3 1761 07834876 0

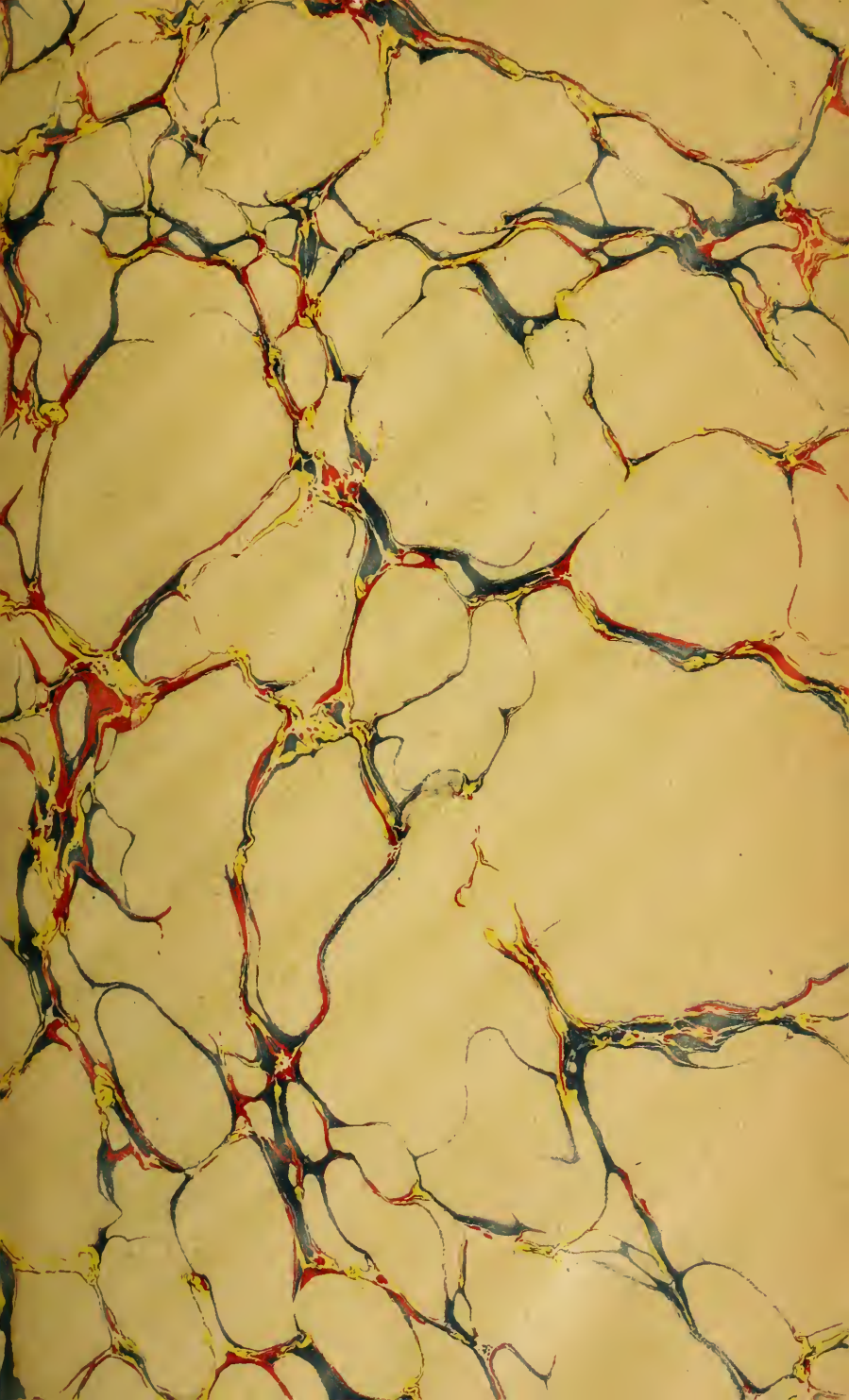

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/bourdalouesaviee01laur

BOURDALOUE

I

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LP
B768
YL

BOURDALOUE

SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR

LE P. M. LAURAS
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME PREMIER

30/7/06
70991

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

PARIS
VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
J. ALBANEL, DIRECT. DE LA SUCCUR.
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
GROSSET ET TREMBLEY, LIBRAIRES-ÉDITEURS
4, rue Corraterie, 4

1881

BX
4705
B728L3
t.1

PRÉFACE

I

Après tant de travaux remarquables publiés depuis le commencement du siècle sur la vie et l'œuvre du P. Bourdaloue, n'y a-t-il pas témérité à venir encore une fois réclamer l'attention du public sur un pareil sujet?

Que peut-on dire après M. Anatole Feugère, l'auteur justement regretté de l'ouvrage intitulé : *Bourdaloue, sa prédication et son temps* (1)? Cette étude, la plus étendue, la plus complète qui ait été publiée jusqu'ici sur l'illustre orateur, laisse en effet peu à désirer; cependant, tout en nous reconnaissant incapable de mieux faire, nous avons cru qu'il était possible de compléter le travail historique, critique et littéraire du docte professeur.

A nos yeux, Bourdaloue est plus qu'un orateur éloquent, un moraliste profond; c'est un prêtre, c'est un religieux, un apôtre envoyé de Dieu pour

(1) Paris, Didier, 1874. In-8°.

travailler à l'amendement des mœurs de son siècle, selon les règles de la foi; c'est un ouvrier habile et infatigable, destiné à cultiver le champ du Seigneur : c'est à ce titre que nous voulons exposer au public le fruit de nos *Recherches* sur sa vie et son apostolat.

Quand nous nous engageons à compléter les documents recueillis jusqu'à ce jour sur le P. Bourdaloue, nous ne promettons pas d'ouvrir de nouveaux horizons à cette existence toujours modeste, recueillie et laborieuse. Bien que mêlé aux plus graves événements de son époque, le docte et pieux orateur cherchait l'ombre aussitôt que sa mission était remplie; c'est cette ombre que nous cherchons à dissiper, non pour étendre sa gloire personnelle, mais pour découvrir, jusque dans les plus minces détails de sa vie, l'action apostolique qu'il exerce et la vertu religieuse qu'il met en pratique.

Les archives de la Compagnie de Jésus, les archives nationales et les mémoires du temps nous ont fourni de précieux renseignements qui permettent de suivre le P. Bourdaloue durant le parcours de sa longue carrière : des faits, inconnus jusqu'ici, donnent au récit un intérêt nouveau, ils projettent une vive lumière sur l'apostolat si fécond de notre orateur; ses sermons ne sont plus alors de simples thèses de morale éloquemment développées, ils ont leur raison d'être dans les circonstances qui les accompagnent; les allusions prennent du corps et les

peintures de mœurs sont des réalités, sans devenir des personnalités.

Les mémoires du temps, les correspondances de Mme de Sévigné, de la marquise de Maintenon; les souvenirs de Mme de Caylus; les mémoires de Mlle de Montpensier; les mémoires inédits du marquis de Sourches, grand prévôt de la Cour; les mémoires de l'abbé de Choisy et ceux de Saint-Simon, nous font connaître la Cour et tous les personnages qui paraissent sur cette scène mobile. Tous ces auteurs, il est vrai, n'ont pas la même autorité; mais, par l'ensemble de leurs dépositions, on arrive à apprécier équitablement les hommes et les choses.

Les notices qui méritent le plus notre confiance sont, sans contredit, celles que nous ont laissées nos ancêtres, sur la vie, les vertus et les œuvres du P. Bourdaloue. Nous signalons en premier lieu la Préface du P. Bretonneau, qui se trouve en tête du premier volume de l'édition de 1707 et années suivantes, en seize volumes in-8°.

En quelques pages, l'éditeur trace une exquisse complète de la vie de l'orateur; il fait connaître l'homme et ses œuvres, son caractère propre, sa méthode, ses ministères multiples qui, tous, témoignent de sa sagesse, de sa science et de sa charité; il le présente aux lecteurs tel qu'il était aux yeux du monde, et le montre à ses frères comme un modèle de toutes les vertus religieuses.

Après le récit du P. Bretonneau, nous signalons

deux autres documents recueillis par lui, et placés à la fin du troisième volume de Carême de cette même édition : une lettre du président de Lamoignon, l'ami le plus intime du P. Bourdaloue, et la circulaire par laquelle le P. Martineau, supérieur de la maison professe, annonce à ses confrères la mort du pieux orateur.

Dans la lettre qu'il adresse à *une personne de ses proches*, Lamoignon remonte à l'origine de l'amitié qui unissait sa famille au P. Bourdaloue, il décrit les qualités d'esprit et de cœur du saint religieux, énumère tous les services qu'il en a reçus, définit la nature de son éloquence et témoigne de sa haute réputation d'orateur; il insiste sur les solides vertus qui l'ont distingué et dont il a été le témoin constant; il parle des charmes de son commerce, de la vivacité et de la droiture de son caractère, de sa condescendance pour tous les hommes qui l'approchaient : « Très désintéressé dans l'exercice de son ministère, dit-il, Bourdaloue n'a jamais usé du crédit que son mérite lui avait acquis à la Cour, pour son intérêt personnel. » C'est surtout comme directeur et conseiller que Lamoignon apprécie le P. Bourdaloue; on peut l'en croire, il parle d'expérience.

Le P. Martineau, supérieur de la maison professe, dès le lendemain de la mort du P. Bourdaloue, envoya à ses confrères une lettre où il annonçait la perte que la Société venait de faire. Il s'applique à

faire connaître le religieux exemplaire; il le suit dans l'exercice du ministère, au tribunal de la pénitence, dans la direction des âmes; il le loue d'avoir su joindre les vertus de son état aux grands talents dont Dieu l'avait pourvu, de s'être toujours montré insensible aux louanges qui venaient au-devant de lui, enfin d'avoir vécu de telle façon que la médisance n'a jamais pu l'atteindre. Le P. Martineau s'étend, en finissant, sur sa mort édifiante. Au mois d'août suivant, cette lettre circulaire fut insérée dans *les Mémoires de Trévoux*.

Avant ces trois notices, divers éloges avaient été publiés dans les journaux du temps par d'autres admirateurs de Bourdaloue, tous gens du monde, mais, par position, instruits et justes appréciateurs de ses vertus.

Le premier que nous connaissions a été publié dans *le Mercure* de 1696 (1). C'est un éloge du P. Bourdaloue, directeur des âmes et prédicateur; il est attribué à l'abbé de Fourcroix.

On doit à la comtesse de Pringy une biographie qui mérite l'attention, bien qu'elle ait été assez légèrement jugée par M. Villenave, éditeur des Sermons de Bourdaloue, publiés à Versailles, en 1812.

Par ses alliances, Mme de Pringy était liée d'amitié avec Mme de Chamillart-Villate, sœur de notre reli-

(1) Décembre, pp. 106-113.

gieux; elle avait appris par elle beaucoup de détails sur ses premières années, et c'est par Mme de Pringy qu'ils sont parvenus jusqu'à nous. On comprend l'intérêt qui s'attache à ses souvenirs.

Tels sont les mémoires les plus authentiques que l'on puisse consulter pour connaître la vie du P. Bourdaloue.

Les critiques de l'orateur se multiplièrent au dix-huitième siècle; c'était le règne des écrivains, des historiens, des philosophes et des encyclopédistes. L'homme de lettres, à cette époque, est verbeux, suffisant; il juge à tort et à travers, il touche à tout sans songer à bien penser; il n'a qu'un but, c'est de parler avec grâce, même aux dépens de la justice, de la vérité et de l'honnêteté et surtout au détriment de la religion et de ses ministres. Aussi n'attachons-nous qu'un intérêt médiocre aux propos des gens de lettres de cette époque : Voltaire, d'Alembert, Marmontel, de La Beaumelle, La Harpe et beaucoup d'autres rhéteurs, d'un moindre renom, ont critiqué les écrivains et les orateurs du siècle précédent, ils ont tous rendu justice au P. Bourdaloue, mais tous ne s'expriment pas avec la simplicité grave de d'Aguesseau; la plupart émettent des arrêts et les imposent; ils entourent leurs éloges de restrictions qui jettent du doute sur la sincérité de leur estime. Vers la fin du siècle, au moment où la secte philosophique se prépare à frapper de mort la Société de Jésus, l'auteur des *Querelles littéraires*,

l'abbé Irailh, s'élève contre l'orateur qui a fait tant d'honneur à ses confrères; en bon disciple de Voltaire, il ment à toutes les traditions, et jette, dans le monde littéraire, une semence de préjugés qui ne sont point encore étouffés. C'est par lui qu'arrivent, à notre siècle, la fable de Bourdaloue aux *yeux fermés* et autres énormités dont certains dialogues de Fénelon, longtemps inconnus du public, auraient fait la confidence.

L'abbé Maury, l'un des rhéteurs les plus distingués de la fin du dernier siècle, est un des plus éloquents apologistes de Bourdaloue; par malheur, il n'y a pas plus de suite dans ses pensées que dans sa conduite; dans la même page, il se donne à lui-même les plus solennels démentis.

Le dix-neuvième siècle n'ajoute aucun renseignement nouveau sur la vie de l'orateur et nous présente de nombreux panégyristes : M. Sainte-Beuve, dont la critique est si juste quand il oublie qu'il est homme de secte, s'occupe de Bourdaloue dans ses *Causeries du Lundi*, et dans son *Histoire de Port-Royal;* on se douterait difficilement, en parcourant ces deux ouvrages, qu'on est en présence du même tribunal. Dans l'*Histoire de Port-Royal*, compilation qui a la prétention d'opposer une école bruyante et stérile à une autre école dont on redoute le triomphe, Sainte-Beuve traite Bourdaloue avec une désinvolture qui fait peu d'honneur à son goût; dans les *Causeries*, au contraire, le littérateur est

juste, complet et digne de toute confiance, à quelques mots près.

Nous consultons encore M. Nisard, un des oracles de l'École universitaire. M. Nisard parle en bons termes de Bourdaloue; mais, encore ici, il se fait le propagateur des préjugés d'école et retire d'une main ce qu'il accorde de l'autre. Après M. Nisard, ses élèves n'ont pas cru pouvoir faire mieux, ils n'ont rien ajouté à la gloire de l'orateur et n'ont rien retranché des critiques souvent exagérées de leurs devanciers; ils ne se distinguent que par le tour de phrase ou le tour d'esprit qu'inspire l'opinion du jour. Nous pourrions nommer ici l'auteur des *Orateurs sacrés à la cour* de Louis XIV, aussi bien que M. Paul Albert, l'un des conférenciers littérateurs qui se sont donné la mission de façonner l'idée moderne. Ces messieurs, pour secouer le joug des préjugés régnants, ont essayé de porter atteinte à la réputation du P. Bourdaloue; grâce à Dieu, ils ne feront pas école.

Parlons encore de quelques écrits publiés sur le même sujet, sous divers titres.

M. Profilet, professeur agrégé de l'Université, publia, en 1869, sous le titre de *Rhétorique de Bourdaloue*, une notice, où l'érudition littéraire s'unit aux charmes du style; nous pouvons toutefois ajouter que le *Traité de rhétorique* appartient beaucoup plus à M. Profilet qu'au P. Bourdaloue. Le manuscrit d'Alençon, reproduit par l'éditeur, ne présente pas

toutes les preuves d'authenticité voulues; en outre, il n'est pas assez scrupuleusement traduit pour qu'on puisse en faire honneur à l'illustre religieux.

En 1876, M. Frédéric Poulin, licencié ès lettres, publie une étude intéressante, rédigée dans le meilleur esprit.

M. Ferdinand Belin, docteur ès lettres, inspecteur d'Académie, a donné au public un travail curieux sur la *Société française au dix-septième siècle, d'après les Sermons du P. Bourdaloue.* C'est un travail d'érudition qui prouve une grande lecture, une prodigieuse mémoire et de l'habileté dans l'application des menus faits, des petites et grandes intrigues du dix-septième siècle, aux détails de mœurs qu'expose le P. Bourdaloue.

Nous regrettons que M. Belin n'ait pas pensé à secouer le joug des idées régnantes pour apprécier l'œuvre du P. Bourdaloue; puisqu'il connaissait si bien l'esprit et les mœurs du dix-septième, il eût été conforme à toute règle de justice et de goût de ne pas demander au prédicateur du roi, des discours démocratiques contre le gouvernement du temps, d'autant plus que nul prédicateur ne s'est montré plus indépendant que le nôtre, nul ne s'est montré plus véhément défenseur des véritables intérêts du peuple, surtout en rappelant aux riches et aux grands de la terre leurs devoirs envers les pauvres. Nous regrettons de le voir insinuer, avec M. Paul Albert, que les orateurs sacrés du dix-septième siècle

ne se sont pas occupés des misères du peuple; nous montrerons à ces hommes de lettres qu'ils sont dans l'erreur.

Après avoir parlé de la critique si saine et si bienveillante de M. Sainte-Beuve dans ses conférences littéraires, nous devons rapprocher, de la critique d'un libre-penseur, la critique du libre examen représentée par M. Vinet. Pasteur de l'Église réformée, M. Vinet rédigeait en 1843 la revue protestante et littéraire, *le Semeur;* dans cette revue, il a inséré plusieurs leçons vraiment remarquables sur le P. Bourdaloue; on doit regretter qu'il se soit cru obligé de payer tribut à son école et de déparer ainsi l'honnêteté de son discours. Si l'on veut bien ne pas tenir compte des tirades haineuses contre l'enseignement des Jésuites, préparées en collaboration avec M. Quinet, on trouvera dans ses appréciations, de la sagesse, de la finesse et de la profondeur. Bourdaloue, comme orateur moraliste, est sainement jugé et ses censeurs redressés.

On trouve dans une autre revue, la *Revue des Cours littéraires*, sous la signature de M. Weiss, année 1866, des jugements très bien formulés sur Bourdaloue.

II

Au sortir de la tourmente révolutionnaire, dans les premières années de notre siècle, on éprouva

bientôt le besoin de faire revivre les grands écrivains de la France : Bossuet, Bourdaloue, Fénelon.

Dès l'année 1812, M. Villenave publiait, à Versailles, une édition des œuvres de Bourdaloue en seize volumes in-8°. Cette belle édition est précédée d'une notice historique et littéraire, précise et aussi complète qu'il était possible de la rédiger à cette époque.

A la fin du dernier volume, l'éditeur a rassemblé de nombreux documents : la *Vie du P. Bourdaloue* par Mme de Pringy, la lettre du P. Martineau, celle de M. de Lamoignon. A la suite de ces diverses pièces, empruntées à l'édition *princeps* de Rigaud et du P. Bretonneau, viennent quelques lettres de Bourdaloue; une première lettre à Mme de Maintenon, sur le quiétisme; une autre lettre à la même, où il trace le plan d'une vie chrétienne, avec une lettre supplémentaire; deux lettres à Santeuil, chanoine de Saint-Victor, à l'occasion de l'épitaphe d'Arnauld; enfin, une lettre à M. de Lamoignon.

M. Villenave a eu, le premier, l'idée de publier les *jugements* de divers auteurs sur les sermons du P. Bourdaloue; il les emprunte à toutes les époques littéraires qui nous séparent du dix-septième siècle. Il cite La Bruyère, Mme de Maintenon, Mme de Sévigné, Boileau, et autres; il ajoute le témoignage de plusieurs critiques du dix-huitième siècle: de l'abbé d'Olivet, de l'abbé Trublet, de Voltaire, de La Harpe, de Maury et d'autres que nous citons dans notre ouvrage.

A la suite des jugements, nous trouvons une notice détaillée sur les premières éditions des œuvres de Bourdaloue. Une table des matières traitées par Bourdaloue, une autre table des Pères et auteurs cités par l'orateur, terminent l'ouvrage. Entre les deux tables, on a intercalé un avertissement de M. J.-B.-M. Gence sur les sources sacrées où le P. Bourdaloue a puisé pour la composition de ses discours; il compte jusqu'à soixante-dix Pères consultés et cités par lui, et sur chacun d'eux il donne quelques renseignements biographiques; cette table est d'un grand intérêt et peut être d'une grande utilité.

Dans l'édition des *Œuvres complètes de Bourdaloue*, publiée par Méquignon-Havard, en 1826, on trouve, au commencement du premier volume, tous les documents que nous venons de citer, les notices, les lettres, les jugements des principaux critiques des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles.

M. Labouderie a publié en 1829 une notice sur la vie et les œuvres de Bourdaloue, qui se trouve en tête de l'édition publiée par Gauthier frères et Cᵉ, à Paris et Besançon.

Citons encore les *OEuvres complètes de Bourdaloue*, publiées, dans ces derniers temps, par des prêtres de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier, en quatre volumes in-4° à deux colonnes, 1876, troisième édition. Nous y lisons avec intérêt une notice

étendue sur Bourdaloue, composée avec les éléments que nous connaissons; cette édition, imprimée sans luxe, a son originalité. Les abrégés des sermons ont été mis en tête de chaque discours. A la fin du quatrième volume, après la table des matières, empruntée à l'édition de Versailles, les éditeurs ont placé une table des textes de l'Écriture sainte, commentés par Bourdaloue; et dans le corps de l'ouvrage, les textes de l'Écriture, cités par l'orateur, sont indiqués par chapitre et *verset*, avantage que nulle édition antérieure ne présente.

L'œuvre de M. Anatole Feugère, nous le répétons, est sans contredit, le travail le plus complet que nous ayons sur le sujet qui nous occupe.

Sauf quelques réserves, nous présentons cette critique de Bourdaloue et de ses œuvres comme à peu près irréprochable; on y retrouve bien le rhéteur, mais on y trouve toujours le chrétien, le chrétien de bonne foi, même quand il parle sous l'influence de certains préjugés; il traite son sujet, avec érudition, avec goût et amour.

Au commencement de la préface, l'auteur donne le plan de son ouvrage.

L'introduction qui suit est une biographie de Bourdaloue, à laquelle M. Feugère joint une notice bibliographique ou histoire de ses œuvres.

Dans la première partie du travail, l'auteur entre dans son sujet, en parlant de l'éloquence de Bourdaloue; il traite de sa composition et de sa

méthode dans un premier chapitre, et dans le second, du style et de l'action.

Dans la deuxième partie, M. Feugère s'occupe de la doctrine enseignée par le P. Bourdaloue, du dogme dans le premier chapitre, de la morale dans le second.

Dans la troisième partie, il parle de la peinture morale; le chapitre premier traite de la peinture du cœur humain; le chapitre second, de la peinture des mœurs du temps. Toutes les preuves sont empruntées aux sermons dont on trouve de nombreux extraits, liés avec le corps de l'ouvrage par des réflexions critiques et historiques.

Lorsque nous avons commencé notre étude sur Bourdaloue, nous savions depuis longtemps que M. Feugère avait répondu à l'appel de l'Académie française jalouse de payer, elle aussi, son tribut à la gloire de l'orateur Jésuite, et bien qu'il n'y eût aucun doute sur le succès de l'entreprise, nous avons eu foi dans notre mission et nous n'avons pas reculé devant le danger d'une concurrence loyale.

La mort en enlevant aux belles-lettres un homme aussi éminent en science, en littérature et en vertus solidement chrétiennes, nous a privé d'un maître que nous aurions consulté et dont les avis nous auraient été précieux; nous ne lui devons plus que des prières en retour des satisfactions qu'il nous a procurées, et de l'honneur que lui, universitaire, fait au célèbre Jésuite; elles lui sont données d'un

grand cœur et nous espérons payer largement notre dette.

Nous avons nommé jusqu'ici les historiens et les critiques qui ont parlé de Bourdaloue; il nous reste à faire connaître la marche que nous comptons suivre pour arriver à notre but.

III

Le but que nous nous sommes proposé, étant de faire connaître et apprécier le P. Bourdaloue, comme l'un des religieux les plus exemplaires de la Compagnie de Jésus au dix-septième siècle, puis, en second lieu, comme un apôtre éloquent, nous commençerons par mettre au jour les détails les plus minutieux de sa vie; par là, nous espérons rectifier bien des erreurs trop facilement accueillie par les biographes.

Nous présenterons le journal de sa vie, d'après nos mémoires; nous le suivrons ainsi année par année et presque jour par jour : des détails topographiques et historiques sur chacun des collèges qu'il a habités, nous rendrons sa présence plus sensible.

Malgré les préjugés modernes, nous prendrons intérêt à relever ses vertus religieuses, à le montrer humble, laborieux, dévoué, obéissant, ami de la pauvreté jusqu'au scrupule. Nous imiterons ainsi

nos anciens biographes, sans crainte de voir les événements de sa vie diminuer en rien le mérite de ses vertus.

C'est aux faits, et non point à notre plume, à faire l'éloge du P. Bourdaloue; s'il en rejaillit quelque gloire sur sa Société, nos lecteurs ne trouveront pas mauvais qu'au milieu du débordement d'injures qui se débitent chaque jour contre les Jésuites, une voix s'élève et rende hommage à la vérité.

Aussi modeste que zélé pour la plus grande gloire de Dieu, Bourdaloue fuyait l'éclat sans s'épargner le travail. Dans sa longue carrière, on retrouve partout son action, mais sa personne échappe, et il n'est pas toujours facile de se rendre compte du rôle qu'il remplit, même quand sa présence est assurée. Par les études auxquelles nous nous sommes livré, nous avons la confiance d'avoir suivi sa trace, et par le développement des faits empruntés aux témoignages des contemporains et des sermons eux-mêmes, nous arrivons à lever le voile qui couvre ses mouvements.

Hâtons-nous de prévenir le lecteur que nous ne mettrons pas sa patience à l'épreuve en lui donnant une sèche analyse de tous les sermons connus du P. Bourdaloue; quoique nous en ayons cité un grand nombre, beaucoup d'autres resteront dans l'ombre. Le plus difficile n'était pas de choisir les sermons les plus remarquables, les plus riches en allusions aux événements et aux mœurs du

temps, ils sont assez connus; l'important pour nous était de trouver un cadre, dans lequel nous pussions faire ressortir et présenter sous leur vrai jour les traits caractéristiques de l'homme, de l'orateur et de l'apôtre; c'est ce cadre, ce programme que nous avons maintenant à exposer, pour mettre le lecteur en mesure de nous suivre avec plus de confiance.

IV

Le travail que nous présentons au public sous ce titre : *Recherches historiques et littéraires sur Bourdaloue*, contient deux parties.

Dans la première, nous faisons connaître l'homme, son origine, sa famille, son éducation. Nous le suivons dans la vie religieuse, au noviciat, aux études, à la régence, dans les différents offices qui lui sont confiés, en province et à Paris, où il est fixé définitivement et remplit, avec le succès que chacun sait, la mission dont nous avons à rendre compte.

Cette première partie est une biographie complète du P. Bourdaloue, accompagnée d'appendices, où l'on trouve des détails utiles pour l'intelligence des faits que nous avons à raconter.

La seconde partie expose les diverses œuvres du P. Bourdaloue; elle comprend quatre livres.

Dans le premier, nous étudions son œuvre litté-

raire. Nous commençons par dire un mot des progrès de l'éloquence de la chaire à Paris, depuis les premières années du siècle, jusqu'à l'apparition de Bourdaloue dans les chaires de la capitale.

Avant d'aller plus loin, nous répondons à une question qui peut être soulevée : Avons-nous les œuvres authentiques du P. Bourdaloue? La réponse est affirmative avec quelques restrictions que suggèrent les méthodes adoptées par les éditeurs du dix-septième siècle.

Revenant à Bourdaloue orateur, nous examinons les caractères de son éloquence. Nous plaçons en premier lieu la vogue dont il a joui, vogue universelle et permanente qui le place au premier rang des orateurs de son siècle. Ses qualités personnelles, disons mieux, ses vertus toutes sacerdotales, en font l'orateur par excellence, défini par les anciens, *vir bonus dicendi peritus;* à l'art de bien dire, il joint le mérite de bien vivre; sa parole est toute resplendissante de foi, de raison et de bon sens, et ce qui lui donne un succès merveilleux, c'est qu'il ne poursuit qu'un seul but, avec une constante énergie : la réforme des mœurs publiques.

Quant à la méthode, nous ne nous faisons pas illusion, elle est compassée. L'orateur énumère avec un soin trop scrupuleux les diverses parties du squelette qu'il doit animer de son souffle puissant. Malgré cette servitude que Bourdaloue s'impose, personne n'est plus libre dans ses mouve-

ments; les riches expositions de doctrine, les mouvements d'éloquence, arrivent à son commandement, suivant les exigences du moment et de l'auditoire, et toujours ils sortent des entrailles du sujet. Nous terminons par des observations sur le style du P. Bourdaloue, nous voulons dire sur sa *diction*, qui était nette mais rapide; son *action*, qui était parfois exagérée, mais entraînante; et nous donnons quelques exemples de l'*onction* de sa parole.

Le deuxième livre expose l'œuvre apostolique de Bourdaloue à la cour de Louis XIV. Nos recherches puisent tout leur intérêt dans l'importance des personnages en présence, et dans le résultat final de la mission de l'orateur. Le chapitre premier, met l'orateur en présence du roi, et nous affirmons, avec preuves à l'appui, qu'il a été l'instrument le plus efficace de sa conversion.

Devant Louis XIV, Bourdaloue procède avec une méthode qui se ressent de l'étiquette de cour, en ce qu'elle a de sensé; il parle avec respect, avec noblesse, mais toujours avec autorité; il gagne à chaque discours le terrain qu'il veut gagner. S'il ménage les susceptibilités royales, c'est qu'il sait que le vice du roi tient plus au défaut d'éducation qu'à la perversité du cœur; il arrivera cependant à son but, et le pénitent lui saura gré de n'avoir pas brisé le roseau du premier coup.

Il ne ménage pas les leçons aux courtisans, non plus qu'aux femmes qui escortent le souverain; il

leur tient un langage sévère, parfois dur; et, dans un temps et dans un lieu où elles dominent seules, il les traite avec l'autorité et le dédain que méritent leurs scandales.

Le ministère du P. Bourdaloue n'est pas renfermé dans l'enceinte de la Cour : c'est à la Ville qu'il donne plus librement carrière à son zèle.

Ici nous le retrouvons, docteur, réformateur et consolateur.

Le livre troisième expose la mission de Bourdaloue dans le monde, surtout à Paris, où il a presque toujours vécu.

Devant la société parisienne, il traite des devoirs de la famille ; de la vie chrétienne, opposée à la vie scandaleuse du temps; s'il va dans le monde, il ne se livre pas, il se prête à ses amis ; quand il se rend à *Bâville*, au château de Lamoignon, on sait les intentions qui le conduisent; c'est la reconnaissance, c'est un noble retour d'amitié, c'est le légitime désir de porter en tout lieu la bonne odeur de la vertu solide et aimable.

Il plaide la cause du clergé, demande des secours pour assister les séminaires en fondation, et travaille à la réforme des mœurs cléricales.

Les communautés religieuses l'appellent souvent pour célébrer les vêtures ou les professions, soit au Carmel, soit à la Visitation Sainte-Marie, soit dans les autres monastères de la capitale.

On recherche sa direction, et il se prête à ce mi-

nistère délicat dans la mesure de ses forces et de son temps. A cette occasion, nous suivons Bourdaloue dans ses rapports avec Mme de Maintenon et nous montrons quelle heureuse influence il a exercée sur cette femme célèbre et trop peu connue.

Le P. Bourdaloue consacre aussi une notable partie de son ministère aux œuvres de charité. Dans les assemblées, il use de sa haute autorité auprès des dames, pour leur imposer la charité envers les pauvres, envers les orphelins et les enfants abandonnés, envers les prisonniers les plus vulgaires et les prisonniers d'État; il se rend au chevet des moribonds qui demandent, en grand nombre, la consolation de mourir entre ses bras.

Dans le quatrième livre de la deuxième partie de l'ouvrage, nous étudions *l'OEuvre polémique* du P. Bourdaloue. On trouvera, sous ce titre, les discours ou extraits de discours dans lesquels, avec sa lucidité et sa fermeté ordinaires, Bourdaloue combat les grandes erreurs du temps avec leurs conséquences morales : le *protestantisme*, le *jansénisme* et cette société dangereuse de prêtres politiques et courtisans que l'on a désignés depuis sous le nom de *gallicans*.

Que pense Bourdaloue du *protestantisme* en France, à la fin du dix-septième siècle? L'erreur importée d'Allemagne et de Genève, fomentée en France par les Anglais et les Hollandais, aspirant, sous des prétextes spécieux, à bouleverser l'ordre

des gouvernements, le protestantisme, en un mot, n'est à ses yeux qu'une insurrection, qui demande la lumière et l'instruction pour les égarés, et la fermeté contre les agitateurs. Il y va du salut de la France et de la religion.

Bourdaloue, en parlant des missionnaires envoyés par tout le royaume pour ramener à la vérité les frères égarés, nous fait connaître le véritable esprit du catholicisme; et dans l'éloge de Henri de Condé, il nous dit quel jugement il faut porter sur cette horde de barbares soudoyés par les ennemis du pays, qui entraînaient à leur suite un pauvre peuple ignorant et victime, alors comme aujourd'hui, des tribuns et des sophistes.

La mission du P. Bourdaloue à Montpellier, entreprise par ordre du roi, méritait une mention à part; nous entrons à ce sujet dans des détails inconnus jusqu'ici. Nous commençons par exposer la marche envahissante de l'erreur dans le Languedoc, les conspirations, les intrigues des Hollandais pour attirer à eux, non pas des ouvriers habiles, mais des soldats contre la France; nous recueillons l'opinion du temps dans toutes les classes de la société.

Enfin, le P. Bourdaloue arrive à Montpellier en 1686, il y prêche le Carême; tous les mémoires attestent l'accueil qui est fait au *Prédicateur envoyé par le roi*. Bourdaloue, dès son premier discours, proteste contre cette affluence qui ne prouve, suivant lui, qu'une grande curiosité et non point le

désir sincère de se convertir : « Eh bien soit, répond-il, dans un chaleureux langage, venez entendre un orateur auquel vous faites une célébrité qui le touche peu, mais faites ce qu'il vous dira : *Laudas tractantem, quœro facientem.* » Il leur parlera de la fin de l'homme, de la loi du jeûne ou de la mortification chrétienne, de la parole de Dieu, de l'Eucharistie, de l'obéissance à l'Église, du culte des saints, de la prière pour les morts, du purgatoire.

Les détails de cette mission méritent d'être suivis ; si les résultats ne furent pas ce que l'on pouvait espérer, le germe d'un retour fut répandu sur cette terre, où les mauvaises herbes finirent par être étouffées. Les événements dont nous exposons le récit, montrent aussi combien étaient pures les intentions du roi, combien honnêtes et chrétiennes étaient les mesures prises pour arriver à ramener les dévoyés à la foi traditionnelle, avant la lever de boucliers qui amena de cruelles représailles.

Une autre secte ennemie de l'Église et de la France, le *jansénisme*, trouva dans le P. Bourdaloue un adversaire redoutable. Quoique des critiques modernes aient voulu donner le change à l'opinion publique, en mettant le P. Bourdaloue au nombre des hommes qui ont fait honneur à l'école de Saint-Cyran, il n'est personne un peu sensé qui confonde la *sévérité chrétienne* du P. Bourdaloue avec

la sévérité draconienne et hypocrite de l'école de Port-Royal.

L'histoire de la lutte que Bourdaloue a soutenue contre l'école de Port-Royal, commence par un court récit de l'établissement du jansénisme à Paris et de ses progrès jusqu'en 1669, date de la paix de Clément IX ou de l'Église, et date de l'arrivée de Bourdaloue à Paris. Nous donnons les noms des partisans du jansénisme à la Cour, à la Ville, dans l'Église, et de ses prédicateurs au moment où Bourdaloue apparaît.

L'orateur exposera lui-même les doctrines de l'Église contre les erreurs de la nouvelle école, sur la grâce, sur la prédestination, sur la morale chrétienne, le rigorisme pratique, la fréquente communion dans le sens des jansénistes, enfin sur la dévotion à la sainte Vierge.

Le *gallicanisme* qui conduisait à l'asservissement de l'Église, n'aurait pas traversé près de deux siècles entouré du respect de quelques hommes sérieux, s'il avait été possible de voir dès le premier jour et de connaître bien clairement le but des promoteurs; ses apologistes actuels sont assez connus pour dissiper les doutes et pour convaincre tout homme de bonne foi que les tenants de cette erreur schismatique, n'ont jamais pu avoir un but avouable, ni au point de vue religieux, ni au point de vue politique. La conduite des Colbert et des Letellier, ministres et prélats, auteurs des Assem-

blées de 1681 et 1682, a montré surabondamment que le bien de l'Église était étranger à leur complot. Eux aussi avaient su former des Assemblées électives avec des membres choisis pour raviver des *lois existantes* contre toute justice et tout droit. Avouons-le, la matière était délicate, et la majesté royale que l'on croyait compromise en contestant ses droits usurpés, imposait silence et mettait les consciences dans un triste état de contrainte.

Le P. Bourdaloue s'est montré discret sur cette matière; mais s'il n'a énoncé aucune proposition approbative, il a parlé un langage qui ne laisse aucun doute sur ses convictions : il affirme les droits de l'Église, les droits du Souverain Pontife, sans restriction aucune; il blâme amèrement ceux qui cherchent toujours à s'insurger contre ses décisions et à restreindre son autorité spirituelle.

Tel est le plan général que nous avons suivi pour embrasser la vie et l'apostolat du P. Louis Bourdaloue; Dieu veuille que nous ayons traité notre sujet avec l'étendue convenable et dans les termes les plus dignes du sujet.

TABLE CHRONOLOGIQUE

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES FAITS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS QUI ONT RAPPORT A LA VIE ET A L'APOSTOLAT DU P. BOURDALOUE

1632. 20 août. Naissance de Louis Bourdaloue.
— 29 août. Il est baptisé au Fourchaud, l'une des paroisses supprimées de la ville de Bourges.
1634. 9 janvier. Baptême d'Anne Bourdaloue.
1637. 10 juillet. Naissance de Robert Bourdaloue, mort en bas âge.
1640. Bourd. au coll. Ste-Marie, S. J., à Bourges, cl. de cinquième.
1641. — — — quatrième.
1642. — — — troisième.
1643. — — — humanités.
1644. — — — 1re rhétorique.
1645. — — — 2e rhétorique.
1646. — — — 1re philosophie.
1647. — — — 2e philosophie.
1648. Août. Se rend au Noviciat de la Ce de Jésus, à Paris.
— Août. Son père va le reprendre et le ramène à Bourges.
10 novembre. Il rentre définitivement au Noviciat de la Compagnie de Jésus, à Paris.
1649. — Il est au Noviciat de Saint-François-Xavier, au faubourg Saint-Germain, deuxième année.
1650. 1er octobre. Il est professeur de cinquième à Amiens.
1651. — — quatrième —
1652. — — troisième —
1653. — — humanités —

1653. 1er octobre. Mariage d'Anne Bourdaloue, sa sœur, avec Chamillart-Villatte.

1654. 6 octobre. Professeur d'humanités à Orléans.

1655. 1er octobre. Scolastique de philosophie au collège de Clermont, à Paris.

1656. — Scolastique de théologie, première année.

1657. — — deuxième —

1658. — — troisième —

1659. — — quatrième —

— Etudes préparatoires au ministère de la prédication.

1660. Il est ordonné prêtre. — Professeur de rhétorique à Rouen.

1661. — Professeur de logique.

1662. — — de physique.

— — Confesseur des congrégations d'hommes.

1663. — Collège de Rouen. Professeur des cas de conscience. Confesseur des congrégations d'hommes.

1664. — Troisième année de probation, à Nancy.

1665. — Préfet des études au collège d'Eu. Prédicateur à l'église. Consulteur.

1666. 2 décembre. Il fait les vœux solennels de profès, à Eu. Se rend à Amiens. Il est prédicateur à Amiens. Confesseur à l'église et à la Congrégation des Écoliers.

1667. — Il est prédicateur au collège de Rennes. Confesseur à la Congrégation des écoliers.

1668. — Confesseur à l'église du collège de Rouen. La peste à Rouen.

— 2 mai. *Paix d'Aix-la-Chapelle.*

1669. 19 janvier. Bref de Clément IX, ou paix de l'Église.

— Fin d'octobre. Est envoyé à Paris, à la maison professe, puis au Noviciat.

— — Prêche l'Octave des Morts à Saint-Louis de la maison professe.

— — Prêche l'Avent à Saint-Louis.

1670. 1er novembre. — la Toussaint à la Sainte-Chapelle de Saint-Germain-en-Laye.

1670. Décembre. Prêche l'Avent aux Tuileries, les Dominicales à Saint-Louis.
1671. 11 février. Prêche le Carême à Notre-Dame de Paris.
— 23 mars. Ouverture du Jubilé à Notre-Dame.
— 27 mars. Prêche la Passion à Notre-Dame.
— 29 novembre. Prêche l'Avent à Saint-Jean-en-Grève.
1672. 17 janvier. Fête de la canonisation de saint François-Xavier à la maison professe.
— — Prêche le Carême à la cour de Versailles.
— — — la Semaine sainte à Saint-Germain devant la cour.
— — *Conquête de la Hollande.*
— — Prêche l'Avent à Saint-Louis de la maison professe.
1673. 17 février. Mort de Molière.
— — Prêche le Carême à Saint-Eustache.
— 31 mars. Prêche la Passion à Saint-Eustache, devant Monsieur, frère du roi.
— Décembre. Il console le maréchal de Grammont sur la mort de son fils, le duc de Guiche, mort à l'armée.
1674. Mars. Prêche le Carême à la Cour. Il y fait des merveilles, dit Mme de Maintenon.
— 19 avril. La duchesse de La Vallière entre au Carmel.
— 6 juin. Elle prend l'habit au Carmel.
— Juillet-Août. *Guerre du Palatinat.*
— 29 octobre. Mort du P. Ferrier, confesseur du roi.
— 27 novembre. Bourdaloue assiste le chevalier de Rohan, condamné au dernier supplice.
1675. 2 mars. Le P. de la Chaise, nommé confesseur du roi.
— Mars. Bourdaloue prêche à Saint-Germain-l'Auxerrois.
— 13 avril. Le roi fait ses Pâques. Éloignement de Mme de Montespan.
— 26 juin. Profession de Mme de La Vallière aux Carmélites.
— 12 juillet. Procession de Sainte-Geneviève pour obtenir la cessation des pluies.
— 27 juillet. Mort de Turenne.
— 1er novembre. Le roi communie à la Toussaint.
1676. 2 février. Bourdaloue prêche la Purification et le Carême à Saint-Germain-en-Laye.

1676. 4 avril. Samedi-Saint, le roi communie.
— 2 juillet. Dédicace de l'église Saint-Louis de la maison professe.
— 16 juillet. Exécution de la marquise de Brinvilliers.
— 18 juillet. Bourdaloue prêche la prise d'habit de la fille du comte d'Harcourt, à Montmartre.
— 14 novembre. Le prince de Condé et le duc d'Enghien conduisent le duc de Bourbon au collège de Clermont.
1677. Bourdaloue prêche le Carême à la cathédrale de Rouen.
— Juin. Prêche la prise de voile de Mlle de Canapeville, au Carmélites de la rue du Bouloi.
— 21 septembre. On trouve un billet d'empoisonnement dans un confessionnal de Saint-Louis.
— 10 décembre. Mort du président Guillaume de Lamoignon. Éloge de Lamoignon.
1678. Bourdaloue prêche le Carême à Saint-Sulpice.
— 10 août. *Traité de Nimègue.*
1679. Bourdaloue prêche le Carême à Saint-Jacques-la-Boucherie.
— 1er avril. Le roi communie à la paroisse, à Saint-Germain.
— Mai. Bourdaloue reçoit le brevet de prédicateur du roi.
— Juin. Arnauld se retire en Flandre.
— Juillet. Fléchier prononce le panégyrique de saint Ignace, à Saint-Louis des Jésuites.
— Septembre. Cinq Jésuites mis à mort, à Londres.
— 4 décembre. La reine entend, au noviciat, le panégyrique de saint François Xavier, prononcé par l'abbé Ratabon.
1680. 16 janvier. Mariage du prince de Conti avec Mlle de Blois.
— 22 février. La Voisin, empoisonneuse et devineresse, est brûlée.
— — Bourdaloue prêche le Carême devant la Cour, à Saint-Germain-en-Laye.
— — Pomenars se confesse au P. Bourdaloue.
— 19 avril. Le roi communie.
— 7 juin. Le roi communie à la Pentecôte.
— 6 septembre. Le P. Rapin part pour Bâville avec le P. Bourdaloue (1).
— 7 octobre. Bourdaloue reçoit une lettre de M. Tronson.

(1) Lettre du P. Rapin à Bussy, 6 septembre 1680. *Corr.*, t. V, p. 161.

1681. — Bourdaloue prêche le Carême à Saint-Germain-l'Auxerrois.
— 5 avril (samedi). Le roi communie.
— 25 mai. Le roi communie à la Pentecôte.
— Avril. Le président Perrault fait élever un mausolée au cœur du prince de Condé, dans l'église des Jésuites, et donne 40,000 livres pour fondation de panégyrique.
— 28 juin. Mort de Mlle de Fontanges.
— Décembre. Le Père Bourdaloue est élu, pour représenter la province de France, à l'élection du successeur du Père général Oliva.
1682. Bourdaloue prêche le Carême à la Cour, à Saint-Germain.
— Il ne peut aller à Rome, à cause de sa santé.
— L'Archevêque de Paris préside l'assemblée du clergé.
— 24 mars. Le P. Levallois inaugure la maison de retraite au noviciat.
— 1er avril. Le roi fait lever le blocus de Luxembourg.
— 10 octobre. Le collège de Clermont prend le titre de *Collegium Ludovici Magni.*
— 23 mars. Déclaration des quatre articles.
— 6 août. Naissance du duc de Bourgogne.
1683. Bourdaloue prêche le Carême à Saint-Paul.
— 5 juillet. Bourdaloue écrit une lettre à Le Peletier, pour le féliciter de son entrée au Conseil d'État.
— 30 juillet. Mort de la reine.
— 6 septembre. Mort de Colbert.
— 18 novembre. Mort du duc de Vermandois.
— 10 décembre. Bourdaloue prononce le panégyrique du prince Henri de Condé, à Saint-Louis.
1684. 1er avril. Le roi communie à la paroisse de Versailles, le samedi veille de Pâques.
— 1er octobre. Mort de P. Corneille.
— 1er novembre. Bourdaloue prêche l'Avent à la Cour, à Fontainebleau, etc.
1685. Bourdaloue prêche le Carême à Saint-Roch.
— 25 juillet. Bourdaloue prêche la prise d'habit de Mlle de Frémont, à la Visitation de Chaillot.
— 22 octobre. Révocation de l'Édit de Nantes.
— Octobre. La société de Bâville et le P. Bourdaloue.

1686. 17 février. Le P. Bourdaloue arrive à Montpellier, où il prêche le Carême.

— — Bourdaloue prêche l'Avent à la Cour, à Fontainebleau.

— 1er novembre. Le roi communie à Fontainebleau, le soir il entend le Père Bourdaloue.

— 11 décembre. Le prince de Condé meurt à Fontainebleau.

— 24 décembre. Le cœur du Grand Condé est confié aux Jésuites de Saint-Louis.

— 31 décembre. Le roi communie à Versailles.

— — Établissement de Saint-Cyr.

1687. Conclusion de la ligue d'Augsbourg.

— 1er janvier. Bossuet prêche à Saint-Louis, l'éloge de la Compagnie.

— 14 avril. Mort de Mlle de Lamoignon.

— 26 avril. Bourdaloue prononce l'Oraison funèbre du prince Louis de Condé, à Saint-Louis.

— 4 septembre. Bourdaloue prêche en l'honneur de saint Louis, à Saint-Cyr.

— — (Anniversaire de la naissance du roi).

1688. 3 mars. Mort de Mlle de Guise.

— — Bourdaloue prêche le Carême à Saint-Eustache.

— 18 avril. Pâques. Leurs Altesses royales entendent le sermon du P. Bourdaloue, après Vêpres.

— 21 septembre. Le Carmel de la rue du Bouloy est tranféré rue de Grenelle-Saint-Germain.

— 30 octobre. Bourdaloue écrit sa première lettre de direction à Mme de Maintenon.

1689. Janvier. Première représentation d'*Esther*, à Saint-Cyr.

— 7 janvier. Jacques II, roi d'Angleterre, en arrivant à Paris, se rend aux Grands Jésuites.

— — Bourdaloue prêche l'Avent à la Cour.

1690. Bourdaloue est confesseur et prédicateur dans l'église de la maison professe. Bourdaloue prêche l'Avent à Saint-Nicolas des Champs.

— 11 juillet. *Bataille de la Boyne*, qui détruit le parti de Jacques II, roi d'Angleterre, et rend inutiles les efforts de Louis XIV, pour soutenir le parti catholique.

1691. Le P. Bourdaloue est nommé consulteur de province, de 1691-1694.
— 5 janvier. Le roi assiste aux répétitions d'*Athalie*, à Saint-Cyr.
— 13 mars. Mme de Montespan quitte le roi et la Cour.
— 18 avril. Huet, évêque d'Avranches, donne sa bibliothèque à la maison professe.
— 16 juillet. Mort de Louvois.
— — Bourdaloue prêche l'Avent à la Cour pour la cinquième fois.
1692. 4 janvier. Mort du P. Crasset, directeur pendant vingt-trois ans, de la congrégation des Messieurs, à la maison professe.
— — Bourdaloue prêche le Carême à la Salpêtrière.
— Novembre. Bourdaloue prêche l'Avent à Saint-Paul.
1693. 5 avril. Bourdaloue assiste à la mort Mlle de Montpensier.
— 14 septembre. Le roi rétracte les quatre articles. (Lettre à Innocent XII.)
— — Bourdaloue prêche l'Avent à la Cour.
— — Il revoit ses sermons. (Lettre du P. Général Thyrse Gonzalès, janvier 1694.)
1694. 15 janvier. Bourdaloue demande à être dispensé de la supériorité.
— 16 février. Réponse du Père Général qui le dispense de la supériorité et l'encourage à publier ses sermons.
— 27 mai. On descend la châsse de sainte Geneviève. Grande misère à Paris.
— 8 août. Mort d'Antoine Arnauld.
1695. 4 janvier. Mort du maréchal de Luxembourg, assisté par le P. Bourdaloue.
— — Bourdaloue prêche les mercredis de Carême, à Saint-Germain, devant Leurs Majestés britanniques.
— 6 août. Mort de l'archevêque de Paris, de Harlay. Antoine de Noailles lui succède.
— — Bourdaloue prêche l'Avent à Saint-André des Arts.
1696. Mort de Labruyère.
— Démêlés avec Santeuil.
1697. Septembre-octobre. *Signature du traité de Ryswick.*
— — Bourdaloue prêche l'Avent à la Cour. (Dernière prédication à la Cour.)

1697. 7 décembre. Mariage du duc de Bourgogne avec la princesse de Savoie.

— Bourdaloue prêche la fête de la Conception devant la Cour et les nouveaux époux.

1698. Affaires du quiétisme.

— 1er avril. Mariage du comte d'Ayen avec Mlle d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon.

— 10 janvier. Condamnation par le Parlement du *Problème ecclésiastique*.

1699. 12 mars. Condamnation des *Maximes des Saints*.

— Bourdaloue prêche, pendant le Carême, aux Nouvelles catholiques, rue Sainte-Anne.

— Bourdaloue prêche, pendant l'Avent, aux Enfants-Rouges.

— On commence la construction de la dernière chapelle du palais de Versailles.

1700. Bourdaloue rédige l'histoire apologétique des Jésuites de la Chine, préparée par le P. Gabriel Daniel.

— 25 janvier. Bourdaloue voit Mme de Maintenon, pour la ramener à la Compagnie.

— 25 mars. (Fête de l'Annonciation.) Bourdaloue prêche pendant le Carême, aux Nouvelles catholiques, rue Sainte-Anne.

— 9 avril. Vendredi saint.

— 11 avril. Pâques.

1701. 8 décembre. Bourdaloue ouvre la retraite aux Récollettes de la rue du Bac.

1702. 23 avril. Bourdaloue prêche la Quasimodo à la Merci, rue du Chaume (des Archives).

1703. 25 mars Bourdaloue prêche l'Annonciation, au Sang-Précieux, rue de Vaugirard.

1704. 2 février. (Dimanche gras.) Bourdaloue prêche les Quarante-Heures, à Saint-Étienne du Mont.

— 12 avril. Mort de Bossuet.

— 10 mai. Bourdaloue assiste le duc de Gesvres, moribond.

— 13 mai (mardi). Mort du Père Bourdaloue.

PREMIÈRE PARTIE

VIE DU P. LOUIS BOURDALOUE

1632-1704

LE PÈRE
LOUIS BOURDALOUE
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

CHAPITRE PREMIER

La Famille

ORIGINE. — ÉDUCATION PREMIÈRE

1632-1648

Louis Bourdaloue naquit à Bourges, sur la paroisse du Fourchaud (1), le 20 août 1632. Un biographe berrichon, M. Chevalier, de Saint-Amand, rejette cette date universellement admise, sur la foi d'un acte de baptême découvert dans les registres de la paroisse. Il corrige ce qu'il appelle un *lapsus calami* du P. Bretonneau, un *mendum typographicum* de son imprimeur, et ne veut accepter d'autre date que le 29 août, d'après l'acte suivant :

« Le *vingt-neuf* du mois d'août mil six cent trente-deux, a été baptisé Louis, fils de noble homme Estienne Bourda-

(1) Cette paroisse a été supprimée par la révolution du dernier siècle.

loue, avocat au parlement et de damoiselle Anne Le Large : fut parrain, maître Louis Le Large, lieutenant des aides de Charost, aïeul maternel ; marraine, dame Marie Besse, aïeule paternelle, femme de noble homme Estienne Bourdaloue, lieutenant général au bailliage de Vierzon. (Signé) Le Large, M. Besse, Dagoret (curé). »

De cette pièce authentique, nous concluons que Bourdaloue a été baptisé le 29 août, mais rien ne prouve qu'il soit né le même jour. M. Sainte-Beuve, de son autorité privée, affirme que Bourdaloue naquit le 28 *et non le* 20 ; il s'appuie sur l'acte de baptême découvert par M. Chevalier, et, se conformant aux usages ordinaires de l'Église, il met vingt-quatre heures d'intervalle entre le baptême et la naissance (1).

Nous trouvons, il est vrai, dans nos catalogues triennaux, à la colonne des naissances, et au nom du P. Bourdaloue, un 19 effacé et remplacé par un 29, mais cette mention est unique ; les autres catalogues du même genre donnent tous la date du 20 août 1632, date attestée d'ailleurs par le père de l'enfant dans le cahier des titres de noblesse (2), et toujours donnée par les biographes contemporains : le P. Martineau, supérieur de la maison professe ; le P. Bretonneau, éditeur des œuvres de son confrère ; la comtesse de Pringy, amie de la famille du P. Bourdaloue.

La *statistique du département du Cher* qui parut à Bourges en 1829, sous le nom de M. Butet, fait naître Bourdaloue, en 1633, à Mehun-sur-Yère ; cette assertion sans preuve s'écarte trop de la tradition commune pour mériter la moindre discussion.

Louis Bourdaloue appartenait à une famille des plus

(1) *Causeries du lundi*, t. XI, p. 211.
(2) Bibliot. nat. mss. Cabinet des titres, nº 1019.

honorables du Berry; ses titres de noblesse (1), quoique de fraîche date, avaient été mérités par un dévouement constant aux intérêts de la ville de Bourges.

Claude Bourdaloue, sieur du Bouchet et de Saint-Martin des Laps, arrière-grand-père de Louis, fut élu échevin de la ville de Bourges en 1613; à ce titre, il reçut des lettres de noblesse et portait *d'azur au lion couronné d'or, adextré d'un soleil de même;* il remplissait en même temps les fonctions d'avocat des affaires communes de la cité (2).

Étienne Bourdaloue, son fils, reçu avocat au bailliage de Bourges en 1607, devint lieutenant général au siège de Vierzon.

Il eut un fils, du même nom, aussi bailli de Vierzon, qui fut nommé conseiller au présidial de Bourges, puis doyen de la même cour; il épousa Anne Le Large, fille d'un lieutenant au bailliage de Châteauneuf, et membre d'une famille dont le nom figure souvent parmi les

(1) Depuis le règne de Louis XI, les titres et privilèges de noblesse appartenaient de droit aux maires et aux échevins de Bourges; les lettres patentes de cette institution sont datées du mois de juin 1474; les titres et privilèges passaient de droit à leur lignée et postérité née et à naître en légitime mariage, en tout acte et tous lieux.

Le privilège de Bourges, par déclaration de Louis XIII, du mois de décembre 1634, ne reconnaissait pas de distinction entre nobles de race et anoblis. (Pallet, *Histoire du Berry*, t. V, p. 42.) La noblesse des maires et échevins n'était pas restreinte au temps de l'exercice des charges; elle restait à la famille, en considération des services importants rendus par les habitants au roi Charles VII, à l'époque de l'invasion des Anglais. Par décret du conseil d'État, en date d'octobre 1678, les droits de noblesse furent retirés aux échevins nommés depuis 1667 *. (Voir Appendice I. Généalogie et alliances de la famille du P. Louis Bourdaloue.)

(2) Appendice II. Armoiries de la famille Bourdaloue.

* *Histoire du Berry*, Thaum, p. 258.

premiers magistrats de Bourges au dix-septième siècle (1).

Trois enfants sont issus de ce mariage : Louis Bourdaloue ; sa sœur Anne, née le 9 janvier 1634 ; et un frère nommé Robert, né le 10 juillet 1637 et mort en bas âge (2).

Anne Bourdaloue épousa M. de Chamillart-Villatte, frère cadet de M. de Chamillart, maître des requêtes et intendant de basse Normandie, père du ministre de Louis XIV (3).

Anne de Chamillart-Villatte eut quatre fils : l'aîné devint président à la chambre des comptes ; les trois autres, Étienne, Gaston et Pierre sont entrés dans la Compagnie de Jésus. Le P. Étienne Chamillart, numismate distingué, né en 1656, novice en 1673, fit la profession solennelle en 1690, et mourut en 1730, après avoir rempli pendant vingt ans le ministère de la prédication. Gaston étudiait en deuxième année de théologie, en 1688, au collège Louis-le-Grand. Pierre était à la même époque professeur non-prêtre de la classe de seconde au même collège (4).

Dans la famille Bourdaloue, la noblesse du nom était rehaussée par des vertus solides et des qualités personnelles, dont les contemporains nous ont gardé le souvenir.

« Étienne Bourdaloue, père du célèbre Jésuite, était, dit le P. Bretonneau (5), un homme très recommandable ;

(1) Appendice III. Acte de mariage.

(2) Bibl. nat. mss. Cahier des titres, n° 1019.

(3) La sœur de Bourdaloue était ainsi la tante de Michel de Chamillart, contrôleur des finances en 1699 et ministre de la guerre en 1701. Par les alliances contractées entre les enfants du ministre et les premières familles de la cour, elle se trouva alliée aux Mortemart, aux Dreux, aux de la Feuillade, aux Durfort. (Voir tableau généalogique, Appendice I.)

(4) Entré au noviciat le 24 septembre 1679, il est mort, le 3 avril 1733, à la maison professe de Paris.

(5) *Œuvres du P. Bourdaloue*, préface, p. 9, édition Guyot.

surtout par son exacte probité et par une grâce singulière à parler en public. » Après avoir hésité entre la vie du monde et la vie religieuse, au sortir des études, il s'était décidé à vivre dans le siècle ; si les préjugés de noblesse n'ont point été tout à fait étrangers à cette décision, nous sommes autorisé à penser qu'il n'eut d'autre ambition que de perpétuer dans sa famille d'honorables traditions de dévouement à la chose publique.

Il faut aussi faire la part de la divine Providence, qui ménageait, par la libre détermination d'Étienne Bourdaloue, à l'Église un vaillant apôtre ; à l'État et au règne de Louis XIV, un grand homme de plus ; à la Compagnie de Jésus, un modèle et une apologie vivante.

Le mère du P. Bourdaloue, au témoignage de Mme de Pringy (1), était une femme d'un esprit distingué et d'une conduite fort exemplaire ; elle est morte à quatre-vingt-neuf ans, peu de temps avant son fils Louis. Nous apprenons, par une lettre de Gui Patin (2), qu'Étienne Bourdaloue, père de l'orateur, était mort subitement au moment où il quittait Bourges pour se rendre à Paris, et s'assurer par lui-même des succès de son fils.

Bourdaloue n'avait jamais songé à se prévaloir de la noblesse de son origine, lorsqu'il se rendit à Nancy (3) pour y passer sa troisième année de probation ; ses confrères de Lorraine, qui ne le connaissaient encore que par l'éclat de sa réputation, jugèrent à propos d'orner son nom de la particule nobiliaire, et pendant cette seule année il est désigné dans les catalogues sous le nom de *Louis de Bourdaloue* (4). Depuis son retour en France, son nom n'appa-

(1) *Vie du P. Bourdaloue*, p. 1. — Appendice n° XV.
(2) *Lettres*, t. III, p. 1629.
(3) 1664 à 1665.
(4) Une seule branche a conservé la particule, c'est la branche de Pierre de Bourdaloue etc., seigneur de la Creusée, La Noue,

raît plus que dans sa modeste simplicité ; il semble vouloir ne conserver de l'héritage de ses pères que l'élévation des pensées et des sentiments, l'austérité de la vie, et cette distinction des manières qui facilite l'accès auprès des hommes du monde et surtout auprès des hommes de cour.

Lorsque le jeune Louis eut atteint l'âge des études, il fut confié aux Pères Jésuites de Bourges (1) ; il entrait au collège Sainte-Marie six ans après la sortie du prince Louis de Condé, qui y termina sa philosophie, en 1634, avec les plus brillants succès. Cette confraternité littéraire contribua à resserrer les liens qui, plus tard, unirent ces deux grands hommes : la même école les avait formés ; le même temple, témoin de leurs pieuses confidences, entendra leurs communes prières et rapprochera leurs cendres (2).

A défaut de renseignements précis sur les premières années de Louis Bourdaloue, nous devons nous en tenir aux généralités exprimées dans la notice de Mme de Pringy, seul biographe contemporain qui ait pénétré dans l'intimité de la famille.

Dès son enfance, le jeune Louis annonça ce qu'il devait être un jour ; il se montra digne de ses ancêtres, digne d'un père qui nous est signalé comme un modèle accompli

Contres, etc., dont le fils, Claude de Bourdaloue, était un amateur de tableaux et d'antiquités, très connu à la fin du XVIIe siècle. Son portrait a été peint, en 1687, par le célèbre Largillière et gravé par Pitau en 1704. Élisabeth Chéron, peintre de portraits estimé, avait dessiné les plus belles pièces de son cabinet d'antiquités ; c'est à elle que nous devons le portrait du P. Bourdaloue, gravé depuis par Desrochers.

(1) Appendice IV. Le collège Sainte-Marie de la Compagnie de Jésus, à Bourges.

(2) Le corps de Bourdaloue repose dans les caveaux de l'église Saint-Paul-Saint-Louis, au-dessous de la chapelle des Condé, où l'on conservait les cœurs des Condé, Henri et Louis.

du parfait honnête homme. « Les heureuses dispositions du jeune Bourdaloue, dit Mme de Pringy, avaient lieu de faire espérer à sa famille de grandes choses de lui. Il était vif, il avait l'esprit élevé et d'une pénétration merveilleuse, rien n'échappait à sa perception ; il ne lui fallait, pour comprendre une vérité, que le quart du temps qu'il en faut à un autre pour l'exprimer. Il avait tout ce qui promet un très grand mérite ; il était d'un naturel plein de feu et de bonté (1). »

Louis entra au collège Sainte-Marie de Bourges le 1er octobre 1640, fête de saint Remi ; trois années de grammaire le conduisirent dans la classe d'humanités, qu'il commença à l'automne de 1643 ; il fit deux années de rhétorique (1644 à 1646), suivies de deux années de philosophie, de 1646 à 1648.

La bibliothèque de Bourges conserve un monument précieux du séjour et des succès du jeune élève ; c'est un petit in-folio, doré sur tranche, aux armes de l'archevêque de Bourges, entourées d'un semis de fleur de lis d'or. A la première page, une inscription faite à la main atteste que le livre a été donné en prix au jeune Bourdaloue, élève de seconde, le 31 août 1644. L'ouvrage a pour titre : *Ecclesiasticæ historiæ scriptores* (2). M. Profillet, membre de l'Université, auteur d'une excellente notice sur notre ora-

(1) *Vie du P. Louis Bourdaloue.*

(2) Nous donnons ici le titre de l'ouvrage et le texte latin de l'inscription : *Ego infra scriptus collegii Bituricensis Beatæ Mariæ Soc. Jesu studiorum præfectus testor ingenuum adolescentem Ludovicum Bourdaloue hunc librum qui inscribitur Ecclesiasticæ historiæ auctores, pro primo solutæ orationis latinæ præmio in secunda schola meruisse et in publico ejusdem collegii theatro ex munificentia illustrissimi ac reverendissimi DD. Petri d'Hardivilliers patriarchæ archiepiscopi Bituricensis, etc., consecutum esse. In cujus rei fidem chirographum hic meum collegii nostri sigillum apposui. Biturigibus, die trigesimo primo Augusti anno Domini* 1644.

Ludovicus du Pont.

teur, signale un autre prix remporté, dit-il, par le même écolier, en rhétorique; le titre seul : *Adagia Erasmi Roterodami*, nous fait croire qu'il y a erreur; les ouvrages d'Érasme ont toujours été interdits dans les anciens collèges des Jésuites; de plus, si M. Profillet a eu ce prix sous les yeux, ce n'est point à Bourges; nous ne l'avons trouvé ni dans le catalogue ni sur les rayons de la Bibliothèque de cette ville.

A la fin de ses études, Bourdaloue, élève de philosophie, trouva l'occasion de mettre en évidence le talent et les grâces naturelles dont il était doué. Le prince Henri de Condé venait de mourir (1646); à cette nouvelle, la consternation fut générale; les nombreux services qu'il avait rendus au Berry, et en particulier à la ville de Bourges, le firent vivement regretter par les habitants. Le collège Sainte-Marie, dont il avait été l'ami et le bienfaiteur, donna à l'expression de ses regrets l'éclat d'un exercice littéraire en l'honneur du prince; un drame funèbre fut représenté sur le théâtre du collège par l'*élite de la Jeunesse*, dit le programme; or nous affirmons sans témérité que nul autre n'avait plus de droit à être rangé dans cette élite que le jeune philosophe Bourdaloue, déjà signalé à l'attention publique par la noblesse de sa famille et par ses succès scolaires (1).

Ses études achevées, Louis se sentit appelé à la vie religieuse, dans la Compagnie de Jésus; il fit part à son père de sa vocation et ne put obtenir son consentement.

(1) *In funere serenissimi Principis Henrici Borbonii Condæi Clearchus, ejusdem adumbrata effigies. Drama funebre dabitur in theatrum ab selecto flore juventutis collegii Bituricensis societatis Jesu, die tertia aprilis an* 1647, *hora post meridiem prima*, 4°, pp. 25, en latin et en vers français. *Biturigis, ap. J. Christo typographum et bibliopolam prope collegium Societatis Jesu. MDCXLVII.*

Cléarque, esquisse du prince, à l'occasion de la mort du prince Henri de Bourbon de Condé. Drame funèbre qui sera représenté

Ce refus suscita les *difficultés* auxquelles le P. Bretonneau fait allusion (1), lorsqu'il dit : « Son père se crut obligé, *après quelques difficultés*, de condescendre aux instances de son fils et d'en faire le sacrifice. » Étienne Bourdaloue doutait-il de la vocation de son fils, comme il avait douté de sa propre vocation en d'autres temps? était-il accessible à un excès de tendresse paternelle, ou bien à l'excusable ambition de perpétuer un nom honorable? nous l'ignorons; ce que nous savons, c'est que Louis, plus docile à la voix de Dieu qu'à la voix de la chair et du sang, ou à l'honneur mondain, ne sollicita plus le consentement de son père; il quitta famille et patrie, se rendit à Paris et s'enferma au noviciat du faubourg Saint-Germain.

Le grand fond de raison (2) que le P. Bretonneau reconnaît dans Bourdaloue ne permet pas d'attribuer sa conduite à un coup de tête : Dieu s'était manifesté à lui, comme il se manifesta au jeune Samuel; comme Samuel, Louis avait répondu à l'appel d'en haut (3); il avait consulté ses directeurs, il avait aussi consulté l'histoire de sa famille et, dans un moment de ferveur, peut-être s'était-il cru obligé de réparer une infidélité à la grâce. Il était soutenu dans son dessein par l'exemple du jeune Polonais Stanislas Kostka; comme lui, il prenait à la lettre les paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, imposant le sacrifice le plus absolu à ceux qu'il honore de son choix; sous ses yeux, il avait l'exemple encore récent de son condisciple César de la Trémoille : ce jeune seigneur, laissant dans le monde un grand nom et un brillant avenir, avait pris

sur le théâtre par la fleur de la jeunesse du collège de la Compagnie de Jésus, à Bourges, le 3 avril 1647, à une heure de l'après-midi. (Bibl. des écriv. de la C^e de J., in-fol.; art. Bourges, t. I, col. 832.)

(1) *Œuvres*, préface, t. I, p. 10.

(2) *Ibid.*, p. 11.

(3) I. Reg., III, 10.

l'habit religieux au noviciat du faubourg Saint-Germain, le 14 août de la même année 1648.

Nous savons par Mme de Pringy qu'Étienne Bourdaloue, père du jeune postulant, après avoir repris possession de son fils et l'avoir ramené au domicile paternel, le reconduisit lui-même au noviciat (1) : « Il ne l'eut pas trois mois avec lui, dit-elle, que, pénétré de la solidité de sa vocation, il se reprocha sa vivacité ; et quoiqu'il n'eût que lui de garçon, il le reconduisit au noviciat, en protestant qu'il était ravi de le voir dans un ordre où il avait voulu être lui-même. »

Le 10 novembre 1648, Louis Bourdaloue entrait définitivement au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Paris, situé au faubourg Saint-Germain, sur la paroisse Saint-Sulpice.

(1) *Vie du P. Bourdaloue*, p. 11.

CHAPITRE II

L'homme religieux

I. — NOVICIAT. — SCOLASTICAT. — RÉGENCE. — DÉBUTS EN PROVINCE

1648-1669

La fondation d'un noviciat de la Compagnie de Jésus, à Paris, sous le vocable de Saint-François-Xavier, est une des premières inspirations de l'esprit religieux qui se développa si rapidement dans la capitale, au commencement du dix-septième siècle. Il semblait qu'on eût à cœur de relever les ruines de la veille et de préparer l'avènement d'une ère nouvelle.

Un brevet du roi, du 17 mars 1610, le consentement de l'Abbé de Saint-Germain des Prés, seigneur suzerain du faubourg, en date du 10 juillet, et des lettres patentes du mois de septembre, même année, autorisèrent les Jésuites à ouvrir une maison de probation. L'honneur de la fondation appartient à Magdeleine Lullier, veuve de Claude Leroux, sieur de Sainte-Beuve, conseiller au Parlement; de concert avec M. du Tillet son cousin, greffier au Parlement, elle acheta le jeu de paume de l'hôtel de Mézières,

au faubourg Saint-Germain, en prit possession l'année 1610, et, l'année 1612, remit ses nouvelles acquisitions entre les mains du P. Marin Lancelot, maître des novices (1), promoteur de l'OEuvre. Le jeu de paume et l'hôtel de Mézières, avec les terrains qui furent acquis successivement, occupaient l'espace circonscrit aujourd'hui par les rues de Mézières, Cassette, Honoré-Chevalier et l'ancienne rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, aujourd'hui rue Bonaparte prolongée (2).

Bourdaloue eut pour compagnons de noviciat plusieurs religieux qui ont joui par la suite d'une certaine célébrité : tels sont le P. Vincent Houdry, prédicateur et auteur du *Dictionnaire des prédicateurs;* le P. Michel Nau, missionnaire et voyageur, dont les travaux sur la Syrie et sur le mahométisme attirèrent l'attention du T. R. Père général ; le P. Michel Nyon, éditeur d'un ouvrage précieux de Ribier, député aux états généraux de 1614 (3) ; enfin le P. de la Trémoille.

Après avoir reçu au collège de Bourges l'éducation religieuse que la Compagnie de Jésus sait allier à l'éducation de l'homme du monde ; Bourdaloue avait apporté à l'action de Dieu une correspondance fidèle. Cette vie de règle, de travail et de prière, était une préparation à la vie et aux épreuves du noviciat ; les difficultés qu'il avait rencontrées de la part de sa famille, au moment où la grâce de la vocation se manifestait impérieusement à lui, eurent pour résultat, de fortifier dans son cœur les résolutions antérieurement arrêtées.

Déjà prévenus avantageusement par les antécédents bien connus du jeune postulant, les supérieurs ne tar-

(1) Le premier recteur du noviciat est le P. Jean de la Bretesche, en 1611.

(2) Appendice n° V. Le noviciat de la Cᵉ de Jésus à Paris.

(3) *Lettres et mémoires d'Etat sur l'histoire de* 1537 à 1560.

dèrent pas à reconnaître en lui tous les caractères du parfait novice, un jugement sain, un cœur généreux au service d'un ardent esprit de foi entretenu par une solide piété; enfin le zèle de la gloire de Dieu et du salut du prochain.

Mme de Pringy s'étend longuement sur les dispositions de Louis Bourdaloue pendant les premières années de sa vie religieuse, nous lui laissons la parole : « Le consentement paternel laissa au zèle du jeune Bourdaloue toute l'étendue dont il était capable, et on peut dire qu'il se donna tout entier à sa vocation. Il n'y en eut jamais une plus prompte, puisque la première démarche de sa raison fut pour la suivre ; et jamais vocation ne fut plus ardente, puisque le feu d'un beau naturel répondait en lui au feu de la charité. Quel zèle, quelle ferveur, quel désir en choisissant la vie religieuse pour son état (1) ! »

Vers les premiers jours d'automne 1650, Louis Bourdaloue quittait le noviciat et se rendait au collège d'Amiens (2) pour y enseigner les classes de grammaire et les humanités (1650-1654) ; à l'automne de 1654, il alla professer les humanités à Orléans (3). Après le cours de régence des classes inférieures, Louis, alors âgé de vingt-deux ans, suivit pendant une année le cours de philosophie au collège de Clermont (4), puis commença l'étude de la théologie au même collège (5). Pendant la quatrième année, le catalogue lui donne les fonctions de Bidelle du cours d'Écriture sainte et d'éloquence sacrée (6).

Les six années d'études que Louis Bourdaloue passe au

(1) *Vie du P. Bourdaloue.* — Appendice n° XV.
(2) Appendice n° VI. Notice sur le collège d'Amiens.
(3) Appendice n° VII. Notice sur le collège d'Orléans.
(4) Appendice n° VIII. Notice sur le collège de Clermont à Paris.
(5) Il y avait un autre cours de théologie à la Flèche.
(6) *S. Scripturæ et concionum.*

scolasticat du collège de Clermont sont pour lui des années de vie intérieure et de travail ; tout en faisant valoir le *talent* que le souverain Maître lui a confié, il cherche avant tout à former l'homme religieux ; il apporte à l'étude des sciences ecclésiastiques la pureté d'intention que réclament la sainteté et le désintéressement du ministère apostolique ; c'est dans la prière qu'il cherche la lumière et la sérénité de l'âme ; longtemps avant que d'y être obligé par les ordres majeurs, il récite l'office divin qui avait pour lui un attrait particulier (1). Fidèle à la devise de l'ordre auquel il a l'honneur d'appartenir, *tout pour la plus grande gloire de Dieu*, il en accepte les conséquences dans la direction de sa conduite personnelle. C'est pour lui un puissant stimulant au travail et en même temps un sage tempérament aux entraînements du succès.

Vers la fin de l'année 1660, la dernière de ses études théologiques, Bourdaloue fut appelé à recevoir la prêtrise. Nous trouvons, dans une *Exhortation sur la dignité et les devoirs des prêtres*, l'expression des sentiments qui l'animèrent à ce moment solennel. Écoutons-le :

Voici donc ce que je me dis à moi-même et ce que je dois me dire en approchant de l'autel et en me disposant à célébrer le plus redoutable de tous les mystères ; c'est la place d'un Dieu que je vais tenir, non point seulement par commission, non pas seulement pour déclarer la volonté qu'il a de s'immoler à son Père, mais comme s'il résidait lui-même en moi ou que je fusse transformé en lui. Je vais parler comme lui, agir comme lui, opérer le même sacrement avec lui et consacrer le même sang (2).

(1) *Mém. de Trevoux*, 1704, août, p. 14-21.

(2) *Exhort. sur la dignité et les devoirs des prêtres. Œuv.*, t. VIII, p. 278.

Le jeune religieux terminait le cours ordinaire des études dans un âge relativement peu avancé, à vingt-huit ans.

Les supérieurs jugèrent à propos de développer et de fortifier les talents dont il avait fait preuve, en lui confiant les premières chaires du haut enseignement. A la rentrée des classes, en 1660, Bourdaloue alla enseigner la rhétorique à Rouen (1). Après la rhétorique, il enseigna la philosophie (1661-1662), puis l'année suivante, les sciences physiques, et termina cette période d'enseignement par un cours de théologie morale.

Il joignait à ces graves fonctions l'exercice du ministère de la confession auprès des membres de la congrégation des *Messieurs*. A la même époque, il débuta dans la chaire et fit pressentir le talent dont il a laissé tant de preuves. « Divers sermons qu'il prêcha pendant qu'il enseignait la théologie morale furent si bien reçus et tellement applaudis, dit le P. Bretonneau, que ses supérieurs se déterminèrent à l'appliquer uniquement au ministère de la prédication (2). »

Bourdaloue avait acquis toutes les connaissances qu'un homme, aussi favorisé des dons de l'intelligence et du cœur, pouvait recueillir; depuis longtemps, il était apprécié comme un esprit supérieur, mais il n'était pas encore possible d'entrevoir l'étendue de sa puissance oratoire : religieux humble et modeste, il cachait *sous le boisseau* les talents dont il était abondamment pourvu; soit qu'il les ignorât, soit qu'il ne voulût point se les avouer, il attendait l'heure de Dieu. Toutefois, s'il s'oubliait lui-même, la Compagnie avait les yeux ouverts sur lui; déjà elle lui reconnaissait un *génie élevé*, *un jugement solide*,

(1) Appendice n° IX. Notice sur le collège de Rouen.
(2) P. Bretonneau, *Œuvres de Bourdaloue*, t. I, préface.

une grande prudence, des connaissances étendues sur toutes les matières de l'esprit (1).

Nous arrivons ainsi aux derniers mois de l'année 1664. Le jeune religieux avait achevé ses études; il avait passé par toutes les épreuves qu'imposent les constitutions de la Compagnie de Jésus, et comptait seize années de religion. Avant de prononcer les derniers vœux, il se rendit au noviciat de Nancy (2) pour y faire une troisième année de probation (1664-1665), bien que Rouen possédât une maison de même genre à l'usage de la Province de France. Par cet éloignement momentané, Bourdaloue trouva la solitude, le calme, le recueillement qu'il eût vainement cherché à Rouen où, depuis plusieurs années, il s'était créé de nombreuses relations par l'éclat de son enseignement.

La prédication est un des exercices ou l'une des épreuves auxquelles sont soumis les jeunes religieux pendant la dernière probation. Conformément au règlement, toutes les semaines ils allaient faire le catéchisme aux enfants des écoles, et pendant le carême ils prêchaient la doctrine chrétienne dans les villages environnants. Au carême de l'année 1665, Bourdaloue évangélisa le village de Malzéville; il remplit sa mission avec tant de zèle et tant de force que les paroissiens, à la fin de la station, déléguèrent un personnage notable de l'endroit pour remercier le P. recteur du noviciat (3). Une tradition locale assure que

(1) *Ingenium sublime, judicium firmum, prudentia bona, profectus in litteris magnus in omnibus.* (*Arch. S. J.*)

(2) Appendice n° X. Les Jésuites à Nancy.

(3) 1665. *Novitii nostri, pro more, in scholis ad pueros, singulis annis per annum, et in pagis ad rusticos, per quadragesimam, de Christiana vitâ recte instituendâ verba habuêre. Inter alios, unus aliquis tanto ardore, tantaque vi, de rebus divinis dixit ad populum, ut ad P. Rectorem delegatus fuerit vir nobilis qui nomine totius Paræciæ, gratias egerit, qui addidit excussas sibi a novitio oratore non sine ingenti animæ suæ consolatione et fructu, lacrymas.* (*Litt. ann. domus*

les habitants, par reconnaissance, lui offrirent une pièce de dix mesures de vin de Malzéville, et demandèrent le même prédicateur pour l'Avent. Mais le temps d'épreuve était terminé et Bourdaloue devait rentrer dans sa province.

Au sortir du noviciat de Nancy, le P. Bourdaloue fut envoyé, comme préfet des études, au collège Saint-Ignace de la ville d'Eu (1) ; il est à croire que ce ministère lui fut confié, moins pour constater ses aptitudes pédagogiques ou administratives, que pour faire honneur, par la présence d'un religieux aussi distingué, au patronage de Mlle de Montpensier, rentrée depuis peu en faveur à la Cour. Ces premières relations avec la *Grande Mademoiselle* n'ont pas été étrangères au bon accueil qui fut fait, quelques années après, au jeune prédicateur, lorsqu'il parut devant le roi : « Le P. Bourdaloue, dit le P. Bretonneau, eut l'avantage, en entrant dans la carrière de la prédication, qu'il a si heureusement fournie, d'être connu de feu S. A. Mademoiselle ; cette princesse dont la pénétration et le discernement, aussi bien que la grandeur d'âme, égalaient la grandeur de la naissance, l'entendit à la ville d'Eu, le goûta, l'honora, non seulement de sa bienveillance, mais de sa confiance, et lui en a donné le plus sensible témoignage en le faisant appeler pour la soutenir dans les derniers moments de sa vie, et pour l'aider à mourir chrétiennement (2). »

probat. Nanceianæ S. J. ab a° 1603 *ad ann.* 1757.) Voir *Journal de la Société d'archéol. et du comité du Musée Lorrain,* 1856, p. 36 et 21. — Il est inutile de discuter longtemps pour établir que les termes *unus aliquis* désignent, sans le nommer, le P. Bourdaloue ; nous savons sûrement qu'il était au noviciat de Nancy en 1665. Le nom du village, Malzéville, est désigné par l'abbé Lionnais, auteur d'une histoire de Nancy.

(1) Appendice n° XI. Notice sur le collège de la ville d'Eu.

(2) *Œuvres.* Préface, t. I, p. 10.

Comme préfet des études, le P. Bourdaloue avait à se préoccuper de la bonne éducation de ses élèves et de leurs progrès dans les lettres; en outre, il prêchait dans l'église du collège, entendait les confessions du public et faisait partie du conseil de la maison. On signale l'ancienne église Saint-Jean, aujourd'hui disparue, comme ayant été souvent le théâtre de ses prédications. Cette église, la plus ancienne paroisse de la ville, était contiguë au monastère des religieuses Ursulines, où la duchesse recueillait ses orphelines; elle s'y rendait souvent et les orateurs de l'église Saint-Ignace, très rapprochée de Saint-Jean, ne pouvaient manquer de donner leur concours au zèle de l'illustre bienfaitrice.

Les supérieurs ne tardèrent pas à s'apercevoir que le P. Bourdaloue n'était point à sa place : sa vie se dépensait sans résultat proportionné à ses talents. L'humble religieux attendait l'heure de la Providence, en recueillant toujours de nouveaux succès dans l'exercice du ministère de la parole.

Après une année de séjour au collège d'Eu, Bourdaloue fut retiré des fonctions scolaires et appliqué exclusivement à la prédication. Avant de quitter le collège Saint-Ignace, il prononça ses derniers vœux et fit la profession solennelle, le 2 décembre 1666, dans la trente-cinquième année de son âge et dans sa dix-neuvième année de religion (1).

A la fin de l'année 1666, Bourdaloue arrive au collège d'Amiens. Il y remplira les fonctions de prédicateur et de confesseur à l'église du collège, et entendra les confessions des élèves congréganistes.

(1) Nizard, *Hist. de la litt. franc.*, t. IV, p. 280, éd. 1863, dit que Bourdaloue s'était formé à la méthode du raisonnement en enseignant les sciences pendant dix-huit ans; il y a erreur : Bourdaloue n'a enseigné les lettres et les sciences que pendant huit ans.

L'année suivante (1667), il passe au collège de Rennes (1); c'était une des résidences de province où la Compagnie de Jésus avait le plus d'obligations à remplir pour la prédication ; elle donnait un prédicateur à la cathédrale, aux grandes stations d'Avent et de Carême, un prédicateur à l'église du collège, et entretenait un directeur des retraites spirituelles.

Nous n'avons rien trouvé sur les œuvres du Révérend Père dans la capitale de la Bretagne : comme au collège d'Amiens, il remplit les fonctions de prédicateur et de confesseur auprès des élèves membres de la congrégation.

De Rennes, le P. Bourdaloue retourne à Rouen vers la fin de l'année 1668, pour y continuer ses prédications devant un auditoire connu et dans un diocèse où il avait conquis depuis longtemps la confiance et l'admiration universelles. La présence d'un religieux aussi estimé dans la ville de Rouen était une consolation au milieu des calamités que la peste et ses suites avaient amenées dans la contrée. A n'en juger que par les mesures prises contre l'invasion du fléau, on doit reconnaître qu'il fallait un courage héroïque (l'obéissance le donne au religieux) pour aller partager le sort de tant de victimes; soit que Bourdaloue ait été envoyé par ses supérieurs, soit qu'il ait demandé lui-même la faveur de porter secours aux pestiférés, nous devons lui savoir gré d'une conduite inspirée par la plus sublime charité (2).

L'année suivante, il quitte le collège de Rouen et se rend à Paris. Nous trouvons, dans un livre de recette et

(1) Appendice n° XII. Notice sur le collège de Rennes.

(2) Ce dévouement était traditionnel dans la Compagnie : pendant la peste de 1622, à Rouen, quelques Pères Jésuites et des Capucins se mirent à la disposition du chapitre de la cathédrale pour porter secours aux pestiférés. (Délib. du chap. du 20 juin 1622.)

dépense du collège de Rouen, ce détail intime de la vie modeste du religieux : « Il fut remis par le procureur de la maison de Rouen la somme de 20 livres pour viatique du P. Bourdaloue allant à Saint-Louis, maison professe de Paris (1). » Il arrivait dans la capitale à l'âge de trente-sept ans, un mois et quelques jours, en octobre 1669.

II. — LE P. BOURDALOUE A PARIS. — LA MAISON PROFESSE. — SES DÉBUTS. — PRÉDICATEUR A LA COUR. — SES EMPLOIS EN COMMUNAUTÉ. — SON APOSTOLAT A PARIS.

1669-1704

La maison professe de la Compagnie de Jésus, à Paris, située rue Saint-Antoine, était encore connue sous le nom de maison des *Grands-Jésuites ou de Saint-Louis.* Elle jouissait d'une grande considération dans l'opinion publique. On y rencontrait les hommes les plus éminents par la science, l'expérience, le talent oratoire, aussi bien que par les vertus religieuses et le zèle apostolique.

Dès que les supérieurs eurent manifesté au P. Bourdaloue la volonté de Dieu, il se mit en devoir de répondre à leur confiance et à l'attente du public ; il comprit la nécessité du travail, d'un travail recueilli, en présence de Dieu, en présence de soi-même, loin des regards et de la rencontre des hommes, loin des agitations de l'opinion et des luttes de parti ; il se rappela les beaux jours passés au commencement de sa vie religieuse, dans le noviciat de Saint-François Xavier et demanda à y fixer son séjour : là, tout porte à Dieu, le recueillement et la candeur des novices, l'austère et douce gravité de leur *maître;* si les

(1) Arch. de Rouen.

gens du monde pénètrent dans cette enceinte bénite, c'est pour y vivre eux-mêmes dans le silence, la prière et la retraite.

Les supérieurs se prêtèrent d'autant plus volontiers aux désirs du jeune prédicateur, que sa santé réclamait de grands soins; une transition trop brusque de la vie de province à la vie de Paris-ville (1), n'était pas sans danger pour sa complexion délicate; la résidence du faubourg Saint-Germain rassemblait tous les avantages; avec la solitude, Bourdaloue y trouvait l'air calme et pur de la campagne si favorable au repos du corps et à l'activité de l'âme. Il devait y remplir les fonctions de prédicateur dans l'église dédiée à saint François Xavier.

Le noviciat n'était plus tel qu'il l'avait connu vingt ans auparavant : les œuvres de zèle avaient pris du développement; les congrégations étaient formées; on commençait à organiser l'œuvre des retraites. Le faubourg, jadis refuge des vagabonds et des habitués du Pré-aux-Clercs, subissait l'heureuse influence des communautés religieuses qui s'y étaient multipliées sous la protection de l'abbé de Saint-Germain des Prés. Le noviciat de la Compagnie de Jésus avait contribué pour une large part à l'amélioration du quartier. M. Olier, curé de Saint-Sulpice, aimait à lui rendre cette justice. « M. Olier, dit l'auteur de sa vie (2), chérissait sincèrement tous les ordres religieux qui l'aidaient à sanctifier sa paroisse, mais particulièrement les deux maisons du noviciat des Dominicains (3) et des Jésuites, où la doctrine était aussi pure que la piété était

(1) Paris était divisé en trois parties : *la cité*, au milieu de la Seine; *la ville*, sur la rive droite, et l'*Université*, occupant le versant septentrional de la montagne Sainte-Geneviève, sur la rive gauche.

(2) *Vie de M. Olier*, par l'abbé Faillon, t. I, p. 481.

(3) Le noviciat des Jacobins ou Dominicains est actuellement occupé par le comité d'artillerie, près Saint-Thomas d'Aquin.

florissante; et on l'entendit même répéter plus d'une fois que si la divine miséricorde répandait tant de grâces sur la paroisse et y faisait tous les jours de nouvelles conversions, c'était le fruit des prières de ces deux saintes communautés. »

Pendant les trois années qu'il passa à Saint-François Xavier, Bourdaloue établit sa réputation d'orateur par les stations suivantes : l'Avent de 1669 et le Carême de 1670 à l'église Saint-Louis de la maison professe (1); l'Avent de 1670 aux Tuileries; le Carême de 1671 à Notre-Dame ; l'Avent de 1671 à Saint-Jean en Grève (2); le Carême de 1672 à la cour; sans parler des prédications attachées à son emploi de prédicateur ordinaire de l'église du Noviciat.

Au mois d'octobre de l'année 1672, le P. Bourdaloue fut appelé de nouveau à la résidence de la maison professe, rue Saint-Antoine (3).

Nous donnerons en quelques mots l'histoire et la description de cet établissement, où l'éloquent religieux a passé trente-deux années de sa vie apostolique.

En 1580, lorsque les Jésuites sortirent du quartier de l'Université, pour étendre leur action sur la société catholique de la *ville* de Paris, ils passèrent sur la rive droite de la Seine. Après quelques hésitations, ils acceptèrent de la munificence du cardinal de Bourbon l'hôtel de Rochepot, ancienne résidence d'une branche de la famille des Montmorency, situé rue Saint-Antoine, entre le mur d'enceinte de Philippe-Auguste et la rue Saint-Paul (4).

(1) Aujourd'hui église paroissiale Saint-Paul-Saint-Louis, rue Saint-Antoine.

(2) *Liste véritable et générale de tous les prédicateurs*, 1646-1700 (Bibl. nat., réserve).

(3) Catal. arch., S. J.

(4) Le mur qui règne à droite de la ruelle conduisant au lycée Charlemagne, donne l'alignement de l'ancien mur de Philippe-Auguste (douzième siècle).

A l'origine, les religieux s'étaient contentés d'ouvrir une petite chapelle dans les bâtiments de l'hôtel et de meubler quelques chambres à leur usage. Cet état provisoire ne fut pas de longue durée; les lettres annuelles de 1584 parlent d'une chapelle plus étendue, construite par la libéralité des fidèles en 1583; la disposition de cette chapelle et des bâtiments conventuels nous est connue par les anciens plans de Paris, de Quesnel et de Vassalieu (1609). La maison des prêtres de Saint-Louis se composait d'une chapelle longeant la rue Saint-Antoine, avec entrée latérale sur la voie publique; les bâtiments réservés aux religieux étaient élevés perpendiculairement à la rue et fermés par un corps de logis parallèle à l'église. Cette installation dura plus de quarante ans, depuis 1583 jusqu'au jour où Louis XIII et Richelieu voulurent contribuer à l'établissement définitif. La construction de l'église dédiée à saint Louis, roi de France, a été commencée en 1627, aux frais du roi. Le portail est dû à la générosité du cardinal de Richelieu.

La ruelle qui longe l'église Saint-Paul-Saint-Louis conduisait à une première cour, circonscrite à gauche et en face par l'abside, la sacristie et par des bâtiments de service; à droite, par une des façades de la maison conventuelle. En entrant dans cette première cour, on trouve à droite l'escalier d'honneur conduisant aux congrégations, à la salle de réception, à la bibliothèque, avec une issue vers la partie du bâtiment exclusivement réservée aux religieux. Au fond de la même cour à droite, un passage menait directement à la clôture, à l'escalier des religieux et au jardin de la communauté. Ce jardin était entouré de constructions de diverses époques, élevées de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Le bâtiment entre la première cour et le jardin, accessible à ses deux extrémités, renfermait les chapelles et salles de réunion desti-

nées aux congrégations des *Messieurs* de la ville et des *Artisans*. L'aile gauche, en entrant dans le jardin intérieur, a été reconstruite vers la fin du dix-septième siècle, sur les proportions de l'aile parallèle, mais sans style; elle était réservée aux religieux; au rez-de-chaussée, on trouvait un vestibule avec lavoir, le réfectoire commun, les cuisines; toutes ces pièces, reliées ensemble par un corridor prenant jour sur la rue Charlemagne, étaient éclairées par des fenêtres ouvertes sur le jardin intérieur. Les religieux habitaient les étages supérieurs; aucune marque extérieure ne distinguait une cellule de l'autre; les exigences ou les convenances du ministère réglaient seules la distribution des chambres (1). L'aile droite a été élevée en même temps que l'église dans le style assez riche, mais un peu lourd, du siècle de Louis XIII. On y trouvait une salle de réceptions, les procures de missions et au-dessus la bibliothèque éclairée par des œils-de-bœuf, avec plafonds ornés de peintures dues à un artiste italien du nom de Gherardini.

La maison de Saint-Louis est le second établissement ouvert par la Compagnie de Jésus dans Paris; il vient après le collège de Clermont, fondé en 1563. Le personnel qui l'habitait, était composé, en 1581, de douze religieux (2), alors que le collège de Clermont en utilisait déjà soixante et onze. Nous en comptons vingt en 1587; un siècle après, au temps du P. Bourdaloue, en 1688, la maison de Saint-Louis comptait trente-sept religieux prêtres et vingt-cinq frères laïcs coadjuteurs.

(1) C'est par pure fantaisie qu'un des biographes du P. Bourdaloue (Profillet, *Rhét. de Bourdaloue*, p. 4, note) parle de la chambre où est mort le P. Bourdaloue, et de son *vaste cabinet de travail*. Le P. Bourdaloue, atteint de la grave maladie qui l'emporta si rapidement, avait sa place à l'infirmerie où il mourut.

(2) *Litt. ann.*

Nous ne nous écarterons pas de notre sujet en complétant cet état du personnel de la maison professe au dix-septième siècle, par le programme des ministères que remplissaient les religieux de Saint-Louis; c'est, il est vrai, l'œuvre de tous, mais c'est aussi l'œuvre de chacun, et la suite montrera avec quel zèle et quel succès incomparables le P. Bourdaloue s'est acquitté des fonctions brillantes et humbles dont il a été chargé.

La maison professe de Saint-Louis était un centre d'action catholique dont l'heureuse influence s'étendait sur toute la ville. Les différentes classes de la société y trouvaient des secours spirituels : elle était la résidence habituelle des confesseurs des rois et de la famille royale; les congrégations des *Messieurs* et des *Artisans* s'y rassemblaient sous la direction de leurs pères spirituels, et les procureurs des missions lointaines étendaient ses relations avec le monde catholique.

Quarante religieux prêtres y résidaient habituellement: les uns étaient occupés à l'administration de la province religieuse ou de la maison; les autres, en grand nombre, se livraient au ministère apostolique; ils prêchaient, confessaient, dirigeaient les Congrégations.

Les prédicateurs se partageaient l'année ecclésiastique en sept stations. Le tableau suivant, que nous empruntons à *la liste des prédicateurs* de l'année 1689, donnera une idée exacte de cette répartition (1) pour l'église Saint-Louis.

(1) La liste véritable et générale de tous les prédicateurs. Bibl. nat.

1° Carême.	Dimanches et fêtes principales.	P. Dorléans.
—	Mercredis et vendredis, méditations sur la Passion, à 4 h.	P. Grangeron.
—	Jeudis et petites fêtes de l'année, catéchisme	P. Bobynet.
—	Samedis à 4 h., instruction familière, sur la communion et la confession	P. Bobynet.
2° de Pâques à la Pentecôte, prédicateur . .		P. de La Rue.
3° de la Pentecôte au mois d'août		P. Gaillard.
4° du mois d'août jusqu'à N.-D. de Septembre.		P. Bourdaloue.
5° de Notre-Dame de Septembre jusqu'à la Toussaint		P. Jobert.
6° l'Avent		P. Eustache.
7° de l'Avent au Carême		P. de Gonnelieu.

Outre ces stations régulières, les Jésuites de la maison professe prêtaient encore leur ministère aux *renfermés* (1) de l'hôpital général; au Carême de 1686, on en comptait cinq dans les diverses maisons dépendantes de l'hôpital : Notre-Dame de Pitié, Sainte-Magdeleine du Refuge, Sainte-Marthe de Scipion, Saint-Louis de la Salpêtrière, Saint-Jean-Baptiste de Bicêtre.

On les trouvait encore dans les prisons de la Conciergerie et au For-l'Évêque prêchant les mardis et jeudis de toute l'année, tandis que les Carmes-Billettes et les Barnabites apportaient aux prisonniers les consolations et les aumônes des fidèles.

Lorsque le P. Bourdaloue quitta la résidence du faubourg Saint-Germain et vint se fixer à la maison de Saint-Louis, il y rencontra pour collègues, dans l'office de prédicateur, les PP. Brossamin, Jacques Giroust, François Ménétrier, Germain de Verville, François Ridelle, Etienne Macheret (2). Seize années plus tard, en 1688, d'après un

(1) On appelait ainsi les misérables vagabonds de tout genre que l'on était parvenu à *renfermer* dans les différents refuges préparés à leur usage.

(2) Voir les notices sur les prédicateurs. — Appendice XIII.

catalogue manuscrit, la liste des prédicateurs donne encore les noms du P. Bourdaloue, du P. Brossamin et du P. Ménétrier ; ses nouveaux collègues sont les PP. Louis Jobert, Honoré Gaillard, Joseph Dorléans, Jérôme de Gonnelieu, Charles de la Rue, Pierre de Villiers, auxquels il faut ajouter les PP. Mathurin Duhamel, Jean Dubois, Jean d'Avril, désignés comme prédicateurs et confesseurs à l'église ; le P. Labbe est prédicateur d'office dans la chaire de Saint-Louis.

L'année 1679, Louis XIV ayant enfin rompu tout commerce avec Mme de Montespan, sans avoir encore brisé toutes ses chaînes, voulut donner au P. Bourdaloue un témoignage public de son estime et nous ajoutons de sa reconnaissance. Depuis plusieurs années, Bourdaloue, dans les stations, du Carême, en 1672, 1674, 1676, et dans les stations d'Avent des mêmes années, avait attaqué fortement les scandales de la Cour ; en 1679, Mme de Montespan était éloignée de Versailles et l'on prévoyait que la grâce d'en haut ne tarderait pas à triompher : c'est à ce moment que Louis XIV lui donne le brevet de prédicateur royal avec une pension. Voici en quels termes le *Mercure* (1) annonce cette nouvelle au public :

« En vous parlant dans une lettre du dernier mois de l'honneur que M. de Tulle (Mascaron), nommé à l'évêché d'Agen, avait reçu par le brevet de prédicateur ordinaire du roi, j'oubliai de vous dire qu'on en avait envoyé un pareil au P. Bourdaloue, Jésuite, avec les mêmes appointements. Ainsi ces deux grands hommes prêcheront alternativement à l'avenir les *Avents* et les *Carêmes*.

Propos de journal, ces deux grands hommes n'eurent pas le privilège exclusif de se faire entendre à la Cour ; d'autres rateurs montèrent dans la chaire royale ; mais

(1) *Mercure galant*, 1679, p. 274.

Bourdaloue et Mascaron furent appelés plus souvent que les autres.

Moins absorbé par la composition de ses sermons, Bourdaloue put, en 1690, ajouter à son ministère de la prédication, l'office de confesseur dans l'église de la maison de Saint-Louis ; en mars 1691, il est nommé consulteur de la Province ; trois ans après il était question de l'appeler à la direction de la maison professe ; sa santé et ses nombreuses occupations l'autorisèrent à présenter ses respectueuses réclamations, et le P. général Thyrse Gonzalez en tint compte. Le plus grand bien demandait, en effet, que le P. Bourdaloue restât libre de l'emploi de son temps et continuât ses prédications si utiles au salut des âmes : il sera plus facile, ajoutait le P. Thyrse Gonzalez, de trouver des supérieurs pour le remplacer dans le gouvernement que des prédicateurs pour le remplacer dans la chaire (1).

Depuis cette époque, le P. Bourdaloue est resté jusqu'à sa mort attaché aux fonctions de prédicateur, de confesseur et de directeur des consciences ; nous le suivrons dans chacun de ses ministères, et nous verrons comment, de son vivant, il justifiait la haute opinion dont le *Mercure* de 1696 rend si bon témoignage en ces termes :

« Le P. Bourdaloue excelle dans la conduite des âmes, dit-il, il est humble, courageux, fort, il se fait tout à tous ; tel est le P. Bourdaloue, savant et pieux religieux de la Compagnie de Jésus ; une des plus grandes lumières de l'Église, il enseigne la justice aux magistrats, la bonne foi aux commerçants ; apprend aux soldats à bénir Dieu ; prédicateur, il a la noblesse qui relève les sentiments, la force pour supporter le travail, le courage pour résister au mal,

(1) Arch. Gésu. Lettre du P. Thyrse Gonzalez, 15 janvier 1694.

la vivacité et la pénétration pour prévoir les meilleures choses ; il est directeur zélé, charitable, indulgent, mais sage et prudent ; il donne l'exemple des vertus qu'il enseigne ; tout le monde sait les bénédictions que Dieu a répandues sur ses prédications ; quel bonheur pour la savante et pieuse Compagnie de posséder un si digne sujet. Fasse le Ciel que ceux qui entreprennent d'annoncer la parole de Dieu et de conduire les âmes, se règlent sur cet illustre et sage directeur qui sera l'admiration de tous les siècles et recevra du Seigneur dans le ciel la récompense qui est due à ses travaux apostoliques (1). »

François de Lamoignon (2), président au Parlement, l'ami le plus intime du P. Bourdaloue, le plus fidèle témoin de sa vie publique, a laissé un portrait de Bourdaloue, ouvrier évangélique, qui trouve ici sa place. Après avoir parlé de la grande réputation oratoire du religieux, il ajoute : « Parlons plutôt de ses vertus que nous nous flattons d'avoir plus senti que ceux qui ne l'ont pas pratiqué aussi souvent que nous...

« Jamais personne n'a plus gagné que lui a être vu tel qu'il était. Ses moindres qualités ont été celles qui l'ont fait honorer et respecter du public. Il était naturellement vif et vrai : il ne pouvait souffrir le déguisement et l'artifice... toute sa vivacité ne lui laissait jamais échapper la moindre impatience quand il s'agissait d'une affaire importante... Quoiqu'il eût la confiance de tout ce qu'il y a de plus élevé en France, on ne peut pas dire qu'il l'ait jamais désirée : il se dévouait de la même manière à tous ceux que la Providence lui envoyait, sans rechercher les grands

(1) Éloge du P. Bourdaloue, extrait du *Mercure galant*, 1696, décembre. Le *Mercure* reproduisit, en juin 1704, l'éloge publié par les *Essais de littérature* de l'abbé Tricaut. — Appendice n° XIV.

(2) Longtemps avocat général, il fut nommé président à mortier, au parlement de Paris, en 1690.

et sans mépriser les petits... Sévère et implacable contre le péché, il était doux et compatissant pour le pécheur; loin d'affecter une austérité rebutante, il prévenait par un air honnête et affable. Austère pour lui-même, exact à observer ses devoirs, il était indulgent pour les autres, sans rien perdre de la sévérité évangélique... Je ne finirais point, si je voulais vous marquer en détail toutes les actions de ce grand homme; son amour pour son état, son zèle pour le salut des âmes... Ce n'est point par des larmes que nous devons honorer sa mémoire, imitons ses vertus si nous voulons marquer le respect et la vénération que nous avons pour lui (1). »

Le P. Bourdaloue était jaloux, dans une certaine mesure, des applaudissements des hommes, non pour lui-même, mais pour l'honneur de son ministère et la plus grande gloire de Dieu; il tenait surtout au bon témoignage de sa conscience, acquis par une fidélité constante aux obligations de son état. Suivons-le quelques moments dans l'intérieur de sa vie religieuse, sous l'œil de Dieu et de ses frères, et nous verrons qu'il ne se démentit jamais : c'est le religieux exemplaire que nous voulons mettre en lumière.

(1) A la fin du troisième volume des *Sermons de Bourdaloue* pour le Carême, éd. Rigaud, 1707. Sous le titre de : *Lettre de Monsieur* ***, à une personne de ses proches.—Appendice n° XV.

On trouvera à l'Appendice n° XVI *la Vie du P. Bourdaloue*, par Mme la comtesse de Pringy.

III. — BOURDALOUE EN COMMUNAUTÉ, ESTIMÉ ET VÉNÉRÉ DE SES FRÈRES

Le P. Bourdaloue, doué des plus riches dons de la nature et de la grâce, les fit fructifier par les travaux incessants de sa profession, et acquit cette réputation de sainteté qui a donné tant de force et tant d'efficacité à sa parole. Il était homme d'oraison, homme de travail, et, quoique luttant sans relâche au milieu d'un monde très agité, nul n'a porté plus loin que lui l'amour de la vie intérieure et cachée. Il ne quittait sa cellule que pour monter en chaire ou s'asseoir au tribunal de la pénitence : il y passait, dit le P. Bretonneau, cinq à six heures de suite ; il visitait les malades, les pauvres comme les riches, et tous recevaient de son cœur apostolique le même accueil et les mêmes soins. Il était la force et la consolation des agonisants. Dévoué jusqu'à l'immolation de lui-même au service de Dieu et du prochain, il mourra victime de son zèle.

Bourdaloue fuit les honneurs auxquels sa vertu et son mérite l'appellent par le suffrage de ses frères : député par la Province de France, pour la représenter à la douzième congrégation générale en 1682, il s'autorise de sa délicate santé pour rester dans la vie commune ; nommé en 1694 Préposé (1) de la maison professe de Paris, il demande à n'être point distrait de son travail habituel ; sans attache pour le séjour de la capitale, il cherche à fuir ce monde qui l'estime et l'applaudit : il demande à ses supérieurs la permission d'aller exercer son zèle dans les maisons de retraite, dans les noviciats, à La Flèche.

(1) Ou supérieur.

Si nous pénétrons dans le secret de sa vie, nous y découvrons des trésors de simplicité, de docilité, d'abnégation, d'amour de la pauvreté religieuse, un ensemble de ces vertus modestes que le monde dédaigne mais que les anges admirent; nous sommes heureux d'en recueillir le témoignage de la bouche même de ses supérieurs.

Le P. Bourdaloue avait prêché l'Avent de 1671, à Saint-Louis de la maison professe; il devait prêcher pour la première fois la station du Carême à la cour (1); sa santé délicate, ébranlée par la fatigue des premières prédications, donnait des craintes à ses supérieurs. Le P. Bordier (2), Préposé de la maison professe, crut devoir en écrire au P. Général (3). Le P. Oliva, dans sa réponse, témoigne le plus vif intérêt pour la santé de l'éloquent religieux, et justifie ses recommandations par la connaissance qu'il a de ses hautes vertus, de son zèle infatigable, de son courage à toute épreuve même au détriment de sa frêle santé (4).

Plus tard il le félicitera de l'abnégation avec laquelle il abandonne à ses supérieurs la distribution des abondantes aumônes qui sont mises à sa disposition (5); scrupuleux observateur des exigences de la pauvreté religieuse qu'il a juré de maintenir dans toute sa pureté, on le voit pousser le scrupule jusque dans les plus minutieux détails de la vie privée : il remet au P. Maignan,

(1) 1672.

(2) Le P. Jacques Bordier, de Paris, préposé de la maison professe de 1669 à 1672.

(3) Le P. Oliva, élu vice-général avec succession en 1661, prit possession du généralat en 1664 et mourut le 29 novembre 1681.

(4) *Interim abundè et cumulatissimè* P. Bourdaloue, *tàm strenuè tàmque fructuosè desudanti suppeditentur omnia non ad necessitatem tantum, sed ad omne commodum ac votum...* (*Litt. gener.*, P. Oliva, 12 janv. 1672, arch. rom. S. J.)

(5) Arch. rom. S. J. *Litt. PP. gener.*, 1672, 5 juillet.

procureur de la maison, une modique somme de trois livres quinze sols, que le P. Pallu envoie de Rouen à son intention (1); il simplifie sa correspondance pour éviter des frais de poste (2). En mai 1679, il reçoit, en même temps que Mascaron, le brevet de prédicateur du roi avec une pension. Bourdaloue fait part au P. Général de la faveur et des intentions de Sa Majesté (3); le P. Oliva répond en exprimant le regret de ne pouvoir donner satisfaction complète à la volonté de Louis XIV, dont les moindres désirs seraient pour lui des ordres en toute autre circonstance; en tous cas il se rassure, quand il se rappelle combien le P. Bourdaloue estime la pauvreté et la discipline religieuses : « Nous nous réjouissons, ajoute-t-il, de voir naître l'occasion d'apprendre à tous par votre exemple, que les bienfaits du roi ne doivent être employés que pour subvenir aux seules nécessités. Nous aurons grand soin, à défaut de secours extérieurs, que les supérieurs vous accordent tout ce qui sera nécessaire pour vos études et pour votre santé si utile à l'Église. J'en suis bien certain, vous ne ferez jamais usage d'aucun privilège qui puisse être nuisible à l'ordre commun; je prie votre Révérence de se souvenir de moi dans ses saints sacrifices (4). »

Les saintes femmes n'ont jamais fait défaut à l'Église de Jésus-Christ depuis Marthe et Marie : au dix-septième siècle, on les voit se multiplier pour venir en aide aux grandes œuvres du temps; nous ne serons donc pas surpris que le P. Bourdaloue soit devenu l'objet de leur sollicitude. Deux noms échappent à l'oubli : Mme la comtesse de Pringy, auteur d'une *Vie du P. Bourdaloue*, dont nous avons parlé

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, D. 55, p. 236, novemb. 1685.
(2) Voir corresp. Lett. à un Père de Trèves, 27 avril 1703.
(3) Le roi demandait que le P. Bourdaloue pût disposer d'une manière absolue de la pension royale.
(4) Arch. rom. S. J. *Litt. PP. gener.*, 1679, 16 mai.

plus haut, et une dame de Farsy. Cette dernière avait réclamé avec instance le privilège de subvenir aux besoins de son vénéré Père ; pour mettre un terme à ses instances, le P. Bourdaloue fit comprendre à cette indiscrète amie que la Compagnie avait des règles dont elle ne pouvait se départir, d'autant moins que jamais elle ne refusait à ses enfants ce qui pouvait leur être utile (1).

L'année 1692 fut une des années calamiteuses du règne de Louis XIV : les guerres des années précédentes, puis l'intempérie des saisons amenèrent la misère publique. Les supérieurs de la Compagnie de Jésus profitèrent de la circonstance pour ramener ses membres à une pratique plus étroite de la pauvreté religieuse ; et, en effet, les Pères de la maison professe, par leurs relations fréquentes avec les princes et les seigneurs, avaient souvent à lutter contre les assauts de leur généreuse amitié. Le P. Bourdaloue avait dans sa cellule un portrait de Louis XIV, dont la richesse semblait contraster avec la modestie de sa condition ; l'observation lui en fut faite ; l'amour respectueux qu'il éprouvait pour son royal auditeur, et peut-être aussi la crainte de blesser le susceptible monarque, lui inspirèrent la pensée de présenter des observations ; il écrivit au T. R. P. Thyrse Gonzalez, l'un des plus austères généraux de la Compagnie de Jésus, et il en reçut cette réponse, datée du 5 février 1692 : « Quoique le portrait de Sa Majesté Très Chrétienne, dont il est question, semble devoir être mis au nombre des meubles précieux, il y a tant et de si puissantes raisons de le conserver dans la chambre de votre Révérence, que je suis tout à fait d'avis de le laisser là où il est ; il me paraît très juste, en mettant de côté toutes les autres raisons, que l'image d'un roi si bienveillant pour vous et pour toute notre

(1) Lettre du 24 février 1683, arch. rom. S. J. *Litt. S. gen.*

Compagnie reste gravée dans votre esprit et dans votre cœur, qu'elle soit toujours sous vos regards, dans le lieu et avec l'entourage qui convient à un si grand prince (1). »

La fréquentation de la cour n'altérait en rien la pureté de ses principes ; plus d'une fois dans ses sermons, Bourdaloue témoigne de son affectueuse estime pour la pauvreté religieuse. Il lui rend un touchant hommage dans un des sermons prêchés à la cour, devant le roi, le jour de la Nativité de Notre-Seigneur.

Crèche adorable de mon Sauveur, s'écrie-t-il, c'est toi qui me fais aujourd'hui goûter la pauvreté que j'ai choisie ; c'est toi qui m'en découvres le trésor ; c'est toi qui me la rends précieuse et vénérable ; c'est toi qui me la fais préférer à tous les établissements et à toute l'opulence du monde. Confondez-moi, mon Dieu, si jamais ces sentiments, seuls dignes de vous, seuls dignes de ma profession, et si nécessaires enfin pour mon repos, sortaient de mon cœur. Vous les y avez conservés jusqu'à présent, Seigneur, et vous les y conserverez (2).

De pareils sentiments expliquent et adoucissent bien des sacrifices.

Pour achever le portrait du saint religieux, nous emprunterons les lignes suivantes à la notice nécrologique que le P. Martineau (3) consacrait à sa mémoire au lendemain de sa mort.

« Ce qui doit rendre plus précieuse la mort du P. Bourdaloue, dit-il (4), ce sont les vertus solides qu'il a su

(1) Arch. rom. S. J. Lettre du T. R. P. général Thyrse Gonzalez, 5 février 1692.

(2) Sermon sur la Nativité. *Œuvres*, t. I, p. 228.

(3) Supérieur de la maison professe.

(4) Plusieurs biographes, et entre autres Sainte-Beuve après Villenave, donnent au P. Martineau la qualité de confesseur.

joindre aux grands talents dont Dieu l'avait pourvu. Le zèle de la gloire de Dieu était le mobile de tous ses actes ; la sienne ne le touchait point... il était religieux observateur des saintes pratiques que la règle prescrit pour entretenir l'esprit de dévotion... tout ce qui concerne le culte divin lui était précieux, les moindres cérémonies de l'Église n'avaient rien que de grand pour lui. A l'exemple du prophète, il aimait la beauté de la maison du Seigneur, et le zèle qu'il avait pour elle lui faisait prendre un soin tout particulier de la décoration des autels... Content de plaire au souverain Maître, scrutateur des cœurs, il cachait aux yeux des hommes tout ce que la loi de l'édification ne l'obligeait pas de faire paraître ; une dévotion d'appareil n'était point de son goût et l'on ne pouvait être plus ennemi de l'ostentation (1). »

Le P. Martineau signale avec un intérêt tout particulier l'attachement de Bourdaloue pour la Compagnie dans laquelle il s'est engagé : « Bien des raisons, dit-il, le feront regretter dans la Compagnie, mais la plus touchante de toutes est le tendre et sincère attachement qu'il avait pour elle. On ne peut dire combien il l'estimait et jusqu'à quel point cette estime le rendait sensible à ses avantages et à ses disgrâces. »

Bourdaloue avait exprimé lui-même ces sentiments, en termes expressifs, dans le Panégyrique du saint fondateur.

Oui, mes chers auditeurs, s'écrie-t-il, c'est par elle (la Compagnie de Jésus) qu'Ignace, tout mort qu'il est, parle

C'est une erreur, le P. Martineau était *supérieur* de la maison professe, et il n'est pas d'usage dans les communautés religieuses que le supérieur soit en même temps le confesseur attitré de ses subordonnés.

(1) Cette lettre se trouve dans toutes les éditions des *Œuvres de Bourdaloue* et dans les *Mémoires de Trevoux*, 1704, août, p. 1410-1425.

encore, et fait retentir sa voix dans toute la terre ; c'est par elle qu'il distribue le pain d'une saine doctrine aux enfants du Père céleste ; c'est par elle qu'il va à travers les tempêtes et les orages, au milieu des bois et dans le fond des déserts, chercher les brebis égarées d'Israël et les appeler : c'est par elle qu'il dirige tant d'âmes saintes, qu'il touche tant de pécheurs, qu'il convainc tant d'hérétiques, et qu'il éclaire tant d'idolâtres. *Permettez-moi, chrétiens*, et *permettez-moi de rendre aujourd'hui ce témoignage à une Compagnie dont je reconnais avoir tout reçu et à qui je crois devoir tout.* Témoignage fondé sur une connaissance certaine de la droiture de ses intentions et de la pureté de son zèle, malgré tout ce que la calomnie a prétendu lui imputer, et les noires couleurs dont elle a tâché de la défigurer et de la ternir. Au reste, quand je m'explique de la sorte, ce n'est point à l'avantage des enfants que je le fais, ni pour les relever, mais uniquement pour relever le père, ou plutôt la gloire de Dieu, à qui les enfants, comme le père, doivent tout rapporter (1).

Dans un sermon sur l'*état religieux*, il se sent à l'aise au milieu de la pieuse assemblée qui l'écoute ; aussi avec quel amour parle-t-il du bonheur de sa vocation ! Après avoir énuméré les épreuves auxquelles sont exposés les gens du monde, il poursuit :

Ah ! mes chères Sœurs, vous et moi qui avons renoncé au monde, nous devons être, en vue de tout cela, remplis, animés, pénétrés d'une vive et intime reconnaissance envers notre Dieu. Les actions de grâces que nous lui rendons pour le bienfait inestimable de notre vocation, ne procéderaient plus seulement de la foi qui nous élève à l'espérance des biens futurs, mais d'un sentiment presque naturel, que l'expérience même des biens présents produirait en nous. Sans

(1) Sermon pour la fête de saint Ignace de Loyola. *Œuv.*, t. XIII, p. 67

attendre d'autre centuple que celui-là, nous éprouverions dès maintenant, mais avec un excès de douceur, qui serait comme l'avant-goût de notre béatitude, combien il est avantageux d'avoir tout méprisé pour Jésus-Christ; et la seule chose que nous aurions à craindre, en nous comparant avec les partisans du monde, c'est que la tranquillité et la paix de notre état ne nous tînt déjà lieu de récompense, et ne diminuât en quelque manière le mérite de notre sacrifice (1).

Il développe la même pensée et se l'applique à lui-même dans un sermon sur la *Récompense des saints* (2) : il y parle un langage qui fait honneur à la sensibilité de son âme.

Avoir Dieu pour partage et pour récompense, s'écrie-t-il, voilà le sort avantageux de ceux qui cherchent Dieu de bonne foi et avec une intention pure. Le dirai-je, et me permettrez-vous de m'en rendre à moi-même le témoignage? Tout pécheur et tout indigne que je suis, voilà ce que Dieu par sa grâce m'a fait plus d'une fois sentir.

Si, en vertu de la profession que j'ai faite, quand j'ai quitté le monde pour vous suivre, je me tiens déjà si riche de votre pauvreté, que sera-ce, et que dois-je espérer des richesses de votre sainte demeure? Si de souffrir pour vous est un si grand bien, que sera-ce de régner avec vous? et que serai-je dans la participation de votre gloire, puisqu'il m'est déjà si glorieux et si doux d'avoir part à vos abaissements?

La haute estime que le P. Bourdaloue professait pour la famille religieuse à laquelle il appartenait, était bien réciproque. Nous en avons recueilli les témoignages significatifs dans la correspondance des Généraux. Nous avons

(1) *Sermon sur l'état religieux*, t. XIII, p. 271.
(2) Avent, *Sermon pour le jour de la Toussaint*, t. I, p. 26.

déjà vu avec quelle sollicitude le R. P. Oliva (1) recommande au Provincial de Paris d'avoir un grand soin de la santé du P. Bourdaloue.

Le même P. Général, dans une lettre du 26 juin 1674, lui écrit, avec une grâce toute paternelle : « Je ne m'étonne plus que votre Révérence attire autour de sa chaire un si grand nombre d'auditeurs avides de l'entendre, lorsqu'avec si peu de mots, vos lettres me touchent jusqu'au fond de l'âme, et font naître en moi la plus vive affection pour vous. Ne dites pas, je vous prie, qu'il vous manque d'avoir entendu prêcher celui qui depuis longtemps envie l'éloquence par laquelle vous vous conciliez tous les cœurs ; ce qui m'attache à vous de toute la tendresse d'un père, c'est le bon exemple que vous donnez à tous par la pratique des vertus et la fidélité à garder la discipline religieuse. Soyez bien persuadé que vous me ferez un sensible plaisir toutes les fois que vous voudrez bien m'écrire : souvenez-vous de moi dans vos saints sacrifices (2). »

Pour comprendre le sens de cette lettre, il faut savoir que le R. P. Général, Paul Oliva, s'était fait à Rome et en Italie une grande réputation d'orateur; en qualité de prédicateur apostolique, il était appelé à parler devant le Souverain Pontife et sa cour. On doit supposer, par la correspondance que nous venons de citer, que les deux célèbres orateurs du dix-septième siècle, Paul Oliva et Louis Bourdaloue, avaient échangé courtoisement des félicitations sur leurs succès respectifs (3).

Nous trouvons encore, à la date du 30 octobre 1690, une lettre du R. P. Général non moins flatteuse : il exprime

(1) Onzième général de la Compagnie de Jésus : 1664-1681.

(2) Lettre du 26 juin 1674. Arch. rom. S. J.

(3) D'après une lettre du P. de la Chaise, du 17 août 1675, Louis XIV, lui-même, appréciait le talent du P. Oliva dans l'art de bien dire : « Ce qui surtout charma le roi, c'est la variété de

en termes des plus affectueux l'estime qu'il fait du saint religieux : « Bien que nos corps soient séparés par la distance, mon âme se rapproche de la vôtre, et je serre étroitement contre mon cœur, dans les étreintes de la charité, cet homme bien-aimé qui fait tant d'honneur à notre Société et travaille si efficacement à la gloire de Dieu (1). »

Le R. P. Oliva étant mort le 26 novembre 1681, le R. P. de Noyelle, assistant de Germanie, fut nommé vicaire général. La congrégation XIIe, appelée à nommer le successeur du P. Oliva, fut convoquée pour le 21 juin 1682; la province de France députa le P. Bourdaloue à titre d'électeur. Dès que ce choix fut connu à Rome, le Père vicaire général écrivit au R. P. Collet, Provincial, le 4 février 1682 : « Nous aurons donc le bonheur d'embrasser le P. Bourdaloue, dont les qualités connues de tout le monde font tant d'honneur à la Compagnie; puissions-nous, par nos vœux, hâter son arrivée; en attendant, nous vous recommandons d'avoir sa santé grandement à cœur; veillez surtout à ce qu'il n'ait pas à souffrir d'un si long voyage; son mal serait le mal de tous (2). » Le même courrier porte la lettre suivante au P. Bourdaloue : « Que votre Révérence se hâte d'accourir à Rome dès que le moment du départ sera arrivé : tous nos Pères et moi, nous désirons ardemment vous voir. Puissions-nous rac-

votre style et, disait-il, cette éloquence native et qui coule d'elle-même. » (*Le P. de la Chaise*, par de Chantelauze, p. 10.) Le P. Maimbourg était à cette époque un des prédicateurs célèbres de Paris; en 1677, il publia ses sermons; en tête du premier volume, on lit une épître dédicatoire au P. Oliva, élogieuse au-dessus de toute mesure, dans les termes du moins.

(1) *Distans corpore, propinquus animo, arctissimè complector brachiis charitatis, dilectissimum mihi virum qui tantoperè honorem nostræ Societatis et gloriam Dei promovet.* (Arch. Gesù. *Litt. gen.*)

(2) *Litt gen.*, 1682, 4 février.

courcir les mois pour nous faire jouir plus tôt de votre présence; bien qu'à votre arrivée la maison professe ne puisse vous loger à cause du grand nombre d'électeurs, nous aurons soin que votre Révérence n'habite pas loin de nous (1). »

La santé du P. Bourdaloue ne lui permit pas de se rendre à la congrégation générale. Quelques jours avant la première séance, le 17 mai 1682, le Père vicaire lui en exprime ses regrets et répond vraisemblablement à l'expression des vœux prophétiques de Bourdaloue, lorsqu'il termine sa lettre en lui affirmant que les fonctions de Général ne seraient plus une charge, si tous les religieux de la Compagnie étaient autant de Bourdaloue.

Ces dernières paroles atteignaient directement plusieurs religieux de la Compagnie plus attachés aux droits contestés du roi qu'aux droits sacrés de l'Église dans l'affaire de la Régale (2); elles prouvaient en même temps que le P. Bourdaloue, malgré les difficultés de sa position, avait échappé à l'influence des cours.

A la même époque, nous le voyons user de son crédit auprès du P. Général, au nom de la charité fraternelle. Malgré l'austérité de son caractère et de ses principes, il consent à plaider la cause d'un jeune prédicateur, son confrère à la maison professe, assez oublieux de ses devoirs pour se livrer à des études de fantaisie, au mépris de toute convenance religieuse.

Pierre de Villiers était entré dans la Compagnie en 1666, à l'âge de dix-huit ans; obsédé par le démon de la poésie, au préjudice de ses études de philosophie et de théologie, il suivait avec passion le mouvement littéraire de l'époque, alors que chaque année voyait éclore du génie de Racine

(1) *Litt. gen.*, 1682, 4 février.
(2) Surtout le P. Maimbourg.

quelque tragédie nouvelle. En 1675, il publiait clandestinement un *Entretien sur les tragédies de ce temps* (1); en 1682, il publiait dans les mêmes conditions un poème en quatre chants, intitulé : *l'Art de prêcher* (2). Ce poème avait été composé pendant sa dernière année de probation ; après l'avoir fait autoriser par M. le Chancelier, il l'avait livré à l'imprimeur sans aucune autorisation des supérieurs, sous cette convention que le manuscrit du poème passerait pour avoir été surpris et livré à l'impression sans le consentement de l'auteur (3). La conduite de Pierre de Villiers fut enfin connue et dénoncée à qui de droit. Le coupable ne tarda pas à entrevoir l'avenir qui le menaçait. Sachant tout le crédit dont jouissait à Rome le P. Bourdaloue, il crut pouvoir user de sa qualité de confrère à titre de prédicateur d'office à la maison professe, pour invoquer son assistance dans une affaire aussi compromettante. Bourdaloue consentit à plaider la cause du Jésuite infidèle, et le P. Général lui répondit en date du 6 janvier 1683 : « Votre Révérence, puissante en œuvres et en paroles, prêche toujours la miséricorde; elle porte vraiment trop d'intérêt au P. de Villiers; nous ne voulons cependant pas qu'il soit toujours, grâce à vous, traité comme un innocent; nous ne pouvons pas engager notre responsabilité dans des cas dont la gravité est prévue par nos règles (4); elles nous défendent en particulier d'accepter les excuses des écrivains qui prétendent n'avoir point donné leur composition à l'imprimeur, et affirment que tout s'est passé à leur insu. Cependant nous promettons de tout oublier et de ne point tenir compte du passé, à la condition que le coupable se soumettra aux réparations qui seront exigées

(1) Paris, Michallet, 1675.
(2) Cologne, P. Marteau (Paris), 1682.
(3) Arch. rom. S. J.
(4) Onzième congrég., 18 juin 1661.

de lui. Je prie votre Révérence d'employer à obtenir ce résultat son éloquence persuasive (1). »

Bourdaloue, on l'a vu, était avare de son temps; cependant, dès que la charité faisait entendre sa voix, on était toujours sûr de le faire sortir de ses habitudes de travail et de recueillement. Nous en avons un exemple frappant dans la conduite qu'il tint à l'égard de ses confrères de la ville de Trèves, en deux circonstances différentes. En 1689, au moment d'une nouvelle invasion de l'Allemagne par l'armée française, les Pères Jésuites de Trèves, redoutant les suites de la guerre, s'adressèrent à leurs confrères de Paris, pour obtenir quelques ménagements de la part des généraux en chef. Le P. Bourdaloue usa de son crédit à la cour, et les Pères du collège et du noviciat de Trèves furent épargnés. Dès que le P. Général eut connaissance de cette charitable et utile intervention, il écrivit au P. Genevray, Provincial de France, pour le prier d'adresser des remerciements aux Pères de Paris, et en particulier au P. Bourdaloue, dont la recommandation avait sauvé du pillage les établissements de la Compagnie dans cette ville (1).

(1) Arch. rom. S. J. (Lettres du 3 février et du 28 août 1683.)

Racine et Boileau faisaient assez peu de cas du P. de Villiers. Racine raconte à Boileau (Lettre du 5 septembre 1687) qu'il a été entendre l'oraison funèbre de M. le Prince, prononcée par le P. de Villiers, et il ajoute : « Il y a joint la louange du dernier mort (le Grand Condé mort en 1686), et il s'est enfoncé jusqu'au cou dans le combat de Saint-Antoine, Dieu sait combien judicieusement. En vérité, il a beaucoup d'esprit, mais il aurait *bien besoin de se laisser conduire.* » En sortant de la Compagnie de Jésus (1689), Pierre de Villiers entra dans l'ordre de Cluni : Boileau l'appelait le *Matamore de Cluni,* parce qu'il avait l'air audacieux et la parole impérieuse; il est mort en 1728. (*Œuvres de Boileau Despréaux.* Blaise, 1821. *Correspondance,* t. IV, p. 109.)

(1) *Rem quoque faciet V. R. mihi jucundissimam, si meo nomine gratias agat quàm maximas Patribus parisiensibus ac nominatim*

Le P. Bourdaloue rendit le même service à ses confrères de Trèves, au commencement de la guerre de la succession d'Espagne. Sa recommandation fut d'autant plus efficace que le ministre de la guerre, Chamillart, était le neveu de sa sœur. Le maréchal de Tallard, après s'être rendu maître de Trèves, le 20 octobre 1702, donna des ordres pour qu'on épargnât les Jésuites de la ville; dans leur reconnaissance, les Pères envoyèrent au P. Bourdaloue une abondante aumône (1).

P. Ludovico Bourdaloue, pro ope præstità nostris trevirensibus in hâc bellorum calamitate. Iis enim eorumque commendationi et auctoritati, fatentur debere se rei suæ familiaris tum in Collegio, tum in domo probationis conservationem. (Arch. Gésu. rom., *Litt. PP. gen.*, 25 mars 1690.)

(1) Lettre du P. Bourdaloue, 9 avril 1703.

CHAPITRE III

Le P. Bourdaloue et ses relations au dehors

LES FAMILLES DE LAMOIGNON, CLAUDE LE PELETIER. — LA SOCIÉTÉ DE BAVILLE. — LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ. — BOILEAU DESPRÉAUX. — J. B. SANTEUIL, DE L'ABBAYE SAINT-VICTOR.

Quelques jours après la mort du P. Bourdaloue, le président de Lamoignon écrivait à un de ses parents :

« Le P. Bourdaloue aimait le commerce de ses amis, mais un commerce aisé, sans étude et sans contrainte; néanmoins, combien de fois l'avons-nous vu forcer son naturel, et vivre familièrement avec des gens d'un caractère fort opposé au sien?

« Toute sa vivacité ne lui laissait jamais échapper la moindre impatience, quand il s'agissait d'une affaire importante; souvent même il perdait un temps aussi cher que le sien, pour remplir les devoirs d'une pure amitié, et d'une reconnaissance fondée uniquement sur les sentiments d'estime qu'on avait pour lui. »

Ces quelques mots nous font connaître le P. Bourdaloue sous un nouveau jour : c'est le religieux, non point au milieu du monde, mais en contact avec ses amis et la

société quelquefois disparate qui les entoure. Comme le divin Maître, il se fait tout à tous pour les gagner tous à la vérité ; il a l'art de se concilier l'estime universelle, d'acquérir ainsi le droit de donner de sages et utiles leçons ; il ne s'impose pas, mais on sent que, partout où il paraît, il établit le règne du bien et de la sagesse chrétienne.

Mme de Sévigné lui trouvait en société l'*esprit charmant* et d'une *facilité fort aimable* (1). Ce jugement n'est pas sans valeur, mais nous estimons plus encore celui de l'évêque d'Avranches, Huet. Ce prélat, autorisé à passer les derniers jours de sa vie à la maison professe, s'était lié d'une étroite amitié avec le P. Bourdaloue ; dans ses Mémoires, il fait l'éloge de son ami comme orateur, puis il ajoute : « Il était pour moi plein d'attention, l'aimable candeur de son esprit était pleine de charmes ; il avait le cœur sur la main ; les grâces de sa conversation, sa suave gaieté, rendaient sa société des plus agréables (2). »

Les mémoires du temps nous montrent le P. Bourdaloue à Villeneuve-le-Roy (3), à Bâville (4). A Villeneuve il est auprès du surintendant des finances Claude Le Peletier, le successeur de Colbert. En 1697, Le Peletier ayant quitté les affaires, s'était retiré dans son château de Villeneuve-le-Roy où il vécut dans la pratique des vertus chrétiennes ; il attirait à lui, à la campagne comme à Paris, une société choisie : c'était Fleury, Vittement, Eusèbe Renaudot, Mabillon ou le P. Bourdaloue, et avec ces derniers il vaquait à la prière, à la lecture, à la conversation, à l'étude (5).

(1) *Lettre*, 26 octobre 1685, t. VII, p. 469.

(2) *Huetii comment. de rebus ad eum pertinentibus*, 1718. Amst., p. 405.

(3) Le château de Villeneuve-le-Roy est situé à peu de distance de Choisy-le-Roy, au sud de Paris.

(4) Bâville, le château est situé près de Saint-Chéron, à 40 kilomètres de Paris, sur le chemin de fer de Paris-Vendôme.

(5) *Cl. Peleterii vita* auct. Boivin, in-4°, 1716, p. 45.

Bourdaloue paraît encore, à Bâville, chez le président de Lamoignon : dans quel esprit se rend-il ainsi en villégiature? Il nous le dit dans ses *Pensées* (1) : s'il va dans le monde, ce n'est pas de son propre mouvement, ni par inclination particulière, mais parce qu'il y est envoyé ; il ne pense point à y ménager d'autres intérêts que les intérêts de son Maître... Le reste, quoi que ce soit, ne l'affectionne et ne le touche en aucune sorte, tellement que s'il cessait de trouver cette gloire de Dieu et ce bon plaisir de Dieu dans le commerce qu'il a avec le monde, il renoncerait à toute habitude au dehors et se tiendrait profondément enseveli dans l'obscurité d'une vie retirée et cachée... On lit encore dans une lettre que Bourdaloue écrit de Bâville, le 21 septembre 1672, au duc de Charost : « Je resterai ici jusqu'à la fin de ce mois ; ma santé y est assez bonne, Dieu merci, et comme je l'ai vouée à l'Évangile, je l'emploie uniquement à travailler pour mon ministère, m'étant défait de toutes les autres études qui ne s'y rapportent pas. J'ai fait quelques sermons pour Saint-Eustache... » Lamoignon en est témoin ; même à Bâville, Bourdaloue continue son apostolat et l'étend même au pauvre peuple qui vit autour du château ; « combien de fois (2), nous l'avons vu donner tous ses soins à un domestique, à un homme de campagne et quitter pour cela une bonne et agréable compagnie ! »

Restons un instant à Bâville, et, sans changer de scène, nous verrons et apprécierons Bourdaloue dans les situations diverses où le contact du monde l'a placé.

L'amitié du P. Bourdaloue pour la famille de Lamoignon remontait aux années de collège, à l'année 1659. Le jeune religieux, alors théologien au collège de Clermont,

(1) *Œuvres. Pensées*, t. XV, p. 213.
(2) Lettre à un de ses proches.

était répétiteur de philosophie de François de Lamoignon (1). Ces relations concilièrent au religieux l'estime et l'affection du père de son élève, Guillaume de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris. Bourdaloue était en pleine possession de l'admiration publique lorsque le premier président vint à mourir (2); l'orateur se fit un devoir de rendre au plus tôt hommage à sa mémoire. Ayant à parler sur l'*aumône* dans une assemblée de charité, il prit pour texte ces paroles de l'Évangile de saint Mathieu : *Qui pensez-vous qu'est le serviteur prudent et fidèle que son maître a établi sur toute sa maison, afin qu'il pourvoie à leurs besoins et qu'il leur distribue dans le temps la nourriture nécessaire* (3)? A la fin de l'exorde, il fit l'application du texte au premier président; son langage est l'expression d'une douleur profonde partagée par l'auditoire et surtout vivement ressentie par une des plus grandes *aumônières* de Paris, Mlle de Lamoignon, sœur du magistrat défunt :

Je pourrais, chrétiens, dit-il, si la douleur toute récente me le permettait, rappeler ici à vos esprits une idée sensible de ce serviteur prudent et fidèle dont l'Évangile nous parle aujourd'hui. Dieu nous en avait mis devant les yeux un rare exemple, bien plus capable que mes paroles de vous édifier, si nous avions mérité de le posséder plus longtemps. Ce grand et illustre magistrat, qu'une mort aussi prompte que douloureuse vient de nous ravir; cet homme, l'honneur de son siècle, l'ornement de sa condition, l'appui et le soutien de la justice, le modèle vivant de la probité, l'amour de tous les gens de bien.

(1) Lettre de M. *** (de Lamoignon) à une personne de ses proches.
(2) 10 décembre 1677.
(3) S. Mathieu, XXIV, 45.

Puis, rentrant dans son sujet, il loue la charité inépuisable de Lamoignon, qui lui a mérité le titre de père des pauvres. Il termine par ces paroles émues :

Je pourrais, pour l'exécution même de mon dessein, vous retracer l'idée de cet homme incomparable, et l'éloge que je ferais de sa personne ne serait qu'une reconnaissance publique que vous confesseriez lui être due. Mais mon regret particulier (car combien en particulier me doit être non seulement vénérable, mais précieuse et chère, sa mémoire?) ma douleur très vive et très sincère m'empêche de vous en dire davantage et de m'expliquer autrement que par mon silence (1).

François de Lamoignon hérita des vertus de son père; il se montra, comme lui, dévoué aux religieux de la Compagnie de Jésus et en particulier au P. Bourdaloue. Il était né à Paris le 26 juin 1644, et n'avait que douze ans de moins que son ami, autrefois son maître; sa haute position, sa grande réputation de science, de sagesse et de vertu, compensèrent bientôt la différence d'âge (2).

Lamoignon s'est chargé lui-même de nous faire connaître en quels termes Bourdaloue vivait avec lui au milieu de sa famille et de sa société : nous le laissons parler. « Une longue habitude avait formé entre nous une parfaite

(1) *Œuvres*, t. XIII, p. 439.

(2) Dès qu'il eut achevé ses études, François de Lamoignon parcourut l'Angleterre et la Hollande où les Universités lui firent un accueil digne de l'illustration de sa famille. De retour en France, il se livra à l'étude de la jurisprudence et aux exercices du barreau. A la mort de l'avocat général Bignon, en 1674, Chrétien-François de Lamoignon fut nommé pour le remplacer; enfin, en 1690, le roi l'appela à la charge de président à mortier au parlement de Paris. Ami constant de l'étude, il remplaça le duc d'Aumont à l'Académie des inscriptions et belles lettres, dont il fut président pour l'année 1705; il mourut en 1709, à l'âge de soixante-cinq ans.

union ; la connaissance et l'usage de son mérite l'avaient augmentée ; l'utilité de ses conseils, sa prudence, l'étendue de ses lumières, son désintéressement, son attention et sa fidélité pour ses amis m'avaient engagé à n'avoir rien de caché pour lui. Il se trouvera peu d'exemples d'un ami dont on puisse dire ce que je dis de celui-ci. Pendant quarante-cinq ans que j'ai été en commerce avec lui, mon cœur, ni mon esprit n'ont rien eu pour lui de secret. Il a connu toutes mes faiblesses et mes vertus, il n'a rien ignoré des affaires les plus importantes qui sont venues jusqu'à moi ; nous nous sommes souvent délassés dans nos travaux par les mêmes amusements ; et jamais je ne me suis repenti de la confiance que j'avais en lui. »

« A peine étais-je en âge de connaître les hommes, que je connus le P. Bourdaloue. J'y remarquai d'abord un génie supérieur aux autres ; dès qu'il s'appliquait à quelque chose, il laissait ceux qui avaient le même objet bien loin derrière lui. L'estime que j'avais conçue pour sa personne augmenta par le commerce que j'avais avec le monde ; parce que je ne trouvais point dans la plupart de ceux que je fréquentais, la même élévation d'esprit, la même égalité de sentiments, la même grandeur d'âme, soutenue d'un naturel bon, facile, sans art et sans affectation (1). »

Les entretiens de Bourdaloue et de Lamoignon n'étaient pas toujours des entretiens de piété ; de temps en temps ils faisaient trêve à leurs graves occupations, et c'est alors qu'ils se délassaient de leurs travaux par *les mêmes amusements*, comme s'exprime le grave magistrat.

Le président avait son hôtel de Paris non loin de la maison professe des Jésuites, à l'angle de la rue Pavée et de la rue des Francs-Bourgeois (2) ; de savants amis s'y

(1) Lettre de Lamoignon déjà citée.
(2) Il existe encore.

rassemblaient toutes les semaines. Pendant la belle saison, et surtout aux vacances d'automne (1), les amis de Paris quittaient la capitale, fuyaient les soucis qu'elle enfante et se rendaient à Bâville; ils y recevaient une aimable et somptueuse hospitalité. Le souvenir de ces rendez-vous a traversé les siècles avec les noms des personnages qui eurent l'honneur d'y être admis. C'était, sans contredit, une des plus brillantes cours littéraires du grand siècle. On y voyait des évêques, des magistrats, des religieux, « force seigneurs de la cour, dit Saint-Simon, et toujours

(1) Boileau, un des habitués de Bâville, a célébré en vers les délassements réservés aux hôtes du président; qu'on nous pardonne ce souvenir classique :

Quand Bacchus comblera de ses nouveaux bienfaits
Le vendangeur ravi de ployer sous le faix,
Aussitôt ton ami, redoutant moins la ville,
T'ira joindre à Paris, pour s'enfuir à Bâville.
Là, dans le seul loisir que Thémis t'a laissé,
Tu me verras souvent à te suivre empressé,
Pour monter à cheval, rappelant mon audace,
Apprenti cavalier, galoper sur ta trace;
Tantôt sur l'herbe assis, au pied de ces coteaux
Où Polycrène épand ses libérales eaux,
Lamoignon, nous irons, libres d'inquiétude,
Discourir des vertus dont tu fais ton étude;
Chercher quels sont les biens véritables ou faux;
Si l'honnête homme en soi doit souffrir des défauts;
Quel chemin le plus droit à la gloire nous guide,
Ou la vaste science ou la vertu solide.
C'est ainsi que chez toi tu sauras m'attacher;
Heureux si les fâcheux, prompts à nous y chercher,
N'y viennent point semer l'ennuyeuse tristesse!
Car, dans ce grand concours d'hommes de toute espèce,
Que sans cesse à Bâville attire le devoir,
Au lieu de quatre amis qu'on attendait le soir,
Quelquefois de fâcheux arrivent trois volées
Qui du parc à l'instant assiègent les allées.
Alors sauve qui peut; et quatre fois heureux
Qui sait pour s'échapper quelque antre ignoré d'eux.

(Boileau. *Épit.* VI. Édit. de Saint-Surin, t. II, p. 80).

le P. Bourdaloue » ; le P. Rapin, l'un des anciens maîtres de Lamoignon, avec le P. Bouhours du collège Louis-le-Grand; les grands poètes du temps, Racine et Boileau, Bussy-Rabutin et sa cousine la marquise de Sévigné, Mlle de Scudéry et Pélisson.

Bourdaloue, apparaissant au milieu de ce monde, à titre de directeur et confident de la famille, l'orateur s'effaçait.

A côté de François de Lamoignon, on trouvait, maîtresse du logis, Mme de Lamoignon, née Voisin, qu'il avait épousée le 7 janvier 1674; c'était une femme d'un caractère austère à la janséniste. Fille de Daniel Voisin et de Marie Talon, elle tenait aux premières familles de robe. En entrant dans la famille de Lamoignon, elle y apporta ses préjugés et prouva qu'elle était bien du même sang que l'avocat général Denis Talon, « *le fléau des moines et moinesses* (1). » C'est le chanoine Legendre qui nous a conservé ce souvenir.

La tante de l'avocat général, sœur de Guillaume de Lamoignon, femme d'une tout autre valeur, ne s'était point mariée; elle passait tous les jours de sa vie dans l'exercice de la charité, en compagnie de Mmes de Miramion, d'Aiguillon, Helyot; le roi lui avait confié la distribution de ses aumônes. Par délicatesse de conscience et extrême bonté, elle ne permettait jamais dans son entourage aucune parole qui pût blesser la charité. Mlle de Lamoignon mourut le 14 avril 1687, dans sa soixante-dix-huitième année. Les poètes du temps et les orateurs ont célébré sa mémoire.

Nicolas de Lamoignon, frère cadet de l'avocat général, assistait aussi aux réunions d'automne, quand son devoir ne le retenait pas dans son gouvernement du Languedoc. En 1672, le 18 avril, il avait épousé Anne-Louise Bonnin de Chalucet, sœur d'Armand-Louis Bonnin de Chalucet,

(1) Legendre, *Mémoires*, p. 168.

évêque de Toulon (1), lui aussi un des habitués du château; à l'occasion de ce mariage, les fêtes se succédèrent à Bâville.

Le P. Bourdaloue eut son jour, ainsi que le P. Rapin; Boileau appartenait à la même série d'invités. Dans une lettre à Brossette, écrite trente ans après l'événement, en 1702, le poète raconte un épisode de la fête, où le P. Bourdaloue est mis en scène. Il est question d'une chanson dont Brossette demande l'origine. « Pour la chanson, écrit Boileau, elle a été effectivement faite à Bâville, dans le temps des noces de M. de Bâville, aujourd'hui intendant de Languedoc. Les trois muses étaient : Mme de Chalucet, mère de Mme de Bâville; une dame Helyot, espèce de bourgeoise renforcée, qui avait acquis une assez grande familiarité avec M. le premier président, dont elle était voisine à Paris, et qui avait une terre assez proche de Bâville; la troisième était une Mme de la Ville, femme d'un fameux traitant (2), pour laquelle M. de Lamoignon, aujourd'hui président à mortier, avait alors quelque inclination. Celle-ci ayant chanté à table une chanson à boire dont l'air était fort joli, mais les paroles très méchantes (3), tous les conviés, et le P. Bourdaloue entre autres, qui était présent, aussi bien que le P. Rapin, m'exhortèrent à y faire de nouvelles paroles, et je leur rapportai le lendemain les quatre couplets dont il était question (4). » Voici les couplets :

Que Bâville me semble aimable
Quand des magistrats le plus grand
Permet que Bacchus à sa table
Soit notre premier président

(1) Évêque en 1684, mort en 1712.
(2) Trésorier général.
(3) Méchantes, littérairement et poétiquement parlant.
(4) Boileau. *Œuvres*, t. IV, p. 440.

Trois muses, en habits de ville,
Y président à ses côtés.
Et ses arrêts par Arbouville
Sont à plein verre exécutés.

Si Bourdaloue un peu sévère,
Nous dit : Craignez la volupté,
Escobar, lui dit-on, mon père,
Nous la permet pour la santé.

Contre ce docteur authentique,
Si du jeûne il prend l'intérêt,
Bacchus le déclare hérétique,
Et Janséniste qui pis est (1).

Ces couplets eurent grand succès, au dire de Boileau, à la réserve des deux derniers qui firent *refrogner le P. Bourdaloue*, c'est toujours Boileau qui parle ; il paraît même que, prenant la plaisanterie au sérieux, Bourdaloue dit au P. Rapin, avec une certaine aigreur : « Si M. Despréaux me chante, je le prêcherai (2). » Ce propos, avouons-le, n'est pas en rapport avec le caractère connu du P. Bourdaloue ; nous pouvons le laisser à la plume du poète qui ne voyait que portraits dans les sermons de notre prédicateur. Le P. Rapin, d'un caractère plus dégagé, et poète aussi lui-même, entendit la plaisanterie ; il finit par triompher de l'indignation de son confrère, et la paix fut faite.

(1) *Œuvres de Boileau*, t. II, p. 495.

(2) D'Alembert ne juge pas cette anecdote suspecte, indigne d'une séance publique de l'Académie française ; il la cite comme un fait avéré, et ajoute ce trait digne de sa philosophie : « Il y a apparence que ce n'aurait pas été dans le *Sermon du pardon des injures* ». Depuis, certains critiques de Bourdaloue ont reproduit le même conte, y compris le trait final, ce qui n'est pas du meilleur goût.

Treize ans après, Mme de Sévigné se rencontre à Bâville avec le P. Bourdaloue et plusieurs de ses confrères. Elle arrive en villégiature dans la famille Lamoignon, le 15 septembre 1685, et répond, par sa présence, à une invitation de vieille date; depuis six mois on compte sur elle : par une attention délicate de Lamoignon, elle y trouve sa fille et tous les Grignan; aussi convient-elle, dans une lettre à Rabutin, que depuis longtemps elle n'avait eu une si parfaite joie; elle ajoute : « Je fus fort contente et du maître de la maison, et de la maison, et de la compagnie. Le P. Rapin et le P. Bourdaloue y étaient. Je fus fort aise de les voir dans la liberté de la campagne, où l'un et l'autre gagnent beaucoup à se faire connaître, chacun dans son caractère (1). » Bussy ayant témoigné le regret de n'avoir pas été de la partie, Mme de Sévigné lui répond quelques semaines après : « Je voudrais que vous eussiez pu augmenter la bonne société de Bâville, elle a été parfaite. J'aime toujours le P. Rapin, c'est un bon et un honnête homme. Il était soutenu du P. Bourdaloue, dont *l'esprit est charmant* et *d'une facilité fort aimable* (2). »

Puisque nous rencontrons dans le même cercle Bourdaloue et Mme de Sévigné, disons de suite ce qu'il faut penser des relations qui existèrent entre ces deux personnages célèbres. Si l'on s'en tenait aux bonnes paroles qui échappent à Mme de Sévigné dans sa correspondance au sujet de Bourdaloue, on serait tenté de croire que notre orateur est un habitué de l'hôtel Carnavalet (3); c'est une erreur dont on revient promptement, quand on examine de près en quels termes s'exprime la spirituelle marquise. Austère

(1) *Lettres*, 8 octobre 1685, t. VII, p. 462.
(2) *Lettres*, 28 octobre 1685, t. VII, p. 469.
(3) Habité par M. de Sévigné, à Paris, rue Culture-Sainte-Catherine, aujourd'hui Sévigné; il est occupé maintenant par la bibliothèque de la Ville.

par caractère, Bourdaloue était homme de bonne compagnie, par éducation et par charité chrétienne, beaucoup plus que par tempérament : nous ne l'avons trouvé familier avec aucune femme ; et parmi les hommes du dehors, nous ne le trouvons en commerce intime qu'avec Lamoignon et quelques autres personnages aussi graves. Jamais il n'a mis les pieds à l'hôtel de Mme de Sévigné; la meilleure preuve que nous puissions en donner, c'est qu'il n'est jamais question de cette visite dans sa correspondance, bien qu'elle ait cent fois parlé de Bourdaloue, de ses discours et de ses démarches; jamais elle n'a pris sa direction spirituelle : un caractère aussi versatile se serait trouvé mal à l'aise sous un régime aussi net et aussi ferme. « Il donnait les conseils, dit Lamoignon (1), à ceux qui les lui demandaient; il n'était pas jaloux qu'on les suivît, excepté sur ce qui regardait la conscience; c'était uniquement sur ce point qu'il se rendait inflexible; *il fallait lui obéir ou le quitter.* » Bourdaloue était, pour la marquise de Sévigné, une célébrité, un homme en faveur, un prédicateur à la mode, bien vu à la cour et dans la société polie : aussi parle-t-elle de lui avec admiration, voire même avec engouement; cependant la sympathie manque, le cœur fait défaut. Elle a des préférences pour le P. Rapin, habitué d'Auteuil et de Chantilly, poète, homme de lettres et de conversation. Bourdaloue aurait regretté le temps donné aux entretiens verbeux d'une femme du monde; la littérature de salon, les intrigues de cour et de ville, étaient sans attrait pour lui. D'ailleurs, Mme de Sévigné, quelque peu libre penseuse, selon la mesure du temps pour les femmes, connaissait mieux les *Mères de l'Église* de Port-Royal, la princesse de Conti, la duchesse de Longueville, que les *grandes aumônières de France*, Mmes de

(1) *Lettres*, p. 14.

Richelieu, d'Aiguillon, de Miramion, toutes très orthodoxes et très attachées aux Jésuites.

Dans sa volumineuse correspondance, on trouve difficilement un mot qui fasse honneur à sa religion, tandis que les propos louches, équivoques, en matière de doctrine, légers en matière de mœurs, ne s'y rencontrent que trop souvent. Mme de Sévigné était une honnête femme, on peut le croire, mais sa *morale pratique*, en dépit de l'austérité de son école, n'est pas restée au-dessus de tout reproche. Elle eut le tort grave de jeter sa fille au milieu des fêtes scandaleuses de Versailles. Elle la laissa prendre part, encore toute jeune, aux ballets de la cour où figuraient Mlle de la Vallière et Mme de Montespan; elle savait que les charmes de sa fille ne captivaient pas seulement les regards de la mère. Benserade les chantait, Bussy-Rabutin, le duc de Saint-Aignan les signalaient à leurs correspondants; Bussy l'aurait vue avec plaisir supplanter Mme de Montespan; aussi de sages critiques ont-ils soutenu que Mme de Sévigné eût été flattée de voir sa fille au nombre des favorites (1). La chose était si bien connue que, dans le salon de Mlle de Scudéry, on attribuait son éloignement de la cour à certain air indifférent et dédaigneux qui déplut au roi (2). Il n'y avait donc rien ni dans l'esprit ni dans le cœur de Mme de Sévigné qui pût attirer l'estime du P. Bourdaloue et, bien que des critiques modernes (2) aient cru faire honneur au Jésuite en l'appelant le plus *janséniste* des Jésuites, Mme de Sévigné ne l'a jamais apprécié selon cette mesure. Quand il est question de Bourdaloue, le grand mérite, à nos yeux, de la spirituelle marquise consiste dans le large tribut d'admiration solide,

(1) V. Clément, *M. de Montespan*, p. 22, note; *Lettres de Mme de Sévigné*, édition Monmerqué, t. I, p. 93. — *Mlle de Scudéry*, Rathery et Boutron, p. 454.

(2) Sainte-Beuve.

raisonnée, désintéressée qu'elle a payé à la mémoire de l'éloquent religieux.

Le P. Bourdaloue ne se trouvait pas toujours à Bâville en aussi agréable compagnie, surtout quand Despréaux donnait le ton à la conversation. Entre Mme de Lamoignon et Mme de Bâville, toutes deux attachées à Port-Royal, le poète janséniste était sûr de n'être pas désavoué; abusant alors de la réserve discrète et prudente du P. Bourdaloue, comptant sur la terreur qu'inspirait sa muse, il se laissait aller à toute sa verve satirique et ne demandait qu'à jeter son venin. En 1690, il se donna carrière contre un pauvre Jésuite, compagnon du P. Bourdaloue, et dont le nom est resté ignoré. Bien que le récit de ce démêlé nous arrive par une voie suspecte, nous le donnons tel qu'il est consigné dans les lettres de Mme de Sévigné. Ce n'est point la marquise qui raconte, elle eût peut-être gardé plus de mesure, mais elle contre-signe le récit envoyé par Corbinelli, un intime de la maison, justement qualifié par Mme de Grignan de *mystique du diable* (1). « A propos de Corbinelli, dit-elle à sa fille le 15 janvier 1690, il m'écrivit l'autre jour un fort joli billet : il me rendait compte d'une conversation et d'un dîner chez M. de Lamoignon; les acteurs étaient les maîtres du logis, M. de Troyes (2), M. de Toulon (3), le P. Bourdaloue, son compagnon, Despréaux et Corbinelli. On parla des ouvrages des anciens et des modernes; Despréaux soutint les anciens, à la réserve d'un seul moderne, qui surpassait à son goût et les vieux et les nouveaux. Le compagnon du P. Bourdaloue qui faisait l'entendu, et qui s'était attaché à Des-

(1) *Lettres*, t. IX, p. 414.

(2) François Le Bouthillier de Chavigny, évêque de Rennes, puis de Troyes.

(3) Armand Louis Bonnin de Chalucet, évêque de Toulon, beau-frère de M. de Bâville.

préaux et à Corbinelli, lui demanda quel était donc ce livre si distingué dans son esprit ? Il ne voulut pas le nommer. Corbinelli lui dit : « Monsieur, je vous en conjure de me « le dire, afin que je le lise toute la nuit. » Despréaux lui répondit en riant : « Ah ! monsieur, vous l'avez lu plus « d'une fois, j'en suis assuré. » Le Jésuite reprend, et presse Despréaux de nommer cet auteur si merveilleux; avec un air dédaigneux, un *cotal riso amaro*, Despréaux lui dit : « Mon Père, ne me pressez point. » Le Père continue. Enfin Despréaux le prend par le bras, et le serrant bien fort, lui dit : « Mon Père, vous le voulez : eh bien ! « c'est Pascal, morbleu ! — Pascal, dit le Père tout rouge, « tout étonné, Pascal est beau autant que le faux peut « l'être. — Le faux, dit Despréaux, le faux ! sachez qu'il « est aussi vrai qu'il est inimitable; on vient de le traduire « en trois langues. » Le Père répondit : « Il n'en est pas « plus vrai. » Despréaux s'échauffe, et criant comme un fou : « Quoi ! mon Père, direz-vous qu'un des vôtres « n'ait pas fait imprimer dans un de ses livres qu'un « chrétien n'est pas obligé d'aimer Dieu (1) ? Osez-vous « dire que cela est faux ? — Monsieur, dit le Père en fu- « reur. il faut distinguer. — Distinguer, dit Despréaux, « distinguer, morbleu ! distinguer, distinguer si nous som- « mes obligés d'aimer Dieu ! » Et prenant Corbinelli par le bras, s'enfuit au bout de la chambre; puis revenant et courant comme un forcené, il ne voulut jamais se rapprocher du Père, s'en alla rejoindre la compagnie qui était demeurée dans la salle où l'on mange : ici finit l'histoire, le rideau tombe. Corbinelli me promet le reste dans une conversation ; mais moi, qui suis persuadée que vous trouverez cette scène aussi plaisante que je l'ai trouvée, je vous l'écris, et

(1) Absurde calomnie.

je crois que si vous la lisez avec vos bons tons, vous la trouverez assez bonne (1). »

Si le récit de Corbinelli est exact, si Mme de Sévigné ne l'embellit pas en vue de composer une petite scène amusante pour sa fille, nous devons reconnaître que le poète était bien oublieux des convenances (2) et que, de son côté, le compagnon du P. Bourdaloue manquait ou de prudence ou de savoir-faire; nous remarquons aussi avec une certaine satisfaction l'absence du P. Bourdaloue; il semble que la scène se passe dans la coulisse, loin du regard des gens sérieux, puisque, de guerre lasse, Despréaux et ses victimes finissent par *rejoindre la compagnie qui était demeurée dans la salle où l'on mange.*

Despréaux, du reste, n'a jamais eu avec le P. Bourdaloue des relations fort amicales : le caractère du poète, léger, caustique, libertin dans le sens du dix-septième siècle (3), ne concordait pas avec l'austérité et la droiture du P. Bourdaloue. Boileau, en se flattant de l'amitié du P. Bourdaloue, avec plus de vanité que de sincérité, mêle toujours à la conversation quelques paroles blessantes pour la dignité du religieux. Entre autres preuves nous citerons l'anecdote, racontée par le poëte lui-même plusieurs an-

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. IX, p. 415-417, 15 janvier 1690.

(2) Il tombe dans le même défaut à la cour, lorsqu'en présence de Louis XIV et de Mme de Maintenon, il parle avec tant d'inconvenance du poète Scarron, premier mari de Mme de Maintenon. (Voir *Histoire de Mme de Maintenon*, par le marquis de Noailles, t. IV, p. 646).

(3) D'Alembert, dans l'*Éloge de Despréaux*, résume le vrai caractère du poète, après avoir cité ce propos attribué à Despréaux : « *M'étant quelquefois couché janséniste, tirant au calviniste, j'étais tout étonné de me réveiller moliniste approchant du pélagien.* » Il ajoute : « Despréaux ne flotta pas longtemps dans ces vaines incertitudes, bientôt il ne s'endormit plus qu'indifférent et ne se réveilla plus que raisonnable. » (Ed. 1779, p. 77). Nous savons aujourd'hui où conduit cette marche de l'esprit humain.

nées après la mort de Bourdaloue, en 1706. Dans une discussion animée, le Jésuite, dit-il, se voyant à bout de raisons, aurait laissé échapper ces paroles : « Il est bien vrai que tous les poètes sont fous ; » et Boileau de répondre « qu'on trouverait *aux petites maisons* (1) dix prédicateurs contre un poète, et qu'à toutes les loges, on ne verrait que des mains qui sortent des fenêtres et qui divisent leurs discours en trois points (2). » Le P. Bourdaloue a-t-il tenu un pareil propos? Nous en doutons fort ; s'il l'a tenu, c'est qu'il s'est souvenu que Boileau se rendait parfois justice à lui-même. Lorsque Lamoignon lui proposa le thème du *Lutrin*, Boileau répondit : « Il ne faut jamais défier un fou (3). »

Boileau vient-il à soulever l'indignation publique par la dixième satire contre les *Femmes*, il s'abrite derrière l'autorité du célèbre prédicateur.

Nouveau prédicateur, aujourd'hui je l'avoue,
Écolier ou plutôt singe de Bourdaloue,
Je me plais à remplir mes sermons de portraits (4).

Et il n'ajoute pas que Bourdaloue, en dépeignant les vices, n'a jamais voulu dépeindre les personnes.

Dans une pièce de vers adressée à Mme la présidente de Lamoignon sur un portrait du P. Bourdaloue qu'elle lui avait envoyé, le poète, après un éloge pompeux de l'orateur, laisse percer son antipathie pour les Jésuites qui se sont permis de critiquer (5) ses œuvres ; il place Bourda-

(1) L'hospice des fous à Paris au dix-septième siècle était situé sur l'emplacement occupé maintenant par le square de la rue de Sèvres.

(2) Boileau, *Œuvres complètes*, Ed. de Saint-Surin, 1821, t. IV, p. 552.

(3) *Port-Royal*, par Sainte-Beuve, t. V ; p. 499.

(4) *Satires*, x, t. I, p. 294.

(5) *Mémoires de Trév.*, 1703. *Mémoire sur une nouvelle édition des poésies de Boileau*, par le P. Buffier.

loue après Arnauld (1), sans dire toutefois à quel titre Arnauld l'emporte dans son estime ; nous citons :

Du plus grand orateur dont la chaire se vante,
M'envoyer le portrait, illustre présidente,
C'est me faire un présent qui vaut mille présents.
J'ai connu Bourdaloue et, dès mes jeunes ans,
Je fis de ses sermons mes plus chères délices.
Mais, lui de son côté, lisant mes vains caprices,
Des censeurs de Trévoux n'eut point pour moi les yeux,
Ma franchise surtout gagna sa bienveillance.
Enfin *après Arnauld*, ce fut l'illustre en France,
Que j'admirai le plus et qui m'aima le mieux (2).

Bourdaloue était mort quand Boileau lui faisait cet affront ; l'expression : — *J'ai connu Bourdaloue*, l'indique. N'oublions pas qu'il s'adresse à Mme la présidente de Lamoignon, amie, elle aussi, et admiratrice d'Arnauld.

Si Bourdaloue eût vécu, il n'aurait pas accepté cette place d'honneur ; de plus il n'aurait pas craint de refuser au poète le mérite de la *franchise* dans le langage et de la *droiture* dans la conduite (3) ; il lui aurait remis en mémoire certains propos tenus dans le cabinet de Lamoignon

(1) Il n'y a que Sainte-Beuve qui ait pu écrire les lignes suivantes au sujet de Boileau et d'Arnauld : « Il n'y a rien d'étonnant si M. Arnauld et Boileau, du premier moment qu'ils se virent, se sentirent de l'inclination l'un pour l'autre et s'aimèrent ; la *candeur*, la *vérité* et la *probité* firent le lien. » (*Port-Royal*, t. V, p. 490.) Il ne reste plus qu'à connaître le sens de ces mots : *candeur, vérité, probité* : ce n'est pas au dictionnaire des libres penseurs que nous nous adresserons pour le savoir.

(2) Boileau, t. II, p. 527.

(3) Boileau, courtisan, voir préface de l'épître sur l'*Amour de Dieu*. Lavallée, *Correspond. génér. de Mme de Maintenon*, t. IV, p. 22, note. Le P. Cahour a fait une étude historique et littéraire du *Lutrin*, de Boileau, où il met au grand jour la mauvaise foi du poète. (*Poésies françaises à l'usage des collèges*, 1858, t. V, p. 30-110.

vers 1690, propos qui furent très applaudis par ce « *magistrat de bon goût* (1). « Les Jésuites, disait alors Despréaux, ont défait les jansénistes en bataille rangée : le P. Bourdaloue, par la prédication, et le P. Bouhours, par sa plume. » Il ne tint pas toujours et partout le même langage.

Comme beaucoup de poètes, Boileau était accessible aux influences de l'intérêt et de la vaine gloire : c'était un vrai courtisan. Sainte-Beuve, après d'Alembert, nous le fait assez comprendre dans son livre de Port-Royal (2).

Nous en avons dit assez sur Boileau, passons au victorin poète, Jean-Baptiste Santeuil.

Il y avait à la fin du dix-septième siècle un personnage célèbre dans le monde lettré (nous voudrions pouvoir dire dans le monde religieux), du nom de Santeuil, chanoine de Saint-Victor (3) à Paris et poète latin d'un haut mérite.

Né à Paris en 1630, de famille anoblie, alliée aux Bragelonne, il commença ses études à Sainte-Barbe et les termina au collège de Clermont, où il fut élève de rhétorique sous le P. Cossart. Reçu à Saint-Victor, au sortir du collège, il consacra son temps à l'étude des belles lettres et acquit dans la poésie latine une supériorité incontestable ; il consentait cependant, par justice ou par

(1) *Mém. du P. Rapin*, t. III, p. 506.

(2) T. V, p. 501. Boileau loue, dans la dixième satire, l'éducation de Port-Royal et l'éducation de Saint-Cyr, qui différaient essentiellement, pour flatter Mme de Maintenon. A ce sujet, Sainte-Beuve remarque que Boileau est plein de ces doubles hommages, et il ajoute : « C'est encore moins une précaution qu'il prend qu'une justice qu'il rend : c'est *adresse* et *justice*. » Comment après cela parler de la *candeur*, de la *vérité* et de la *probité* de Boileau ?

(3) L'abbaye Saint-Victor de Paris occupait une partie de l'emplacement actuel de la Halle-aux-Vins et des maisons qui longent la rue de Seine, aujourd'hui Cuvier, et la rue Saint-Victor, aujourd'hui rue Linné.

amitié, à mettre au-dessus de lui plusieurs de ses anciens maîtres, les PP. Rapin, Cossart, Jouvancy, Commire, Vavasseur, de la Rue. Sa réputation méritée lui procura l'honneur de devenir l'épigraphiste de la ville de Paris, à l'époque de la transformation de la capitale, sous le règne de Louis XIV; on lui doit les inscriptions qui couvraient nos anciens monuments (1). L'archevêque de Paris lui confia, à la même époque, la composition des hymnes à l'usage de la nouvelle liturgie parisienne.

Les compositions de Santeuil ont un mérite littéraire très réel; toutefois nous avons peine à croire que le P. Bourdaloue ait approuvé l'œuvre du réformateur aussi explicitement que le suppose l'auteur de la *Vie et les bons mots de M. de Santeuil.* « Plût à Dieu, aurait dit le P. Bourdaloue, que toutes les hymnes du bréviaire romain fussent de votre façon! Car il y en a qui ne sont pas soutenables, quoiqu'elles aient le mérite de l'antiquité (2). » Au point de vue littéraire, Bourdaloue n'avait peut-être pas tort; mais le principe de l'unité liturgique avait aussi des droits d'un ordre supérieur à faire valoir. Les contemporains s'accordent à dire que Santeuil était un poète, homme d'esprit, mais vaniteux à l'excès, et, ce qui est pire, un chanoine régulier sans dignité.

Un caractère de cette trempe ne pouvait manquer de se laisser entraîner dans bien des écarts. Il devint l'ami des jansénistes, habiles à s'attirer les hommes d'esprit en flattant leur amour-propre; mais Santeuil ayant besoin d'appui à la cour pour assurer une pension de 800 livres

(1) Les dernières transformations ont fait disparaître un grand nombre de ces compositions littéraires qui n'étaient plus ni comprises ni goûtées par les hommes nouveaux.

(2) De la Martelière, *la Vie et les bons mots de M. de Santeuil,* 1742 (vol. II, p. 150). *Lettre du P. Bourdaloue à Santeuil,* 20 janvier 1696.

qu'il tenait de la libéralité du roi, gardait quelques ménagements avec les Jésuites. Les jansénistes parvinrent cependant à le compromettre avec ses plus utiles amis.

Arnauld, le chef du parti, venait de mourir à Bruxelles (8 août 1694), entre les bras du P. Quesnel (1) ; son cœur fut envoyé aux fidèles de Port-Royal des Champs; et sur le monument on grava cette épitaphe qui permit au célèbre patriarche d'agiter encore le monde, même après sa mort (2).

Elle était conçue en ces termes :

Ad sanctas rediit sedes *ejectus et exul*
Hoste triumphato : tot tempestatibus actus,
Hoc portu in placido, hac sacra tellure quiescit
Arnaldus, *veri defensor et arbiter æqui.*
Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus;
Huc cœlestis amor rapidis cor transtulit alis,
Cor nunquam avulsum nec amatis sedibus absens.

Une traduction française accompagnait le texte latin pour l'usage du public :

Chassé, quoique vainqueur, du sein de sa patrie,
Il revient habiter une maison chérie,
Cet arbitre des mœurs, par qui la vérité
Triomphe du mensonge et de l'impiété.
Au Port, et dans le sein d'une terre sacrée,
Il goûte, après l'orage, une paix assurée.
Qu'en des lieux inconnus, le sort injurieux
Cache du corps d'Arnauld les restes précieux,

(1) L'exil d'Arnauld était volontaire, mais prudent. Après la paix de Clément IX, il se retira, ou plutôt se cacha en Flandre, pour diriger plus sûrement les affaires du parti. (V. d'Avrigny, *Mém. chron.*, 1694.)

(2) La meilleure collection des pièces concernant cette dispute se trouve dans les œuvres de Santeuil, *Santolii victorini opera.* Paris 1729, t. II, p. 254. Nous avons aussi consulté le *Démêlé de Santeuil avec les Jésuites,* attribué au P. Ducerceau, 1696, 12°.

Ici l'amour divin, sur ses rapides ailes,
Lui-même a transporté les dépouilles mortelles
De ce cœur que l'exil n'a jamais détaché
Des saints lieux dont Arnauld fut par force arraché.

Les expressions *ejectus et exul*, *hoste triumphato*, *veri defensor et arbiter æqui*, parurent choquantes, également injurieuses au roi et aux Jésuites. Ceux-ci exigèrent un désaveu : telle est l'origine d'une longue et vive querelle entre Jésuites et jansénistes. Un premier trait, dirigé contre Santeuil, partit de Rouen. Ducerceau, encore jeune régent au collège de Joyeuse, composa sur le victorin. une pièce latine en vers glyconiques et asclépiades, et la fit courir sous le titre de : *Santolius vindicatus* (1). Santeuil, effrayé de l'attaque, courut au collège Louis-le-Grand demander des explications, puis se rendit auprès du P. de la Chaise, qui lui reprocha d'avoir gravement offensé l'Église, le roi et ses amis de la Compagnie de Jésus, en présentant Arnauld comme *injustement exilé*, *vainqueur de ses ennemis*, *défenseur de la vérité* (2)... Les jansénistes, de leur côté, avec leur bonne foi habituelle, n'hésitèrent pas à donner tous les torts aux Jésuites, parlèrent d'une conspiration tramée contre eux, dont Jouvancy était le chef et firent circuler dans Paris des lettres apocryphes peu dignes de son nom.

Le P. Jouvancy (3) défia le victorin de lui montrer ces lettres; il terminait par ces paroles : « Je vous prie, si

(1) *Santeuil vengé :* le poète suppose qu'on a osé soutenir que Santeuil était mauvais latiniste; c'était l'attaquer du côté sensible. *Vie de Santeuil*, t. II, p. 30.

(2) *Lettre du P. de la Chaise à Santeuil*, 18 décembre 1695, *Santolii opera*, t. II, p. 264.

(3) Lettres autographes du 20 février 1696. Collect. de M. Feuillet de Conches. *Santolii Opera*, ed. 3ª, t. II, p. 280.

vous avez peine à me montrer mes lettres, de m'envoyer une copie fidèle de ce que je vous ai écrit ; il me semble qu'on me fait dire bien des choses auxquelles je n'ai point pensé. » Pour toute réponse, Santeuil lui adressa un pompeux et ridicule éloge de la Compagnie. Jouvancy ne s'en contenta pas et insista de nouveau pour des explications nettes et franches.

Santeuil, appuyé par la secte dont il devenait l'un des champions les plus bruyants, résista longtemps ; enfin il jeta dans le public une pièce de vers, un semblant de rétractation où l'équivoque jouait le grand rôle. Après avoir affirmé son horreur pour tout ce qui est condamné par le Saint-Siège, il terminait par ces vers adressés à Arnauld :

Ictus illo fulmine
Trabeate doctor, jam mihi non amplius
Arnalde, *saperes* (1),

dont le sens était : « Si tu étais frappé par les foudres du Vatican, ô grand Arnauld, je ne t'estimerais plus. » C'était mettre en question la condamnation d'Arnauld et se ménager ainsi l'approbation des jansénistes. Pour les Jésuites et leurs amis, Santeuil fit courir un autre texte avec le mot *sapias* au lieu de *saperes*, donnant à supposer qu'il admettait les censures de l'Église contre le chef des jansénistes ;

Jam mihi non amplius
Arnalde *sapias.*
Ayant été frappé par les foudres du Vatican,
Désormais je ne t'estime plus.

Santeuil avait à faire à des adversaires trop clairvoyants pour n'être point surpris en flagrant délit de mauvaise foi. La colère des deux partis éclata contre le pauvre

(1) *Santolii op.*, t. II, p. 274.

poète; les régents du collège Louis-le-Grand se firent un malin plaisir de lancer contre lui les épigrammes les mieux acérées, ce qui leur attira, de la part de Santeuil, la dénomination poétique de *pubes jesuitica sagittaria;* d'autre part, les jansénistes, par la plume de Rollin, publièrent le *Santolius pœnitens*, pour venger Arnauld de la défection de Santeuil et combattre les Jésuites; vint ensuite le P. Commire, avec son poème intitulé : *Linguarium*, le *baillon;* le silence, en effet, eût été le remède à tout mal. Le grand tort de Santeuil était de trop parler et de parler sans discernement; il agissait de même. Tandis qu'on l'accusait ici d'avoir maltraité les Jésuites, on l'accusait ailleurs d'avoir mal parlé de M. Arnauld devant le P. Bourdaloue, chez M. de Lamoignon. Sur sa demande, M. de Lamoignon affirma que Santeuil n'avait jamais tenu pareil langage; le narrateur très partial de tous ces démêlés, met sous la plume du président l'éloge d'Arnauld. Nous doutons cependant que Lamoignon, ami du P. Bourdaloue, adversaire si prononcé des jansénistes, ait jamais appelé Arnauld l'un des premiers ornements de son siècle, alors surtout qu'il se montrait non moins rebelle aux lois de l'État qu'aux lois de l'Église.

Santeuil comprit enfin qu'il avait tout intérêt à se rapprocher des Jésuites; il alla trouver les Pères de la maison de Saint-Louis, protesta de ses bonnes intentions, et affirma que l'ennemi, vaincu par Arnauld, n'était autre que le calvinisme, combattu par lui.

Le P. Bourdaloue, présent à la déclaration, accueillit, en riant, le pauvre Santeuil et lui dit avec malice, qu'il agissait comme le sacristain de l'église Saint-Louis, qui changeait, selon les fêtes, la couleur des parements d'autel (1). Heureux du tour que prenait l'affaire, San-

(1) *Vie de Santeuil*, t. II, p. 98.

teuil alla faire part de son succès à ses amis les jansénistes, qui virent, dans l'issue du conflit, un effet de l'*éloquence douce et insinuante de Bourdaloue* pour le rétablissement de la paix (1).

Santeuil, cependant, rendu au calme de ses pensées, comprit que la comparaison du P. Bourdaloue n'était pas à sa louange. Sur le conseil de ses amis, il écrivit au Révérend Père et le pria de « de ne point croire qu'il fût semblable au frère sacristain de Saint-Louis, qui, selon la qualité des saints, changeait les parements d'autel et mettait un jour du rouge et l'autre jour du blanc, et puis du noir et ensuite du violet; et qu'il était janséniste à Port-Royal lorsqu'on lui faisait bonne chère et puis moliniste chez les Jésuites lorsqu'ils lui procuraient des pensions; surtout il le priait de désabuser le P. de la Rue et ses confrères du collège, qu'on lui avait dit être fort indignés contre lui (2). » Bourdaloue lui répondit qu'il avait lu sa justification avec plaisir et qu'il était fort aise de recevoir ses lettres, parce qu'elles sont pleines d'esprit et de *réjouissance*, et que sans avoir recours aux parements d'autel, il travaillerait, présentement qu'il était libre et quitte de son Avent de Saint-André (3), à le justifier auprès des Pères de la Compagnie, qu'il n'aurait pas de peine à y réussir, que le P. de la Rue était tout à fait converti et qu'il irait au premier jour au collège pour convertir les autres.

Le 20 janvier 1696, Bourdaloue écrit de nouveau à Santeuil, et lui fait part des dispositions du P. de la Rue :

Soyez en repos, lui dit-il, le *rancunier* (le P. de la Rue)

(1) *Vie de Santeuil*, t. II, p. 149.
(2) *Op. Santol.*, t. II, p. 263.
(3) Bourdaloue avait prêché l'Avent, en 1695, à Saint-André-des-Arts.

est déjà converti, et c'est lui-même qui me charge de vous en assurer. Vos vers lui ont paru très beaux et ils le sont en effet. Il n'y a point de rancune qui puisse tenir contre la poésie, j'entends contre la vôtre. Je serai ravi de voir l'hymne de Saint-André. Je suis, monsieur, plus que personne du monde, très parfaitement et très sincèrement à vous (1).

Bourdaloue n'entre pas dans le fond de la querelle; il n'a qu'un but, celui de calmer l'humeur du vaniteux Santeuil. Une autre lettre du même au même, fait voir combien grand était l'ascendant que Bourdaloue avait pris sur le poète de Saint-Victor. Il l'invite à venir le rejoindre à Bâville, où il se trouvait en villégiature auprès de Lamoignon; et, pour l'attirer à lui, probablement aussi pour l'arracher à tous les embarras de la ville, il rassemble les motifs les plus capables de l'impressionner. La lettre est du 10 septembre :

D'un cœur aussi bon et aussi grand que le vôtre, il n'y a rien qu'on ne doive attendre. Si cela est, monsieur, oubliez toutes mes fautes et, pour m'en donner une marque certaine, ne vous contentez pas de m'envoyer ici les mots que vous me faites espérer, venez les apporter vous-même et soyez sûr que vous y serez encore mieux reçu que vos ouvrages. C'est pourtant beaucoup dire, car quelle estime n'y a-t-on pas pour tout ce qui vient de vous? Vous n'y trouverez pas, comme à Chantilly, des princesses du sang ni des altesses sérénissimes qui vous fassent leur cour, mais on me charge de vous dire que vous y serez écouté comme un oracle, et qu'on se tiendra d'autant plus obligé de la bonté que vous aurez de vous abaisser jusqu'à nous. Je me réserve donc, monsieur, à vous faire alors une réparation solennelle de tout ce que vous avez à me reprocher, et cependant je vous

(1) *Vie de Santeuil*, t. II, p. 150.

supplie de croire que je suis l'homme du monde qui vous honore plus sincèrement et plus cordialement et sans exception. Votre très humble et obéissant serviteur (1).

BOURDALOUE.

Santeuil, même au camp des jansénistes, n'était pas habitué à pareil langage; on comprend dès lors que nul autre que le P. Bourdaloue n'était plus capable d'adoucir les amertumes de sa vie aventureuse.

D'après ce qui précède, nous voyons que Bourdaloue se trouvait encore assez souvent mêlé aux agitations du monde; il se prêtait, mais ne se livrait pas. Si dans tous ces démêlés, son rôle est sans éclat, il n'est pas sans honneur; car toujours il apparaît comme le conciliateur universel et le pacificateur accepté de tous les rivaux.

Les scènes dont nous avons exposé le récit, appartiennent aux dernières années du dix-septième siècle, et surtout à l'année 1696; l'année suivante le P. Bourdaloue prêche son dernier Avent à la cour, puis il disparaît; il ne parle plus dans les grandes stations.

Nous donnerons, dans le dernier chapitre de la première partie de nos *Études*, les détails que nous avons recueillis sur les derniers instants de cette vie tout apostolique qui s'est éteinte dans l'accomplissement du devoir

(1) *Vie de Santeuil*, t. II, p. 30.

CHAPITRE IV

Mort du P. Bourdaloue

SA SANTÉ TOUJOURS DÉLICATE. — IL DEMANDE A QUITTER PARIS. — SES DERNIÈRES OEUVRES. — SES DERNIERS INSTANTS. — SA MORT. — SES OBSÈQUES. — REGRETS PUBLICS.

Le lecteur peut, dès maintenant, se rendre compte de l'activité déployée par le P. Bourdaloue durant le cours de sa vie religieuse ; ce qui relève son mérite aux yeux de Dieu et des hommes, c'est qu'il a parcouru sa longue et laborieuse carrière sans jamais se laisser arrêter par la faiblesse de sa complexion.

Bourdaloue arrivait à Paris en automne 1669 ; bien qu'il fût désigné comme prédicateur dans l'église de la maison professe, rue Saint-Antoine, il prit pour domicile la résidence du noviciat, au faubourg Saint-Germain ; il y respirait un air plus sain qu'au Marais (1) ; toutefois, malgré cette attention, nous savons que, dès les premiers mois

(1) Quartier de Paris situé entre la Seine, les boulevards et la rue du Temple.

de l'année 1672, la santé du jeune orateur donnait des inquiétudes.

Plusieurs lettres des Pères Généraux en font foi : le P. Oliva veut qu'on lui accorde tout ce qui peut relever ses *forces débiles* (1), et fortifier *cette santé si utile à l'Église* (2). Le P. de Noyelles, apprenant que Bourdaloue doit se rendre à Rome, recommande au P. Collet, Provincial de France, de prendre toutes les précautions possibles pour qu'il n'ait point à souffrir des fatigues d'un aussi long voyage ; Bourdaloue fut retenu à Paris par le mauvais état de sa santé. Le P. Thyrse Gonzalez témoignait la même sollicitude en 1692.

Mme de Maintenon se préoccupait aussi de la santé du Révérend Père. C'est à cette marque d'intérêt que Bourdaloue fait allusion, en terminant une réponse au sujet des ouvrages de Mme Guyon : il les avait gardés plus longtemps que de raison ; après avoir donné pour excuse la nécessité où il s'était trouvé de faire trois sermons, il ajoute :

Je ne prétends pas, madame, me justifier par là auprès de vous, et j'aime bien mieux vous remercier de la manière obligeante avec laquelle vous voulez bien vous *intéresser à ma santé*, qui assurément vous est fort acquise.

La lettre est du 10 juillet 1694 (3).

Cette délicatesse de santé ne l'a jamais arrêté dans l'exercice de son ministère, depuis l'année 1669 jusqu'à l'Avent de 1697 qu'il prêche pour la dernière fois à la cour. Dès lors, on ne le voit plus dans les grandes chaires de la capitale ; on ne le trouve que dans les communautés re-

(1) *Litt. Gen.*, 12 janvier 1672.
(2) *Ibid.*, 16 mai 1679.
(3) Nous empruntons cette lettre à la collection de la Beaumelle et, bien entendu, sous toute réserve.

ligieuses, auxquelles il consacre ses dernières forces, aussi bien qu'aux œuvres de charité ou de propagande; il parle souvent aux *Nouvelles* catholiques de la rue Sainte-Anne; aux Enfants-Rouges (1), près la Tour du Temple; aux religieux de la Merci (2), près de l'hôtel Soubise; il continue sa mission aux *Assemblées de charité*. Rentré dans sa cellule, Bourdaloue revoit ses sermons (3) et en prépare l'impression; il donne son concours au P. G. Daniel pour la défense de la Compagnie, accusée d'avoir entretenu l'idolâtrie dans les missions de la Chine. « Le P. Daniel, dit le P. Griffet (4), rassembla toutes les preuves, dressa le plan de son *Apologie des Jésuites de la Chine*, et confia le soin de la rédaction au P. Bourdaloue. On y retrouve encore *cette éloquence mâle et sublime qui caractérise le grand orateur*. » L'ancien évêque d'Avranches, le savant Huet, ayant obtenu du P. Général des Jésuites l'autorisation de finir ses jours à la maison professe de Paris, trouva dans le P. Bourdaloue un ami digne de lui; tous deux avaient fréquenté la cour pour y remplir les plus graves fonctions, et ils en avaient conservé des souvenirs qui fournissaient une abondante matière à la conversation. L'évêque d'Avranches, en signalant la mort de Bourdaloue, ajoute quelques paroles d'éloge qui se rapportent aux dernières années de sa vie. Après avoir parlé de son éloquence, il loue sa bienveillance et les qualités de son cœur et ajoute qu'ils se voyaient souvent; presque tous

(1) Hospice fondé à Paris, en 1534, pour les orphelins nés hors Paris.

(2) Religieux voués à la rédemption des captifs. Les derniers débris de l'Église viennent de disparaître; elle était située à l'angle des rues de Braque et des Archives; le couvent a été transformé en magasin de fer.

(3) Lettre du P. Thyrse Gonzalès, du 16 février 1694.

(4) *Histoire de France*, par le P. G. Daniel, t. I. Avertissement, p. 20, VII.

les jours, Bourdaloue, sur le soir, allait rendre visite au savant évêque, lui rapportait les nouvelles qu'il avait apprises, et répondait à toutes les questions qui lui étaient posées (1).

Le P. Bourdaloue n'attendit pas au dernier moment pour se disposer à paraître devant Dieu; dès qu'il vit ses forces l'abandonner, il résolut de tout quitter afin de se préparer à la mort. Malgré le crédit dont il jouissait à Paris et l'affection qu'il rencontrait autour de lui de la part de ses frères et de ses nombreux amis, il témoigna à son supérieur le désir de quitter la capitale et de finir ses jours en province.

Ses premières demandes ne furent pas exaucées, son ministère était encore trop fécond en œuvres utiles; il lui fallut rester à Paris. L'année suivante, il s'adressa directement au P. Général et lui exposa sa requête en ces termes; elle a été traduite du latin et conservée par le P. Bretonneau.

Mon Très Révérend Père, Dieu m'inspire et me presse même d'avoir recours à votre paternité, pour la supplier très humblement, mais très instamment de m'accorder ce que je n'ai pu, malgré tous mes efforts, obtenir du Révérend Père Provincial. Il y a cinquante-deux ans que je suis dans la Compagnie, non pour moi, mais pour les autres; du moins, plus pour les autres que pour moi. Mille affaires me détournent et m'empêchent de travailler, autant que je le voudrais, à ma perfection, qui néanmoins est la seule chose nécessaire. Je souhaite de me retirer et de mener désormais une vie plus tranquille. Je dis plus tranquille, afin qu'elle soit plus régulière et plus sainte. Je sens que mon corps s'affaiblit et tend vers sa fin. J'ai achevé ma course ; et plût à Dieu que

(1) Huet, *Comm. de rebus ad eum pertinentibus*, lib. VI, p. 405.

je pusse ajouter, j'ai été fidèle! Je suis dans un âge où je ne me trouve plus guère en état de prêcher. Qu'il me soit permis, je vous en conjure, d'employer uniquement pour Dieu et pour moi-même ce qui me reste de vie, et de me disposer par là à mourir en religieux. La Flèche, ou quelque autre maison qu'il plaira aux supérieurs (car je n'en demande aucune en particulier, pourvu que je sois éloigné de Paris), sera le lieu de mon repos. Là, oubliant les choses du monde, je repasserai devant Dieu toutes les années de ma vie dans l'amertume de mon âme. Voilà le sujet de tous mes vœux (1).

Cette demande si légitime, exprimée en termes si religieux, avait été favorablement accueillie ; le P. Bourdaloue fut autorisé à quitter Paris et à choisir le lieu de sa retraite ; mais les supérieurs locaux, laissés juges de l'opportunité de la mesure, suspendirent l'effet de la permission ; ils réclamèrent auprès du P. Général, et le P. Bourdaloue dut encore une fois se résigner à rester dans la capitale.

Dès lors le vénérable religieux ne douta plus que Dieu l'appelait à mourir les armes à la main ; il reprit ses fonctions à la maison professe et redoubla de zèle. Le dimanche de la Quinquagésime 1704, il prêcha les Quarante-Heures à Saint-Étienne du Mont (2). Aux fêtes de Pâques, de la même année (3), sur la demande de D. Thierry de Viaixnes, approuvée par le Roi, il se rendit à Vincennes et alla porter les consolations de son ministère au moine prisonnier (4); il le visita fréquemment et s'employa même à lui rendre tous les services qui étaient en son pouvoir.

(1) *Œuvres*, t. I, préface, p. 17.
(2) 2 février 1704, *Liste générale*.
(3) La fête de Pâques tombait le 23 mars.
(4) Thierri de Viaixnes, bénédictin janséniste, était accusé d'être l'auteur du fameux *Problème ecclésiastique*, écrit contre le cardinal de Noailles, longtemps et faussement attribué aux Jésuites.

Cette mission acheva d'épuiser ses forces affaiblies par l'âge, le travail et les émotions, et par le régime débilitant auquel il était condamné; depuis longtemps son estomac ne pouvait digérer que du lait. Peu de temps avant sa mort, une abbesse illustre lui demanda un sermon pour une prise d'habit; Bourdaloue, quoique souffrant d'un rhume opiniâtre, consentit à monter en chaire. Deux ou trois jours avant la Pentecôte (1), il prêchait encore; sur les instances de la maréchale de Bellefonds, il s'était engagé à prêcher à Vincennes (2), le mardi suivant, qui devait être le jour de sa mort. Le samedi 10 mai, veille de la Pentecôte 1704, il alla voir le duc de Gesvres, gouverneur de Paris (3), gravement malade; on disait même, le soir, à la cour (4), qu'il n'en pourrait revenir. Bourdaloue, pour lui être agréable, s'oubliant lui-même outre mesure, ne cessa de lui parler; le gouverneur releva de maladie et survécut encore quelques temps à cette crise (5); le P. Bourdaloue mourut trois jours après.

Tels sont les derniers actes de sa vie apostolique; l'inflammation de poitrine dont il souffrait depuis longtemps, prit des proportions inquiétantes. Le 11 mai 1704, fête de la Pentecôte, le P. Bourdaloue voulut célébrer la sainte messe; à peine l'avait-il commencée, qu'il se trouva mal; il envoya le servant de messe demander à la sacristie un

(1) La Pentecôte tombait le 11 mai, en 1704.

(2) Extrait d'une note en marge d'une lettre de Bourdaloue au maréchal de Bellefonds. — Collection de M. Feuillet de Conches.

(3) Arch. nat. m. 243. Il avait succédé au duc de Créqui, mort en 1687.

(4) *Mém. inéd. du marquis de Sourches*, 1704, t. XII; 382.

(5) Notre mémoire (arch. nat., m 243) parle du gouverneur de Paris, duc de Gesvres, comme étant mort à cette époque; le chroniqueur doit avoir confondu le gouverneur de Paris, Léon Potier, duc de Gesvres, mort le 10 décembre 1704, avec un autre membre de sa famille, un Potier conseiller au parlement, mort le 11 mars de la même année.

prêtre pour l'aider à achever le saint Sacrifice, ce qu'il fit avec peine; l'assistant le soutenait en faisant les génuflexions et tous les mouvements avec lui (1). Ce même jour il eut encore le courage d'entendre quelques confessions (2).

Le soir, on fit venir un médecin étranger, très en vogue à cette époque, le fameux médecin hollandais Helvétius (3), dans la pensée qu'il parviendrait à soulager le malade. Après l'avoir examiné, le docteur fit part aux assistants de ses impressions : bien qu'il parlât très bas, le malade l'entendit, et s'adressant à lui :

Monsieur, dit-il, nous nous sommes rencontrés souvent auprès des malades, vous pour le corps et moi pour l'âme, vous pouvez parler tout haut, je sais la violence de mon mal qui me réduit à l'extrémité, et je sais qu'à moins d'un miracle, je ne puis guérir; un pécheur, comme moi, ne mérite pas que Dieu en fasse; ainsi vous pouvez vous retirer, priez seulement Dieu qu'il me fasse miséricorde; s'il me la fait, je lui demanderai la même grâce pour vous.

Après ce petit discours, à l'adresse du médecin, le moribond demanda les derniers sacrements. Quoique la mort ne fût point imminente, on fit droit à sa demande, et le lundi matin, 12 mai, le saint Viatique lui fut administré; il le reçut avec tant de piété que tous les assistants en furent profondément émus.

(1) Arch. nat. m. 243. *Journal du F. Léonard.*

(2) Note marginale d'une copie de lettres de Bourdaloue au maréchal de Bellefonds. Collection de M. Feuillet de Conches.

(3) Louis XIV l'employait aux négociations secrètes avec la Hollande. Le 22 décembre 1707, on parlait beaucoup à la cour du départ d'Helvétius qu'on assurait avoir été envoyé par le roi en Hollande, où il avait déjà fait deux autres voyages sous prétexte de voir ses parents ou d'affaire de famille. *Mém. du marquis de Sourches,* 1707, p. 227.

Le P. Martineau nous a conservé ses dernières paroles (1).

Peu de temps avant sa mort, il recommanda à ceux qui l'entouraient « de faire savoir à ses nombreux amis qu'il ne les avait pas oubliés dans ses derniers moments, que si Dieu lui faisait miséricorde, comme il l'espérait, il se souviendrait d'eux devant lui, qu'il regardait leur séparation comme une partie du sacrifice qu'il faisait de sa vie au souverain domaine de Dieu (2). »

Il s'entretint aussi quelques instants avec son supérieur, le P. Martineau, puis il lui demanda sa bénédiction. Le P. Supérieur, ému de cette démarche, en fit part à ses confrères, et la présenta comme un témoignage de la grande simplicité de foi de l'illustre orateur (3).

A peine lui restait-il quelques instants à vivre, qu'il se fit conduire à sa chambre pour y prendre des papiers qu'il brûla (4). Quand la nouvelle de sa mort prochaine fut répandue dans Paris, on vint en foule demander de ses nouvelles (5). Le Roi s'était fait mettre au courant des progrès de la maladie. D'après une lettre du valet de chambre du Roi, du 13 mai, à Versailles, quand M. le duc de Béthune dit à Sa Majesté que le P. Bourdaloue se mourait, Louis XIV parut fort touché, et il ajouta qu'un homme qui avait vécu comme lui se trouvait aux approches de la mort bien consolé (6).

Le P. Bourdaloue rendit son âme à Dieu, le mardi 13 mai, à cinq heures du matin. Dès le même jour, le P. Supérieur de la maison professe adressa à tous ses

(1) Appendice n° XVII. Lettre du P. Martineau.
(2) *Mém. de Trévoux*, août 1704, p. 1424.
(3) Lettre du P. Martineau.
(4) Notice ms. du F. Léonard, arch. nat. m. 243.
(5) *Mém. de Trévoux.*, août 1704, p. 1415.
(6) Notice ms. du F. Léonard.

confrères de la province de France une circulaire pour annoncer la mort du saint religieux (1).

Les obsèques eurent lieu, le 14, dans l'église de la maison de Saint-Louis, au milieu d'une nombreuse assistance : tous les partis religieux et politiques qui commençaient à diviser la société y étaient représentés; la consternation était sur tous les visages. « Il est fort regretté de ceux de sa Compagnie, dit un mémoire manuscrit (2); on remarqua que tous ceux qui assistèrent à ses obsèques, le 14, étaient fort consternés. Il n'avait point pris de *parti;* il dirigeait quantité de personnes de distinction et de la première qualité de l'un et de l'autre sexe; quantité de moribonds l'envoyaient quérir, quoiqu'il ne fût point leur directeur, pour les exhorter à la mort ».

Ses restes mortels furent descendus dans le caveau de l'église et enterrés dans une des chambres de gauche (3).

Suivant la même chronique, le frère qui lui avait servi de compagnon ordinaire mourut trois ou quatre jours après (4).

Dès que le malade eut rendu le dernier soupir, le célèbre peintre Jean Jouvenet, ami de la maison, fut prié de recueillir ses traits. Nous avons eu sous les yeux le dessin original de Jouvenet, *tiré sur le visage du mort.* Les légendes sont écrites à la main avec grand soin et parfaite symétrie.

(1) *Mém. de Trévoux,* 1704.

(2) Arch. nat. m. 243. *Journal du F. Léonard.*

(3) En 1863, M. Paul-Adrien Bourdaloue, ingénieur à Bourges, en mémoire du mariage de sa sœur, célébré à Saint-Paul-Saint-Louis, fit placer, sur le lieu où repose le corps de leur homonyme, une plaque de marbre avec cette inscription : *Bourdaloue, né à Bourges le* 20 *août* 1632, *mort à Paris le* 13 *mai* 1704. *Le* 23 *août* 1860. — *M. Reboul étant curé de Saint-Paul-Saint-Louis.*

(4) Le *Mercure Galant* lui consacra une épitaphe en vers très médiocres pour le fond et pour la forme.

La nouvelle de la mort du P. Bourdaloue était à peine répandue dans le public, que les poètes et les hommes de lettres se piquèrent d'émulation ; ils voulurent, suivant l'usage du temps, jeter sur sa tombe quelques fleurs poétiques. Ces épitaphes sont généralement assez fades ; néanmoins nous nous permettons d'en soumettre quelques-unes au goût du lecteur. Il y a, dans ce tribut des beaux esprits de l'époque, un hommage rendu spontanément au mérite, une preuve de la haute vénération dont les hommes d'étude étaient remplis pour le grand et pieux orateur.

Le P. d'Augière, jésuite provençal, a composé les distiques suivants ;

Quæ tenuit reges, dominamque traxerat urbem
Vox, tacet, ars manes flectere nulla potest :
Burdalove jaces, tecum facundia, muta est ;
At loquitur, cineres quæ premit urna tuos :
Hic situs eloquii quondam, morumque magister,
Quæ vivis vivus dixerat umbra docet (1).

On trouve la traduction libre de ces vers dans les *Essais de littérature pour la connaissance des livres* (2) : nous a transcrivons.

Rien ne saurait fléchir la parque inexorable (3).
Cet homme dont la docte voix
Charma Paris, toucha les rois,
Garde un silence inviolable
Le fameux Bourdaloue est au nombre des morts,
L'éloquence avec lui semble être ensevelie,

(1) Hom. illust. de Provence, art. d'Augière.

(2) Paris, mai 1704, p. 307, ap. bibl. Sainte-Geneviève A F J. 2893.

(3) L'épitaphe latine et la traduction ont été imprimées ensemble et sur feuilles volantes ; le nom du traducteur était en bas.

Du grand art de prêcher, depuis que l'on s'oublie,
Plus de tons délicats, plus de nobles transports.
Mais non, si ce grand homme est réduit au silence,
Ses cendres nous parlent pour lui.
Ce qu'il dit autrefois avec tant d'éloquence,
Elles le disent aujourd'hui.

L'épitaphe suivante est due à Anisson de la Barre, sous la date de 1704 :

Tu triomphes, pécheur, et ton audace extrême
S'applaudit en secret du déplorable sort
Qui vient par un ordre suprême
Nous ravir Bourdaloue et lui donner la mort.

Tu te flattes en vain : si cet esprit sublime
Ne peut plus désormais te reprocher ton crime,
Pécheur, ce qui reste de lui
Te condamne encore aujourd'hui.

Souviens-toi des travaux de sa pénible vie,
De ses hautes vertus à couvert de l'envie,
Rappelle en ton esprit tant de sages leçons;
Ne sont-ce pas pour toi tout autant de sermons?

Le *Mercure* du mois de mai 1704 donne encore cette pièce de vers sur la mort de Bourdaloue.

Après les saints travaux d'une pénible vie,
Le ciel en a tranché le cours;
Mais ne nous plaignons point qu'elle lui soit ravie,
S'il quitte ce séjour, ce n'est que pour les cieux,
Et pour jouir d'un sort à jamais glorieux.
Il sut avec ardeur, soutenant la justice,
Pour qui son éloquence a toujours combattu,
Nous inspirer de l'horreur pour le vice,
Et de l'amour pour la vertu.

Son cœur fut au-dessus de l'humaine faiblesse,
Vers la solide gloire il porta ses désirs;
La pauvreté fit sa richesse
L'austérité fit ses plaisirs.
Pour être heureux, il faut le suivre ;
Imitons ce héros, et vivons pour souffrir;
Quand on ne vit que pour mourir
On ne meurt que pour vivre.

Ce langage d'une poésie douteuse n'est qu'un faible écho des nombreux éloges qui parurent après la mort du P. Bourdaloue dans les journaux et les feuilles publiques: nous les avons cités assez souvent pour n'avoir point à y revenir.

DEUXIÈME PARTIE

L'ŒUVRE DU P. BOURDALOUE

LIVRE PREMIER

SON OEUVRE LITTÉRAIRE. — BOURDALOUE ORATEUR

CHAPITRE PREMIER

La prédication à Paris au dix-septième siècle

Le P. Bourdaloue est-il orateur ou n'est-il que simple prédicateur? Nous répondrons qu'il voulut toujours être simple prédicateur, et que, cependant, le zèle qui le dévorait a tellement embrasé son âme de prêtre qu'il est arrivé à la plus haute éloquence, par la solidité de sa doctrine, la profondeur de ses pensées, la puissance de sa parole, le tout relevé par une action oratoire très animée.

Il comparait sa mission avec la mission du saint précurseur : Jean-Baptiste était son modèle, « Flambeau ardent et luisant pour dissiper les ténèbres de l'infidélité du siècle, et enflammer tous les cœurs du divin amour (1). »

(1) *Sermon sur saint Jean-Baptiste*, t. XII, p. 338.

Tel fut Jean-Baptiste, d'après Bourdaloue, tel fut aussi notre religieux orateur. Nous chercherons à le prouver.

En abordant un pareil sujet, le plus élevé de nos études sur le P. Bourdaloue, nous ne pouvons dissimuler une certaine crainte, soit de rester au-dessous de la réputation dont il jouit auprès de ses admirateurs lettrés, soit de ne point le présenter à ses frères dans le sacerdoce et la religion, tel qu'il voulut être et tel qu'il fut en vérité, c'est-à-dire, apôtre avant tout, jaloux du salut des âmes et peu soucieux de l'éclat de sa parole.

Pour échapper au péril de notre insuffisance, nous laisserons parler les critiques contemporains les plus sages, les plus estimés, les plus indépendants, le lecteur appréciera. Nous nous réservons la tâche modeste d'opposer les témoignages des anciens à mille propos injustes ou de fantaisie, que la passion de dire du nouveau a mis sur les lèvres de quelques critiques modernes. Leurs dernières conclusions, il est vrai, ne manquent pas de vanter la supériorité de notre orateur, mais les restrictions, les observations, les considérations appuyées d'anecdotes plus ou moins exactes qu'ils y mêlent, ne laissent pas que de fausser le jugement du public et d'empêcher que la vérité apparaisse dans toute sa splendeur. Cette manie de critique à outrance n'aurait rien laissé d'intact dans la réputation du P. Bourdaloue, si son sort avait dépendu des hommes de plume. Sa vie reste, il est vrai, en dehors de toute attaque, mais son œuvre a subi tous les affronts : la méthode, le style et l'action de l'orateur ont été tournés en ridicule, la doctrine échappe à peine au blâme; il se rapproche, dit-on, des jansénistes et emprunte son austère morale à la *vertueuse* morale de Port-Royal,... il est gallican,... il fait appel au bras séculier contre les hérétiques,... on lui fait un crime de s'élever contre Pascal, contre Arnauld, contre Molière,... on va jusqu'à

mettre en doute le succès de sa parole qui serait l'œuvre d'une coterie.

Les lecteurs sérieux du P. Bourdaloue sont loin de soupçonner de pareilles accusations ; il est bon cependant qu'ils les connaissent, ne fût-ce que pour les mépriser.

Bourdaloue n'est pas seulement un prédicateur zélé, un moraliste profond, il est encore littérateur habile et, à ce titre, il prend place dans notre histoire littéraire.

Les écrivains qui se sont occupés des origines et du développement de la langue française, conviennent que la formation définitive de notre langue écrite et parlée ne remonte qu'à la moitié du dix-septième siècle. Ils dressent la généalogie des prosateurs et des poètes auxquels la France est redevable de sa belle littérature ; mais, à notre avis, ils ne tiennent pas assez compte des services rendus par la chaire sacrée ; ils oublient que le clergé était alors maître à peu près absolu de la tribune et de la presse. C'est donc justice que d'attribuer aux deux grands orateurs du temps, Bossuet et Bourdaloue, une large part au développement et au perfectionnement de l'art d'écrire et de l'art de parler.

Remontons aux premières années du siècle : à cette époque agitée, plusieurs prédicateurs avaient acquis une grande réputation, plus encore par la controverse que par la prédication catholique. Les ministres de la réforme, pauvres de raisons, suivaient le goût du temps et se perdaient dans le champ de l'érudition, avec des citations interminables : leurs adversaires, jaloux de leur tenir tête sur ce point, se laissèrent entraîner dans la même voie, et c'est à cette nécessité du moment que cédèrent trop volontiers des orateurs jésuites, comme les PP. Emond Auger, Coton, Gontier ou Gontery, Garasse et autres, que signalent les mémoires. Dès que la controverse publique disparut, l'enseignement de la doctrine

chrétienne, dans sa simplicité et sa pureté, suffit au zèle des prédicateurs; dès lors se fit sentir une amélioration réelle du goût et du langage. Inaugurée par les discours et les écrits gracieux, intelligibles et imagés de saint François de Sales (1), mise en vogue par les spirituels entretiens de l'hôtel de Rambouillet, la nouvelle langue, toute formée, prit son essor avec Corneille, Pascal, Molière, Bossuet, Racine, ajoutons Bourdaloue.

Tous les écrivains s'accordent à dire que le P. Senault, supérieur de l'Oratoire Saint-Honoré, fut le premier prédicateur qui purgea l'éloquence de la chaire de cet amas confus d'érudition indigeste, dont les prédicateurs chargeaient leurs sermons avant lui (2); il mourut en 1671, au moment où le P. Bourdaloue montait en chaire.

Le P. Senault avait eu pour rival le P. Claude de Lingendes, Jésuite, plus âgé que lui de quelques années et mort avant lui, l'année 1660. L'abbé Albert reproduit son éloge, qu'il a recueilli dans *les Réflexions sur l'Éloquence* du P. Rapin (3). Nous en donnons les traits principaux : « Le P. de Lingendes était né orateur; il était bien fait de sa personne, modeste et grave; il avait le visage agréable et tout l'extérieur grand; sa voix n'était pas éclatante, mais elle avait du corps, de l'étendue, de la fermeté. Les qualités de l'esprit répondaient à celles du dehors; il était doué d'une grande intelligence, d'un jugement droit, d'une imagination vive; il était profond théo-

(1) Le P. Tournemine, savant critique attaché à la rédaction des *Mémoires de Trévoux* dès leur apparition, homme d'un goût littéraire très sûr, disait que l'Académie française, dans le dessein de prendre pour modèle les meilleurs écrivains, joignait saint François de Sales à Malherbe. (*Traité de l'amour de Dieu*, par saint François de Sales. Avis de l'éditeur, p. 7, éd. 1813, t. I.)

(2) *Hist. de Paris* de Félibien, t. II, p. 1288. Goujet, *Bibl. franc.*, t. II, p. 291.

(3) Edit. 1671, p. 166.

ogien, ce qui lui donnait un air fort décisif dans les matières qu'il traitait; la connaissance des Pères lui était familière, mais rien ne relevait davantage ses discours que cette admirable éloquence dont il se servait pour émouvoir les auditeurs et les amener à la persuasion. »

On sait que le P. de Lingendes composait en latin les sermons (1) qu'il devait prêcher ou plutôt développer en français; ils ont été imprimés et ne présentent que des canevas. Tel est, en quelques mots, l'un des orateurs que le P. Bourdaloue consultait, dit-on (2), le plus volontiers.

L'auteur de l'*Histoire de Paris*, dom Félibien, moine de Saint-Germain-des-Prés, nomme, parmi les Oratoriens qui ont bien mérité de la chaire catholique : Guillaume Le Boux et Jules Mascaron, tous deux morts évêques, l'un de Périgueux, l'autre d'Agen; nous ajouterons les PP. André Castillon et Texier, Jésuites; Biroat, de l'Ordre de Cluny; Claude Joly, dont les prônes estimés ont fait courir tout Paris à Saint-Nicolas-des-Champs.

Ces prédicateurs ont préparé une nouvelle phase de l'art oratoire dans les chaires de la capitale. A l'époque des prospérités de Louis XIV, en même temps que les grands écrivains, en vers et en prose, arrivent, par un suprême effort, à fixer la langue, les orateurs sacrés se présentent dans la chaire chrétienne avec un éclat que n'amoindrissent pas les succès brillants des poètes et des prosateurs. Romain Joly (3) cite Bossuet, de Fromentières, les trois Jésuites, Cheminais, Giroust et Bourdaloue : le P. Cheminais se distinguait par l'onction de sa parole et la délicatesse de ses pensées (4); le P. Giroust,

(1) Trois vol. in-4° et in-8°. Paris, 1668.
(2) Albert, *Dict. art., Lingendes.*
(3) *Hist. de la prédication*, p. 485.
(4) Il mourut en 1689, à trente-neuf ans.

après une carrière laborieuse, mourut à Paris (1), avec la réputation d'un orateur pathétique, aussi théologien que le P. Bourdaloue, mais bien moins orateur.

On a peine à comprendre comment Romain Joly peut affirmer que Bourdaloue n'a point eu besoin de se former, comme les autres prédicateurs, par la lecture de l'Écriture et des Pères; il paraît, dit-il, « qu'il s'est borné aux essais de Bretteville et aux sermons latins du P. de Lingendes; là, il trouvait plus d'autorités qu'il n'en fallait à une plume comme la sienne pour traiter la matière; il s'astreint volontiers à l'ordre des preuves de ces deux auteurs, mais il les pousse aussi loin qu'il est possible. »

Cet étrange critique avoue cependant qu'il ne connaît aucun orateur qu'on puisse mettre au-dessus de Bourdaloue et même qui l'égale (2); comment alors concilier le haut mérite *qu'il lui reconnaît*, avec la pauvreté de conception que supposent les emprunts faits à Lingendes et à Bretteville? Pour Lingendes, nous avons dit que le P. Bourdaloue a pu étudier ses plans de sermons; il resterait à prouver qu'il s'est condamné à les développer servilement. Quant à Bretteville, il y a ici une erreur matérielle qu'il faut rectifier : Bourdaloue n'a rien emprunté à son confrère le P. de Bretteville, c'est au contraire le même de Bretteville, qui, après avoir quitté la Compagnie de Jésus en 1678, fit paraître des plans de sermons, empruntés en grande partie au P. Bourdaloue, à partir de l'année 1688.

M. Jacquinet (3) fait des rapprochements entre Lingendes et Bourdaloue qui peuvent s'expliquer par le droit

(1) En 1689. *Hist. Préd.*, p. 487.
(2) *Hist. Préd.* Rom. Joly, p. 488.
(3) *Des Prédicateurs au dix-septième siècle avant Bossuet.* in-8°. Paris. Didier, 1863, pp. 238 et suiv.

commun à tout orateur de trouver dans le même sujet et dans les mêmes sources, des idées semblables, qu'il exprime à sa manière. Malgré les citations étalées par l'auteur des *Prédicateurs avant Bossuet*, nous ne voyons pas que le P. Bourdaloue se soit grandement aidé des canevas de son confrère : M. Jacquinet admet, du reste, que Bourdaloue n'en est pas moins un maître en l'art de prêcher; cependant toutes ces restrictions ne laissent pas que d'amoindrir la réputation d'un homme auprès des lecteurs trop confiants; notre devoir est de les mettre en garde contre ces critiques faites à la légère.

C'est peu connaître le P. Bourdaloue que de soulever contre lui le moindre soupçon de plagiat; il est assez original pour n'être confondu avec personne; il pouvait vivre de son propre fond et se suffire à lui-même; il apportait à la chaire sacrée une préparation solide, qui devait profiter encore de tous les éléments de succès que la capitale peut offrir.

Le même critique convient que le P. Bourdaloue, en entrant au noviciat de la Compagnie de Jésus, trouva une école d'un goût discret, d'un esprit sévère, amie des fortes études, et sérieusement éprise des bons modèles; école formée depuis quelque temps au sein de la Compagnie. Cet aveu est suivi de quelques lignes qui modifient ce qu'il y a de juste et de bienveillant dans ce jugement; il ajoute : « Volontiers l'on s'étonne que le plus austère de nos grands orateurs sacrés appartienne aux Jésuites par son éducation et par ses vœux, et volontiers l'on suppose que les enseignements de ses instituteurs ne contribuèrent que très-médiocrement à former en lui ce goût si sobre, cet art si pur, ce talent si mâle et si simple; » et quatre lignes plus haut, nous avions lu : « Bourdaloue trouva donc, chez ses premiers maîtres, assistance éclairée et direction utile, et n'eut plus tard rien ou presque rien à

désapprendre de leurs leçons : » assertions difficiles à concilier (1).

Cette préoccupation d'esprit s'annonçait, du reste, dès le commencement du chapitre où M. Jacquinet parle du goût chez les Jésuites et de la part qu'ils prirent à la réforme de la chaire au dix-septième siècle. Il y a justice à mettre en lumière d'aussi curieuses appréciations.

« La vérité, dit le critique, est que le goût, chez eux (les Jésuites), fut, à l'origine et longtemps, très au dessous du zèle, et laissa place dans leur enseignement public, comme dans leurs écrits, à bien des grâces douteuses et à de singuliers écarts d'imagination : surtout les prédicateurs Jésuites abusèrent du style pittoresque et dévot... Ce symbolisme intempérant et mesquin fit *peut-être* par eux de nouveaux progrès dans la chaire, de même que, par l'influence de la société, il se mêla davantage aux conceptions de l'*art religieux*. Rien ne rappelle, à première vue, les sermons dont je parle, comme certaines églises bâties alors, par les Jésuites, sous l'inspiration de leur esprit... » On demande ce que viennent faire *les bâtisses* du frère coadjuteur Martel Ange et du P. Derand (2) *à propos d'éloquence sacrée* (3).

(1) *Des Prédicateurs au dix-septième siècle avant Bossuet.* In-8°, Paris, Didier, 1863, pp. 201 à 204.

(2) Architectes de l'église Saint-Louis (aujourd'hui Saint-Paul-Saint-Louis, rue Saint-Antoine.)

(3) Le style architectural dont on attribue l'invention aux Jésuites, est une création de Jacques Barozzio, dit Vignole, le premier architecte de Rome à la fin du seizième siècle et successeur de Michel-Ange. Par ordre d'Alexandre Farnèze, il donna les plans de l'église du Gesù à Rome, qui fut commencée par lui et terminée par son élève, Jacques de La Porte, architecte distingué, mais d'un goût moins sévère (1568 à 1584). On aurait tort de blâmer les Jésuites d'avoir accepté une forme architecturale créée et adoptée par les premiers maîtres de l'art. De plus, l'église du Gesù avait, aux yeux de nos premiers pères, l'honneur

Au moment où le P. Bourdaloue attirait l'attention du public à Saint-Louis des Jésuites, Bossuet prêchait son dernier Avent à la cour (1669); le P. Mascaron, de l'Oratoire, prêcha le Carême suivant (1670) devant le roi; le P. Bourdaloue lui succéda : il prit la parole, pour la première fois, le jour de la Toussaint de cette même année, dans la chapelle du vieux château, à Saint-Germain-en-Laye, et continua la station de l'Avent au château des Tuileries, à Paris.

Bossuet, appelé à l'évêché de Condom, puis bientôt chargé par le roi de présider à l'éducation du Dauphin, dut renoncer au ministère de la prédication. C'est le sentiment du devoir qui lui imposa silence et nulle autre raison; les mesquines inspirations de l'amour-propre n'y furent pour rien. Maury, dans son *Essai sur l'éloquence de la chaire* (1), réfute l'opinion reçue, dit-il, sur la parole de Voltaire, que Bossuet, effrayé des succès du P. Bourdaloue, « n'osa pas lutter contre ce Jésuite célèbre, et que ne passant plus alors pour le premier prédicateur de la nation, il aima mieux être le premier dans la controverse que le second dans la chaire. » Maury fait ici un long commentaire sur quelques paroles de Voltaire qui sont loin d'avoir la portée qu'il leur donne. Voltaire dit : « Quand Bourdaloue parut, Bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur » (2). C'est un fait que Voltaire affirme avec raison, si l'on s'en tient au témoignage du temps; mais cette réputation d'infériorité que Bossuet a pu accepter, n'a certainement pas influé sur sa conduite. On lit encore dans l'*Éloge de*

insigne de conserver les dépouilles du saint fondateur et d'être, suivant l'expression de saint François de Borgia, *le temple commun à tous les enfants de la Compagnie : Templum totius societatis commune.* (Sacchini, *Hist. soc.*, lib. IV, num. 147.)

(1) T. III, p. 185.

(2) *Siècle de Louis XIV*, t. II, p. 256, éd. 1784.

Bossuet par d'Alembert (1) : « Bossuet, qui voyait s'élever dans Bourdaloue un successeur digne de lui et formé sur son modèle, remit le sceptre de l'éloquence chrétienne aux mains de l'illustre rival à qui il avait ouvert et tracé cette glorieuse carrière, et ne fut ni surpris, ni jaloux de voir le disciple s'y élancer plus loin que le maître. » Ce langage nous paraît plus convenable, mais il sent beaucoup trop l'amplification académique,

Maury, dans son enthousiasme d'ailleurs très légitime pour l'auteur des *Oraisons funèbres*, n'est pas plus exact que d'Alembert : « Voulez-vous connaître, dit-il, la révolution que Bossuet fit dans la chaire, ouvrez les écrits de Bourdaloue dont il fut le précurseur et le modèle. Oui, Bossuet ne me paraît jamais plus grand que lorsque je lis Bourdaloue, qui *entra vingt ans après lui* dans cette nouvelle route, où il sut se montrer original en *l'imitant*, et où il le surpassa en travail, sans pouvoir jamais l'égaler en génie » (2). Nous pensons que, pour juger sainement de l'éloquence de Bossuet, dans les sermons, il faut lire ses sermons et non ceux de Bourdaloue, dont les discours n'ont aucun rapport avec ceux de l'Évêque de Meaux ; en outre, Bourdaloue ne monta pas en chaire vingt ans après Bossuet, mais seulement quelques mois après lui ; quant au génie, nous laisserons à chacun sa part : le génie de Bossuet est plus éclatant, il atteint souvent au sublime ; le génie de Bourdaloue reste en vue à ses auditeurs, et sa lumière pénètre plus profondément dans les consciences.

Lorsque Bossuet descendit de la chaire (1669), Bourdaloue n'eut plus d'autre rival que l'oratorien Mascaron ; ce sont, en effet, les deux noms qui reviennent le plus sou-

(1) P. 144.
(2) *Principes d'éloquence*, p. 81.

vent sur la liste des prédicateurs de la cour à la fin du dix-septième siècle (1), avec dom Côme, général des Feuillants; les PP. Soanen, de la Roche, Hubert, le Boux, de l'Oratoire; les abbés Fléchier (2), Anselme, Boileau; les PP. Gaillard et de la Rue, de la Compagnie de Jésus; Massillon ne parut qu'en 1699.

On pourrait nous dire que beaucoup d'autres prédicateurs ont reçu, comme le P. Bourdaloue, de nombreux témoignages d'admiration de la part du roi et de l'opinion publique; nous l'admettons volontiers et nous demandons combien d'entre eux sont restés avec leur premier éclat dans la mémoire des hommes; ils sont, pour la plupart, confinés avec leurs œuvres sur les rayons des bibliothèques de Sermonnaires. Mascaron et Fléchier ont laissé quelques oraisons funèbres, qui font genre dans la littérature; Massillon appartient à une toute autre époque; Bossuet a d'autres mérites qui le rangent à part. Le P. Bourdaloue seul, après avoir soutenu sa réputation pendant trente-quatre ans, est encore, après deux siècles, un modèle inimitable et toujours digne de la méditation des hommes réfléchis, toujours aussi vrai et aussi pressant dans sa morale pratique qu'il est net et précis dans sa doctrine. On admirait Bossuet, on écoutait Bourdaloue; le premier éblouissait, le second éclairait; de là peut-être cet oubli dans lequel la société du plus brillant siècle de notre littérature a laissé la mémoire de l'évêque de Meaux. A cette époque de foi, l'auditoire conservait encore le tact chrétien; on allait à l'église pour remplir un devoir, recueillir des leçons, et les fidèles préféraient, à tout autre, un prédicateur qui dépeignait les vices et apprenait à les vaincre; ils ne se laissaient pas aller à l'admiration stérile,

(1) De 1670 à 1697.
(2) Évêque de Lavaur en 1685, puis de Nîmes en 1687.

et ne s'intéressaient pas à des discours qui oubliaient trop l'homme déchu.

Un courtisan de Louis XIV exposait bien cet état des esprits dans un entretien dont le P. de la Rue rend compte en ces termes (1) :

« Dès la première fois, dit-il, que j'eus l'honneur d'être nommé pour prêcher à la cour, je fus assez heureux pour recevoir un avis d'un courtisan des plus habiles : « Ne donnez pas, me dit-il, dans l'écueil commun, ne prétendez pas réussir en nous flattant l'oreille par un étalage de fins mots. Si vous allez par le chemin du bel esprit, vous trouverez ici des gens qui en mettront plus dans un seul couplet de chanson, que vous dans tout un sermon. Ils se railleront de vous. Mais parlez-leur de Dieu, vivement et prudemment, comme vous parleriez aux honnêtes gens de la ville. C'est ce qu'ils n'entendent point et ce que vous entendez mieux qu'eux, par là vous serez leur maître et ils vous respecteront. »

Le P. de la Rue assure qu'il fit ses efforts pour mettre en pratique ces sages avis, mais l'histoire ne dit pas qu'il ait réussi complètement; sa réputation, établie par les succès de son enseignement au collège de Clermont, ne tint pas contre les épreuves de la chaire publique, tandis que son confrère, le P. Bourdaloue, sans avoir besoin de conseils d'aucune sorte, fit comprendre, dès le premier jour, qu'il était homme à s'imposer au nom du maître qui l'envoyait; il dédaigna ouvertement le bel esprit, ne songea qu'à réformer les mœurs, et réussit.

(1) *Préface de ses sermons*, t. I, n° 3. Le P. de la Rue prêcha pour la première fois, à la cour, l'Avent de 1687.

CHAPITRE II

Authenticité des œuvres imprimées du P. Bourdaloue.

AUTHENTICITÉ INCONTESTABLE. — LA PART DE L'ÉDITEUR. — DISPARITION DES MANUSCRITS ORIGINAUX. — LES ÉDITIONS FRAUDULEUSES, LEUR UTILITÉ. — SERMONS INÉDITS.

Notre premier devoir est d'affermir le terrain sur lequel nous devons marcher. On a demandé, jusqu'ici timidement, et, vu l'étendue de nos recherches, on ne manquera pas de nous demander avec quelque insistance, si nous avons bien les sermons authentiques prêchés par le grand orateur.

Le doute, à cet égard, n'est pas admissible : le P. Bretonneau, éditeur des œuvres de Bourdaloue, l'affirme, et nous n'avons aucune raison de ne point le croire sur parole : au besoin, la vulgarité de son talent d'orateur nous tirerait d'inquiétude (1). Nous avons de plus le témoignage des journalistes de Trévoux et de l'opinion publique contemporaine ; tous reconnaissent, à la lecture, les sermons du célèbre orateur qu'ils ont entendu et admiré pendant plus d'un quart de siècle.

(1) Le P. Berruyer a édité les sermons du P. Bretonneau en 7 vol. in-12. Paris, 1743. Voir Appendice n° XVII. Notice sur le P. Bretonneau.

Après avoir raconté à ses lecteurs la mort du P. Bourdaloue, le P. Bretonneau dit :

« Ses ouvrages suppléeront au défaut de sa personne ; on l'y retrouvera lui-même, du moins on y trouvera tous *ses sentiments et tout son esprit. Car ce sont ici les vrais sermons et non point des copies imparfaites,* telles qu'il en parut, il y a plusieurs années. Il les désavoua hautement, et avec raison ; il y est si défiguré, qu'il ne devait plus s'y reconnaître. »

En présence d'un langage aussi net, après deux cents ans de possession, il serait bien ridicule de s'inscrire en faux contre l'affirmation des contemporains.

Néanmoins, sans manquer au respect dû à la bonne foi de l'éditeur, nous chercherons à nous rendre compte de la part qu'il s'est faite dans la rédaction des œuvres complètes.

Le P. Bretonneau, dans l'avertissement du premier volume des *Dominicales*, qui parut en 1716, s'exprime ainsi :

« Comme la grande réputation du P. Bourdaloue lui attirait de continuelles occupations au dehors, *il n'avait guère eu le loisir de retoucher lui-même ses sermons* et *d'y mettre la dernière main*. C'est à quoi j'ai tâché de suppléer ; et, par une assiduité assez constante au travail, je suis enfin parvenu à faire paraître *un cours de sermons pour toute l'année* (1)... »

L'avertissement de 1721 expose la conduite de l'éditeur dans la publication des *Exhortations* et *Instructions*. Il nous apprend que le P. Bourdaloue préparait avec soin jusqu'aux moindres discours qu'il adressait au public : l'éditeur rassure ainsi le lecteur sur l'authenticité de cette partie des œuvres ; il fait cependant pressentir un travail plus étendu, lorsqu'il parle des *Instructions chrétiennes* qui suivent *les Exhortations*. « Ce sont, dit-il, des

(1) *Œuvres*, t. V, p. 1.

avis spirituels et des règles de conduite qu'a donnés le P. Bourdaloue à différentes personnes qui le consultaient et dont il gouvernait la conscience. »

Les lettres du sage directeur à Mme de Maintenon, découvertes au commencement de ce siècle, nous donnent une idée des transformations que l'éditeur s'est permises; le travail du P. Bretonneau s'est réduit à généraliser la doctrine exposée dans la lettre spirituelle et à supprimer les formes épistolaires.

Le dernier alinéa de cet avertissement de 1721 prévient le public que l'éditeur a épuisé le trésor qui lui a été confié; il n'a plus rien à promettre, et ne croit pas qu'on puisse attendre quelque chose au delà de ce qu'il a publié, ni qu'on l'accuse de ne pas avoir rendu au P. Bourdaloue ce qui lui appartenait; cependant le succès de la publication fut tel, que le P. Bretonneau dut se remettre à l'œuvre, et, dans les débris qu'il avait sous la main, il trouva encore matière à former deux volumes dont nous aurons à parler à la fin du chapitre.

La même année, Rigaud imprima le volume de la *Retraite spirituelle*, et, à son sujet, la bonne harmonie qui régnait depuis dix-sept ans entre l'éditeur et l'imprimeur s'altéra, au point que les deux derniers volumes des œuvres de Bourdaloue ne sortirent point des presses royales. Rigaud se plaignait du trop grand nombre de volumes. Le P. Bretonneau lui répondait : « Quand un ouvrage est aussi bien reçu que le Bourdaloue, la multitude des volumes n'est qu'un bien pour le marchand, et vous vous plaignez de ce qui est un avantage... (1). » Quoi qu'il en soit, les derniers volumes furent confiés à d'autres imprimeurs. Le 15 mars 1733, le privilège passa aux sieurs Cail-

(1) Lettre autog. du 17 septembre 1712, communiquée par M. Bretonneau de Moydier.

leau, Prault, Rolin et Bordelet. Cette modification dans la marche de l'édition nous fait craindre que l'imprimerie royale se soit refusée à produire une œuvre qui n'était plus l'œuvre avouée du P. Bourdaloue.

Et, en effet, l'année suivante, en 1734, parut le livre des *Pensées*, en deux volumes.

Suivant ses promesses de 1721, Bretonneau avait revu les papiers de Bourdaloue et composé un recueil de pensées détachées, de remarques, de réflexions et de fragments demeurés imparfaits et qu'il n'avait pas employés dans ses sermons.

Au sujet de ces deux derniers volumes, l'éditeur entre dans des détails de rédaction qui font craindre de sa part un concours indiscret dans la publication des œuvres de son confrère, il s'exprime ainsi :

« Cependant il fallait mettre quelque ordre, et tellement distribuer ces pensées, que celles qui ont rapport à un même sujet, fussent toutes réunies sous un titre particulier. Cela même ne suffisait point encore ; mais de ces pensées, les unes étant bien plus étendues que les autres, il a fallu faire des premières comme autant d'articles ou de paragraphes, et ranger les autres indifféremment et sans suite, sous le simple titre de *Pensées diverses*. Tout cela, comme on le juge assez, demandait que l'éditeur *mît un peu la main à l'œuvre*, pour disposer les matières, pour les lier ou les développer, pour les finir et leur donner une certaine forme. »

Cette description du travail entrepris par l'éditeur fait comprendre le rôle qu'il remplit ; il ne cesse pas d'être éditeur fidèle. C'est toujours la doctrine du maître, ce sont ses pensées, ses sentiments, liés ensemble par une rédaction correcte ; ce sont des *opuscules* nouveaux composés d'éléments originaux sur le *salut*, sur la *foi*, la *pénitence*, *la vraie et fausse dévotion*, la *prière*, l'*humilité*, l'*orgueil*,

trouvés dans les papiers de Bourdaloue et mis en forme par les soins de l'éditeur : il nous avertit et cela suffit ; mais les quelques mots suivants s'expliquent plus difficilement.

« Je n'ai rien fait à l'égard de ce recueil de *Pensées*, que je n'eusse déjà fait à l'égard des Sermons, Exhortations, Instructions, et de la Retraite spirituelle du même auteur. »

Évidemment ce langage de 1734 dépasse la pensée de l'auteur ; il inquiète le lecteur de nos jours, comme il inquiéta les lecteurs du dix-huitième siècle. L'avertissement avait paru dans le courant de l'année 1734, et, en septembre 1735, le *Journal des Savants* (1) s'exprime ainsi :

« Ceux qui aiment à connaître les véritables sentiments d'un auteur dont la réputation est aussi bien établie que celle du P. Bourdaloue, et qui croient quelquefois en pouvoir juger par certaines expressions, souhaiteraient que le P. Bretonneau eût pris la précaution de marquer les endroits où il a mis la main à l'œuvre. »

Cette judicieuse observation resta sans réponse, et l'opinion publique, sans plus de réclamations, accueillit les volumes des *Pensées* de Bourdaloue comme authentiques, au même titre que les éditions de ses sermons ; aussi bien que les sermons des PP. Giroust, Cheminais et de la Rue, mis au jour par le même éditeur, sans que jamais leur authenticité ait été contestée.

Un éloge nécrologique en latin du P. Bretonneau, que nous avons trouvé dans les archives du Gesù à Rome, lui fait honneur d'avoir perpétué la haute réputation dont le P. Bourdaloue jouissait dans son siècle ; nous y lisons : c'est surtout l'*orateur des rois* et *le roi des orateurs*, Bourdaloue, qui lui est redevable de la réputation dont il

(1) T. XV, p. 1.

jouit encore ; il le présente à la postérité non point honteusement mutilé ou difforme, — l'auteur fait allusion aux éditions frauduleuses dont nous avons parlé, — mais tel que les contemporains l'ont connu, admirable de dignité, de vigueur, de mâle beauté ; rien que de naturel dans le coloris de son style ; point de paroles superflues, mais abondance de pensées utiles. Le rédacteur de la notice relève, en finissant, le mérite du P. Bretonneau, qui a su s'identifier avec les auteurs et conserver à chacun son originalité.

Ainsi nous devons admettre, en premier lieu, que le P. Bretonneau a retouché les sermons du P. Bourdaloue, qu'il les a coordonnés et rassemblés en un cours complet de sermons pour toute l'année, tout en respectant son esprit, ses sentiments, sa méthode et son style.

En second lieu, en 1721, les *Exhortations* et surtout les *Instructions* subirent des modifications qui atteignent la forme sans toucher au fond des choses. Enfin, les livres des *Pensées* sont l'œuvre de l'éditeur avec les matériaux recueillis dans les papiers de Bourdaloue.

Nous ne nous en tiendrons pas à la seule parole du P. Bretonneau, pour rassurer le lecteur sur l'authenticité des œuvres de Bourdaloue ; nous ajouterons les preuves matérielles que nous avons sous la main. Nous serions heureux de pouvoir apporter la plus solide de toutes les preuves, en mettant sous les yeux du lecteur les sermons manuscrits du P. Bourdaloue. Ces manuscrits, s'ils existent encore, sont hors de notre atteinte. Nous les avons cherchés, nous les avons entrevus, mais ils nous ont échappé.

Les œuvres du P. Bourdaloue ne sont pas les seules à souffrir de l'outrage des ans et des révolutions ; les grands auteurs du siècle de Louis XIV ont subi le même sort ; les délicats en sont à chercher le vrai mot, le point, la virgule,

qui sortirent de la plume de Corneille et de Racine; on cherche les manuscrits du *Cid* et de *Cinna*, d'*Athalie* et de *Britannicus;* on cherche encore le texte original de Molière, de Boileau, de Mme de Sévigné et de Mme de Maintenon ; les œuvres de Bossuet ont été maltraitées par les éditeurs. Cette exigence, explicable pour les ouvrages d'esprit, nous paraît moins fondée quand il s'agit des ouvrages de raisonnement et de haute morale ; ici l'éditeur peut difficilement substituer sa pensée à celle de l'auteur ; grâce à Dieu, à cet égard, le P. Bretonneau ne donne prise à aucun soupçon. Ajoutons que les trente années employées par Bretonneau pour achever son œuvre n'ont pu s'écouler sans compromettre l'existence du manuscrit original. Nous craignons qu'il ait fait peu de cas des débris de son travail, et s'il ne les a pas détruits, si les manuscrits du P. Bourdaloue ont été religieusement déposés dans les archives de la maison professe, nous avons à tâche de les retrouver.

Le P. Bretonneau meurt en 1741, à l'âge de quatre-vingts ans passés ; et vingt ans après, le Parlement s'emparait des biens des Jésuites : les livres et manuscrits des deux maisons de Paris furent mis sous le séquestre, puis confiés à dom Clément, bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, pour en faire le catalogue (1), imprimé en 1764. Après l'indication des manuscrits anciens, vient une liste des manuscrits de plusieurs Pères du collège de Clermont, puis de la maison professe ; on y trouve un recueil de pièces originales concernant la mission et les affaires des Jésuites de la Chine ; une suite de *Lettres du P. Castel contre J.-J. Rousseau ;* et des dissertations sur son *clavecin des couleurs;* une *démonstration évangélique du P. Jobert*,

(1) Note marginale écrite à la main, par d'Ansse de Villoison sur un des catalogues de vente qui s'est trouvé dans la bibliothèque du savant Sylv. de Sacy. N° 3775.

abrégé d'un ouvrage de l'évêque d'Avranches, Mgr Huet : un volume in-8° contenant *divers écrits du P. Caussin ;* une *Histoire de Louis XIII, par le P. Lemoyne*, 3 vol., folio, bien copiés, dont le P. Griffet fait mention dans son histoire de Louis XIII, et autres manuscrits dont les titres sont sans intérêt. Nulle mention n'est faite de nos anciens sermonnaires ; ou bien ils avaient disparu, ou bien ils entrèrent en bloc dans les lots détachés qui sont signalés dans les ventes de bibliothèques des Jésuites.

Les manuscrits des deux maisons de Paris furent acquis, au prix de 15,000 livres, par un Hollandais du nom de Meerman, qui leur ouvrit un refuge honorable à la Haye (1) ; ils y restèrent jusqu'en 1825 ; à cette époque, les manuscrits des Jésuites de Paris passèrent en Angleterre, où ils devinrent l'*ornement principal du musée de sir Thomas Philipps* à Middle-Hill, lieu de sa résidence. Dans le catalogue que sir Philipps fit imprimer en 1837 et qu'il envoya l'année suivante à la bibliothèque royale de Paris, nous trouvons, à la suite de papiers sur l'histoire de France (2), plusieurs indications qui réveillèrent notre attention. On trouve sous les numéros 3154, *lettres du dix-septième siècle*, *lettres de Louis XIV*, de 1661 à 1678, 7 vol. in-4° ; 3165, *recueil de généalogies de Paris*, in-8°, folio 3542, 71 *bundles* et 2 *larges boxes* (3) renfermant des lettres des rois de France, depuis Charles IX, Henri IV, jusqu'à Louis XVI, etc., un grand nombre de pièces historiques et poétiques et *autres papiers concernant les Jésuites*... ; des documents et des lettres d'un grand nombre de personnages français du dix-septième au dix-neuvième siècle, etc... Avec de pareilles indications, nous étions en droit d'espérer d'heureuses découvertes. A Londres, nous

(1) D. Pitra, *Spicileg. solesmense*, t. II, p. 15.
(2) Page 16 du catalogue de sir Philipps.
(3) Soixante-et-onze liasses et deux grandes caisses..

apprîmes que le musée de sir Philipps était passé de Middle-Hill à Cheltenam près de Bristol. La fille de sir Philipps, héritière de ses biens, ayant épousé le Revd Fenwich, l'avait suivi dans cette charmante petite ville, avec son musée de tableaux, de livres rares et de manuscrits de toute nature. Le Revd Fenwich me fit les honneurs de son palais, mais malheureusement les caisses n'avaient pas été ouvertes, et l'on devait attendre que les petits enfants du collectionneur eussent atteint l'âge de trente ans pour en disposer. Les enfants avaient alors douze ou treize ans. D'ici là, ajoutait le Rev^d, on aura le temps de trier et de classer les papiers de la collection.

Après une pareille déception, il n'y avait plus qu'à se retirer, ce que nous fîmes, après avoir parcouru les galeries sous la conduite du maître. En passant devant les caisses qui contenaient, comme autant de cercueils, les restes exilés de nos ancêtres, je me sentais le cœur serré, et je me retirai avec l'espoir qu'un jour il serait possible d'exhumer ces précieuses reliques.

On nous pardonnera cette confidence que nous mettons au grand jour, pour attester la persistance de nos recherches et montrer le chemin à ceux qui voudront poursuivre nos investigations, soit dans un but patriotique, soit dans un but littéraire.

Les sermons manuscrits du P. Bourdaloue n'existant pas pour nous, nous avons recours à d'autres moyens pour constater la fidélité de l'éditeur.

Au commencement de ce chapitre, nous avons entendu le P. Bretonneau annoncer qu'il donne les *vrais sermons* de Bourdaloue, et non point des copies imparfaites telles qu'il en parut, dit-il, il y a plusieurs années. L'éditeur traite avec dédain ces éditions frauduleuses; nous serons moins sévère et nous les accepterons ici comme contrôle.

La bibliographie du P. de Backer cite trois éditions françaises ou belges ; *un carême en 3 vol.* in-12, publiés, *à Paris* (Bruxelles), *chez Mabre-Cramoisy, en* 1692 ; des *sermons pour les grandes fêtes de l'année* en 1 vol. in-12, de même éditeur et de même date.

Le *Journal des Savants* de 1692, édit. in-4°, réclama contre cette publication, en révélant les moyens frauduleux employés par les éditeurs pour lui donner accès auprès du public français.

A la page 408 du *Journal des Savants*, du mois de septembre 1692, on lit :

« Un libraire de Bruxelles a imprimé 4 vol. in-12, sous le titre de *Sermons du P. Bourdaloue;* on n'aura pas de peine à découvrir que le Révérend Père n'a aucune part à cette impression. Il y a plusieurs sermons où il n'y a rien de lui ; et les autres n'ont guère de lui que le texte et quelquefois la division. Il est bien aise qu'on sache qu'on désavoue ces quatre volumes et les autres que l'imprimeur a bien voulu promettre de son chef au public. Quelques-uns s'y sont laissé tromper, sur ce que l'imprimeur y a mis une approbation de M. Courcier, un privilège du roi et le nom de la veuve Cramoisy. »

On le sait, tous les orateurs étaient alors exposés au périlleux honneur de la contrefaçon ; aussi le P. Bourdaloue, qui passait pour le *roi des orateurs*, eut-il à subir, malgré l'avis du *Journal des Savants*, de nombreuses reproductions frauduleuses de ses sermons. Les éditeurs n'en devinrent que plus audacieux, ils parurent à visage découvert ; c'était l'imprimeur Frick, de Bruxelles, qui publiait un carême en 1692 ; c'est le célèbre imprimeur Foppens, d'Anvers et de Bruxelles, qui édite les mêmes sermons de carême en 1693. Enfin, sous la rubrique de Paris, chez Mabre-Cramoisy, on trouve une nouvelle édition, en 1696, qui s'annonce comme *Nouvelle édition*

revue et corrigée et divisée en deux parties. Nous possédons le Ier volume de cette édition *revue et corrigée*, avec promesse de donner la suite composée du *carême*, des *dominicales* et des *panégyriques* du même auteur. Ce volume contient les *sermons pour tous les jours du Carême*, depuis le *mercredi des Cendres* jusqu'au *vendredi de la quatrième semaine.*

L'édition de 1696, dite nouvelle et corrigée, n'est que la copie, sous un autre format, de l'édition de 1693. Quel jugement porter sur cette publication de contrebande condamnée par le *Journal des Savants de* 1692, qui n'a pu arrêter les éditeurs frauduleux des années 1693 et 1696?

Au point de vue littéraire, il est difficile de la condamner absolument, lorsqu'on voit le P. Houdry, Jésuite (1), auteur de la *Bibliothèque des Prédicateurs*, donner des extraits des sermons du P. Bourdaloue, *tirés*, comme il dit, des *sermons imprimés* sous son nom. Le P. Houdry avait connu et entendu le prédicateur et se trouvait en état de juger de sa valeur et du fruit de sa prédication; si donc il donne des extraits des sermons frauduleux, s'il les présente comme des modèles de développement d'idée, c'est qu'il ne les trouve pas trop au-dessous des discours réels.

Et que l'on ne croie pas qu'il fût plus difficile alors qu'aujourd'hui de reproduire les sermons entendus. Lemaire, auteur d'un ouvrage estimé sous le titre de *Paris ancien et moderne*, publié en 1694, dit, au sujet d'un psautier en notes, où une lettre signifie un mot : « Les anciens pratiquaient cet usage pour écrire plus promptement, de même que nous en voyons aujourd'hui qui suivent de la sorte les sermons dans les églises, *à la vive voix*

(1) Né en 1631, mort en 1729. Voir *Biblioth. des prédicateurs*, t. IV, p. 306, 470, 476, etc.

du prédicateur, et auxquels on peut bien appliquer ce distique de Martial :

Currant verba licet, manus est velocior illis ;
Nondum lingua suum, dextra peregit opus.

Que les paroles courent à leur gré, la main va plus vite encore ; la langue n'a pas terminé son office que déjà la main a fait son œuvre.

Les sténographes du temps ne travaillaient pas seulement pour les éditeurs de Hollande ou de Flandre ; ils se mettaient à la disposition des familles désireuses de conserver les *beaux sermons*, suivant l'expression de Mme de Sévigné.

Les bibliothèques publiques possèdent de volumineux in-quarto, où sont recueillis les discours des principaux orateurs du dix-septième siècle. Le département des manuscrits de la bibliothèque nationale conserve une collection de ce genre, où sont rassemblés des sermons de Mascaron, de Bourdaloue et d'autres orateurs célèbres du temps.

Les bibliothèques particulières de l'ancienne aristocratie française, celles du moins qui ont pu échapper au vandalisme révolutionnaire, doivent en posséder encore. Dans l'intimité de la famille, on aimait, à l'exemple de la marquise de Pompadour (1), à relire ces sermons. Dans la solitude du cloître, disent les Mémoires de la Visitation, on méditait avec bonheur les sermons du P. Bourdaloue et du P. de la Rue (2).

Il existait avant notre dernière révolution, dans les archives seigneuriales de la famille du marquis des Montiers-Mérinville, au château du Fraisse, en Limousin, un volume in-4°, renfermant dix-neuf sermons de carême, sous le titre de *Sermons du P. Bourdaloue*. Ce recueil,

(1) *Hist. des Carmélites de l'avenue de Saxe*, p. 342.
(2) *Année sainte de la Visitation*, t. V, p. 64.

qui nous a été communiqué, était pour nous d'un grand prix, mais nous comptions sans les excès inouïs de la *Commune de* 1871 ; l'invasion de notre domicile a été suivie de la disparition du manuscrit, apprécié probablement par quelque chef connaisseur en belle littérature. Toutefois les notes que nous avions prises rendent cette perte moins regrettable, et nous les appellerons à déposer en faveur du P. Bretonneau.

Pour montrer que le P. Bretonneau a conservé les discours du P. Bourdaloue, nous mettons en parallèle quelques passages des sermons imprimés et publiés en 1693, et les mêmes passages des sermons édités en 1707.

Prenons le sermon pour le mercredi des Cendres.

Le sermon de l'édition de 1693 a pour texte : *Memento homo quia pulvis es et in pulverem reverteris.* (Genèse, c. III.) (1).

Ce furent les paroles dont Dieu se servit au commencement du monde pour punir le premier homme après sa désobéissance, mais ce sont les mêmes paroles que l'Eglise adresse, aujourd'hui, à chacun de nous en particulier par la bouche de ses ministres, dans la cérémonie des Cendres. Ce furent des malédictions dans le sens que Dieu les prononça, mais ce sont des paroles de bénédiction dans l'intention et la fin pour laquelle l'Eglise nous les fait entendre. Ce furent des paro-

Le sermon pour le même jour de l'édition de 1707 a pour texte : *Pulvis es et in pulverem reverteris* (Genèse, c. III.) (2).

Ce sont les mémorables paroles que Dieu dit au premier homme, dans le moment de sa désobéissance ; et ce sont celles que l'Eglise adresse en particulier à chacun de nous par la bouche de ses ministres, dans la cérémonie de ce jour. Paroles de malédiction, dans le sens que Dieu les prononça ; mais paroles de grâce et de salut, dans la fin que l'Eglise se propose en nous les faisant entendre. Paroles terribles et foudroyantes, pour l'homme pécheur, puisqu'elles lui signifièrent l'arrêt de sa

(1) Ed. Foppens, Bruxelles, t. I, p. 1.
(2) *Œuvr. compl.*, t. II, p. 45.

les, terribles et foudroyantes, pour ces premiers pécheurs, puisqu'elles signifièrent l'arrêt de leur condamnation ; mais ce sont des paroles douces pour les pénitents, puisqu'elles leur enseignent les voies de leur conversion et de leur justification.

condamnation ; mais paroles, douces et consolantes, pour le pécheur pénitent, puisqu'elles lui enseignent la voie de sa conversion et de sa justification.

L'éditeur de 1707 reproduit le sermon prêché pour l'ouverture du Carême de Montpellier, en 1686 ; il contient, après l'introduction, un mot à l'adresse des protestants (1), qui n'est pas et ne pouvait être dans le texte de 1693, reproduit d'après le même discours prêché à Paris devant un auditoire catholique.

Édition 1693.

... Excellente occupation de la pénitence qui offre en même temps un double sacrifice à Dieu, c'est-à-dire le sacrifice de l'esprit par une humilité volontaire de toutes les puissances, et le sacrifice du corps par les rigueurs et par les austérités qu'elle nous inspire. C'est à cette pensée chrétienne que je veux m'attacher aujourd'hui, et parce que ces deux sacrifices de la pénitence se doivent faire en vous, en détruisant deux obstacles très dangereux qui s'y opposent, dont le premier est l'esprit d'orgueil qui enfle nos esprits, et le deuxième est l'amour déréglé que nous avons pour nos corps, et qui nous

Édition 1707.

... Excellent principe que je suppose d'abord, et d'où je conclus que la pénitence chrétienne, prise dans toute son étendue, est donc un double sacrifice que Dieu exige de nous. Sacrifice de l'esprit et sacrifice du corps : sacrifice de l'esprit par l'humilité de la componction ; et sacrifice du corps, par l'austérité même extérieure de la satisfaction : sacrifice de l'esprit, sans lequel, comme nous l'enseigne le maître des gentils, le sacrifice du corps ne sert à rien, ou presque à rien, ni ne peut jamais apaiser Dieu ; et, sacrifice du corps, sans quoi le sacrifice de l'esprit n'est souvent qu'une

(1) *Œuv. compl.*, t. II, p. 47.

empêche de le mortifier. Cet esprit d'orgueil ne peut pas s'accorder avec l'humilité de l'esprit et l'amour déréglé que nous avons pour nos corps ne peut pas s'accorder avec les rigueurs et les austérités de la pénitence; je prétends de vous montrer aujourd'hui que la chose par laquelle ces deux obstacles peuvent être détruits, c'est particulièrement la pénitence, et pour cela, je partage tout ce discours en deux parties : il faut sacrifier l'orgueil de l'esprit par l'humilité de la pénitence, et c'est cette première considération que les cendres qu'on nous donne, nous inspirent, parce qu'elles sont les marques et le symbole de la mort, voilà ma première partie. Il faut sacrifier à Dieu la délicatesse et la mollesse du corps par les rigueurs et les austérités de la pénitence qui nous engage à méditer continuellement la nécessité qu'il y a de mourir, et c'est un joug qui nous est imposé par les austérités de la pénitence, c'est ma seconde partie.

illusion et un fantôme devant Dieu. En sorte que l'union de ces deux sacrifices est absolument nécessaire pour rendre parfait l'holocauste dont je parle, et d'où dépend l'entière réconciliation de l'homme pécheur avec Dieu.

Je m'attache à cette pensée qui me conduit naturellement à mon sujet : et parce que ces deux sacrifices, que la pénitence doit faire à Dieu, trouvent en nous deux grands obstacles, dont le premier est l'esprit d'orgueil, et le second l'esprit de mollesse : l'esprit d'orgueil, incompatible avec l'humilité de la pénitence; l'esprit de mollesse, essentiellement opposé à l'austérité de la pénitence; je veux, pour ne vous rien dire aujourd'hui qui ne soit utile et pratique, vous apprendre à les surmonter par le souvenir de la mort que nous retrace l'Eglise dans la cérémonie des Cendres. C'est tout le dessein de ce discours, que je réduis à deux propositions. Il faut, par une pénitence solidement humble, anéantir devant Dieu l'orgueil de nos esprits; et, c'est à quoi nous oblige la vue de ces cendres, qui sont pour nous les marques et comme les symboles de la mort : ce sera le premier point. Il faut, par une pénitence généreusement austère, sacrifier à Dieu la mollesse et la délicatesse de nos corps; et c'est à quoi nous engage l'imposition de ces cendres,

qui nous annoncent, ou plutôt qui nous font déjà sentir l'inévitable nécessité de la mort : ce sera le second point.

La première partie du discours commence dans les mêmes termes.

Édition 1693 (p. 6).

Comme il est de la foi que l'orgueil de l'homme a été la cause, le sujet et la source de tout péché, il ne faut pas s'étonner aussi que le même orgueil soit un obstacle essentiel qui s'op p se à la énitence qui est le remède du péché...

Édition 1707 (p. 50).

Comme il est de la foi que l'orgueil fut le premier péché de l'homme, et qu'il est encore la source et le principe de tout péché : *Initium omnis peccati superbia* (Eccli., x), il ne faut pas s'étonner que le même orgueil soit un obstacle essentiel à la pénitence établie de Dieu pour être le remède du péché...

Qu'on nous permette de citer encore quelques traits semblables, quant à l'idée mère, et qui ne diffèrent que légèrement dans la forme. Dans la première partie, on lit :

Édition 1693 (p. 7).

Quand un homme du commun ou de la lie du peuple vient à devenir insolent, le moyen le plus propre pour l'abaisser, c'est de lui mettre devant les yeux la qualité ou plutôt la bassesse de son extraction. C'est assez de lui dire : d'où êtes-vous venu? Il n'en faut pas davantage pour lui inspirer des sentiments de modestie et d'humilité s'il en est capable...

Édition 1707 (p. 52).

... Quand un homme sans qualité et sans naissance, mais élevé néanmoins à une haute fortune et comblé de biens et d'honneurs vient à s'enorgueillir et à s'oublier, le moyen de réprimer son orgueil est de lui remettre devant les yeux l'obscurité et la bassesse de son extraction. Ne vous enflez point, lui dit-on, on sait qui vous êtes et d'où vous êtes venu. Cela seul est capable de le confondre et de lui inspirer des sentiments de modestie...

Le sermon sur l'*Ambition* se présente dans les mêmes conditions ; il paraît au mercredi de la deuxième semaine de Carême avec le texte du jour, et souvent avec les mêmes termes.

Édition 1693 (1). Sermon sur l'*Ambition*, pour le mercredi de la seconde semaine de Carême, prêché en ville.

EXORDE.

Respondens autem Jesus dixit : Nescitis quid petatis. Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum? Dicunt ei : Possumus. — Et audientes decem. indignati sunt de duobus fratribus.

Jésus-Christ leur répondit : Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je boirai ? Oui, lui dirent-ils, nous le pouvons ; ce qu'entendant les autres disciples, ils furent émus d'indignation contre ces deux frères.
(S. MATTH., ch. XX ; 22, 24.)

Ce n'est pas sans une providence particulière que Jésus-Christ étant venu enseigner aux hommes l'humilité, choisit des disciples dont les sentiments étaient entièrement opposés, et qui, dans la bassesse de leur condition, ne laissaient pas d'être ambitieux et jaloux de l'honneur du monde. Il voulait, disent les Pères, en nous instruisant des désordres de leur ambition, nous faire comprendre la grandeur de la nôtre, afin que leur faisant la leçon sur une matière aussi importante que celle-là, elles nous ser-

Édition 1707 (2). Sermon sur l'*Ambition*, pour le mercredi de la seconde semaine de Carême, prêché devant le roi.

EXORDE.

Respondens autem Jesus dixit : Nescitis quid petatis. Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum? Dicunt ei : Possumus.— Ait illis : Calicem quidem meum bibetis ; sedere autem ad dexteram meam vel sinistram, non est meum dare vobis.

Jésus leur répondit, et leur dit : Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je boirai ? Ils lui dirent : Nous le pouvons. Alors il leur répliqua : vous boirez le calice que je dois boire ; mais d'être assis à ma droite ou à ma gauche, ce n'est pas à moi de vous l'accorder.
(S. MATTH., ch. XX ; 22, 23, 24.)

SIRE,

Ce n'est pas sans une providence particulière que Jésus-Christ, qui venait enseigner aux hommes l'humilité, choisit des disciples dont les sentiments furent d'abord si opposés à cette vertu, et qui, dans la bassesse de leur condition, avant que le Saint-Esprit les eût purifiés, ne laissaient pas d'être superbes, ambitieux et jaloux des honneurs du monde. Il voulait, dans les désordres de

(1) Edit. Foppens, Bruxelles, t. I, p. 322.
(2) *Œuv. compl.*, t. II, p. 437.

vissent de règle pour former nos mœurs et nous réduire à cette sainte humilité sans laquelle il n'y a point de salut.

leur ambition, nous découvrir les nôtres; et dans les leçons toutes divines qu'il leur faisait sur un point si essentiel, nous donner des règles pour former nos mœurs et pour nous réduire à la pratique de cette sainte et bienheureuse humilité, sans laquelle il n'y a point de piété solide ni même de vrai christianisme.

Le discours de 1693 a le même exorde que le discours de l'édition Bretonneau, prêché le même jour devant le roi, avec les divisions et la confirmation d'un sermon sur le même sujet, prêché à la ville, le seizième dimanche après la Pentecôte, d'après Bretonneau. Le sermon prêché devant le roi s'adresse aux courtisans et parle des honneurs du siècle que l'ambitieux poursuit et qu'il détourne de leur fin lorsqu'il les *profane*, lorsqu'il en *abuse*, lorsqu'il les *corrompt* (1) : l'autre sermon dont nous donnons le parallélisme, présente les *caractères de l'ambitieux*. Il est probable que le P. Bourdaloue a traité le sujet dans ces mêmes conditions.

L'orateur distingue trois caractères de l'ambition.

Édition 1693 (2).

Elle est aveugle dans ses recherches et dans ses poursuites, elle est présomptueuse dans ses sentiments et dans ses pensées, elle est odieuse dans ses suites et dans ses effets...

Il s'agit de remédier à ces trois grands desordres, et c'est

Edition 1707 (3).

Quoi qu'il en soit, mes chers auditeurs, et à parler de l'ambition en général, j'y découvre trois grands désordres, selon trois rapports sous lesquels je l'envisage. Elle est aveugle dans ses recherches, elle est présomptueuse dans ses sentiments, et elle est

(1) T, II, p. 441.
(2) T. I, p. 325.
(3) T. VII, p. 113.

ce que le Saint-Esprit fait dans notre Evangile, en proposant les maximes les plus saintes de l'humilité de Jésus-Christ; car si l'ambition est aveugle dans ses recherches et dans ses poursuites, c'est l'humilité qui doit éclairer cet aveuglement ; si l'ambition est présomptueuse dans ses sentiments et dans ses pensées, c'est l'humilité de Jésus-Christ qui doit corriger cette présomption; enfin si l'ambition est odieuse dans ses suites et dans ses effets, c'est l'humilité de Jésus-Christ qui doit en étouffer la haine et l'envie, trois vérités qui sont de la dernière importance et pour laquelle je vous demande une attention toute particulière.

odieuse dans ses suites. Mais à cela quel remède? point d'autre que cette sainte humilité qui nous est aujourd'hui si fortement recommandée, et qui seule est le correctif des pernicieux effets d'un désir déréglé de paraître et de s'agrandir. Car si l'ambition, par un premier caractère, est aveugle dans ses recherches, c'est l'humilité qui en doit rectifier les vues fausses et trompeuses. Si l'ambition, par un second caractère, est présomptueuse dans ses sentiments, c'est l'humilité qui doit rabaisser cette haute estime de nous-mêmes et de nos prétendues qualités. Enfin, si l'ambition, par un dernier caractère, est odieuse dans ses suites, c'est l'humilité qui les doit prévenir, et c'est elle, à quelque état que nous soyons élevés, qui nous tiendra toujours unis de cœur avec le prochain. Voilà en trois mots tout le sujet de votre attention.

Au commencement de la première partie nous lisons :

Édition 1693 (1).

Quoiqu'il n'y ait point de passion qui n'aveugle l'homme et qui ne lui fasse voir les choses dans un faux jour en lui cachant ce qu'elles sont et lui faisant paraître ce qu'elles

Édition 1707 (2).

Il n'y a point de passion qui n'aveugle l'homme et qui ne lui fasse voir les choses dans un faux jour où elles lui paraissent tout ce qu'elles ne sont pas, et ne lui paraissent

(1) T. I, p. 326.
(2) *Ibid.*, p. 114.

ne sont pas, on peut cependant dire avec toute sorte de vérité que ce caractère convient particulièrement à l'ambition.

rien de ce qu'elles sont. Mais on peut dire, chrétiens, et il est vrai, que ce caractère convient particulièrement à l'ambition...

Dans la deuxième partie, le P. Bourdaloue trace le portrait de l'*ambitieux;* nous laisserons le lecteur juge : à lui de décider où paraît plus sensiblement la vigueur du pinceau que l'on accorde à l'orateur.

Édition 1693 (1).

Pour le mercredi de la deuxième semaine.

Qu'est-ce, en effet, qu'un homme préoccupé de cette maudite passion? C'est un homme, répond saint Ambroise, qui croit pouvoir soutenir tout le fardeau et la charge qu'il poursuit; c'est un homme qui, selon les différents états auxquels il serait engagé, croit avoir assez de forces, assez de lumières, assez d'intégrité, assez de zèle pour remplir les premières places de l'Eglise, s'asseoir sur les fleurs de lis, et entrer dans le conseil des rois. Il ne reçoit jamais de récompense qui ne lui soit due, ni de faveur qu'il ne croit avoir méritée...

Édition 1707 (2).

XVIe dimanche après la Pencôte.

... Qu'est-ce qu'un ambitieux? C'est un homme, répond saint Chrysostôme, rempli de lui-même, qui se flatte de pouvoir soutenir tout ce qu'il croit le pouvoir élever, qui, selon les différents états où il est engagé, présume avoir assez de force pour se charger des soins les plus importants, assez de lumière pour conduire les affaires les plus délicates, assez d'intégrité pour juger des intérêts publics, assez de zèle et de perfection pour gouverner l'Eglise, assez de génie et de politique pour entrer, s'il y était appelé, dans le conseil des rois, qui ne voit point de fonctions au dessus de lui, point de récompense qui ne lui soit due, point de faveur qu'il ne méritât, en un mot, qui ne renonce à rien, qui ne s'exclut de rien...

(1) T. I, p. 338.
(2) T. VII, p. 126.

La troisième partie, l'*Ambition odieuse dans ses suites*, commence dans les mêmes termes avec des variantes sans importance.

Citons encore l'exorde du sermon sur l'*Enfer* (1), prêché devant le Roi, le vendredi de la seconde semaine de Carême. Dans l'édition de 1693, il est placé au jeudi de la deuxième semaine (2). Le texte est le même.

Édition 1693.

Ce furent, chrétienne compagnie, deux sépultures bien différentes que reçut tout à la fois ce riche malheureux de notre évangile, l'une pour son âme, l'autre pour son corps. Comme il avait vécu dans l'opulence, il était comblé d'honneurs sur la terre, et même après sa mort on lui rendit de grands honneurs funèbres. On porta son corps en pompe et en cérémonie, on lui érigea un magnifique mausolée et quelque méchant qu'il eût été, on trouva peut-être des orateurs assez lâches pour faire son éloge, et pour lui attribuer des plus grandes vertus qu'il n'avait pas. Mais le malheur est que son âme n'avait pas le même sort, et qu'on lui rendit ailleurs une justice exacte qui, sans avoir égard ni à ses richesses ni à sa qualité, le traite selon le mérite de sa personne ; car quand son corps fut enseveli honorablement, son âme devint la proie des démons, et au lieu d'être trans-

Édition 1707.

Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno.

Or, le riche mourut aussi, et il fut enseveli dans l'enfer.
(S. Luc, ch. xvi.)

Sire,

C'est le triste sort d'un riche du monde, dont il était parlé dans l'évangile d'hier, et je ne fais pas difficulté de le reprendre aujourd'hui, ce même évangile, pour en tirer un des plus terribles, mais des plus importants sujets que puissent traiter les prédicateurs dans la chaire de vérité. Il mourut, ce riche, ce mondain, comblé de biens dans la vie et comblé même d'honneurs après la mort ; car il est à croire qu'on lui fit de magnifiques funérailles, qu'on porta son corps en pompe et en cérémonie, qu'on lui érigea un superbe mausolée, et peut-être tout pécheur qu'il avait été, se trouva-t-il encore des orateurs pour faire publiquement son éloge, et pour lui donner la gloire des plus grandes vertus. Mais, le

(1) T. III, p. 40.
(2) T. I, p. 347.

portée dans le sein d'Abraham, comme celle de Lazare, elle fut transportée dans un abîme de feu, enveloppée de flammes ardentes, et réduite à n'avoir, pendant toute l'éternité, que l'enfer pour sa demeure. Et c'est ce qui arrive à une infinité de grands et de puissants sur la terre, sur le tombeau desquels on ne peut mettre d'autre épitaphe que celui-ci : *Mortuus est dives et sepultus est in inferno.*

malheur pour lui, et le souverain malheur, c'est qu'au même temps que les hommes l'honoraient sur la terre, on lui rendait ailleurs justice; et que son âme, portée devant le tribunal de Dieu, y reçut l'arrêt de sa condamnation, et fut tout à coup comme ensevelie dans l'enfer : affreuse image de ce qui n'arrive que trop communément aux riches et aux grands du siècle! *Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno.* (Luc, XVI.)

Nous pourrions facilement continuer ce rapprochement entre les discours attribués aux copistes, et les discours publiés par le P. Bretonneau; les différences sont sensibles, mais *l'esprit et le sentiment*, selon l'expression de l'éditeur, ne changent pas : souvent le langage est identique et s'il diffère, ce n'est pas toujours au détriment de la publication frauduleuse. En général, dans les anciennes éditions, le style est moins sévère, il est moins habillé, s'il est permis de parler ainsi. On reconnaît que ces sermons ont été recueillis non plus à la cour, mais en ville, dans les auditoires de la capitale; là le prédicateur est plus libre de ses mouvements, c'est bien le même ordre, mais ce n'est plus le même apprêt, les détails de mœurs sont plus précis, plus hardis; le prédicateur appelle les choses par leur nom; les sermons sont notablement plus courts, et même écourtés, par là ils perdent cette ampleur de pensées et d'expression que comportent les discours solennels.

Outre les vingt-sept sermons imprimés en 1693 et 1696, nous trouvons dans le volume écrit à la main, provenant de la bibliothèque de la famille des Montiers, dix-huit sermons de Carême, depuis le mercredi des Cendres jusqu'au

quatrième dimanche : l'ordre des sujets n'est point le même; dix d'entre eux sont placés à d'autres jours dans l'édition du P. Bretonneau : de plus, nous découvrons un sermon sur l'*Humilité* qui n'a été imprimé dans aucune édition, il est affecté au jeudi de la première semaine de Carême. Ce manuscrit présente un intérêt spécial par son origine. Il appartient à une famille dont les ancêtres ont fréquenté la cour de Louis XIV, à M. le marquis des Montiers-Mérinville. Un abbé de Mérinville, disciple de M. Olier, de Saint-Sulpice, fut donné par le Roi, en 1709, pour coadjuteur à son oncle Godet des Marais, l'évêque de Chartres; l'abbé de Mérinville était fils *du comte de Rieux, fils aîné du comte de Mérinville*, capitaine général, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit et lieutenant du Roi en Languedoc, et d'une fille de Launay-Gravé et de Mlle Godet, sœur de l'évêque de Chartres. On sait que Versailles appartenait au diocèse de Chartres et que Mme de Maintenon était en relations intimes avec son évêque, très dévoué lui-même aux religieux de la Compagnie de Jésus, et juste appréciateur des mérites du P. Bourdaloue. Nous devons donc accepter ce témoin du passé avec confiance. Les notes que nous avions prises avant la disparition du manuscrit, confirment les observations que nous venons d'exposer dans la comparaison des deux textes de 1693 et de 1707 et années suivantes. Ces différences entre les manières de présenter les mêmes vérités tiennent à plusieurs causes. La transcription des sermons a été faite par divers copistes qui n'ont pas craint de rédiger leurs notes sous l'influence des impressions respectives; en outre la différence dans l'ordre des sujets indique que les mêmes sermons n'ont pas été entendus à la même époque, ni probablement devant le même auditoire; Bourdaloue pouvait modifier son texte. Que le P. Bourdaloue ait composé et appris de mémoire les Ca-

rêmes prêchés à la cour, on n'en peut douter, mais que les mêmes sujets traités à Paris, à Saint-Jacques-la-Boucherie, ou à Saint-Pierre de Montpellier, aient été rendus dans les mêmes termes, on ne peut l'admettre. Le P. de la Rue, dans la préface de ses sermons, dit assez clairement que Bourdaloue savait à son gré parler d'inspiration ; or un sujet, sérieusement étudié et composé, peut être sensiblement modifié dans les termes, sans que le fond change, suivant le milieu dans lequel se trouve l'orateur.

Quant au texte que nous devons appeler officiel, celui qui parut dans l'édition du P. Bretonneau, il a pour lui la prescription, il a été avoué et admiré par les contemporains du P. Bourdaloue, ses confrères, et parmi eux, nous nommerons les PP. de la Rue et Gaillard, ses rivaux ; ses amis, ceux-là même auxquels l'orateur avait communiqué les desseins de ses sermons, le duc de Charost, Lamoignon, Peletier, comme nous l'apprenons par la correspondance familière de Bourdaloue. Appelons encore, en faveur du texte de Bretonneau, le témoignage tacite des imprimeurs de Paris, de Lyon, qui multiplient les éditions pendant toute la durée du siècle.

Une lettre du P. Général de la Compagnie, Thyrse Gonzalez, du 16 février 1694, achèvera de nous rassurer sur l'authenticité des sermons du grand orateur.

Le P. Bourdaloue, nommé supérieur de la maison professe, avait écrit au P. Général, le 15 janvier 1694, pour le prier de l'exempter de cet honneur; le 16 février suivant, le P. Thyrse Gonzalez lui répond : il reconnaît que le plus grand bien demande, en effet, que le P. Bourdaloue reste libre de son temps; que, d'ailleurs, il n'a jamais voulu le détourner de la chaire qu'il remplit avec tant de profit pour les âmes et tant d'honneur pour la Compagnie. Puis, en terminant, le P. Général témoigne la satisfaction qu'il éprouve, en apprenant que le P. Bour-

daloue revoit ses sermons pour les publier, il exprime même le désir de les voir traduits en latin, afin que la France n'ait pas seule le privilège d'en profiter (1).

Cette revue des sermons remonte à l'époque où les contrefaçons parurent, en 1692; date que nous indiquent les premières publications, et le *Journal des Savants* du 1er septembre 1692, avec l'avis par lequel le rédacteur semble désavouer, au nom de l'orateur et de ses frères, les sermons publiés frauduleusement à Anvers et à Bruxelles.

L'empressement que Bourdaloue met à revoir son œuvre, devait être d'autant plus vif que les éditions frauduleuses se succédaient rapidement et sous divers formats de 1692 à 1696.

Le P. Bretonneau insinue, il est vrai, dans l'avertissement des Dominicales, en 1716, que le P. Bourdaloue n'avait guère eu le loisir de revoir ses sermons à cause de ses occupations; par là, il cherche à expliquer sa coopération à l'œuvre de l'orateur et à lui donner une importance qu'elle n'a pas.

L'avis du *Journal des Savants*, publié avec l'assentiment du P. Bourdaloue dont il prend les intérêts, ne serait que parole en l'air, si l'auteur n'avait voulu faire entendre qu'il se réservait le droit de publier lui-même ses discours et prévenir ainsi la diffusion des éditions frauduleuses. Du reste, le ministère apostolique de Bourdaloue paraît beaucoup moins surchargé à la fin du siècle, depuis qu'il a renoncé aux grandes stations; il prêche son dernier Carême à la Salpêtrière, en 1692, et son dernier Avent à la cour en 1697; entre ces dates et jusqu'à sa mort, on ne l'entend plus qu'à Saint-Louis, où il prêche à son tour, aux nouvelles catholiques et en di-

(1) Arch. Gesù Rome.

vers couvents, le temps de revoir ses anciens sermons ne lui faisait donc pas défaut. Ajoutons qu'à la même époque, le P. Bretonneau, sous les yeux de Bourdaloue, éditait les sermons du P. Cheminais avec un supplément en 1691; les sermons du P. Giroust, imprimés en 1689, étaient publiés par ses soins en 1700 et en 1704 en cinq volumes in-12. On comprendrait difficilement que devant l'avenir qui se préparait pour ses sermons, Bourdaloue ait consenti à s'en rapporter à l'éditeur ordinaire des œuvres oratoires de son ordre, surtout après l'avis du *Journal des Savants* de 1692 et les félicitations du P. Général de l'année 1694.

Nous répétons que le P. Bretonneau donne trop d'importance à son rôle et qu'il est bon de le réduire à ses justes proportions. Il a atteint le but qu'il s'est proposé et qu'il annonce en 1716. Il a fait paraître un *Cours de sermons pour toute l'année;* il les a coordonnés d'après les indications du prédicateur, les a corrigés et plus ou moins modifiés, sans altérer le fond du discours, l'ordre des pensées, les applications morales, en respectant le texte original.

On peut affirmer que les sermons de l'Avent et du Carême appartiennent entièremeut au P. Bourdaloue, aussi bien que les Mystères et les Dominicales, dont un certain nombre de discours ont été prêchés dans les stations de Carême et d'Avent.

Les *Oraisons funèbres* n'ont subi aucune modification; la comparaison entre l'édition *princeps* de l'*Oraison funèbre* de Louis de Condé et l'impression de 1711 l'établit.

Les *Exhortations et Instructions* ont été soumises à un travail de rédaction qui laisse intact le fond du discours, et modifie uniquement la forme et la proportion. Bretonneau l'affirme lui-même, lorsqu'en parlant des *In-*

structions, il convient qu'il a dû choisir dans le nombre de celles qui lui ont été remises, parce que, dit-il, « ce n'étaient que de simples abrégés des sermons que Bourdaloue a faits sur la même matière (1). » A la fin du même avertissement, on lit encore : « Je n'ai plus rien à promettre pour la suite. Après les quatorze volumes de la première édition des ouvrages du P. Bourdaloue ou les quinze de la seconde, je ne crois pas qu'on attende quelque chose au delà, ni qu'on m'accuse de ne lui avoir pas rendu tout ce qui lui appartenait. Si je puis néanmoins encore prendre le temps de parcourir ses papiers et qu'il s'y rencontre des pensées détachées et des remarques qu'il n'ait mises nulle part en œuvre, je n'en priverai pas le public. Il n'y a rien à perdre d'un homme si juste dans ses réflexions et si chrétien dans toute sa morale (2). »

Ce n'est qu'en 1734 que le P. Bretonneau publia deux derniers volumes sous le titre de : *Pensées sur plusieurs sujets de religion et de morale*. C'est ici qu'apparaît la main de l'éditeur. Il lui a fallu treize années de recherches dans les papiers de Bourdaloue pour trouver de quoi remplir deux volumes ; après une nouvelle révision de ses manuscrits, il a recueilli tout ce qu'il avait trouvé de pensées détachées, de réflexions, de fragments demeurés imparfaits ou non employés. Il a mis tout en ordre, unissant, en forme de traité, les notes qui avaient un même sujet, et rangeant les autres sous le titre de *Pensées diverses*. Il y a là un vrai travail, honorable à l'éditeur qui a su rassembler et former un tout de ses nouvelles découvertes ; mais, lorsqu'il affirme qu'il n'a rien fait dans ce dernier travail qu'il n'ait déjà fait pour les autres parties de l'œuvre, il inquiète le lecteur et l'autorise à demander, avec l'auteur

(1) Avertiss. Ier vol. des *Exhort.*
(2) *Ibid.*, p. 7.

du *Journal des Savants*, le président Cousin, quelle part il faut lui laisser dans la rédaction des œuvres.

Le P. Bretonneau avait soixante-quatorze ans, quand il publiait le dernier volume ; le succès de son travail le flattait, ses amis et ses confrères ne craignaient point de lui dire qu'on lui devait « les fruits abondants de bénédictions et de grâces que produisaient tous les jours les excellents sermons dont il s'était fait l'éditeur (1), » et il aimait à recueillir et peut-être à grossir sa part de mérite dans les œuvres de son confrère.

Il nous reste encore un mot à dire sur l'authenticité des *Sermons inédits* qui parurent sous le nom du P. Bourdaloue, au commencement de ce siècle.

En 1823, l'imprimeur Dentu les présentait au public comme imprimés d'après un *manuscrit authentique* sous la garantie du célèbre abbé Sicard, le fondateur de l'institution des Sourds-Muets. Cette publication est l'œuvre d'un faussaire du nom de Serieys, l'un de ces intrigants lettrés qui ont profité des troubles politiques pour faire fortune et se créer une position. Sur la recommandation de Marmontel, le maire de Paris, Bailly, lui donna entrée dans les dépôts des bibliothèques conventuelles et nobiliaires, il y acquit une érudition indigeste qu'il exploita ensuite à son profit dans tous les genres (2) de littérature tant sacrée que profane.

Membre de la nouvelle Université à sa naissance, il perdit bientôt l'estime du grand maître, reprit les fonctions de publiciste et s'attacha à l'abbé Sicard, dont les allures philanthropiques faisaient alors grand bruit. Sous le nom de cet abbé, il fit annoncer en 1810 la prochaine

(1) *Œuvres du P. Bretonneau*, par le P. Berruyer. Préface, t. I.

(2) Voir dans la biographie universelle les titres de ses ouvrages.

apparition de plusieurs sermons de Bourdaloue, publiés d'après un manuscrit authentique, avec une notice par l'abbé Sicard. La notice n'étant jamais venue, et l'abbé Sicard étant mort en 1822, Serieys se décida, en 1823, à publier les *Sermons inédits* sous le nom de l'abbé.

Personne n'a été dupe de cette supercherie; dès la première page, on voit que Bourdaloue n'est pas là.

CHAPITRE III

Caractères de l'Éloquence du P. Bourdaloue

I. — SA VOGUE.

L'étude des caractères de l'éloquence du P. Bourdaloue nous met en présence d'un fait unique dans l'histoire de la chaire sacrée : nous parlons de *la vogue* dont il a joui depuis le premier jour où il prit la parole à Paris, jusqu'à son dernier soupir. Vogue constante, universelle, qui suffirait à elle seule pour justifier le titre *de Roi des orateurs* que ses contemporains lui ont décerné. Il parut au milieu de la société parisienne, à la cour aussi bien qu'à la ville, comme le divin Réformateur chassant du temple (1) les vendeurs et les acheteurs qui en profanaient la sainteté, et captivant l'admiration des peuples par l'autorité de sa parole.

Quelques années de prédication en province, et surtout en Normandie, avaient suffi pour établir et étendre sa renommée. Mlle de Montpensier l'avait connu à

(1) Joan. II, 14-17.

Eu (1), où le P. Bourdaloue était alors préfet des études.

Son zèle apostolique, sa hardiesse, sa liberté de parole avaient plu à la duchesse; dès lors elle lui voua une confiance qui ne s'éteignit qu'avec la vie. En rentrant à la cour, elle fit l'éloge de l'orateur; et bientôt le P. Bourdaloue, appelé à Paris, justifia les prévisions de la *grande Mademoiselle*.

Dès son arrivée dans la capitale, les supérieurs l'invitèrent à prêcher les exercices préparatoires à la fête de la Toussaint.

Son début fut un succès; les Lettres annuelles de la Compagnie de Jésus en rendent compte en ces termes : « Paris n'avait pas encore vu ce qui s'est passé dans l'église de la maison professe. Vers la fin de l'année 1669, le P. Bourdaloue, après deux ou trois discours prononcés aux calendes de novembre, attira autour de la chaire un si grand nombre d'Evêques, de Seigneurs et de hauts dignitaires, que nos Pères eux-mêmes ne purent trouver place dans l'église ni dans les tribunes. Le sérénissime roi de Pologne (2), le prince de Condé, le duc d'Enghien, honorèrent l'assemblée de leur présence; on y voyait aussi des pairs de France, des généraux illustres, des dames et des seigneurs de la plus haute noblesse. Dès six heures du matin, les valets se rendaient à l'église et gardaient les places de leurs maîtres pour le sermon de trois heures de l'après-midi. Les ennemis de la Compagnie rendent eux-

(1) Mlle de Montpensier habitait le château d'Eu.

(2) Casimir, roi de Pologne, avait toujours été attaché à la Compagnie de Jésus, dont il fut membre pendant trois années de sa vie, de 1643 à 1646. — Promu, malgré lui, au cardinalat, le 18 mars 1646, il rentra en Pologne. Roi en 1648, il renonça à la couronne en 1668 et se retira en France. Louis XIV lui donna l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il est mort le 16 décembre 1672. Pendant son séjour à Rome, il avait contribué à l'érection de la chapelle Saint-Ignace.

mêmes témoignage au mérite de l'orateur; ils vantent sa doctrine, son action; ils retrouvent en lui toutes les qualités du parfait orateur (1). » Nous n'aurions pas cité ce passage extrait de nos archives, si nous n'avions, pour le contrôler, la parole de Mme de Sévigné, dont l'autorité n'est pas suspecte quand elle parle des Jésuites. Avec sa correspondance, nous avons encore les Mémoires du marquis de Sourches, grand prévôt du roi, écho fidèle, judicieux et honnête des bruits de cour; le *Journal du marquis de Dangeau*, rapporteur exact, mais trop servile et trop sec, des événements qui se passent sous ses yeux; les *Gazettes du temps*, interprètes de l'opinion publique; le *Mercure Galant*, la *Gazette de France*. Ces témoignages sont d'autant plus frappants, qu'ils conservent le même ton pendant tout le cours de l'apostolat de Bourdaloue, sans trouver un rival qui lui dispute les faveurs de la renommée. Ils sont confirmés par les jugements des personnages contemporains les plus compétents: Gui Patin, l'abbé Legendre, les historiens de Paris et des principaux ordres religieux de la capitale, Bénédictins et Génovéfains.

D'après la *Gazette de France* du 13 mars 1672 (2), « LL. MM. Louis XIV et Marie-Thérèse, avec lesquelles étaient Monsieur et Madame, vinrent entendre dans la chapelle du château de Versailles la prédication du P. Bourdaloue jésuite qui s'en acquitta avec un *grand applaudissement de son auditoire;* » le 25 mars, fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, il y prêche *avec son succès ordinaire* (3); Monsieur et Madame étaient venus de Saint-Cloud pour l'entendre. Le dimanche des Rameaux (4), *il se fait admirer de toute la cour suivant sa coutume*, dans la

(1) Arch. S. J. *Litt. ann.*, 1669.
(2) P. 287.
(3) P. 235.
(4) 10 avril 1672, p. 370.

chapelle du vieux château à Saint-Germain-en-Laye. Le Vendredi saint, il y prêcha la Passion *avec une merveilleuse satisfaction de toute la cour* (1). En 1673, il prêcha la Passion à Saint-Eustache, en présence de Monsieur, frère du roi, *avec un merveilleux succès et grande édification de son auditoire* (2); en 1674, même sujet, même succès, mêmes éloges.

L'année 1676, dans la chapelle du vieux château à Saint-Germain-en-Laye, Leurs Majestés entendent *la belle prédication* du P. Bourdaloue, le jour de la Purification de la sainte Vierge, 2 février (3); le premier dimanche de Carême, il prêche *avec son succès ordinaire* (4). Monsieur et Madame vont l'entendre prêcher la Passion, en 1681, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le 10 décembre 1683, Bourdaloue prononce l'oraison funèbre de Henri de Bourbon, prince de Condé, dans l'église Saint-Louis de la maison professe, en présence de toute la famille du prince, *avec beaucoup d'éloquence* (5); quelques années plus tard (6), au même endroit, il prononce l'oraison funèbre du prince Louis de Condé, avec *son éloquence accoutumée*.

Le second dimanche de l'Avent, 10 décembre 1684, le roi assurait, « en sortant de la chapelle, qu'il n'avait jamais entendu un si beau sermon (7); tous ceux qui étaient au sermon étaient de cet avis-là. » C'était la seconde fois que Bourdaloue prêchait l'Avent à la cour. Le dimanche 17 décembre, on *le trouva parfaitement beau* (8). Le

(1) 10 avril 1672, p. 395.
(2) P. 292, 315.
(3) *Gaz. de Fr.* 1676, p. 96.
(4) *Ibid.*, p. 260.
(5) *Ibid.*, 1683, p. 708.
(6) 26 avril, 1687.
(7) *Journal de Dangeau*, dimanche 10 décembre 1684, t. I, p. 79
(8) *Ibid.*, p. 81.

jour de la Toussaint 1686, le roi entendit, à Fontainebleau, un excellent sermon du P. Bourdaloue jésuite, « *le plus célèbre et le plus grand prédicateur de son temps*, et d'ailleurs un très homme de bien », ainsi s'exprime le marquis de Sourches (1).

En 1691, il prêcha pour la cinquième fois l'Avent à la cour; et, le dimanche 16 décembre, le roi et Monsieur furent au sermon du P. Bourdaloue, qui prêcha sur l'*Hypocrisie* et *fit le plus beau sermon du monde* (2).

Nous ne pousserons pas plus loin ce genre de citations; les autorités que nous avons en réserve ont un caractère d'indépendance et même d'hostilité ou de rivalité à l'égard des Jésuites, qui donne plus de poids à leurs jugements.

Le premier témoin de ce nouveau genre sera le docteur Gui Patin, un esprit fort, un libre-penseur. Il écrit de Paris à Falconnet, le 14 janvier 1670 : « Il y a ici un certain Jésuite, natif de Bourges, en Berri, fils du doyen des conseillers de ce Présidial, nommé Bourdaloue, qui prêche aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, avec tant d'éloquence et une si grande affluence de peuple que leur église est plus que pleine. Son père était parti de Bourges pour le venir entendre prêcher à Paris, mais il est mort en chemin. Ces bons Pères de la Société le prêchent à Paris comme un ange descendu du ciel (3). »

Bourdaloue n'était à Paris que depuis le mois de novembre précédent, et déjà le vieux docteur de soixante-dix ans, connaissait les brillants succès du nouveau prédicateur; il les signalait à ses amis, en décochant un léger trait de sa malice habituelle, à l'endroit des *bons Pères*.

Ecoutons encore Mme de Sévigné, ce n'est point une

(1) *Mém. inél.*, t. III, 1686, p. 71.
(2) Dangeau, 1691, p. 442.
(3) *Lettres*, t. III, p. 1629, in-8°, 1846.

ennemie, c'est une janséniste mitigée; la marquise qui entend *volontiers* les *beaux discours* à Saint-Louis, n'y va pas chercher la direction de son âme, elle prend ses inspirations auprès des *Mères de l'Église* (1) et des *Saints Frères* solitaires de Port-Royal; elle cherche la vérité de la religion chrétienne dans l'ouvrage du protestant Abbadie (2), lit les *Petites lettres* à un Provincial, et s'écrie, le livre en main : « Bon Dieu, quel charme... quel amour pour Dieu et *pour la vérité* (3) ». Nous savons par ce peu de mots à qui nous avons affaire; à coup sûr, Mme de Sévigné est sans attache pour la Compagnie de Jésus, et cependant c'est elle qui a fait la grande vogue du P. Bourdaloue.

Dès la première apparition du nouveau prédicateur dans les chaires de Paris, on avait parlé, dans la société polie, du jeune orateur venu de Rouen; on avait applaudi à ses succès mais non pas sans restriction : « Il ne prêchera bien, assurait-on dans les salons de la rue Saint-Avoye (4), séjour de Mme de Sévigné, il ne prêchera bien que dans son *tripot* (5); en d'autres termes, Bourdaloue ne devait être goûté que dans l'église de son ordre et par ses amis. Bientôt il fallut changer de ton; Bourdaloue vint en effet prêcher le Carême de 1670 dans l'église Saint-Louis, rue Saint-Antoine; Mme de Sévigné entendit la Passion avec Mme de Grignan, et, malgré ses préventions, elle la trouva *parfaitement belle*, si belle qu'elle désirait l'entendre une seconde fois : elle est ainsi d'accord avec les lettres annuelles de la Compagnie, où nous lisons ce

(1) *Lett.* Sévig., t. II, p. 103.
(2) *Ibid.*, t. VIII, p. 33, an 1687.
(3) *Ibid.*, 1er décembre 1689, t. IX, p. 367.
(4) Portion de la rue du Temple actuelle, depuis la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie jusqu'à la rue des Vieilles-Haudriettes.
(5) 3 décembre 1670, Sévig., *Lett.*, t. II, p. 20.

compte rendu, au sujet des prédicateurs Jésuites à Paris en 1670 : « Le premier orateur que nous avons à signaler est le P. Bourdaloue ; il a attiré pendant toute l'année un grand nombre d'auditeurs dans notre église de Saint-Louis, il a prêché pendant l'Avent, à la cour du roi très chrétien ; il a traité avec une grande force d'éloquence, les sujets qui tiennent à la réforme des mœurs, tout l'auditoire l'a applaudi ; les princes et le roi lui-même lui ont témoigné leur approbation ; il fait grand honneur à la Compagnie, et tout le monde l'appelle le Prince de l'éloquence (1). » Mme de Sévigné revient complètement sur le compte du nouveau prédicateur ; son expérience personnelle, confirmée par l'approbation de la cour, l'amène à réformer son premier jugement. « Il prêche divinement aux Tuileries (2), écrit-elle au comte de Grignan, nous nous trompions dans la pensée qu'il ne jouerait bien que dans *son tripot ;* il passe infiniment ce que nous avons ouï. »

Le Carême de 1671 arrive et Bourdaloue prêche à Notre-Dame, l'église étant ordinairement mal pourvue d'auditeurs, le Chapitre se contentait d'ouvrir le chœur aux fidèles et invitait le prédicateur à parler dans cette étroite enceinte. Quand le nouvel orateur paraît, la vaste nef devient insuffisante. La lutte s'engage pour s'assurer de bonnes places, les laquais viennent retenir les chaises plusieurs jours à l'avance. Mme de Sévigné avait grande envie d'entendre de nouveau la *belle Passion* qu'elle avait déjà admirée, l'année précédente, à l'église Saint-Louis : « mais l'impossibilité lui en avait ôté le goût (3). »

Les titres de noblesse sont invoqués pour arriver aux meilleurs sièges. M. de Noyon, un Clermont-Tonnerre, en

(1) Arch. S. J. *Lit. ann.* 1670.
(2) 3 décembre 1670, Sévig. *Lett.*, t. II, p. 20.
(3) 27 mars 1671, Sévig. *Lett.*, t. II, p. 132.

appelle à son nom pour revendiquer la place de l'abbé de Coulanges, oncle de Mme de Sévigné (1); on rit dans l'entourage de cette prétention : pour nous elle constate l'affluence et l'empressement des auditeurs (2).

La nef de Notre-Dame est comble; la ville et la cour s'y sont donné rendez-vous; société noble, lettrée et polie; société amie, prévenue, ennemie, tous attendent l'orateur; les uns pour s'édifier, d'autres pour admirer, d'autres enfin pour surprendre le Jésuite dans ses paroles. On y reconnaît les dames patronnesses de Port-Royal, les princesses de Conti (3) et de Longueville, les *Mères de l'Église* (4), au dire de Mme de Sévigné; Mme de la Fayette paraît aussi pour la *première fois* aux sermons du Jésuite; en un mot, « tout ce qui est au monde était à ce sermon, et ce sermon était digne de tout ce qui l'écoutait (5). »

Mme de la Fayette « était transportée d'admiration (6) ». Il a prêché ce matin au delà de tous les beaux sermons qu'il ait jamais faits, écrit la marquise (7). « Bon Dieu ! ajoute-t-elle, tout est au dessous des louanges qu'il mérite (8); on dit qu'il passe toutes les merveilles passées et que personne n'a prêché jusqu'ici (9). » La foule le suit partout; on comprend l'affluence à Saint-Louis, Bourdaloue

(1) Sévig. *Lett.*, t. II, p. 102.

(2) La vieille noblesse française au dix-septième siècle était très jalouse de son ancienneté, et les nouveaux venus avaient beaucoup de peine à se faire accepter par les anciens, surtout lorsqu'ils y mettaient de la prétention : c'est ainsi que les Clermont et les Bouillon eurent beaucoup à souffrir de leurs contemporains.

(3) Marie-Anne Martinozzi, nièce de Mazarin, 4 février 1672.

(4) 13 mars 1671, *Lett.* Sévig., t. II, p. 103.

(5) *Ibid.*, p. 107.

(6) *Ibid.*, 13 mars 1671, t. II, p. 107.

(7) *Ibid.*, 6 mars 1671, t. II, p. 97.

(8) *Ibid.*, 11 mars 1671, t. II, p. 102.

(9) *Ibid.*, Noël 1671, t. II, p. 449.

était dans son *tripot*, les amis des Jésuites pouvaient s'y donner rendez-vous; on la comprend à la cour; dès que le roi approuve, tous les courtisans s'inclinent; mais à Saint-Jacques-la-Boucherie, une petite paroisse, dans le quartier le plus vulgaire et le plus encombré du vieux Paris, qui voudra disputer la place au petit peuple? Cependant le P. Bourdaloue tonne à Saint-Jacques-la-Boucherie (1). « Il fallait, s'écrie Mme de Sévigné, qu'il prêchât dans un lieu plus accessible; la presse et les carrosses y font une telle confusion que le commerce de tout ce quartier-là en est interrompu (2). »

Si vous vous étonnez du merveilleux succès du prédicateur Jésuite, Mme de Sévigné vous répondra qu'il fait rage, et cela en 1680, dix ans après ses premiers débuts: « Vous êtes étonnée, dit-elle à sa fille, que la presse fût si grande, vous n'êtes pas seule, mais la rage est d'être là *in ogni modo* (3), » au point qu'elle finit par en être *entêtée* (4). Qui pourrait, après tout, soutenir la concurrence avec un semblable orateur: « Il prêche comme un ange du ciel (5). » Aussi les prédicateurs les plus habiles sont-ils éclipsés, lorsque le P. Bourdaloue prêche à Paris: « Tous ceux de cette année sont écoutés quand le grand Pan ne prêche pas (6); ce grand Pan, c'est le P. Bourdaloue, qui faisait languir, l'année passée, le P. de la Tour de l'Oratoire, le P. de la Roche, M. Anselme, qui brille

(1) L'église Saint-Jacques-la-Boucherie ne répondait en rien au caractère de grandeur et de richesse de sa tour, conservée depuis comme objet d'art. Elle abrite aujourd'hui la statue de Pascal, celle de Bourdaloue y ferait meilleure figure.

(2) Sévig. *Lett.*, 27 février 1679, t. V, p. 522.

(3) *Ibid.*, 17 janvier, 1680, t. VI, p. 196.

(4) *Ibid.*, 5 mars, 1683, t. VII, p. 221.

(5) *Ibid.*, 1 mai 1680, t. VI, p. 368.

(6) En 1680, Bourdaloue prêcha le Carême à la cour à Saint-Germain-en-Laye. *Gaz.*, 1680, p. 31.

à Saint-Paul (1). » Enfin, en 1692, Mme de Sévigné écrit encore que le P. Bourdaloue prêche mieux que jamais à l'hôpital général de la Salpêtrière (2).

Germain Brice, dans la *Description nouvelle de ce qu'il y a de remarquable dans la ville de Paris en* 1684, rend un hommage exceptionnel à notre orateur ; nous lisons à la page 189e de la première partie, au sujet de la maison de Saint-Louis : « Je ne dirai rien à la louange de cette société, outre que ce serait m'écarter de mon sujet, cette matière est réservée à une plume plus éloquente que la mienne ; j'avertis seulement le lecteur que ceux de cette maison qui font à présent le plus de bruit, sont le P. Bourdaloue, dont les sermons sont fort courus et écoutés avec beaucoup de fruit et d'applaudissement ; son vrai caractère est la morale, qu'il débite avec une éloquence si délicate, si vive et si pénétrante, qu'il enlève tous ses auditeurs, les PP..., etc. »

L'abbé Legendre, chanoine de Paris, secrétaire de Mgr de Harlay, avait quitté Rouen où il avait connu Bourdaloue, et s'était attaché au diocèse de Paris ; en arrivant dans la capitale, cet abbé, qui voulait se faire une position, alla trouver l'orateur : « Je croyais, dit-il dans ses *Mémoires* (3), qu'il se souviendrait des services que des gens à qui j'appartenais lui avaient rendus à Rouen, où il avait commencé à briller, mais il les avait tout à fait oubliés et je fus loin d'être satisfait. Je n'hésite pas toutefois à rendre justice au P. Bourdaloue, quoique je n'aie pas lieu de me louer de lui. Peut-être n'y a-t-il pas eu de prédicateur plus suivi que le P. Bourdaloue, j'ajoute, ni qui ait plus mérité de l'être... Ses sermons ont été ac-

(1) 28 mars 1689, t. VIII, p. 559.
(2) 12 avril 1692, t. X, p. 75.
(3) *Mém. de l'abbé Legendre*, chanoine de Notre-Dame, édités par M. Roux. Paris 1863, in-8°, p. 20.

cueillis par les acclamations de tous ceux qui les ont entendus, et on les a trouvés aussi beaux quand ils ont été imprimés; ils ont été traduits en latin et en italien, en espagnol et en allemand, il n'y a pas jusqu'aux protestants qui ne les estiment. »

Les Bénédictins de Saint-Maur, dans l'*Histoire de Paris* (1), en parlant des illustrations de la maison professe des Jésuites, signalent les PP. de Lingendes (Claude), Cheminais et Bourdaloue, « comme ceux qui ont porté l'éloquence de la chaire au plus haut degré de perfection où nous l'avons vue dans le siècle passé ».

Les Génovéfains eux-mêmes, dans la personne de leur poète, Louis de Sanlecque (2), ont célébré les louanges du Jésuite; dans sa Satire IIe nous lisons :

Chrysostôme français, auteur évangélique,
Aussi profond docteur qu'orateur pathétique,
Bourdaloue, il est vrai, qu'on voit dans tes discours
Des beautés que l'art même ignorera toujours;
Il est vrai que toi seul tu sais te faire un style,
Que l'on trouve à la cour aussi bien qu'à la ville.
Mais tu n'es pas moins grand, lorsque quelque pécheur
Te découvre en secret la lèpre de son cœur.
C'est là que faisant taire et l'art et la nature,
Ta bouche fait parler la grâce toute pure;
Et que ta charité, pieux Samaritain,
Verse sans intérêt de l'huile avec du vin
. . . . . .
... Louez donc tous ceux qui, comme Bourdaloue,
Débourbent les pécheurs sans entrer dans la boue,
Et qui, par l'onction d'un air mortifié,
Embaument les chrétiens qu'ils ont purifiés.

(1) *Hist. de Paris,* de D. Lobineau, t. II, p. 1102 (XVII, S.)
(2) Né en 1652, mort en 1714.

Terminons ces glorieuses dépositions de témoins par un mot de Bossuet ; il est court, mais sur ses lèvres il est d'une grande portée : « Le P. Bourdaloue, dit-il, nous a fait un sermon qui a ravi tout notre peuple et tout le diocèse (1). » Nous savons, du reste, par la correspondance de l'Évêque de Meaux, que le P. Bourdaloue allait de temps en temps évangéliser ses ouailles.

La réputation du célèbre prédicateur s'étant répandue en province, la ville de Rouen, qui avait été le premier témoin de ses aptitudes oratoires, réclama l'honneur d'entendre encore le *prédicateur de Sa Majesté*. C'était en l'année du grand jubilé de 1677 ; l'Archevêque de Rouen, Mgr Roussel de Médavy, se fit l'interprète des désirs de la ville archiépiscopale. Pendant un séjour à Paris, il vit le Jésuite, et Bourdaloue, en homme bien élevé, en religieux toujours prêt à travailler pour la plus grande gloire de Dieu, témoigna la plus grande satisfaction de prendre la parole devant un auditoire qu'il avait connu et apprécié.

Le 1er août 1676, le chapitre de la Cathédrale arrête que M. l'archidiacre Duhamel écrira au P. Bourdaloue, Jésuite, nommé pour prêcher le Carême en cette église ; « il

(1) Lettre du 4 août 1694, à Mme d'Albert de Luynes, religieuse de l'abbaye de Jouarre. *Œuv.*, éd. Vivès, t. XXVIII, p. 192, 193, 194. Il était passé en usage, dit le cardinal de Bausset (*Vie de Bossuet*, t. II, p. 375), que tous les prédicateurs qui avaient prêché à la cour, sollicitassent l'honneur de venir, la même année, prêcher devant Bossuet, le jour de la fête de son église cathédrale. Ils regardaient cette distinction comme le sceau des éloges qu'ils avaient reçus à Versailles et comme le titre le plus incontestable de leur talent pour la chaire. Nous ne savons sur quel document l'historien de Bossuet s'appuie pour affirmer cet usage. Il est possible que Bossuet ait invité les orateurs de la cour à venir se faire entendre à Meaux, de là à un usage constant, à une manière de redevance en l'honneur du grand évêque, il y a loin. Tous les orateurs n'auraient pas accepté cette servitude tout honorable qu'elle fût.

le remerciera de l'honnêteté avec laquelle il a témoigné le désir de prêcher ce Carême ». M. Duhamel écrira aussi à Mgr l'Archevêque, alors à Paris, et le « remerciera, de la part du Chapitre, de ce qu'il a eu la bonté de désigner le P. Bourdaloue pour prédicateur (1) ».

Bourdaloue ouvrit la station du Carême, à Rouen, le jour des Cendres, 3 mars 1677 (2). Dès le premier sermon, le Chapitre dut prendre des mesures d'ordre exceptionnelles.

Il paraît que le public avait eu l'indiscrétion de s'emparer des places de MM. les chanoines ; c'est du moins l'interprétation qu'autorise la mesure prise par délibération du 4 mars 1677, le lendemain de l'ouverture de la station ; en voici le texte : « MM. les intendants de la fabrique sont priés de faire en sorte qu'il y ait des formes (chaises) commodes pour Messieurs du Chapitre, dans la nef au jour de la prédication, et de faire défense aux officiers de l'église d'y donner place à qui que ce soit, fors à Messieurs des Cours souveraines (3). »

De son côté, le peuple réclama, et demanda au moins un déplacement de la chaire ; en la rapprochant du centre de la nef, la portée de la voix du prédicateur s'étendrait à un plus grand nombre d'auditeurs ; le Chapitre s'y opposa ; le peuple lui donna tort en faisant rouler la chaire à sa convenance : de là, délibération nouvelle en vertu de laquelle « le coûtre (4) sera admonesté de laisser le di-

(1) *Précis des travaux de l'Académie de Rouen pour* 1848 ; *Bourdaloue à Rouen*, par M. l'abbé Picard. Séance du 21 janvier 1848, t. L, p. 220. Cf. Registres du chapitre métropolitain, note p. 221, registres capitulaires, délibér. du samedi 1er août 1676.

(2) Une délibération du Chapitre, du 1er mars 1677, désigne MM. Charles et Dieppedale pour présenter le pain du Chapitre au prédicateur, selon la coutume.

(3) Reg. du chap. délibér. du jeudi 2 mars 1677.

(4) Le coûtre, officier préposé à l'ordre et à la police d'une église.

manche la chaire du prédicateur à la même place où elle est journellement. » Les places réservées furent envahies; le Chapitre dut encore délibérer et, en date du 15 avril 1677, solennité du Jeudi saint, il est dit que les « matines du lendemain (Vendredi saint) se commenceront à cinq heures du matin. » Puis, « il est ordonné aux coûtres et aux autres officiers de conserver les places de MM. les chanoines pour entendre le sermon, à laquelle fin ils renverseront les formes sur lesquelles ils ont accoutumé de se servir (1). »

Nous avons encore un témoignage du succès de Bourdaloue à Rouen, en 1677; nous l'empruntons au *Predicatoriana* de Peignot : « Le P. d'Harrouis, orateur loué par l'abbé Legendre, et surtout mathématicien astronome avantageusement connu dans le monde savant, disait à Ménage, avec une piquante modestie : « Lorsque le P. Bourdaloue prêcha l'année dernière à Rouen, les artisans quittaient leurs boutiques pour aller l'entendre; les marchands, leur négoce; les avocats, le palais; les médecins, leurs malades, qui s'en trouvaient mieux; mais pour moi quand j'y prêchai ensuite, je remis toute chose dans l'ordre; personne n'abandonna son emploi (2). »

En 1686, le même enthousiasme accueillit le P. Bourdaloue à l'autre extrémité de la France, à Montpellier, où il était envoyé par le roi pour travailler à la conversion des hérétiques : le généreux missionnaire n'hésita pas à mettre la vogue dont il jouissait au service de sa mission; il se sentait trop au-dessus des puériles atteintes de l'amour-propre pour ne point faire usage de son crédit au profit de la vérité, il le fit hautement et éloquemment.

Le discours pour le dimanche de la Sexagésime, sur la

(1) Extraits du registre du Chapitre de Notre-Dame de Rouen. Cinquante-deux ans auparavant le Chapitre de Rouen avait pris les mêmes mesures à l'occasion des prédications du P. Coton.

(2) *Prédic.*, éd. 1841, p. 257.

Parole de Dieu (1), nous a conservé ces mouvements oratoires, où le missionnaire fait indirectement la preuve de sa grande réputation, en reprochant à ses nombreux auditeurs de venir l'entendre, non pour se convertir, mais pour satisfaire leur curiosité, vice qu'il dénonce comme opposé à l'efficacité de la parole de Dieu. « Qu'un ministre de l'Évangile, dit l'orateur, ait quelque avantage qui le distingue et qui lui ait acquis un certain nom, on le veut connaître par soi-même (2), on est peu en peine d'en profiter, on veut en pouvoir parler... »

La vogue dont a joui le P. Bourdaloue est donc un fait établi par des documents incontestables, contemporains, persévérants; elle s'est étendue jusqu'aux pays étrangers. Les libraires de Hollande, de Belgique, ont spéculé sur sa réputation, en imprimant frauduleusement ses sermons.

Ces éditions qui ont circulé longtemps avant la publication des œuvres du P. Bourdaloue par le P. Bretonneau, aussi bien que les sermons manuscrits que l'on trouve soit dans les bibliothèques publiques, soit dans les bibliothèques d'anciennes familles, constatent l'empressement des fidèles à relire et à méditer ses éloquentes leçons.

« Qu'on demande à tout Paris, si le P. Bourdaloue n'était pas un des plus grands orateurs du royaume, tout Paris répondra sans balancer qu'il l'était : » ainsi s'exprime le P. Gisbert, auteur distingué d'un traité d'éloquence à la fin du dix-septième siècle (3). En rassemblant d'aussi nombreux témoignages sur la vogue méritée du P. Bourdaloue, nous n'avons d'autre intention que d'opposer un fait certain aux allégations téméraires de plusieurs critiques modernes, contre la réputation du grand prédicateur, nous croyons avoir atteint notre but.

(1) T. V, p. 263.
(2) T. V, p. 282.
(3) Biblioth. des prédic. *P. Houdry*, t. XXII, p. 169.

On a cherché à l'expliquer par l'abaissement des intelligences à la cour, sous le règne de Louis XIV ; on dit encore que Bourdaloue, étant Jésuite, a dû sa réputation à l'esprit de corps (1) : erreur qu'un homme de bon sens ne peut partager, le siècle de Bossuet et de Racine n'était pas un siècle sans intelligence et sans goût ; quant à l'esprit de corps, il suffit de se rappeler que les plus ardents panégyristes de Bourdaloue appartiennent à l'école de Port-Royal. A défaut d'autres témoignages hostiles, on cite un mot de Mme de Montespan, qui prétendait que Bourdaloue ne remplissait pas l'idée qu'elle s'était faite d'un prédicateur : mais quelle valeur peut avoir un propos de Mme de Montespan, que Bourdaloue voulait exiler non point à Clagny (2), mais à quarante lieues de Versailles? Cette antipathie de la favorite nous rappelle que Louis XV, surpris par Mme de Pompadour, pendant qu'il faisait la lecture d'un sermon de Bourdaloue, demanda à la marquise la permission d'achever en sa présence ; la proposition ne fut pas goûtée, et le roi eut la sagesse de se retirer (3) ; évidemment, dans les deux cas, la répugnance des favorites est à l'honneur du P. Bourdaloue. On dit aussi qu'au moment où Bourdaloue parut, Port-Royal était en disgrâce, c'est encore une erreur ; Bourdaloue parut en 1669, date de la paix de Clément IX (19 janvier 1669), l'un des triomphes momentanés des jansénistes ; quand on commençait à parler de ses succès dans la chaire, le marquis de Pomponne entrait en faveur (1671), et cette époque est encore célèbre dans l'histoire de la secte.

(1) *Les Orateurs sacrés* de l'abbé Hurel, t. II, p. 14. — Voir aussi Nisard, Vinet, etc.

(2) Le château de Clagny, bâti par les ordres de Louis XIV pour la favorite, était situé dans un faubourg de Versailles, à l'endroit aujourd'hui occupé par la station du chemin de fer rive droite.

(3) *Mém. de Luynes*, t. VII, p. 310.

Il nous reste à découvrir les causes qui amenèrent un fait aussi notoire et des résultats aussi puissants. Nous les trouvons dans *l'excellence personnelle* de l'orateur; dans sa science, son désintéressement apostolique, sa haute autorité; dans *l'excellence des moyens de persuasion* qu'il mit en œuvre : *foi*, *raison*, *bon sens;* dans *l'unité de but* qu'il poursuivit avec autant de fermeté que d'indépendance : *la morale*, *la réformation des mœurs*.

II. — EXCELLENCE PERSONNELLE DE L'ORATEUR

Nous ne demanderons point aux rhéteurs de profession l'idée qu'ils se forment de l'orateur catholique; Bourdaloue, dans ses œuvres, nous en donne la définition, et sa théorie oratoire est la règle de sa vie apostolique.

« Toute l'excellence de la prédication, dit-il, consiste en deux points : *à éclairer et à toucher*, *à instruire et à émouvoir* (1) », et cette parole qui porte la lumière et l'émotion, doit être prêchée, dit-il ailleurs (2), *saintement*, *fortement* et *utilement*. Pour instruire et émouvoir, c'est toujours Bourdaloue qui parle, il faut posséder des qualités qui ne se trouvent pas toujours unies dans le même homme; parmi les dispensateurs de la parole de Dieu « les plus fervents et les plus zélés ne sont pas les mieux pourvus de science et de lumière; les plus intelligents et les plus habiles ne sont pas ordinairement ceux qui ont le plus de zèle et d'ardeur, les uns éclairent et ne touchent pas, les autres touchent mais n'instruisent pas (3). » Plus

(1) T. XII, p. 338. Pour la fête de saint Jean-Baptiste.
(2) T. IV, p. 14. Sur la parole de Dieu.
(3) T. XII, p. 338.

loin, il ajoute : « L'esprit sans la vertu ou la vertu sans l'esprit ne suffisent pas, et c'est parce que Jean-Baptiste a possédé éminemment l'un et l'autre qu'il a été un prédicateur parfait. »

En développant sa pensée, Bourdaloue dessine son portrait ; il unit dans sa personne la *ferveur* et le *zèle*, la *science* et la *lumière*, l'*esprit* et la *vertu;* c'est pourquoi il éclaire et émeut son auditeur ; s'il s'impose à lui, c'est que toujours il lui parle *saintement*, *fortement* et *utilement*.

La science sacrée, chez le P. Bourdaloue, était complète, nous l'avons dit en parlant de son éducation religieuse ; à la connaissance approfondie des Écritures et des Pères de l'Église, il joignait la connaissance du cœur humain, qui s'accrut dans le commerce habituel et successif d'hommes de tout âge et de toute condition.

L'étude, la prière et l'expérience développèrent les talents naturels et surnaturels dont Dieu l'avait enrichi, et firent éclore cette éloquence originale qu'ont admirée les meilleurs juges.

« C'est un des plus excellents modèles, dit le P. Bretonneau, pour ne pas dire le plus excellent, que puissent se proposer ceux qui aspirent à l'éloquence de la chaire. Mais en voulant se former sur un si beau modèle, il y a d'ailleurs des écueils à craindre, et si le P. Bourdaloue a beaucoup perfectionné le goût de la prédication, il n'en est pas moins vrai qu'il a gâté beaucoup de prédicateurs (1). » Le P. Bourdaloue, en effet, par l'originalité de son talent et de sa manière, fait école ; les prédicateurs fraîchement éclos et attirés dans la capitale pour y chercher une voie, témoins des succès de cet orateur, s'avisèrent de l'étudier pour arriver, par l'imitation, au même succès ; l'intention

(1) Avertiss. Dominical, t. I, *Œuvres*, t. V, p. 5.

était bonne mais téméraire. Le P. Bretonneau fait mention de ces imitateurs que Boileau devait plus tard appeler *singes de Bourdaloue ;* il leur reproche de n'avoir point su discerner ce qu'il y avait à imiter dans notre orateur ; il ajoute : c'est ainsi que « des prédicateurs qui n'avaient ni la vivacité et l'imagination, ni le nom et l'autorité, ni les qualités extérieures et la voix du P. Bourdaloue, ont mal réussi à vouloir imiter ou son style diffus et périodique, ou sa façon de parler dont plusieurs lui étaient particulières, ou cette rapidité dans la prononciation qui l'emportait de temps en temps et qui entraînait avec lui ses auditeurs (1). » Ces disciples improvisés ramassaient le manteau d'Élie, mais ils ne recueillaient pas son esprit (2).

Bourdaloue n'a pas la sublimité de Bossuet, ni la correction de Massillon, ni les grâces de Fléchier ; il est lui-même, original par ses qualités personnelles et par ses procédés oratoires. Le *désintéressement* nous paraît être un des caractères distinctifs de notre orateur, l'une des causes de son succès ; quand Bourdaloue se met en scène, le moi disparaît pour faire place à l'intérêt de la cause qu'il défend. Cette abnégation de soi-même est accentuée dans l'entraînante péroraison du discours d'ouverture de la mission de Montpellier, sur *la parole de Dieu.* Bourdaloue ne veut pas que ses auditeurs viennent à lui pour faire honneur au prédicateur du roi ; ce qu'il demande, c'est leur retour à la vérité et aux mœurs chrétiennes. La pensée est de saint Augustin, mais la parole humble et animée est bien du P. Bourdaloue :

Vous êtes chrétiens, disait ce saint docteur à une foule de peuple qu'il voyait assemblée autour de lui, et, comme chrétiens, vous venez entendre la parole de Jésus-Christ, votre

(1) T. V, p. 5, Avertissement.
(2) IV Reg. ch. II.

législateur et votre maître. C'est en son nom que je vous la prêche, et je suis le dispensateur de cette parole de vérité. Mais que faites-vous en l'écoutant ? vous donnez au prédicateur de vains éloges, et ce n'est point ce qu'il demande. Pratiquez ce qu'il enseigne, et il consent que vous ne pensiez plus à la manière dont il le traite et dont il l'enseigne : *Laudas tractantem, quæro facientem.* Ainsi, mes Frères, il y a encore maintenant de ces prédicateurs de l'Évangile dont l'éloquence vous plaît, et que vous favorisez d'une attention particulière. Soit de leur part, et toujours avec la grâce d'en haut, mérite réel ; soit de votre part heureux préjugé, et je ne sais quelle opinion ; soit de la part de Dieu, assistance spéciale et secrète disposition : quoi que ce soit qui vous attire, vous paraissez en foule à leurs prédications, vous exaltez leurs talents, vous admirez la force de leurs raisonnements, vous vous laissez éblouir à l'éclat brillant de leurs pensées, de leurs expressions, de leurs traits. C'est la matière de vos entretiens, et à force de les vanter, vous les rendez célèbres et leur faites un nom dans le monde. Mais sur cela que doivent-ils vous dire ? *Laudas tractantem, quæro facientem.* Hé ! chrétiens auditeurs, donnez toute gloire à Dieu, car c'est à lui seul que la gloire est due, et tout notre ministère ne tend qu'à le glorifier ; mais pour nous et pour notre consolation, l'unique chose que nous y avons en vue, ou que nous y devons avoir, c'est que la saine morale et les règles de conduite que nous vous traçons, soient exactement et constamment suivies (1).

Le protestant Vinet, professeur d'éloquence, avait entendu et compris ce langage lorsqu'il écrivait : « Parce que l'orateur est vide de lui-même, il n'est pas seulement hardi et ferme, mais péremptoire et impérieux... c'est la puissance de Bourdaloue sur lui-même qui fait ou qui assure sa puissance sur nous (2). »

(1) T. V, p. 302.
(2) Journal le *Semeur*, 13 août 1843, p. 270.

Les locutions elles-mêmes dont il se sert pour ramener et fixer l'attention, sont une nouvelle preuve du peu d'état qu'il fait des exigences du beau langage; rien, en effet, n'est moins propre à donner de l'élégance ou du nombre à la phrase que ces appels à l'auditoire : « Ecoutez-moi,... suivez-moi,... appliquez-vous,... comprenez ceci,... écoutez-en la preuve,... ceci mérite vos réflexions... » C'est qu'avant tout, il veut instruire et convaincre ; obsédé qu'il est par son zèle, que Vinet appelle « une intraitable jalousie pour la cause de Dieu (1) », il veut suivre dans les regards de ses auditeurs la marche de ses raisonnements et voir de ses yeux le triomphe de sa parole.

Marmontel, comparant nos grands orateurs du dix-septième siècle, vante l'éloquence onctueuse de Massillon, l'éloquence impérieuse de Bossuet ; il admire enfin « l'éloquence *dominante* de Bourdaloue sur la raison, qui donne à son éloquence l'impénétrable solidité et l'impulsion irrésistible d'une colonne guerrière qui s'avance à pas lents, mais dont l'ordre et le poids annoncent que devant elle tout va plier (2)... » Ce jugement, tout oratoirement exprimé qu'il est, ne dit rien de trop ; nous y trouvons parfaitement rendu ce que d'autres, avec Mme de Sévigné, ont exprimé d'une manière différente, soit en accusant l'orateur de suspendre la respiration de ses auditeurs jusqu'à ce qu'il lui plaise de finir, soit en disant qu'il frappe comme un sourd, soit en poussant avec elle le cri des vaincus : *Sauve qui peut !* Éloquence dominante plus encore à la cour que partout ailleurs ; nous en verrons des preuves dans son apostolat auprès du roi, des courtisans et de leur entourage : sa parole est sévère dans le fond et austère dans la forme, et cependant le roi aime mieux ses redites

(1) Journal le *Semeur*, 22 décembre.
(2) *Essai sur l'éloquence*, t. I, p. 439.

pour lui-même et pour ses courtisans, il aime mieux la parole qui combat et corrige que les fades discours qui frappent les oreilles et ne rendent qu'un vain son.

III. — LES MOYENS QU'IL MET EN ŒUVRE. — FOI. — RAISON. BON SENS.

Cette domination que le P. Bourdaloue exerça sur la famille chrétienne lui fut acquise par les modifications qu'il introduisit dans le système de prédication en usage quand il fit son entrée dans la carrière. Il établit, dit le P. de la Rue, l'éloquence de la foi, de la raison et du bon sens (1), qui dégoûta des anciennes méthodes et fixa l'attention des auditeurs, pénétra jusqu'au cœur par la raison et dédaigna de faire un appel direct aux passions, à l'imagination, à la sensibilité.

Le P. Bretonneau, qui avait connu de près le P. Bourdaloue, n'explique pas autrement le succès de son confrère : « Il reçut de la nature, dit-il dans la préface des œuvres (2), un fond de raison qui lui faisait trouver d'abord dans chaque chose le solide et le vrai; c'était là proprement son caractère; et ce fut, avec les lumières de la foi, cette raison droite qui le dirigea dans tous les sujets de la morale chrétienne et dans les mystères qu'il eut à traiter. C'est aussi ce qui donne à ses sermons une force toujours égale; leur beauté ne consiste point précisément en quelques endroits bien amenés, où l'orateur épuise tout son art et tout son feu, mais dans un corps de discours où tout se soutient, parce que tout est lié et bien assorti. Ses

(1) *Serm. du P. de la Rue,* Préface V.
(2) T. I, p. 11.

divisions justes, ses raisonnement suivis et convaincants, ses mouvements pathétiques, ses réflexions judicieuses et d'un sens exquis, tout va à son but ; et, malgré l'abondance des choses que lui fournissait une admirable fécondité et qu'il savait si bien enfermer dans un même dessein, il ne s'écarte pas un moment de sa proposition. »

L'abbé Robuste, docteur en Sorbonne et censeur des livres, lui aussi, reconnaît que la *profondeur et la force du raisonnement* forment le caractère de *l'éloquence* mâle du P. Bourdaloue. Il ajoute :

« Quelque rebelle et quelque opiniâtre qu'on puisse être, il faut se rendre et s'avouer absolument convaincu. Ce grand homme ne connaît d'autres beautés que celles qui naissent de la vérité (1)... »

Dans le courant du dix-huitième siècle, Voltaire avait dit : « Un des premiers qui étala dans la chaire une *raison toujours éloquente*, fut le P. Bourdaloue... ce fut une lumière nouvelle... dans son style plutôt nerveux que fleuri, sans aucune imagination dans l'expression, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher, et jamais il ne cherche à plaire (2). » Quant à la solidité des preuves, rien n'est plus irrésistible, dit La Harpe dans son *Lycée* (3); il promet sans cesse de démontrer, mais c'est qu'il est sûr de son fait et il tient toujours parole.

Maury, qui appartient à la fin du même siècle, résume en bons termes, et avec l'autorité d'un juge compétent, tout ce qui a été dit sur le caractère particulier de l'éloquence de Bourdaloue. Nous le citons :

« Ce qui me ravit dans les sermons de l'éloquent Bourdaloue, c'est l'heureux talent de disposer les raisonnements avec cet ordre savant dont parle Quintilien, lorsqu'il

(1) Approbat. au volume I des *Exhortations*, édit. Rigaud, 1721.
(2) *Siècle de Louis XIV*, p. 254.
(3) T. XIV, p. 25.

compare l'habileté d'un grand écrivain qui règle la marche de son discours, à la tactique d'un général qui range une armée en bataille; c'est cette puissance de dialectique, cette marche didactique et ferme, cette force toujours croissante, cette *logique exacte et serrée*, disons mieux cette *éloquence* continue *du raisonnement*, qui dévoile et combat les sophismes, les contradictions, les paradoxes et forme de l'ordonnance de ses preuves un corps d'instruction où tout est également plein, lié, contenu, assorti, où chaque pensée va au but de l'orateur qui tend toujours, en grand moraliste, au vrai et au solide, plutôt qu'au brillant et au sublime du sujet (1)... »

Cette belle page de saine critique n'est pas terminée, nous y reviendrons quand nous aurons à parler de l'orateur moraliste.

De nos jours, les critiques les plus habiles n'ont rien ajouté de nouveau et reconnaissent que nul orateur n'a employé les ressources de la dialectique avec plus de puissance et d'effet. Pourquoi faut-il que tous ou presque tous, à la suite de M. Nisard, accompagnent leurs éloges de restrictions qui déroutent les meilleurs esprits? La moindre apparence d'un raisonnement leur fait pousser un cri d'effroi; ils vont jusqu'à se demander comment notre orateur a pu captiver ainsi ses auditeurs et les tenir suspendus à sa parole, même indépendamment des *peintures de mœurs* qui ne forment pas le décor obligé de tous les discours.

La saine raison, ou la faculté de démêler le vrai du faux, jouissait encore de tous ses droits sous Louis XIV; on admettait, longtemps avant Hugues Blair, que « la raison et les arguments sont la base de l'éloquence persuasive (2). »

(1) *Essai*, t. I, p. 439.
(2) *Leçons de rhétorique*, t. III, p. 68.

La dialectique avait des attraits pour une société capable d'en apprécier l'utilité : les hommes instruits avaient passé par les tournois de la philosophie, et l'argumentation n'était pas pour eux une arme inconnue. Le grand Condé avait soutenu des thèses, il assistait volontiers aux disputes de Sorbonne ou de Navarre. L'orateur pouvait donc se présenter devant un auditoire de cour, avec son armure un peu pesante, mais impénétrable. Les formes du raisonnement n'étaient pas mal accueillies de la masse des auditeurs, bien que des critiques de profession ou des satiriques y trouvassent à redire ; elles mettaient de l'ordre dans les idées, portaient la lumière dans les intelligences ; puis, quand elles étaient revêtues de cette parure oratoire que le prédicateur habile emprunte aux saintes Écritures et à la tradition, aux intérêts et aux mœurs de ses auditeurs, elles triomphaient de toute résistance et achevaient la persuasion.

Devant le roi et sa cour, le jour du Vendredi saint 1674, Bourdaloue fait comprendre le véritable esprit de sa parole, dans l'exorde de cette admirable *Passion*, où il découvre un mystère *de puissance et de sagesse;* nous lisons :

On vous a cent fois touchés et attendris par le récit douloureux de la Passion de Jésus-Christ, et je veux, moi, vous instruire. Les discours pathétiques et affectueux que l'on vous a faits ont souvent ému vos entrailles, mais peut-être d'une compassion stérile, ou, tout au plus, d'une componction passagère, qui n'a pas été jusqu'au changement de vos mœurs ; mon dessein est de *convaincre votre raison*, et de vous dire quelque chose encore de plus solide, qui, désormais, serve de fond à tous les sentiments de piété que ce mystère peut inspirer (1).

(1) T. IV, p. 248.

Nous avons parlé de *bon sens;* ce don précieux et indispensable pour tout orateur catholique apparaît clairement dans le choix des moyens de persuasion que Bourdaloue met en œuvre; de même que les mots qu'il emploie sont toujours les mots propres, de même les arguments dont il use sont toujours à la portée de ses auditeurs; cette conduite est réfléchie, il en fait lui-même l'aveu à son auditoire; s'il prêche sur l'enfer à la cour, il traite les courtisans en hommes éclairés, il ne cherchera point à frapper leurs sens de vaines terreurs, il leur proposera le dogme de l'enfer dans l'énergique simplicité de la foi. Vient-il à prêcher la même vérité devant le peuple, il ne craint pas, lui-même en convient, de présenter l'enfer sous des figures sensibles, étangs de feu, gouffres embrasés, spectres hideux, grincements de dents. « Le prédicateur, dit-il, doit prendre garde, en l'annonçant, à qui il l'annonce et à qui il parle (1). » Ailleurs nous l'entendons dire aux grands de la terre que lorsqu'il parle aux peuples, il leur apprend à respecter leurs maîtres, et que, pour cela même, il a le droit de dire aux puissants de la terre qu'ils doivent respecter les hommes que la Providence a mis au-dessous d'eux. C'est ce bon sens pratique qui a mis le P. Bourdaloue en discrédit auprès de quelques littérateurs trop délicats sur le choix des mots et sur l'agencement des idées; uniquement préoccupés des formes académiques, ils tiennent trop peu compte de la mission apostolique du prédicateur.

En bon dialecticien, le P. Bourdaloue n'aborde aucune question sans l'envisager sous toutes ses faces; de là les divisions du sujet que les critiques n'acceptent pas tous avec la même faveur. Les uns rejettent en principe toute division du sujet, d'autres blâment l'excès dans Bourda-

(1) Ed. Rigaud, 1707, *Carême,* t. II, p. 45.

loue, et, pour se donner raison, exagèrent l'emploi qu'il en fait. Boileau les tourne en ridicule avec une grossièreté révoltante (1). Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'auditoire habituel de l'orateur n'a jamais exprimé le moindre mécontentement, le moindre blâme à cet égard et a toujours apprécié l'ordre et la clarté de la marche du discours.

Voltaire, habitué à parler sans contrôle, avance que « l'habitude de diviser toujours en deux ou trois points les choses qui, *comme la morale, n'exigent aucune division*, est une coutume gênante que Bourdaloue trouva introduite, et à laquelle il se conforma (2). » Nous pensons que la routine n'a jamais été une règle de conduite pour le P. Bourdaloue. Permis à des hommes de lettres de blâmer l'usage des divisions de la pensée, qui tiennent en respect les facultés vagabondes de l'esprit, l'imagination et la sensibilité; ils cherchent tout autre chose que la vérité; ils ne se plaisent qu'au balancement continu des périodes, et n'aiment pas que la dialectique vienne troubler la cadence du style; mais Bourdaloue se met au-dessus des délicatesses de l'école, il veut avant tout éclairer, instruire, et, au risque de déplaire aux *précieuses*, il ne craindra pas de tomber dans de légers excès par ses divisions de matière.

M. Nisard (3), pour jeter le ridicule sur le système de division du P. Bourdaloue, se donne le facile plaisir de *numéroter* les différents degrés de misère que l'orateur nous présente comme les funestes conséquences du péché originel. Cette gradation croissante de notre corruption, si vraie, si saisissante dans toutes ses nuances, n'est, au jugement du rhéteur, qu'un appareil de divisions auquel

(1) Voir p. 63, Bourdaloue à Bâville, dispute avec Boileau.
(2) *Siècle de Louis XIV*, éloq., t. II, p. 255.
(3) Nisard, *Hist. de la litt. franç.*, t. IV, p. 281.

il a de la peine à se faire; à notre avis, cette énumération des divers degrés par lesquels passe le pécheur avant d'arriver au fond de l'abîme, présente de réelles beautés de pensée et de style.

« J'ai bien de la peine, dit M. Nisard, à me faire à un appareil de divisions comme celui-ci : « 1° le comble de notre misère ; — 2° l'excès de notre misère; — 3° le prodige de notre misère ; — 4° la malignité de notre misère ; — 5° l'abomination de notre misère ; — 6° l'abomination de la désolation de notre misère. » Maintenant donnons le texte :

Non, mes chers auditeurs, entre les effets de ce premier péché dont je parle, il y en a encore de plus affligeants, et à la connaissance desquels le mystère que nous célébrons nous conduit. Ce n'est là que le fonds de notre misère; mais prenez garde : en voici le comble, en voici l'excès, en voici le prodige, en voici l'abus, en voici la malignité, en voici l'abomination, et si ce terme ne suffit pas, en voici, pour m'exprimer avec le prophète, l'abomination de désolation. Autant de points que je vous prie de bien suivre, parce qu'étant ainsi distingués, et l'*un enchérissant toujours sur* l'*autre*, c'est de quoi vous donner par degrés une idée juste de ce fonds de corruption que nous avons à combattre, et que la grâce de Jésus-Christ doit détruire en nous (1).

Du reste, M. Nisard fera lui-même la justification de Bourdaloue au sujet de cette énumération qui le choquait d'abord si fortement ; il ajoute : « Qu'un orateur rapide et véhément (tel qu'était le P. Bourdaloue, selon le témoignage de ses contemporains, le chanoine Legendre et le P. de la Rue), qu'un orateur rapide et véhément distingue, par des nuances dans le débit, ces gradations au moins étranges, que son ton s'élève, que sa voix s'anime,

(1) *Sermon sur la Conception,* t. XI, p. 11.

que son geste se précipite, peut-être ces froides catégories auront-elles pour effet de me rendre plus attentif ; mais si j'ai à les lire, tant de soin pour me diriger me fatigue... » C'est, en effet, cette attention que l'orateur cherchait à captiver par sa méthode ; il ne songeait nullement à ses lecteurs.

M. Feugère (1) tombe dans le même excès de critique, lorsqu'il étale sous nos yeux les divisions et subdivisions du discours sur l'*Impureté;* c'est une véritable dissection qu'il pousse jusqu'aux dernières fibres. Cette critique manque son but ; au lieu d'un blâme qu'elle cherche pour l'auteur, elle fait son éloge, en montrant cette puissance de conception qui embrasse un vaste ensemble d'idées, leurs développements, leur liaison et leurs applications pratiques. Tous les discours de Cicéron ont été analysés et mis en lignes ou tableaux par les commentateurs. Comme Cicéron, Bourdaloue mesurait ses pensées, et s'il n'a pas craint de fixer l'attention des auditeurs par un rappel fréquent au sujet et à ses diverses parties, c'est qu'il comptait sur la solidité de ses démonstrations et se défiait de la légèreté de son auditoire. Le *Mercure* de 1704 (2) affirme que les contemporains lui ont fait un mérite « de l'ordre qu'il a su mettre dans ses desseins, et de la liaison qu'il a mise dans ses pensées. » N'est-ce pas applaudir à sa rigoureuse méthode ?

Nous ne discuterons pas, à cette occasion, les théories attribuées à Fénelon dans les *Dialogues sur l'éloquence*, et soutenues par le P. Cheminais (3) ; ils étaient bien jeunes encore l'un et l'autre quand ils élevèrent la voix ; les digressions dans lesquelles ils entrent, n'éclaircissent pas la théorie, et certainement elles prouvent qu'ils parlaient

(1) *Bourdaloue*, p. 92.
(2) P. 268.
(3) *Sermons*, t. IV, Avertissement.

peu d'expérience. S'ils avaient entendu le P. Bourdaloue pendant trente-quatre ans, sans que personne lui reprochât son système, ils auraient sans doute compris que l'on peut, tout en laissant voir l'appareil didactique d'un discours, s'emparer assez des esprits pour fermer la bouche aux censeurs vulgaires.

Dans son étude sur Bourdaloue, M. Feugère s'étend longuement sur l'usage des divisions et critique sévèrement et justement l'auteur des *Dialogues;* nous ne le suivrons pas dans cette discussion où brillent toutes les connaissances d'un rhéteur exercé, où justice est faite des exagérations de Fénelon et des non-sens de Voltaire sur cette partie de l'art oratoire (1).

Terminons ce que nous avons dit sur le caractère de *raison* que Bourdaloue donne à sa prédication, par un jugement sans réplique et emprunté aux instructions que d'Aguesseau adressait aux jeunes avocats (2). Il leur recommande la lecture des ouvrages de Fléchier, de Bossuet et du P. Bourdaloue, et il poursuit : « Sans vouloir faire ici des comparaisons toujours odieuses entre ceux qui ont excellé chacun dans leur genre, le dernier est peut-être celui qu'on peut lire avec le plus de fruit, quand on se destine à parler pour *prouver et pour convaincre.* La beauté des plans généraux, *l'ordre et la distribution* qui règnent dans chaque partie du discours ; la clarté, et si l'on peut parler ainsi, la popularité de l'expression, simple sans bassesse, et noble sans affectation, sont des modèles qu'il est plus aisé d'appliquer à l'éloquence du barreau, que le sublime et le pathétique de M. Bossuet et que la justesse, la mesure ou la cadence peut-être trop uniforme de M. Fléchier. »

(1) *Bourdaloue, sa prédication et son temps,* p. 79 et suiv.
(2) Quatrième Instruct., *Œuvres,* t. I, p. 407.

On ne peut mieux déterminer la valeur de nos premiers orateurs ou écrivains ni mieux juger le vrai mérite de Bourdaloue, le maître par excellence quand il s'agit de prouver et de convaincre ; et il arrive à ce résultat par la *beauté de ses plans*, *l'ordre et la distribution qui règnent dans chaque partie du discours.*

IV. — UNITÉ DE BUT. — LA MORALE. — LA RÉFORME DES MOEURS.

La réforme des mœurs était le but avoué de la mission du P. Bourdaloue ; il en convient sans détours et s'autorise de cette mission, pour remuer les consciences avec plus de constance et d'énergie. Il n'est pas un seul discours, sous quelque titre qu'il se présente, qui n'amène des conclusions morales clairement formulées.

« Avant le P. Bourdaloue, dit le P. Bretonneau, les prédicateurs traitaient les mystères d'une manière sèche et abstraite ; si quelques-uns les tournaient à la pratique et à la morale, ce n'était qu'en peu de mots et qu'assez superficiellement... leurs discours étaient plutôt, à le bien prendre, des leçons de théologie que des prédications. Le P. Bourdaloue vit le défaut de cette spéculation, trop vague pour arrêter les esprits et pour faire sur les cœurs des impressions capables de les remuer et de les toucher. Il comprit qu'il fallait ramener à lui-même l'auditeur ; et que, s'il n'est réveillé de temps en temps par une peinture de ses mœurs qui le pique et qui l'intéresse, il laisse bientôt son attention s'égarer, ou s'affectionne peu à ce qu'il entend. Tellement que le prédicateur doit à peu près se comporter dans la chaire, à l'égard des autres, comme

il se comporte à son égard, et pour son édification propre, au pied d'un oratoire et dans la méditation. Un homme qui médite sur un mystère, se le retrace d'abord dans l'esprit, et en considère toutes les circonstances : mais, après cette première vue, faisant un retour sur soi-même, et se comparant avec le modèle qu'il a devant les yeux, il s'instruit, il se confond, il s'anime, il prend des résolutions, et sort de la prière en disposition de les exécuter. »

Le P. Bourdaloue appliquait au ministère apostolique la méthode des exercices spirituels de saint Ignace. C'était du reste la tradition de la Compagnie ; ses prédicateurs, même en exposant les mystères de la foi, n'ont jamais eu d'autre but que la réforme des mœurs ; le P. Blaise Gisbert le constate dans son traité sur *l'Éloquence chrétienne*, lorsqu'il dit : « De ce que la révélation nous découvre dans les mystères, étudions-nous à en déduire toutes les conséquences qui vont ou à régler les mœurs, ou à faire connaître les devoirs essentiels de la religion. Quelle ample matière de morale s'ouvre au prédicateur par cet endroit. Le P. Bourdaloue est un des grands modèles en ce point dans ses inimitables sermons sur les mystères, où l'on voit le prédicateur et le théologien réunis ensemble, par cette admirable union qui convient au ministre de l'Évangile (1). »

Dans l'avertissement, cité plus haut, l'éditeur achève de nous instruire sur la marche adoptée par Bourdaloue dans l'enseignement des mystères de notre foi qui deviennent entre ses mains autant de sermons de morale, à l'exception d'un sermon sur *l'Ascension* et d'un sermon sur la *Dévotion à la sainte Vierge* pour la fête de l'Assomption (2).

(1) T. X, p. 5, 6. Avertissement. — Voir *Mém. de Trévoux*, 1709, août, p. 1383.

(2) P. Houdry. *Bibl. des Prédic.*, t. XXII, p. 157.

« Il donne à un mystère tout l'éclaircissement convenable, mais il joint ensuite une morale toute fondée sur le mystère même; et par le parfait rapport qu'il sait trouver entre l'un et l'autre, il les assortit si bien ensemble, que le mystère sert de preuve à la morale, et que la morale est la plus juste conséquence du mystère. Il fait plus : outre la première division de son discours, tantôt en deux, tantôt en trois propositions générales, souvent il subdivise encore chaque partie; et ces subdivisions, qui sont autant de circonstances du mystère, s'étendent également et sur le mystère et sur la morale : d'où il arrive qu'au même temps qu'il développe par ordre tout son mystère, il expose dans le même ordre et développe toute la morale qui y répond (1). »

Maury, jugeant le P. Bourdaloue comme prédicateur moraliste, admire « cette véhémence accablante et néanmoins pleine d'onction dans la bouche d'un accusateur qui, en plaidant contre vous au tribunal de votre conscience, vous force, à chaque instant, de prononcer en secret le jugement qui vous condamne ; la perspicacité avec laquelle il fonde tous nos devoirs sur nos intérêts et cet art si persuasif qu'on ne voit guère que dans ses sermons, de convertir les détails des mœurs en preuves de la vérité qu'il veut établir (2)... »

Dans un sermon pour la Fête de tous les Saints prêché devant le roi, il se laisse entraîner par la pensée de l'harmonie divine qui résulte de l'union des trois Églises triomphante, souffrante et militante, dans la *communion des saints*, puis il s'écrie, comme s'il se repentait d'avoir élevé sa pensée si haut, au détriment de sa vraie mission : « Mais tout cela est trop élevé pour la fin que je me

(1) T. X, p. 7.
(2) *Essai*, t. I, p. 446.

suis proposée, qui est la réformation de vos mœurs (1). »

Est-il appelé à parler de l'oraison de sainte Thérèse et de ses contemplations, il convient de la sublimité du sujet et se promet d'en parler d'une manière pratique, il ajoute :

Ce qui peut-être vous surprendra, c'est que sur une matière si sublime par elle-même et si abstraite, je ne vous dirai rien que de pratique, rien que d'instructif, rien qui ne se fasse aisément comprendre, et dont vous ne puissiez profiter dans votre état et selon votre état.

Et il tient parole (2), en montrant aux pieuses filles qui l'écoutent comment elles peuvent suivre les traces de leur sainte mère : c'est par l'oraison commune et ordinaire, patiemment accomplie au milieu des sécheresses; par l'humilité avec laquelle sainte Thérèse acceptait les faveurs célestes, humilité qui la rendait docile à ses supérieures; par un sage discernement des faveurs célestes, fondé sur l'obéissance à la sainte Église, la fidélité aux devoirs ordinaires ; par le profit que l'on doit tirer des faveurs célestes.

D'après cette analyse, il est clair qu'en écoutant un pareil docteur, il eût été facile d'arrêter les discussions soulevées à l'occasion des disputes du quiétisme.

Parle-t-il de saint Paul ? après sa division, il ajoute :

Encore une fois, chrétiens, ne considérez pas ce discours comme un simple éloge qui se termine à vous donner une haute estime de saint Paul. Je vous l'ai dit : c'est un discours de religion, c'est une règle *pour former nos mœurs*, c'est un exemple que Dieu nous propose et qu'il veut que nous nous appliquions (3).

(1) T. XI, p. 388. Toussaint.
(2) *Exhortations sur sainte Thérèse*, t. VIII, p. 256.
(3) T. XII, p. 418.

Cette ténacité que met notre orateur à ne prêcher que la morale, à poursuivre, avant tout, la réforme des mœurs, apparaît encore avec éclat dans le sermon qu'il prêcha devant le roi le jour de la *Conception de la sainte Vierge*, à l'occasion du mariage du duc de Bourgogne avec princesse de Savoie, en 1697. Les mémoires du temps nous disent qu'à cette occasion la cour était au complet, les dames s'y rendirent en grand appareil, pour faire honneur à la nouvelle princesse et à Mme de Maintenon, dont le pouvoir était alors à son plus haut degré. Au milieu de la joie commune, il semble qu'un orateur ordinaire aurait profité de la circonstance pour entonner un hymne triomphal à la gloire de la Vierge Marie sauvée du naufrage universel par le privilège de son immaculée conception : il n'en est rien ; et dès le début l'orateur le fait comprendre à son auditoire, il termine son exorde par ces paroles :

L'Église prétend honorer la grâce privilégiée et miraculeuse qui sanctifia la Mère de Dieu dès le moment qu'elle fut conçue ; et c'est à moi, mes chers auditeurs, de contribuer à ce dessein de l'Église, et *de vous faire trouver dans ce mystère, tout stérile qu'il paraît pour l'édification des mœurs, un fonds également avantageux, et pour la gloire de Marie, et pour notre propre utilité.* Or c'est, comme vous l'allez voir, à quoi je me suis attaché (1).

Et il montre que la méditation de ce mystère apprend à l'homme sa véritable misère, son solide bonheur, son plus important devoir (2).

Le premier sermon sur le mystère de l'Assomption glorieuse de la sainte Vierge met en lumière ce caractère

(1) T. XI, p. 2. Conception de la sainte Vierge.
(2) *Œuvres*, t. XI, p. 5, 6.

particulier de l'apostolat de Bourdaloue; il nous parle de la gloire de Marie, mais en appuyant sur ses véritables titres à la béatitude, sa fidélité à la grâce et son humilité, sans tenir compte de son titre de Mère de Dieu; il en tire cette conséquence :

Or voilà, chrétiens, ce que j'appelle le motif et l'attrait de notre espérance. Car, si Marie n'était dans la gloire que parce qu'elle a été la mère du Rédempteur, ce serait pour nous une raison de l'honorer, de la révérer, et de célébrer avec des sentiments de respect et de religion le jour solennel de son triomphe; mais en tout cela il n'y aurait rien par où notre espérance pût être excitée. Quelque admiration que nous eussions pour cette Vierge, la voyant monter au ciel, il ne nous serait pas permis de prétendre y monter après elle; et les désirs mêmes que nous en formerions seraient aussi chimériques et aussi vains que téméraires et présomptueux. Mais quand je considère qu'elle n'y monte que par un chemin qui m'est ouvert aussi bien qu'à elle; quand je fais réflexion que les mêmes voies qui l'ont conduite à ce souverain bonheur sont celles que Dieu m'a marquées pour y arriver; quand je me représente que Marie n'est entrée dans la joie de son Seigneur qu'en vertu de cette parole, qui ne me regarde pas moins qu'elle : Courage, bon et fidèle serviteur : *Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui* (Matth., 25) ; quand je pense que la loi selon laquelle Dieu, faisant justice à Marie, a relevé les abaissements volontaires de son humilité, n'a point été une loi particulière pour cette Vierge, mais une loi universelle pour tous les hommes : Quiconque s'humilie sera exalté. *Omnis qui se humiliat, exaltabitur* (Luc., 14) ; quand je me dis à moi-même que tous les droits qu'eut Marie à cette gloire dont elle est comblée, peuvent, par proportion, et doivent me convenir, si je veux profiter de son exemple, ah ! chrétiens, je sens mon cœur s'élever au-dessus des choses terrestres, et je commence à découvrir, mais d'une manière sensible, non seulement la vanité de toute la gloire

du monde, non seulement l'inutilité des vertus purement humaines, qui font le mérite et la perfection des sages du monde; mais ce qu'il m'importait bien plus de savoir, l'insuffisance même de certains dons, quoique d'un ordre surnaturel, dont je pourrais peut-être me flatter devant Dieu, et sur lesquels j'établirais une fausse confiance en Dieu. Or, en découvrant de la sorte mon aveuglement et mes erreurs, dans un mystère où toutes les lumières de la foi se présentent pour m'éclairer, je m'instruis moi-même, je me redresse moi-même, je m'encourage moi-même, je me reproche mes tiédeurs, je déplore mes relâchements, je renonce à mon orgueil, je m'attache à l'humilité, qui est la vertu des âmes prédestinées, tout cela par le mouvement de cette espérance chrétienne que m'inspire la solennité de ce jour; et voilà les fruits de bénédiction et de sanctification que l'Esprit de Dieu y a renfermés pour nous (1).

La réputation de *censeur public des mœurs* était tellement attachée au nom du P. Bourdaloue, surtout dans l'esprit des dames, qu'il consentait à faire trêve aux censures quand il voulait faire appel à leur générosité, comme dans les *Assemblées de charité :* concessions, disons-le, qu'il a rarement faites.

Dans une de ces réunions, il prêche pour un séminaire ; il rappelle les éloges que saint Paul adressait aux premiers chrétiens pour la part qu'ils prenaient à la propagation de l'Évangile :

Or, ajoute le P. Bourdaloue, il ne tient qu'à vous, mesdames, que je puisse aujourd'hui vous donner la même consolation et la partager avec vous. Il n'est pas juste que je sois continuellement employé à faire la censure de vos actions et de vos mœurs. *Il n'est pas juste que vous n'entendiez jamais de moi que des reproches.* Vous pouvez me mettre dans l'heu-

(1) T. XI, p. 312.

reuse obligation de vous faire les mêmes conjouissances que saint Paul faisait à ceux de Thessalonique; car c'est par vous que la parole du Seigneur peut être prêchée, par vous que la grâce de ses sacrements peut être sagement et utilement dispensée, par vous que les peuples peuvent être instruits, convertis, sanctifiés, non seulement dans ce diocèse, mais dans tous les diocèses du royaume, mais, si je l'ose dire, dans tout l'univers (1).

L'auditoire écoutait le censeur et l'admirait; les coupables eux-mêmes, hommes et femmes, aimaient à *entendre la bonne morale* qu'il leur enseignait, suivant l'expression de Louis XIV (2). Nous convenons toutefois que les détails de mœurs exposés par l'orateur, sans arrière-pensée, sans allusions personnelles, mais saisissants de vérité et d'actualité, ont été l'un des plus puissants attraits de sa prédication ; il serait injuste de lui en savoir mauvais gré. Les scandales qu'il combattait n'étaient point des chimères. Aussi l'accusait-on de *dépeindre les gens*, selon le langage de Mme de Sévigné (3), alors qu'il ne combattait que des vices : reconnaissons que la marquise rend aussitôt justice au prédicateur ; elle ajoute : « On doit reconnaître qu'il passe toutes les merveilles passées, que personne n'a prêché jusqu'ici », c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il y a dans les sermons du prédicateur autre chose que des portraits et des descriptions d'hommes fantasques, mais encore de solides motifs de conversion.

Le sermon sur l'*Impureté*, du 24 mars 1680, excita quelques rumeurs dans l'auditoire, et cependant, peu de jours après, le même auditoire venait entendre, non la

(1) T. VIII, p. 125.
(2) Lorsqu'il envoie le P. Bourdaloue prêcher aux protestants de Montpellier.
(3) Noël, 1671, *Lett.*, t. II, p. 448

rétractation de l'orateur, mais la confirmation des mêmes invectives contre les désordres de la cour, à l'occasion de l'Évangile sur la *conversion de sainte Magdeleine;* d'où l'on doit conclure que la morale de Bourdaloue n'a jamais fait le vide autour de sa chaire.

En parlant du P. Bourdaloue comme moraliste, Dieu nous garde de le mettre au rang des moralistes ses contemporains, tels que le duc de Larochefoucauld, l'auteur des *Maximes;* Nicole, auteur de volumineux *Essais de morale;* La Bruyère et ses *Caractères;* à plus forte raison de le comparer avec Molière et La Fontaine, dont les œuvres n'ont rien de commun avec la réforme des mœurs.

Dans la chaire non plus que dans la rédaction de ses sermons, Bourdaloue n'a jamais songé à transformer ses discours en œuvres littéraires, attrayantes par la peinture de mœurs imaginaires et outrées, séduisantes par les charmes du vice et le coloris du style. Ces préoccupations d'hommes de lettres n'encombraient jamais sa pensée, et il avait trop de conscience pour mettre à nu les plaies du prochain autrement que pour les guérir.

Il ne dédaigne pas l'arme de la terreur, le trait du ridicule ou de l'ironie, et, à ce titre, il ne le cède en rien aux moralistes par état; mais s'il lance le trait, il le retire à temps, et de suite il indique les remèdes efficaces, il les applique lui-même.

L'étude des mœurs contemporaines a mis sous ses yeux bien des personnages qui avaient le tort de rassembler tous les traits d'un vice ou d'un travers, et le tort plus grave de les mettre trop en évidence et de s'en faire gloire. L'orateur ayant jugé opportun de dénoncer le scandale, l'auditoire n'a pas manqué de découvrir un coupable; sans discrétion comme sans charité, il a dévoilé son nom; et si Mme de Sévigné s'en est mêlée, toute la société polie répétera bientôt que le P. Bourdaloue remplit ses sermons de

portraits : ce qui arriva à la fin de l'année 1671. Le jour de Noël, elle annonce à sa fille que *Bourdaloue* s'est mis à dépeindre les gens, et que l'autre jour il fit *trois points* de la retraite de Tréville ; « il n'y manquait que le nom, mais il n'en était pas besoin (1). » Sur ces données, les critiques, avec M. Sainte-Beuve, ont cherché le portrait en *trois points* du comte de Tréville, dans le sermon sur la *sévérité évangélique*, prêché le troisième dimanche de l'Avent, 1670, devant le roi, et prêché de nouveau le troisième dimanche de l'Avent, à Paris, en 1671, d'après la date de Mme de Sévigné, à Saint-Jean en Grève (2). Nous demandons s'il est vraisemblable que le P. Bourdaloue ait jamais voulu se donner la satisfaction mesquine de dépeindre le comte de Tréville à Versailles, puis à Paris (3). Ce qui est certain, c'est que dans ce sermon le P. Bourdaloue met en lumière un des types du pharisien contemporain.

Après avoir présenté saint Jean-Baptiste comme modèle de la *vie sévère* d'après l'Évangile, il nomme les trois vertus qui l'ont signalé à l'admiration du chrétien : le *désintéressement*, l'*humilité* et la *charité*, et il ajoute : telles sont les vertus qui manquent au pharisien et qu'il remplace par l'*esprit d'intérêt*, l'*orgueil secret*, une *dureté impitoyable*. Nous n'admettons pas qu'en méditant ce sermon si chrétien, si évangélique, Bourdaloue se soit mis en présence d'un personnage aussi ridicule que Tréville, lâche à la guerre, dévot à ses heures et à sa façon, faiseur

(1) *Lett.*, t. II, p. 448-449, 25 décembre 1671.

(2) Ancienne paroisse située entre l'Hôtel de ville et Saint-Gervais.

(3) Bourdaloue a prêché l'Avent à la cour en 1670, à Paris en 1671. Après la mort de Mme Henriette d'Angleterre, le 29 juin 1670, le comte de Tréville s'était renfermé au monastère de la Trappe. Cette conversion subite fit grand bruit surtout à Port-Royal, dont Tréville était un des disciples les plus en vue.

de jolis vers (1) ; quelques traits bien frappés peuvent lui appartenir, nous n'en présenterons qu'un seul qui résume tous les autres.

On veut pratiquer le christianisme dans sa sévérité, mais on en veut avoir l'honneur. On se retire du monde, mais on est bien aise que le monde le sache; et s'il ne le devait pas savoir, je doute qu'on eût le courage et la force de s'en retirer.

Cette ostentation n'est qu'un des moindres défauts de tout homme intéressé, vaniteux et envieux. A coup sûr, Bourdaloue ne s'est pas abaissé jusqu'à recueillir des propos de boudoir, à les coordonner en trois points, pour animer son sujet. Sans Mme de Sévigné, il serait difficile de trouver dans le sermon sur la *sévérité évangélique* l'histoire de Tréville. L'expression en *trois points* n'est qu'une allusion malicieuse à la méthode de l'orateur.

Les portraits de Pascal et d'Arnauld sont les seuls reconnaissables que nous rencontrions dans les sermons du P. Bourdaloue; ils dénoncent à la justice humaine ces hommes, qui avaient mis au service de l'erreur des talents incontestables, pour attaquer non pas seulement une société rivale, mais la vérité, l'Église et l'honneur de ses membres, par des armes déloyales, le mensonge et la calomnie ; une pareille conduite, dont la publicité n'est que trop connue, méritait une réparation, toujours demandée, toujours refusée. Bourdaloue avait le droit de l'exiger, il fait droit à ce devoir de solidarité chrétienne dans le sermon *sur la médisance* (2). Dans la première partie, l'orateur présente comme le comble de la lâcheté l'hypocrite prétention du médisant par *principe*, par *maxime de piété*, pour l'*intérêt de Dieu* : « On a trouvé, dit-il,

(1) *Mém. Saint-Simon*, t. III, p. 73.
(2) *Sermon sur la Médisance*, t. VI, p. 377.

le moyen de consacrer la médisance, de la changer en vertu et même dans une des plus saintes vertus qui est le zèle de la gloire de Dieu ; de là cette règle de conduite qui devient un principe incontestable : « Il faut humilier ces gens-là, — il s'agit des Jésuites ; — il est du *bien de l'Église de flétrir leur réputation et de diminuer leur crédit* (1). » Telle est bien la doctrine de Port-Royal, transmise depuis aux philosophes, puis aux révolutionnaires de tout nom. On prêchait à Port-Royal la plus sévère morale de Jésus-Christ, et cependant on y faisait mille intrigues, mille cabales, non seulement contre les particuliers, mais contre des *sociétés*, des *corporations*, dit l'orateur, pour les noter, les décrier, les ruiner... Jusqu'ici le blâme semble n'atteindre que l'*école* en général ; dans la seconde partie du discours, l'orateur s'étonne que, dans un siècle où l'on parle si haut de sévérité évangélique, on tienne si peu compte des devoirs les plus rigoureux de la justice chrétienne, qui est la restitution de l'honneur et sa réparation ; à ce propos, il donne le portrait de Pascal ; nous n'en signalerons ici que les principales lignes :

Un homme aura passé sa vie à décrier, non seulement quelques particuliers, mais des sociétés entières, il aura employé ses soins à réveiller mille faits injurieux et calomnieux, et comme si ce n'était pas assez de les avoir débités de vive voix... il se sera servi de la plume pour les tracer sur le papier et pour en perpétuer la mémoire dans les âges futurs... (2).

Nous reviendrons sur ce sujet, lorsque nous mettrons le P. Bourdaloue en présence du jansénisme, personnifié dans ses coryphées Arnauld et Pascal (3).

(1) T. VI, p. 388. *Sur la Médisance.*
(2) *Ibid.*, p. 409.
(3) *Bourdaloue et le rigorisme janséniste,* liv. III, ch. II, nº III.

Le portrait d'Arnauld n'est pas moins reconnaissable et personne ne s'y est mépris (1) : on reconnaîtra facilement la ressemblance du personnage et la volonté bien nette du prédicateur de dénoncer à son auditoire un des auteurs de la lutte qui déchirait l'Église. Bourdaloue devait cette réparation au scandale public donné par le célèbre docteur ; en opposant la *sévérité chrétienne* dont il se targuait, à sa conduite privée si opposée aux plus simples maximes de l'Evangile.

Les littérateurs et les critiques qui ont voulu suivre le P. Bourdaloue sur cette voie descriptive ont été surpris de la finesse de ses observations ; ce n'est point la passion qui l'entraîne, c'est l'amour du vrai, du juste qui le guide ; il n'a point pour but de blesser ou de jeter le ridicule, il stigmatise le mal partout où il le rencontre, mais toujours avec désintéressement personnel et avec charité ; il indique le remède au mal et tend les bras au coupable qui veut revenir à résipiscence. Si l'on vient à comparer les plus célèbres moralistes du temps, Molière et La Bruyère, avec Bourdaloue, on constatera une différence qui fait honneur au Jésuite. Le plus ancien, Molière, amuse ses lecteurs au profit du vice ; La Bruyère (2) les aigrit sans profit pour la vertu ; Bourdaloue seul, avec une connaissance non moins profonde du cœur humain, en mettant au cœur la haine du mal, donne à l'âme la force et le courage de rentrer dans la bonne voie.

En se reportant à l'époque où le P. Bourdaloue paraissait avec éclat dans la chaire chrétienne à Paris, on est tenté de demander, avec M. Sainte-Beuve, s'il n'a pas subi

(1) *Œuv.*, t. VI, p. 139. *Sur la Sévérité chrétienne.*

(2) Il est bon de rappeler que le P. Bourdaloue jouissait depuis longtemps de la réputation d'un habile peintre de caractères, lorsque La Bruyère fit paraître pour la première fois, en 1687, *les Caractères et les Mœurs de ce siècle.*

l'influence de l'école nouvelle et déjà puissante de Port-Royal, de cette école où l'austérité était plus en honneur qu'en pratique.

Que le P. Bourdaloue prêche une morale austère, nous en convenons, et bientôt il nous dira dans quel sens, mais peut-on en conclure qu'il ait subi l'influence régnante? Nous le nions contre les assertions étranges de M. Sainte-Beuve : « Bourdaloue, dit-il, est un de ceux qui, dans la pratique, usèrent le plus des maximes de la *pénitence restaurée* par Port-Royal et professée d'abord dans le livre de la *Fréquente communion* (1). » Autant vaudrait dire que la morale chrétienne doit le jour à Port-Royal. De là vient que beaucoup de gens de lettres, sur la foi du célèbre critique, ont cru faire honneur au P. Bourdaloue, en le détachant du corps auquel il appartient, pour inscrire son nom dans la clientèle d'Arnauld.

Bourdaloue prend lui-même sa défense, lorsqu'il répond dans le livre des *Pensées* à ces questions téméraires :

Êtes-vous de la morale étroite, ou êtes-vous de la morale relâchée? Bizarre question, dit-il, qu'on fait quelquefois à un directeur, avant que de s'engager sous sa conduite. Je dis question ridicule et bizarre, dans le sens qu'on entend communément la chose; car, quand on demande à ce directeur s'il est de la morale étroite, on veut lui demander s'il est de ces directeurs sévères par profession, c'est-à-dire de ces directeurs déterminés à prendre toujours et en tout le parti le *plus rigoureux*, sans examiner si c'est le *plus raisonnable* et le plus conforme à l'esprit de l'Évangile, qui est la souveraine raison. Et quand, au contraire, on demande à ce même directeur, s'il est de la morale relâchée, on prétend lui demander s'il est du nombre de ces autres directeurs qu'on accuse d'altérer la morale chrétienne, et d'en adoucir

(1) *Port-Royal*, t. II, p. 155.

toute la rigueur par des tempéraments qui accommodent la nature corrompue et qui flattent les sens et la cupidité. A de pareilles demandes que puis-je répondre, sinon que je ne suis par état ni de l'une ni de l'autre morale, ainsi qu'on les conçoit; mais que je suis de la morale de Jésus-Christ, et que Jésus-Christ étant venu nous enseigner dans sa morale la vérité, je m'en tiens dans toutes mes décisions à ce que je juge de plus vrai, de plus juste, de plus convenable selon les conjonctures, et selon les maximes de ce divin législateur. Tellement que je ne fais point une obligation indispensable de ce qui n'est qu'une perfection; comme aussi, en ne faisant point un précepte de la pure perfection, j'exhorte du reste, autant qu'il m'est possible, de ne se borner pas dans la pratique à la simple obligation. Voilà ma morale. Qu'on m'en enseigne une meilleure et je la suivrai (1).

Après une pareille réponse, où brillent également le bon sens et la bonne foi, on doit conclure que le P. Bourdaloue n'est point de l'école de Port-Royal.

(1) T. XIV, p. 425.

CHAPITRE IV

Méthode oratoire du P. Bourdaloue

I. — LES PRÉLIMINAIRES DU DISCOURS

La suite de ces études montrera comment le P. Bourdaloue a rempli sa tâche, comment il a contribué à réformer les mœurs de son siècle. Mais avant de le suivre dans sa course apostolique, nous devons l'étudier dans la préparation de son œuvre, nous rendre compte de sa méthode, apprécier son style et son action oratoire.

Cette méthode qui a contribué au succès du P. Bourdaloue est résumée comme il suit par l'éditeur de ses œuvres, dans l'avertissement qui précède les Dominicales.

« Il n'est point précisément nécessaire de s'exprimer comme cet habile maître, d'avoir son feu, son action, son élévation. Ce sont des dons que le ciel départ à qui il lui plaît, et sans ces dons on peut, avec d'autres qualités, annoncer utilement la parole de Dieu. Mais de quelque manière qu'on l'annonce, il est toujours nécessaire de faire un bon choix du sujet qu'on entreprend de traiter; de l'accommoder, comme le P. Bourdaloue, à l'Évangile, et de ne vouloir pas que l'Évangile, par des applications forcées, s'y accommode; d'y chercher à instruire et à

toucher plutôt qu'à paraître et à briller, d'en bien distribuer toutes les parties, d'en bien appuyer toutes les propositions, et de les établir sur les solides fondements de la foi et de la raison. Il est toujours d'une égale nécessité de ne se point éloigner de son dessein et de ne le pas perdre un moment de vue; de satisfaire aux difficultés qu'on peut opposer et de les résoudre; après avoir développé les principes et la doctrine, de descendre à la morale; et par des inductions fortes, mais sages, de peindre les vices, sans noter les personnes, ni faire connaître les vicieux; de donner à chaque chose le rang, l'étendue, tout le jour qu'elle demande; de n'affecter rien dans les expressions et de ne rien outrer dans les décisions; de lier le discours, et de conduire par degrés l'auditeur à de salutaires conséquences, et aux saintes résolutions qu'il doit remporter pour la réformation de sa vie (1). »

Voilà pour l'âme du discours; quant à l'exécution matérielle, l'éditeur en parle dans l'Avertissement du volume des *Pensées*, où nous lisons : « Avant que de composer un sermon, le P. Bourdaloue faisait ce que font communément les prédicateurs. Il jetait d'abord sur le papier les différentes idées qui se présentaient à lui touchant la matière qu'il avait en vue de traiter. Il marquait tout confusément et sans aucune liaison. Mais s'étant ensuite tracé le plan de son discours, il choisissait ce qui lui pouvait convenir et laissait le reste (2). »

Il est hors de doute que la préparation du P. Bourdaloue était laborieuse; la perfection de l'œuvre le suppose, quand même nous n'aurions pas pour l'affirmer le témoignage du P. Bretonneau et de l'auteur lui-même. L'exactitude doctrinale des sermons, la juste proportion des

(1) T. V, p. 7.
(2) T. XIV, p. 1.

parties, demandent une attention soutenue, sans parler du travail de la mémoire que le prédicateur avait facile et sûre.

Dans ses correspondances, la préparation des sermons est souvent l'excuse qu'il oppose aux exigences de ses amis, soit auprès de Mme de Maintenon, soit auprès du P. Bouhours et des Pères de Trèves (1). Dans le sermon sur *la parole de Dieu*, il l'insinue clairement, lorsqu'il reproche aux auditeurs de répondre par la paresse et la légèreté à la peine que se donne le « prédicateur, qui, après s'être consumé de veilles et d'études pour se rendre les vérités chrétiennes plus présentes et se les bien imprimer, épuise encore ses forces à les développer telles qu'il les a conçues et à les proposer dans tout leur jour (2) ».

Le P. Boudaloue monta dans la chaire chrétienne sans aucune prétention d'innovation ; il accepta les usages reçus, sans toutefois s'en rendre esclave. Esprit méthodique par excellence, il eut un instant le goût des plans généraux pour ses diverses stations : on a trouvé dans ses papiers plusieurs projets de ce genre, imités des anciens prédicateurs ; le P. Bretonneau en a conservé deux, sous ce titre : *Essai d'Avent* (3); dessein général : Saint Jean, précurseur de Jésus-Christ, et disposant le monde à la venue du Messie.

Chacune des quatre semaines de l'Avent donne sa part de développement à l'idée générale ; dans la première, l'orateur montre Jean-Baptiste annonçant Jésus-Christ au peuple. Le dimanche, un sermon sur *l'Incarnation divine* fera connaître Jésus-Christ comme Dieu-Homme.

(1) *Corresp.*
(2) T. V, p. 278, première partie.
(3) T. XV, p. 219.

Le lundi, le sermon sur *la grâce* le fera connaître comme auteur de la grâce et sanctificateur des âmes, et ainsi de suite.

L'essai d'Octave du Saint-Sacrement présente, comme dessein général, la vie de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et une suite de sermons sur *la présence réelle*, sur *le culte d'adoration* rendu à Jésus-Christ dans le saint Sacrement, sur *le saint Sacrifice de la messe*. On trouve l'indication des sermons à la page 415, t. XV.

Il est vraisemblable que le P. Bourdaloue ne tarda pas à s'apercevoir qu'un pareil système pouvait préjudicier notablement à sa liberté d'action au milieu d'auditoires aussi variés, aussi capricieux que les auditoires de Paris; il laissa ses plans généraux sans exécution, et régla le choix des sujets de discours sur l'indication de la liturgie, méthode la plus conforme à l'esprit de l'Église.

Autrefois le sermon avait lieu le matin après l'évangile, et n'était qu'un commentaire du texte sacré: les prônes actuels ont conservé cette tradition. Lorsqu'il fallut donner à l'enseignement religieux plus de développement et de solennité, le sermon fut détaché de la messe solennelle et transporté à l'office du soir. Ce changement peut s'expliquer par la nécessité de ne point surcharger outre mesure les offices solennels du matin, et aussi par l'importance que prit l'instruction religieuse dans le courant du dix-septième siècle, au point de vue dogmatique et au point de vue oratoire; quoi qu'il en soit, Fénelon critique cette mesure dans le second dialogue sur l'éloquence (1), parce que, dit-il, « le sommeil surprend quelquefois aux sermons de l'après-midi (2) ».

Le sermon, en changeant d'heure, acquit plus de so-

(1) P. 112, édit. 1764.

(2) Le cardinal de Bausset raconte qu'étant au sermon de la cour prêché par le P. Séraphin capucin, Fénelon fut apostrophé

lennité, sans changer d'objet. L'usage de prendre le texte consacré à la solennité du jour fut conservé, et le P. Bourdaloue, fidèle à respecter en tout les moindres traditions de l'Église, se fit un devoir de prendre les sujets indiqués par l'office liturgique. C'est là qu'il va puiser son *texte* ou verset de l'Écriture, qui résume en quelques mots l'enseignement que l'Église réserve à chaque jour de l'année.

Avec le signe de la croix, l'énoncé du verset de la sainte Écriture est une profession de foi, c'est un hommage rendu au Verbe divin par le prédicateur qui s'efface, pour laisser parler l'Église dont il est le ministre et l'écho.

Voltaire aurait désiré que le P. Bourdaloue, « bannissant de la chaire le mauvais goût qui l'avilissait, en ait banni aussi cette coutume de prêcher *sur un texte* », et il en donne la raison qui n'est nullement convaincante. D'après lui, parler longtemps sur une citation d'une ligne ou deux, se fatiguer à composer tout son discours sur cette ligne est un jeu peu digne de la gravité du ministère ; jamais, ajoute-t-il, « les Grecs et les Romains ne connurent cet usage, c'est dans la décadence des lettres qu'il commença et le temps l'a consacré. »

Voltaire est-il bien sûr que les Pères des premiers siècles de l'Église grecque comme de l'Église latine, saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Augustin, n'aient point donné l'exemple ? Il est inutile de nous arrêter à relever tout ce qu'il y a d'erroné et de ridicule dans ce langage ; on s'étonne même qu'un esprit ainsi éclairé, au moins par l'éducation chrétienne qu'il avait reçue au collège Louis-le-Grand, ait pu confondre la tribune chrétienne avec la tribune du Forum. Si nous relevons une sem-

brusquement par le prédicateur qui dit tout haut : « Réveillez cet abbé qui dort et qui n'est peut-être au sermon que pour faire la cour au roi. » (*Hist. Fén.*, t. III, p. 108.)

blable critique, c'est pour montrer que la parole de Voltaire ne mérite pas une confiance aveugle.

Bourdaloue emprunte à son texte le sujet du sermon et souvent aussi les divisions de son discours. Le sermon pour *la Fête de tous les Saints*, sur *la Récompense des saints* (1), est inspiré par le texte suivant : *Gaudete et exultate, ecce enim merces vestra copiosa est in cœlis.* — Réjouissez-vous et faites éclater votre joie, car une grande récompense vous est réservée dans le ciel (2). Et l'orateur d'ajouter : « Pour vous donner une idée juste de la récompense des saints, je m'arrête aux paroles de mon texte, dont l'exposition littérale va développer tout mon dessein. » La récompense des saints est une récompense *sûre*. *La voilà*, dit Dieu : *ecce merces vestra;* sujet de la première partie du sermon. Secondement, c'est une *récompense abondante*, *copiosa; copiosa in cœlis*, elle est *éternelle;* et la conclusion est qu'il faut se réjouir : *gaudete et exultate.*

Le sermon correspondant pour la même fête, dans le second Avent, a pour sujet *la Sainteté* et les merveilles qu'elle opère par la main de Dieu : *Mirabilis Deus in sanctis suis.* — Dieu est admirable dans ses saints (3). Ici le texte ne renferme que l'idée générale, dont le développement sortira des entrailles du sujet, c'est-à-dire du mystère de Dieu rédempteur, qui a détruit trois grands obstacles au salut des hommes : le libertinage, l'ignorance et la lâcheté.

Le P. Bourdaloue a prêché plusieurs fois le sermon sur la *Sévérité évangélique* (4), qui est comme le complément du sermon non moins remarquable sur *l'Hypocri-*

(1) T. I, p. 1.
(2) Math. III, 12.
(3) Ps. LXVII, 36.
(4) T. I, 363.

sie (1). Nous le trouvons dans les œuvres complètes, édition Bretonneau, au troisième dimanche de l'Avent ; nous le retrouvons dans l'édition frauduleuse de 1696, au jeudi de la troisième semaine de Carême : le premier a pour texte, extrait de l'évangile du jour, la parole de saint Jean le Précurseur : *Ego vox clamantis in deserto, dirigite viam Domini* (2). Le prédicateur, dans l'exorde, commente le texte et présente saint Jean-Baptiste comme modèle de la vie austère, de la *Sévérité évangélique ;* dans le second, le texte est différent, mais appartient aussi à l'évangile du jour. Notre-Seigneur est présenté comme guérissant tous les malades et se refusant aux honneurs qu'ils voulaient lui rendre. Notre-Seigneur donne ainsi l'exemple des vertus austères du chrétien, dévouement et désintéressement, humilité, charité ; le corps du discours est le même dans les deux circonstances. Le P. Bourdaloue reste fidèle à son principe : tout en traitant le même sujet, il tient à prendre les premières inspirations dans l'office de l'Eglise.

Les sermons des mêmes stations d'Avent, sur le *Jugement dernier*, n'ont qu'un texte descriptif. Notre-Seigneur annonce sa venue : *Tunc videbunt Filium hominis venientem in nube, cum potestate magna et majestate.* — Alors ils verront le Fils de l'homme venir sur une nuée, avec une grande puissance et une grande majesté. L'orateur met l'auditoire sur le lieu de la scène, par le texte de l'Écriture, et il emprunte le développement de son discours à Tertullien, dont il commente la pensée : *Deus de suo optimus, de nostro justus;* il montre que la justice de Dieu, qui se manifestera au jugement dernier avec tant d'appareil, mettra en cause notre foi et notre raison (3).

(1) T. VI, 243.
(2) Joan. I, 23.
(3) T. I, p. 44.

Quand l'orateur juge à propos de traiter un même sujet à divers jours, il reste fidèle à la règle qu'il s'est imposée : il prend dans l'office du jour le texte de son sermon ; puis, avec habileté et sans effort, il amène le sujet qu'il sait être le plus utile à l'auditeur.

Il prêche sur l'*Oisiveté*, le dimanche de la Septuagésime, avec un verset de saint Mathieu, chap. II, où Notre-Seigneur invite les ouvriers à ne point rester oisifs, mais à aller cultiver sa vigne ; et il prêche le même sermon le vendredi de la deuxième semaine de Carême (1), avec un autre texte du chap. XXI, 33, sur la parabole du maître de la vigne dont le fils est tué par les vignerons. Nous croyons superflu de nous arrêter davantage sur ce point. Passons aux différentes parties du discours.

L'*exorde*, dans les sermons du P. Bourdaloue, est une introduction au sujet qu'il veut développer ; on y trouve le sens littéral ou accommodatice du texte ; puis les divisions générales de la pensée qui en découlent. Bourdaloue fait rarement usage des précautions oratoires ; les exordes insinuants lui sont à peu près inconnus ; il ne paraît pas se préoccuper des dispositions de ses auditeurs ; il affirme son autorité et ne demande aucune faveur : ce qu'il exige, c'est de l'attention ; il l'exige en termes variés, mais souvent impératifs. La première partie du discours est terminée par l'invocation à la sainte Vierge, *Ave Maria*. Cet usage, consacré par la piété des orateurs et des fidèles, remonte au quatorzième siècle ; on l'attribue à saint Vincent Ferrier, le célèbre missionnaire de l'époque (1357-1419). Saint Bernardin de Sienne suivit son exemple au quinzième siècle (1380-1444), et depuis ce pieux usage a été converti en règle dans toute l'Église.

Après la salutation angélique, Bourdaloue donne la

(1) Édit. 1696.

division du sujet; cette disposition équivaut parfois à un second exorde, et l'on peut avec raison trouver que l'orateur pousse trop loin l'analyse de sa pensée. L'intérêt passionné qu'il mettait à faire saisir par chacun de ses auditeurs le fil de ses idées, pouvait faire accepter ces énumérations de parties ; pour les lecteurs, l'intérêt n'est pas le même. On trouve quelques sermons, en petit nombre, où le P. Bourdaloue suit la marche scolastique, en établissant sa thèse, et en la prouvant par l'Écriture, les Pères et la raison théologique : cette forme a moins d'attrait de nos jours et moins de vivacité; elle sent l'école et, pour cette raison, elle est moins goûtée des modernes; nous ne sommes plus, en effet, au temps de la Sorbonne et de Navarre. Ajoutons qu'elle se prête moins au jeu des passions, de la sensibilité, de l'imagination, non plus qu'aux applications morales.

II. — CORPS DU DISCOURS. — CONFIRMATION ET PREUVES.

Le P. Bourdaloue n'a pas à chercher ses preuves ailleurs que dans le trésor commun de l'Église : les saintes Écritures, les écrits des Pères qui les commentent sous l'autorité du successeur de Pierre. C'est là qu'il trouve ses raisons, ses témoignages, ses preuves, sans jamais s'écarter du respect dû à l'autorité de ses maîtres, sans jamais substituer à la leur sa manière de voir. Cette fidélité à sa mission gêne l'admiration de certains critiques, passionnés pour le nouveau et l'inconnu. Bourdaloue a donc le mérite de ne rien innover, tout en poussant ses démonstrations d'une manière nouvelle : *non novæ, sed novè.* Un critique respectable, M. Feugère, blâme dans le

P. Bourdaloue l'emploi qu'il fait des saintes Écritures, et, à ce sujet, disserte longuement en termes peu exacts (1) et quelquefois peu convenables :

« Bourdaloue, dit-il, cite les commentaires qu'il a vus dans les Pères de l'Église, on ne s'étonnera donc pas qu'il tombe dans les défauts familiers aux uns et aux autres : subtilité, détournement du sens primitif... signification symbolique et souvent arbitraire... n'hésitons pas, ajoute-t-il, à faire remonter jusqu'aux Pères de l'Église grecque et surtout de l'Église latine l'origine de ces procédés dangereux que le moyen âge a poussés jusqu'aux exagérations les plus bizarres et que l'éloquence sacrée du grand siècle n'a pas tout à fait répudiés... » Et plus loin : « Le goût marque l'invisible limite où l'interprétation cesse d'être naturelle et vraisemblable... Bourdaloue considère un peu trop les Écritures à travers ces commentaires et ces renchérissements successifs ; de là, des défauts de goût, des subtilités étranges (2 ... des interprétations figuratives qui transportent tous les détails matériels à l'ordre moral et donnent un sens mystique et inattendu aux circonstances les plus indifférentes, à ce qu'il semble, au fait de l'histoire sacrée. » M. Feugère cite le trait suivant comme exemple d'une interprétation vicieuse des Écritures. L'orateur presse les fidèles de ne pas attendre les derniers moments pour se préparer à la mort, et il emprunte à saint Chrysostome et à saint Grégoire pape, le texte, le commentaire et les figures qu'il emploie pour persuader ses auditeurs. A notre avis, c'est être bien hardi que d'envelopper dans une même condamnation deux *bouches d'or* de la tribune sacrée ; que le lecteur soit juge !

On lit donc dans le sermon sur la préparation à la mort :

(1) *Bourdaloue*, p. 116.
(2) *Ibid.*, p. 117.

Ah! mes frères, craignons la mort, mais ménageons tellement cette crainte, qu'elle nous serve de défense contre la mort même; et puisque l'avantage le plus solide qui nous en peut revenir est de veiller sans relâche, veillons au même temps que nous craignons, et autant que nous craignons; remettons-nous souvent dans l'esprit ces comparaisons familières, mais convaincantes, dont se servait saint Chrysostome, pour faire comprendre sensiblement à ses auditeurs la vérité que je vous prêche. Car, disait ce Père, on n'attend pas à équiper un vaisseau quand il est en pleine mer, battu des flots et de la tempête, et dans un danger prochain du naufrage; on ne pense pas à munir une place quand l'ennemi arrive et qu'il l'investit; on ne commence pas à meubler le palais du prince quand le prince est à la porte et sur le point d'y entrer : figures naturelles qui nous font mieux sentir la nécessité d'une vigilance prompte et assidue, que tous les raisonnements. Non, non, ajoute saint Grégoire pape, il ne sera pas temps de se disposer au jugement de Dieu, quand ces signes avant-coureurs de la venue du Fils de l'homme paraîtront, je ne dis pas dans le ciel ni sur la terre, mais dans nous-mêmes; quand le soleil s'obscurcira, c'est-à-dire quand notre raison sera dans le désordre et dans les ténèbres où la présence et l'horreur de la mort ont coutume de la jeter; quand la lune s'éclipsera, c'est-à-dire quand notre volonté, marquée par l'inconstance de cet astre, sera affaiblie et hors d'état de former aucune résolution; quand les étoiles tomberont du firmament, c'est-à-dire quand nos sens seront troublés et que nous en aurons perdu l'usage (1).

Il nous semble que l'autorité de saint Grégoire était à peine nécessaire pour faire accepter la justesse de la comparaison qui existe entre les signes avant-coureurs du jugement dernier annoncés dans l'Évangile, et les défaillances des facultés de l'homme au déclin de la vie. Ici, comme en quelques autres endroits, l'auteur, si justement

(1) T. III, p. 412.

estimé de l'ouvrage intitulé : *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, s'est aventuré sur un terrain qui lui est étranger. Il oublie que Notre-Seigneur ne parlait aux peuples qu'en paraboles (1) ; il ignore que l'interprétation et l'emploi des livres saints ont des règles déterminées et ne dépendent nullement *du goût* des écrivains et des orateurs. Les Pères sont des guides qu'un prédicateur judicieux suivra toujours avec sécurité sans se préoccuper de leurs siècles ou de leurs langues, dès que leurs écrits ont reçu l'approbation de l'Église. Les docteurs scolastiques du moyen âge qui ont résumé la doctrine des Pères des siècles antérieurs, sous une nouvelle forme, ont droit à la même confiance ; c'est pourquoi nous devons blâmer, dans un ouvrage où le respect des traditions catholiques s'impose, l'appréciation suivante de nos écoles du moyen âge : « Pendant ces longs siècles d'ignorance relative, encore bien que des germes cachés mûrissent en secret pour l'avenir, l'esprit humain n'inventa rien, n'avança pas ; mais il s'agita sans cesse dans le cercle de ses connaissances bornées (2) ; il y fit mille tours, mille exercices bizarres, subtilisa toutes choses, distingua, analysa, travailla constamment les mêmes idées sans en découvrir aucune... » Nous finissons par cette phrase mal inspirée : « Ses commentateurs exécutèrent sur les *textes sacrés* de véritables variations (3). »

(1) Math., XIII, 34.

(2) Encore une idée d'école empruntée à M. Nisard : « Je me défie de sa dialectique, dit-il, quand je vois tout le moyen âge enchaîné au syllogisme et l'esprit humain tournant sur lui-même pendant des siècles dans le cercle étroit d'une vaine méthode d'argumenter. » C'est ainsi que l'homme de lettres traite ces écoles où enseignaient saint Anselme († 1109), Pierre Lombard († 1164), Albert le Grand († 1280), saint Thomas († 1274), saint Bonaventure († 1274), Scot († 1308), etc.

(3) *Bourdaloue, sa prédication et son temps*, p. 117.

Le même critique affirme encore que le P. Bourdaloue « ne s'est pas abreuvé, comme Bossuet et Fénelon, à ces eaux vives de l'Écriture sainte, qu'il n'en a pas reçu l'inspiration immédiate et pure », affirmations gratuites et dénuées de sens. Tous ont puisé aux mêmes sources et, à ce titre, ont une égale autorité auprès des fidèles, bien que la forme du langage ait pu varier.

Le P. Bourdaloue emprunte aux Pères de l'Église le véritable sens des livres saints et, de plus, il reproduit leurs pensées, leurs images et tout ce qui peut donner à son enseignement la vie et la couleur. « Il cite plus volontiers, dit le P. Bretonneau, parmi les prophètes, Isaïe et saint Paul, et parmi les Pères, Tertullien, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, parce qu'il y trouvait plus d'énergie et plus de grandeur » (1). A cette affirmation, l'auteur (2) des *Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV* répond dédaigneusement « qu'on ne s'attendait en vérité ni au fait ni au motif du fait ; en tout cas, dit le même critique, la fréquentation de ces modèles eut peu de prise sur ce prédicateur dont les qualités précisément sont autres et dont l'œuvre offre d'ailleurs peu de *traces matérielles* de telles habitudes littéraires (3). » Si nous nous en tenons aux *traces matérielles*, nous affirmons que le critique a peu lu, ou bien a lu superficiellement les sermons du P. Bourdaloue. Palissot, littérateur du dernier siècle, trouve, lui, que Bourdaloue prodigue les citations des Pères (4) ; d'autres condamnent son érudition ; nous ne craignons pas d'ajouter qu'ils ont raison ; il serait en effet difficile de trouver une page des sermons, dans laquelle on ne pût compter plusieurs citations des Pères. Ouvrons au

(1) *Œuv. de Bourdaloue*, t. I, p. 12. Préface.
(2) M. l'abbé Hurel.
(3) T. II, p. 20, note.
(4) *Mém. sur la littérature*, t. I, p. 3, éd. 1803.

hasard : dans le sermon sur la *Récompense des saints* (1), saint Chrysostome est cité jusqu'à sept fois, puis viennent saint Bernard, saint Jérôme, saint Augustin, saint Cyprien. Le sermon sur l'*Impureté* contient plus de quarante citations tirées de saint Augustin, de saint Chrysostome, de Tertullien, de saint Grégoire; il serait puéril de prolonger cette énumération. Ajoutons que le P. Bourdaloue, en étudiant les Pères, donnait satisfaction à toute autre chose qu'à des *habitudes littéraires;* il cherchait auprès d'eux la vraie doctrine avec l'autorité de leur science et de leur sainteté. Un critique a dressé une liste de soixante-dix Pères de l'Église auxquels Bourdaloue a emprunté des citations.

Tout ce que nous devons dire sur l'usage que le P. Bourdaloue a fait de la sainte Écriture et des Pères, est résumé en quelques lignes par le P. Bretonneau : « Il les cite en maître, dit-il, jusqu'à faire le précis de tout un traité pour l'appliquer à la vérité qu'il prêche. Du reste ce ne sont point tant les paroles des Pères qu'il rapporte que leur doctrine et leurs raisons. Il les développe, et surtout il les place si à propos et les fait tellement entrer dans son sujet, qu'on dirait que les Pères n'ont parlé que pour lui (2). » Maury convient aussi que Bourdaloue est de tous les prédicateurs celui qui fait dans ses sermons le plus fréquent usage des Pères de l'Église. Il en tire, dit-il, la principale force de ses raisonnements; c'est dans cette source qu'il puise la connaissance la plus profonde et la plus entière qu'on puisse avoir de la religion (3). »

Le même auteur, parlant des citations empruntées aux auteurs profanes par nos grands orateurs, admire l'emploi qu'en sut faire Bossuet dans les oraisons funèbres, blâme

(1) T. I, p. 1.
(2) T. I. Préface.
(3) *Essai,* t. II, p. 221.

Mascaron d'en avoir surchargé ses discours; il ajoute que (1) Bourdaloue ne se fit jamais le moindre scrupule de citer en chaire les auteurs païens; il cite, comme exemple, l'emploi de ce vers de l'épître d'Horace à Mécène, sur les richesses :

... rem
Si possis, rectè; si non, quocumque modo rem. (2)

Nous ajouterons les vers suivants :

O cives, cives, quærenda pecunia primùm,
Virtus post nummos (3).

Poursuivez la fortune par des moyens honnêtes si vous pouvez, sinon, peu importe comment... O citoyens, citoyens, avant tout, cherchons l'argent; après l'argent, la vertu (4).

Avec quelques citations de Sénèque (5), nous croyons avoir mis au jour tous les emprunts faits aux auteurs païens: et dans les sujets où nous les voyons appliqués, nous admirons l'habileté de l'orateur qui veut montrer aux chrétiens combien ils sont coupables, avec les lumières de la foi, de ne point fuir des vices que la seule raison des païens repoussait et condamnait.

(1) *Essai*, t. II, p. 227.
(2) Horat. *Epist.* Lib. I; ep. I, v. 66.
(3) *Ibid.*, v, 54.
(4) *Serm. sur les richesses*, t. III, 8, 9.
(5) *Serm. sur la restitution*, VII, 339. — *Serm. sur saint Étienne*, XII, 138. — *Serm. pour le mercredi des Cendres*, t. II, 57 : « Ecce vix totam Hercules implevit urnam. »

III. — CONCLUSION ET PÉRORAISON.

Les rhéteurs demandent qu'avant de quitter la tribune, l'orateur « mette en œuvre tous les ressorts de la sensibilité et frappe les grands coups de l'éloquence (1) ». Bourdaloue ne se soustrait point à la théorie, mais il l'applique à son gré; il n'attend pas la fin du discours pour parler le langage de l'émotion, il lui ouvre passage toutes les fois que la conclusion d'un raisonnement l'y amène; alors il se résume et saisit l'auditeur par ses intérêts les plus chers, il l'entraîne à vouloir, bon gré mal gré, la correction de ses mœurs; souvent, par une prière fervente, il appelle à son secours l'aide du ciel. On trouvera des sermons où l'orateur livre ces assauts successifs à ses auditeurs. Théoriquement, il donne à son discours plusieurs finales, et c'est un défaut aux yeux des rhéteurs, mais il se soucie peu des règles de l'art; s'il se relève, c'est pour achever de terrasser l'ennemi, c'est pour assurer sa victoire. Nous convenons toutefois que nous avons trouvé languissantes les dernières parties de plusieurs sermons; l'orateur est comme épuisé.

Dans les grands discours d'ouverture ou de clôture des stations, les *compliments* au roi tiennent lieu de péroraison et n'ont pas ordinairement de liaison étroite avec le sujet du discours. Nous en parlerons plus loin (2).

Dans les conclusions pratiques qui tiennent lieu de péroraisons, on trouve toujours une pensée, un mot dicté par le cœur : c'est un avis, un conseil que donne Bour-

(1) Maury, *Principes d'éloquence*, 240.
(2) Liv. II, ch. I, *Apostolat du P. Bourdaloue à la cour.*

daloue ; c'est une élévation à Dieu ; c'est un vœu qu'il émet, et par lequel il prouve combien vivement il désire le salut de son auditeur. Nous en citerons quelques exemples :

Ah ! Seigneur, que ne puis-je faire aujourd'hui dans cet auditoire et dans cette Cour ce que feront les anges dans le dernier jugement ! Une des commissions que vous leur donnerez sera de ramasser et de jeter hors de votre royaume tous les scandales qui s'y trouveront : *Et mittet angelos suos, et colligent de regno ejus omnia scandala* (Matth. XIII, 41). Que ne puis-je les prévenir ! que ne puis-je par avance exécuter l'ordre qu'ils recevront alors de vous ! que ne puis-je dès maintenant, pour bannir tous les scandales, délivrer votre Église de tous les scandaleux, non pas comme vos anges exterminateurs, en les réprouvant de votre part, mais comme prédicateur de votre Évangile, en les convertissant, en les sanctifiant. Il ne tient qu'à vous, mes chers auditeurs, que mes vœux ne soient accomplis. Il y va de votre intérêt, et de votre plus grand intérêt, puisqu'il y va de votre salut, et du bonheur éternel que je vous souhaite, etc. (1).

Dans le sermon sur *la fausse conscience*, il rassemble en faisceau les principes évangéliques qui règlent la conduite d'un homme droit et chrétien : *le chemin du ciel est étroit, il faut, pour y passer, faire des efforts*, sans se préoccuper des maximes du siècle (2).

Le sermon sur *la sévérité de la pénitence* est terminé par une prosopopée qui fait apparaître la mort au milieu de l'assemblée, et l'orateur somme ses auditeurs de répondre à cette solennelle injonction du spectre, *pœnitentiam agite*, « hâtez-vous de faire pénitence, votre jour est arrivé (3). »

(1) T. I, p. 118, *Scandale*.
(2) *Ibid.*, 159.
(3) *Ibid.*, 202.

En finissant le discours sur *la parole de Dieu* (1), Bourdaloue épanche son cœur vers le Dieu de miséricorde et le supplie de ne point permettre qu'après avoir été le prédicateur d'un auditoire chrétien, il soit condamné à en être l'accusateur. Il termine le sermon pour *l'octave de l'Assomption* (2) par une longue prière à Marie, mère de Dieu, où la doctrine et la piété se fortifient mutuellement.

Nous résumerons ce que nous avons dit jusqu'ici de la méthode oratoire de Bourdaloue, en mettant sous les yeux du lecteur le canevas d'un de ses discours ; on se rendra mieux compte de la marche ordinairement adoptée par l'orateur. Nous prenons comme spécimen le sermon sur *les richesses* (3), prononcé le jeudi de la première semaine de Carême : c'est l'un des discours où le talent du prédicateur apparaît dans tout son éclat, avec sa méthode, ses divisions et subdivisions, ses raisonnements, ses peintures de mœurs, ses conclusions partielles et générales qui humilient chrétiennement les coupables et les mènent à résipiscence.

Pour texte, nous trouvons ces paroles de saint Luc, chap. XVI, v. 22 : *Un pauvre mourut et il fut transporté par les anges dans le sein d'Abraham.*

Un riche mourut aussi et il fut enseveli dans l'enfer, paroles tirées de l'Évangile du jour.

Dans l'*exorde*, l'orateur donne le véritable sens de son texte d'après saint Augustin ; il condamne toute présomption du pauvre contre le riche, aussi bien que tout désespoir de la part du riche ; néanmoins il pose cette conclusion finale que *l'opulence est un plus grand obstacle au salut que la pauvreté*, proposition que le Fils de Dieu a

(1) T. IV, p. 38.
(2) T. IX, p. 258.
(3) T. III, p. 1.

soutenue de mille manières ; l'invocation à Marie termine cet exposé.

La triple concupiscence fait obstacle au salut du riche :

1° La concupiscence des yeux le pousse à l'injustice ;

2° La concupiscence de la vie le pousse à l'orgueil envers Dieu et envers les hommes ;

3° La concupiscence de la chair le jette dans l'esclavage des sens. Or, rien ne développe plus ces trois concupiscences que les richesses ou du moins l'abus des richesses.

En effet, avec saint Chrysostome, il faut distinguer trois choses dans les *richesses :* l'*acquisition*, la *possession* et l'*usage*.

L'*acquisition* est une occasion d'injustice, effet de la concupiscence des yeux ; première vérité.

La *possession* enfante l'orgueil, c'est-à-dire la concupiscence de la vie ; deuxième vérité.

Le mauvais usage des richesses entretient l'amour des plaisirs, et excite la concupiscence de la chair ; troisième vérité.

D'où sortent les trois points du discours :

1° L'homme du siècle est injuste, quand il veut acquérir les biens de la terre ;

2° L'homme du siècle est orgueilleux, quand il possède les biens de la terre ;

3° L'homme du siècle est voluptueux dans le mauvais usage qu'il fait des biens de la terre.

Trois caractères du riche mondain qui vont partager le discours.

Le remède indiqué, c'est l'aumône qui *modère* le désir des richesses, rend *humble* dans la possession des richesses et *saint* dans l'usage des richesses (1).

Première partie. — Proposition à établir : L'homme qui

(1) T. III, p. 1.

veut acquérir des richesses est exposé à *violer les lois de la justice.*

Bourdaloue prouve cette proposition par le témoignage de saint Paul, par le témoignage de saint Jean Chrysostome, qui dit que l'homme avide de richesses veut être riche : 1° A quelque prix que ce soit; — 2° il veut être riche sans mettre de limite à son désir; — 3° il veut être riche en peu de temps.

Ici commencent les applications morales.

On veut être riche à tout prix : même par les voies déshonnêtes, de là l'usure, la confidence (1) et la simonie, la vente de la justice, le péculat; on n'épargne ni profane, ni sacré. Les désirs des riches n'ont pas de limites; il semble que la terre est faite pour eux seuls, il ne reste plus de place pour les autres. On veut être riche tout de suite. L'Écriture dit que quiconque cherche à s'enrichir, ne peut être innocent (2).

La deuxième partie établit cette proposition : La possession des richesses rend celui qui les a acquises *orgueilleux devant Dieu et devant les hommes.* L'orateur apporte le témoignage de saint Paul, commenté par saint Chrysostome, le témoignage de saint Augustin (3). Orgueilleux auprès des *hommes :* l'homme en possession des richesses devient suffisant et fier. Le développement de cette vérité, exposé en tableaux pris sur le vif de la société humaine. Nous voyons ainsi passer devant nous le riche hautain, le riche suffisant, le riche au-dessus des lois, le riche entouré d'approbateurs. Le riche ne s'en tient pas là : orgueilleux envers *Dieu*, il devient idolâtre comme le peuple d'Israël, il abandonne le Dieu de ses pères et prend son or pour son Dieu. Rien de plus sai-

(1) En matière bénéficiale.
(2) Prov. 28; 20.
(3) T. III, p. 17.

sissant que la conclusion de cette seconde partie, où l'orateur dépeint le riche sous toutes ses faces (1).

Dans la troisième partie, nous trouvons le riche livré à la *mollesse et au plaisir*, désordre que la seule raison condamne. L'Évangile va plus loin : il commande le renoncement, surtout aux riches, pour trois excellentes raisons, dit le P. Bourdaloue, d'après saint Chrysostome :

1° Pour éviter la corruption des sens qu'engendrent les richesses;

2° Parce que le riche a toujours quelque chose à expier;

3° Parce que le riche trouve des obstacles presque invincibles à la pénitence.

L'orateur ajoute : « Et parce qu'il est impossible avec toutes les aises de la vie de conserver la pureté des mœurs, de là vient un débordement et une corruption générale. » Réflexion qui amène un tableau frappant de la corruption dont Paris offre le scandale (2).

Il admet cependant que tous les riches ne se livrent pas aux horribles désordres dont il a parlé; mais on se permet le luxe, et il combat le luxe et ses conséquences. Pour conclusion dernière, Bourdaloue presse les riches de tenir compte des menaces qui leur sont adressées par les saintes Écritures, en employant leurs richesses en œuvres de miséricorde.

(1) *Œuv. de Bourd.*, t. III, p. 25, 26.
(2) *Ibid.*, p. 34.

CHAPITRE V

Le Style du P. Bourdaloue

I. — SA DICTION.

Les critiques émettent sur le style du P. Bourdaloue des jugements contradictoires. Pour les uns, le style est clair, limpide, d'une correction à l'abri de tout reproche ; il est sévère, il a de l'ampleur et même un peu de diffusion (1) dans le goût du temps ; il a le mérite de ne point distraire le lecteur qui cherche, non le plaisir de l'oreille, mais la science d'une bonne morale ; les autres, critiques de profession, sont plus difficiles sur le choix et l'harmonie des sons ; en se soustrayant aux influences de la doctrine, ils n'entendent plus que des phrases et des mots, des distinctions, divisions et locutions nouvelles ; et, trop légèrement, ils censurent le vêtement, parce qu'ils méconnaissent le personnage.

Les plus exigeants sont aussi les plus éloignés du siècle de l'auteur, ils sont de notre époque ; et, chose étrange, ils s'autorisent de documents contemporains que les auditeurs du dix-septième siècle n'ont point connus.

(1) *Œuv. du P. Bourd.*, t. I, Préface du P. Bretonneau.

Il nous paraît inutile d'entrer bien avant dans les détails de cette querelle littéraire qui transforme les *Dialogues sur l'éloquence*, attribués à Fénelon, en un factum contre le mérite et la réputation du P. Bourdaloue ; parmi les dialogues, le second surtout dit trop de mal du prédicateur dont il parle, pour qu'on puisse l'appliquer à l'orateur admiré du dix-septième siècle et des suivants ; il n'en dit pas assez pour qu'on ne puisse démêler quelques traits applicables à Bourdaloue. Par respect pour la vérité et pour l'honneur de Fénelon, nous osons soutenir que le personnage mis en scène n'est point le Bourdaloue que nous connaissons, et que Fénelon, non plus jeune abbé de cour, mais archevêque et académicien, présentait comme modèle à tous ceux qui voulaient *aller à la gloire par la parole*. Nous jugerons Bourdaloue et son style d'après des contemporains dignes de foi, interprètes fidèles de l'opinion publique, et après nous ne craindrons pas d'aborder les *Dialogues de Fénelon*, dont la critique ne peut rien prouver contre les jugements autrement sérieux des meilleurs juges de la cour et de la ville.

Au lendemain de la mort du P. Bourdaloue, le *Mercure galant* émettait son jugement sur le prédicateur que la chaire chrétienne venait de perdre. Pour nous, ce témoignage est d'une haute valeur ; il est adressé à toute une société encore pénétrée du souvenir de l'orateur ; le témoignage publique du gazetier mérite donc notre confiance, surtout s'il est appuyé par toutes les voix de la publicité du temps : « Son éloquence, dit le *Mercure*, n'était soutenue que de la grandeur des choses et nullement de la pompe des mots : la vérité, la raison, la clarté en était le but et la règle ;... elle ne s'échappait pas dans ces enthousiasmes qui transportent un auditeur dans des pays perdus et qui ne le ramènent au sujet qu'après avoir épuisé son attention... Bourdaloue savait allier la subli-

mité de la pensée à la simplicité de l'expression... Dans sa bouche, les vérités les plus abstraites et les plus élevées se laissaient comprendre aux intelligences les plus communes. La diction était toujours pure et propre à son sujet, riche et ornée sans fard, forte et serrée sans sécheresse, et toujours convenable à un orateur chrétien, aux lieux, aux temps et aux auditeurs. On remarquait dans ses discours plus de soin de se rendre intelligible que de paraître docte, cependant en se laissant entendre au peuple, il se faisait toujours louer par les savants ; on remarquait dans sa narration un caractère singulier de désintéressement et de bonne foi... ses comparaisons étaient justes et courtes, ses métaphores suivies et naturelles, ses citations choisies et peu fréquentes : on ne remarquait jamais dans ses discours ces endroits froids, ces proverbes, ces équivoques, ces fausses pointes, ces jeux de mots qui sont ordinairement le fruit d'une éducation basse, et un ornement indigne de la véritable éloquence. Les figures y étaient disposées avec beaucoup de délicatesse, et l'art y était toujours caché avec beaucoup de discrétion (1). »

Le P. Bretonneau, en publiant les œuvres de Bourdaloue, revues et corrigées pour la convenance des lecteurs, n'ajoute rien de nouveau, dans la Préface, au jugement de ses prédécesseurs. « Son expression, dit-il, en parlant de Bourdaloue, répond parfaitement à ses pensées ; elle est noble et naturelle tout ensemble. Il parle bien et ne fait point voir qu'il veut bien parler (2). » On l'écoute et on oublie tout, sauf la leçon qui découle de sa parole. Maury, avec cette solennité qu'on lui pardonne, admire dans Bourdaloue « la simplicité d'un style nerveux et touchant, naturel et noble, lumineux et concis,

(1) *Mercure galant*, mai 1704, p. 208.
(2) T. I, Préface XII.

où rien ne brille que par l'éclat de la pensée, où règne toujours le goût le plus sévère et le plus pur, et où l'on n'aperçoit jamais aucune expression ni emphatique ni rampante (1)... »

Nous nous rappelons à ce sujet un propos de l'abbé Trublet, dans ses *Réflexions sur l'Éloquence* (2), qui peint la pensée de Bourdaloue, au sujet du style : l'abbé raconte, vers 1755 : « J'ai toujours ouï dire que le P. Bouhours chicanait toujours le P. Bourdaloue sur la pureté de sa langue, la correction du style, et qu'il l'invitait à en prendre soin, mais que le P. Bourdaloue se moquait des avis de son confrère. » Cette anecdote n'est pas sans vraisemblance; mais, vu les caractères des interlocuteurs, le purisme de l'un, le dédain de l'autre pour tout ce qui n'est que brillant, on ne doit en tirer aucune conséquence contre notre orateur. M. Sainte-Beuve se montre équitable, sans restriction aucune, pour le P. Bourdaloue; la manière dont il l'apprécie est à notre sens la preuve la plus forte de son bon jugement, j'allais dire de son bon cœur, car M. Sainte-Beuve a laissé des traces de son émotion, en parlant du pieux orateur; il a fait ressortir l'onction de sa parole en plusieurs endroits. C'est donc un devoir pour nous de faire connaître la pensée de l'éminent critique sur le P. Bourdaloue, d'autant plus que, dans le monde lettré de notre siècle, nul n'a mieux parlé de l'orateur jésuite. Sainte-Beuve est un personnage multiple et c'est uniquement au littérateur d'un goût parfaitement sûr que nous faisons appel ; nous laissons de côté le libre penseur et le courtisan.

Il faut lire les *Causeries du lundi*, de décembre 1853, pour trouver sa bonne critique; Bourdaloue, à cette

(1) *Essai*, t. I, p. 441.
(2) P. 22.

époque, est jugé sans passion. Le P. Bourdaloue, qui figure dans la galerie de *Port-Royal* du même Sainte-Beuve, est un autre homme; on sent que l'esprit de secte a envahi cette intelligence mobile et qu'il faut désormais sacrifier le Jésuite à une nouvelle école.

Dans la première *Causerie*, Sainte-Beuve, comparant le P. Bourdaloue à La Bruyère, comme peintre de mœurs, donne la préférence au premier. « La Bruyère, dit le critique, laisse toujours à deviner... Il pique, il aiguillonne, il irrite, c'est une partie de son art; il ne satisfait pas. Rien de tel pour Bourdaloue, sa personne et tout ce qui touche l'homme; l'individu, auteur ou orateur, a disparu dans l'excellence ordinaire de sa parole, ou plutôt il y est passé et s'y est produit tout entier. Il a dit tout ce qu'il savait, il a dit les remèdes; il a eu de bonne heure cette science prudente qui est le don de quelques-uns, et que la pratique du christianisme est incomparable pour aiguiser et développer; il l'a continuellement distribuée et versée à tous par l'organe d'un puissant et infatigable talent... le propre de Bourdaloue, c'est qu'il rassasie... » Après quelques détails sur la vie de l'orateur, le critique continue (p. 214) : « Bourdaloue était avant tout un orateur, non un écrivain... il avait l'action, le feu, la rapidité; et, en déroulant ce fleuve de la parole qui, chez lui, à la lecture, nous paraît volontiers égal et surtout puissant par sa vigueur suivie et sa continuité, il y avait des endroits où il tonnait... » Et plus loin : « Bourdaloue a l'expression claire, ferme, puisée dans la pleine acception de la langue; il ne l'a jamais neuve... il s'occupait des choses et non des mots; il n'avait pas la splendeur naturelle de l'élocution, et il ne la cherchait pas; il s'en tenait à ce style d'honnête homme, qui ne veut que donner à la vérité un corps sans lui imposer de couronne... »

Nous en avons dit assez pour l'honneur de Bourdaloue

et aussi pour l'honneur du critique ; plût à Dieu que Sainte-Beuve eût entendu la voix secrète qui s'échappait du tombeau de Bourdaloue ! Moins sensuel et plus logique, il ne se serait pas laissé aheurter à des préventions étroites, et la bonté de son cœur n'aurait pas été viciée par la faiblesse du caractère.

M. Alexis de Tocqueville, l'un des maîtres en l'art de bien dire à notre époque, homme de goût et de saine littérature, estimait hautement le P. Bourdaloue. Il le regardait, dit un critique du *Correspondant* (1) « comme un véritable maître dans l'art de choisir le mot nécessaire, toujours unique, et de vider, pour ainsi dire, la pensée de toutes les choses qu'elle contient. »

Voyons maintenant les jugements portés sur le style du P. Bourdaloue par certains critiques de l'école moderne. L'auteur des *Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV* (2) est d'avis que le P. Bourdaloue a été mal jugé par son siècle, et qu'il faut désormais s'en tenir au jugement d'un témoin oculaire, l'auteur des *Dialogues sur l'Éloquence*, Fénelon. Si M. Hurel et M. Albert (3) étaient les seuls à soutenir l'autorité des dialogues contre le P. Bourdaloue, nous nous mettrions peu en peine de leur répondre ; il y a dans leur langage un ton de légèreté et de parti pris qui permet de passer outre ; mais nous avons le regret de rencontrer sur cette voie M. Feugère, et dès lors nous croyons utile de protester en quelques mots et de rétablir les faits. Opposons d'abord à ces messieurs l'autorité d'un des leurs, l'autorité de M. Weiss, littérateur distingué. Il critique à sa manière l'œuvre du P. Bourdaloue ; il loue, comme protestant, son esprit de tolérance, puis il continue : « Si l'on excepte Fénelon de qui le goût fin et peut-être aussi la

(1) M. Charles de Grandmaison, 10 mars 1879, p. 933.
(2) M. l'abbé Hurel.
(3) T. II, p. 23-26. Paul Albert, *la Prose*, p. 342-355. Ed. 1874.

secrète et involontaire jalousie n'a pu se tromper aux imperfections d'un rival, les *meilleurs juges du temps admirèrent Bourdaloue sans réserve* (1). » Nous admettons ce jugement comme équitable pour le P. Bourdaloue; nous le repoussons comme injurieux à Fénelon.

Nous le répétons encore une fois, l'auteur des *Dialogues* n'a pas eu en vue le P. Bourdaloue; il a créé un prédicateur imaginaire, une *charge* de prédicateur sur lequel il a pu décocher en toute liberté les traits de sa mordante critique. Fénelon, en admettant qu'il soit l'auteur des *Dialogues*, veut établir une théorie de prédication, dont les détails ne manquent pas d'intérêt, mais dont l'ensemble ne peut tenir devant la pratique de la chaire que Fénelon, du reste, a peu connue.

Il repousse les sermons de mémoire et, pour se donner gain de cause, il peint en couleurs criardes le portrait de son prédicateur de mémoire : « Ton monotone voix mélodieuse mais sans expression, action uniforme comme la voix. Style uni, rien de familier, d'insinuant, de populaire; c'est un cours réglé de paroles qui se pressent les unes les autres; il n'a rien d'affectueux, de sensible. Il ne reste presque rien de tout ce qu'il a dit dans la tête de ceux qui l'ont écouté, c'est un torrent qui a passé tout d'un coup et qui laisse son lit à sec... il donne à ses bras un mouvement continuel, pendant qu'il n'y a ni mouvement ni figure dans ses paroles... Le prédicateur a les *yeux fermés d'ordinaire;* quand on le regarde de près, cela choque, c'est qu'on sent qu'il lui manque une des choses qui devraient animer son discours... il se hâte de prononcer et il ferme les yeux, parce que sa mémoire travaille trop; elle est fort chargée, quelquefois même il

(1) *Revue des cours littéraires,* troisième année, 15 septembre 1866. N° 42, p. 681.

reprend plusieurs mots pour retrouver le fil du discours. Ces reprises sont désagréables et sentent l'écolier qui sait mal sa leçon ; elles feraient tort à un moindre prédicateur... Ce n'est pas la faute du prédicateur, c'est la faute de la méthode qu'il a suivie après tant d'autres ; tant qu'on prêchera par cœur et souvent, on tombera dans cet embarras (1)... » Il est impossible de reconnaître ici la physionomie de l'orateur admiré de la cour et de la ville aux plus beaux temps du grand siècle ; si l'on rencontre quelques traits qui nous rappellent sa manière, nous les appliquerons à ces nombreux imitateurs que Boileau appelait les *Singes de Bourdaloue ;* ils lui empruntaient maladroitement ses locutions, ses divisions, sa parole précipitée, ses gestes multipliés, ses interpellations hardies, sans rien prendre de la sagesse et de la solidité de son enseignement.

Nous ne comprenons pas comment des critiques jaloux de l'estime de leur siècle, ont pu tomber dans une pareille méprise et se flatter d'avoir découvert un monument inédit, un témoignage irréfragable contre la réputation usurpée du P. Bourdaloue, dans la découverte des *Dialogues sur l'Éloquence* de Fénelon, œuvre d'une authenticité douteuse ou, pour le moins, œuvre de la jeunesse de l'auteur. Cet écrit, dit-on, est appelé à réformer les jugements du grand siècle ; l'entreprise est hardie et nous ne chercherons pas à en démontrer la témérité ; il nous suffira d'en appeler à Fénelon lui-même, qui signale le P. Bourdaloue, dans son *Mémoire sur les occupations de l'Académie*, comme le prédicateur par excellence : « Combien de styles différents, dit-il, avons-nous admirés dans les prédicateurs avant que d'avoir éprouvé celui du P. Bour-

(1) *Dialogue sur l'éloquence,* par Fénelon, deuxième dialogue, p. 84, *passim.*

daloue qui a effacé tous les autres, et qui est peut-être arrivé à la perfection dont notre langue est capable dans ce genre d'éloquence! (1) » Or, ce prédicateur par excellence nous est connu, Fénelon nous en a laissé le signalement; dans le même mémoire, il s'exprime en ces termes : « *L'éloquence* est un art très sérieux qui est destiné à instruire, à réprimer les passions, à corriger les mœurs, à soutenir les lois... à rendre les hommes bons et heureux... Je cherche un homme sérieux qui me parle pour moi et non pour lui, qui veuille mon salut et non sa vaine gloire. L'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la vertu. » Et plus loin : « Je voudrais qu'un orateur se préparât longtemps, en général, pour acquérir un fonds de connaissances et pour se rendre capable de faire de bons ouvrages. Je voudrais que cette préparation générale le mît en état de se préparer moins pour chaque discours particulier. Je voudrais qu'il fût naturellement très sensé et qu'il ramenât tout au bon sens; qu'il fît de solides études, qu'il s'exerçât à raisonner avec justesse et exactitude, se défiant de toute subtilité. Je voudrais qu'il se défiât de son imagination, pour ne se laisser jamais dominer par elle, et qu'il fondât chaque discours sur un principe indubitable dont il tirerait la conséquence naturelle (2)... » Si vraiment nous avons sous les yeux le type du véritable orateur selon la pensée de Fénelon, ne retrouvons-nous pas dans ce tableau tous les traits qui caractérisent l'éloquence de Bourdaloue : science, sainteté, raison, bon sens?

L'auteur des *Dialogues* soulève deux questions qui semblent toucher notre orateur : la première au sujet des

(1) *Œuv. Fénelon*, édit. Lebel, t. XXI, p. 153.
(2) *Ibid.*, p. 176.

sermons débités de mémoire, la seconde au sujet des yeux fermés du prédicateur. Bourdaloue apprenait ses sermons de mémoire, nous le savons, non point par Fénelon, mais par le P. de la Rue, son confrère.

Le P. de la Rue, ancien rhéteur distingué du collège de Clermont, doué d'une grande facilité de parole et d'une imagination vive, se reprochait à la fin de sa vie, en publiant ses sermons, de s'être rendu trop esclave de sa mémoire et de lui avoir assujetti son style ; dans sa pensée, qui paraît toute pénétrée de l'esprit de l'école et d'estime de soi-même, en s'assujettissant au régime de la mémoire, « il avait refroidi, disait-il, plusieurs traits qui auraient pu être plus touchants avec moins d'art et de nombre. » Puis il expose ses idées sur la matière ; il regarde l'usage de la mémoire comme un travail pénible, une grande perte de temps, nuisible à l'effet du discours ; à ses yeux, la mémoire est un frein qui embarrasse l'orateur, arrête son zèle et retarde ses plus vifs mouvements. Le P. de la Rue convient cependant qu'il y a du danger à s'abandonner au feu du talent naturel, et il donne ses raisons : « On risque, dit-il, de laisser passer des termes rampants, des redites ennuyeuses, et, ce qui est plus fâcheux, des *imprudences considérables* qui rebutent l'auditeur et ruinent le fruit du sermon (1). » Et c'est ici le dangereux écueil que voulait éviter le P. Bourdaloue, homme sérieux avant tout, d'une imagination réglée, esclave des convenances, surtout quand il devait paraître à la cour qu'il respectait profondément ; ses auditeurs lui en ont su gré, ils ne songeaient point à admirer ses périodes à critiquer son action ; on l'écoutait, on se frappait la poitrine, on s'écriait *qu'il avait raison* (2).

(1) Préf. *Serm. du P. de la Rue*, t. I. N° II.
(2) « Le maréchal de Gramont était l'autre jour si transporté

Du reste le P. de la Rue n'est pas très conséquent avec lui-même; il soutient que Bourdaloue, pour ne pas s'être affranchi du joug de la mémoire; *en fut gourmandé jusqu'à la fin de ses jours* (1), puis quelques lignes plus bas, il reconnaît que lorsqu'il le voulait ou le jugeait à propos, il savait très bien s'affranchir du joug de la mémoire, surtout quand il prêchait dans les refuges ou les assemblées de charité. On peut encore s'étonner que le même P. de la Rue, homme d'expérience et d'observation en l'art de parler, soutienne avec insistance que le travail de la mémoire est essentiellement préjudiciable à la richesse et à la chaleur du style et de la diction dans un orateur. Auteur tragique et ami de Corneille, il avait pu voir cent fois l'auteur Baron débiter avec succès des rôles bien autrement difficiles à rendre qu'un modeste sermon.

II. — ACTION ORATOIRE DU P. BOURDALOUE. — IL NE PRÊCHAIT PAS LES YEUX FERMÉS.

Deux passages dus aux PP. Bretonneau et de la Rue résument tout ce qui a été dit et peut être dit sur l'action oratoire de Bourdaloue : « Le feu dont il animait son action, sa rapidité en prononçant, sa voix pleine, résonnante, douce et harmonieuse: tout était orateur en lui et tout servait à son talent, » tel est le jugement du P. Bretonneau.

de la beauté d'un sermon de Bourdaloue, qu'il s'écria tout haut dans un endroit : « *Mordieu il a raison!* » (*Lett. Sévigné,* 8 avril 1672, t. III, p. 18.)

(1) Préf. *Serm. du P. de la Rue,* t. I. N° V.

Le P. de la Rue, l'un des prédicateurs les plus en vogue à la cour et à la ville, homme de grandes manières et appréciateur assez froid de la méthode austère de Bourdaloue, convenait cependant qu'il avait toujours le même succès lorsqu'il parlait en toute liberté aux pauvres dans les hôpitaux de Paris, parce qu'il y portait toujours le même art de peindre les mœurs et la même force à convaincre le pécheur, soutenue d'*une voix enlevante par son éclat et sa rapidité*. « Sa voix était d'une étendue prodigieuse, dit le chanoine Legendre (1), il prononçait fort vite et cependant si distinctement qu'on ne perdait pas une seule de ses paroles. Quoiqu'il gesticulât un peu trop, son action ne déplaisait point. » Après une pareille description de Bourdaloue en chaire, comment peut-on demander sérieusement s'il prêchait les yeux fermés?

L'école moderne, la critique à outrance, a voulu renverser la réputation que des siècles avaient faite à l'orateur, en ajoutant une foi aveugle aux *Dialogues* de Fénelon. Pour appuyer le système de la prédication par improvisation, l'auteur met sur la scène un prédicateur qui parle les yeux fermés, parce que, dit-il, sa mémoire est trop chargée; on y ajoute la pantomime d'un écolier qui récite une leçon mal apprise, et l'on affirme que c'est là le portrait, un peu forcé peut-être, mais réel, de Bourdaloue; la raison qu'on en donne, c'est que Bourdaloue a toujours été représenté les yeux fermés. Tous les portraits, d'après Maury, le représentent ainsi. Quelques mots suffiront pour ramener l'opinion publique à la vérité.

L'erreur qui circule au sujet de l'attitude en chaire du P. Bourdaloue prêchant les yeux fermés, a pour origine le choix du portrait adopté par l'éditeur pour orner le frontispice de la première édition de ses œuvres publiée en

(1) *Mém.*, p. 20.

1707. Là, il est représenté dans l'attitude de la méditation, les yeux fermés, les mains appuyées sur un livre, non point en chaire, mais dans sa cellule. Pour prévenir toute fausse interprétation, l'éditeur ajoute ces mots dans la Préface : « Comme on n'a tiré le P. Bourdaloue qu'*après sa mort, on a été obligé de lui laisser les yeux fermés* dans le portrait qui est en tête de ce volume, et l'on n'a pas cru pouvoir mieux le mettre que dans la posture d'*un homme qui médite.* » Ce passage est significatif. Il suppose que le public sera fort étonné de voir dans une attitude aussi calme un orateur qui se distinguait par une action vive, une parole rapide; il lui faut une explication que l'éditeur lui donnera complète. C'est par respect pour le dessin de Jouvenet qu'il conserve cette physionomie du religieux, et encore a-t-elle été modifiée par le graveur, pour corriger ce qu'il y avait de trop funèbre dans le dessin original. En effet, Jouvenet, après avoir pris la figure *sur le visage du mort*, c'est l'expression dont il se sert, avait redressé son personnage; pour raviver cette tête inanimée, il le représente assis devant une table de travail, le bras droit appuyé sur le coude; la main droite tient un grand crucifix; la main gauche est étendue sur la poitrine : au-dessus du dessin lavé à l'encre de Chine, on lit ces mots écrits avec le plus grand soin :

Dessin original de Jouvenet, tiré sur le visage du mort.

LOUIS BOURDALOUE.

Modèle de la chaire, il fut tout à la fois
Le roi des orateurs et l'orateur des rois.

Dans la gravure, œuvre de Simonneau d'après Jouvenet, l'attitude de Bourdaloue a été simplifiée; on respecta

les traits recueillis par le grand artiste et l'on se contenta de redresser la tête et le buste, de donner l'expression et la pose d'un homme qui médite, les mains jointes, sur un livre ouvert, et les yeux fermés, avec cette légende tirée de l'Écriture : *Loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum et meditabar in mandatis tuis.* Je vous rendais témoignage en présence des rois et je méditais vos commandements (1).

Maury n'avait vu que ce seul portrait, lorsqu'il disait, avec son aplomb ordinaire et souvent inconsidéré, que Bourdaloue, dont il vante l'*action très dominante et très noble*, la *voix pleine et touchante*, la *dignité d'un prophète*, se défiait tellement de sa mémoire, qu'il s'imposait la loi d'avoir sans cesse *les yeux fermés*, *ainsi que tous les portraits nous le représentent...* Et il ajoute : « Bourdaloue affligeait quelquefois son auditoire par la triste nécessité de recourir à son cahier qu'il plaçait toujours humblement à côté de lui sur le siège de la chaire (2). »

L'impossibilité de concilier de si belles qualités avec d'aussi graves défauts inconnus aux contemporains aurait dû engager Maury à prendre ses assurances; avec un peu de recherches, il aurait découvert, sans grande peine, le portrait dessiné par Elisabeth Chéron ; un portrait gravé par Desrochers, dans la collection d'Odieuvre (3), sans parler d'un portrait de famille, aujourd'hui exposé dans le musée de la ville de Bourges. Ces portraits représentent le P. Bourdaloue, dans la force de l'âge, les yeux tout grands ouverts, le front haut, les cheveux livrés au vent, avec l'expression d'un homme très sûr de lui-même.

Quant au cahier humblement consulté, c'est une pure invention qui ne mérite pas la réfutation.

(1) Ps. CXVIII.
(2) *Essai*, t. II, p. 280.
(3) Éditeur de portraits des célébrités du dix-huitième siècle.

Maury n'était pas le premier à parler des *yeux fermés;* un littérateur de moindre valeur, grand ami de Voltaire, auteur des *Querelles littéraires*, avait déjà jeté quelques nuages sur la réputation du P. Bourdaloue; mêlant, comme beaucoup d'autres critiques, la louange au blâme, il prétendait que sa vaste érudition avait desséché son génie : « Bourdaloue, disait-il, avait un air concentré en lui-même, *faisait très peu de gestes*, avait les *yeux le plus souvent fermés*, pénétrait tout le monde par un son de voix uniforme et terrible (1). » Par ce dernier trait, Irailh confond Bourdaloue avec le P. Bridaine, prédicateur célèbre du dix-huitième siècle (2) : il lui resterait à concilier son jugement avec celui des contemporains. Nous n'avons pas craint de signaler ces critiques étranges, pour n'avoir pas à suivre, dans le détail, certains littérateurs modernes qui n'ont fait que répéter les mêmes erreurs avec autant de légèreté; ils ont en cela fait preuve d'une érudition mal digérée.

D'autres mieux avisés se sont montrés plus équitables, en comparant Bourdaloue avec le prince des orateurs grecs, Démosthène. Nous finissons cette étude, en montrant les convenances du rapprochement. Il y a entre ces deux orateurs des points de contact qui ne peuvent échapper à l'observation des hommes réfléchis : là, c'est Philippe, roi de Macédoine, qui veut envahir la république d'Athènes; ici, c'est le génie du mal, le vice sous toutes ses faces, Satan, en un mot, qui cherche à envahir le domaine du Christ; l'orateur grec s'adresse à un peuple généreux, mais léger et mou; notre apôtre n'a qu'un but devant les yeux, la lutte contre l'ennemi du Christ, avec des soldats gâtés par la vie des cours; de part et d'autre,

(1) T. II, p. 225.
(2) *Hist. de la Préd.*, par Romain Joly. Voir Bridaine.

même générosité, mêmes faiblesses. Nous laissons maintenant la parole à Fénelon, et nous verrons qu'en nous donnant son jugement sur Démosthène, il ne dit rien qui ne doive s'appliquer à notre orateur. Dans la lettre sur les occupations de l'Académie française, il s'exprime ainsi : « Démosthène paraît sortir de soi et ne voir que la patrie. Il ne cherche point le beau, il le fait sans y penser, il est au-dessus de l'admiration; il se sert de la parole comme un homme modeste de son habit pour se couvrir; il tonne, il foudroie, c'est un torrent qui entraîne tout. On ne peut le critiquer parce qu'on est saisi, on pense aux choses qu'il dit, et peu à ses paroles. On le perd de vue, on n'est occupé que de Philippe qui envahit tout (1)... »

Il nous semble, d'après ce qui précède et ce que nous répéterons bien des fois, que le P. Bourdaloue a suivi constamment cette marche : un seul ennemi à combattre; mille nobles passions à soulever pour le vaincre; une seule méthode : la raison qui convainc, le patriotisme qui émeut.

Tout le monde admet, critiques et lecteurs, que le P. Bourdaloue a dominé son auditoire, et nous osons dire son siècle, par la sûreté de sa dialectique et la vérité de ses peintures morales; on doit ajouter par l'efficacité de sa mission, si l'on tient compte de la vogue dont il a joui, de l'assiduité de ses auditeurs et des marques d'estime et de confiance dont nous trouvons les témoignages dans les mémoires du temps. Le P. Bourdaloue a donc rempli les conditions du véritable prédicateur, tel qu'il le définit lui-même : *éclairer et émouvoir;* émouvoir, c'est-à-dire agiter les grandes passions, d'amour ou de haine, et les soumettre au joug de la foi et de la raison; voilà son triomphe incontestable.

(1) *Œuv. de Fénelon,* t. XXI, p. 181.

A ses yeux, l'*émotion* ne consiste pas dans la *sensibilité;* il s'explique souvent en ce sens; toutes les fois qu'il traite le sujet de la Passion du Sauveur, il met son auditoire en garde contre l'illusion; il se sert alors d'expressions qui peuvent être mal comprises par les auditeurs ou les lecteurs superficiels, mais l'impression est passagère et l'on reconnaît bientôt que l'orateur a des vues supérieures à toute nature vulgaire.

Dans le premier sermon sur le mystère de la Passion de Jésus-Christ (1), sous l'inspiration de Jésus-Christ lui-même, qui demande aux filles de Jérusalem de pleurer sur leurs péchés et non sur lui-même (2), Bourdaloue s'attache, dans son exorde, à montrer les convenances rigoureuses de cet ordre du Sauveur. Il prêche à la cour.

Sire,

Est-il donc vrai que la Passion de Jésus-Christ, dont nous célébrons aujourd'hui l'auguste, mais le triste mystère, quelque idée que la foi nous en donne, n'est pas l'objet le plus touchant qui doive occuper nos esprits et exciter notre douleur? est-il vrai que nos larmes peuvent être plus saintement et plus utilement employées qu'à pleurer la mort de l'Homme-Dieu, et qu'un autre devoir plus pressant et plus nécessaire suspende, pour ainsi dire, l'obligation qu'une si juste reconnaissance d'ailleurs nous impose de compatir par des sentiments de tendresse aux souffrances de notre divin Rédempteur? Nous ne l'aurions jamais pensé, chrétiens; et c'est néanmoins Jésus-Christ qui nous parle, et qui, pour dernière preuve de la charité la plus généreuse et la plus désintéressée qui fut jamais, allant au Calvaire, où il doit mourir pour nous, nous avertit de ne pas pleurer sa mort, et de pleurer tout autre chose que sa mort : *Nolite flere super me, sed super vos flete.* . . . . . .

(1) T. X, p. 115.
(2) Luc, XXIII, 28.

Laissons aux astres et aux éléments, ou si vous voulez leur associer des créatures intelligentes, laissons aux anges bienheureux le soin d'honorer les funérailles de Jésus-Christ par les marques de leur deuil : ces anges de paix, dit Isaïe, l'ont amèrement pleuré. Pour nous, sur qui Dieu a d'autres desseins, au lieu de pleurer Jésus-Christ, pleurons avec Jésus-Christ, pleurons comme Jésus-Christ, pleurons ce qui a fait pleurer Jésus-Christ : c'est ainsi que nous sanctifierons nos larmes, et que nous nous les rendrons salutaires (1).

Il s'exprime de même dans le sermon de la Passion, qui fit une impression si vive sur Mlle de la Vallière (2). Si donc le P. Bourdaloue n'arrache point les larmes des yeux, il prépare les cœurs aux solides émotions, aux larmes dont Dieu seul est témoin, aux résolutions efficaces.

Ajoutons que les sermons écrits du P. Bourdaloue nous donnent une idée bien incomplète des discours déclamés, surtout quand il s'agit d'apprécier les nuances délicates des passions mises en jeu par un orateur qui rassembla dans son action tant de qualités oratoires : voix puissante et flexible, prononciation claire et rapide, gestes animés, autant d'éléments de succès que la parole écrite ne peut rendre. On peut comparer un discours imprimé ou lu à une statue de marbre ; les yeux ne peuvent saisir que des contours plus ou moins bien dessinés ; ils ne peuvent admirer que les proportions d'ensemble et quelques détails, mais l'âme de la statue, ses chastes et vives passions restent incolores et muettes.

(1) T. X, p. 117.
(2) T. IV, p. 246.

III. — ONCTION DANS LES DISCOURS DE BOURDALOUE.

Outre qu'aucun critique contemporain n'a signalé le défaut de sensibilité dans notre orateur, nous avons été trop souvent témoin des émotions qu'il a réveillées, pour convenir qu'il n'a fait preuve ni de pathétique, ni d'onction dans ses discours. Bien des fois les dames de la cour rendent témoignage aux qualités de son cœur. Mme de Sévigné nous le montre, consolant le duc de Gramont sur la mort de son fils. « Le P. Bourdaloue pleurait, dit-elle, sans pouvoir exprimer un seul mot ; enfin il lui parla de Dieu *comme vous savez qu'il en parle*, ils furent six heures ensemble ; et puis le Père, pour lui faire faire ce sacrifice entier, le mena à l'église (1). » Mme de Maintenon est émue jusqu'aux larmes en l'entendant parler de la santé du roi ; la sensible Mlle de la Vallière, après avoir entendu l'une des Passions prêchées par Bourdaloue, en est toute pénétrée : elle avoue au maréchal de Bellefonds qu'*il fait passer dans ses auditeurs tous les sentiments qu'il éprouve lui-même ;* enfin les quelques lettres familières que nous avons prouvent évidemment que cet homme, ce religieux aux apparences austères, était accessible aux douces émotions du cœur.

Sans doute l'*onction* n'est point le caractère général de sa prédication ; sa haute raison lui avait fait comprendre qu'elle n'aurait pas été opportune dans un siècle comme le sien, devant l'auditoire que nous connaissons,

(1) *Lett.*, t. III, p. 301, 8 décembre 1673.

arrivé par l'éclat de sa prospérité aux derniers raffinements du vice et par suite à l'affadissement du cœur.

Donnons cependant quelques extraits pour montrer qu'il n'était pas complètement étranger aux douces émotions : au milieu même de ses invectives contre les excès des gens du monde, nous l'entendons s'apitoyer vivement en faveur des pauvres, des nouveaux catholiques, des orphelins, des prisonniers, et triompher de l'indifférence des riches.

Dans les exhortations pour les *assemblées de charité*, quand il plaide la cause des nouveaux catholiques, il somme les *dames de l'assemblée* de faire oublier aux convertis les attentions dont ils étaient l'objet dans leur secte, par des attentions plus tendres encore.

Il est encore vivement ému lorsqu'il accuse les *dames de charité* de se montrer dures *comme des pierres*, quand il s'agit de soutenir le droit des pauvres.

C'est surtout dans l'exhortation sur *la charité envers les orphelins* (1) qu'il met la sensibilité de son cœur au service de ses habiletés oratoires, pour animer la générosité des dames de charité.

Toute la religion est là, dit-il, dans la charité et surtout dans la charité pour les orphelins; Dieu s'est déclaré leur père, les dames de charité deviendront leurs mères, et les mères de Jésus-Christ lui-même. Ce n'est pas assez, ces orphelins sont des enfants abandonnés, ils sont *désavoués de tout le monde* (2)...

Quelles paroles saintement gracieuses et émouvantes, lorsque, parlant de ces pauvres êtres abandonnés, il dit :

C'est entre les bras de Dieu seul que ces pauvres enfants

(1) T. VIII, p. 74.
(2) *Ibid.*, p. 82.

sont déposés, et c'est dans vos mains, mesdames, qu'il les remet pour les retirer de la mort et leur conserver une vie, dont vous aurez à répondre...

Et cette apostrophe aux pauvres enfants orphelins :

Et vous, troupe infortunée, enfants que le crime a fait naître sans vous rendre criminels, bénissez dans votre malheur même le Dieu souverain, le Père de miséricorde, *laudate pueri Dominum...*

Il faut lire la suite de cette péroraison touchante, où les enfants orphelins, rebut de la société, fruits du crime, sans être criminels, mais puissants sur le cœur de Dieu par leur innocence, nous sont présentés comme les avocats de leurs bienfaiteurs, par ces paroles touchantes : « Levez, avec vos voix, vos mains encore pures, et servez à toute cette assemblée d'intercesseurs (1).

Nous trouvons un autre genre d'*émotion* dans l'exhortation *sur la charité envers les prisonniers* (2). Après avoir proposé à l'assemblée l'exemple de Jésus-Christ, le libérateur par excellence, le P. Bourdaloue accorde à ses auditeurs le droit de jouir des biens de la fortune, de la liberté, de toutes les faveurs et des dons de Dieu. Puis, par un brusque retour aux droits des malheureux, il s'écrie :

On ne vous envie point, mesdames, votre opulence, votre prospérité, vos grandeurs, jouissez-en... mais au milieu de vos prospérités, serez-vous seules heureuses en ce monde, aurez-vous, seules, toutes vos commodités et toutes vos aises... »

(1) T. VIII, p. 88.
(2) *Ibid.*, p. 48.

Et sur le même ton, il impose aux dames de l'assemblée la rigoureuse obligation de suivre l'exemple de Jésus-Christ (1).

Nous signalerons encore quelques passages où l'onction domine, sans avoir la prétention de n'en laisser échapper aucun.

Le P. Bourdaloue, dans le sermon sur les *afflictions des justes et la prospérité des pécheurs* (2), avoue qu'il se regarde comme envoyé de Dieu, pour reprocher à ses auditeurs leurs infidélités et les menacer des jugements éternels ; puis il ajoute :

Je l'ai fait selon les occurrences, je le fais encore, et je ne puis assez bénir le ciel de l'attention que vous donnez à mes paroles, ou plutôt à la parole de Dieu que je vous annonce, mais l'autre partie de mon devoir est de vous consoler dans vos peines ; et puisque je tiens la place de Jésus-Christ, qui vous parle par ma bouche, et dont je suis l'ambassadeur et le ministre, c'est à moi de vous dire aujourd'hui ce que ce divin Sauveur disait au peuple : « Venez, âmes tristes et affligées, venez vous qui gémissez sous le poids de la misère humaine et dans la douleur, venez à moi... »

Il faut lire ce qui précède et ce qui suit, pour connaître le cœur compatissant de l'apôtre.

En parlant de la *récompense des saints*, son cœur s'épanche devant son auditoire, il fait l'aveu du bonheur anticipé qu'il goûte au sein de la vie religieuse en termes dignes du disciple bien-aimé ; il n'est pas moins touchant lorsque, prêchant devant une communauté religieuse, il exprime la crainte que la tranquillité et la paix de notre

(1) T. VIII, p. 58.
(2) T. V, p. 122.

état ne nous tienne déjà lieu de récompense et ne diminue en quelque manière le mérite de notre sacrifice (1).

Quel langage de douce émotion, quand, au sujet de la *persévérance chrétienne*, il demande si Jésus-Christ a jamais changé de conduite à notre égard! « Pourquoi donc, s'écrie-t-il, avec saint Paul, pourquoi changerait-on à son égard de sentiment. » Quelle douceur et quelle fierté réunies dans cette apostrophe aux chrétiens qu'il appelle les *enfants de Dieu*, les *membres de Dieu!*

Voilà, mes frères, ce que nous sommes, et voilà les augustes caractères que la grâce, à proportion de vos états, imprime dans vous. Mais aussi quelles conséquences suivent de ces principes? Voyez quelle ferveur de charité, la charité d'un Dieu pour nous doit allumer dans nos cœurs. Voyez à quel retour de zèle elle nous engage; par quelle intégrité de mœurs nous devons soutenir ce degré de gloire, où la grâce nons a fait monter. Est-ce trop exiger de nous que de nous obliger à être parfaits, pour remplir, non pas l'étendue, mais en quelque sorte l'immensité de ce devoir? Enfin, tout ce que la loi chrétienne nous commande, quelque héroïque qu'il puisse être, est-il trop relevé pour des enfants de Dieu? Ah! Seigneur, s'écriait saint Ambroise, méritons-nous de porter ce beau nom, si, par une lâche conduite, nous venons à dégénérer et à déchoir des hauts sentiments de l'esprit chrétien, dans les bassesses infinies de l'esprit du monde : et ne faut-il pas que nous renoncions pour jamais à l'honneur de vous appartenir, si nous prétendions nous borner à des vertus médiocres? C'est ainsi, mes chers auditeurs, que le concevaient les Pères de l'Église, et c'est le fonds de moralité sur lequel saint Paul établissait les plus fortes remontrances qu'il faisait aux chrétiens. Il ne les appelait point autrement que du nom de *saints;* et quand il

(1) *Récompense des saints*. Serm. Toussaint, fin de la deuxième partie, t. I, p. 58.

écrivait aux Églises dont le soin lui était commis, son épître portait pour inscription : Aux saints de l'Église de Corinthe; aux saints qui sont à Ephèse : *Ecclesiæ Dei quæ est Corinthi, vocatis sanctis* (I, Cor. 2). Pourquoi? parce qu'il supposait que l'on ne pouvait être l'un sans l'autre, et que, l'essence du chrétien étant d'être consacré à Dieu, être chrétien par profession, c'était être saint. De là vient qu'il n'employait guère d'autre motif que celui-là pour porter les chrétiens à cette inviolable pureté du corps et de l'esprit, par où il voulait qu'ils fussent distingués dans le monde. « Ne savez-vous pas, mes frères, leur disait-il, que par le baptême vous êtes devenus le temple de Dieu : *Nescitis quia templum Dei estis* (I Cor., 3)? » Or, le temple de Dieu doit être saint, et quiconque profane ce temple, Dieu le perdra (1).

Sa parole n'est pas moins émouvante dans un autre passage du sermon sur *la Conception de la sainte Vierge*, où l'orateur rappelle les obligations d'un véritable enfant de Dieu.

Voyez, mes frères, disait saint Jean, exhortant les premiers fidèles (et pourquoi dans le même sens ne vous le dirais-je pas aujourd'hui?). Voyez quel amour le Père, qui est notre Dieu, nous a marqué en voulant qu'on nous appelât ses enfants, et que nous le fussions en effet : *Videte qualem charitatem dedit Pater nobis, ut filii Dei nominemur et simus* (Joan. I, 3). Mais voyez aussi, ajoutait-il et dois-je ajouter, quel retour de zèle, de ferveur, de reconnaissance, demande cette charité d'un Dieu; voyez à quelle pureté de mœurs elle vous engage; voyez l'obligation qu'elle vous impose de vous sanctifier en esprit et en vérité, pour n'être pas indignes de cette adoption, qui vous donne un Dieu pour père; voyez si c'est trop exiger de vous, quand Dieu prétend que pour cela vous cessiez d'être des hommes charnels, et

(1) T. VII, p. 168, *Caractère du chrétien*.

que vous commenciez à vivre en hommes raisonnables; voyez si toute la perfection contenue dans la loi chrétienne est trop pour des enfants de Dieu : *Videte*. Ah! Seigneur, s'écriait saint Léon pape, méritons-nous de porter un si beau nom, si nous venons à le flétrir, oubliant la noblesse de son origine, pour nous laisser dominer par des vices honteux, et ne faut-il pas que nous renoncions pour jamais à l'honneur de vous appartenir, si nous marchons encore dans les voies corrompues du siècle? Etre enfants de Dieu, et succomber à toutes les passions de l'homme, et être sujets à toutes les faiblesses de l'homme, et s'abandonner aux désirs déréglés de l'homme, ne serait-ce pas un monstre dans l'ordre de la grâce? C'est néanmoins, mes chers auditeurs, ce qui doit confondre tant d'âmes mondaines, et sur quoi je veux bien me promettre que, dans l'esprit d'une sainte componction, chacun s'appliquera de bonne foi à reconnaître devant Dieu son injustice et à la pleurer (1).

On trouve encore un mouvement oratoire, plein de foi et de tendre piété dans la conclusion de la première partie du sermon sur la *Résurrection de Jésus-Christ* (2). Nous le citerons, en parlant des sermons qui ont contribué à la conversion du roi.

On sait quelle horreur inspirait à l'âme droite de notre religieux orateur le vice de *l'hypocrisie;* aussi son émotion s'élève-t-elle jusqu'au plus haut pathétique, lorsqu'il se trouve en présence de ce vice honteux si commun dans la société de son temps; alors il se montre sévère et s'anime d'autant plus contre les coupables, qu'ils affectent de se montrer insensibles aux reproches qu'ils méritent : son discours devient alors entraînant, il les accable des traits de son ironie mordante et de ses malédictions, il

(1) T. XI, p. 32.
(2) T. X, p. 272.

les fait comparaître au *Jugement de Dieu* (1) et, prenant la parole en son nom, il énumère toutes les turpitudes dont ils se rendent coupables; nous doutons que le pathétique puisse monter plus haut. Citons quelques traits (2).

Hypocrisie, caractère de notre siècle, ou, pour mieux dire, caractère de tous les siècles où le libertinage a régné, puisque le libertinage, quelque déterminé qu'il puisse être, ne se soutiendrait jamais s'il ne se couvrait du voile de la religion; hypocrisie, compagne inséparable de l'hérésie, et qui as fomenté toutes les sectes, puisqu'il n'y en a pas une qui ait osé se produire sans être revêtue des apparences d'une spécieuse réforme; hypocrisie qui, sous prétexte de perfection, vas à la destruction, et qui, sous ombre de ne vouloir rien de médiocre dans le culte de Dieu, anéantis visiblement, quoique insensiblement, le culte de Dieu; hypocrisie qui, sous l'austérité des paroles, caches les actions les plus basses et les plus honteuses, et qui, sous le masque d'une fausse régularité, insultes à la véritable et solide piété; hypocrisie qui, par un raffinement d'orgueil déguisé sous le nom de zèle, condamnes tout le genre humain, fais de la médisance une vertu, n'épargnes pas les puissances établies de Dieu et n'as de charité pour personne; hypocrisie qui, pour parvenir à tes fins, remues toutes sortes de ressorts, formes toutes sortes d'intrigues, emploies toutes sortes de moyens, ne trouvant rien d'injuste dès qu'il te peut être utile, rien qui ne soit permis dès qu'il sert à ton avancement et à ton progrès : c'est là, c'est à ce tribunal que tu comparaîtras, et que Dieu, pour l'honneur de la vérité, révélera toute ta honte. Lui-même, il nous le dit, mais avec des expressions dont j'aurais peine à user, si elles n'étaient consacrées : *Ostendam gentibus nuditatem tuam, et regnis ignominiam tuam* (Nahum. 3). Oui, je découvrirai à toute la terre ton opprobre, c'est-à-dire, tes artifices, tes

(1) T. VII, p. 419.
(2) *Ibid.*

fraudes, tes impostures, tes cabales, tes abominations d'autant plus ignominieuses pour toi, qu'elles auront été plus secrètes pour le monde : *Ostendam;* tout cela sera connu, et par là non seulement je me satisferai, mais je satisferai tout l'univers. Tu séduisais les peuples, tu leur en imposais, tu te les attachais par une vaine montre de probité, de simplicité, de sévérité, tu recevais leur encens, et tu te repaissais de leurs éloges. Or, je produirai au grand jour tous ces mystères d'iniquité et toute cette turpitude. On la verra, et tu auras à soutenir les regards de tous ceux que tu as trompés : *Ostendam gentibus nuditatem tuam, et regnis ignominiam tuam.* Voilà, chrétiens, la menace, et jugez de l'effet. Que dis-je, et qui peut l'imaginer et le concevoir? Je vous le demande.

Si l'on se représente l'assistance qui prête une oreille respectueuse et confiante à l'orateur qu'elle aime; si l'on se rappelle combien susceptible est cette société, fière, ombrageuse, sensible à l'excès au point d'honneur, et cependant respirant encore une atmosphère de foi, on pourra se rendre compte des émotions vives et profondes que le P. Bourdaloue devait éveiller dans les âmes vindicatives de ses auditeurs, lorsqu'il les pressait de pardonner comme leur avait pardonné un Dieu mille fois outragé par eux : écoutons encore.

Je ne vous ai parlé qu'en général de tout ce que Dieu reçoit d'outrages de la part des hommes, et de tout ce qu'il leur remet si libéralement et si aisément; mais que serait-ce, si de toutes les personnes qui composent cet auditoire, prenant chacun en particulier, je lui remettais devant les yeux tout ce qu'il a fallu que Dieu, dans le cours de sa vie, lui pardonnât, et tout ce qu'il se flatte en effet que Dieu lui a pardonné? Que serait-ce, si je présentais à ce mondain toutes les abominations d'une habitude vicieuse, où il s'est livré à ses désirs les plus déréglés; où, sans retenue et sans frein, il s'est abandonné aux plus honteux débordements;

où, mille fois révolté contre sa propre conscience, il a étouffé la voix de Dieu qui se faisait entendre à lui, il a rejeté la grâce de Dieu qui l'éclairait et qui le pressait, il a foulé aux pieds la loi de Dieu qui l'importunait et qui le gênait, il a raillé des plus saints mystères de Dieu dont la créance le condamnait et dont l'idée le fatiguait et le troublait, il a sacrifié Dieu et tous les intérêts de Dieu à l'objet périssable qui l'enchantait et le possédait? Que serait-ce si, parcourant tous les autres états, j'appliquais cette morale à l'impie, à l'ambitieux, à l'avare (car il n'y a que trop lieu de croire que dans cette assemblée il se trouve de toutes ces sortes de pécheurs) ; que serait-ce, dis-je, mon cher frère, si je vous retraçais le souvenir de toutes vos iniquités, et que je raisonnasse ainsi avec vous : Voilà ce que Dieu a toléré, voilà sur quoi il a usé à votre égard de toute son indulgence, voilà ce qu'il a cent fois oublié pour vous rapprocher de lui et pour se rapprocher de vous? Par où jamais pourrez-vous vous défendre de suivre un exemple si puissant et si présent? Or, ce que je vous dirais, Dieu vous le dit actuellement dans le fond de l'âme : *Serve nequam, omne debitum dimisi tibi.* Méchant serviteur, c'est spécialement à vous que j'ai tout remis : *Tibi.* Je pouvais vous perdre, et je me suis employé à vous sauver; je pouvais vous bannir éternellement de ma présence et je vous ai recherché; vous étiez pour moi dans une indocilité, dans une insensibilité, dans une dureté de cœur capable de tarir toutes les sources de ma miséricorde, et rien ne les a pu épuiser. De quel front et par quelle monstrueuse opposition un débiteur à qui l'on a fait grâce, et grâce sur des dettes accumulées et dont il serait accablé, peut-il poursuivre avec une sévérité inexorable l'acquit d'une dette aussi légère que celle qui vous intéresse? *Omne debitum dimisi tibi : nonne ergo oportuit et te misereri conservi tui* (1)?

Le sermon sur *l'Enfer* ne dissimule pas aux chrétiens

(1) T. VII, p. 308. *Serm. sur le pardon des injures.*

les rigoureuses doctrines de l'Église; au nombre des supplices réservés aux réprouvés, il compte l'indissoluble union qui règne entre le Créateur et sa créature, entre l'âme du pécheur et son Dieu; avec cette pensée, l'orateur met en lutte les grandes passions d'amour et de haine, et présente un tableau d'une grande beauté oratoire.

Mais je me trompe, chrétiens, toute réprouvée qu'elle est, elle sera encore à Dieu, et Dieu à elle. Dieu lui sera encore inséparablement uni, et elle à Dieu; mais c'est cela même qui doit faire son malheur. Si elle pouvait être tout à fait privée, tout à fait séparée de Dieu, elle ne serait malheureuse qu'à demi. Le comble de sa misère sera d'en être privée d'une façon, et de ne l'être pas de l'autre; d'en être séparée d'une façon, et inséparable de l'autre : privée de Dieu en tant que Dieu était l'objet de sa félicité, et pénétrée de Dieu en tant que Dieu sera le sujet éternel de ses plus violents transports; c'est ce qui la consternera. Dieu la renoncera en qualité de père, en qualité d'époux, en qualité de protecteur, en qualité de dernière fin, c'est-à-dire dans toutes les qualités qui le rendent bienfaisant, doux et aimable; et il s'attachera à elle en qualité de juge, en qualité d'ennemi, en qualité de vengeur, en qualité de persécuteur, c'est-à-dire selon toutes les qualités qui le rendent, tout Dieu qu'il est, non seulement sévère et redoutable, mais dur et impitoyable. De là donc cette âme sera doublement malheureuse : *malheureuse d'avoir encore un Dieu, et malheureuse de n'en avoir plus;* d'avoir encore un Dieu conjuré, déclaré, armé contre elle, et de n'avoir plus de Dieu favorable, propice et miséricordieux pour elle; d'avoir encore un Dieu pour exciter sa haine et ses plus mortelles aversions, et de n'en avoir plus pour contenter ses désirs et ses plus ardentes inclinations. Car ce sera là son grand supplice, de sentir éternellement que Dieu l'avait créée pour lui-même, et qu'elle ne pouvait être heureuse qu'en lui et que par lui, et de ne recevoir éternellement de Dieu que des rebuts et des

mépris; de ne trouver éternellement, entre Dieu et elle, qu'une insurmontable opposition. Elle estimera Dieu malgré elle, et elle aura une inclination naturelle pour lui, et cependant elle le haïra; elle l'estimera tel qu'elle ne le possédera jamais, et elle le haïra tel qu'elle l'aura toujours présent. Or, ce conflit d'estime et de haine, de désir et d'aversion, d'éloignement et de poursuite à l'égard du même objet, c'est, chrétiens, ce que nous appelons l'enfer (1).

Dans la péroraison, nous retrouvons le langage de la charité apostolique; l'indignation et la compassion se compénètrent pour réveiller l'insensibilité du pécheur et l'éloigner des malheurs qui le menacent.

Nous rapprochons de ce tableau l'élan de charité que nous trouvons à la fin du discours sur la *parole de Dieu*. Bourdaloue remplit ici-bas le rôle d'accusateur; mais s'il accuse le pécheur, c'est pour l'amener à la réforme de ses mœurs et le rendre enfin digne de paraître devant Dieu.

Ah ! Seigneur, serai-je donc employé à ce triste ministère ? après avoir été le prédicateur de cet auditoire chrétien, en serai-je l'accusateur, en serai-je le juge ? prononcerai-je la sentence de réprobation contre ceux que je voudrais sauver au prix même de ma vie ? Il est vrai, mon Dieu, ce serait un honneur pour moi d'avoir place auprès de vous sur le tribunal de votre justice; mais cet honneur, je ne l'aurais qu'aux dépens de tant d'âmes qui vous ont coûté tout votre sang; peut-être même, en les condamnant, me condamnerais-je moi-même, puisque je suis encore plus obligé qu'eux à pratiquer les saintes vérités que je leur prêche. J'aurai donc plutôt recours, dès maintenant, et pour eux et pour moi, au tribunal de votre miséricorde; je vous supplierai de répandre sur nous l'abondance de vos grâces, afin que, par la vertu de

(1) T. III, p. 63.

votre grâce, votre parole nous soit une parole de sanctification et une parole de la vie éternelle (1).

Il avait déjà rendu la même pensée, en commençant un sermon sur le *Jugement de Dieu*, sans dépouiller toutefois le caractère réformateur de son apostolat; lorsqu'il dit à la fin de l'exorde :

Plût au ciel, chrétiens, que je fusse en état un jour de prendre votre défense auprès de ce juge tout-puissant et de vous rendre son jugement favorable ! Mais puis-je mieux vous disposer à y paraître avec assurance qu'en vous apprenant à le craindre de bonne heure et utilement (2)?

Nous sommes heureux de trouver pour terminer une touchante prière du pieux orateur, adressée à la sainte Vierge, le jour de l'octave de l'Assomption ; sa gloire dans le ciel et sur la terre, son titre de corédemptrice du genre humain, sa puissance sur le cœur de Dieu pour obtenir les grâces du salut, tous ses titres sont invoqués; il s'écrie donc en terminant son discours :

Vous nous recevrez, Vierge sainte, vous agréerez la résolution que nous formons en ce jour, de nous dévouer plus que jamais à vous et à votre culte. L'éclat de votre gloire ne vous éblouira point jusqu'à nous oublier, et dans votre souveraine béatitude vous vous souviendrez de nos misères : elles sont grandes, elles sont innombrables, et vous les connaissez mieux que nous ne pouvons vous les représenter. Or, voilà, Mère de miséricorde, ce qui vous intéressera en notre faveur, et ce qui excitera toute votre

(1) T. IV, p. 38.
(2) T. VII, p. 402.

compassion. Tandis que nous ferons monter vers vous nos vœux, vous ferez descendre sur nous les grâces du ciel, et vous userez de tout votre pouvoir pour relever et pour fortifier notre faiblesse. Vous n'en pouvez faire, j'ose le dire, sainte Vierge, vous n'en pouvez faire un usage plus digne de vous, ni plus conforme aux desseins de Dieu sur vous, puisque c'est par vous qu'il a voulu nous donner le Rédempteur qui s'est revêtu de nos infirmités pour les guérir et pour être le salut du monde. En agissant pour nous, vous seconderez les vues de ce Fils adorable que vous avez porté dans votre sein, que vous avez accompagné au Calvaire, et qu'aujourd'hui vous revoyez, au milieu de la cour céleste, tout rayonnant de gloire et couronné de toutes les splendeurs des saints. Que dis-je, ô Mère secourable ! vous suivrez vos propres sentiments, et vous agirez selon les inclinations de votre cœur. C'est donc de vous, ou plutôt c'est par votre entremise que nous attendons des grâces en quelque sorte semblables à celles que vous avez reçues, et qui vous ont conduite à ce bienheureux terme où vous aspiriez, et où nous devons adresser nous-mêmes toutes nos prétentions et toutes nos actions. Oui, Vierge sainte, ce que nous attendons et ce que nous demandons par votre secours, c'est la grâce d'une vie innocente et fervente, la grâce d'une mort chrétienne et d'une heureuse persévérance, la grâce d'une pureté inaltérable et de l'âme et du corps, la grâce d'une humilité sincère et d'un vrai mépris de nous-mêmes, la grâce d'un amour solide pour Dieu, d'un amour sensible, d'un amour libéral, généreux, constant; toutes les autres grâces qui vous ont sanctifiée, celle d'un vif ressentiment des bienfaits de Dieu, celle d'une ardeur empressée pour la gloire de Dieu, celle d'une foi pure, simple, soumise, et d'un plein abandonnement au bon plaisir de Dieu, celle d'une patience invincible en tout ce qui nous peut arriver de plus fâcheux par la volonté ou par la permission de Dieu. Ce sont là les moyens qui ont servi à votre élévation, en servant à votre perfection; et ce sont aussi les puissants moyens qui nous serviront à suivre vos traces et à marcher dans la même voie

que vous, pour parvenir, sinon au même rang, du moins à la même terre des vivants et au même royaume (1).

Prière où le cœur de l'apôtre et son zèle apostolique gardent chacun leur rôle. Les vœux qu'il met entre les mains de la sainte Vierge ne sont autre chose que les devoirs qu'il impose aux serviteurs de Dieu.

(1) T. IX, p. 258.

LIVRE SECOND

SON OEUVRE APOSTOLIQUE A LA COUR

CHAPITRE PREMIER

Le P. Bourdaloue et Louis XIV

I. — LE PRÉDICATEUR ET LA COUR.

Le P. Bourdaloue a prêché douze stations devant Louis XIV et sa Cour; sept fois l'Avent, les années 1670, 1684, 1686, 1689, 1691, 1693, 1697, et cinq fois le Carême, les années 1672, 1674, 1676, 1680, 1682; en 1689, il fit l'ouverture du Carême le 2 février, et la station fut prêchée par le P. de la Rue (1).

Des cent vingt-quatre discours (2) que l'éditeur de

(1) *Journal de Dangeau*, 2 février 1689.

(2) Nous ne parlons que des discours portant le nom de sermons, panégyriques et oraisons funèbres. Il y a de plus trente-quatre exhortations et instructions, et deux volumes de pensées avec une retraite spirituelle.

Bourdaloue nous a laissés, quarante sont adressés au roi en personne. Il ne faut pas en conclure que ces derniers aient été composés uniquement pour Louis XIV, comme les discours du *Petit Carême* de Massillon ont été écrits pour l'usage particulier du jeune Louis XV; Bourdaloue comprenait plus largement sa mission, il tenait à ce qu'elle embrassât toutes les âmes soumises à son influence, sachant très bien que les leçons données aux courtisans n'étaient point perdues pour le maître; et, en effet, l'habileté de l'orateur est telle qu'il a su dissimuler, sous le voile des plus parfaites convenances, des traits qui vont droit à la conscience royale; ils sont faciles à saisir et, à l'aide des mémoires contemporains, on découvre aisément les sermons qui ont le plus efficacement contribué à la conversion du roi.

Le ministère de Bourdaloue à la Cour, brillant aux yeux du monde, n'a rempli qu'une bien petite partie de sa carrière apostolique; mais par l'importance des résultats poursuivis et obtenus, nul doute qu'il n'y ait un grand intérêt à suivre le religieux orateur dans cette voie et à nous rendre compte de son apostolat auprès d'une Cour aussi profane que la Cour de Louis XIV.

Malgré leur petit nombre, ces discours ont rempli le ministère de Bourdaloue auprès du roi, nous pouvons même ajouter qu'ils ont rempli toute sa carrière apostolique. Que l'orateur ait répété les mêmes sermons à la Cour, personne ne l'ignore après le propos de Louis XIV affirmant qu'il aimait mieux les *redites* de Bourdaloue, que les sermons nouveaux d'autres prédicateurs.

Son enseignement est toujours d'une orthodoxie irréprochable. Nous lui trouvons une autre qualité bien précieuse : la doctrine catholique est présentée par lui avec la simplicité propre aux exposés les plus élémentaires de notre foi. Sa morale porte, il est vrai, le cachet de l'austérité; mais,

dans le siècle où il vivait, la sévérité des mœurs était honorée, malgré les scandales qui tombaient de si haut. Religieux exemplaire, indépendant de toutes les coteries régnantes, le P. Bourdaloue savait triompher des esprits les plus distraits et dompter les cœurs les plus rebelles. C'était un spectacle consolant pour la foi que de le voir s'élever au-dessus de la foule des courtisans, grands seigneurs, ministres ou grands capitaines, magistrats, hommes de lettres ou hommes d'Église, pour leur faire entendre la parole de vérité, répéter dans un noble langage, et faire comprendre au plus *grand roi du monde*, selon l'expression du temps, qu'ici-bas tout est vanité. D'après Marmontel (1), interprète ici de l'opinion publique, « nul prédicateur n'a parlé aux cours avec autant de fermeté et de convenance que le P. Bourdaloue. »

Pour mettre le lecteur à même de juger l'orateur et sa manière, par des extraits aussi nombreux que la discrétion le permet, nous ferons connaître le milieu dans lequel il se trouvait au moment de ses grands succès à la cour, de 1674 à 1682.

Dans la vie scandaleuse de Louis XIV, il faut compter trois époques distinctes : la première, qui s'étend de 1661 à 1669, n'est qu'un tissu de désordres; les deux époques qui suivent se ressemblent avec des résultats opposés; la première est une période d'entraînement et de luttes à peu près stériles, elle comprend les années qui s'écoulent de 1669 à 1674. A cette dernière année, Mme de Maintenon, encore Mme Scarron, arrive à la cour; dès qu'elle en eut franchi le seuil, elle se sentit appelée à travailler au redressement de la dignité royale. D'après le témoignage de Mlle de la Vallière et de Mme de Maintenon, les sermons du P. Bourdaloue prêchés à la cour, les années 1672 et

(1) *Élém. de littér.*, t. I, p, 428.

1674, contribuèrent efficacement à commencer l'œuvre de la conversion du roi.

La dernière époque s'étend depuis 1674 jusqu'en 1682; c'est un temps de combat entre la passion et la droite conscience, un temps d'hésitation qui aboutit à la conversion définitive; elle commence avec le premier exil de Mme de Montespan et finit avec la maladie, puis la mort de Mlle de Fontanges, au printemps de 1681; la grâce fut un instant victorieuse après le Carême de 1676, puis à la suite du Carême de 1680; après le Carême de 1682, elle fut triomphante et sans retour.

Les sermons imprimés ont dû être empruntés aux textes des sermons de la dernière époque; quelques-uns d'entre eux, dont nous indiquerons les dates précises, donnent à nos conjectures le caractère de la certitude; avec ces discours, nous pouvons suivre sans effort l'action de Dieu sur le cœur du coupable, depuis les premières velléités de retour jusqu'au jour de la conversion définitive.

Le P. Bourdaloue apparut pour la première fois dans la chaire royale à l'Avent de 1670, au temps des grandes prospérités et des grands scandales.

Louis XIV venait d'atteindre sa trente-deuxième année, au mois de septembre précédent. Roi de France à l'âge de cinq ans, déclaré majeur en entrant dans sa quatorzième année, il n'avait connu la vie que dans la royauté. Le monde s'agitait bien autour du trône, mais les secousses n'arrivaient pas jusqu'à lui : Anne d'Autriche, sa mère, et Mazarin, ministre habile et fidèle, d'une souplesse à l'épreuve de tout choc, paraient les coups et en amortissaient les atteintes. Les compétitions diverses qui se disputaient l'honneur de servir le roi, contribuèrent puissamment à fortifier dans l'esprit du jeune souverain la haute estime qu'il avait de sa personne et de son rôle. En entendant les courtisans répéter sans cesse par intérêt, ou

par flatterie, ou par conviction, qu'il était le maître (1), il le crut et agit en conséquence. Dieu l'avait pourvu d'un jugement droit et sûr qui vaut le génie; c'était le beau côté de l'héritage d'Henri IV, comme sa foi et même sa piété appartenaient au sang de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Malheureusement il hérita des passions ardentes de son aïeul et trouva autour de lui, à l'âge critique, un aliment continuel à ses convoitises dans ces essaims de filles d'honneur que l'usage avait rassemblées autour des princesses du sang royal. En dépit des soins les plus assidus des dames auxquelles ces jeunes filles étaient confiées, elles étaient sans cesse mises en avant, pour l'ornement des bals, des fêtes profanes ou même religieuses (2), occasions fatales de désordre et de déshonneur. Les seigneurs, jeunes et vieux, étaient trop intéressés à flatter les passions du jeune souverain pour y mettre obstacle; ils trouvaient même, dit Mlle de Montpensier, que ces liaisons serviraient à *rendre le roi plus gaillard* (3).

On sut gré au jeune roi d'avoir laissé les rênes du gouvernement entre les mains de Mazarin, non pour vivre en *roi fainéant* (4), mais pour apprendre à conduire lui-

(1) *Mém. de Mme de Motteville*, col. Pet. 2 S., t. XXXVII, p. 301.

(2) Dangeau, t. II, p. 103. Le 25 décembre 1662, Mlle Françoise-Athénaïs de Rochechouart-Mortemart faisait la quête à Saint-Germain-l'Auxerrois, en présence du roi Louis XIV, alors âgé de vingt-quatre ans; deux mois après, elle épousait le marquis de Montespan, et en 1669 elle entrait en faveur.

(3) *Mém. de Mlle de Montpensier*, ann. 1658. (Coll. Petit., 2 S., t. XLII, p. 272.)

(4) Le prince de Condé, dans les derniers jours du mois de mai 1661, dit au roi qu'on avait trouvé à Auxerre un portrait d'Henri IV, attaché à un poteau, avec un poignard dans le sein, et une inscription criminelle en latin qui regardait sa personne, le roi répondit : « Je m'en console, on n'en a pas fait autant contre les rois fainéants. » (*Mém. Motteville*, coll. Petit., t. XL, p. 131.)

même, quand sa main aurait acquis plus de fermeté. « Le roi avait tous les avantages du corps et de l'esprit, dit le marquis de Sourches dans ses *Mémoires sur la cour de Louis XIV*, il méritait encore plus de grandeur qu'il n'en possédait, quoiqu'il se vît l'arbitre de l'Europe, et s'il avait quelque chose à désirer, c'était un peu de science, que le cardinal de Mazarin lui avait peut-être enviée. » Après la mort de son ministre (1), Louis voulut étudier, mais il avait déjà vingt-trois ans; les difficultés qu'il éprouva le rebutèrent (2); il y suppléa en s'entourant des hommes les plus habiles de son royaume; heureux s'il avait su régler sa vie privée comme il sut régler la vie publique de son royaume!

Très attaché à la foi de ses pères, il lui resta fidèle au milieu des désordres les plus condamnables et des vertiges du succès.

Les *Mémoires de Saint-Simon* entrent dans de grands détails sur les pratiques religieuses de Louis XIV (3). Nous les abrégeons et les complétons d'après le témoignage du P. de la Rue (4), prédicateur royal. Louis XIV remplissait toutes les obligations d'un parfait chrétien avec exactitude, sans paraître jamais regretter le temps qu'il y employait. Il ne manquait jamais à la messe; en état de santé, il pratiquait rigoureusement l'abstinence, et tenait à ce que, dans son entourage, tout le monde suivît son exemple. Il s'absentait rarement des sermons de l'Avent et du Carême, et laissait pleine liberté aux prédicateurs de remplir leur ministère et d'éclater contre les désordres publics. On pouvait en sa présence attaquer les passions des grands sans craindre aucun reproche.

(1) 1661.
(2) *Mém. Sourches*, t. I. Note 28.
(3) T. VIII, p. 190, éd. Hach., 1857.
(4) *Œuv.*, Préf. n° II.

Il y reconnaissait les siennes et s'en humiliait devant Dieu, sans en être offensé.

Il ne manquait à aucune des dévotions de la Semaine sainte et des grandes fêtes. Quand il fut rentré dans le devoir, il communiait régulièrement cinq fois l'année : la Semaine sainte, à la paroisse; les autres jours, à sa chapelle, la veille de la Pentecôte, le jour de l'Assomption, la veille de la Toussaint, la veille de Noël; les jours de communion, il n'admettait pas de musique à la messe; le reste du jour, il travaillait dans son cabinet avec son confesseur, à la distribution des bénéfices qui vaquaient. Le lendemain des jours de communion, il assistait à tous les offices solennels de la fête; pendant la messe, il disait le chapelet; il n'en savait pas davantage, dit Saint-Simon.

La reine, d'après le marquis de Sourches (1), était la meilleure princesse du monde, la plus dévote, la plus attachée au roi et à sa famille, mais elle manquait d'initiative; son caractère n'avait rien qui pût captiver les attentions du jeune souverain, en même temps qu'elle montrait trop d'égard pour les femmes qui osaient la traiter en rivale. Dieu permit cependant que de 1680 à 1683, les dernières années de sa vie, elle pût goûter les douceurs légitimes de la vie conjugale (2).

Le Dauphin était encore bien jeune et ne répondait pas aux soins de ses maîtres, Bossuet et Montausier; il ne

(1) Nous empruntons aux mémoires inédits du marquis de Sourches les jugements portés sur le personnel de la Cour, t. I.

(2) Louis XIV avait épousé Marie-Thérèse le 9 juillet 1660; Mazarin étant mort le 9 mars 1661, Louis, âgé de vingt-deux ans, déclara qu'il régnerait par lui-même: Le 2 novembre 1661, naquit le Dauphin de France; et pendant l'été de cette même année, Mlle de la Vallière, d'abord fille d'honneur de Henriette d'Angleterre, puis de la reine Marie-Thérèse, obtint la faveur du roi; de ce moment datent les scandales qui ne cessèrent qu'au printemps 1681, après une durée de près de vingt ans.

songeait qu'à ses plaisirs. Sa jeune femme, Anne de Bavière, princesse de beaucoup d'esprit, sans le laisser paraître, réglait toute sa conduite sur les moindres désirs du roi; la vie de contrainte qu'elle s'imposa finit par rendre son commerce peu agréable.

Monsieur, frère du roi, avait de bonnes qualités, mais il se laissa dominer par le chevalier de Lorraine (1); sa seconde femme, Elisabeth de Bavière, était d'une nature quelque peu sauvage, passionnée pour la chasse, catholique par contrat de mariage plus que par conviction (2); elle vivait assez froidement avec son mari, disait beaucoup de mal de la France à sa sœur Louise, comtesse Palatine, et, par elle, colportait en Allemagne, avec une grossière désinvolture, les scandales dont elle était témoin; ses enfants étaient encore trop jeunes pour occuper une place à la Cour.

Monsieur habitait le Palais-Cardinal, donné au roi par Richelieu, et désigné sous le nom de Palais-Royal par Louis XIV; il était paroissien de Saint-Eustache, où les mémoires du temps le signalent souvent assistant au sermon.

Mlle de Montpensier, connue sous le nom de la *Grande Mademoiselle*, pour éviter la confusion avec la fille de Monsieur, était une princesse de bonne mine, généreuse, mais légère dans ses affections. La faveur dont elle avait poursuivi le capitaine des gardes du corps du roi, Lauzun, avait fait tort à sa réputation de prudence et de dignité. Elle avait de grands biens qui passèrent au duc du Maine;

(1) Sa vie était un scandale pour toute la Cour.

(2) Elle écrit à la comtesse Palatine Louise, sa sœur : « Le but du christianisme est le même pour tous les chrétiens, les différences qu'on voit ne sont que des chansons de prêtre qui ne concernent pas les honnêtes gens... » Lett. 29 avril 1704. (*Corr.*, t. I, p. 74. Éd. Charpentier, 1869.)

elle habitait le palais du Luxembourg, sur la paroisse Saint-Sulpice, et s'était fait autoriser à relever de Saint-Séverin, par suite de difficultés avec son propre curé (1). Une de ses sœurs, la grande-duchesse de Toscane, n'ayant pas voulu rester en Italie, s'était retirée au monastère des Bénédictines de Montmartre, d'où elle ne sortait que rarement pour rendre visite à Leurs Majestés ; sa sœur cadette, femme du dernier duc de Guise, avait un fils, le duc d'Alençon, qui mourut jeune, peu de temps après son père. La duchesse de Guise était une femme d'une grande piété, et très dévouée aux œuvres des PP. Jésuites de la rue Saint-Antoine.

M. le Prince, le grand Condé, le plus grand capitaine de son temps, vivait retiré dans son château de Chantilly, dont il embellissait les jardins. A cette époque, en 1680, il commençait à revenir à une vie plus sérieuse et surtout plus chrétienne, après avoir parcouru une carrière très orageuse; depuis longtemps il avait relégué sa femme à Châteauroux en Berri ; meilleur père qu'il n'avait été bon époux, il montra un grand dévouement pour ses enfants. Son fils, M. le Duc, avec de l'esprit, du savoir, de la valeur, aimait la solitude plus que sa position ne le demandait ; sa société était peu agréable. Sa femme, Henriette de Bavière, se conforma aux goûts de son mari et vécut dans la retraite, uniquement occupée de l'éducation de ses enfants.

Le prince de Conti, fils aîné d'Armand de Bourbon, prince de Conti et de Anne-Marie Martinozzi, neveu de M. le Prince, était encore jeune et donnait de grandes espérances, qu'il ne réalisa pas dans le peu de temps qu'il

(1) *Mém. Montpensier*, édit. Pet. 2. S., t. XLIII, p. 81, 82. Les mémoires du temps comptent à Mlle de Montpensier onze mariages manqués. *Ibid.*, t. XL.

vécut (1) ; il avait épousé une fille légitimée de Mme de la Vallière, Marie-Anne de Bourbon, Mlle de Blois, qui jeta un grand éclat à la cour par les agréments de sa personne; son origine explique pourquoi l'histoire la montre hostile aux Jésuites.

Le prince de la Roche-sur-Yon, frère du prince de Conti, avait l'esprit aussi agréable que le corps, mais abandonné de bonne heure à lui-même, il se laissa entraîner à tous les plaisirs des jeunes gens de son âge.

Les enfants naturels du roi, survivants à cette époque, étaient le comte de Vermandois, les ducs du Maine et de Vexin, le comte de Toulouse, Mlle de Nantes et Mlle de Blois; aucun d'eux ne fit honneur au roi, et plusieurs rendirent encore plus pesantes pour lui les années d'expiation.

Après les membres de la famille royale, nous devons mettre au nombre des courtisans les plus assidus, les ministres du roi : Le Tellier, secrétaire d'État de la guerre, devenu chancelier à la mort du chancelier d'Aligre, et son fils le marquis de Louvois, homme d'une grande habileté, mais peu délicat dans le choix des moyens. Colbert administrait les finances et était secondé par son fils aîné, le marquis de Seignelay, et par son frère le marquis de Croissy. Le marquis de Châteauneuf (2) succédait à son frère le duc de la Vrillière. Par une condamnable habitude, les maîtresses du roi avaient leur place à la cour, à côté de la reine et des autres dames attachées aux différentes maisons de la famille royale. Mme de Maintenon a toujours occupé un rang à part; introduite à la cour par Mme de Montespan, pour donner ses soins aux enfants du

(1) Il est mort en 1685.

(2) Balthasar, marquis de Chateauneuf, était père de Louis de la Vrillière et fils de Phélipeaux, seigneur de la Vrillière et de Chateauneuf-sur-Loire, mort en 1681. Il devint secrétaire d'État en 1669 et mourut en 1700.

roi, elle ne sortit jamais de ses fonctions pour travailler à sa fortune personnelle. Elle gémit au spectacle des désordres dont elle était témoin et osa penser à y porter remède. Elle y réussit par l'ascendant de sa haute raison et de sa solide piété, par son dévouement soutenu et désintéressé; après avoir aidé le roi à triompher de ses passions, elle devint son conseil, son guide, son amie, puis enfin sa légitime épouse.

Deux seigneurs avaient toutes les faveurs du souverain, le duc de la Feuillade et le duc de la Rochefoucauld : le premier vif et bouillant, le second froid et réservé. Le vieux maréchal de Villeroy, l'ancien gouverneur de Louis XIV, vivait dans l'intimité de la cour ; il aimait Louis comme son enfant et ne pouvait l'entendre complimenter sans verser des larmes d'attendrissement (1).

Au nombre des familiers, en 1684, Dangeau nomme le duc de Vendôme, M. Le Grand (2), le duc de Gramont, M. Chamillart (3). Pour compléter le tableau, il faudrait nommer les seigneurs attachés aux maisons princières, les dames d'honneur, Mme la princesse d'Harcourt, Mmes de Chevreuse, de Beauvilliers, la comtesse de Gramont, Mmes de Mailly, de Dangeau (4), les demoiselles d'honneur, les dames d'atour, les grands officiers de la couronne, les maréchaux et généraux appelés auprès du roi et autres officiers jaloux de faire preuve de dévouement ; mais la mobilité de ce monde est telle qu'il faut s'en tenir aux courtisans les plus accrédités.

Un tableau moral de cette société de Versailles, dû au pinceau d'un témoin oculaire, l'abbé de Choisy, achèvera de

(1) Saint-Simon. *Mém.*, t. VIII, p. 176.
(2) Le grand écuyer, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, frère du chevalier de Lorraine.
(3) Dangeau, 1684, t. I, 88.
(4) *Journal de Dangeau*, 1688, t. II, p. 63.

nous faire connaître l'auditoire auquel Bourdaloue devait annoncer les austères vérités de la religion : « La cour était dans la joie et dans l'abondance, dit-il, les courtisans faisaient bonne chère et jouaient gros jeu ; l'argent roulait ; toutes les bourses étaient ouvertes, et les notaires en faisaient trouver aux jeunes gens tant qu'ils voulaient ; l'usurier était dur, mais prend-on garde aux conditions, quand on est jeune et qu'on veut avoir de l'argent ? Ainsi, ce n'était que festins, danses et fêtes galantes... Ce fut alors que le roi fit venir le Florentin Lulli, surintendant de sa musique ; on l'appelait Baptiste. Il avait été valet de pied de Mademoiselle ; il faisait, dès son enfance, de fort beaux airs : il a passé pour le premier homme du monde dans son art, aussi original que Corneille et Racine dans les tragédies, que Quinault dans les opéras, que Despréaux dans les satires et que La Fontaine dans les fables. Car il est bon de remarquer, en passant, que le roi a fait, pendant la paix, tous ces hommes singuliers que je viens de nommer, à l'exception de Corneille, tous aussi illustres dans leur genre que les Condé et les Turenne l'ont été dans le leur (1). »

C'était l'âge d'or, mais seulement à la surface ; sous de brillants dehors fermentaient les germes d'une dissolution sociale, l'immoralité et l'ambition : l'ambition souleva contre la France les ennemis implacables du dehors, et l'immoralité la perdit à l'intérieur. Toutes les classes de la société furent atteintes et celles qui devaient donner l'exemple, si elles n'étaient pas entièrement gangrenées, regardaient, d'un œil indifférent et comme hébété, le mal et ses progrès. Ainsi, l'austère Montausier était l'ami de Mme de Montespan ; l'archevêque de Paris, de Harlay, donnait la crosse et l'anneau à l'abbesse de

(1) *Mém.* Coll. Petit. 2. S., t. LXIII, p. 241.

Chelles, Gabrielle de Rochechouart, sœur de la favorite. Monsieur, frère du roi, duc d'Orléans, donnait son fils à Mlle de Blois, fille de Mme de Montespan ; le grand Condé, jadis si fier, sollicitait pour son petit-fils la main de Mlle de Nantes; pour son neveu et pupille, le prince de Conti, une autre fille légitimée (1). Loin de blâmer ces alliances, la société pensait avec Mme de Sévigné que « les mariages des filles naturelles du roi *avec ce qui est à la tête des légitimes de la maison royale* sont des marques assurées de la grandeur de ce prince et du respect qu'on a pour lui (2). »

Mme de Sévigné ajoutait cependant avec un accent de stupéfaction : « Quand je songe que Mlle de Blois pourra être reine de France! je ne trouve point d'exemple de pareille chose dans l'histoire. » C'était en effet préparer une grande révolution dans l'esprit français que de livrer la maison royale au mépris public.

Ces faits qui appartiennent à l'histoire revivent dans les sermons du P. Bourdaloue par les anathèmes dont il les charge ; il les stigmatise avec hardiesse, et cependant avec toute l'habileté que commandent le respect dû à la majesté royale et une prudente charité.

Nous serions injustes si nous ne signalions au milieu de cette société malade quelques familles attachées à la cour et fidèles aux traditions de la foi et de la conscience ; elles protestèrent, sinon à haute voix, du moins par leurs actes et par leurs exemples; nous devons rendre cet hommage aux familles de Navailles, de Chevreuse, de Beauvilliers, de Béthune-Charost, de Bellefonds, à Mme de Maintenon, aussi bien qu'à de nombreuses jeunes filles de la plus pure noblesse, qui allèrent à cette époque offrir

(1) Anne-Marie, fille de la duchesse de la Vallière.
(2) Sévigné, 1680. *Lett.*, t. X, p. 74, 75.

leurs expiations volontaires, soit au Carmel, soit à Sainte-Marie (1). Ces âmes généreuses appuyaient les leçons des prédicateurs et démontraient par leur conduite au milieu d'une société corrompue que la doctrine évangélique ne dépasse pas nos forces et qu'on peu goûter de vives jouissances ailleurs qu'à la cour.

La parole des orateurs sacrés ne fut donc pas stérile; il fallut, il est vrai, attendre bien des années avant de recueillir le fruit de tant de peines et de prières, mais enfin l'heure du salut arriva; les épreuves de tout genre qui suivirent ont été une période d'expiation pour la France et pour la royauté, et non point une conséquence de la conversion du roi, ainsi que certaines écoles aiment à le répéter.

Nous n'avons pas à nous étendre sur les scandales dont la cour fut le théâtre pendant la mission du P. Bourdaloue; nous devons cependant faire remarquer, à la louange du prédicateur royal, qu'il s'est toujours tenu sur la réserve avec les maîtresses du roi et même sur la défensive. Jamais on ne trouve son nom mêlé aux intrigues scandaleuses, à quelque titre que ce soit : il avait, toute proportion gardée, la hauteur d'âme de Mme de Maintenon, qui voulait bien élever les enfants du roi, mais non point

(1) Sur la liste des professions du Carmel de la rue Saint-Jacques (*Vie de Mme de Longueville*, par M. Cousin, p. 398), nous lisons entre autres noms ceux qui suivent : 1660, Émilie-Éléonore, fille du duc de Bouillon; 1662, la fille du duc d'Arpajon, et la sœur de Mlle de Bouillon; 1665, la fille de Crussol, duc d'Uzès; 1678, de Bellefonds; 1680, Latour de Gouvernet; Charost de Béthune, en 1684. — A la même époque, nous voyons entrer aux divers monastères de la Visitation les demoiselles dont les noms suivent : en 1660, de Chaumont, de Bussy-Rabutin; 1662, de Mesmes, de Corberon; 1665, de Lionne; en 1668 et 1670, deux demoiselles de Lamoignon; en 1670, d'Elbeuf de Lorraine; 1675, d'Estaing; 1676, de Flavacourt; 1678, de Béon de Luxembourg; etc. (Note communiquée par le monastère de la Visitation.)

ceux de Mme de Montespan ; distinction de raison qui se comprenait mieux alors qu'aujourd'hui. Bourdaloue n'a jamais eu d'autre ambition que de convertir le roi ; il semblerait presque avoir abandonné les créatures favorites à leur triste sort, s'il ne leur avait fait une bonne part dans les discours qu'il adressait à la masse des courtisans (1).

Les confesseurs du roi contribuèrent de tout leur pouvoir à diminuer le scandale. Le P. Annat, jésuite, était âgé et infirme quand le jeune roi traversait la période des passions, c'est lui qui le détourna de Marie Mancini, nièce du cardinal Mazarin ; puis trouvant le poids de ses fonctions trop pesant pour son âge, il s'en déchargea sur le P. Ferrier, et eut l'honneur et la consolation de mourir simple religieux.

Le P. Ferrier était un religieux savant, connu dans le

(1) Cette direction venait de haut, et nous ne doutons pas que le respectueux dédain, témoigné par le clergé aux *maîtresses du roi*, n'ait contribué à envenimer les dispositions hostiles de plusieurs courtisans contre la cour de Rome. Innocent XI avait fait connaître sa pensée en refusant, à plusieurs reprises, la dispense pour la possession des bénéfices ecclésiastiques en faveur des bâtards. Les cardinaux qui paraissaient à la cour, suivirent la même ligne de conduite ; lorsque les princes légitimés prirent rang parmi les membres de la famille royale, les cardinaux envoyés de Rome refusèrent de se soumettre aux volontés du roi. En 1700, le cardinal Ranuzzi, après avoir mangé avec le roi, ne voulut se présenter ni devant le duc du Maine, ni devant le comte de Toulouse ; le roi le fit sortir brusquement du royaume. Le Souverain Pontife blâma sévèrement le cardinal Cavallerini qui s'était montré moins délicat ; le cardinal Delfino ayant proposé des tempéraments pour tout concilier, ils ne furent point agréés ; cependant, à cette époque, tous les princes étaient légitimés. (*Mém. du marquis de Sourches*. 1700, p. 134.)

Les Minimes de Chaillot (les Bons-Hommes) refusèrent l'entrée de la clôture à Mme de Montespan, bien qu'elle fût permise aux princesses du sang et à leur suite ; elle ne put y entrer qu'à la suite de Mme de Montpensier. La leçon était donnée.

monde philosophique et adversaire prononcé des jansénistes. Le premier des confesseurs du roi, il fut chargé exclusivement de la feuille des bénéfices, jusque-là rédigée sous les yeux de plusieurs prélats. A sa mort, qui arriva le 29 octobre 1674, il fut remplacé par le P. de la Chaise : époque où Louis XIV commençait à donner quelques signes de conversion. C'est le moment que nous choisissons pour exposer la mission du P. Bourdaloue à la cour.

A ceux de nos lecteurs qui connaissent mieux l'histoire des conquêtes de Louis XIV et sa vie extérieure que sa vie privée, nous rappellerons qu'à l'époque où nous nous plaçons, trois armées étaient en mouvement : l'armée de Flandre, sous les ordres de M. le Prince, le grand Condé; l'armée du Rhin, sous les ordres du vicomte de Turenne; et l'armée du Roussillon, commandée par Schomberg, toutes trois s'apprêtaient à recueillir de nouveaux triomphes. On comprend qu'il n'entre pas dans notre programme de célébrer leurs victoires; les lauriers dont ces grands capitaines ont ceint le front de leur maître ne peuvent faire oublier à la postérité les scandales qui ont ébranlé le principe vital des monarchies, le respect de l'autorité.

II. — APOSTOLAT DU P. BOURDALOUE AUPRÈS DU ROI. — IL S'IMPOSE A LA COUR.

Le P. Bourdaloue paraît à la cour, non point en courtisan, mais en apôtre; devant cet auditoire composé de *héros* ou d'hommes de génie, redoutés et admirés du monde entier, il se présente avec la simplicité d'un religieux et la dignité d'un prophète; il remplit auprès de

la majesté terrestre les fonctions d'*ambassadeur du Christ* (1) ; il ne craint pas d'affirmer bien haut qu'il est l'interprète de ses volontés souveraines. Nous trouvons peu de discours où l'orateur ne produise ses titres ; il tient à fixer l'attention des esprits distraits de l'auditoire ; dans ce but, il emploie mille formules de langage qui lui sont propres.

Dans le sermon sur *la parole de Dieu*, nous lisons (2) :

Sans cette qualité d'ambassadeur de Jésus-Christ, moi, qui parais aujourd'hui dans cette chaire, oserais-je soutenir la présence du plus grand des rois, et la soutenir de si près, tandis que des nations entières tremblent devant lui, et qu'il répand si loin la terreur ? Oserais-je élever la voix au milieu de la plus florissante cour du monde, si, tout indigne que je suis, je n'étais prévenu, et vous ne l'étiez comme moi, de cette pensée, que *Dieu m'a confié sa parole*, et que *c'est en son nom que je vous l'annonce.*

Il ne se laisse pas intimider par la majesté royale, et pour affirmer sa volonté bien arrêtée de ne jamais transiger avec son devoir, c'est devant Dieu qu'il prend ses engagements. Dans le sermon sur la *sévérité de la pénitence*, après avoir fait un éloge pompeux du roi qui approuve plus celui qui reprend les vices que celui qui les flatte, il ajoute :

Quand je parlerais devant les rois du monde les plus infidèles et les plus ennemis de votre nom, je leur dirais avec une confiance respectueuse ce que vous voulez qu'ils sachent :

(1) *Pro Christo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos.* (II Cor. ch. v, 20.)
(2) *Parole de Dieu*, t. IV, p. 28.

que vous êtes leur Dieu, qu'ils doivent se soumettre à vous, et que, puisqu'ils sont pécheurs comme le reste des hommes, la pénitence est un devoir pour eux aussi bien que pour le reste des hommes : *Loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum* (1).

Et ailleurs, à propos de la *sévérité évangélique*, il fait savoir d'avance à ses auditeurs de cour qu'ils devront se résigner à l'entendre (2).

On dira que cette matière ne convient pas à la cour : et moi je dis que c'est spécialement à la cour qu'elle convient. Car à la cour, comme partout ailleurs, on ne peut se sauver que par la voie étroite ; et n'est-ce pas à la cour, plus que partout ailleurs, qu'on a, dans cette voie étroite, à se défendre de l'intérêt, de l'orgueil, des aversions, des animosités, des envies, de tout ce qui peut envenimer un cœur et l'endurcir? *Je n'y persuaderai pas, mais au moins j'instruirai.* La sévérité que j'y prêche n'y sera pas pratiquée, mais au moins elle y sera connue : et n'y eût-il que quelques âmes fidèles qui dussent profiter de cette instruction, ce sera assez pour moi. Dieu aura la gloire d'avoir trouvé jusque dans la cour, ou plutôt d'y avoir formé de parfaits adorateurs.

Parler ainsi, c'est parler en maître, comme un envoyé du ciel revêtu de la puissance même de Dieu, *tanquam potestatem habens* (3) ; aussi sa parole captivait-elle au même degré l'*attention* des auditeurs, *leur admiration* et *leur confiance* (4).

Pour nous rendre compte de la mission de l'éloquent religieux, nous n'avons pas besoin de faire ici la nomen-

(1) *Sévérité de la Pénitence,* t. I, p. 200. — Ps. 118; 46.
(2) *Sévérité évangélique,* t. II, p. 366.
(3) Math., VII, 29.
(4) *Ibid.,* t. I, 28.

clature non plus que l'analyse de tous les discours d'Avent et de Carême prêchés devant le roi ; il nous suffit de trouver et de mettre en évidence les sermons ou les passages de sermons que nous savons, de science certaine, avoir contribué efficacement à sa conversion et à la réforme de la cour ; de *science certaine*, disons-nous, parce que les mémoires contemporains en désignent plusieurs que l'éditeur a eu soin de conserver dans leur intégrité et dans toute leur vigueur apostolique.

Ces sermons caractéristiques appartiennent surtout aux stations de Carême ; c'est sur eux que nous fixerons l'attention du lecteur, après avoir dit quelques mots des stations d'Avent.

Dans les deux *Avents* (1) du P. Bourdaloue, on trouve plusieurs discours d'une puissante éloquence ; ils sont à nos yeux une préparation à l'œuvre principale.

Avant de dompter la tyrannie des sens, il faut dompter la tyrannie de l'orgueil : c'est la marche que suit l'orateur dans les stations d'Avent. Il rappelle à l'homme ses fins dernières ; il lui parle du *ciel* et de la *sainteté* qu'il impose, du *Jugement dernier* que tout homme doit subir ; il rappelle au souverain que son premier devoir est de donner le bon exemple à ses peuples, et, avant tout, d'éviter le *scandale ;* envers lui-même, il doit être un juge équitable et non un juge complaisant par sa *fausse conscience ;* c'est en vivant conformément à ces enseignements que le pécheur pourra se présenter au berceau de l'enfant Jésus, avec espoir de trouver dans le mystère de l'*Incarnation du Verbe* un mystère de joie et non un mystère de crainte.

Bourdaloue respecte toujours la majesté royale, mais il ne veut pas que Louis XIV, infatué de lui-même, écoute

(1) T. I, pp. 1, 245.

avec trop de complaisance les flatteurs qui le transforment en Dieu. C'est un des fruits qu'il doit recueillir du premier sermon de la Toussaint.

Dans ce discours sur la *Récompense des saints*, Bourdaloue, en opposant aux récompenses terrestres les récompenses célestes, donne la leçon aussi bien au souverain qu'aux courtisans (1).

Ne sommes-nous pas bien indignes de notre Dieu, si nous usons de réserve avec lui, si nous craignons d'en trop faire pour lui, si nous *ne le servons pas en Dieu?* Je ne blâme point, à Dieu ne plaise! au contraire, je ne puis assez exalter, assez exciter le zèle que vous pouvez avoir, et que vous avez de *mériter les grâces du glorieux monarque* à qui le ciel nous a soumis, et que Dieu nous a donné pour maître. Ce que je souhaiterais, c'est qu'en le servant, vos services fussent plus saints et plus dignes de l'esprit chrétien. C'est de lui que dépendent votre destinée et votre fortune selon le monde : je veux bien que votre intérêt, joint à votre devoir, vous attache à lui ; il est l'image de Dieu ; votre confiance après Dieu ne peut être mieux placée. Mais si vous avez tant d'empressement et d'ardeur pour des récompenses qui, par tant de raisons, peuvent vous manquer, comment pouvez-vous soutenir le profond et affreux oubli dans lequel vous vivez à l'égard de cette récompense souveraine qu'un Dieu vous assure? Et que répondrez-vous à Dieu, quand il vous reprochera dans son jugement un oubli si monstrueux et si criminel? C'est là toutefois votre désordre ; et si vous n'en gémissiez pas, j'aurais droit d'ajouter ici le terrible anathème de Jérémie : *Maledictus qui confidit in homine, et ponit carnem brachium suum* (Jerem. 17 ; 5). Maudit celui qui met sa confiance dans l'homme, et qui s'appuie sur un bras de chair ; mais plus maudit celui qui, pour avoir mis sa confiance dans l'homme, ne peut se résoudre à la mettre en Dieu.

(1) T. I, p. 14. Toussaint.

Jusqu'ici le courtisan paraît plus condamnable que le prince ; bientôt la leçon frappera plus directement le souverain ; mais c'est saint Chrysostome qui portera la parole : l'orateur vient de gémir sur les malheurs des hommes qui abandonnent Dieu pour s'attacher à leurs semblables.

Certes, dit saint Chrysostome, si cette Providence aimable d'un Dieu pouvait être suppléée à notre égard par la protection des hommes, ce serait surtout par celle des princes que nous *regardons comme les dieux de la terre*, ou par celle de leurs ministres et de leurs favoris, qui nous semblent tout puissants dans ce monde. Or ce sont justement là ceux sur qui l'Écriture nous avertit de ne pas établir notre espérance, à moins que nous ne voulions bâtir sur un fondement ruineux, *non confidere in Principibus* (1)...

Il reproduit cette pensée même en présence des courtisans les plus assidus, devant Mgr Feydeau de Broue, évêque d'Amiens. Dans le panégyrique de saint Jean-Baptiste, patron de la cathédrale, il fait ressortir la grandeur du saint précurseur, par le témoignage de l'ange : *Erit magnus coram Domino*, je le déclare il sera grand devant le Seigneur ; puis, il ajoute (2) :

Témoignage, chrétiens, qui suffisait pour canoniser le précurseur de Jésus-Christ : car être grand devant les hommes, ce n'est rien : être *grand devant les princes et les rois*, qui sont les dieux de la terre, *c'est peu*, puisque ces *dieux de la terre* sont eux-mêmes *très petits ;* mais être grand devant le Seigneur comme Jean-Baptiste, c'est être vraiment grand, c'est être solidement grand, c'est être absolument grand, parce que c'est être grand devant celui qui est non seulement la grandeur même, mais la source et la mesure de toutes les

(1) *Serm. sur la Providence,* t. III, p. 282. — Ps. 145 ; 2.
(2) *Serm. pour la fête de saint Jean-Baptiste,* t. XII, p. 334. — Luc, I ; 2.

grandeurs : *Erit magnus coram Domino.* En effet, tout est petit devant Dieu, et les plus hautes puissances de l'univers ne sont, en présence de cette Majesté divine, que des atomes et des néants (1).

Non seulement les dieux de la terre sont très petits, mais, de plus, ils sont impuissants à faire un homme de valeur : saint Jean l'Évangéliste est le *favori* de Notre-Seigneur, et il en est digne ; pourquoi ?

Parce qu'il n'y a que Dieu, disent les Théologiens, dont le choix soit efficace pour opérer tout ce qu'il lui plaît de vouloir, c'est-à-dire, parce qu'il *n'y a que Dieu qui, choisissant un favori, lui donne, en vertu de ce choix, le mérite qu'il faut pour l'être.* Il n'en est pas de même des rois de la terre. Qu'un roi honore de sa faveur un courtisan, *il ne lui donne pas pour cela ce qui lui serait nécessaire pour en être digne;* il peut bien le faire plus riche, plus grand, plus puissant, il peut le combler de plus d'honneurs ; mais *il ne peut le rendre plus parfait*, et quoi qu'il fasse pour l'élever, par cet accroissement d'élévation et de fortune, il ne lui ôte pas un seul défaut, ni ne lui communique pas un seul degré de vertu.

Leçon au roi, leçon aux courtisans. Si le roi est impuissant pour le bien, il n'est, hélas ! que trop puissant pour le mal ; ce qui arrive lorsqu'au lieu de donner le bon exemple, il devient un objet de *scandale*. Qui oserait en effet rappeler au devoir un maître scandaleux aussi en vue que l'était Louis XIV ? Bourdaloue ne recule pas devant la difficulté : dans le sermon sur le *Scandale*, nous trouvons la leçon donnée en manière d'anathème, d'abord aux dames mondaines de l'auditoire, puis au *scandaleux qui*

(1) T. XII, p. 157. *Saint Jean l'Évangéliste.*

devrait donner l'exemple. C'est comme un écho du fameux *Tu es ille vir*, du prophète Nathan (1) :

Tout scandaleux, s'écrie-t-il, est homicide des âmes qu'il scandalise; et tout scandaleux doit répondre à Dieu des crimes de ceux qu'il scandalise : mais si le scandale absolument et en soi est un si grand mal, que sera-ce du scandale causé *par celui dont on doit attendre l'exemple?* Malheureux celui qui est auteur du scandale; mais doublement malheureux celui qui le donne, lorsqu'il est spécialement obligé à donner l'exemple.

Et quelle attention dans l'auditoire pour entendre le développement de cette doctrine si chrétienne, si actuelle, mais si délicate dans son application!

L'orateur, pour assurer le résultat de sa parole, en tirera lui-même les conséquences; il ajoute :

Si donc, au préjudice de ces devoirs, le scandale vient de la même source d'où l'édification et le bon exemple auraient dû venir, ou, pour m'expliquer plus clairement, *si celui qui, dans l'ordre de Dieu, a une obligation spéciale d'édifier les autres*, est le *premier à les scandaliser*, ah! chrétiens, c'est ce qui met le comble à la malédiction du Fils de Dieu, et c'est alors qu'il faut doublement s'écrier avec lui : *Væ autem homini illi! Malheur à cet homme!* Pourquoi? Parce que c'est alors, dit saint Chrysostome, que le scandale est plus contagieux, et qu'il fait dans les âmes de plus promptes et de plus profondes impressions; parce que c'est alors qu'il est plus difficile de s'en préserver; parce que c'est alors que l'impiété en tire un plus grand avantage, et que la licence et le relâchement s'en font un titre plus spécieux, non seulement de possession, mais de prescription.

(1) T. I, p. 102. *Scandale.*

Nous trouvons encore dans le sermon sur le *Scandale* (1) un grand nombre de traits qui s'adressent directement au roi. Il parle du père de famille :

C'est à lui, dit-il, à régler les mœurs de ses enfants, et c'est lui-même qui, par *des débauches dont ils ne sont que trop instruits*, et qu'il *n'a pas même soin de leur cacher*, semble avoir entrepris de les entraîner et de les plonger dans les plus infâmes déréglements. A combien de pères dans le christianisme, et peut-être à combien *de ceux qui m'écoutent* ce caractère ne convient-il pas? (2)

Il est plus explicite encore dans l'énumération de tous les hommes qui ont charge d'âmes; il approche du trône et sans désigner le souverain par son nom, il le montre du doigt :

Quel est le *crime d'un maître*, d'un chef de famille, qui, sans se souvenir de ce qu'il est, et s'oubliant lui-même, ou qui, abusant de son pouvoir et renversant tout l'ordre de la Providence divine, devient le corrupteur de ceux dont il devait être le guide et le sauveur? Saint Paul ne croyait point outrer les choses, et, en effet, il ne les outrait pas, quand il disait que quiconque n'a pas soin du salut des siens, et particulièrement de ses domestiques, a renoncé la foi, et est pire qu'un infidèle. Parole courte, mais énergique, dont je me promettrais bien plus pour la réformation et la sanctification de vos mœurs que de tous les discours, si vous vouliez, mon cher auditeur, vous appliquer sérieusement à la méditer : *Si quis suorum, et maximè domesticorum, curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior* (1. Timoth. 5 ; 8). Mais si saint Paul parlait ainsi des maîtres peu soigneux et peu vigilants, comment aurait-il parlé des maîtres scanda-

(1) *Scandale*, t. I, p. 104.
(2) *Ibid.*, p. 105.

leux? Et s'il traitait d'*apostasie* la simple négligence ou le simple oubli de ce que doit un maître, comme chrétien, à ceux de sa maison, quel nom aurait-il donné *à celui qui, bien loin de veiller sur eux* et de s'intéresser pour leur salut, dont il est, comme maître, responsable à Dieu, *les pervertit lui-même* et est une des causes les plus prochaines de leur réprobation?

C'est néanmoins ce que nous voyons tous les jours et ce que nous voyons avec douleur et avec gémissement. Car il faut, homme du siècle qui m'écoutez (supportez-moi, parce que j'ai pour vous un zèle de Dieu qui me presse et qui m'oblige à m'expliquer), il faut que ce domestique, qui vous est attaché et qui craint peu de se damner pourvu qu'il vous plaise, et que, par là, il fasse avec vous une misérable fortune, il faut qu'il soit l'instrument et le complice de votre iniquité, quand vous l'employez à des ministères que le respect dû à cet auditoire et à la chaire où je parle, m'empêche de vous représenter dans toute leur indignité. Scandale abominable, et pour lequel j'aurais droit cent fois de me récrier sur vous : *Væ autem homini illi :* malheur à ce grand, malheur à ce maître (1)!

L'orateur ne se contente pas de la menace, il met son royal auditeur en présence de la justice de Dieu et du châtiment qui lui est réservé ; il s'adresse à la foule des courtisans pour donner plus de liberté à sa parole, et finit par faire comprendre au coupable que la leçon lui est destinée.

Ah! chrétiens, ne vous rebutez pas de la supposition que je vais faire : peut-être blessera-t-elle la délicatesse de vos esprits; mais plût à Dieu que par là même elle pût vous inspirer une sainte horreur de la corruption de vos cœurs! Si l'on venait à remuer une eau bourbeuse et

(1) *Scandale,* t. I, p. 107, 108.

dormante, et qu'exposant devant vous toutes les immondices qu'elle renferme, on vous forçât à en soutenir toujours la vue, ce serait pour vous, non pas un spectacle, mais un supplice, mais un martyre aussi rigoureux qu'humiliant. Or, telle, et bien plus insoutenable encore, est la peine que Dieu réserve, dans l'enfer, à une âme, par exemple, sensuelle et impudique. Il lui fera voir du même coup d'œil tout ce qu'il y a eu dans elle, par la concupiscence de la chair, de plus sale et de plus infect. Consentements secrets, désirs criminels, espérances conçues, occasions cherchées, commerces scandaleux, entretiens lascifs, libertés, regards, dissolutions, mollesses, il lui rendra tout cela présent; et, la fixant à cet objet dont rien ne pourra plus la détourner : Regarde, lui dira-t-il à chaque moment de l'éternité, voilà les suites de ton incontinence, voilà ce qu'a produit ton cœur.

Que concevez-vous de plus intolérable que ce monstrueux amas d'impuretés? Jugez-en par ce que nous éprouvons dans ces revues plus générales et plus exactes de nos consciences. Quelle honte, quand tout à coup cette innombrable multitude de péchés se développe devant nos yeux? Mais si cette honte, toute surnaturelle et toute divine qu'elle est, si cette honte, lors même qu'elle est l'effet de la grâce, lors même qu'elle est le principe de notre réconciliation avec Dieu, nous tient lieu néanmoins de peine, et d'une peine que nous cherchons tant à éviter, que sera-ce de la honte des réprouvés et du sentiment qu'ils en auront? Ah! Seigneur, s'écriait David dans la ferveur de sa pénitence, je ne puis plus vivre, et je suis hors de moi-même, quand je considère mes iniquités, et que je les vois multipliées à l'infini; j'en suis ému jusque dans la moelle de mes os. C'était *un roi*, chrétiens, *et un roi dans la prospérité*, *un roi élevé au plus haut point de la félicité humaine :* cependant, il était troublé, il était saisi, il était consterné à la vue de cette affreuse scène qui lui retraçait ses égarements et ses désordres. Concluez donc quel sera l'état d'une âme qui, enlevée de la terre, et d'ailleurs bannie du séjour de sa béatitude céleste, se trouvera comme toute recueillie dans le souvenir de son

péché, aura incessamment cette pensée : J'ai péché, se dira incessamment à elle-même : J'ai péché, et y pensera, et se le dira, sans jamais le pouvoir détruire, ce péché qu'elle haïra, qu'elle abhorrera comme la source irrémédiable de son malheur (1).

Louis XIV n'était pas insensible à ces vérités : elles réveillaient, à chaque station de carême, le remords dans son cœur, mais sans produire aucune résolution efficace.

Le prédicateur suivait les phases du mal et appliquait les remèdes que sa charité éclairée lui inspirait : il comprit que le plus grand danger que puisse courir une âme coupable, c'est de se former à elle-même un tribunal prévaricateur : le sermon sur la *fausse conscience* a pour but de prévenir ce malheur. L'orateur a cité les paroles de saint Jean-Baptiste : *Je suis la voix qui crie dans le désert ;* (2) il poursuit :

Quoique je ne sois ni ange, ni prophète, Dieu veut, mes chers auditeurs, que je rende à Jésus-Christ le même office que saint Jean, et qu'à l'exemple de ce glorieux précurseur, je vous crie, non plus comme lui dans le désert, mais au milieu de la cour : *Dirigite viam Domini* (Joan. 1); chrétiens qui m'écoutez, voici votre Dieu qui approche; disposez-vous à le recevoir; et, puisqu'il veut être prévenu, commencez dès maintenant à lui préparer dans vous-mêmes cette voie bienheureuse qui doit le conduire à vous et vous conduire à lui. C'est pour cela que Jean-Baptiste fut envoyé dans la Judée, et c'est pour cela même que je parais ici : c'est, dis-je, pour vous apprendre quelle est cette voie du Seigneur si éloignée des voies du monde. Il est de la foi que c'est une voie sainte; et malheur à moi si je vous en donnais jamais une autre idée! Mais il s'agit de savoir quelle est cette voie sainte où nous devons marcher; il s'agit de con-

(1) T. III, p. 53. *Sur l'Enfer.*
(2) *Ego vox clamantis in deserto.* Joan., I, 23.

naître en même temps la voie qui lui est opposée, afin de nous en détourner (1).

Cette voie, dont parle saint Jean-Baptiste, c'est la *conscience*, que la malice de l'homme peut fausser par ses désirs et ses intérêts, et alors :

Quodcumque placet, sanctum est. Ce que nous voulons, quoique faux, quoique injuste, quoique damnable, pour le vouloir trop, et à force de le vouloir, est pour nous vérité, est pour nous justice, est pour nous mérite et vertu. Que chacun s'examine sans se faire grâce : entre ceux qui m'écoutent, peut-être y en aura-t-il peu qui osent se porter témoignage que ce reproche ne les regarde pas (2).

L'orateur donne un exemple frappant qui doit dessiller les yeux des moins clairvoyants, en exposant la lutte coupable qui s'élève chaque jour entre la passion et le devoir :

Prenons de toutes les passions la plus connue et la plus ordinaire. On a dans le monde un attachement criminel, et on veut l'accorder avec la conscience : que ne fait-on pas pour cela? S'il s'agit de régler des commerces, de retrancher des libertés, de quitter et de fuir des occasions qui entretiennent le désordre de cette honteuse passion, du moment que le cœur en est possédé, combien de raisons fausses, mais spécieuses, ne suggère-t-elle pas à l'esprit pour étendre là-dessus les bornes de la conscience, pour secouer le joug du précepte, pour en adoucir la rigueur, pour contester le droit, quoique évident, pour ne pas convenir des faits, quoique visibles? Par exemple, pour ne pas convenir du scandale, quoiqu'il soit réel, et peut-être même public; pour soutenir

(1) *Serm. sur la fausse conscience*, t. I, p. 120.
(2) *Ibid.*, p. 128. — Saint Augustin.

que l'occasion n'est ni prochaine, ni volontaire, quoiqu'elle soit l'un et l'autre; pour faire valoir de vains prétextes, des impossibilités apparentes de sortir de l'engagement où l'on est, pour justifier ou pour colorer les délais opiniâtres qu'on y apporte. De la manière qu'est fait l'homme, quand sa passion est d'un côté, et son devoir de l'autre, ou plutôt, quand son cœur a pris parti, quel miracle ne serait-ce pas s'il conservait dans cet état une conscience pure et saine, je dis pure et saine d'erreurs (1)?

Après un semblable discours, les ennemis des Jésuites avaient bien mauvaise grâce à s'égayer encore des propos mensongers de Pascal sur la morale relâchée des Pères.

La *seconde partie* du sermon expose les ravages qu'une *fausse conscience* fait dans l'âme, en autorisant tout mal, en aidant à le commettre hardiment et tranquillement, sans ressource et sans remède : état qui mène infailliblement à la damnation éternelle; tandis qu'avec une conscience droite, il y a toujours lieu d'espérer du salut d'une âme. Ici nous trouvons une application frappante au roi adultère, mais toujours croyant.

Donnez-moi, dit-il, le mondain le plus emporté dans son libertinage; tandis qu'il a une conscience droite, il n'est pas encore tout à fait hors de la voie de Dieu : pourquoi? parce que, malgré ses emportements, il voit encore le bien et le mal, et que cette vue peut le ramener à l'un et le retirer de l'autre (2).

N'est-ce pas tendre charitablement la main au naufragé? Aux yeux de Bourdaloue, la *conscience erronée* ne saurait être présentée sérieusement comme excuse d'inconduite, surtout par ceux qui l'écoutent : réflexion finale qui lais-

(1) *Œuv. Bourd.* T. I, p. 129. Sur la fausse conscience.
(2) T. I, p. 146.

sera les auditeurs sous le coup des menaces adressées aux fausses consciences sous bénéfice d'erreur involontaire :

Non, chrétiens, dans un siècle aussi éclairé que celui où Dieu nous a fait naître, nous ne devons pas présumer qu'il se trouve aisément parmi les hommes des consciences erronées et en même temps innocentes. Il y en a peu dans le monde de ce caractère ; et dans le lieu où je parle, je ne craindrais pas d'avancer qu'il n'y en a absolument point (1).

Nous ne nous étendons pas sur les preuves que l'orateur développe, nous en avons dit assez pour établir l'à-propos de son enseignement en présence de consciences d'autant plus coupables qu'elles manifestaient plus clairement au dehors l'inquiétude et l'agitation de leurs âmes.

Les extraits que nous avons mis en relief, tendent à constater les rapports d'autorité et de confiance qui s'établissent entre l'orateur et le souverain ; Bourdaloue apparaît ici comme un prophète envoyé de Dieu, parlant en son nom et enseignant au royal disciple une doctrine qui l'éclaire sur sa nature d'homme semblable aux autres hommes, sur les prérogatives royales qui lui imposent de grandes obligations ; le bon exemple et un jugement sain, indépendant des passions. Le terrain est préparé.

III. — BOURDALOUE RÉFORMATEUR DE LA COUR. — LA CONVERSION DU ROI

Au saint temps de Carême, le P. Bourdaloue deviendra plus pressant, il sait que les obligations du devoir pascal

(1) T. I, p. 152.

réveillent chaque année dans le cœur du roi les plus vifs remords; il profitera de cette disposition. Nous sommes heureux dans l'accomplissement de la tâche que nous nous sommes imposée, de pouvoir rapprocher des discours qui ont le plus contribué à la conversion du roi, les récits des contemporains intéressés à suivre jour par jour les diverses phases de cette heureuse réforme.

Sept années s'écoulèrent depuis les premiers symptômes de retour à la vie honnête en 1674, jusqu'à la conversion définitive en 1681 : œuvre de quelques personnages appartenant à la société intime du roi, dont les noms méritent d'être bénis de Dieu et connus des hommes. Nous citons avec quelques historiens les noms du duc de Montausier et de Bossuet, tous deux attachés à la personne du Dauphin : leur rôle, à notre avis, n'a été que secondaire et nous ne craindrons pas d'affirmer que l'œuvre de la conversion du roi appartient, après Dieu, à Mme de Maintenon et au P. Bourdaloue, sans oublier le P. de la Chaise. Pendant que la marquise, par une habileté toute surnaturelle, préparait l'esprit et le cœur du roi aux touches de la grâce, le P. Bourdaloue, dans ses sermons de Carême, frappait des coups prudents mais décisifs, qui triomphèrent enfin d'une longue résistance.

Pour mettre plus de clarté et de précision dans notre travail, nous commençons par donner la nomenclature, par ordre chronologique, des discours les plus notables avec les dates qui leur appartiennent. Dans la suite du récit, nous ajouterons successivement les détails historiques et les analyses des sermons qui confirment nos conjectures et les transforment en témoignages véritablement incontestables.

1° Nous signalons, en premier lieu, le sermon d'ouverture de la station de Carême, prêché à Saint-Germain-

en-Laye, le 2 février 1674, sur la *Soumission à la loi*, prêché une seconde fois avec un compliment qui le fait paraître de nouveau en 1680.

2° Le sermon pour le *Vendredi saint*, sur la *Passion de Jésus-Christ* (1), dont parle la duchesse de la Vallière dans une lettre au maréchal de Bellefonds. Nous rapprochons de ce sermon les trois autres Passions prêchées devant le roi et toutes dirigées vers le même but.

3° Un sermon sur la *Résurrection* (2), qui, en réalité, traite de la *rechute* dans le péché, signalé par l'abbé Legendre, avec la date du 25 mars 1674. — Nous donnerons, à l'occasion, une analyse des autres sermons prononcés sur le même mystère.

4° Pour l'année 1676, nous trouvons au 25 février, premier dimanche de Carême, le sermon sur les *Tentations* (3). Le P. Bourdaloue demande que ses auditeurs se montrent aussi disposés à la lutte contre le péché, que les gentilshommes de la cour sont disposés à voler aux frontières pour défendre le roi contre la coalition.

5° Le discours sur la *Communion pascale* (4), pour le dimanche des Rameaux, doit être placé au dimanche 29 mars 1676. Bourdaloue fait entendre clairement aux coupables que, s'ils ne changent pas de conduite, le confesseur devra leur refuser l'absolution, comme le curé de Versailles l'a refusée l'année précédente (1675) à Mme de Montespan.

6° Vient ensuite le sermon sur l'*Impureté* (5), prêché devant le roi le troisième dimanche de Carême, 24 mars

(1) T. IV, p. 246.
(2) *Ibid.*, p. 287.
(3) T. II, p. 170.
(4) T. IV, p. 181.
(5) T. III, p. 79.

1680 : les allusions au procès des poisons déterminent cette date.

7° Le mercredi suivant, 27 mars, Bourdaloue donne le sermon sur la *parfaite observation* de la loi (1).

8° Nous plaçons à la même année le sermon sur l'*Éloignement et le retour à Dieu* (2), pour le vendredi de la quatrième semaine de Carême; il appartient encore à l'année 1680, 20 avril.

Le millésime de ces derniers discours est déterminé par la nature des leçons qu'ils contiennent, et la date, par les jours auxquels l'éditeur les a attachés.

9° Nous devons rapprocher du sermon sur l'*Impureté* celui qui traite de la *Conversion de sainte Madeleine*, prêché quinze jours après, le jeudi de la cinquième semaine; c'est un complément au sermon sur l'*Impureté*, à l'usage particulier des dames de la cour; le roi était absent (1680).

Lorsque le P. Bourdaloue arriva à la cour pour prêcher l'Avent de 1670, le scandale était à son comble : la duchesse de la Vallière était encore présente avec deux enfants en bas âge, Mlle de Blois et le comte de Vermandois. Par un reste de tendresse idolâtrique pour le roi, elle se faisait la servante d'une rivale triomphante, de Françoise-Anastasie de Rochechouart, épouse depuis sept ans du marquis de Montespan. Louis XIV, âgé de trente-deux ans, vivait ainsi dans une double adultère; entouré d'honneur, de gloire et de plaisirs, entouré de courtisans, gens d'épée et de plume, qui s'empressaient d'encourager ses désordres. Bourdaloue n'ignorait point l'état moral de cette brillante cour, et il comprit, dès ses premiers débuts dans la chaire royale, que le temps de la con-

(1) T. III, p. 161.
(2) T. IV, p. 107.

version n'était pas encore venu. Les premières prédications de l'Avent et du Carême, en 1670 et 1672, lui attirèrent l'admiration de ses auditeurs, et c'est le seul souvenir que la renommée nous en ait laissé. Il nous faut aller jusqu'au Carême de 1674 pour entrevoir les premières lueurs d'une conversion possible, et c'est à Mme Scarron que nous devons cette confidence.

Cette femme célèbre a rempli un rôle trop important sous le règne de Louis XIV, elle s'est trouvée trop fréquemment en rapport de bonnes œuvres avec le P. Bourdaloue, pour que nous perdions l'occasion de la faire connaître et apprécier par nos lecteurs.

Lorsque Mme de Maintenon commença à attirer l'attention des courtisans au palais de Versailles, en 1674 (1), on disait d'elle que « c'était une pauvre demoiselle du Poitou, nommé d'Aubigny ; qu'après un voyage en Amérique, étant venue à Paris, par je ne sais quelle aventure, raconte le marquis de Sourches (2), elle épousa le fameux estropié Scarron, qui a si bien écrit en vers burlesques ; son mari étant mort, elle cultiva l'amitié de ceux qu'elle avait connus de son vivant ; de ce nombre était le maréchal d'Albret, proche parent de M. de Montespan, et intime ami de Mme de Montespan qui était alors en faveur ; il lui donna la connaissance de Mme Scarron dont l'esprit lui plut extrêmement. Elle la fit venir à la cour et lui fit donner la charge imaginaire de *dame du lit de la reine*, avec une pension. Ensuite quand les enfants qu'elle avait eus du roi furent reconnus, elle leur donna Mme Scarron pour gouvernante, qui ne le fut pas longtemps sans trouver le moyen d'acheter des bienfaits du roi

(1) Elle avait, depuis 1669, la charge et la responsabilité des enfants naturels du roi.

(2) *Mém. inédits du marquis de Sourches*, 1681, t. I, p. 16, note 59. — Il écrit d'*Aubigny* au lieu de d'*Aubigné*.

le marquisat de Maintenon (1), dont elle prit le nom aussitôt (2). »

Languet de Gergy, dans ses *Mémoires*, nous montre Mme de Maintenon se préparant par les bonnes œuvres et la prière à sa pieuse entreprise, la conversion du roi ; elle sait intéresser à son succès les jeunes enfants ses élèves. Forte de l'amour qu'elle leur témoigne et du respect qu'elle inspire à tous ceux qui l'entourent, elle fait entendre au roi les leçons du devoir. « Ses conversations fréquentes avec le roi furent bientôt la nouvelle du jour, » dit Languet (3); et, pour rassurer son directeur sur sa conduite, elle lui écrivit ces paroles significatives : « Vous entendrez dire que je vis hier le roi ; ne craignez rien ; il me semble que je lui parlai en chrétienne et en véritable amie de Mme de Montespan. » Personne, en effet, ne s'est mépris sur la nature de leurs entretiens, au point que l'homme le mieux placé pour en juger, le grand prévôt (4), nous dit dans ses mémoires qu' « elle sut si bien gagner l'esprit du roi, qu'elle devint plus puissante que Mme de Montespan, avec laquelle elle eut depuis plusieurs démêlés que le roi prenait soin d'apaiser. On croyait, ajoute-t-il, qu'elle portait le roi à la dévotion. »

La transformation eut lieu en effet après de longs et constants efforts, et ce n'est pas un petit mérite pour le

(1) Elle le paya 240,000 livres.

(2) Dans son *Dictionnaire critique*, M. Jal dit que le titre de *marquise de Maintenon* ne fut reconnu qu'en 1688. Le marquis de Sourches doit être mieux informé. Mme de Maintenon parle de son nouveau titre, dès le 26 février 1675, dans une lettre à l'abbé Gobelin. Mme de Caylus, dans ses *Souvenirs* (Coll. Petitot, deuxième série, t. LXVII, p. 380), dit que « le roi avait acheté pour elle la terre de Maintenon, en 1674 ou 1675, dont il voulut qu'elle prit le nom. »

(3) *Mém. de Languet*, p. 165.

(4) *Mém. du marquis de Sourches*, 1681, t. I, p. 16, note 59.

P. Bourdaloue que d'y avoir puissamment contribué dès le début (1).

Après Mme de Maintenon, qui parle, dans sa correspondance, des *merveilles* du P. Bourdaloue (2), viennent les commentaires donnés par la *Gazette de France* (3).

Le 2 février 1674, elle annonce que, « après dîner, Leurs Majestés et toute la cour ouïrent, dans la chapelle du château à Saint-Germain-en-Laye, la prédication du P. Bourdaloue, jésuite, qui satisfit merveilleusement son auditoire. » Mme de Sévigné enchérit encore par ses développements et donne bien le caractère de cette prédication. Elle écrit, le 5 février, à sa fille : « Le P. Bourdaloue fit un sermon le jour de Notre-Dame, qui transporta tout le monde ; il était d'une force qui faisait trembler les courtisans, et jamais un prédicateur évangélique n'a prêché si hautement et si généreusement les vérités chrétiennes : il était question de faire voir que *toute puissance* doit être soumise à la loi, à l'exemple de Notre-Seigneur, qui fut présenté au temple (4); enfin, ma bonne, cela fut poussé au point de la plus haute perfection, et certains endroits furent poussés comme les aurait poussés l'apôtre saint Paul (5). » Voilà l'orateur qui devait plaire à Mme de Maintenon et seconder son action.

Le 4 mars 1674, Mme de la Vallière écrit dans le même sens au maréchal de Bellefonds; à la veille de quitter la

(1) Dans l'impossibilité où nous sommes d'accorder ensemble les récits faits des alternatives de chutes et de retours de Louis XIV, nous avons cherché et nous croyons avoir trouvé le moyen de les concilier tous, sans tourmenter les dates généralement admises.

(2) *Corresp. générale*, t. I, p. 196. Lettre du 2 mars 1674.

(3) *Gazette de France*, février 1674.

(4) Premier sermon sur la Purification de la Vierge, 1674. *Œuv.*, t. XI, p. 143.

(5) *Lett. de Mme de Sévigné* (édit. Monmerqué), t. III, p. 401. Paris, 5 février 1674.

cour pour s'enfermer au Carmel, elle lui rend compte de ses dernières impressions et ajoute : « Nous avons le P. Bourdaloue qui nous fait des *sermons admirables;* je voudrais que vous les entendissiez, je suis sûre que vous en seriez ravi : comme vous êtes confirmé dans le bien, vous en profiteriez beaucoup mieux que moi, qui n'ai que le désir de le faire, avec mille défauts qui m'en empêchent (1). »

Le 19 mars de la même année, elle lui écrit encore : « Je perds M. de Condom (il suivait le Dauphin à l'armée de Flandres), que j'avais engagé à faire le sermon de ma prise d'habit; s'il n'est pas revenu dans le temps qu'on me jugera capable de le prendre, je crois que je choisirai le P. Bourdaloue. Il nous a prêché une *Passion merveilleuse* et propre à toucher les cœurs les plus endurcis; je l'ai même entretenu il y a peu de jours; il me plaît fort, et il est tellement pénétré des vérités qu'il prêche, que vous en êtes pénétré d'avance (2). »

Nul doute que ce Carême de 1674 ne soit bien celui dont Languet de Gergy parle dans ses *Mémoires sur Mme de Maintenon*, en ces termes : « On put bientôt s'apercevoir que les conversations de Mme de Maintenon avec le roi étaient chrétiennes, puisqu'on en vit le fruit en ce que ce prince changeait de conduite d'une manière marquée, qu'il devenait plus sérieux et plus retenu avec les femmes (3), et que

(1) *Les Confessions de Mme de la Vallière,* par Romain Cornut, p. 349.

(2) *Les Confessions de Mme de la Vallière; Ami de la religion,* 1852, p. 156.

(3) Le 1er janvier 1674, Mme de Sévigné écrit à sa fille (*Lett.*, t. III, p. 343) : « On a fait cinq dames du palais : Mmes de Soubise, de Chevreuse, la princesse d'Harcourt, Mme d'Albret, et Mme de Rochefort. Les filles ne *serviront plus* et Mme de Richelieu ne servira plus non plus. » Il est très vraisemblable que Mme de Maintenon n'était pas étrangère à cette mesure.

la faveur de Mme de Montespan tirait à sa fin. Plusieurs choses concoururent à ce changement. Les sermons du P. Bourdaloue *pendant le Carême* firent un grand effet à la cour, et le roi parut touché. Le P. de la Chaise (1), de son côté, refusa, à Pâques, de venir confesser le roi, et il prétexta une infirmité. Le roi comprit son motif, il lui écrivit de sa main pour l'engager à revenir, et l'assura qu'il serait content de son pénitent. Le P. de la Chaise revint en effet, et le roi envoya Mme de Montespan à sa maison de Clagny. Le P. Bourdaloue fit, le jour de Pâques, un sermon foudroyant sur les *Rechutes*. Les courtisans crurent qu'il manquait de discrétion. Le roi imposa silence à tout le monde, en louant hautement le discours en présence des seigneurs qui se hasardèrent à le critiquer. Le Carême fini, le prédicateur vint prendre congé du roi, selon la coutume; le roi, faisant allusion au sermon du jour de Pâques, et voulant marquer qu'il en était satisfait et qu'il voulait en profiter, dit : « Mon père, vous serez

(1) Languet, dont l'exactitude est sujette à caution, met ici, à tort, le nom du P. de la Chaise. En 1674, année de la prédication du P. Bourdaloue qui fit grande sensation à la cour, le confesseur du roi était encore le P. Ferrier, qui mourut le 29 octobre de la même année, à l'âge de soixante ans. Nous aimons mieux admettre une erreur dans le récit de Languet que de reporter à une autre année les circonstances si bien établies du premier retour du roi à une vie plus chrétienne. Le P. de la Chaise ne fut nommé confesseur que le 2 mars 1675, et le P. Bourdaloue ne prêcha pas cette année à la cour. Le P. Mascaron occupa la chaire en 1675 : « Il divertit l'esprit, dit Mme de Maintenon (lettre du dimanche 3 mars 1675), et ne touche pas le cœur, et son éloquence même choque les gens de bon goût, parce qu'elle est hors de sa place. Il a parlé un peu trop fortement sur les conquérants, et nous a dit qu'un héros était un voleur, qui faisait à la tête d'une armée ce que les larrons font tout seuls. Notre maître n'en a pas été content; mais jusqu'à cette heure c'est un secret. » (*Corresp. générale*, t. I, p. 256). Après un carême de ce caractère, Louis XIV devait être peu porté à changer de vie : nous verrons bientôt ce qui se passa en 1675.

« content de moi, j'ai renvoyé Mme de Montespan à Clagny. » Le bon religieux, plus zélé que politique, répondit avec fermeté et modestie : « Sire, Dieu serait bien plus con- « tent si Clagny était à quarante lieues de Versailles. » Le roi ne s'offensa pas de cette liberté; elle était d'autant mieux placée que le Jésuite devinait juste (1). » En effet, peu de temps après, Mme de Montespan revenait à Versailles, et le scandale recommençait.

Nous n'avons pas craint de citer le passage dans toute son étendue, parce qu'il met bien en scène tous les personnages qui nous intéressent, le roi surtout et le prédicateur de la station; celui-ci toujours fidèle à sa mission, le roi toujours en lutte avec lui-même, riche de bonnes intentions, mais impuissant contre les assauts de ses passions. Ce Carême de 1674 ne passa pas sans résultat : il y eut une première rupture, suivie d'une rechute, il est vrai, mais un premier effort est, aux yeux de Dieu, un acte digne de compatissante miséricorde et un gage pour l'avenir.

Témoin de cette défaillance du roi, Mme de Maintenon perdit courage et retourna à ses pensées de vie religieuse et d'éloignement de la cour (2), vers lesquelles elle se laissait entraîner toutes les fois qu'elle éprouvait de pareilles déceptions; son *plan de conduite*, qu'elle soumet à l'abbé Gobelin, en mars 1674, en est la preuve.

Nous allons passer en revue les sermons qui se rapportent à la première période que nous venons d'exposer.

Trois sermons sont signalés pour ce Carême de l'année 1674 :

(1) *Mém. sur Mme de Maintenon*, par Languet de Gergy, p. 165, 166.

(2) *Corresp. générale*, t. I, p. 221, 223, 259; 2 mars, 13 et 30 septembre 1674. — *Souvenirs de Mme de Caylus*, p. 398.

1° Le sermon d'ouverture de la station sur la *Purification de la sainte Vierge;*

2° Le sermon sur la *Passion de Notre-Seigneur*, pour le Vendredi saint, qui tombait le 23 mars;

3° Le sermon pour la fête de Pâques, du 25 mars, sur la *Résurrection*, où le prédicateur traite de la rechute dans le péché.

En 1674, le P. Bourdaloue, quoique familiarisé avec son auditoire, tâte encore le terrain; il pose des principes, fait appel à de généreux sentiments; il engage le combat, sans porter les coups décisifs dont l'insuccès pourrait compromettre l'avenir; il découvre encore trop d'attaches secrètes au vice, trop de symptômes de défaillance prochaine.

Le premier des trois sermons pour la *Purification* (1) répond aux applaudissements du noble auditoire du 2 février 1674.

L'orateur n'attaque pas directement les scandales; il procède avec ordre, il commence par poser la solide base de tout édifice spirituel : l'*obéissance à la loi du Seigneur*.

Cette obéissance, dit-il, que la présentation d'un Dieu sauveur et la purification d'une mère vierge nous prêchent si hautement; cette vertu si inconnue et néanmoins si nécessaire... (2).

Bourdaloue comprenait qu'en parlant d'obéissance à un roi absolu, il traitait un sujet délicat, mais il savait aussi que la foi chrétienne avait jeté de profondes racines dans son âme, et que le maître de la terre reconnaîtrait les droits du souverain législateur, dût-il y trouver la condamnation de sa conduite; c'est dans cette pensée qu'il

(1) *Œuv.*, t. XI, p. 143.
(2) *Ibid.* p. 144.

entre en matière après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit, pour faire bien comprendre à ses auditeurs cette vérité que

Sans cette loi, il n'y a dans nous que *corruption* et que *désordre;* en sorte que du moment que nous sortons hors des bornes de la loi, nous devenons *incapables de tout bien* et *déterminés à tout mal.*

Puis, pour fixer l'attention du roi, il ajoute dans une invocation à l'Esprit-Saint qui termine l'exorde :

Tant de crimes qui se commettent tous les jours, et que je puis appeler les abominations et les horreurs de notre siècle, en sont une preuve visible ; mais peut-être l'endurcissement de nos cœurs ferait-il perdre à cette preuve toute sa force, si les lumières de votre grâce ne venaient au secours de nos réflexions. *Je parle devant le plus grand roi du monde;* et sûr que je suis de sa religion, je ne crains point de parler avec trop de liberté, tandis que je parle pour les intérêts de la loi de Dieu. Je ne vous demande pas même, ô mon Dieu ! *comme la vertueuse Esther*, que mes paroles lui plaisent ; parce que je me promets de sa piété, qu'en lui parlant de l'excellence et de la prééminence de votre loi, non seulement je lui plairai, mais je le persuaderai et le toucherai (1).

Par cette apostrophe indirecte, l'orateur fait appel à la foi du roi très chrétien, à la fierté *du plus grand roi du monde*, et, nous le croyons, au cœur de l'époux infidèle, en invoquant le souvenir de la vertueuse Esther.

Devant cet auditoire, Bourdaloue pouvait présenter avec succès l'exemple de la sainte Vierge, mère de Dieu, comme règle de conduite, mais il fallait son talent pour l'ajuster aux besoins des coupables avec autant de discrétion et de

(1) *Œuv.*, t. XI, p. 144.

force. Nous trouvons en effet peu de discours où, sous un titre aussi modeste, l'orateur se montre plus pressant dans ses raisonnements, aussi rigoureux dans ses conclusions. Il développe ces deux pensées : La sainte Vierge en obéissant humblement à la loi, confond notre *orgueil;*

La sainte Vierge en obéissant courageusement et héroïquement à la loi, condamne notre *lâcheté.*

Notre orgueil se trahit par la révolte du cœur qui pousse le cri des démons *non serviam ;* tandis que Marie, mère de Dieu, obéit à la loi ; elle fait plus, elle lui soumet son fils. Puis de suite vient l'application : la loi de l'obéissance est une loi générale qui atteint également le grand et le petit.

Voilà, dit l'orateur, le double miracle que le ciel nous découvre dans cette fête, une reine sujette, et assujettissant un Dieu ; un Dieu obéissant, et présenté par une mère obéissante : pourquoi? ah! mes chers auditeurs, comprenez-le bien. Vous *qui tenez dans le monde les premiers rangs*, et vous qui vous trouvez réduits aux derniers ; vous que vos conditions distinguent, et vous qu'elles ne distinguent pas ; grands et petits, riches et pauvres, car je suis redevable à tous, écoutez-moi : c'est ici que l'intelligence d'une des plus importantes vérités vous est donnée, et c'est par la comparaison même de vos états que je vais vous la rendre sensible (1).

La leçon suivante s'adresse au roi :

Pourquoi un Homme-Dieu sujet à la loi? pour vous faire entendre, grands du monde, l'obligation spéciale où vous êtes de vivre dans un parfait assujettissement aux lois de Dieu. Vous ne l'avez peut-être jamais bien conçue ; et, par

(1) T. XI, p. 150-152.

un renversement de raison et de religion, vous vous flattez que la rigueur des lois divines n'est pas pour vous comme pour le reste des hommes. Mais détrompez-vous aujourd'hui de cette fausse prévention, et pour cela entrez en esprit dans le temple de Jérusalem (1).

La première leçon que le souverain y pourra recueillir, c'est que plus on a dans le monde ou de puissance ou de pouvoir, mieux on peut rendre à Dieu l'hommage qui lui est dû.

Autre leçon, c'est que Dieu ne distingue les hommes ici-bas ni par les honneurs ni par les richesses; Bourdaloue ajoute :

Ne croyez pas, chrétiens, qu'il y ait des hommes, ou revêtus d'honneurs, ou pourvus de biens, pour être plus en droit que les autres de faire leurs volontés, et de vivre selon leurs lois. Cela ne peut être, et Dieu, dont la toute-puissance est inséparable de sa sagesse et de sa sainteté, n'a pu, dans l'inégalité des conditions humaines, se proposer une telle fin; *les rois mêmes*, qui, selon l'expression du Saint-Esprit, sont comme les divinités de la terre, ne règnent que pour servir le Seigneur; *Et reges ut serviant Domino* (2).

La conclusion s'adresse au roi directement, elle est conçue en termes qui justifient ce propos de Mme de Sévigné, que jamais prédicateur évangélique « n'avait prêché si hautement et si généreusement les vérités chrétiennes. »

Voilà l'ordre de la Providence et même de la création, selon lequel ce qui approche le plus de Dieu n'*est défini que par une servitude plus immédiate*, et une *plus grande dépen-*

(1) T. XI, p. 150.
(2) *Œuv.*, T. XI, p. 152. — Ps. CI, 23.

dance de Dieu. Et pourquoi cet ordre ne subsisterait-il pas, puisque Jésus-Christ, qui est le chef des prédestinés, n'a été prédestiné lui-même que pour y être soumis? En quoi consiste tout le mystère de son humanité (1).

Autre leçon, la troisième, l'obligation pour les grands de la terre de servir de modèles aux petits, comme Jésus et Marie ont été les modèles d'une parfaite fidélité à la loi.

Bourdaloue n'avait pas seulement pour auditeurs des rois et des grands; il s'adresse aussi à leurs *créatures*, non plus avec fierté, mais avec affection; leur salut lui est d'autant plus cher et leurs âmes d'autant plus précieuses, qu'ayant moins de part aux avantages du siècle, ils participent moins à ses désordres et à sa corruption; il les encourage à l'obéissance, et leur apprend que l'exemple de Jésus et de Marie doit être pour eux une *consolation* dans l'état de sujétion où ils vivent, une *instruction* sur la manière dont ils doivent obéir : obéir aux hommes pour Dieu et à Dieu dans les hommes. Nous aimons encore à trouver dans cette application incidente du mystère une leçon nouvelle donnée au roi. Il exige et obtient une obéissance parfaite de la part de ses sujets; comment, au fond de son cœur chrétien et honnête, ne verrait-il pas dans la soumission universelle de la France envers son roi, une leçon ménagée par la Providence? c'est le but de cette exclamation qui s'adresse aux auditeurs :

Quelle indignité, que je me trouve obligé de souhaiter pour vous, qu'au moins les choses ici fussent égales, et de me contenter que *vous eussiez pour votre Dieu une obéissance aussi prompte, aussi humble, aussi fidèle* que celle qu'exigent

(1) T. XI, p. 152.

de vous les hommes, et que vous leur rendez si exactement (1) !

Avant de passer aux avantages que présente la *soumission à la loi divine*, l'orateur renverse les préjugés opposés au but de son discours; nous recueillons, avant toute autre, une réflexion dont l'opportunité n'a pas vieilli depuis le dix-septième siècle :

Je sais, mon cher auditeur, que cet assujettissement aux lois de Dieu vous paraît gênant et humiliant; je sais que vous vous aveuglez jusqu'à croire qu'*il répugne à cette liberté naturelle dont vous êtes jaloux*, et que vous ne distinguez pas d'un amour déréglé de l'indépendance et d'un esprit de libertinage; mais votre ignorance là-dessus vient encore de n'avoir pas bien pénétré le mystère de Jésus-Christ et de Marie obéissants à la loi du Seigneur (2).

Puis il énumère les heureux fruits de la soumission chrétienne à la loi divine; elle est la vraie gloire de l'homme, son bonheur, sa véritable indépendance; elle donne le repos de l'esprit, avantages qui ressortent par le contraste d'une âme qui se laisse envahir par l'esprit de révolte.

A force de violer la loi, la crainte de Dieu s'affaiblit, le libertinage se fortifie et prend le dessus. Après bien des péchés commis et bien des transgressions réitérées, on se trouve dans l'abominable état de celui qui disait en insultant à Dieu : *Peccavi, et quid mihi triste accidit* (Eccles. 5; 4) ? J'ai péché, et que m'est-il arrivé de mal? De là cette tranquillité que l'on conserve même en péchant; de là cette hauteur et cette fierté avec laquelle on soutient le vice; de là cet endurcissement qui y met le comble. On rejette sans distinction

(1) T. XI, p. 156.
(2) *Ibid.*

toute loi de Dieu qui est incommode : si l'on en respecte quelqu'une, ce n'est pas parce qu'elle est la loi de Dieu, mais parce qu'elle est autorisée des lois du monde, et que les lois du monde forcent à la garder. Au commencement on sauve les dehors, mais à la fin on lève le masque, on ne se contraint plus en rien, on ne ménage plus rien, et Dieu veuille qu'on ne fasse pas même gloire de son impiété et de ses excès? Voilà ce que les saints et les serviteurs de Dieu ont tant déploré, et ce qu'ils déplorent tant tous les jours : voilà ce qui leur a fait répandre des larmes. *Defectio tenuit me pro peccatoribus derelinquentibus legem tuam* (Ps. 118; 53.) Je suis tombé, disait le prophète royal, dans une espèce de défaillance, quand j'ai vu, Seigneur, jusqu'à quel point votre loi était profanée; quand j'ai vu les pécheurs de la terre la mépriser avec insolence et la rejeter. Voilà ce *qui obligeait les prophètes à paraître dans les cours des princes*, pour opposer au torrent de l'impiété le zèle de la loi qui les animait; et me voici, chrétiens, chargé du même ministère, et envoyé pour la même fin. Quand je prêche ailleurs la parole de Dieu, il me suffit de dire à ceux qui m'écoutent, s'ils ne vivent pas en chrétiens : Infortunés que vous êtes, vous avez abandonné la loi de votre Dieu, et c'est ce qui vous a perdus. Mais, parlant aujourd'hui à des *grands du monde*, je leur fais un reproche encore plus terrible; je leur dis avec le prophète Malachie : *Vos autem scandalizastis plurimos in lege* (Malach. 2; 8). Non seulement vous avez abandonné la loi de votre Dieu, mais *vous la faites abandonner à je ne sais combien d'autres que vous scandalisez, et qui ne sont pas à l'épreuve de votre exemple* (1).

Ce dernier trait s'adressait au roi. Après la révolte du cœur, Bourdaloue signale comme cause d'insubordination à la loi de Dieu l'*aveuglement d'esprit*. On se fait des principes à son gré, on interprète à sa façon la loi divine, tandis que nous avons l'exemple de Marie et de Jésus-

(1) T. XI, p. 159.

Christ même qui se conforment à une loi dont ils sont incontestablement exceptés. L'orateur dévoile ici toutes les ruses que l'esprit propre invente pour secouer le joug de la loi ; il passe en revue toutes les illusions et les condamne avec cette sainte liberté qui ne tient compte d'aucune considération humaine.

Je sais, encore une fois, dit-il, que si chacun de nous veut s'écouter, il n'y aura personne qui ne se croie fondé en raison pour se dispenser des lois de Dieu les plus indispensables. Et pour en venir aux espèces particulières, je sais, par exemple, que la loi qui défend l'usurpation du bien d'autrui, et qui en ordonne la restitution, se trouvera anéantie, si l'on veut consulter la politique, qui ne manquera pas de décider *en faveur de l'ambition et de la cupidité*. Je sais que la loi qui défend de se venger, n'aura plus de lieu, si l'on se met en possession de donner aux vengeances les plus déclarées le nom de justice, et si chacun, se faisant droit sur ses propres injures, s'opiniâtre à ne rien rabattre de la satisfaction qu'il se croit due. Je sais que la loi qui fait de l'occasion prochaine du péché recherchée ou entretenue, un péché déjà consommé, ne sera plus qu'un fantôme de loi, si chacun en veut être cru, ou sur ses prétendus engagements qu'il proteste ne pouvoir rompre, ou sur la confiance qu'il a dans ses forces et dans sa disposition présente. Je sais que cette loi de l'abstinence et du jeûne du Carême que l'Église va bientôt publier, deviendra une loi chimérique, si chacun, idolâtre de sa santé, ne veut avoir égard qu'à sa délicatesse, ou pour mieux dire, qu'à sa mollesse. En un mot, je sais qu'en suivant l'esprit du monde, qui est un esprit de licence, nous secouerons le joug des plus rigoureuses obligations et de nos devoirs les plus essentiels. Mais où va une telle conduite, et qu'en pouvons-nous attendre? avons-nous affaire à un Dieu qui puisse être surpris, et à qui nous puissions en imposer? lui qui a fait la loi selon les vues de sa sagesse infinie, et qui ne nous a pas appelés à son conseil quand il a

voulu l'établir, s'en rapportera-t-il à nous? en passera-t-il par nos avis? s'en tiendra-t-il à nos décisions, quand il viendra pour nous juger? Si Jésus-Christ et Marie avaient raisonné comme nous, *ce mystère de leur obéissance que je viens de vous représenter, et qui a tant contribué à notre salut*, aurait-il eu son accomplissement (1)?

Écoutons maintenant comment l'orateur expose la doctrine fondamentale de la religion chrétienne, l'*obéissance*, et admirons la sainte audace avec laquelle il impose à la cour un enseignement que l'on croirait réservé aux cloîtres les plus austères.

Dieu, ajoute saint Augustin, par une disposition merveilleuse de sa providence, ne voulut pas que notre religion, dont Jésus et Marie jetaient alors, pour ainsi dire, les premiers fondements, commençât par une dispense, quoique légitime; cette dispense, quelque autorisée qu'elle eût été, aurait pu, par les fausses conséquences que nous en aurions tirées, servir à nos relâchements; et notre amour-propre n'eût pas manqué à s'en prévaloir. Ainsi, pour nous ôter ce prétexte, le christianisme, qui devait être l'idée de la plus irrépréhensible sainteté, a-t-il commencé par une obéissance volontaire, par une obéissance gratuite, par une obéissance qui anéantit tout ce qu'une vaine subtilité peut nous suggérer contre les saintes lois que la religion nous impose; par une obéissance qui condamne sans réserve tant de dispenses abusives que nous nous accordons, tant de singularités odieuses que nous affectons, tant d'exceptions du droit commun que nous couvrons du voile d'une prétendue nécessité, tant de raisonnements frivoles et mal fondés, tant d'opinions hardies et trop larges, tant de probabilités chimériques, tant de détours et de raffinements où nous altérons la pureté de la loi; en sorte que, tout étroite qu'elle

(1) T. XI, p. 161.

est, elle ne nous oblige plus qu'autant que nous le voulons, et de la manière que nous le voulons. Car, quelle vertu l'exemple de l'Homme-Dieu et de sa bienheureuse Mère n'a-t-il pas pour nous détromper de tout cela, et pour en découvrir l'illusion (1)?

Dans la deuxième partie du discours, le prédicateur exhorte son auditeur à l'accomplissement de la loi de Dieu par l'exemple de la sainte Vierge qui ne recule devant aucune difficulté pour se soumettre à la loi, ni le *sacrifice de son Fils bien-aimé*, ni le *sacrifice qu'elle fait de toutes les douceurs de la vie*, en acceptant le glaive de douleur qui lui sera présenté par le vieillard Siméon; ni le *sacrifice de son honneur*, en restant aux yeux du monde sous les dehors d'une créature vulgaire. Son exemple, en un mot, condamne notre lâcheté.

Nous remarquons avec quel soin Bourdaloue appuie tous ses raisonnements sur des principes de foi; il en déduit des conclusions qui subjuguent l'auditeur; sans doute il fait appel à la raison et à l'expérience, mais on sent qu'à ses yeux, le motif le plus efficace de tout sacrifice à la volonté de Dieu, c'est l'exemple de Marie, offrant à Dieu son Fils bien-aimé, avec une générosité dont Abraham seul peut approcher. Il profitera de cet exemple pour demander à son auditeur le sacrifice qui lui est le plus pénible.

Il est vrai, pour obéir à la loi de Dieu, il nous en doit quelquefois coûter le *sacrifice de ce que nous avons de plus cher;* mais, confessons-le de bonne foi, et ne nous déguisons rien à nous-mêmes, ce que nous avons alors de plus cher, est-il assez considérable pour le faire tant valoir à Dieu? quelque cher qu'il nous soit, du moment qu'il répugne à la

(1) T. XI, p. 162.

loi de Dieu, n'est-ce pas ce qui nous trouble, n'est-ce pas ce qui nous dérègle, n'est-ce pas ce qui nous corrompt, n'est-ce pas ce qui nous décrie, et enfin n'est-ce pas ce qui nous damne? Si la loi de Dieu nous retranche un mal aussi pernicieux que celui-là, avons-nous sujet de nous en plaindre; et la sainte violence qu'elle nous fait en nous obligeant à un renoncement si salutaire, doit-il passer pour un excès de rigueur? Prenez garde, s'il vous plaît; ceci mérite une réflexion particulière. Dans cette sainte solennité, Dieu nous dit, comme à Marie, ou, si vous voulez, comme à Abraham : *Sacrifie moi ce premier-né*, c'est-à-dire, cette *passion dominante* qui est dans ton cœur. Cela nous semble dur; mais en même temps, faisant un retour sur nous, nous sommes contraints d'avouer que cette passion dominante est, par exemple, un *attachement honteux qui nous déshonore*, un *esclavage des sens qui nous abrutit*, une loi de péché qui nous captive et qui nous tyrannise; mais en même temps nous sommes forcés de reconnaître que cet attachement dont nous nous faisons une passion, n'est qu'une fascination d esprit, qu'un ensorcellement de cœur, qu'une source d'égarements dans notre conduite, et de déréglements dans nos affections et dans nos actions; mais en même temps l'expérience nous montre que cette passion dont nous sommes possédés, n'a point d'effet plus présent ni plus ordinaire que de remplir notre âme de chagrins, de jalousies, de remords, de désespoirs; que, tandis que cette passion nous dominera, nous n'aurons jamais de paix, ni avec Dieu, ni avec nous-mêmes; que notre conscience, notre raison, notre foi s'élèveront toujours contre elle; qu'elle nous exposera même à la censure du monde, et qu'ainsi le monde, tout corrompu qu'il est, préviendra par son jugement le jugement terrible de Dieu que nous avons à craindre; en un mot, nous sentons bien que cette passion, avec ses prétendus charmes, du moment que nous nous y sommes livrés, est comme un démon qui s'est emparé de nous. et qui, malgré nous, nous fait trouver dans nous-mêmes une espèce d'enfer. Or, cela étant, quelle plainte avons-nous droit de former contre la loi de

Dieu? et quand il nous dit *Tolle;* délivre-toi, chrétien, de cet enfer, sors de cet esclavage, arrache cette passion de ton cœur, pouvons-nous lui répondre : Seigneur, vous m'en demandez trop?

L'esprit apostolique peut seul tenir un langage aussi entraînant.

Ce n'est pas que l'homme puisse refuser quoi que ce soit au souverain maître : Dieu a des droits devant lesquels toute créature doit s'incliner ; mais Dieu ne traite pas ses créatures avec tant de rigueur, il ne nous impose aucune loi qui ne nous soit avantageuse. Sans doute, il est cruel de renoncer à ce que l'on a de plus cher ; mais pourquoi ne pas s'aider des grands et puissants motifs que Marie se proposa dans la Présentation de son Fils? Bourdaloue gémit sur la conduite des gens du monde qui ne se sentent pas le courage de faire des sacrifices pour l'accomplissement de la loi divine, quand on les voit plier sous le joug des lois de ce même monde, sous prétexte qu'on ne leur demande pas le *sacrifice du cœur;* et Bourdaloue de répondre avec saint Ambroise, que la loi du monde se montre plus dure que la loi divine, puisqu'elle oblige à sacrifier tout, tandis que le cœur n'y consent pas et qu'il y contredit, au lieu que la loi de Dieu ne nous oblige à rien à quoi elle ne nous dispose, jusqu'à nous en faire aimer la difficulté (1).

Autre leçon que l'exemple de Marie doit graver dans nos esprits : elle *sacrifie les douceurs de la vie*, et cependant elle y avait droit comme la meilleure des mères à l'égard du meilleur des fils. Elle voit, dès ce jour, le glaive qui doit percer son cœur, et ce souvenir doit abreuver sa vie tout entière d'une amertume indicible; la loi de Dieu le

(1) T. XI, p. 172. Purification de la sainte Vierge.

commandait ainsi ; or, quand Dieu parle, il n'y a ni plaisir ni douceur de la vie à ménager.

Marie *sacrifie ce qu'elle a de plus cher* pour se soumettre à la loi de Dieu ; elle *sacrifie jusqu'à son honneur*. En se soumettant à la loi de la Purification, elle paraît de la même condition que les autres femmes, l'éclat de sa virginité est obscurci.

De toutes les humiliations, ajoute le pieux orateur, voilà, j'ose le dire, la plus difficile à soutenir, d'être pure devant Dieu comme le soleil, et de paraître impure aux yeux des hommes, tel est néanmoins le sacrifice que fait la plus sainte de toutes les vierges, afin de ne pas manquer à la loi (1).

L'orateur reproche à ses auditeurs d'agir tout autrement, et de vouloir rester pécheurs et paraître justes ; de sacrifier toute loi divine et humaine pour sauver un faux honneur ; les applications suivent :

Parce qu'on veut s'élever et tenir un certain rang, on viole toutes les lois de l'équité et de la justice, on opprime le faible, on trompe le simple, on forme mille intrigues contre des égaux et des concurrents : on emploie contre eux le crédit, l'artifice, la médisance, la calomnie, et sur leur ruine on établit sa fortune et les fondements de sa grandeur. Parce qu'on est prévenu de cette damnable maxime, qu'en matière d'injure, il faut avoir raison de tout, et qu'autrement on est sans honneur, malgré la loi la plus authentique et la plus expresse, qui nous ordonne de pardonner, quels ressentiments ne conserve-t-on pas ? quels desseins ne conçoit-on pas ? à quelles extrémités et à quelles vengeances ne se porte-t-on pas ? On ne veut point entendre parler d'accommodement, on exige pour une offense assez légère, dont on se fait un monstre, des satisfactions infinies ; ou, pour

(1) T. XI, p. 181.

mieux dire, on ne sera jamais satisfait qu'on n'ait vu périr cet homme de qui l'on se croit offensé, et que l'on ne l'ait perdu. Parce qu'on craint la raillerie, et qu'on s'y exposerait en se distinguant des autres, tout instruit qu'on est de la loi, tout disposé qu'on est à l'observer, on se laisse aller au torrent, engager par l'exemple, dominer par le respect humain; et au lieu de mettre sa gloire à servir Dieu, on la met à le déshonorer et à l'outrager. Ah! mon Dieu, faudra-t-il donc que, pour un fantôme d'honneur qui nous séduit, tous vos droits vous soient refusés, qu'on trahisse tous vos intérêts, qu'on renverse tous vos desseins, qu'on s'oppose à toutes vos volontés, qu'on méprise et qu'on foule aux pieds toutes vos lois? Et vous, ô hommes! ne comprendrez-vous jamais en quoi consiste votre véritable grandeur? que c'est à dépendre du premier de tous les maîtres, à vous attacher inviolablement à lui, à vous approcher continuellement de lui, à combattre généreusement pour lui, à vous rendre grands devant lui, à vous attirer son estime et à mériter ses faveurs : tout cela par où? par l'accomplissement de sa loi (1).

Le compliment qui termine le sermon sur la *Purification de la sainte Vierge*, n'appartient plus à l'année 1674; les allusions le placent à l'année 1680, année où le même sujet fut traité par l'orateur dans les mêmes circonstances et dans le même but : *redite* que Louis XIV entendait avec plaisir, et qui, à six années d'intervalle, était encore une instruction neuve et pratique. Nous y reviendrons, lorsque nous rendrons compte des événements qui se passèrent à la cour en 1680.

Nous nous rappelons encore le témoignage de Mme de la Vallière, au sujet d'une Passion qu'elle entendit le Vendredi saint 23 mars 1674 (2).

(1) T. XI, p. 182.

(2) La lettre de Mme de la Vallière au maréchal de Bellefonds est datée du 19 mars et cependant elle parle du sermon de la

Des quatre sermons sur la *Passion de Jésus-Christ*, conservés par le P. Bretonneau, celui qui nous paraît répondre le mieux aux impressions si vives de Mme de la Vallière, a pour texte : *Judæi signa petunt* (1), avec cette division : *La Passion de Jésus-Christ est la preuve de la sagesse et de la puissance divine.* Étrange proposition à soutenir devant un auditoire aussi fier, aussi sensuel que l'auditoire de Versailles. L'orateur répond d'avance à l'opposition du monde, en s'appuyant sur l'autorité de saint Paul. Il faut entendre Bourdaloue exposer lui-même, en un langage qui lui est propre, sa pensée, son but, sa méthode, s'appropriant, avec les idées de saint Paul, la fermeté du grand apôtre :

Admirable idée que concevait le Docteur des nations, se représentant toujours la Passion du Sauveur des hommes comme un mystère de *puissance et de sagesse.* Or, c'est à cette idée, chrétiens, que je m'attache, parce qu'elle m'a paru, d'une part, plus propre à vous édifier, et, de l'autre, plus digne de Jésus-Christ, dont j'ai à vous faire aujourd'hui l'éloge funèbre : car il ne s'agit pas ici de pleurer la mort de cet Homme-Dieu ; *nos larmes si nous en avons à répandre*, doivent être réservées pour un autre usage, et nous ne pouvons ignorer quel est cet usage que nous en devons faire,

Passion qu'elle n'a pu entendre que le 23 mars suivant ; si la date est exacte, il faut admettre que la lettre a été écrite à plusieurs reprises, et que le dernier alinéa, où il est question de la Passion de Bourdaloue, est d'une époque postérieure de quelques jours ; cette supposition est d'autant plus vraisemblable que la lettre ne fut remise au maréchal de Bellefonds que le 6 avril avec une lettre de Bossuet. (Voir *Hist. Bossuet*, par le cardinal de Bausset, t. II, p. 38.) — (*Confessions*, lettre XI, p. 351, Ed. Romain Cornut.)

(1) *Judæi signa petunt et Græci sapientiam quærunt, nos autem prædicamus Christum crucifixum...* Les Juifs demandent des miracles et les Grecs cherchent la sagesse, pour nous, nous prêchons Jésus crucifié. I Cor. I, 22. *Œuv.*, t. IV, p. 246.

après que Jésus-Christ lui-même nous l'a si positivement et si distinctement marqué, lorsque, allant au Calvaire, il dit aux filles de Jérusalem : Ne pleurez point sur moi, mais sur vous. *Il ne s'agit pas*, dis-je, *de pleurer sa mort*, *mais il s'agit de la méditer*, il s'agit d'en approfondir le mystère, il s'agit d'y reconnaître le dessein de Dieu ou plutôt l'ouvrage de Dieu, il s'agit d'y trouver l'établissement et l'affermissement de notre foi; et c'est, avec la grâce de mon Dieu, ce que j'entreprends. On vous a cent fois touchés et attendris par le récit douloureux de la Passion de Jésus-Christ, et *je veux*, *moi*, *vous instruire*. Les discours pathétiques et affectueux que l'on vous a faits, ont souvent ému vos entrailles, mais peut-être d'une compassion stérile, ou, tout au plus, d'une compassion passagère, qui n'a pas été jusqu'au changement de vos mœurs; mon dessein est de convaincre votre raison, et de vous dire quelque chose encore de plus solide, qui, désormais, serve de fond à tous les sentiments de piété que ce mystère peut inspirer. En deux mots, mes chers auditeurs, qui vont partager cet entretien, vous n'avez peut-être jusqu'à présent considéré la mort du Sauveur que comme le mystère de son humilité et de sa faiblesse; et, moi, je vais vous montrer que c'est dans ce mystère qu'il a fait paraître toute l'*étendue de sa puissance :* ce sera la première partie. Le monde jusqu'à présent n'a regardé ce mystère que comme une folie, et moi je vais vous faire voir que c'est dans ce mystère que Dieu a fait éclater plus *hautement sa sagesse :* ce sera la seconde partie (1).

La première partie du discours expose la doctrine de saint Paul, d'un Dieu puissant dans sa faiblesse, dans sa mort, prévue, annoncée, entourée de miracles; miracle elle-même du premier ordre; mort infâme, dont l'instrument, la croix, est devenu un objet d'admiration et de respect dans le monde entier. Emporté par son sujet, l'orateur ne

(1) *Œuv.*, t. IV, p. 248.

descend pas aux conclusions morales : il veut élever les intelligencees, il ne veut point exciter de larmes factices, et cependant peu à peu l'émotion le gagne ; le passage qui suit et qui sert de conclusion à la première partie du discours est bien propre à toucher les cœurs, et nous comprenons que Mme de la Vallière, dont l'esprit et le cœur ne manquaient pas d'élévation, ait pu dire en entendant cette Passion : « Bourdaloue a prêché une Passion merveilleuse et propre à toucher les cœurs. »

Pécheurs qui m'écoutez, voilà ce qui doit vous remplir de confiance. Tandis que vous êtes pécheurs, vous êtes, en qualité de pécheurs, les ennemis de Jésus-Christ; vous êtes ses persécuteurs : le dirai-je? mais puisque c'est après saint Paul, pourquoi ne le dirai-je pas? vous êtes même ses bourreaux. Car autant de fois qu'il vous arrive de succomber à la tentation et de commettre le péché, vous crucifiez tout de nouveau le Sauveur dans vous-mêmes. Mais souvenez-vous que le sang de cet Homme-Dieu a eu le pouvoir d'effacer le péché même des Juifs qui l'ont répandu : *Christi sanguis sic fusus est, ut ipsum peccatum potuerit delere quo fusus est.* C'est en cela, dit saint Augustin, qu'a paru la vertu toute divine de la rédemption de Jésus-Christ; c'est en cela qu'il a paru Sauveur. De ses ennemis il a fait des prédestinés, de ses persécuteurs il a fait des saints : tous pécheurs que vous êtes, quel droit n'avez-vous donc pas de prétendre à ses miséricordes? Approchez du trône de sa grâce, qui est sa croix; mais approchez-en avec des cœurs contrits et humiliés, *avec des cœurs soumis et purifiés de la corruption du monde*, avec des cœurs dociles et susceptibles de toutes les impressions de l'esprit céleste. Car tel est le miracle que ce Dieu sauveur veut, par la vertu de sa croix, opérer aujourd'hui dans vous. *Votre retour à Dieu et un retour parfait, après de si longs égarements; votre pénitence et une pénitence exemplaire, après tant de désordres et de scandales; la profession que vous ferez, et une profession haute et publique de vivre en*

chrétiens, après avoir vécu en libertins : voilà le miracle qui prouvera que Jésus-Christ crucifié est lui-même personnellement la force et la vertu de Dieu. Ah ! Seigneur, serais-je assez heureux pour obtenir que ce miracle s'accomplît visiblement dans mes auditeurs, comme il s'accomplit en effet dans les soldats qui furent présents à votre mort, et dont plusieurs s'attachèrent à vous comme à l'auteur de leur salut? Donnerez-vous pour cela, Seigneur, à ma parole, assez de bénédiction; et puis-je espérer qu'entre ceux qui m'écoutent, il y en aura d'aussi touchés que le centenier, c'est-à-dire, qui sortiront de cette prédication, non seulement attendris, mais convertis; non seulement baignés de larmes, mais commençant à glorifier Dieu par leurs œuvres; non seulement persuadés, mais sanctifiés et pénétrés des sentiments chrétiens que cette première vérité a dû leur imprimer ? Que le juif infidèle se scandalise de la croix; Jésus-Christ mourant est la puissance et la force de Dieu incarné : *Christum crucifixum Dei virtutem* (1).

Dans la deuxième partie, Bourdaloue montre que le mystère de la croix est un mystère de sagesse : seul moyen plus efficace pour expier le mal de l'homme, l'orgueil, que l'humilité de la croix. Mystère d'obéissance, mystère de justice qui me fait comprendre la proportion qui existe entre l'offense d'un Dieu et le châtiment éternel qui l'expie, qui me fait comprendre le prix du salut. Écoutons maintenant cette apostrophe soudaine :

Mais, approche, me dit, par la voix de son sang, ce Dieu crucifié; approche, et aux dépens de ce que je souffre, instruis-toi du mérite de ton âme. Tu t'estimes toi-même, mais tu ne t'estimes pas encore assez. Contemple-toi bien dans moi; tu verras ce que tu es et ce que tu vaux : c'est par moi que tu dois te mesurer; car je suis ton prix; et ce salut à

(1) T. IV, p. 270.

quoi tu renonces en tant de rencontres, n'est rien moins que ce que je suis moi-même, puisque je me livre moi-même pour te l'assurer. C'est ainsi, dis-je, qu'il me parle. Or, cela seul me suffirait pour conclure, avec saint Paul, que le mystère de la croix est donc le mystère de la sagesse divine (1).

C'était dire au roi et à tous les grands de la cour qu'en effaçant l'image du Christ par le péché ils perdaient tout honneur et toute dignité. *Mystère de sagesse*, parce que nul autre mystère que la Passion, ne répare efficacement le désordre de l'homme ; nul ne le guérit efficacement des trois grandes maladies issues du péché originel : la concupiscence des yeux, la concupiscence de la chair, l'orgueil de la vie.

L'exemple de l'homme, Dieu nous invite à prendre notre part de l'expiation ; son exemple va plus loin ; il adoucit l'amertume de l'expiation et, par des excès d'amour, sa sagesse a su trouver le moyen de corriger des excès d'ingratitude. Le discours est terminé par un passage sur les mérites *de la Croix*, objet de notre vénération, de notre imitation, signe de bénédiction.

En voilà trop, chrétiens, je ne dis pas pour convaincre, mais pour confondre un jour notre raison dans le jugement de Dieu ; et plaise au ciel que ce jugement de Dieu, où notre raison doit être convaincue de ses erreurs et confondue, ne soit pas déjà commencé pour nous. Car dès aujourd'hui ce Sauveur mourant s'est mis en possession de juger le monde ; et la croix a été le premier tribunal sur lequel il a paru, prononçant contre les hommes, ou en faveur des hommes, des arrêts de vie ou de mort. Ce n'est point un sentiment particulier que la piété m'inspire, mais une vérité que la foi m'enseigne, quand je vous dis que le jugement du monde

(1) T. IV, p. 279.

commença au moment même que commença la Passion de Jésus Christ, puisque c'est ainsi que lui-même il s'en expliqua à ses apôtres. Ce ne sont point de vaines terreurs qu'on veut nous donner, quand on nous dit que la croix où cet Homme-Dieu fut attaché sera produite à la fin des siècles pour être la règle du jugement que Dieu fera de nous et de tous les hommes. Pensée terrible pour un mondain! C'est la croix de Jésus-Christ qui me jugera, cette croix si ennemie de mes passions; cette croix que je n'ai honorée qu'en spéculation, et que j'ai toujours eue en horreur dans la pratique; cette croix dont je n'ai jamais fait aucun usage, et dont, à mon égard, j'ai anéanti tous les mérites; c'est cette croix qui me sera confrontée. Tout ce qui ne s'y trouvera pas conforme, portera le caractère et le sceau de la réprobation. Or, quels traits de ressemblance puis-je découvrir entre cette croix et mon libertinage, entre cette croix et mes folles vanités, entre cette croix et ma vie sensuelle? Ah! Seigneur, serai-je donc condamné par le plus grand de vos bienfaits et par le gage même de mon salut? et ce qui devait me réconcilier avec vous, ne servira-t-il qu'à me rendre devant vous plus criminel et plus odieux? Mais, au contraire, pensée consolante pour une âme fidèle et juste! c'est la croix de Jésus-Christ qui décidera de mon sort, cette croix en qui j'ai mis toute ma confiance, cette croix qui m'a fortifié et qui me fortifie encore tous les jours dans mes peines, cette croix dont je vais adorer l'image devant cet autel, *mais dont je veux être moi-même une image vivante*. Dieu crucifié, recevez mes hommages, agréez les sentiments de mon cœur; et faites que votre croix, après avoir été le sujet de ma vénération, et plus encore l'objet de mon imitation, soit éternellement pour moi un signe de bénédiction (1).

Ces dernières paroles étaient l'expression des sentiments qui agitaient le cœur de Mme de la Vallière : elle se trouvait entre Louis XIV et la croix qui la *fortifiait depuis*

(1) T. IV, p. 285.

longtemps dans ses peines et dont elle voulait *elle-même être une image vivante*, en s'enfermant au Carmel. En effet, elle assistait à la Passion, dans la chapelle de Versailles, le Vendredi saint, 23 mars 1674, et, le 19 avril suivant, elle entrait au Carmel de la rue Saint-Jacques, pour y mourir après trente-six années d'expiation. Mme de Sévigné rend, à sa façon, hommage à la générosité de son sacrifice, lorsqu'elle dit de l'illustre pénitente : « La pauvre personne a tiré jusqu'à la lie de tout, elle n'a pas voulu perdre un adieu ni une larme (1). »

Les trois autres *Passions* ne méritent pas moins l'attention des lecteurs. Toutes ont été prêchées à la cour, à la ville, et ont mérité les éloges de l'auditoire : prêchées devant le roi, elles avaient le privilège de réveiller le remords dans le cœur du souverain, et toutes ont contribué à l'œuvre de la conversion.

Au Carême de 1670, prêché à Saint-Louis, Bourdaloue avait prononcé, le Vendredi saint, un discours qui fit grand bruit; invité à prêcher le Carême de 1671, à Notre-Dame, il y attira une foule plus nombreuse que jamais. Mme de Sévigné, qui voulait s'assurer par elle-même du mérite de cette Passion si vantée, arriva trop tard et ne put trouver place (2).

L'année 1672, Bourdaloue prêche le Carême à Saint-Germain-en-Laye, dans la chapelle du vieux château ; le jour du Vendredi saint, il prêcha la Passion « avec une merveilleuse satisfaction de toute la cour », dit la *Gazette de France* (3).

En 1673, il donne la Passion à Saint-Eustache, en présence du duc d'Orléans et de sa femme, « avec une grande satisfaction de l'auditoire. »

(1) *Lettres*, avril 1674, t. III, p. 406.
(2) *Lettres*, t. II, p. 132. Vendredi saint, 27 mars 1671.
(3) 1672, p. 395.

Le 19 avril 1680, le roi et la reine assistent au sermon du Vendredi saint (1). Bourdaloue donne la Passion qu'il avait prêchée l'année précédente, 1679, à Saint-Jacques-la-Boucherie.

En 1682, la *Gazette* annonce encore une Passion prêchée par le P. Bourdaloue à Saint-Germain, le 27 mars.

Dans tous les discours qu'il a prononcés sur ce grave sujet, Bourdaloue poursuit et atteint par des voies différentes un but unique, la haine du péché; c'est par l'exposé vivant et animé des œuvres du péché dans la Passion, qu'il arrive à faire naître dans les cœurs les sentiments de componction, avant-coureurs d'une conversion définitive. Mme de la Vallière les avait éprouvés; son témoignage, uni à celui de Mme de Sévigné, a plus d'autorité que le jugement de *Maury, dans ses principes sur l'Éloquence*, où nous lisons que « Bourdaloue n'a point fait une seule Passion dont le caractère soit d'être touchant. » Après ce que nous venons de dire, qu'il nous suffise de répondre que Maury parle en rhéteur, tandis que Bourdaloue prêche en apôtre.

Le second sermon sur *la Passion* a ces paroles pour texte : *Filiæ Jerusalem, nolite flere* (2). L'orateur semble se défier de la sensibilité de ses auditeurs ; il leur enjoint de réserver leurs larmes pour un sujet plus important que *tout ce qu'ils conçoivent :* c'est son expression.

Jésus-Christ, leur dit-il, non seulement vous permet de ne pas pleurer sa mort, mais il vous le défend expressément, si de la pleurer est pour vous un obstacle à pleurer un autre mal qui nous touche de bien plus près... Pleurons ce qui a fait pleurer Jésus-Christ, le péché, *cause* essentielle de la Passion de Jésus-Christ, le péché qui *renouvelle* cette

(1) *Gazette de France*, 1680, p. 191.
(2) Luc, ch. XXIII, 28. — T. X, p. 115.

Passion et qui *anéantit* les fruits de la Passion de Jésus-Christ (1).

Pour ne point nous écarter de notre sujet, nous nous trouvons dans la nécessité de passer rapidement sur chacun des points de ce discours. Bourdaloue commence par mettre l'auditeur en présence de Jésus-Christ, modèle d'une contrition parfaite dans l'agonie du jardin des Olives ; modèle d'un pénitent accompli sur le Calvaire, où il satisfait pleinement la justice de Dieu.

S'il est vrai, comme l'affirme Mme de Caylus, que les fêtes de Pâques réveillaient de vifs regrets dans la conscience du roi et de ses favorites, ils ne pouvaient entendre sans émotion les paroles suivantes :

Un Dieu se trouble à la vue de notre péché et nous sommes tranquilles; un Dieu s'en afflige et nous nous en consolons; un Dieu en est humilié, et nous marchons la tête levée; un Dieu en sue jusqu'à l'effusion de son sang et vous n'en versez pas une larme. C'est ce qui doit nous épouvanter... (2)

Les réflexions suivantes arrivaient à point aux fêtes de la Semaine sainte, alors que le roi et les complices étaient aux prises avec le remords de la conscience :

Savez-vous ce qui nous condamnera davantage au jugement de Dieu? Ce ne sont point tant nos péchés que nos prétendues contritions : ces contritions languissantes, et si peu conformes à la ferveur de Jésus-Christ pénitent; ces contritions superficielles, où nous savons si bien conserver toute la liberté de notre esprit, tout l'épanouissement de notre cœur, tout le goût des plaisirs, toutes les douceurs et tous les agréments de la société; ces contritions imaginaires

(1) T. X, p. 116.
(2) *Ibid.*, p. 126.

qui ne nous affligent point, et qui, par une suite infaillible, ne nous convertissent point (1).

Le tableau suivant de Jésus fait péché et expiant à ce titre les iniquités des hommes, méritait bien cette exclamation de Mme de Sévigné, parlant de Bourdaloue : « Il a poussé les choses comme les aurait poussées saint Paul. »

En cet état, remarque saint Chrysostome, il n'y avait point de supplice qui ne fût dû à Jésus-Christ : humiliations, outrages, fouets, clous, épines, croix, tout cela, dans le style de l'Apôtre, était la solde et le payement du péché; et puisque le Fils de Dieu représentait alors le péché, et qu'il s'était engagé à être traité de son Père comme l'aurait été le péché même, il était de l'ordre qu'il essuyât tout ce qu'il a eu à endurer. Le prenant de la sorte, a-t-il trop souffert? non : sa charité, dit saint Bernard, a été pleine et abondante, mais elle n'a point été prodigue. Il s'appelle *l'homme de douleurs;* mais, répond Tertullien, c'est le nom qui lui convient, puisqu'il est l'homme de péché : nous le voyons déchiré et meurtri de coups; mais, entre le nombre des coups qu'il reçoit et la multitude des crimes qu'il expie, il n'y a que trop de proportion : on l'abandonne à des scélérats barbares et cruels, qui ajoutent à l'arrêt de sa mort tout ce que la rage leur suggère; mais, quoi qu'ils ajoutent à l'arrêt de Pilate, ils n'ajoutent rien à celui de Dieu : on le maltraite et on l'insulte; mais aussi le péché, s'il se produisait en substance, mériterait-il d'être insulté et maltraité; il expire sur la croix, aussi est-ce le lieu où le péché doit être placé. Rectifiez donc, chrétiens, vos sentiments; et tandis que ce divin agneau est immolé, au lieu de vous préoccuper du mérite de sa sainteté et de ses vertus, souvenez-vous que c'est pour vos désordres secrets et publics qu'on le sacrifie, que c'est pour vos excès, pour vos intempérances, pour vos attachements honteux et

(1) T. X, p. 128.

vos plaisirs infâmes. Si vous vous le figurez tel qu'il est, chargé de toutes nos dettes, cette flagellation à laquelle on le condamne n'aura plus rien qui vous choque; ces épines qui le déchirent ne blesseront plus la délicatesse de votre piété; ces clous dont on lui perce les pieds et les mains n'exciteront plus votre indignation. Mon péché, direz-vous, en vous accusant vous-mêmes, méritait toutes ces peines; et, puisque Jésus-Christ est revêtu de mon péché, il les devait toutes porter. Aussi est-ce dans cette vue que le Père éternel, par une conduite aussi adorable qu'elle est rigoureuse, oubliant qu'il est son Fils, et l'envisageant comme son ennemi (pardonnez-moi toutes ces expressions), se déclara son persécuteur, ou plutôt le chef de ses persécuteurs. Les Juifs se font de leur haine un zèle de religion pour exercer sur son sacré corps tout ce que peut la cruauté; mais la cruauté des Juifs ne suffisait pas pour punir un homme tel que celui-ci, un homme couvert des crimes de tout le genre humain : il fallait, dit saint Ambroise, que Dieu s'en mêlât, et c'est ce que la foi nous découvre sensiblement (1).

La trahison de Judas, la lâcheté des disciples reproduite dans l'Église, tel est le tableau que présente la deuxième partie du discours; il nous montre le Sauveur, trahi dans la suite des siècles par des hommes portant le caractère de ses disciples et n'ayant pas la *résolution* de le soutenir..., persécuté par des pontifes et des prêtres hypocrites; et, ici qu'on nous permette de laisser parler encore le P. Bourdaloue et de faire admirer sa hardiesse, mêlée de réserve, mais soutenue par l'autorité de son caractère et de l'opinion publique constamment en présence de scandales contre lesquels il fallait protester :

Un Dieu mortellement persécuté par des pontifes et des prêtres hypocrites. N'entrons pas, chrétiens, dans la dis-

(1) T. X, p. 132.

cussion de cet article, dont votre piété serait peut-être scandalisée, et qui pourrait affaiblir ou intéresser le respect que vous devez aux ministres du Seigneur. C'est à nous, mes frères, à méditer aujourd'hui cette vérité dans l'esprit d'une sainte componction, à nous, consacrés au ministère des autels, à nous prêtres de Jésus-Christ, et que Dieu a choisis dans son Église pour être les dispensateurs de ses sacrements. Il ne me convient pas de vous faire ici des remontrances, et je dirais avec bien plus de raison que saint Jérôme : *Absit hoc a me, ut de his judicem, qui apostolico gradui succedentes, Christi corpus sacro ore conficiant; non est hoc humilitatis meæ.* A Dieu ne plaise que j'entreprenne de juger ceux dont la bouche a la vertu de produire le corps de Jésus-Christ : cela n'est pas du devoir de l'humilité à laquelle ma condition m'engage; surtout parlant, comme je fais, devant plusieurs ministres dont la vie irrépréhensible contribue tant à l'édification des peuples : je n'ai garde, encore une fois, de me faire le juge, beaucoup moins le censeur de leur conduite. Mais quand ce ne serait que pour reconnaître les grâces dont Dieu vous prévient, par l'opposition de l'affreux aveuglement où il permet que d'autres tombent, souvenez-vous que les prêtres et les princes des prêtres sont ceux que l'évangéliste nous marque comme les auteurs de la conjuration formée contre le Sauveur du monde, et de l'attentat commis contre lui; souvenez-vous que ce scandale est, de notoriété publique, ce qui se renouvelle encore tous les jours dans le christianisme; souvenez-vous, mais avec crainte et avec horreur, que les plus grands persécuteurs qu'ait Jésus-Christ, ne sont pas les laïques libertins, mais les mauvais prêtres, et qu'entre les mauvais prêtres, ceux dont la corruption et l'iniquité est couverte du voile d'hypocrisie, sont encore les plus dangereux et les plus cruels ennemis (1).

Il poursuit et stigmatise ces hypocrites dont l'envie est le mobile.

(1) T. X, p. 142.

Malheureuse passion, s'écrie-t-il avec saint Bernard, qui répand le venin de sa malignité jusque sur le plus aimable des enfants des hommes, et qui n'a pu voir un Dieu sur la terre sans le haïr. Envie non seulement de la prospérité et du bonheur, mais ce qui est encore plus étrange du mérite et de la perfection d'autrui. Passion lâche et honteuse, qui, non contente d'avoir causé la mort de Jésus-Christ, continue à le persécuter, *en déchirant son corps mystique* qui est l'Église, en divisant ses membres qui sont les fidèles, en étouffant dans les cœurs la charité qui est l'esprit (1)...

Les courtisans impies, eux aussi, remplissent leur rôle dans la Passion du Sauveur.

Entrez à la cour, dit Bourdaloue, et n'y paraissez avec Jésus-Christ que revêtus de la robe d'innocence; n'y marchez avec Jésus-Christ que par la voie de la simplicité; n'y parlez avec Jésus-Christ que pour rendre témoignage à la vérité, et vous verrez si vous y serez autrement traités que Jésus-Christ. Pour y être bien reçu, il faut de la pompe et de l'éclat. Pour s'y maintenir, il faut de l'artifice et de l'intrigue. Pour y être favorablement écouté, il faut de la complaisance et de la flatterie. Or, tout cela est opposé à Jésus-Christ; et la Cour étant ce qu'elle est, c'est-à-dire, le royaume du prince du monde, il n'est pas surprenant que le royaume de Jésus-Christ ne puisse s'y établir. Mais malheur à vous, princes de la terre, reprend Isaïe, malheur à vous, hommes du siècle, qui méprisez cette sagesse incarnée : car elle vous méprisera à son tour; et le mépris qu'elle fera de vous est quelque chose pour vous de bien plus terrible que le mépris que vous faites d'elle ne lui peut être préjudiciable : *Væ qui spernis, nonne et ipse sperneris* (Isaï. 33; 1) (2)?

Et pour tout l'auditoire, il fait parler la voix de la conscience et la voix de l'homme déchu. Le dialogue est

(1) T. X, p. 143.
(2) *Ibid.*, p. 146.

serré et bien capable d'émouvoir une assemblée profondément chrétienne :

Combien de fois, partagés entre la conscience qui nous gouvernait, et la passion qui nous corrompait, n'avons-nous pas renouvelé ce jugement abominable, cette indigne préférence donnée à la créature au-dessus même de notre Dieu? Prenez garde, chrétiens, à cette application, elle est de saint Chrysostome; et si vous la concevez bien, il est difficile que vous n'en soyez pas touchés. La conscience, qui, malgré nous, préside en nous comme juge, nous disait intérieurement : Que vas-tu faire? voilà ton plaisir d'une part, et ton Dieu de l'autre : pour qui des deux te déclares-tu? car tu ne peux sauver l'un et l'autre tout ensemble; il faut perdre ton plaisir, ou ton Dieu; et c'est à toi à décider : *Quem vis tibi de duobus dimitti?* Et la passion qui s'était en nous rendue la maîtresse de notre cœur, par une monstrueuse infidélité, nous faisait conclure : Je veux mon plaisir. Mais que deviendra donc ton Dieu, répliquait secrètement la conscience, et qu'en ferai-je, moi qui ne puis pas m'empêcher de soutenir ses intérêts contre toi? *Quid igitur faciam de Jesu* (Matth. 27; 22)? Qu'il en soit de mon Dieu ce qui pourra, répondait insolemment la passion; je veux me satisfaire, et la résolution en est prise. Mais sais-tu bien, insistait la conscience par ses remords, qu'en t'accordant ce plaisir, il faut qu'il en coûte à ton Dieu de mourir encore une fois, et d'être crucifié dans toi-même? Il n'importe, qu'il soit crucifié, pourvu que je me contente : *Crucifigatur* (Matth. 27; 23). Mais encore, quel mal a-t-il fait, et quelle raison as-tu de l'abandonner de la sorte? *Quid enim mali fecit?* Mon plaisir, c'est ma raison; et puisque mon Dieu est l'ennemi de mon plaisir et que mon plaisir le crucifie, je le redis, qu'il soit crucifié; *crucifigatur* (1)...

L'orateur termine cette seconde partie en complé-

(1) T. X, p. 147.

tant le tableau des scandales qui ne sont qu'une flagellation continue du Sauveur. Il arrive à la troisième partie, où il va montrer que le péché détruit les mérites de Jésus-Christ, rend sa Passion inutile et même préjudiciable.

Bourdaloue rappelle ici la parole de saint Paul aux Galates (1), sur l'inutilité de la Passion de Notre-Seigneur, et il prend occasion de la malédiction que les Juifs attirèrent sur eux par ce cri de forcenés, que son *sang retombe sur nous*, pour donner la preuve de l'éternité des peines, seul châtiment qui ait quelque proportion avec une volonté assez perverse pour repousser les effets de la tendresse d'un Dieu.

Le troisième sermon sur la *Passion de Jésus-Christ*, avec le texte *Nunc judicium est mundi*, oppose le jugement de Jésus-Christ par le monde au jugement du monde par Jésus-Christ. L'antithèse est dans les mots, mais le fond de la pensée est de montrer l'opposition qui existe entre le bien et le mal.

L'orateur fait comparaître Jésus-Christ au tribunal de la passion humaine devant Caïphe; au tribunal du libertinage, personnifié dans le roi Hérode; enfin, au tribunal de Pilate, qui est le tribunal de la politique (2).

Il est facile de saisir les applications que l'orateur fait aux gens de cour, et la part que chacun, le roi et son entourage plus que tout autre, peuvent s'attribuer dans un pareil tableau.

Jugement du monde, jugement de passion : les juges sont des ennemis personnels et notoires, pontifes, scribes, pharisiens; les moyens qu'ils emploient sont la violence, l'imposture, la calomnie; leurs jugements sont des juge-

(1) Ch. II, 5. — T. X, p. 159.
(2) T. X, p. 161.

ments de libertins (1), gens curieux, ignorants, contempteurs de tout bien, railleurs.

Tribunal du monde, tribunal politique : Caïphe qui doit se déclarer le protecteur de l'innocence, achève de sacrifier l'innocence du Fils de Dieu. Il est timide et faible pour les intérêts de Dieu ; ardent et zélé pour les intérêts du monde ; subtil et artificieux pour accorder les intérêts du monde avec ceux de Dieu ; l'intérêt propre est son unique mobile (2).

Nous avons sous les yeux le monde tout entier, et nul, à la cour, ne peut échapper à la condamnation de sa conduite.

Louis XIV, dans la situation d'âme où le plaçaient ses luttes contre la conscience, pouvait prendre pour lui ce que Bourdaloue dit des bonnes intentions de Pilate :

Il avait pour Jésus-Christ les intentions les plus droites, il cherchait les moyens de le délivrer, il protesta plus d'une fois qu'il ne trouvait point de crime en lui ; et pour s'en déclarer plus hautement, il lava ses mains devant le peuple, en disant : Je suis innocent de la mort de cet homme. Cependant c'est lui qui l'a sacrifié : pourquoi ? parce qu'il n'eut pour le Fils de Dieu que de bonnes intentions, et rien de plus. Or, *avec de bonnes intentions*, observez cette réflexion de saint Augustin, si propre ou à vous édifier, ou à vous faire trembler : *avec de bonnes intentions, on peut faire et on fait tous les jours les plus grands maux ; avec de bonnes intentions, on commet des injustices énormes ; avec de bonnes intentions, on se damne et on se perd*. Et tel est, mes chers auditeurs, le désordre, ou si vous voulez, le malheur des grands. Dieu leur ayant donné des âmes nobles et naturellement ver-

(1) Nous nous étendons davantage sur cette partie du discours, lorsque nous mettons Bourdaloue en présence des courtisans (ch. I, n° II.)

(2) T. X, p. 180.

tueuses, ils ont, aussi bien que Pilate, de bonnes intentions; et si ces intentions étaient secondées, quels biens ne feraient-ils pas, et quels maux n'empêcheraient-ils pas? Mais parce qu'ils en demeurent là, c'est-à-dire, parce que ce ne sont que des intentions qu'une faiblesse pitoyable rend vaines et inutiles, et qui n'étant pas à l'épreuve de la politique du siècle, ne sont suivies de nul effet; avec ces bonnes intentions, ils se trouvent chargés devant Dieu d'un nombre infini de péchés, qu'ils commettent à tous moments, sans se les imputer jamais. D'autant plus criminels, qu'ils ne sont pas seulement responsables de leurs propres iniquités, mais des iniquités d'autrui; et que les intentions qu'ils ont eues de faire le bien et de s'opposer au mal, les condamnent par eux-mêmes, parce que les ayant eues sincèrement, et ne les ayant jamais eues efficacement, ils se sont eux-mêmes jugés, et ont employé contre eux-mêmes l'intégrité de leur raison et la droiture de leur cœur. On sait assez que ce que je dis est l'écueil de leur condition, et l'un des endroits par où, malgré leur grandeur, ils sont plus à plaindre. On sait que ceux qu'ils écoutent, et qui, abusant de leur confiance, servent d'obstacle à leurs justes intentions, sont encore plus coupables qu'eux; mais cela les justifie-t-il, et de bonnes intentions anéanties ou par de pernicieux conseils, ou par une sagesse humaine, peuvent-elles leur tenir lieu d'une légitime réparation auprès du prochain qui en a souffert? Non, chrétiens, point d'excuse en cela pour eux. Ils ont beau dire comme Pilate : *Innocens ego sum à sanguine justi hujus* (Matth. 27; 24); ils ont beau, comme lui, se laver les mains de tant d'injustices et de violences, dès qu'elles sont autorisées de leur nom, ils en doivent être garants; et quelque louange qu'ils se donnent d'avoir été bien intentionnés, on leur dira toujours : *Sanguis ejus super vos* (*Ibid.* 276; 25). Oui, vous étiez bien disposés; mais le sang de ce pauvre que vous avez laissé opprimer, mais le sang de cette veuve que vous avez abandonnée, mais le sang de ces misérables dont vous n'avez pas pris la cause en main, ce sang, dis-je, retombera sur vous, et vos bonnes dispositions rendront

leur voix plus forte, pour demander à Dieu vengeance de votre infidélité (1).

Quelle rude leçon sur les bonnes intentions du roi, excellentes sans doute, mais trop longtemps stériles !

La seconde partie, *nunc judicium est mundi*, aujourd'hui *le monde va être jugé*, transporte l'auditoire royal au sommet du Calvaire, au pied de la croix, où le Sauveur est cloué et d'où il va prononcer ses arrêts.

Bourdaloue établit l'analogie entre le jugement du Calvaire et le jugement dernier : mêmes signes extérieurs, même juge ; un trône, ici c'est une nuée, là c'est la croix ; sur la croix, Jésus-Christ est un Dieu sauveur ; au dernier jugement, il sera Dieu vengeur, vengeur du sang qu'il a versé et que les pécheurs ont profané : l'arrêt définitif, *retirez-vous de moi, maudits*, ne sera que la ratification des anathèmes tombés de la croix :

En effet, que fera-t-il lorsqu'il jugera les vivants et les morts ? ce qu'il faisait en publiant au monde son Évangile, et en fulminant contre les mondains ces fameux anathèmes, quand il disait : *Væ vobis* (Luc. 6 ; 24) ; Malheur à vous ! Or c'est sur la croix, reprend saint Jérôme, qu'il les a fulminés solennellement et authentiquement ; c'est sur la croix qu'il a eu droit de dire, et qu'il a dit : *Væ mundo* (Matth. 18 ; 7). Malheur à vous, âmes sensuelles et voluptueuses, qui, quoique chargées de crimes, secouez le joug de la pénitence, et ne respirez que la joie et le plaisir. Malheur à vous, riches avares, qui, retenant vos biens sans jamais les répandre, ou les faisant servir à vos passions, êtes insensibles aux misères des pauvres. Malheur à vous esclaves de l'ambition et de la gloire, qui, vous croyant tout permis pour vous élever, sacrifiez à votre fortune votre conscience et votre religion.

(1) T. X, p. 182.

Malheur à vous, cœurs durs et insensibles, qui, traitant de faiblesse l'oubli des injures, vous faites de la vengeance un faux honneur et un faux triomphe. Malheur à vous, homicides des âmes, qui, par vos artifices et vos scandales, faites périr celles que je suis venu racheter. C'est sur la croix, dis-je, que cet Homme-Dieu, avec autant de raison que d'autorité, parlant, ou plutôt agissant, non pas en simple législateur, mais en juge et en juge irréprochable, frappe de tous ces anathèmes autant de mauvais chrétiens qu'il y en a qui se les attirent (1).

L'orateur, entraîné par son sujet, en appelle au jugement de la croix et fait comparaître les coupables ; il s'écrie :

Parlons sans figure; cette croix que nous révérons n'a-t-elle pas dès maintenant tout ce qui consternera, tout ce qui désolera, tout ce qui accablera les âmes mondaines au dernier avènement de Jésus-Christ? et quand elle paraîtra à la fin des siècles, aura-t-elle quelque chose de plus affreux, je dis de plus affreux pour un damné, que ce qu'elle a pour un pécheur dans le mystère de ce jour? Si présentement il n'en est pas ému, ce pécheur dont je parle, comme il le sera alors, n'est-ce pas l'effet de son endurcissement? Mais approche, lui dirais-je, s'il y en avait ici quelqu'un de ce caractère, et plût à Dieu qu'il n'y en eût qu'un seul, approche! et et quelque endurci que tu sois, rends par ton expérience propre un témoignage sincère à la vérité que je te prêche. Pourras-tu aujourd'hui te présenter devant la croix de ton Dieu? *Possédé d'une passion criminelle, et livré à un amour impur, pourras-tu, selon l'usage de l'Église, l'adorer et ne te pas confondre en l'adorant? Cette croix, tandis que tu lui rendras ce devoir apparent de ta religion, ne te reprochera-t-elle pas tes abominations et tes scandaleux attachements? ne te convaincra-t-elle pas des extravagances de ton orgueil, des dérèglements de ta cupidité, des injustices de tes projets et de tes entre-*

(1) T. X, p. 189.

prises, et ne renversera-t-elle pas tous les prétextes dont tu voudrais inutilement justifier devant Dieu, et ton impénitence et ton péché? Pourras-tu, en te prosternant devant elle, soutenir les pressantes accusations qu'elle formera contre toi? Or, voilà ce que j'appelle le jugement du pécheur : *Nunc judicium est mundi* (1).

On se rappelle que la cour, à l'exemple du roi, était fidèle à célébrer les cérémonies de la Semaine sainte: le lavement des pieds, l'adoration de la croix; en parlant ainsi, Bourdaloue indique le sens pratique de ces saints mystères (2).

Un autre châtiment réservé aux ennemis de Jésus-Christ, frappera leurs cœurs; saint Jean, l'apôtre de la charité, l'avait signalé; ils verront celui qu'ils ont crucifié; *Videbunt in quem transfixerunt* (3); et cette vue, dit l'orateur, accompagnée des reproches du Sauveur, sera plus insoutenable que la vue même de l'enfer (4).

Enfin, le temps de la Passion du Sauveur est le temps de la vengeance, c'est-à-dire de l'expiation du péché par une victime digne de la majesté divine offensée; les malheurs des juifs sont une preuve permanente de cette vérité.

Jusqu'ici l'orateur a parlé le langage de la justice et de l'expiation ; avant de quitter son auditoire, il lui laisse quelques paroles de consolation.

C'est donc ici le jour du salut, et de votre salut, pécheurs, si vous en voulez profiter. Le Dieu qui meurt sur cette croix y a établi le trône de sa miséricorde. Approchez, on vous y

(1) T. X, p. 192. — Joan. XII, 31.

(2) « Il manquait peu de sermons l'Avent et le Carême et aucune des dévotions de la Semaine sainte... » (*Mém. de Saint-Simon*, t. VIII, p. 190).

(3) Joan. XIX, 37.

(4) T. X, p. 196.

appelle. Allez recueillir ce sang divin; c'est pour vous qu'il coule : allez vous jeter entre les bras de ce Dieu mourant; ils sont ouverts pour vous recevoir. Ah! Seigneur, vous ne m'en désavouerez point, et vous ratifierez la parole que je leur donne en votre nom. Vous vous souviendrez que vous êtes sur la croix encore plus Sauveur que juge. Au moment que le pécheur viendra à vos pieds confesser son injustice et la pleurer, vous vous attendrirez tout de nouveau sur lui, vous le comblerez de l'abondance de vos mérites; et par la vertu de ces mérites infinis, il sera purifié, il sera justifié, il sera remis en grâce, il rentrera dans tous ses droits à l'héritage éternel que vous lui avez acheté (1).

Dans la dernière Passion, Bourdaloue prend pour texte les paroles de saint Pierre : *Peccata nostra ipse pertulit* (2), le Sauveur a pris *sur lui nos péchés*. Il s'engage, pour fixer l'attention de ses auditeurs et satisfaire leur piété, à suivre le récit des Évangélistes; et, en effet, il nous montre, en premier lieu, comment le péché donne la mort à Jésus-Christ; ensuite comment Jésus-Christ donne la mort au péché.

Et d'abord l'orateur montre le péché sous ses formes sensibles : c'est le pécheur *envieux* dans la personne des scribes et des pharisiens, qui conspirent contre Jésus, devenu pour eux un rival importun; c'est le pécheur *avare*, représenté par Judas, qui livre Jésus et le vend... l'avarice, en effet, la passion de l'or se prête à toutes les bassesses. Bourdaloue met en scène ce vice honteux, beaucoup trop commun ; suivons-le.

Quid vultis mihi dare (Matth. 26; 15)? Que me donnerez-vous, dit-on dans le monde, je dis dans le monde même où

(1) T. X, p. 202.
(2) I. Pet. 2; 24. — Troisième sermon sur la Passion, t. X, p. 203.

l'on paraît plus sensible à l'honneur, je dis dans les maisons des grands, et jusqu'à la Cour; que me donnerez-vous? et je vous délivrerai de celui-ci, et je vous sacrifierai celui-là. En effet, avec cette espérance et dans cette vue de l'intérêt, point d'affaire qui ne passe, point d'innocence qui ne soit opprimée, point de violence et d'injustice qui ne soit soutenue. Dès qu'un homme a de quoi donner, il est en possession de tous les crimes, parce qu'il ne manque jamais de ministres déterminés à le servir, et qui lui disent sans cesse : *Quid vultis mihi dare?* Combien d'amitiés violées par les plus sordides conventions! combien de maîtres vendus par l'avidité d'un domestique qui s'est laissé corrompre! combien de trahisons exécutées par l'entreprise d'une femme à qui il fallait de l'argent, et qui, sans s'expliquer, ne disait néanmoins que trop haut : *Quid vultis mihi dare?* Car de quelque droiture que le monde se pique, vous savez si j'exagère; et parce que ce commerce d'iniquité est encore plus abominable, lorsqu'il se pratique dans les choses saintes, et par des personnes consacrées comme Judas au ministère des autels; voilà, disait saint Bernard, ce qui fait aujourd'hui l'abomination de la désolation dans le temple de Dieu : ce désordre de la simonie dont Judas a été l'auteur, puisque ce fut le premier dans le christianisme qui sut vendre et nous apprit à vendre le spirituel et même le divin. De là tant d'abus dans les dignités et les bénéfices de l'Église, tant de permutations, de provisions, de résignations mercenaires, tant de pensions plutôt achetées qu'accordées. Commerce, poursuit saint Bernard, qui déshonore la religion, qui attire la malédiction sur les royaumes et sur les États, qui damne, et les traitants, et les négociants avec ceux qui les autorisent (1).

La calomnie seconde la trahison de Judas : Bourdaloue, après un court développement des effets de ce vice, ne veut donner d'autres leçons de morale à ses auditeurs

(1) T. X, p 215.

que le silence de Jésus : *Jesus autem tacebat;* il garde le silence en présence de la calomnie, il garde le silence devant ses accusateurs ; voilà le prodige que la morale païenne, avec toute sa prétendue sagesse, n'a jamais connu.

Que ce silence, chrétiens, s'écrie l'orateur, que ce silence nous dit de choses, si nous savons bien le pénétrer ! et il l'explique à ses auditeurs avec le calme et la dignité que revêt la doctrine évangélique, lorsqu'elle est aux prises avec les folles conceptions du monde. Nous devons donner ce passage :

Mais, me direz-vous, pourquoi Jésus-Christ, quelque déterminé qu'il fût à épargner ses faux accusateurs, ne parlait-il pas au moins pour sa légitime défense? ah! chrétiens, voilà le prodige que la morale païenne, avec toute sa prétendue sagesse, n'a jamais connu. A ce silence de soumission et de charité, le Fils de Dieu en ajoute un autre, que j'appelle un silence de patience et d'humilité. Pilate le presse de répondre aux accusations des Juifs : N'entendez-vous pas, lui dit-il, tout ce qu'on dépose contre vous? *Non audis quanta isti adversùm te dicunt testimonia* (Matth. 27 ; 13)? Parlez donc, et si vous êtes innocent, faites-le paraître. Mais à cela Jésus ne réplique rien : *Et non respondit ei ad ullum verbum* (Matth. 27 ; 14). Il était, ce semble, de la gloire de Dieu que la calomnie fût confondue. Il est vrai, reprend saint Bernard ; mais il était encore plus de la même gloire qu'un juste calomnié demeurât dans le silence, et c'est pourquoi il se tait : *Jesus autem tacebat* (Matth. 26 ; 63). Il y allait de l'honneur de son ministère, que, lui qui avait prêché les vérités du salut, ne passât pas pour un corrupteur du peuple ; je l'avoue : mais l'honneur de son ministère l'engageait encore plus à pratiquer lui-même ce qu'il avait enseigné, savoir : d'abandonner sa propre cause ; et c'est pour cela qu'il ne dit pas un seul mot : *Jesus autem tacebat.* L'intérêt de la religion voulait que lui qui en était le chef et l'auteur, ne fût pas

regardé comme un criminel; j'en conviens : mais il n'était pas moins de l'intérêt de la religion que lui qui en devait être l'exemple et le modèle, apprît aux hommes à faire le plus grand de tous les sacrifices, qui est celui de la réputation; et c'est ce qui lui ferme la bouche : *Jesus autem tacebat.* Il devait épargner à ses disciples la honte et l'opprobre d'avoir eu un maître séditieux, j'en demeure d'accord; mais il aimait encore mieux leur laisser cette belle leçon, d'avoir eu un maître patient jusqu'à l'insensibilité et jusqu'à un entier oubli de lui-même; et de là vient qu'il demeure muet : *Jesus autem tacebat.* Il se devait à lui-même la justification de sa vie et de sa conduite surtout en présence de Pilate, lequel étant étranger, ne pouvait pas le connaître, et qui, en qualité de juge, devait en faire son rapport à Rome; à Rome, dis-je, où il était si important à Jésus-Christ de n'être pas décrié, puisque c'était là que son Évangile devait être bientôt prêché, et qu'il voulait établir le siége de son Église; je le confesse; mais son Évangile devait être un Évangile d'humilité, et son Église ne devant point avoir d'autre fondement que celui-là, il trouve sa vie mieux justifiée par son silence que par ses paroles; et cela fait qu'il ne parle point : *Jesus autem tacebat* (1).

L'*inconstance et la légèreté du peuple* condamnent aussi Jésus; à quelques jours de distance, on entend retentir dans Jérusalem l'*hosanna* et le *crucifigatur.* Suit la morale qui s'applique si bien au roi et à la cour.

Voilà, mes chers auditeurs, ce qui nous arrive, lorsque, par des inconstances criminelles à l'égard de notre Dieu, nous sommes tantôt à lui, et tantôt contre lui; aujourd'hui pleins de zèle, et demain la lâcheté même; aujourd'hui chrétiens et religieux, et demain libertins et impies : renonçant à Dieu dans des circonstances toutes semblables à

(1) T. X, p. 224.

celles où le peuple Juif renonça Jésus-Christ, c'est-à-dire, immédiatement après l'avoir reçu dans nous comme notre Dieu par la communion, lui préférant un aussi indigne sujet que Barabbas, un vil intérêt ou un plaisir honteux, et pour ce plaisir et cet intérêt, consentant qu'il meure, et, selon l'expression de l'Apôtre, qu'il soit tout de nouveau crucifié. Si saint Paul ne nous le disait pas, jamais pourrions-nous croire que le désordre de notre inconstance pût aller jusque-là (1)?

Pilate aurait dû prendre la cause de Jésus-Christ et le défendre; par politique, il l'abandonne. Les pages qui suivent offrent aux yeux du lecteur un tableau animé des scènes du prétoire; on n'analyse pas un pareil récit, il faut le lire, il faudrait l'entendre sortir des lèvres du P. Bourdaloue.

Dans la seconde partie, nous voyons comment Jésus-Christ a fait mourir le péché et comment nous devons le détruire en nous-mêmes.

La corruption du péché atteint l'homme dans son *corps*, dans son *esprit*, dans sa *volonté*, dans ses *passions*. La Passion de Jésus-Christ fait mourir le péché dans tout l'homme; dans son corps, Jésus-Christ flagellé tue la sensualité et la mollesse. L'orgueil de l'esprit est abaissé par l'humilité de Jésus-Christ. Il a pris les apparences du pécheur; il est enfant, il est esclave. Dans la Passion, il a fait plus, il veut être mis au rang des scélérats; le voilà donc chargé du bois de la croix et marchant au supplice. Et devant ce Dieu humilié, l'orateur fait comparaître l'auditeur orgueilleux, *entêté des vaines grandeurs du monde*, qui ne cherche qu'à s'*élever*, qu'à se *distinguer*, qu'à *paraître*.

La corruption du péché est vaincue, dans la Passion

(1) T. X, p. 230.

de Jesus-Christ, par l'héroïque obéissance de l'Homme-Dieu.

Il *est attaché à la croix* et nous apprend ainsi la nécessité de l'obéissance et la *mesure* de l'obéissance.

La Passion du Sauveur éteint la passion de la vengeance, à laquelle Jésus-Christ oppose le pardon des injures; doctrine qu'il enseigne du haut de sa croix par ces paroles : *Pater, dimitte illis;* Père, pardonnez-leur. Pénitence et conversion, tel est le fruit de ce discours.

D'après ces analyses succinctes, nous prenons une idée générale des sermons du P. Bourdaloue sur la Passion de Jésus-Christ. Elles apparaissent comme un exposé simple et clair du fait évangélique, et réveillent dans les cœurs la haine du péché, cause de cette grande iniquité; toutes les applications morales sont dirigées d'une manière précise, qui ne permet à personne d'hésiter sur la réforme de sa conduite. Roi, courtisans et peuple, tout le monde trouve dans ce langage de la foi un aliment à la piété, un encouragement à la pratique de la vie chrétienne.

Nous passons au sermon, prononcé le jour de Pâques, dont parlent les *Mémoires sur Mme de Maintenon*. Sermon *foudroyant sur les rechutes*, dit Languet de Gergy (1). De quel sermon est-il ici question? Nous trouvons un sermon sur *la rechute dans le péché*, au dix-huitième dimanche après la Pentecôte (2); d'après les sermons manuscrits de la famille des Montiers, ce même sermon a été prêché un troisième dimanche de Carême; il est cependant hors de doute que ce discours ne répond point complètement au récit de Languet, corroboré des mémoires de la Beaumelle, qui prétend que, par ordre du P. de la Chaise, le Prédicateur fut prié de traiter le sujet de *la rechute*

(1) *Mém. sur Mme de Maintenon,* p. 165.
(2) T. VII, p. 176.

dans le péché, pour assurer la conversion du roi (1). Or ce sermon *sur la rechute* n'a point été prêché devant le roi, rien ne l'indique; le ton général ne se ressent en aucune façon de la solennité d'un jour de Pâques; c'est une instruction méthodique, sans allusions soutenues aux circonstances présentes. Un seul passage dans le courant de la seconde partie mérite d'être signalé :

Cependant la volonté de l'homme se pervertit toujours, et la même rechute qui l'affaiblit pour le bien, lui donne de nouvelles forces pour le mal. Vous en savez le progrès, et en vain m'arrêterais-je à vous le décrire, *puisque c'est par vous et par les tristes épreuves que vous en faites, que j'en suis instruit*. Après le premier péché commence l'habitude; l'habitude venant à se former, elle jette peu à peu dans l'aveuglement et dans l'endurcissement. De là, le vice s'enracine et passe comme dans une seconde nature. Cette seconde nature est ce que saint Augustin appelle nécessité; de cette nécessité suit le désespoir, et le désespoir cause l'impossibilité morale de la pénitence. Car voilà l'idée que nous en donne saint Paul : *Desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitiæ* (Ephes. 4 ; 19) ; et il s'est servi de l'exemple du péché de la chair et de l'amour impur, parce que c'est celui où la rechute opère plus infailliblement et plus ordinairement ces détestables effets. D'abord, l'âme chrétienne abhorrait comme un monstre le péché, parce que sa raison n'était pas encore aveuglée, ni sa volonté corrompue. Mais à force de rechutes, ce péché, par ordre et par degrés, prend un entier ascendant : on s'y accoutume, on se familiarise avec lui, on le commet sans scrupule, on s'y porte avec passion, on en devient esclave, on désespère de le pouvoir vaincre, on s'y abandonne absolument : *Desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitiæ*. Mais encore, reprend saint Chrysostome, de qui désespère-t-on? est-ce de Dieu? est-ce de soi-même? De Dieu

(1) *Mém. sur Mme de Maintenon*, t. II, p. 219, éd. Maestricht, 1778.

et de soi-même, reprend ce saint docteur. De Dieu, parce que c'est un Dieu de sainteté qui ne peut approuver le mal; et de soi-même, parce qu'on est un sujet d'iniquité qui ne peut plus aimer le bien. De Dieu, parce qu'on a si souvent abusé de sa miséricorde et de sa patience; et de soi-même, parce qu'on a fait tant d'épreuves de son inconstance et de son infidélité. De Dieu et de soi-même tout ensemble, parce qu'on voit entre Dieu et soi des oppositions infinies : car voilà la source de ces désespoirs. Ces désespoirs sont-ils raisonnables? non, chrétiens, puisque, bien loin de l'être, ce sont de nouveaux crimes devant Dieu, n'étant jamais permis à un pécheur, tandis qu'il est en cette vie, de désespérer de Dieu et de sa bonté qui est sans mesure. Mais ces désespoirs, tout déraisonnables qu'ils sont, ne laissent pas d'être les premiers effets de la rechute dans le péché : Pourquoi? parce que l'espérance, qui est le fondement essentiel de la pénitence, se trouvant ébranlée par là, il faut que, contre l'intention de Dieu même, tout l'édifice de la pénitence le soit aussi, et que cette vertu qui devrait être la ressource de l'homme pécheur, par un défaut de confiance et de foi, lui devienne une pierre de scandale contre laquelle son désespoir le fait heurter : *Desperantes, semetipsos tradiderunt impudiciciæ* (1).

Cette description du récidiviste est remarquable assurément, aussi bien que la conclusion du discours où l'orateur donne des conseils sages et pratiques au pécheur relevé comme au pécheur qui se relève; nous soutenons cependant que le sermon sur la *Résurrection* est bien le discours cité par Languet.

Le sermon pour *la fête de Pâques* sur la *Résurrection*, prêché devant le Roi (2), traite à fond la matière de la *Rechute dans le péché* sans prononcer le mot et

(1) T. VII, p. 207.
(2) *Traditus est*, t. IV, p. 287.

propose, ainsi que dans l'autre sermon, comme conditions essentielles de tout retour à la vie chrétienne, la *fermeté* et la *persévérance*.

Les premières propositions du discours pour le jour de Pâques nous rappellent que toute la vie de Notre-Seigneur sur cette terre, sa naissance, sa passion, sa mort, sa résurrection et sa gloire même n'ont d'autre but que la justification de l'homme, sa conversion.

> *Traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram.*
>
> Il a été livré pour nos péchés, et il est ressuscité pour notre justification.
>
> (Aux Romains, ch. iv; 25.)

Sire,

C'est sur ce témoignage de saint Paul que s'est fondé saint Bernard, quand il a dit que la résurrection du Fils de Dieu, qui est proprement le mystère de sa gloire, avait été au même temps la consommation de sa charité envers les hommes. Il n'en faut point d'autre preuve que les paroles de mon texte, puisqu'elles nous font connaître que c'est pour notre intérêt, pour notre salut, pour notre justification, que ce Sauveur adorable est entré en possession de sa vie glorieuse, et qu'il est ressuscité : *Et resurrexit propter justificationem nostram.* A en juger selon nos vues, on croirait d'abord que les choses devaient être au moins partagées; et que Jésus-Christ ayant achevé sur la croix l'ouvrage de notre rédemption, il ne devait plus penser qu'à sa propre grandeur, c'est-à-dire, qu'étant mort pour nous, il devait ne ressusciter que pour lui-même. Mais non, chrétiens, son amour pour nous n'a pu consentir à ce partage. C'est un Dieu, dit saint Bernard, mais un Dieu sauveur qui veut nous appartenir entièrement, et dont la gloire et la béatitude ont dû par conséquent se rapporter à nous, aussi bien que ses humiliations et ses souffrances : *Totus in usus nostros expensus.* Tandis que ses humiliations nous ont été utiles et néces-

saires; il s'est humilié et anéanti. Tandis que pour nous racheter, il a fallu qu'il souffrît, il s'est livré aux tourments et à la mort. Du moment que l'ordre de Dieu exige que son humanité soit glorifiée, il veut que nous profitions de sa gloire même. Car s'il ressuscite, poursuit le même saint Bernard, c'est pour établir notre foi, pour affermir notre espérance, pour ranimer notre charité; c'est pour ressusciter lui-même en nous, et pour nous rendre capables de ressusciter spirituellement avec lui : en un mot, comme il est mort pour nos péchés, il est ressuscité pour notre sanctification : *Et resurrexit propter justificationem nostram.* Voilà le mystère que nous célébrons, et dont l'Église universelle fait aujourd'hui le sujet de sa joie. Mystère auguste et vénérable sur lequel roule non seulement toute la religion chrétienne, parce qu'il est le fondement de notre foi, mais toute la piété chrétienne, parce qu'il doit être la règle de nos mœurs.

Après cette entrée en matière, Bourdaloue va nous démontrer l'obligation où nous sommes de nous *convertir* et de *paraître convertis*. Il faut se convertir vraiment et solidement, paraître converti pour la gloire de Dieu, librement et généreusement, sans laisser place à l'imposture, à l'hypocrisie, à la faiblesse, et au respect humain.

Nous devons ressusciter, c'est-à-dire nous convertir à la vérité, et cependant, est-il bien sûr qu'après avoir reçu l'adorable sacrement du Sauveur, nous soyons vraiment renouvelés? A cette question Bourdaloue répond :

Avouons-le de bonne foi; et puisqu'une expérience malheureuse nous force à le reconnaître, ne nous en épargnons pas la confusion. Le désordre capital qu'on ne peut assez déplorer, ni trop vous reprocher, c'est que dans cette solennité de Pâques, abusant de la pénitence, qui, selon les Pères, est le sacrement de la résurrection des pécheurs, nous mentions souvent au Saint-Esprit, nous en imposions au monde,

et nous nous trompions nous-mêmes. Oui, mes frères, jusque dans le tribunal de la pénitence nous mentons au Saint-Esprit, en détestant de bouche ce que nous aimons de cœur; en disant que nous renonçons au monde, et ne renonçant jamais à ce qui entretient dans nous l'amour du monde; en donnant à Dieu des paroles que nous ne comptons pas de garder, et que nous ne sommes pas en effet bien déterminés à tenir; ayant avec Dieu moins de bonne foi que nous n'en avons avec un homme, et même avec le dernier des hommes. *Nous en imposons au monde par je ne sais quelle fidélité à nous acquitter, dans ce saint temps, du devoir public de la religion, par l'éclat de quelques bonnes œuvres passagères*, par une ostentation de zèle sur des points où, sans être meilleur, on en peut avoir, par quelques réformes dont nous nous parons, et à quoi nous nous bornons, tandis que nous ne travaillons pas à vaincre nos habitudes criminelles, et à mortifier les passions qui nous dominent. Nous nous trompons nous-mêmes, en confondant les inspirations et les grâces de conversion avec la conversion même; *en nous figurant que nous sommes changés*, parce que *nous sommes touchés du désir de l'être;* et sans qu'il nous en ait coûté le moindre combat, en nous flattant d'avoir remporté de grandes victoires. Et parce qu'en fait de pénitence, tout cela n'est qu'illusion et que mensonge, à tout cela l'Évangile oppose aujourd'hui cette seule règle : *Surrexit verè;* il est vraiment ressuscité.

Ah! mes chers auditeurs, combien de fantômes de conversion, ou, pour user du terme de saint Bernard, combien de chimères de conversion ne pourrais-je pas vous produire ici, s'il m'était permis d'entrer dans le secret des cœurs et de vous en découvrir le fond! Combien de conversions purement humaines, combien de politiques, combien d'intéressées, combien de forcées, combien d'inspirées par un autre esprit que celui qui nous doit conduire quand il s'agit de retourner à Dieu! Conversions, si vous voulez, fécondes en beaux sentiments, mais stériles en effets; magnifiques en paroles, mais pitoyables dans la pratique ; capables d'éblouir,

mais incapables de sanctifier. Combien de consciences se sont présentées devant les autels comme des sépulcres blanchis, et sous cette surface trompeuse, cachent encore la pourriture et la corruption? Sont-ce là les copies vivantes de cet Homme-Dieu qui renaît du sein de la mort, pour être, comme dit saint Paul, l'aîné d'entre plusieurs frères? Non, non, chrétiens, ce n'est point par là qu'on a le bonheur et la gloire de lui ressembler; il faut quelque chose de plus, et, sans une conversion véritable, on n'y peut prétendre (1).

Pour avoir l'intelligence complète de ce passage, il faut nous placer au dimanche de Pâques 25 mars 1674, deux jours après cette *Passion merveilleuse* qui avait tant ému Mme de la Vallière, Bourdaloue parle pour la dernière fois en sa présence à la cour, quelques jours encore et elle s'enferme au Carmel (2), personne ne doute de la sincérité de sa pénitence. — Mme de Montespan est à Clagny, Louis XIV écoute avec toutes les apparences d'un homme maître enfin de ses honteuses passions. *Il se croit changé parce qu'il est touché du désir de l'être*, dit Bourdaloue, qui pourrait en douter? s'écrient les courtisans. L'orateur cherche à les désabuser, et ils lui répondent, en blâmant la hardiesse du prédicateur. Le roi leur

(1) T. IV, p. 295. Résurrection.

(2) Voici le récit de la *Gazette de France* de 1674, p. 520.

« Dame Louise de la Vallière, duchesse de Vaujours, prend l'habit de religieuse au grand couvent des Carmélites (le 2 juin), où elle s'était retirée le 19 avril 1674; le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, supérieur de la maison, fit la cérémonie, et la prieure lui donna le voile blanc : l'évêque d'Aire y prêcha avec son éloquence ordinaire et l'applaudissement de l'auditoire composé de Mademoiselle, de Mme de Guise, des duchesses de Longueville et de Bouillon, de la princesse de Mecklembourg et de plusieurs seigneurs et dames de condition qui ne purent assez admirer la modestie, l'humilité et la piété tout à fait exemplaires de cette illustre novice. »

impose silence et loue le discours incriminé; il s'approprie ce qui lui revient, se fait des promesses à lui-même, et se fait honneur d'entendre la vérité. Bourdaloue lui rend cette justice à la fin du sermon; mais malgré ce bon vouloir, l'orateur ne se fait pas illusion sur le succès final de sa mission. Il se met peu en peine des émotions qu'il éveille et continue en définissant ce qu'il entend par une conversion véritable, une conversion de cœur et sans déguisement, une conversion surnaturelle. Suivons la description qu'il nous donne des manœuvres du faux converti :

On rompt une attache criminelle; mais on ne la rompt pas tellement qu'on ne s'en réserve, pour ainsi dire, certains droits, à quoi l'on prétend que la loi de Dieu n'oblige pas en rigueur de renoncer, *certains commerces que l'honnêteté et la bienséance semblent autoriser, certaines libertés que l'on s'accorde en se flattant qu'on n'ira pas plus loin.* Voilà ce que saint Paul appelle le levain du péché : *Neque in fermento malitiæ et nequitiæ.* Or, il faut, mes frères, ajoutait l'Apôtre, vous purifier de ce levain, si vous voulez célébrer la nouvelle pâque. Il faut vous souvenir que comme un peu de levain quand il est corrompu, suffit pour gâter toute la masse, aussi ce qui reste d'une passion mal éteinte, quoique amortie en apparence, peut détruire et anéantir tout le mérite de notre conversion : *Expurgate vetus fermentum ut sitis nova conspersio* (I Cor. 5; 7).

Conversion surnaturelle et dans la vue de Dieu; car que peuvent tous les respects humains et toutes les considérations du monde, quand il s'agit de nous faire revivre à Dieu, et de produire en nous tout de nouveau l'esprit de la grâce après que nous l'avons perdu? On nous dit que le désordre où nous vivons peut être un obstacle à notre fortune, que cette attache nous rend méprisables, que ce scandale nous rend odieux, et sur cela précisément, nous nous corrigeons. On nous fait entendre que la piété pourrait servir à notre

établissement, et pour cela, nous nous réformons. Qu'est-ce qu'une telle conversion, eût-elle d'ailleurs tout l'éclat de la plus exacte et de la plus sincère régularité? On s'éloigne du monde par un dépit secret, par impuissance d'y réussir, par désespoir de parvenir à certains rangs que l'ambition y cherche. *On se détache de cette personne, parce qu'on en est dégoûté, parce qu'on en a découvert la perfidie et l'infidélité. On cesse de pécher, parce que l'occasion du péché nous quitte et non pas parce que nous quittons l'occasion de péché.* Tout cela, ombres de conversion (1).

Quel est l'auditeur, du plus grand au plus petit seigneur de la cour, qui ne se reconnaisse dans quelqu'un de ces traits?

Bourdaloue demande encore davantage; Jésus, après sa résurrection, n'est plus reconnaissable, il est transfiguré; ainsi l'homme converti ne doit plus même se reconnaître selon la chair.

Non, répond l'Apôtre sans hésiter, depuis que cet Homme-Dieu, dégagé des liens de la mort, a pris possession de sa vie glorieuse, je ne le connais plus selon la chair. Ainsi le disait le maître des Gentils : et n'en faites-vous pas d'abord l'application? C'est-à-dire, que si vous êtes vraiment convertis, il faut que l'on ne vous connaisse plus, ou plutôt que vous ne vous connaissiez plus vous-mêmes selon la chair; que vous ne cherchiez plus à satisfaire les désirs déréglés de la chair; que vous ne soyez plus esclaves de cette chair qui vous a jusques à présent dominés; que cette chair, purifiée par la pénitence, ne soit plus désormais sujette à la corruption du péché, et que nous, les ministres du Seigneur, qui gémissions autrefois de ne pouvoir vous regarder que comme des hommes sensuels et charnels, maintenant nous ayons la consolation, non

(1) T. IV, p. 299, *Serm. sur la Résurrection.*

seulement de ne vous plus connaître tels que vous étiez' mais de vous connaître là-dessus divinement changés et transformés, en sorte que nous puissions dire de vous par proportion : *Etsi cognovimus vos secundum carnem, sed nunc jam non novimus* (5 Cor. II; 16).

Car c'est par là, mes chers auditeurs, que nos corps, selon la doctrine de saint Paul, participent, dès cette vie, à la gloire de Jésus-Christ ressuscité; c'est par là qu'ils deviennent spirituels, incorruptibles, pleins de vertu, de force, d'honneur; mais souvenons-nous qu'ils ne sont rien de tout cela, qu'autant que nous y coopérons, et que, par une pleine correspondance, nous travaillons, selon la règle du Saint-Esprit, à en faire des hosties pures et agréables aux yeux de Dieu.

Et comment désormais vivre dans le monde?... comme Jésus-Christ après la résurrection : . . . . . .

Séparez-vous du monde, vivez hors du monde, non pas toujours en sortant du monde, puisque votre condition vous y retient; mais n'y soyez ni d'esprit, ni de cœur; surtout, si vous vous montrez dans le monde, que ce soit pour l'édifier par votre changement (1).

La seconde partie du discours est plus pressante encore en ce qu'elle impose au pécheur l'obligation de s'engager par des actes sensibles. Jésus-Christ, en restant sur la terre après sa résurrection, veut soutenir son caractère de Sauveur et rapporter à notre justification aussi bien les mystères de sa gloire que les mystères de ses humiliations et de ses souffrances.

En restant sur la terre, il achève sa mission :

De même, répond l'orateur, si nous négligeons, après notre conversion, ou si nous craignons de paraître convertis, nous ne faisons qu'imparfaitement l'œuvre de Dieu (2).

(1) T IV, p. 303-306.
(2) *Ibid.*, p. 308.

Ces paroles s'adressent surtout à des hommes qui ont le devoir de seconder ici-bas l'œuvre de Dieu par le bon exemple, à des grands de la terre et, à plus forte raison, au souverain; c'était donc imposer au roi l'obligation rigoureuse d'être fidèle à sa résolution. La conversion doit être sensible, l'intérêt de Dieu offensé publiquement l'exige et l'exige dans l'enceinte même de cette cour.

Ainsi, mes frères, devez-vous être persuadés qu'en qualité de pécheurs convertis et réconciliés avec Dieu par la grâce de son sacrement, Dieu attend de vous un témoignage particulier, un témoignage que vous lui pouvez rendre, un témoignage qui lui doit être glorieux. Comme s'il vous disait aujourd'hui : Oui, c'est vous que je choisis pour être mes témoins irréprochables, non plus dans la Samarie ni dans la Judée, mais *dans un lieu où il m'est encore plus important d'avoir des disciples qui soutiennent ma gloire; mais à la cour* où ce témoignage que je vous demande m'est beaucoup plus avantageux : *Eritis mihi testes.* Vous, hommes du monde, qui vous êtes livrés aux passions charnelles, mais en qui j'ai créé un cœur nouveau; vous à qui j'ai fait sentir les impressions de ma grâce; vous que j'ai tirés de l'abîme du péché, c'est vous qui me servirez de témoins; et où? au milieu du monde et du plus grand monde; car c'est là surtout qu'il me faut des témoins fidèles : *Eritis mihi testes.* Il est vrai, vous avez jusqu'à présent vécu dans le désordre; mais, bien loin que les désordres de votre vie affaiblissent votre témoignage, c'est ce qui le fortifiera et ce qui le rendra plus convaincant. Car, en vous comparant avec vous-même et voyant des désordres si publics suivis d'une conversion si édifiante, le monde, tout impie qu'il est, n'en pourra conclure autre chose, sinon que ce changement est l'ouvrage de la grâce, et un miracle de la main toute-puissante du Très-Haut : *Eritis mihi testes.* Et en effet, chrétiens, si vous aviez toujours vécu dans l'ordre, quelque gloire que Dieu en tirât d'ailleurs, il n'en tirerait pas le témoignage dont je

parle. Vous seriez moins coupables devant lui; mais aussi seriez-vous moins propres à faire connaître l'efficace de sa grâce. *Pour lui servir à la cour de témoins, il fallait des pécheurs comme vous;* et c'est ainsi qu'il vous fait trouver dans votre péché même de quoi l'honorer (1).

La leçon au roi est conçue en termes plus clairs et plus précis. Le prochain y trouve son intérêt par le bon exemple et l'encouragement; nous la reproduisons :

Je me dois à moi-même ma conversion, mais je dois aux autres les apparences et les marques de ma conversion : et pourquoi les apparences? pour *réparer, par un remède proportionné, les scandales de ma vie;* car ce qui a scandalisé mon frère, peut-il ajouter, ce n'est point précisément mon péché, mais ce qui a paru de mon péché. Je ne fais donc rien, si je n'oppose à ces apparences criminelles de saintes apparences; et je me flatte, si je me contente de détester intérieurement le péché, et que je n'en retranche pas les dehors. Il faut, mon cher auditeur, que ce prochain, pour qui vous avez été un sujet de chute, profite de votre retour, et qu'il soit absolument détrompé des idées qu'il avait de vous. *Il faut qu'il s'aperçoive que vous n'êtes plus cet homme dont les exemples lui étaient si pernicieux;* que vous n'entretenez plus ce commerce, que vous ne fréquentez plus cette maison, *que vous ne voyez plus cette personne*, que vous n'assistez plus à ces spectacles profanes, que vous ne tenez plus ces discours lascifs; en un mot, que ce n'est plus vous. Car d'espérer, tandis qu'il vous verra dans les mêmes sociétés, dans les mêmes engagements, dans les mêmes habitudes, qu'il vous croie, sur votre parole, un homme changé et converti, ce serait à lui simplicité de le penser, et c'est à vous une présomption de le prétendre (2).

(1) T. IV, p. 312.
(2) *Ibid.*, p. 313.

Les justes y trouvent leur consolation, et ici nous lisons un passage plein de sentiment qui devait s'appliquer à la reine et aussi à Mme de Maintenon : « Combien d'âmes saintes pleuraient sur vous, » dit Bourdaloue, et, dans l'auditoire royal, il s'adressait à Louis XIV, dont l'égoïsme n'étouffait pas toute affection noble et pure.

Quelle douleur la charité qui les pressait ne leur faisait-elle pas sentir *à la vue de vos désordres!* Avec quel serrement, ou, si vous voulez, avec quel épanchement de cœur n'en ont-elles pas gémi devant Dieu! Par combien de pénitences secrètes n'ont-elles pas tâché de les expier! et depuis combien de temps ne peut-on pas dire qu'elles étaient dans la peine, demandant grâce à Dieu pour vous et soupirant après votre conversion! Dieu enfin les a exaucées, et, selon leurs vœux, vous voilà spirituellement ressuscité : mais on vous dit que, l'étant, elles ont droit d'exiger que vous leur paraissiez tel, afin qu'elles s'en réjouissent sur la terre, comme les anges bienheureux en triomphent dans le ciel; que c'est une justice que vous leur devez; que, comme votre péché les a désolées, il faut que votre retour à Dieu les console. Cela seul ne doit-il pas vous engager à leur en donner des preuves, mais des preuves assurées, qui, d'une part, les comblent de joie, et qui, de l'autre, mettent comme le sceau à l'œuvre de votre salut (1)?

La conversion du maître, sensible et visible à tous les yeux, est un moyen de salut pour les frères pervertis et, par la même, une réparation ; elle devient un devoir d'autant plus rigoureux que les scandales ayant été plus grands, leur monstruosité même prépare à la cause de Dieu un triomphe plus éclatant; le saint Evangile nous le montre par un exemple : l'apôtre appelé à rassembler ses frères et à les fortifier dans le devoir, n'est pas saint Jean,

(1) T. IV, p. 316.

le fidèle disciple, mais un disciple pécheur, malgré son rang ; le même saint Pierre qui avait renié son maître, écoutons :

Pourquoi cela? adorable conduite de la Providence! parce qu'il fallait, dit Origène, un disciple pécheur pour attirer d'autres pécheurs, et parce que *le plus grand pécheur de tous était le plus propre à les attirer tous.* Ah! chrétiens, combien de conversions votre exemple seul ne produirait-il pas, si vous vous regardiez, comme saint Pierre, chargés de l'honorable emploi de gagner vos frères à Dieu! *Et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos.* (Luc, 21 ; 32.) Cet exemple, épuré de toute ostention, et soutenu d'un zèle également humble et prudent, quel succès merveilleux n'aurait-il pas, et que pourraient faire en comparaison tous les prédicateurs de l'Evangile (1)?

Bourdaloue cite encore saint Thomas, apôtre, comme un modèle accompli de conversion ; parce que sa foi, malgré son infidélité d'un jour, est un instrument de salut efficace auprès des libertins (2). L'intérêt personnel peut aussi devenir un motif puissant de conversion sensible (3), parce que la conversion visible met un frein aux habitudes, en engageant au bien l'honneur du converti. Ce motif d'honneur est longuement développé par l'orateur.

On sent que si le changement de vie s'accomplit, on est obligé de le soutenir; qu'on ne pourrait plus s'en dédire, et que l'honneur même venant au secours du devoir et de la religion, on se ferait de la plus difficile vertu qui est la persévérance, non pas un simple engagement, mais comme une absolue nécessité. Or, en quelque bonne disposition

(1) T. IV, p. 317.
(2) *Ibid.*, p. 318.
(3) *Ibid.*, p. 319.

que l'on se trouve, on veut néanmoins se réserver le pouvoir de faire dans la suite ce que l'on voudra. Quoiqu'on renonce actuellement à son péché, on ne veut pas se lier ni s'interdire pour jamais l'espérance du retour. Cette nécessité de persévérer paraît affreuse, et l'on en craint les conséquences. C'est-à-dire, on ne veut pas être inconstant, mais on veut, s'il était besoin, le pouvoir être; et, parce qu'en donnant des marques de conversion, on ne le pourrait plus, ou qu'on ne le pourrait qu'aux dépens d'une certaine réputation dont on est jaloux, on aime mieux dissimuler et courir ainsi les risques de son inconstance, que de s'assurer de soi-même en s'ôtant une pernicieuse liberté. Car voilà, mes chers auditeurs, les illusions du cœur de l'homme. Mais je raisonne tout autrement, et je dis que nous devons regarder comme un avantage de paraître convertis, puisque, de notre propre aveu, le paraître et l'avoir paru, est une raison qui nous engage indispensablement à l'être, et à l'être toujours. Je dis que nous devons compter pour une grâce d'avoir trouvé par là le moyen de fixer nos légèretés, en faisant même servir les lois du monde à l'établissement solide et invariable de notre conversion. Mais si je retombe, par une malheureuse fragilité, dans mes premiers désordres, ma conversion, au lieu d'édifier, deviendra la matière d'un nouveau scandale. Abus, chrétiens : c'est à quoi la grâce de Jésus-Christ nous défend de penser, sinon autant que cette pensée nous peut être salutaire pour nous donner des forces et pour nous animer. Je dois craindre mes faiblesses et prévoir le danger; mais je ne dois pas porter trop loin cette prévoyance et cette crainte; elle me doit rendre vigilant, mais elle ne me doit pas rendre pusillanime; elle doit m'éloigner des occasions par une sainte défiance de moi-même, mais elle ne doit pas m'ôter la confiance en Dieu, jusqu'à m'empêcher de faire des démarches pour mon salut, sans lesquelles la résolution que j'ai prise d'y travailler sera toujours chancelante. Si je me déclare, on jugera de moi, on en parlera : hé bien! ce sera un secours contre la pente naturelle que j'aurais à me démentir, de considérer que

j'aurais à soutenir les jugements et la censure du monde. On m'accusera de simplicité, de vanité, d'hypocrisie, d'intérêt; je tâcherai de détruire tous ces soupçons : celui de la simplicité, par ma prudence; celui de l'orgueil, par mon humilité; celui de l'hypocrisie par la sincérité de ma pénitence : celui de l'intérêt, par un détachement parfait de toutes choses. Du reste, disait saint Augustin, le monde parlera selon ses maximes, et moi je vivrai selon les miennes; si le monde est juste, s'il est chrétien, il approuvera mon changement, et il en profitera; s'il ne l'est pas, je dois le mépriser lui-même et l'avoir en horreur (1).

Nous retrouvons toujours ici le moraliste profond, le prédicateur insistant et poursuivant le pécheur jusque dans ses derniers retranchements.

Il n'y a pas jusqu'au compliment final qui ne soit encore un trait jeté à l'âme rebelle et aussi une donnée pour croire que le discours appartient au Carême de 1674. Bourdaloue parle en maître, et bien que dans son discours on ne découvre aucun mot qui affirme la conversion définitive on sent que bien des obstacles ont été brisés :

Quelque indigne que je sois de mon ministère, peut-être pourrai-je dire aussi bien que saint Paul, quand il quitta les chrétiens d'Ephèse et qu'il se sépara d'eux, que je *suis pur devant Dieu et innocent de la perte des âmes*, si, parmi ceux qui m'ont écouté, il y en avait encore qui dussent périr; et pourquoi? parce que vous savez, ô mon Dieu, que *je ne leur ai point caché vos vérités, mais que j'ai pris soin de les leur représenter avec toute la liberté, quoique respectueuse, dont doit user un ministre de votre parole.* Quand vous envoyiez autrefois vos prophètes pour prêcher *dans les cours des rois*, vous vouliez qu'ils y apparussent comme des colonnes de fer et comme des murs d'airain, c'est-à-dire, comme des

(1) T. IV, p. 319.

ministres désintéressés, généreux, intrépides. Mais j'ose dire, Seigneur, que je n'ai pas même eu besoin de ce caractère d'intrépidité pour annoncer ici votre Évangile, parce que j'ai eu l'avantage de l'annoncer à un roi chrétien, à un roi *qui honore sa religion*, *qui l'honore dans le cœur*, et qui fait au dehors une *profession ouverte de l'honorer;* en un mot, à un roi qui *aime la vérité*. Vous défendiez à Jérémie de trembler en présence des rois de Juda; et moi j'aurais plutôt à me consoler de ce que la présence du plus grand des rois, bien loin de m'inspirer de la crainte, a augmenté ma confiance; bien loin d'affaiblir mon ministère, l'a fortifié et autorisé. Car la verité que j'ai prêchée à la cour n'a jamais trouvé dans le cœur de ce monarque qu'une soumission édifiante et qu'une puissante protection (1).

Louis XIV, en effet, honore la religion, il l'honore dans le cœur et fait publiquement profession d'honorer sa doctrine et son culte extérieur; il admire sa morale, mais hélas! c'est ici que le souverain, image du Roi des rois, disparaît pour laisser la place au fils d'Adam. Suivons l'orateur dans l'habile marche qu'il accomplit pour conduire son auditeur à une honorable victoire sur lui-même :

L'Écriture nous apprend que ce qui sauve les rois, ce n'est ni la force, ni la puissance, ni le nombre des conquêtes, ni la conduite des affaires, ni l'art de commander et de régner, ni tant d'autres vertus royales, qui font les héros et que les hommes canonisent. Il a donc été de la sagesse de Votre Majesté et de la grandeur de son âme de n'en pas demeurer là, mais de se proposer quelque chose encore de plus solide. Ce qui sauve les rois, c'est la vérité; et Votre Majesté la cherche, et elle se plaît à l'écouter, et elle aime ceux qui la lui font connaître, et elle n'aurait que du mépris pour quiconque la lui déguiserait; et bien loin de lui résister, elle se

(1) T. IV, p. 321.

ferait une gloire d'en être vaincue : car rien, dit saint Augustin, n'est plus glorieux que de se laisser vaincre par la vérité. C'est, sire, ce que j'appelle la grandeur de votre âme, et tout ensemble votre salut (1).

C'est le salut du roi, c'est-à-dire sa conversion définitive, qui est la grande préoccupation du P. Bourdaloue, et il veut que le roi comprenne bien sa pensée : en quelques mots, il trace le portrait d'un roi selon le *cœur de Dieu;* c'est une leçon sous la forme d'un compliment :

Nous estimons nos princes heureux, dit-il après saint Augustin, si pouvant tout, ils ne veulent que ce qu'ils doivent, si élevés par leur dignité au-dessus de tous, ils se tiennent par leur bonté redevables à tous; s'ils ne se considèrent sur la terre que comme les ministres du Seigneur; si dans les honneurs qu'on leur rend, ils n'oublient pas qu'ils sont hommes; s'ils mettent leur grandeur à faire du bien; s'ils font consister leur pouvoir à corriger le vice; s'ils sont maîtres de leurs passions, aussi bien que de leurs actions; si lorsqu'il leur est aisé de se venger, ils sont toujours portés à pardonner; s'ils établissent leur religion pour règle de leur politique; si se dépouillant de la majesté, ils offrent tous les jours à Dieu dans la prière, le sacrifice de leur humilité; portrait admirable d'un roi vraiment chrétien et que je ne crains pas d'exposer aux yeux de Votre Majesté, puisqu'il ne lui représente que ses propres sentiments (2).

Puis l'orateur adresse au ciel une prière fervente pour obtenir les grâces d'en haut; il ne demande plus la prospérité des armes, le succès et la gloire des entreprises : sa demande serait trop intéressée; c'est uniquement pour le

(1) T. IV, p. 323.
(2) *Ibid.*

roi qu'il adresse ses prières au ciel, c'est pour obtenir en sa faveur des grâces de salut.

Puisqu'il n'y a rien pour lui ni pour tous les rois du monde de personnel et d'essentiel que le salut (1).

Nous devons reconnaître que ce sermon appartient à l'époque des combats de Louis XIV contre ses vicieuses inclinations; c'est le sermon du jour de Pâques, signalé par Languet de Gergy; s'il ne porte pas en titre sermon *sur les Rechutes*, il traite habilement et courageusement cet important sujet.

Nous rappelons ici l'observation déjà faite au sujet des quatre Passions que nous avons esquissées. Le temps de Pâques était, à la cour, un temps de réflexion, un temps de grâce et de retour à Dieu; les mémoires de Mme de Caylus (2) ne le diraient pas, que les sermons prêchés à la cour, à cette époque, nous le donneraient à penser. Nous trouverons donc encore dans les sermons de la semaine pascale des passages qui s'adressent au roi et à ses courtisans, luttant contre le cri de la conscience.

Le lundi, l'éditeur donne un discours sur la *Persévérance chrétienne* (3), prêché à la cour en l'absence du roi et vraisemblablement en présence des dames; nous y trouvons un passage sur la situation des esprits et des cœurs que nous ne pouvons laisser passer inaperçu. Bourdaloue ne parle plus avec la véhémence de son indignation des scandales dont ses auditeurs ont pu être les auteurs et les complices; il devient compatissant à leurs faiblesses; il leur dévoile ce qui se passe dans leurs propres cœurs et les presse de se décider entre l'accomplissement du devoir

(1) T. IV, p. 325.
(2) *Souvenirs*, p. 387.
(3) T. IV, p. 326.

et la passion qui les retient, par le souvenir des heureux jours passés au service de Dieu. C'est un passage des plus touchants :

Quand saint Paul, leur dit-il, exhortait les Hébreux à la persévérance chrétienne, voici une des grandes raisons dont il se servait : *Christus heri, et hodiè, ipse et in sæcula* (Heb., 13; 8). Jésus-Christ, leur disait l'Apôtre, n'est plus sujet à aucun changement; il était hier, il est encore aujourd'hui, et il sera le même dans tous les siècles. Pourquoi donc, concluait-il, changeriez-vous à son égard de sentiment et de conduite? Ah! chrétiens, appliquons-nous à nous-mêmes ce raisonnement. Il est difficile que nous n'ayons été quelquefois touchés de Dieu, et que dans le cours de notre vie il n'y ait eu d'heureux moments où, détrompés de la vanité du monde et confus de nos égarements passés, nous n'ayons dit à Dieu de bonne foi : Oui, Seigneur, je veux être à vous, et je ne me départirai jamais de la résolution sincère que je fais aujourd'hui de vivre dans votre loi et en chrétien. Rappelons un de ces moments, ou plutôt rappelons les sentiments de ferveur et de piété que le Saint-Esprit excitait alors dans nos cœurs; car nous savons ce qui nous touchait, et nous n'en avons pas encore perdu le souvenir. Remettons-nous donc du moins en esprit dans l'état où nous nous trouvions, et sur cela raisonnons ainsi avec nous-mêmes : Hé bien! la résolution que je fis en tel temps de renoncer à mon péché et de m'attacher à Dieu, n'est-elle pas encore maintenant aussi bien fondée, et d'une nécessité aussi absolue pour moi que je la conçus alors? Les principes de foi sur lesquels je l'établissais ont-ils changé? m'est-il survenu quelque nouvelle lumière pour en douter? les choses, considérées de près et en elles-mêmes, sont-elles différentes de ce qu'elles étaient? Quand je comparus devant Dieu dans le tribunal de la pénitence, et que je confessai à Dieu mon iniquité, je me condamnais moi-même; je fus moi-même mon accusateur et mon juge, et par conséquent je fus convaincu moi-même que ce que j'appelais iniquité, l'était en

effet; et quand je promis à Dieu d'avoir pour jamais en horreur cette iniquité qui faisait le désordre de ma vie, quand je m'engageai à en fuir l'occasion, je crus fortement que ma conscience, que ma religion me l'ordonnait. Me trompais-je? était-ce prévention? était-ce erreur? Non, sans doute; car je suis obligé de reconnaître que c'était l'Esprit de Dieu qui m'éclairait, et que je ne pensai jamais mieux, ni plus sainement. Tout cela était donc vrai; et s'il l'était alors, il le doit être encore aujourd'hui, et il le sera demain et jusqu'à la fin des siècles, puisque la vérité de Dieu, aussi bien que son être, est immuable : *Christus heri, et hodiè, ipse et in sæcula* (1).

Louis XIV, emporté par le tourbillon des affaires du royaume, la guerre sur le Rhin où commandait Turenne, la guerre de Flandres où commandait Condé, oublia bientôt sa résolution et subit de nouveau le joug de ses passions.

L'année suivante, 1675, l'obligation du devoir pascal rappela aux coupables la nécessité d'une conversion définitive. Mme de Montespan se présenta à sa paroisse et essuya un refus d'absolution (2). Louis XIV le sut et donna raison au confesseur, après avoir consulté Montausier et Bossuet; il promit, à cette occasion, de ne plus voir Mme de Montespan (3). En effet, Mme de Montespan quitta Versailles et se rendit à Paris; Bossuet devait achever l'œuvre de conversion devenue difficile par l'irritabilité hautaine de la favorite exilée.

Louis XIV rejoignit l'armée de Flandres, et Mme de Maintenon conduisit le duc du Maine aux eaux de Ba-

(1) T. IV, p. 338. *Persévérance chrétienne.*

(2) Le curé était le P. Lécuyer de l'Oratoire, *Mém. sur Mme de Maintenon*, par Languet, p. 109.

(3) De Bausset, *Hist. de Bossuet*, t. II, p. 54-55.

règes (1). Pendant ce long voyage, elle fut fidèle à rendre compte au roi de la santé du jeune prince et de l'accueil qui était fait par la population *au fils du roi*. A ce sujet, il s'établit entre le souverain et la gouvernante (2) une correspondance très active, qui prépara son avenir et ébranla la domination de Mme de Montespan.

Bossuet, de son côté, voyait à Paris Mme de Montespan, en gardant de son mieux l'incognito ; il l'encourageait au bien ; puis il écrivait au roi et le pressait, lui aussi, de changer de vie : c'était réveiller et entretenir entre les deux coupables des souvenirs dangereux. Ses efforts furent inutiles ; le roi donna des ordres pour qu'au retour de ses conquêtes, il trouvât Mme de Montespan à Versailles.

Le jubilé de 1676 ramena les mêmes velléités et les mêmes scènes : « Les grandes fêtes lui causaient des remords, dit Mme de Caylus (3), en parlant du roi, également troublé de ne pas faire ses dévotions ou de les faire mal. Mme de Montespan avait les mêmes sentiments..... » Cette année, Bourdaloue prêche pour la troisième fois le Carême à la cour.

Le sermon sur les *Tentations* pour le dimanche de la première semaine de Carême doit être mis au nombre des discours qui ont contribué à la conversion du roi ; les allusions historiques, les leçons évangéliques que nous y recueillons, le placent au premier dimanche du Carême de l'année du jubilé de 1676, peu de temps avant la reprise des hostilités en Flandres et sur le Rhin contre la coalition

(1) *Corresp. gén.*, t. I, p. 268. Lettre du 23 avril 1675.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 271. Lettre à l'abbé Gobelin : « Je ne reçois de lettres que d'un seul homme, et si on continue, on me persuadera qu'il ne faut faire fond que sur des gens dont l'amitié est plus vive que vous ne le voulez. » Mme de Maintenon avait reproché à l'abbé Gobelin de l'abandonner.

(3) *Souvenirs de Mme de Caylus*, coll. Petitot. 2 S., t. LXVI, p. 387.

européenne, dans un moment où le roi et Mme de Montespan commencent à se montrer sensibles à la voix du remords.

Bourdaloue prend pour sujet de son discours la *Tentation de Notre-Seigneur* (1). Le Fils de Dieu se rend au désert sous l'*inspiration du Saint-Esprit*, il y passe quarante jours dans la pratique de la pénitence.

La tentation représente l'état de vie militante auquel il faut se résigner ici-bas, et dont l'homme ne peut sortir victorieux sans le secours d'en haut. Dès le début, Bourdaloue gémit sur la triste condition des hommes impuissants à triompher par eux-mêmes des épreuves, c'est-à-dire des tentations auxquelles ils sont condamnés. Il a fallu que le Fils de Dieu vînt lui-même sur cette terre nous apprendre à lutter par ses exemples et par ses leçons : il devient ainsi notre soutien dans le combat; il nous encourage, il nous guide, il nous instruit.

Bourdaloue se hâte de faire jour à la pensée qui le domine; il met un grand roi en scène, expose sa conduite, et fait en même temps la leçon à celui qui l'écoute.

En vue de conquêtes d'un autre ordre, le prédicateur fixe l'attention du roi guerrier; il montre Jésus-Christ entrant dans la lice pour nous apprendre à combattre :

En cela, semblable à un grand roi, qui, pour repousser les ennemis de son État et pour dissiper leurs ligues, ne se contente pas de lever des troupes et de donner des ordres, mais paraît le premier à la tête de ses armées, les soutient par sa présence, les conduit par sa sagesse, les anime par sa valeur, et toujours, malgré les obstacles et les périls, leur assure la victoire. Or, si l'exemple d'un roi a tant de force et tant de vertu, *comme vous le savez, chrétiens*, et comme vous

(1) T. II, 170.

l'avez tant de fois reconnu vous-mêmes, que doit faire l'exemple d'un Dieu (1)?

Mais personne ne s'y méprend : les courtisans, aussi bien que leur maître, savent que la leçon est commune à tous; que les uns et les autres doivent se préparer au combat contre leurs passions, avec les armes que la foi met entre les mains et avec un dévouement au moins égal au dévouement des courtisans généreux qui répondront à l'appel de leur souverain, dès que la campagne prochaine sera ouverte.

Il faut donc s'apprêter à combattre les tentations, et pour sortir triomphant de cette guerre, il est nécessaire avant tout de ne pas s'y exposer sans raison ; si la tentation nous surprend, nous *avons droit à une grâce* de secours; sinon, non. Mais laissons Bourdaloue exposer cette doctrine.

Sans insister davantage sur les promesses de Dieu ou sur ses menaces, je prends la chose en elle-même. En vérité, mes chers auditeurs, un homme qui, témérairement et d'un plein gré, s'expose à la tentation, *qui volontairement entretient la cause et le principe de la tentation*, a-t-il bonne grâce d'implorer le secours du ciel et de l'attendre? Si c'était l'intérêt de ma gloire, lui peut répondre Dieu, si c'était un devoir de nécessité, si c'était un motif de charité, si c'était le hasard et une surprise qui vous eût engagé dans ce pas glissant, ma providence ne vous manquerait pas, et je ferais plutôt un miracle pour vous maintenir; et, en effet, quand autrefois, pour tenter la vertu des vierges chrétiennes, on les exposait dans des lieux de prostitution et de débauche, la grâce de Dieu les y suivait; quand les prophètes, pour remplir leur ministère, paraissaient dans les cours des princes

(1) T. II, p. 171.

idolâtres, la grâce de Dieu les y accompagnait; quand les solitaires, obéissant à la voix et à l'inspiration divine, sortaient de leurs déserts et entraient dans les villes les plus débordées, pour exhorter les peuples à la pénitence, la grâce de Dieu y entrait avec eux : elle combattait dans eux et pour eux, elle remportait d'éclatantes et de glorieuses victoires, parce que Dieu lui-même, tuteur et garant de leur salut, les conduisait; ils étaient à l'épreuve de tout. Mais aujourd'hui, par des principes bien différents, vous vous livrez vous-mêmes à tout ce qu'il y a pour vous dans le monde de plus dangereux et de plus propre à vous pervertir; mais aujourd'hui, pour contenter votre inclination, *vous entretenez des sociétés libertines et des amitiés pleines de scandale*, des conversations dont la licence corromprait, si je puis ainsi parler, les anges mêmes; mais aujourd'hui, par un engagement ou de passion, ou de faiblesse, *vous souffrez auprès de vous des gens contagieux*, démons domestiques toujours attentifs à vous séduire et à vous inspirer le poison qu'ils portent dans l'âme; mais aujourd'hui, pour vous procurer un vain plaisir, vous courez à des spectacles, vous vous trouvez à des assemblées capables de faire sur votre cœur les plus mortelles impressions; mais aujourd'hui pour satisfaire une damnable curiosité, vous voulez lire sans distinction les livres les plus profanes, les plus lascifs (1).

L'orateur refuse donc la grâce de Dieu à tout homme qui se livre lui-même à l'ennemi, qui s'expose sans raison à certaines tentations dont le danger n'échappe à aucun auditeur; il insiste en montrant que notre présomption ne nous excuse pas, et que le sort de la femme de Loth nous est réservé, si nous ne nous hâtons de fuir la ville de Sodome, un lieu de perdition.

Nous voulons que dans les lieux où le feu de l'impureté

(1) T. II, p. 179.

est allumé de toutes parts, Dieu, par une grâce spéciale, nous mette en état de n'en point ressentir les atteintes ; nous voulons aller partout, entendre tout, voir tout, être de tout, et que Dieu cependant nous couvre de son bouclier et nous rende invulnérables à tous les traits. Mais Dieu sait bien nous réduire à l'ordre et confondre notre présomption. Car il nous dit justement, comme il dit à Loth : *Nec stes in omni circà regione* (Genes., 19, 17); éloignez-vous de Sodome et de tous ses environs; renoncez à ce commerce qui vous corrompt : *Nec stes;* rompez cette société qui vous perd : *Nec stes;* quittez ce jeu qui vous ruine, et de biens, et de conscience : *Nec stes;* sortez de là, et ne tardez pas. Je n'ai point de miracle à faire pour vous; et dès à présent je consens à votre perte si, par une sage et prompte retraite, vous ne prévenez le malheur qui vous menace : *Nec stes in omni circà regione* (1).

Ne pas aller au-devant des occasions du péché, fuir les occasions du péché, voilà notre devoir.

Les courtisans et leur maître comprennent la leçon, ils sont ébranlés, c'est le moment de concentrer les moyens d'attaque et de livrer l'assaut. Pour assurer le succès, Bourdaloue donne à sa pensée une couleur chevaleresque qui doit fixer l'attention; il s'adresse au roi, flatte ses passions guerrières et met les courtisans en présence de leurs devoirs d'hommes d'honneur et de gentilshommes; ils doivent tout sacrifier pour le service du roi. A plus forte raison doit-on tout sacrifier pour le service de Dieu. Nous sommes en effet à l'année 1676 (2), la coalition est aux frontières, bientôt le roi va faire un appel aux armes;

(1) T. II, p. 186.

(2) Au commencement de l'année 1676, le roi organisa quatre armées pour résister à la coalition : lui-même commandait en personne l'armée de Flandres; le maréchal de Luxembourg commandait l'armée opposée aux impériaux; le maréchal de Rochefort commandait entre Sambre et Meuse; le maréchal de Navailles était à la tête de l'armée du Roussillon.

quel est le gentilhomme qui oserait refuser de marcher à sa suite? Quel est le gentilhomme qui refuserait le sacrifice d'un attachement profane quand le prince l'appelle au combat?

La disposition où je vous vois m'est favorable pour cela, et Dieu m'a inspiré d'en profiter. Elle me fournit une démonstration vive, pressante, à quoi vous ne vous attendez pas, et qui suffira pour votre condamnation, si vous n'en faites aujourd'hui le motif de votre conversion. Écoutez-moi, et jugez-vous.

Il y en a parmi vous, et Dieu veuille que ce ne soit pas le plus grand nombre, qui se trouvent, au moment que je parle, dans des engagements de péché si étroits à les en croire, et si forts, qu'ils désespèrent de pouvoir jamais briser leurs liens. Leur demander que, pour le salut de leur âme, ils s'éloignent de telle personne, c'est, disent-ils, leur demander l'impossible. Mais cette *séparation sera-t-elle impossible, dès qu'il faudra marcher pour le service du prince*, à qui nous faisons tous gloire d'obéir? Je m'en tiens à leur témoignage. Y en a-t-il un d'eux qui, pour donner des preuves de sa fidélité et de son zèle, ne soit déjà disposé à partir et à quitter ce qu'il aime? *Au premier bruit de la guerre qui commence à se répandre*, chacun s'engage, chacun pense à se mettre en route; point de liaison qui le retienne, point d'absence qui lui coûte et dont il ne soit résolu de supporter tout l'ennui. Si j'en doutais pour vous, je vous offenserais; et quand je le suppose comme indubitable, vous recevez ce que je dis comme un éloge, et vous m'en savez gré (1).

Il est inutile de faire ressortir le sens de ce passage, quand Bourdaloue fait appel aux dispositions généreuses des courtisans prêts à tout sacrifier, jusqu'à leurs liaisons les plus passionnées, pour marcher avec le roi au secours

(1) T. II, p. 192.

de la patrie menacée, n'impose-t-il pas au roi le sacrifice que lui demandent sa conscience, les vœux et les prières de tant d'amis dévoués et sincères; que rend possible une première victoire sur les ennemis de son âme qui paraissait décisive en 1675? En un mot, il demande l'éloignement définitif de Mme de Montespan, auquel Bossuet travaille avec tant de zèle.

La suite du discours entre dans des détails que les mémoires du temps confirment. Arrêtons-nous un instant aux reproches que l'austère religieux adresse aux directeurs trop indulgents qui suivent l'esprit du monde en sacrifiant les intérêts de Dieu aux intérêts du siècle; Bourdaloue ajoute donc :

Ceux mêmes qui devraient s'opposer à ce relâchement, les prêtres de Jésus-Christ, malgré tout leur zèle, se laissent surprendre à de faux prétextes, et sont eux-mêmes ingénieux à en imaginer pour modérer la rigueur de leurs décisions. On écoute un mondain, on entre dans ses raisons, on les fait valoir, on le ménage, on a des égards pour lui, on lui donne du temps; on dit que *l'occasion quoique prochaine ne lui est plus volontaire*, quand il ne la peut plus quitter sans intéresser son honneur, et on lui laisse à décider, tout mondain qu'il est, si son honneur y est en effet intéressé suffisamment pour contrebalancer celui de Dieu... C'est-à-dire qu'on l'autorise dans son erreur, qu'on l'entretient dans son libertinage, qu'on le damne et qu'on se damne avec lui (1).

Bourdaloue fait-il allusion à l'archevêque de Paris, de Harlay, que M. Floquet fait intervenir dans ces négociations, d'après Arnauld (2)? parle-t-il de son confrère le

(1) T. II, p. 194.
(2) Lettres à Mme de Fontpertuis, du 9 janvier 1694. *Œuv. d'Arnauld*, t. III, p. 723.

P. de la Chaise, si légèrement accusé de faiblesse envers le roi coupable? (1) Nous répondrons que le P. de la Chaise, tout compatissant qu'il fût, était incapable de forfaire à son devoir; il n'a jamais été désavoué par ses frères, dont la morale, attaquée dans les pamphlets et les écoles rivales, n'a point été condamnée par la sainte Église; il allait jusqu'aux dernières limites de son pouvoir, il ne les dépassait pas; on sait qu'il n'a jamais donné d'absolution à son pénitent avant d'avoir obtenu la promesse de séparation, donnée et accomplie de bonne foi. Après le P. de la Chaise, en l'année 1676, l'histoire signale Bossuet, auquel était confiée la conversion de Mme de Montespan. Nous lui rendons cette justice qu'il fit beaucoup, dès l'année 1675, pour amener une séparation; mais il ne paraît pas avoir soutenu jusqu'au dernier jour la sévérité de ses principes... Écoutons Mme de Caylus: la position qu'elle occupe à la cour donne à sa parole une autorité que n'a pas le janséniste Arnauld, ennemi personnel et de l'archevêque de Paris et des Jésuites. Mme de Caylus raconte, dans ses *Souvenirs*, que les deux coupables, Louis XIV et Mme de Montespan, pressés par leur conscience, se séparèrent à l'occasion du jubilé de l'année 1676 (2). « Ils se séparèrent de bonne foi, ou du moins ils le crurent. Mme de Montespan vint à Paris, visita les églises, jeûna, pria et pleura ses péchés; le roi, de son côté, fit tout ce qu'un bon chrétien doit faire. Le jubilé fini, gagné ou non gagné, il fut question de savoir

(1) Floquet, *Bossuet précepteur du dauphin*, p. 509. M. Henri Martin, dans son *Hist. de France*, t. XIV, p. 610, prétend, sans preuve, que le P. de la Chaise n'osait refuser l'approche des sacrements au roi *en état de péché mortel*; quant à Bossuet, dit-il, il était bien incapable de cette complaisance sacrilège. M. H. Martin ne comprend pas la portée de ses paroles.

(2) *Souvenirs, Mém.* Petit. 2 s., t. LXVI, p. 388. L'éditeur soutient que Mme de Caylus est dans l'erreur quand elle admet une séparation en 1676; nous croyons qu'il est dans son tort.

si Mme de Montespan reviendrait à la cour. Pourquoi non, disaient ses parents et ses amis même les plus vertueux? Mme de Montespan, par sa naissance et par sa charge (1), doit y être; elle peut y vivre aussi chrétiennement qu'ailleurs. *Mgr l'évêque de Meaux fut de cet avis...* Les mesures de prudence furent foulées aux pieds et dès la première entrevue, le scandale recommença. » En parlant de Bossuet, Mlle d'Aumale ajoute dans ses Mémoires : « Il ignorait donc que la fuite est le seul remède en pareil cas (2) ? »

Voici maintenant la doctrine de Bourdaloue exposée dans le même sermon sur les tentations :

Il n'y a personne qui n'ait, et en soi-même et hors de soi-même, des sources de tentations qui lui sont propres : en soi-même, des passions et des habitudes; hors de soi-même, des objets et des occasions dont il a personnellement à se défendre, et qui sont, par rapport à lui, des principes de péché : car on peut très bien dire de la tentation ce que saint Paul disait de la grâce, que, comme il y a une diversité de grâces et d'inspirations qui toutes procèdent du même esprit de sainteté, et dont Dieu, qui opère en nous, se sert, quoique différemment, pour nous convertir et pour nous sauver; aussi il y a une diversité de tentations que le même esprit d'iniquité nous suscite pour nous corrompre et pour nous perdre. Nous savons assez quel est le faible par où il nous attaque plus communément, et pour peu d'attention que nous ayons sur notre conduite, nous distinguons sans peine non seulement la tentation qui prédomine en nous, mais les circonstances qui nous la rendent plus dangereuse : car, selon la remarque de saint Chrysostome, ce qui est

(1) Elle était surintendante de la maison de la reine.

(2) *Souvenirs de Mme de Caylus. Ibid,* note de l'éditeur, t. LXVI, p. 388.

tentation pour l'un ne l'est pas pour l'autre, ce qui est occasion de chute pour celui-ci peut n'être d'aucun danger pour celui-là, et tel ne sera point troublé ni ébranlé des plus grands scandales du monde, qu'une bagatelle, si je l'ose dire, par la disposition particulière où il se trouve, fera malheureusement échouer. *Le savoir et ne pas fuir le danger*, c'est ce que j'appelle s'exposer à la tentation contre l'ordre de Dieu : or, je prétends qu'un chrétien, alors, ne doit point attendre de Dieu les secours de grâce *préparés pour combattre la tentation et pour la vaincre;* je prétends qu'il n'est pas en droit de les demander à Dieu, ni même de les espérer; je vais plus loin, et je ne crains point d'ajouter que, quand il les demanderait, Dieu, selon le cours de sa providence ordinaire, est expressément déterminé à les lui refuser : *que puis-je dire de plus fort pour faire voir à ces âmes présomptueuses le désordre de leur conduite, et pour les faire rentrer dans les saintes voies de la prudence des justes* (1)?

Ce langage clair et précis avait dû ouvrir les yeux à la pécheresse aussi bien qu'à son complice; mais l'heure n'était point encore venue. Mme de Montespan, en reprenant ses fonctions imaginaires auprès de la reine, au lieu d'aider à la grâce contre les tentations, aidait à la tentation contre la grâce, suivant la pensée de Bourdaloue. Les leçons du jour de Pâques, données dans le sermon sur les *rechutes*, furent oubliées.

On rompt une attache criminelle, mais on ne la rompt pas tellement qu'on ne s'en réserve, pour ainsi dire, certains droits, à quoi l'on prétend que la loi de Dieu n'oblige pas en rigueur de renoncer; certains commerces, que l'honnêteté et la bienséance semblent autoriser; certaines libertés que l'on s'accorde en se flattant qu'on n'ira pas plus loin (2).

(1) T. II, p. 175. *Serm. sur les tentations.*
(2) T. IV, p. 299.

Et en effet le scandale reprit son cours; Mlle de Blois naquit le 4 mai 1677 et le comte de Toulouse le 9 juin 1678. Mme de Maintenon ne fut plus chargée de ces enfants dont l'origine lui avait coûté tant de larmes; et, d'ailleurs, elle était montée trop haut dans l'estime du roi, pour avoir désormais de pareils services à rendre.

Il semble que le P. Bourdaloue va au-devant de toutes ces défaillances lorsqu'il parle, lui aussi, de la morale relâchée de certains confesseurs, se faisant ainsi l'interprète d'un enseignement dont il a été l'un des docteurs les plus expérimentés (1). Les confidences de Mme de Caylus et de Mlle d'Aumale montrent que, dans l'intimité de la cour, la morale du P. Bourdaloue était la plus goûtée (2).

Bourdaloue demande à ses auditeurs, roi et courtisans, qu'ils ajoutent, à la grâce du *combat* promise et méritée, une volonté ferme d'aider à la lutte contre la tentation par la mortification de la chair. C'est le sujet de la deuxième partie du discours sur les Tentations (3).

Tout chrétien est soldat, les tentations sont des assauts que nous livre l'ennemi et contre lesquels nous sommes armés par une grâce, qui n'est pas une grâce de repos, mais une grâce de combat : *Non veni pacem mittere, sed gladium.* (Matth., 10; 34.) Dans un combat, le premier devoir du soldat est de chercher à affaiblir l'ennemi; notre ennemi, c'est la concupiscence de la chair; il faut donc lui donner la mort par la mortification chrétienne; c'est la loi de la guerre, nous en connaissons des exemples.

Et, en effet, comment est-ce que tous les saints ont com-

(1) Le P. Bourdaloue avait enseigné la théologie morale à Rouen.

(2) Voir *Corresp. de Bussy Rabutin.* t. III, p. 35, mai 1675.

(3) T. II, p. 195.

battu la tentation, et de quel stratagème se sont-ils servis, quel moyen ont-ils employé contre elle? la mortification de la chair. N'est-ce pas ainsi que David, au milieu des pompes et des plaisirs de la cour, se couvrait d'un rude cilice, lorsqu'il se sentait troublé par ses propres pensées et que les désirs de son cœur le portaient au mal et le tentaient? N'est-ce pas pour cela que saint Paul traitait rigoureusement son corps, et qu'il le réduisait en servitude? Quoi donc! la grâce est-elle d'une autre trempe dans nos mains que dans celles de cet apôtre? avons-nous, ou un esprit plus fervent, ou une chair plus soumise que David? l'ennemi nous livre-t-il d'autres combats, ou sommes-nous plus forts que tant de religieux et tant de solitaires, les élus et les amis de Dieu? Pas un d'eux qui ait compté sur la grâce séparée de la mortification des sens : et sans la mortification des sens, que dis-je? dans une vie douce, aisée, commode, dans une vie même voluptueuse et molle, nous osons tout espérer de la grâce! Un saint Jérôme, comblé de mérites, ne crut pas, avec la grâce même, pouvoir résister, s'il ne faisait de son corps une victime de pénitence; et nous prétendons tenir contre tous les charmes du monde et les plus violents efforts de l'enfer, en faisant de nos corps des idoles de l'amour-propre!.....

C'est ainsi qu'ont raisonné les Pères que Dieu nous a donnés pour maîtres, et qui doivent être nos guides dans la voie du salut. Ne vous étonnez donc pas si des mondains marchant, comme dit l'Apôtre, selon la chair, et ennemis de la croix et de la mortification de Jésus-Christ, se trouvent si faibles dans la tentation. Ne me demandez pas d'où vient qu'ils y résistent si rarement, qu'ils y succombent si aisément (1).

Que deviennent les mondains, ennemis de la mortification de Jésus-Christ? Bourdaloue leur répond en citant un passage de Tertullien, dont le rude langage ne pa-

(1) T. II, p. 200.

raîtra pas exagéré à ses auditeurs, tous braves gentilshommes décidés à affronter les fatigues et les hasards de la guerre pour la gloire du roi.

Non, non, disait Tertullien, parlant aux premiers fidèles dans les persécutions de l'Église, je ne me persuaderai jamais qu'une chair nourrie dans le plaisir puisse entrer en lice avec les tourments et avec la mort. Quelque ardeur qu'un chrétien fasse paraître pour la cause de son Dieu et pour la défense de sa foi, je me défierai toujours, ou plutôt je désespérerai toujours que de la délicatesse des repas, des habits, de l'équipage et du train, il accepte de passer à la rigueur des prisons, des roues et des chevalets. Il faut qu'un athlète, pour combattre, se soit auparavant formé par une abstinence régulière de toutes les voluptés des sens, et par une épreuve constante des plus rudes fatigues de la vie; car c'est par là qu'il acquiert des forces. De même, il faut qu'un homme, pour entrer dans un champ de bataille où sa religion l'appelle, ait fait l'essai de soi-même par une dure mortification, qui l'ait disposé à supporter tout et à n'être étonné de rien (1)...

Si on lui demande comment pratiquer la mortification de la chair, l'orateur hésite à répondre; puis allant au-devant des répugnances de la nature corrompue, il se contente d'en appeler à la loi de l'Église, à l'observation du *jeûne du Carême;* tout le monde sait, après avoir lu les souvenirs de Mme de Caylus, que Mme de Montespan poussait jusqu'au scrupule l'observation de la loi de pénitence (2). « Je me souviens, dit-elle, d'avoir ouï raconter que, vivant avec le roi de la façon dont je viens de parler, elle jeûnait si austèrement les carêmes, qu'elle faisait peser son pain. Un jour, la duchesse d'Uzès, étonnée de ses

(1) T. II, p. 202.
(2) *Souvenirs,* coll. *Mém.* Petit. 2 s., t. LXVI, p. 388.

scrupules, ne put s'empêcher d'en dire un mot : « Eh quoi, « madame, reprit Mme de Montespan, faut-il parce que je « fais un mal, faire tous les autres? » Heureuse inconséquence qui devait contribuer à la ramener un jour au bercail. Cette anecdote est racontée à la date où nous plaçons le sermon sur les *Tentations*, à l'année 1676.

Nous croyons avoir mis en pleine lumière toutes les applications ménagées par notre orateur dans son discours sur les *Tentations* : il a un but général qui s'adresse à tous les habitués de la cour, il a pour but particulier d'aider à briser les liens qui tiennent encore dans la captivité du démon le roi et son impérieuse favorite.

1677. — Vint le jour où Louis XIV, lassé du joug de Mme de Montespan, promena ses faveurs de droite et de gauche ; l'année 1677 fut pour lui fort agitée : il passa près de trois mois à l'armée, à partir du 28 février, jusqu'au 31 mai ; puis il revint à la cour et reprit ses anciennes habitudes. Bourdaloue prêcha cette année le Carême à Rouen.

1678. — Aux fêtes de Pâques de l'année 1678 (1), même combat intérieur et même résistance de la part des confesseurs. Le roi, après le siège de Gand (9 mars), revint à Paris et voulut faire ses pâques. Le P. de la Chaise, qui l'avait suivi dans les Flandres, était resté à Lille ; le roi le pria de venir le confesser ; le Père prétexta une maladie et ne vint pas. Le P. Deschamps fut appelé à la cour. « Après un long tête-à-tête avec le roi, dit le marquis de Sourches (2), il ne voulut point lui donner l'absolution et sut néanmoins lui parler si sagement, que le roi, bien loin d'être offensé de son refus, demeura très satisfait de lui, et en dit du bien à tout le monde. »

(1) 10 avril.
(2) *Mém.*, note sur le P. Deschamps, t. III, p. 45, année 1685.

Cette année, le P. Bourdaloue prêcha le Carême, à Paris, dans l'église Saint-Sulpice. L'année suivante, 1679, il prêcha la station de Carême à Saint-Jacques-la-Boucherie.

De notables événements se déroulèrent dans le cours de ces deux années, 1678 et 1679. Nous en rendrons compte pour nous tenir au courant des péripéties qui aboutirent à la réforme des mœurs à la cour.

Le roi, absorbé par le mouvement de ses troupes et le succès de ses armes, réglait les conditions de la paix de Nimègue (1678); à peine était-elle conclue que déjà il retournait à ses vieilles habitudes.

Dégoûté ou lassé du joug de Mme de Montespan, il s'était épris d'une fille d'honneur de *Madame*, de Marie-Angélique de Scorraille de Roussille, dite Mlle de Fontanges, jeune fille d'une grande beauté, disait-on, mais de peu de jugement. Cette intrigue nouvelle avait pris naissance dès le mois de novembre 1678 (1); personne ne douta du succès, lorsque l'on apprit que Mme de Montespan succédait à la comtesse de Soissons dans la charge de surintendante de la maison de la reine. Par sa présence à la cour, l'ancienne favorite voilait, pour un instant du moins, l'accès de la nouvelle maîtresse.

1679. — Mme de Maintenon, qui se préoccupait toujours de la conversion du roi, découvrit bientôt le mystère; au mois de mars 1679, elle fait part de ses inquiétudes à l'abbé Gobelin en ces termes : « Je vous le demande encore et de prier et de faire prier pour le roi, qui est sur le bord d'un grand précipice (2). » On peut charitablement croire que Louis XIV n'avait pas encore touché le fond de l'abîme, lorsque les fêtes de Pâques lui rappelèrent ses

(1) *Corresp. de Bussy*, t. IV, p. 239.
(2) *Corresp. gén. de Mme de Maintenon*, t. II, p. 47.

devoirs de chrétien. La solennité tombait cette année le 2 avril. « On ne sait comment Pâques se passera à la cour », écrivait le P. Rapin à Bussy-Rabutin, le 15 mars (1). Le 21, Bussy répond : « La crainte qu'on a de Pâques à la cour fait bien voir que les joies n'y sont qu'imparfaites et que ceux qui sont au-dessus de tout sont quelquefois assez honnêtes pour ne vouloir pas se mettre au-dessus des bienséances (2) ». Cette réponse, bien qu'un peu équivoque, nous montre que l'esprit de foi était encore vivace à la cour ; et en effet, d'après la même correspondance, nous savons que Louis XIV jeûna trois jours, fit ses dévotions à la paroisse avec un certain éclat ; le grand aumônier, cardinal de Bouillon, lui donna la communion le 1er avril, veille de Pâques, suivant la coutume, puis le roi toucha les malades. Mme de Montespan, pendant la sainte quinzaine, s'absentait de la cour ; elle allait tantôt à Paris, tantôt à Maintenon ; elle assistait aux offices de la Semaine sainte ; le Jeudi saint, elle servit la reine pendant les cérémonies de la cène ; après les fêtes, elle ne vit le roi qu'en présence de *Monsieur* ; enfin, le mercredi de Pâques, elle entra en fonctions auprès de la reine Marie-Thérèse ; dès lors son ancien rôle était fini (3). « On me mande que la vieille affaire est rompue, mais qu'il y en a une nouvelle », écrit Bussy au P. Rapin (4) ; et, en effet, le succès de la rivale ne fut bientôt plus un mystère ; toutefois l'opinion publique avait reçu une première satisfaction. « Le père de la Chaise y gagne toujours quelque chose, » disait Bussy dans la

(1) *Corresp.*, t. IV, p. 329.
(2) *Ibid.*, p. 332.
(3) Lettre du marquis de Trichâteau à Bussy, 14 avril 1679. *Corresp.*, t. IV, p. 344.
(4) Lettre de Bussy au P. Rapin. 26 avril 1679. *Corresp.*, t. IV, p. 351.

même lettre; « le scandale est bien moindre et les nouvelles habitudes sont plus aisées à déraciner que les anciennes. »

Le roi se fatigua bientôt de ses nouvelles amours; la duchesse de Fontanges était sotte et d'une santé délicate; c'en était assez pour éteindre la passion royale : « Un honnête homme peut s'engager par les yeux, disait un courtisan ami de Bussy-Rabutin (1), mais le seul mérite le retient...; je m'imagine que le roi, las des passions, voltigera désormais. »

Telle était le bruit qui circulait à la cour, et bien des intrigues allaient se renouer pour obtenir la honteuse succession de la dernière victime. Louis XIV, sensible au remords de sa conscience, las de cette vie aventureuse qui ternissait sa plus solide gloire, allait au contraire se fixer. Cette pensée secrète de son cœur prit une première apparence de réalité, lorsque l'on vit Mme de Maintenon appelée à remplir à la cour une des situations les plus enviables. Le roi, dans la formation de la maison princière de sa belle-fille, la duchesse de Bavière (2), appela Mme de Maintenon aux honneurs de seconde dame d'atour de la nouvelle Dauphine, honorable sinécure qui lui présageait une vie tranquille et un accès auprès du roi, dont elle était toujours le bon génie. Mme de Sévigné lui rend justice, lorsqu'elle annonçe cette nouvelle à sa fille; le 13 décembre 1679, elle lui écrit de Paris : « Il y en a qui disent que Mme de Maintenon sera placée d'une manière à surprendre; ce ne sera pas à cause de *Quanto* (Mme de Montespan), car c'est la plus belle haine de nos jours; elle n'a vraiment besoin de personne que de son bon

(1) Lettre de La Rivière à Bussy. *Corresp. de Bussy*, 15 décembre 1679, t. V, p. 21.

(2) Le mariage eut lieu le 28 janvier 1680.

esprit (1). » Sa présence était pour le roi un rappel constant à un changement de conduite.

Mlle de Fontanges occupait toujours dans le cortège royale la place que l'étiquette lui assignait; elle était entourée d'honneurs, mais personne n'ignorait que les faveurs éblouissantes dont elle était l'objet au commencement de l'année 1680, annonçaient la fin de son règne.

1680. — C'est encore aux fêtes de Pâques (2) que le dénouement s'annonça. Mme de Maintenon commençait alors à jouir d'une vie plus calme qui lui permettait de se livrer à ses occupations de préférence, la prière et les bonnes œuvres. Le cœur chrétien se repose lorsqu'il rencontre au milieu de cette cour de Versailles le spectacle d'une haute vertu, remplissant aux yeux de Dieu le rôle des justes qui auraient sauvé Sodome et Gomorrhe. C'est le spectacle que nous offre la vie privée de Mme de Maintenon. Dès qu'elle reçut le brevet de dame d'atour de la Dauphine, elle écrivit à son directeur (3) et lui ouvrit sa conscience. Après avoir parlé du chiffre de ses aumônes, elle ajoute : « Quant à mes habillements, je vais les changer, et les prendre pareils à ceux de Mme de Richelieu; j'ai une indifférence là-dessus qui m'ôte tout scrupule; j'ai été vêtue d'or, quand j'ai passé mes journées entre le roi et sa maîtresse; je vais être à une princesse, je serais toujours en robe noire; si j'étais hors de la cour, je serais en tourière, et tous ces changements ne me font nulle peine..., mes journées sont présentement assez réglées et fort solitaires : je prie Dieu un moment en me levant; je vais à deux messes les jours d'obligation, et à une les jours ouvriers; je dis mon office tous les jours et je lis un cha-

(1) *Lettres*, t. VI, p. 142.
(2) La fête de Pâques tombait le 21 avril.
(3) *Corresp. gén.*, t. II, p. 95, 8 janvier 1680.

pitre de quelque bon livre ; je prie Dieu en me couchant, et quand je m'éveille la nuit, je dis un *Laudate* ou un *Gloria Patri*. Je pense souvent à Dieu dans la journée, je lui offre mes actions ; je le prie de m'ôter d'ici, si je n'y fais mon salut, et du reste, je ne connais point mes péchés. J'ai une morale et de bonnes inclinations qui font que je ne fais guère de mal ; j'ai un désir de plaire et d'être aimée qui me met sur mes gardes contre mes passions ; aussi ce ne sont presque jamais des faits que je puis me reprocher, mais des motifs très humains, une grande vanité, beaucoup de légèreté et de dissipation, une grande liberté dans mes pensées et dans mes jugements et une contrainte dans mes paroles qui n'est fondée que sur la prudence humaine. Voilà à peu près mon état : ordonnez le remède que vous croirez le plus propre. Je ne puis vraisemblablement envisager bientôt une retraite ; il faut donc travailler ici à mon salut ; contribuez-y, je vous supplie, autant que vous le pourrez, et comme c'est le plus essentiel de tous les services, comptez aussi sur la plus entière reconnaissance. »

Cette même année 1680, Bourdaloue, après une longue absence, reparut à la cour. Mascaron et le Boux avaient tenu la chaire royale depuis 1676.

Le 6 mars, il commence la station de Carême ; depuis sa dernière prédication, l'aspect de l'auditoire a bien changé. Les révélations du procès des poisons (1), encore présentes à tous les esprits et compromettantes pour un grand nombre de familles, répandaient la terreur sur toute cette société coupable, par le fait ou par la complicité, des désordres qui sont l'origine des grands crimes.

Louis XIV, toujours ferme au milieu des agitations du dehors et du dedans, commença à tenir une conduite

(1) La Voisin fut brûlée le 10 février 1680.

plus digne de la majesté royale; il ménagea, avec une discrétion plus conforme à l'étiquette royale qu'aux lois de la morale chrétienne, l'éloignement de la favorite. La duchesse de Fontanges étant tombée malade au commencement de l'année, le roi lui témoigna beaucoup d'intérêt, et l'envoya auprès de sa sœur passer les fêtes de Pâques à l'abbaye de Maubuisson : « Voilà une manière de séparation qui fera bien de l'honneur à la sévérité du confesseur, disait Mme de Sévigné; il y a des gens qui disent que cet établissement sent le congé; en vérité, je n'en crois rien; le temps nous l'apprendra. Voilà ce qui est présent : Mme de Montespan est enragée, elle pleura longtemps hier; vous pouvez juger du martyre que souffre son orgueil; il est encore plus outragé par la haute faveur de Mme de Maintenon (1) ».

En effet, à partir de ce jour, Mme de Maintenon exerce à la cour une influence que nous savons être saine et chrétienne. Toutefois l'avenir reste toujours menaçant; Mme de Sévigné doute encore d'une conversion décisive..., le *temps nous l'apprendra*, disait-elle; tout courtisan sérieux pouvait en douter, en voyant combien la succession de la dernière favorite excitait de convoitises. Cependant le confesseur et Mme de Maintenon avaient préparé les voies, et Louis XIV lui-même semblait solliciter un dernier ébranlement et chercher une main secourable qui l'aidât à sortir de l'abîme. Le prédicateur avait donc le droit de tout dire, et il en fit usage.

C'est au milieu du Carême de cette année, qu'il nous faut placer le sermon sur l'*Impureté* (2).

Ce sermon répond seul à l'émotion que Mme de Sévigné décrit d'une manière si pittoresque dans sa lettre du ven-

(1) *Lettres*, t. VI, p. 347, 6 avril 1680.
(2) *Œuvres*, t. III, p. 79.

dredi 29 mars 1680 (1) : « Avant hier, écrit-elle à sa fille, j'étais tout au beau milieu de la cour... Nous entendîmes après dîner le sermon de Bourdaloue, qui frappe toujours comme un sourd, disant des vérités à bride abattue, parlant contre l'adultère à tort et à travers. Sauve qui peut, il va toujours son chemin. »

En ne tenant compte que des dates, il est évident que la marquise était présente au sermon du mercredi de la troisième semaine, 27 mars, sur l'*observation de la loi*, sermon auquel le roi n'assistait pas ; nous y trouvons plusieurs passages d'une vérité frappante contre l'immoralité du siècle ; mais l'ensemble du discours, dont le but est de montrer qu'il ne faut pas négliger ce qui paraît peu de chose, parce que les petites fautes amènent les grandes, l'ensemble de ce discours, disons-nous, n'est pas capable, à notre avis, d'exciter de grandes émotions. Il faut donc admettre avec toute vraisemblance, que pendant le cours de cette journée passée *tout au beau milieu de la cour*, Mme de Sévigné eut occasion d'entendre les dames attitrées se répandre en commentaires sur le sermon du mercredi, et plus amèrement encore au sujet du sermon du dimanche précédent, 24 mars, sur l'*Impureté*, sermon dont l'effet fut tel que le P. Bourdaloue dut donner des explications quelques jours après. Au nombre des dames présentes à la cour, Mme de Sévigné cite Mme de Chaulnes, Mmes de Richelieu et de Rochefort, Mme de Soubise ; la princesse de Conti, aussi présente, suffisait, à elle seule, pour soulever une tempête ; fille légitimée (2), méchante comme *un petit aspic* pour son mari, dit Mme de Sévigné (3), belle-fille

(1) *Lett.*, t. VI, p. 329-332.

(2) Anne-Marie de Bourbon dite Mlle de Blois, fille de Louis XIV et de la duchesse de la Vallière.

(3) 14 juillet 1680, *Lett.*, t. VI, p. 522.

d'une des plus célèbres *mères de l'Église* (1), elle trouvait, dans tout son être, mille motifs de décrier le prédicateur.

Bourdaloue, après avoir donné son texte (2), signale parmi les démons ennemis de l'homme, le démon de l'*Impureté*, cause la plus générale de la damnation des hommes.

En traitant cette matière, ajoute-t-il, je me souviendrai toujours que la parole du Seigneur, dont je suis le ministre, quoique indigne, doit être une parole chaste, plus épurée que l'argent qui passe par le feu, et qu'on éprouve jusqu'à sept fois. Plaise à Dieu que nos cœurs, aussi purs que cette divine parole, soient disposés à en profiter (3).

La division du discours est très simple : l'impureté est un *signe de réprobation* et un *principe de réprobation*. Les caractères de la réprobation, empruntés aux victimes de l'enfer, se retrouvent infailliblement dans l'homme impur : *aveuglement profond*, *désordre complet*, *esclavage*, *ver rongeur*. Par l'asservissement de l'esprit à la chair, résultat infaillible de ce péché, l'homme raisonnable devient l'*homme animal* défini par saint Paul, il *ne connaît plus les choses de Dieu : animalis homo non percipit ea quæ sunt Dei* (4). Bourdaloue ajoute :

Quand il s'abandonne aux sales désirs de la chair, il pèche, et *il pèche en bête*, parce qu'il suit le mouvement d'une passion prédominante dans les bêtes. Or, s'il pèche en bête, il n'a donc plus ces lumières de l'esprit qui le distinguent des

(1) Anne-Marie Martinozzi, nièce de Mazarin.

(2) *Cum immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca arida, quærens requiem, et non invenit. Tunc dicit : Revertar in domum meam unde exivi. Et veniens invenit eam vacantem, scopis mundatam, et ornatam. Tum vadit, et assumit septem alios spiritus secum nequiores se, et intrantes habitabant ibi.* (Matth. XII, 43.)

(3) T. III, p. 79.

(4) I. *Cor.* II, 14.

bêtes et qui le font agir en homme; il est donc réduit à l'ignominie de *Nabuchodonosor*, il est dégradé de sa condition, il est même au-dessous de la condition des bêtes, puisque entre les bêtes et lui il n'y a plus d'autre différence, sinon qu'il est criminel dans son emportement, ce que les bêtes ne peuvent être : *Homo cùm in honore esset, non intellexit : comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis* (Ps. XLVIII). C'est le raisonnement de saint Bernard, et l'expérience le justifie tous les jours (1).

Un pareil début articulé avec cette force de conviction et cette voix éclatante que nous connaissons, en présence d'une cour où les révélations de la *chambre des poisons* avaient fait tant de vides; cette évocation de Nabuchodonosor, roi lui aussi et cependant changé *en bête*, tout cet ensemble de circonstances était bien de nature à impressionner vivement l'auditoire; l'orateur achève le tableau :

L'homme impur perd la connaissance de lui-même : témoins ces deux vieillards qui attentent à la chasteté de Suzanne; ils oublient leur caractère, eux, magistrats, juges, hommes vénérables dans la synagogue par leur âge, et qui devraient servir de modèles au peuple (2).

Témoins les héros de l'antiquité païenne, parfaitement définis par les théologiens du temps, les poètes, et transformés par eux en bêtes quand ils décrivent les pratiques honteuses de ces fausses divinités.

C'est de là, remarque Clément Alexandrin, que les poètes, qui furent les théologiens du paganisme, lorsqu'ils décrivaient les pratiques honteuses et les infâmes commerces de leurs

(1) T. III, p. 84.
(2) *Ibid.*, p. 85.

fausses divinités, ne les représentaient jamais dans leur forme naturelle, mais toujours déguisées et souvent métamorphosées en bêtes. Pourquoi cela? Nous les blâmons, dit ce Père, d'avoir ainsi déshonoré leur religion et outragé la majesté de leurs dieux; mais, à le bien prendre, ils en jugeaient mieux que nous : car ils voulaient nous dire par là que ces dieux prétendus n'avaient pu se porter à de telles extrémités sans se méconnaître, et *qu'en devenant adultères*, non seulement ils *s'étaient dépouillés de l'être divin*, mais qu'ils avaient même renoncé à l'être de l'homme (1).

Quelles seront les conséquences? oubli complet de tous les devoirs sociaux : le père ruine ses enfants par ses débauches; un juge sacrifie le bon droit à ses plaisirs; l'ami déshonore la maison de son ami; le prêtre déshonore son sacerdoce par des actions abominables; une femme compromet l'honneur de son mari; une fille devient un sujet d'opprobre. Il est inutile de faire ici les applications; les noms propres viennent à l'esprit.

Le comble du malheur est que le débauché ne sait point profiter des leçons de l'expérience, et qu'il n'est jamais moins capable de se soustraire à son joug que lorsqu'il laisse prolonger sa servitude; il finit par tirer vanité de sa condition et parle de *conquêtes* quand il est vaincu; se vante de ce qu'il fait et souvent même de ce qu'il ne fait pas : aveuglement pire que celui des démons.

Aux yeux de Bourdaloue, le roi est sans doute le grand coupable, mais il le sait pénitent, il le suppose hors de combat; l'orateur va donc porter la lutte contre ses complices, contre les femmes scandaleuses de la cour. C'est d'abord un tableau animé de tous les artifices employés par elles pour arriver à leur but (2) :

(1) T. III, p. 86.
(2) *Ibid.*, p. 90.

Mais qu'est-ce de voir des femmes dans le christianisme s'accoutumer à de semblables discours (1), en faire un divertissement et un jeu, en aimer la raillerie et les équivoques, se plaire à les entendre, ou ne témoigner là-dessus qu'une fausse répugnance, et d'un air qui, bien loin d'arrêter la licence, ne sert qu'à la rendre encore plus hardie et qu'à l'exciter? Car, je ne parle pas seulement ici, femmes chrétiennes, de ces derniers désordres dont le seul honneur du monde vous fait abstenir, et à l'égard desquels on peut dire que Dieu doit peu compter vos victoires, puisque, si vous remportez des victoires, c'est moins pour lui que pour vous-mêmes (2). Je parle de ces autres désordres, moins odieux, ce semble, mais qui sont toujours autant de crimes, et qui, tout irrépréhensibles que vous vous flattez d'être selon le monde, ne fournissent à Dieu que trop de matière pour vous damner; je parle de ces conversations libertines d'où naissent tant de maux, et qui portent à une âme de si mortelles atteintes; je parle de ces entretiens secrets et familiers, mais dont la familiarité même et le secret sont de si puissants attraits aux plus funestes attachements; je parle de ces amitiés, prétendues honnêtes, mais dont la tendresse est le poison le plus subtil et le plus présent pour infecter les cœurs et pour les corrompre; je parle de ces commerces assidus de visites, de lettres, de parties, que saint Jérôme appelait si bien les derniers indices d'une chasteté mourante : *Moriturœ virginitatis indicia* (Hier.); je parle de ces artifices de la vanité humaine, employés à relever les agréments d'une beauté pernicieuse; je parle de cette détestable ambition d'avoir des adorateurs, au préjudice du souverain Maître, à qui seul tout culte et tout hommage appartient; je parle de ces douceurs, vraies ou fausses, témoignées à un homme

(1) Discours de galanterie.

(2) Il est ici question du procès des poisons dans lequel furent compromis la comtesse de Soissons, la marquise de Montespan, la duchesse de Vivonne, Fouquet, sans parler de la Brinvilliers, de la princesse de Tingry, du maréchal de Luxembourg. (Sévig., *Lett.*, t. VI, p. 213 et note. 1680. — Clément, *Police de Louis XIV*.

mondain, dont on entretient par là les criminelles espérances, pour être un jour responsable de ses iniquités les plus secrètes; je parle de ces habillements immodestes que ni la coutume, ni la mode n'autoriseront jamais, parce que ni la mode, ni la coutume ne feront jamais de prescription contre le droit divin. Ce ne sont là, dites-vous, que des bagatelles; mais la question est de savoir si Dieu en jugera comme vous, et si vous-mêmes, lorsqu'il faudra comparaître devant son tribunal, vous n'en jugerez pas autrement.....

Nous ne suivrons pas le P. Bourdaloue dans tous les développements qu'il donne à sa pensée; il épuise la matière jusqu'à conduire le coupable *plus bas encore que les réprouvés*, c'est son expression, puisque, entouré des lumières et des secours de la grâce, il ferme les yeux et se révolte contre l'action de cette grâce, crime que le réprouvé saurait éviter.

Le *désordre* qui règne dans l'enfer, règne aussi dans le débauché : d'après saint Chrysostome, le désordre de l'*Impureté* dans l'homme est de se porter à des excès où la sensualité même des bêtes ne se porte pas. Avant de parler si haut des turpitudes de l'impudique, Bourdaloue avait jeté un coup d'œil sur son auditoire et, persuadé qu'il ne trouverait pas une âme simple et innocente qu'il pût scandaliser, il n'avait pas hésité à ouvrir la bouche :

Disons la vérité, chrétiens, où est aujourd'hui l'innocence et la simplicité? si l'on ne fait pas tout le mal, on veut le pouvoir et le savoir faire. Vous diriez que la nature ne soit pas assez corrompue et qu'il faille y ajouter l'étude pour se faire une science de ces désordres mêmes. Paraît-il un livre diabolique qui révèle un système d'iniquités, c'est celui qu'on recherche, celui que l'on dévore avec tout l'empressement d'une avide curiosité (1)...

(1) Sainte-Beuve, qui devait être au courant des productions

Que de monstruosités dont l'Impureté est la source!

C'est pour lui — pour l'esprit impur — que l'homicide répand le sang humain, pour lui que la perfidie prépare des poisons, pour lui que la calomnie est ingénieuse à inventer, pour lui que l'injustice est toute-puissante quand il s'agit de solliciter, pour lui que l'avarice épargne, pour lui que la prodigalité dissipe, pour lui que le parjure trompe, pour lui que le sacrilège attente sur ce qu'il y a de plus saint. Voilà, disait Tertullien, la pompe infernale que je m'imagine voir, quand je considère les démarches de cette dangereuse passion : *Pompam quamdam atque suggestum aspicio mœchiæ.* L'impudicité est à la tête de tout cela, et tout cela lui fait escorte. Pensée qui s'accorde parfaitement avec celle du Fils de Dieu, lorsqu'il nous représente, dans l'Évangile, l'esprit impur accompagné de sept autres esprits, ou aussi méchants, ou encore plus méchants que lui ; puisqu'il est certain que le démon d'impureté est presque toujours suivi du démon de vengeance, du démon de discorde, du démon d'impiété, du démon d'injustice, du démon de médisance, du démon de prodigalité, du démon d'effronterie et de licence : et combien pourrais-je en joindre d'autres (1)?

Le vice de l'Impureté est la cause des guerres homicides ; chez les anciens, la guerre de Troie en est la preuve ; il a été la cause des empoisonnements : Bourdaloue rappelle ici le souvenir de la marquise de Brinvilliers et de son complice Sainte-Croix, puis il soulage sa conscience en laissant échapper l'apostrophe suivante (2) :

Nous les avons vus avec effroi, et tant d'événements tra-

légères et scandaleuses de toutes les époques, cite : la *Confession de la marquise de Brinvilliers*, l'*Aloïsia*, les *Annales galantes*, le *Journal amoureux*.

(1) T. III, p. 99.

(2) Voir la *Police de Louis XIV*, par Clément ; il entre dans les détails au sujet de tous les crimes commis à cette époque du règne de Louis XIV.

giques nous ont appris plus que nous ne voulions, ce qu'un commerce criminel peut produire, non plus dans les États, mais dans les familles, et dans les familles les plus honorables. L'empoisonnement était parmi nous un crime inouï; l'enfer, pour l'intérêt de cette passion, l'a rendu commun. On sait, disait le poète, ce que peut une femme irritée : mais on ne savait pas jusqu'à quel excès pouvait aller sa colère, et c'est ce que Dieu a voulu que nous connussions. En effet, ne vous fiez point à une libertine, dominée par l'esprit de débauche : si vous traversez ses desseins, il n'y aura rien qu'elle n'entreprenne contre vous; les liens les plus sacrés de la nature ne l'arrêteront pas : elle vous trahira, elle vous sacrifiera, elle vous immolera. C'est par l'homicide, poursuivait Tertullien, que le concubinage se soutient, que l'adultère se délivre de l'importunité d'un rival, que l'incontinence du sexe étouffe sa honte en étouffant le fruit de son péché (1).

Autre désordre plus affreux encore : la profanation et le sacrilège; des prêtres étaient intervenus dans le procès des poisons et s'étaient rendus coupables des plus hideux sacrilèges; de là surgit encore la division dans les familles, puis la calomnie ingénieuse à former des accusations et à suborner des témoins, crime dont le maréchal de Luxembourg avait failli être victime (2); puis viennent les injustices criantes; et ici, Bourdaloue, l'ami des Lamoignon, ne craint pas de parler haut :

Je dis que c'est cette passion qui rend l'injustice toute-puissante dans les sollicitations; et l'usage que vous avez du monde vous permet-il d'en douter? On sait que ce magistrat est gouverné par cette femme, et l'on sait bien, au

(1) T. III, p. 100.

(2) Il fut impliqué dans le procès des poisons, ainsi que la comtesse de Soissons et Mme de Montespan elle-même.

même temps, le moyen d'intéresser cette femme et de la gagner : c'est assez; car avec cela il n'y a point de bon droit qui ne succombe, point de chicane qui ne réussisse, point de violence et de supercherie qui ne l'emporte. Combien de juges ont été pervertis par le sacrifice d'une chasteté livrée et abandonnée; et pour combien de malheureuses, la nécessité de solliciter un juge impudique n'a-t-elle pas été un piège et une tentation (1) ?

L'orateur signale un autre désordre qui semble être la limite des infamies dont la débauche est l'origine, et c'est en même temps la plus dure leçon que l'orateur puisse donner aux femmes coupables de son auditoire :

Le désordre ancien et commun était de voir avec compassion un insensé sous le nom d'amant, prodigue, et prodigue jusqu'à l'extravagance, contenter l'avarice, et entretenir le luxe d'une mondaine qu'il idolâtrait : mais le désordre du temps est de voir, au contraire, une femme perdue d'honneur aussi bien que de conscience, par un renversement autrefois inouï, faire les avances et les frais, s'épuiser, s'endetter, se ruiner pour un mondain à qui elle est asservie, dont elle essuie tous les caprices, qui n'a pour elle que des hauteurs, et qui ordonne de tout chez elle en maître. L'indignité est que ce désordre s'établit de telle sorte qu'on s'y accoutume; le domestique s'y fait; on obéit à cet étranger; ses ordres sont respectés et suivis, parce qu'on s'aperçoit de l'ascendant que son crime lui donne : tandis que celle-ci, ne gardant plus de mesures, et libre du respect humain dont elle a secoué le joug, se fait une vanité de ne ménager rien, et un plaisir de sacrifier tout, pour se piquer du ridicule avantage et de la folle gloire de bien aimer (2).

Il est difficile de rencontrer un tableau plus sombre de

(1) T. III, p. 102.
(2) *Ibid.*, p. 103.

la moralité du temps où nous sommes et de la société que le P. Bourdaloue évangélise; bientôt il reviendra sur le même sujet, dans le sermon *sur la conversion de Madeleine*, non point pour s'excuser, comme on a bien voulu le dire, mais pour achever de confondre les coupables et les réduire au silence : il ne s'abaissa jamais à faire des excuses, parce qu'il ne se mit jamais dans le cas d'avoir à en faire.

Loin de se laisser intimider par l'irritation mal contenue de ses auditeurs, l'orateur qui a la conscience de son devoir et l'assentiment tacite du roi, renouvelle son apostrophe directe aux dames de la cour, les rend responsables des désordres présents et, avec l'autorité de son caractère, leur indique le remède qu'elles doivent appliquer :

Ne vous offensez pas, mesdames; et quand il y aurait de l'imprudence à pousser trop loin ces reproches, souffrez qu'à l'exemple de saint Paul, je vous conjure de la supporter. Dieu, témoin de mes intentions, sait avec quel respect pour vos personnes, et avec quel zèle pour votre salut je parle aujourd'hui; mais Dieu a ses vues, et il faut espérer que sa parole ne sera pas toujours sans effet. C'est de vous, mesdames, le savez-vous, et jamais y avez-vous bien pensé devant Dieu? *c'est de vous que dépend la sainteté et la réformation du christianisme;* et si vous étiez toutes aussi chrétiennes que vous devez l'être, le monde, par une bienheureuse nécessité, deviendrait chrétien. Le désordre qui m'afflige, est que l'on prétend maintenant, et peut-être avec justice, vous rendre responsables de ce débordement de mœurs que nous voyons croître de jour en jour; et que l'on n'en accuse plus simplement vos lâchetés, vos complaisances, vos faiblesses, mais qu'on l'impute à vos artifices et à la dépravation de vos cœurs. N'est-il pas étonnant qu'au lieu de cette modestie et de cette régularité que Dieu vous avait données en partage, et que le

vice même respectait en vous, il y en ait parmi vous d'assez endurcies pour affecter de se distinguer par *un enjouement et une liberté* (1) à quoi tant d'âmes se laissent prendre comme à l'appât le plus corrupteur? L'excès du désordre, c'est que toutes les bienséances qui servaient autrefois de rempart à la pureté soient aujourd'hui bannies comme incommodes. Cent choses qui passaient pour scandaleuses, et qui auraient suffi pour rendre suspecte la vertu même, ne sont plus de nulle conséquence. La coutume et le bel air du monde les autorise, tandis que le démon d'impureté ne sait que trop s'en prévaloir (2).

Après de semblables discours, Mme de Sévigné pouvait s'écrier : « Que Bourdaloue frappe comme un sourd, disant des vérités à bride abattue... sauve qui peut, il va toujours son chemin (3)... »

Le péché d'impureté rend l'homme esclave du démon. Le sensualisme fait plus de victimes que la persécution ne fait de martyrs; et saint Augustin, avant sa conversion, se plaint du poids de ses chaînes. L'esclavage du démon impur entretient dans l'âme le ver rongeur de la conscience et le trouble; de quelque côté que se retourne l'impudique, il ne peut ni espérer, ni trouver le repos: impossible du côté de Dieu, juge de ses actions et de sa vie; impossible du côté de ses habitudes coupables, parce que c'est le péché que le remords suit de plus près; pas de péché plus incompatible avec le repos et la tranquillité de l'âme; avec lui, pas d'illusion possible, même avec l'affaiblissement de la foi. Il y a des combats, des retours secrets, des difficultés, des doutes à résoudre.

(1) Mme de Montespan s'était distinguée par son *enjouement* et sa *liberté*.

(2) T. III, p. 103.

(3) Lettre du 29 mars 1680.

Pas de repos à attendre du côté de l'objet aimé, suivons l'orateur :

Trouble encore plus sensible du côté de l'objet qu'il adore : ne le voyons-nous pas tous les jours, et en faudrait-il davantage que ce que nous voyons pour apprendre à nous préserver d'une pareille maladie? Soit qu'on la considère dans sa naissance, soit qu'on la suive dans son progrès, soit qu'on en juge par l'issue, n'est-elle pas de tous les maux, sans exception, le plus inquiet? Dans sa naissance : car, quel tourment, par exemple, est comparable à celui d'un esprit blessé qui aime et qui s'aperçoit qu'il n'est pas aimé; qui veut plaire, et qui par cela même déplaît; qui conçoit des désirs ardents, et qui ne trouve que des froideurs: qui s'épuise en services et en soins, et qui n'est payé que de rebuts? Cette passion ridicule et bizarre, mais opiniâtre, quelque force qu'il ait d'ailleurs, n'est-ce pas ce qui le dessèche, ce qui le mine, ce qui le fait misérablement et inutilement languir; et de quelque bon sens que Dieu l'ait pourvu, n'est-ce pas ce qui l'infatue, ce qui pousse sa raison à bout, ce qui le met dans l'impuissance de s'en aider? En sorte que, tout persuadé et tout convaincu qu'il est de sa folie, il ne peut la vaincre ni s'en défaire : d'autant plus malheureusement ensorcelé, pour ainsi dire, qu'il ne l'est qu'à ses dépens; tandis que les autres, peu touchés de ce qu'il endure, ou en raillent, ou en ont pitié.

Voilà, si l'on ne répond pas à sa passion, quelle est sa déplorable destinée (1).

L'orateur continue en montrant que le succès dans la passion ne présente pas plus de chance de félicité; le tableau des agitations d'un cœur épris est tracé en profond moraliste, en connaisseur clairvoyant des ruses et

(1) T. III, p. 112.

des bassesses du cœur humain, et c'est ainsi que l'impudique trouve dans sa vie de désordre une réprobation anticipée; citons quelques passages :

Mais quand on y répondrait, quelles inquiétudes et quelles craintes qu'on n'y réponde pas également, qu'on n'y réponde pas sincèrement, qu'on n'y réponde pas constamment? Qu'on n'y réponde pas également, car où trouver un retour parfait; et lors même qu'il se trouve, où sont ceux qui, pour leur repos, veulent s'en tenir assurés? En aimant, est-on jamais content de la personne qu'on aime? Qu'on n'y réponde pas sincèrement : car, dans ce commerce d'amitiés mondaines, et par conséquent impures, combien de fausses apparences? Combien de dissimulations! combien de tromperies, de ruses, surtout quand l'ambition ou l'intérêt engagent l'une à jouer tel personnage? Et pour peu que l'autre soit éclairé, combien de soupçons justes et légitimes, mais affligeants et désolants, doivent lui déchirer l'âme et le consumer ?

Je dis plus; et dans la suite de cette même passion, que ne faut-il pas essuyer? Ou celle dont on a fait son idole est vaine et indiscrète, ou elle est fière et orgueilleuse, ou elle est capricieuse et inégale, ou elle est légère et inconstante. Or, à quelles épreuves, à quelles bassesses, à quelles misères n'est-on pas alors réduit? Que la passion, comme il arrive presque immanquablement, se tourne en jalousie, quel enfer! Dieu peut-il mieux se venger d'un impudique qu'en le laissant venir là? Du moment que la jalousie s'est emparée de son cœur, lui faut-il un autre bourreau que lui-même pour le mettre à la torture et à la gêne? Que de veilles qui le fatiguent, qui l'accablent! que de tristes et d'affreuses nuits, toujours occupé qu'il est à combattre des fantômes et à se remplir de fiel et de venin contre des rivaux peut-être imaginaires! Mais si sa curiosité lui découvre, en effet, ce qu'il craignait de voir, quoiqu'il le cherchât avec tant d'empressement et tant de vigilance, quels dépits et quelles fureurs! Et quelle image plus naturelle pourrais-je vous en

donner, que les pleurs des damnés et leurs grincements de dents (1) ?

Dans la seconde partie du discours, Bourdaloue montre que l'Impureté opère la *réprobation* en conduisant l'âme à l'*Impénitence finale.* Il ne veut pas cependant porter le découragement dans les âmes coupables, et, pour cette raison, il établit nettement que le vice honteux, regardé par Tertullien comme péché sans remède et irrémissible, n'exclut point le pécheur de la miséricorde divine. L'exposé de la doctrine de Tertullien sur cette matière et la réfutation de ses erreurs sont pleins d'intérêt : l'orateur en tire des conséquences pratiques pour ses auditeurs ; il en appelle à leur foi et demande qu'avec Tertullien ils prennent comme règle de leur jugement ce principe fondamental : « Que la chair de l'homme ayant été adoptée, ennoblie, sanctifiée par l'incarnation divine, le péché qui la déshonore et qui la souille ne devrait plus seulement passer pour un crime, mais pour un monstre. » Le vice honteux est un principe de réprobation et conduit à l'impénitence finale ; parce que l'impudique est plus que tout autre pécheur exposé à la rechute ; le démon de l'impureté ne quitte une âme que pour y revenir avec du renfort, il détruit dans l'âme tout l'édifice de la grâce en étouffant l'*espérance chrétienne;* l'impudique désespère de Dieu et de lui-même ; l'empire de l'habitude est tel qu'il est rare de trouver un pécheur impudique solidement converti ; et il est vrai de dire, lorsqu'il s'agit de ce crime, que la pénitence est encore plus rare que l'innocence.

Il faut en convenir, la conversion est possible, mais les exemples ne sont pas fréquents : on cite saint Augustin, sainte Madeleine, mais, ajoute Bourdaloue, le petit nombre est cent fois plus capable de nous faire trembler que de

(1) T. III, p. 113.

nous donner de la présomption ; suit le portrait d'un impudique au tribunal de la pénitence :

Cependant, me direz-vous, on voit ces hommes esclaves de la chair, se présenter avec douleur au sacrement de la pénitence. Avec douleur, chrétiens! Ah! quelle douleur! car, pour vous en découvrir l'abus ordinaire, si vous l'ignorez, ils se présentent, dit le chancelier Gerson, à ce sacrement de la pénitence, bien plus communément pour être condamnés de Dieu, que pour être absous de ses ministres; ils s'y présentent, mais avec des circonstances qui font bien connaître que leur dessein n'est pas de déraciner le mal. Car pourquoi ces craintes, ces réserves en s'accusant? Pourquoi ces vains ménagements d'une prudence toute humaine? pourquoi ces changements de confesseurs? pourquoi même ce choix affecté des moins sévères et des plus commodes? Le grand secret, pour un chrétien en qui ce péché prédomine, est de se mettre sous la conduite d'un homme de Dieu, intelligent, exact, zélé : mais c'est ce qu'ils ne veulent pas. Enfin, ils s'y présentent faisant trêve avec leur passion, et ne rompant jamais avec elle. Car, observez-les dans la suite, et vous verrez si j'ai raison de me défier de leur pénitence. Ils détestent, ce semble, leur péché, mais ils ne cessent pas pour cela d'en aimer l'objet et d'en entretenir les occasions ; ils se défont d'un engagement, mais ce n'est que pour en former un autre. La fréquentation de cette personne leur devenant même nuisible selon le monde, ils s'en éloignent; mais ils prennent parti ailleurs : au défaut de celle-ci ils trouveront celle-là. Je dis plus : au défaut de tout le reste, ils se retrouveront toujours eux-mêmes, et ce sera assez. Ainsi ils changent de sujets, mais ils ne changent pas de sentiments ; et malgré leur douleur prétendue, leur péché subsistera toujours. Quand donc feront-ils une vraie pénitence? Dans cette vie? Ils ne s'y déterminent jamais; dans l'autre? elle y est inutile et sans effet; à la mort? c'est alors le péché qui les quitte, et non pas eux qui quittent le péché. Les voilà donc sans pénitence, et dans le temps, et dans l'é-

ternité, et par conséquent dans un état de réprobation. Or, qui les réduit en cet état? l'impureté (1).

Dans le cours de ce sermon, nous avons vu le P. Bourdaloue poursuivre à outrance l'auditeur impudique, puis lui tendre la main pour l'aider à se redresser : ici encore, après avoir entr'ouvert à ses yeux les portes de l'enfer, il le ramène à l'espérance de la victoire et du salut, en lui indiquant les voies nouvelles qu'il doit suivre; qu'il prie, qu'il fuie les occasions, qu'il mortifie ses sens, et le ciel est à lui.

La seconde partie du sermon est moins animée que la première, mais tout aussi pratique : les esprits auront le temps de se calmer et de recueillir les leçons tombées du haut de la chaire. Cependant nous savons que bien des susceptibilités furent blessées et que plusieurs dames, attachées à l'école de Port-Royal, condamnèrent la sainte liberté du prédicateur; elles trouvaient que l'orateur avait parlé trop crûment des désordres de la cour, elles se rendaient juges de l'opportunité de la parole évangélique; on peut aussi admettre qu'elles voyaient avec dépit l'accusation de *morale relâchée*, portée contre les Jésuites, recevoir un démenti aussi solennel. Bourdaloue eut connaissance des menées secrètes de ces dames, et il leur ménagea, quinze jours après, la réponse qu'elles avaient provoquée, dans un sermon sur la *conversion de Madeleine* (2).

Entre ces deux discours, nous devons placer deux autres sermons dont la portée ne peut échapper aux lecteurs, bien que nous ne les trouvions pas signalés dans les mémoires contemporains; ils contiennent plusieurs traits remarquables, dans le même ordre d'idées.

(1) T. III, p. 127.
(2) T. IV, p. 107. Sermon pour le jeudi de la cinquième semaine.

Nous parlons du sermon sur la *parfaite observation de la loi* et d'un autre discours *sur l'éloignement et le retour à Dieu.*

Le sermon sur *la parfaite observation de la loi* (1), pour le mercredi de la deuxième semaine de Carême, a été prêché devant la reine en l'absence du roi. Bourdaloue sut mettre à profit cette circonstance, pour la plus grande confusion des dames coupables qui osaient l'accompagner.

Dans la première partie du sermon, nous trouvons le passage suivant dont l'application est frappante :

Il vous plaît d'entretenir encore quelque commerce avec cette personne, de lui écrire, de la voir, de converser avec elle, et vous êtes sûr de vous-même comme si tout cela était innocent : voilà la vanité ; mais ce *reste de commerce rallumera bientôt le feu que la grâce de la pénitence avait éteint, et fera revivre toute la passion* : voilà l'iniquité : *A vanitate ad iniquitatem.* D'abord ce n'est *qu'enjouement, que galanterie, que belle humeur :* et c'est ce que saint Grégoire appelle vanité ; mais de là s'ensuit ce que Guillaume de Paris appelle les troupes et les légions du démon de la chair : *Exercitus et acies carnis*, c'est-à-dire de là les premiers sentiments du péché, de là les consentements criminels aux désirs du péché, de là les actions honteuses qui mettent le comble au péché, de là les attachements opiniâtres à l'habitude du péché, de là les prétendues justifications dont on s'autorise dans l'état du péché, de là la gloire impie et scandaleuse que l'on tire ou que l'on veut tirer du péché, de là l'insolence avec laquelle on soutient le péché. Car, tout cela, chrétiens, a une liaison et un enchaînement nécessaire : et dire : J'irai jusque-là et je ne passerai pas outre ; je me permettrai telle chose et je ne m'accorderai rien davantage, c'est n'avoir pas les premiers principes de la connaissance de soi-même :

(1) T. III, p. 161.

pourquoi? parce que la règle est infaillible, que de la vanité nous allons à l'iniquité : *A vanitate ad iniquitatem* (1).

En parlant ainsi, l'orateur avait certainement en vue la rechute si grave de 1676.

A la fin de la seconde partie, il laisse ses auditeurs sous l'impression d'une morale qui dut exciter le remords dans bien des consciences :

Oui, chrétiens, je dis qu'il y a certains genres de péchés où nous nous trompons toujours, quand nous les supposons légers, parce qu'ils ne sont jamais tels dans l'idée de Dieu. Ainsi *cet abominable péché, ce péché honteux que saint Paul nous défend de nommer*, est-il toujours mortel et toujours un sujet de damnation, dès qu'il est accompagné d'un consentement libre. Opinion constante, et si autorisée parmi les théologiens, que ce ne serait pas seulement une témérité de la contredire, mais un scandale. Dans l'impureté, dit le savant Guillaume de Paris, rien de léger, rien de véniel. Cependant, qui le sait? qui de vous en est persuadé? qui de vous a pris soin de s'en instruire? combien y a-t-il là-dessus d'erreurs répandues dans le monde, et, par une suite nécessaire, combien de crimes se commettent tous les jours dans la fausse et malheureuse prévention que ce ne sont point des fautes qui attirent la haine de Dieu (2)?

Le sermon sur l'*Éloignement et le Retour à Dieu* (3) est placé dans les plus anciennes éditions (1693), comme dans l'édition du P. Bretonneau (1707), au vendredi de la quatrième semaine de Carême; il a été prêché devant le roi; jusqu'en 1680 il est plein d'actualité. Les stations des Carêmes de 1674, 1676, avaient fortement ébranlé la volonté

(1) T. III, p. 179.
(2) *Ibid.*, p. 188.
(3) *Ibid.*, p. 127.

du roi, la station de 1680 fut décisive ; les heureux événements qui la suivirent nous semblent répondre à l'effet général du discours : il appartient donc au 20 avril de cette année. Cette dernière phase des égarements du roi comporte mieux la liberté et nous dirions volontiers le sans-façon du langage qui n'exclut ni la clarté, ni la force doucement irrésistible des arguments de l'orateur. Nous entendons ici non point un discours, mais une instruction, une homélie sur la résurrection de Lazare, figure de la conversion du pécheur enseveli dans l'iniquité.

Pour donner plus de relief à sa pensée, Bourdaloue rapproche de cette résurrection solennelle les résurrections plus faciles, à certains titres, de la fille du prince de la synagogue et du fils de la veuve de Naïm :

La fille du prince de la synagogue venait d'expirer : elle avait encore, pour ainsi dire, son âme sur ses lèvres : lui rendre la vie, c'était, ce semble, un miracle facile à Jésus-Christ ; aussi ne lui en coûta-t-il que de le vouloir. Le fils de la veuve de Naïm n'était pas seulement mort, mais sur le point d'être inhumé ; car on le portait en terre, et l'on faisait actuellement la cérémonie des funérailles : le ressusciter, c'était l'effet d'un pouvoir plus absolu ; et voilà pourquoi le Sauveur des hommes usa de commandement. Mais Lazare était déjà dans le tombeau, et il y était depuis quatre jours : faire revivre un mort de quatre jours, ce devait être le chef-d'œuvre et comme un *dernier effort de la toute-puissance du Fils de Dieu* (1).

Lazare était au pied de la chaire et se demandait si toute résistance ne devait pas cesser devant « le dernier effort de la toute-puissance du Fils de Dieu. » On se demandait comment l'orateur osait traiter pareil sujet et le com-

(1) T. III, p. 428.

menter ; parler d'un cadavre réduit à l'état d'une putréfaction de quatre jours, quand il avait sous ses yeux des cadavres qui comptaient déjà tant d'années de désordres, surtout après avoir signalé ces résurrections faciles d'une jeune fille qui avait encore, pour ainsi dire, son âme sur ses lèvres et du jeune fils de la veuve de Naïm. Avec la tendance de ces esprits éveillés et sagaces de la cour de Louis XIV, quel était l'auditeur qui ne voulût reconnaître la duchesse de la Vallière et la duchesse de Fontanges dont on a pu dire qu'elles avaient conservé leurs âmes sur les lèvres, et les opposer à Mme de Montespan, qui longtemps vécut dans l'ombre de la mort avant de ressusciter à une vie meilleure? Bourdaloue, impassible au milieu de ces émotions, ne cherche que l'utilité de son ministère, il va nous dire comment on s'éloigne de Dieu. Il s'arrête au texte de l'Écriture et trouve dans ce langage inspiré, commenté par les Pères, tous les degrés d'abaissement par lesquels une âme passe avant d'arriver au fond de l'abîme. Le pécheur languit, il s'assoupit, il s'endort, il meurt, il se décompose et répand l'horreur autour de lui. Recueillons ici une description de l'âme qui court à sa perte (1) :

Quelle idée plus juste peut-on se former du malheur d'une âme qui, séduite par la passion et entraînée par le charme du monde, vient insensiblement à se corrompre, et qui, d'abord, n'a point d'autre marque de son déréglement qu'une certaine *langueur* dans le service de Dieu; qui, de là, tombe dans une espèce de *léthargie* et dans un profond *assoupissement* sur tout ce qui regarde ses devoirs et l'affaire de son salut; qui bientôt après, *perd la vie* de la grâce par le péché ; qui, par de fréquentes rechutes, *s'ensevelit*, pour ainsi dire, dans l'habitude du crime ; et, afin que l'application soit entière, qui, corrompue elle-même et dans ses maximes, et

(1) T. III, p. 431.

dans ses mœurs, *répand encore* au dehors une *contagion mortelle*, et infecte les autres de son mauvais exemple ? N'est-ce pas ainsi que s'accomplit tous les jours ce mystère d'iniquité, et que l'on descend, sans y prendre garde, jusqu'au fond de l'abîme ? Écoutez-moi, et ne perdez rien d'une moralité aussi chrétienne que celle-là.

La première partie du discours est le développement de cet exposé : c'est le tableau d'une âme chrétienne qui s'éloigne de son Dieu, tableau vivant, animé, vrai et surtout apostolique où le chrétien déchu se reconnaît, et, avec la conviction de ses erreurs, trouve le moyen de sortir des voies du péché et d'arriver à une condition meilleure. Le premier symptôme de la mort de l'âme, c'est la langueur : langueur injurieuse à Dieu, pernicieuse à l'homme ; cette vie languissante provoque le vomissement, suivant la parole de l'Esprit-Saint : *Parce que vous êtes tièdes, je vous vomirai de ma bouche*. La langueur conduit à l'*assoupissement*, état dans lequel les sens sont fermés à la lumière et à la voix des plus zélés prophètes. Suivons l'orateur :

L'enchantement du siècle, l'éclat de la prospérité, l'amour du plaisir, la liberté, l'indépendance, l'impunité, tout cela l'endort peu à peu, jusqu'à le réduire au déplorable état où l'Écriture nous représente l'infortuné Jonas, lorsqu'au milieu de la tempête, tandis que les autres étaient dans l'effroi, il demeurait seul plongé dans un profond sommeil. Un prédicateur a beau déclamer, un confesseur a beau conjurer, exhorter, menacer, après avoir bu ce calice d'assoupissement, et s'en être comme enivré dans le progrès d'une vie mondaine et sensuelle, on ne se réveille plus. Et c'est ainsi, lâche chrétien, que vous devenez tous les jours plus insensible, en buvant, selon le langage du même Isaïe, le calice de la colère du Seigneur, et en le buvant jusques au fond (1).

(1) T. III, p. 438.

Le mal peut aller plus loin, dit Bourdaloue, et, en effet, cet assoupissement *conduit enfin à la mort*. Suivent de longs détails sur les apparences de vie dont se contentent les mauvais chrétiens, commentaires de cette parole que Dieu adresse à l'évêque de l'Apocalypse : *Nomen habes quod vivas et mortuus es*, vous avez les apparences de la vie et vous êtes mort (1).

Voici comment Bourdaloue s'adresse aux courtisans ; il commence par les femmes :

Combien de femmes, prétendues régulières et honnêtes, sont à couvert de la censure sur un certain honneur du monde, et dès là croient avoir accompli toute justice et être en assurance auprès de Dieu, quoique mille péchés qu'elles ne comptent pour rien, immodesties, luxe, folles dépenses, amour d'elles-mêmes, dureté envers les pauvres, oisiveté molle, jeu sans règle, divertissements continuels et sans mesure, soient pour elles autant de principes de mort ? Combien d'hypocrites dont la vie, sous le faux éclat de quelques actions saintes et vertueuses, n'est qu'un fantôme qui séduit ? et combien d'autres, trompés par eux-mêmes et ne se connaissant pas, prennent pour sainteté, pour vertu, pour religion, ce qui, dans l'idée de Dieu, n'est que vanité, n'est qu'intérêt, n'est qu'imperfection ? Tous, autant de sujets à qui l'on peut dire : *Nomen habes quod vivas, et mortuus es*. Tous, dans la pensée de saint Augustin, autant de Lazares sur qui il faut que Jésus-Christ fasse agir sa grâce toute-puissante, pour leur rendre cette vie divine que le péché leur a fait perdre (2).

Quand on connaît le personnel de la cour, on reconnaît tout son monde à ces traits, femmes et hommes. Mais l'orateur ne pouvait oublier le plus coupable de son audi-

(1) Apoc. III, 1.
(2) T. III, p. 441.

toire ; il avait à lui faire comprendre que s'il est difficile de ressusciter des âmes atteintes des vices signalés jusqu'ici, les difficultés et les obstacles sont encore bien plus insurmontables, quand l'âme, morte par le péché, s'ensevelit dans le péché par l'habitude du péché. Ici le langage de l'orateur est tellement précis que l'illusion n'est possible pour personne ; et quand Bourdaloue parlera d'un mort de plus de quatre jours, mort de quatre années, de dix années et même de vingt années et au-delà (1), on s'écriera, toujours avec vérité, il *frappe comme un sourd ;* donnons ce passage :

S'il peut y avoir de l'ordre dans le déréglement d'une âme qui se pervertit, voilà l'ordre que le Saint-Esprit nous y fait remarquer. Ce péché qui, selon l'expression du prophète royal, est comme une fosse que l'impie s'est creusée, devient un tombeau pour lui. Ce n'est plus seulement un mort de quatre jours, mais, par le délai qu'il apporte à sa conversion, par la tranquillité avec laquelle il demeure dans la disgrâce de Dieu, c'est peut-être un mort de quatre années, souvent même de dix, de vingt années et au delà. Voulez-vous, mes chers auditeurs, que je vous représente en un mot, mais d'une manière sensible, l'affreux état où il se trouve alors ? Figurez-vous l'état de Lazare dans le tombeau. Il avait, dit l'Évangéliste, les pieds et les mains liés, le corps enveloppé d'un suaire, serré de bandes, sous une pierre d'une énorme grosseur. Tel est l'homme du siècle plongé dans son habitude : mille engagements le lient et l'attachent à la créature ; mille embarras de conscience l'enveloppent sans qu'il voie de jour pour en sortir ; le poids d'une longue habitude l'accable, et met le comble à son malheur aussi bien qu'à sa malice (2).

(1) Les scandales donnés par Louis XIV durèrent pendant une période de vingt années, de 1660 à 1680.

(2) T. III, p. 442. *Sur l'éloignement de Dieu et le retour à Dieu.*

Prédicateur compatissant, Bourdaloue décrit le triste état du pécheur embarrassé dans les filets de l'iniquité ; par ce tableau, il fait naître dans le cœur du coupable le sentiment de sa misère et provoque sur ses lèvres le cri du grand Apôtre : *Infortuné que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort* (1)? Il veut faire comprendre qu'un pécheur sans attache à son péché, est près de la vie ; puis il ajoute, comme une menace au pécheur endurci, l'énumération des difficultés qui s'opposent à un retour à Dieu :

Mais quand, après le péché, il se voit étroitement serré par les liens du péché ; quand le péché, outre la mort qu'il lui a causée, l'a fait entrer en de malheureuses intrigues, l'a embarqué dans des commerces d'où il ne lui est plus libre de se retirer sans faire dans le monde des éclats auxquels il ne peut se résoudre, l'a jeté dans un gouffre et dans un labyrinthe d'affaires qui n'ont point de fin, l'a rendu personnellement responsable des crimes d'autrui ; quand le péché attire après soi des restitutions, des réparations, des satisfactions qui doivent coûter, et dont rien néanmoins ne peut dispenser ; ah ! c'est alors qu'il faut à Jésus-Christ toute la vertu de sa grâce pour arracher cette âme du sein de la mort. C'est alors, et en vue d'une résurrection si miraculeuse, que cet Homme-Dieu ressent les mêmes mouvements dont il fut agité à l'aspect du tombeau de Lazare : c'est alors qu'il a de quoi pleurer, de quoi frémir, de quoi se troubler. Car qu'y a-t-il, dit saint Augustin, de plus digne des larmes d'un Dieu qu'une âme créée à l'image de Dieu et devenue l'esclave du démon et du péché? Quel sujet plus capable de troubler un Dieu sauveur, que de voir dans l'habitude du crime et dans le centre de la perdition ce qu'il a sauvé (2)?

(1) Rom. VII, 24.
(2) T. III, p. 443.

Le dernier degré de l'éloignement de Dieu par le péché mortel n'est autre que l'*état de putréfaction :*

Enfin, après la sépulture, suit la corruption du cadavre et l'infection même qui en sort : *Domine, jam fœtet* (Joan., XI, 39). Car un pécheur dont le fond est gâté et corrompu, ne s'en tient pas là ; et quand il le voudrait, il ne le peut pas. Son libertinage, qu'il avait intérêt de cacher, se répand malgré lui au dehors : peu à peu, il se fait connaître ; et, à mesure qu'il se fait connaître, il devient contagieux. Comme il n'est rien de plus subtil à se communiquer que l'exemple, chaque exemple qu'il donne porte avec soi cette odeur de mort dont parlait l'Apôtre : *Odor mortis in mortem* (II, Cor. II, 16). Et parce que le monde est plein d'âmes faibles qui n'ont pas la force de résister aux impressions qu'elles reçoivent, non seulement il les scandalise, mais il les corrompt. Ainsi, un père vicieux pervertit, sans le vouloir, même ses enfants. Ainsi, une mère coquette inspire l'air du monde à une fille qu'elle élève. Ainsi un maître débauché rend des domestiques complices et imitateurs de ses débauches. Ainsi, une femme sans conscience dérègle toute une maison. Ainsi, un homme libertin et sans religion, abusant de son esprit et débitant ses fausses maximes, suffit pour infecter toute une cour. Ah! mon Dieu! un ouvrage digne de vous, c'est la conversion de ce pécheur. C'est un homme pernicieux, et pour lui-même, et pour les autres ; c'est un homme corrompu dans ses mœurs et dans ses sentiments ; mais enfin, tout corrompu qu'il est, il peut encore servir de sujet à votre grâce (1).

Les allusions parlent d'elles-mêmes.

La seconde partie traite du *retour à Dieu.* La mort de Lazare avait été la figure de la chute de l'homme pécheur, la résurrection de Lazare sera la figure de sa conversion à

(1) T. III, p. 444.

Dieu. Ici encore nous retrouvons des applications frappantes à l'état des consciences, connu aujourd'hui par les indiscrétions des mémoires du temps et des correspondances privées, mais comprises alors uniquement par les confidents les plus intimes. L'enseignement du prédicateur s'adresse à tout un auditoire, et cependant, la précision que l'orateur met à la description de certains détails, invite le lecteur à désigner le personnage mis en scène. Bourdaloue commence par rehausser dans l'esprit de son auditoire le prix d'une conversion, d'un retour à Dieu; c'est un miracle de la toute-puissance de Dieu, bien supérieur au miracle plus sensible de la résurrection des morts; en relevant la dignité du mystère de la conversion des âmes, il prépare le retour du souverain passionné pour tout ce qui est grand et exceptionnel.

Comment s'accomplissent la conversion parfaite et la justification du pécheur? Comment Louis XIV va-t-il rentrer dans le bercail? Par les mêmes voies qui amenèrent la résurrection de Lazare. Notre orateur met la prière en tête des moyens de salut, et il en donne pour modèle la conduite des meilleures amies de Lazare, le zèle de Marthe et de Madeleine qui vont au-devant du Sauveur, se jettent à ses pieds, le prient avec foi et confiance, et toute cette conduite est inspirée par Jésus-Christ lui-même, qui voulait « que Lazare fût redevable à ses sœurs de cette seconde vie à laquelle il allait renaître. »

Ce n'est pas que le Sauveur du monde, pour d'autres raisons, n'eût déjà résolu de faire ce miracle; mais il voulait encore être prié. Il voulait que les pressantes sollicitations de Marthe et de Madeleine fussent un des motifs qui l'y portaient. Il voulait par là donner à connaître ses sentiments pour elles. En un mot, il voulait que Lazare fût redevable à ses sœurs de cette seconde vie à laquelle il allait renaître; et par un secret de Providence qu'il était important de nous

révéler, il voulait faire dépendre de l'intercession et de la charité de ces saintes âmes ce qui ne dépendait absolument que de lui-même (1).

Par la correspondance de Mme de Maintenon, on reconnaît les âmes si chères et au roi pécheur et à Jésus, l'ami de Lazare. Mme de Maintenon est désignée par Marthe, femme d'un zèle actif; nous voudrions nommer la reine, encore inaperçue au moment de la conversion et dont l'initiative laissait à désirer : on ne peut cependant douter de la ferveur de sa prière. Cette Madeleine, priante et toujours chère, rappelle la sœur Louise de la Miséricorde, autre Madeleine non moins convertie que celle du jardin de la Résurrection.

A ce sujet, l'orateur missionnaire, pour achever de démontrer l'efficacité de la prière dans le mystère de la justification, cite plusieurs illustres convertis dont l'Église est fière : saint Paul, converti à la foi chrétienne par les prières de saint Étienne; saint Augustin, par les larmes de sainte Monique.

Ni Augustin, ni Paul n'étant pas alors en disposition de prier pour eux-mêmes, c'était à ceux que Dieu avait choisis et qui avaient grâce pour cela, de leur rendre ce favorable office. Autrement, qui sait si ces deux hommes, les lumières du monde chrétien, ne seraient pas toujours demeurés dans les ténèbres, l'un du vice, et l'autre de l'erreur? Or, ce qui a paru d'une manière miraculeuse, dans ces conversions éclatantes, se passe encore tous les jours à l'égard de tant de pécheurs, sur qui Dieu ne répand ses dons que parce qu'il y a des justes charitables qui lui offrent pour eux des sacrifices, et que sa providence se

(1) T. III, p. 447.

plaît à sanctifier les uns par l'entremise et le secours des autres (1).

Bourdaloue, qui était dans le secret de Mme de Maintenon, savait combien de fois cette pieuse femme avait insisté pour que les vrais amis du roi obtinssent sa conversion par d'incessantes prières. En mars 1679, elle recommandait à l'abbé Gobelin de prier et de faire prier pour le roi (2). Bourdaloue, aussi désireux du succès de sa mission, va au-devant de ses désirs ; il voit le précipice ouvert sous les pas de son royal auditeur, et gémit amèrement dans la pensée que tant d'âmes qui lui sont chères vieillissent dans le désordre, parce que personne ne se présente pour leur donner la main ou l'aumône de la prière.

Ah ! mes chers auditeurs, combien pensez-vous qu'il y ait dans le monde d'âmes perdues et comme abandonnées de Dieu, parce qu'il n'y a personne qui prie, ni qui s'intéresse pour leur salut ? Combien pourraient dire à Dieu ce que le paralytique disait à Jésus-Christ : *Domine, hominem non habeo* (Joan., V, 7) : il y a tant d'années que je suis dans l'état déplorable de mon péché, parce que je n'ai pas un homme qui soit touché de ma misère et qui pense à m'aider. Si cette mère, d'ailleurs passionnée pour son fils, l'avait aimé en mère chrétienne, à force de solliciter auprès de Dieu pour sa conversion, elle l'aurait retiré de son libertinage et de ses débauches. Si cette femme mondaine, au lieu de certaines jalousies qui l'ont si cruellement tourmentée, et qui la piquent encore si vivement, avait eu une jalousie sainte et telle que l'avait l'Apôtre ; c'est-à-dire, si, dans un vrai désir de voir ce mari changer de conduite et quitter ses habitudes, elle se fût adressée au ciel, elle aurait eu la consolation de le ramener à Dieu. Si cet ami faible et complaisant s'était fait

(1) T. III, p. 448.
(2) *Corresp. gén.*, t. II, p. 47.

un point de conscience de remettre son ami dans l'ordre, et qu'il eût eu recours aux autels, d'un impie il en aurait fait un serviteur de Dieu. Mais où sont maintenant ces amitiés solides? où est ce zèle pur, cette charité divine? On s'inquiète, mais d'une inquiétude toute païenne; on a du zèle pour des enfants, mais un zèle fondé sur le sang et sur la chair. Que ce fils qu'on idolâtre tombe dans une maladie dangereuse, on fait cent fois à Dieu pour lui la prière de Marthe : *Domine, ecce quem amas infirmatur* (Joan. XI, 3). Mais est-il dans un engagement criminel, mais entretient-il un commerce qui le perd, mais mène-t-il une vie libertine et scandaleuse, on y est insensible; c'est un jeune homme, dit-on, que le torrent du monde entraîne; il en reviendra : cependant on le laisse dans son désordre, et il y vit peut-être pour n'en sortir jamais et pour y mourir (1).

Cette pensée oppresse le cœur de notre généreux apôtre : aussi menace-t-il des plus terribles jugements de Dieu les chrétiens qui négligent par leur insensibilité de contribuer au salut de leurs frères.

Il ne veut pas exclure les plus grands pécheurs du bénéfice et du succès de la prière, réflexion qui doit frapper nécessairement les coupables notoires, le roi tout le premier ; l'application à sa personne ne peut lui échapper, quand Bourdaloue en appelle à l'intercession puissante des femmes chrétiennes bien connues à la cour.

Toujours est-il vrai que, dans l'ordre de la prédestination, tel qu'il a plu à Dieu de l'établir et de nous le déclarer, la conversion des pécheurs est communément attachée aux prières des justes; que c'est ainsi, mon cher auditeur, que vous-même qui m'écoutez, avez peut-être été autrefois tiré de l'abîme, et que vous seriez le plus méconnaissant des hommes, si vous ne faisiez pas pour les autres ce que l'on a fait pour vous; que c'est en cela que consiste le zèle chré-

(1) T. III, p. 449.

tien, et qu'au lieu de tant déclamer contre les impies, si, par une charité solide, vous preniez soin de prier pour eux, Dieu qui veut, tout impies qu'ils sont, les convertir, vous accorderait la grâce qui les doit sauver. Je sais qu'il y a des péchés pour lesquels le disciple même bien-aimé ne nous a pas conseillés de prier, parce que ce sont des péchés atroces qui vont à la mort. Mais alors, dit saint Augustin, il faut recourir à l'artifice de Marthe : *il faut, comme elle, faire prier Jésus-Christ*, le grand avocat des pécheurs auprès de son Père, le souverain prêtre, le médiateur par excellence, et lui dire, avec cette bienheureuse fille : Il est vrai, Seigneur, il ne m'appartient pas de demander un miracle, aussi singulier que la conversion de ce pécheur endurci; mais je suis certain que si vous l'entreprenez, si vous employez pour lui votre intercession toute-puissante, rien ne vous sera refusé. Oui, chrétiens, Jésus-Christ, si je puis parler de la sorte, entrera en cause avec vous : ce cœur rebelle, ce cœur de pierre sera tout à coup fléchi et attendri; la grâce y ranimera les sentiments de religion que le péché semblait y avoir étouffés; ce pécheur ouvrira les yeux, il reconnaîtra son injustice, et son repentir l'effacera. On en sera surpris dans le monde; mais ce prodige viendra d'une âme fidèle, d'une *Marthe pieuse, d'une Madeleine fervente* qui se sera prosternée devant le Seigneur, et qui l'aura touché par ses pleurs et par ses gémissements (1).

Nous avons déjà donné les vrais noms de Marthe et de Madeleine. Jésus-Christ, maître de ses grâces, veut encore que tous les obstacles opposés à l'action de sa puissance soient levés par les intéressés, pensée qui est le développement mystique de ces mots : *Tolle lapidem*, c'est au pécheur à lever les obstacles (2) :

On voudrait qu'avec tous les obstacles que nous opposons

(1) T. III, p. 450.
(2) *Ibid.*, p. 452.

à notre conversion, et qu'il nous plaît d'entretenir ou dans nous-mêmes ou hors de nous-mêmes, il opérât en nous les plus merveilleux effets de sa grâce vivifiante. On le voudrait, mais en vain. Jésus-Christ est le Dieu des miracles; mais ce n'est point un Dieu aveugle, pour prodiguer ses miracles et pour les avilir. De tous les miracles, notre conversion est celui qu'il souhaite le plus ardemment; mais il la souhaite selon les règles de cette sage miséricorde à laquelle il prétend que nous répondions, et qui doit être accompagnée de notre fidélité. D'espérer que pour parvenir à ce miracle, il sera toujours disposé à faire un autre miracle encore plus grand, qui serait de nous convertir et de nous sauver sans nous, c'est prendre plaisir à nous tromper nous-mêmes. Levez la pierre : c'est-à-dire, quittez ce commerce, retranchez ce luxe, renoncez à ce jeu, brûlez ce livre, fuyez ces spectacles, évitez ces occasions; car tout cela, ce sont comme des pierres qui vous rendent impénétrable aux traits de la grâce (1).

Dès que l'obstacle est levé, Jésus-Christ agit par lui-même.

D'une voix impérieuse il se fait entendre à Lazare, et lui ordonne de paraître : *Clamavit voce magnâ : Lazare, veni foràs* (Joan., XI, 43). Cette voix de majesté, qui, selon le témoignage de Jésus-Christ même, pénètre jusque dans le creux des tombeaux; cette voix de tonnerre, qui, selon l'expression du prophète, brise les cèdres du Liban, divise la flamme du feu, ébranle et fait trembler les déserts, c'est-à-dire dompte l'orgueil de la plus fière impiété, éteint l'ardeur de la plus vive cupidité, force la résistance de l'infidélité la plus obstinée : c'est cette voix qui frappe Lazare et qui le rappelle du séjour de la mort; et c'est pour obéir à cette voix que Lazare sort au même instant de l'obscurité de son tombeau. Tandis qu'il était caché dans ce lieu de

(1) T. III, p. 453.

ténèbres, la vertu de Jésus-Christ demeurait comme suspendue : il faut qu'il sorte dehors, qu'il se produise, qu'il se montre au jour pour être parfaitement ressuscité : *Lazare, veni foràs* (1).

Nous laissons de côté les détails où s'engage l'orateur en appliquant, à la conversion d'une âme infidèle, chacune des circonstances de la résurrection de Lazare ; ils ne rentrent pas directement dans notre dessein, et nous arrivons à la conclusion dont le sens et la portée ne peuvent échapper à personne.

Plaise à Dieu, chrétiens, que ce ne soit pas en vain que je vous aie développé ce grand miracle de la résurrection des âmes! plaise à Dieu qu'entre ceux qui m'écoutent il y ait quelque Lazare qui sorte de son tombeau, converti et justifié! Peut-être le plus endurci et le plus abandonné de ceux à qui je parle, est celui que Dieu a destiné pour cela; peut-être celui dont vous attendez moins ce merveilleux changement, et que vous savez y avoir plus d'opposition, est l'heureux sujet que Dieu a choisi. Pourquoi ne l'espérerais-je pas? pourquoi mettrais-je des bornes à la grâce de mon Dieu? le bras du Seigneur est-il raccourci? le Dieu d'Élie n'est-il pas encore le Dieu d'Israël? n'est-il pas toujours le maître des cœurs? n'a-t-il pas le même pouvoir qu'il avait lorsqu'il ressuscitait les morts? et n'est-ce pas dans les plus grands pécheurs qu'il se plaît à faire éclater sa miséricorde? Faites, ô mon Dieu! que ce ne soit point là un simple souhait, mais que l'effet réponde à ma parole, ou plutôt à la vôtre; opérez ce miracle, non seulement pour la conversion particulière de celui de mes auditeurs que vous avez en vue, mais pour l'exemple de tous les autres. Ainsi vous vérifierez, ô divin Sauveur, ce que vous fîtes dire à Madeleine et à Marthe, que la maladie de Lazare n'allait point jusques à la

(1) T. III, p. 454.

mort, mais qu'elle était pour la gloire de Dieu et du Fils unique de Dieu : *Infirmitas hæc non est ad mortem, sed pro gloriâ Dei, ut glorificetur Filius Dei per eam* (Joan., XI; 4) ou si l'état de ce pécheur est un état de mort, cette mort passagère, reprend saint Augustin, n'ira pas jusques à une mort éternelle, mais elle servira à faire paraître, à faire admirer la vertu toute-puissante de Dieu (1).

Quand on se rappelle que ce discours a été prêché devant le roi, on n'hésite pas à nommer le personnage auquel s'adressaient les vœux de l'orateur et l'on s'explique sa hardiesse, en tenant compte des marques sensibles de conversion dont la cour était témoin.

Le sermon sur la *conversion de sainte Madeleine*, certainement prononcé la même année que les précédents, en 1680, est marqué au jeudi de la semaine de la Passion, jour où l'Église commente l'évangile de la sainte pénitente (2). Le prédicateur ne veut pas faire l'éloge de la pécheresse convertie, mais l'éloge de l'amour qui l'a sanctifiée, amour qui inspire la *vraie pénitence* et *la sincère reconnaissance*.

L'auditeur, alléché par l'énoncé du sujet, attendait un tableau vivant de la pécheresse coupable, son espoir fut déçu; dès les premiers mots, le prédicateur prévient l'assemblée qu'il n'a nullement l'intention d'entrer dans les détails de la vie scandaleuse de Madeleine. Il ne parlera que de sa *conversion*. Il convient que son péché fut le libertinage des mœurs, mais il n'en dira rien de plus; par respect pour cette pénitente encore plus célèbre par son changement qu'elle ne se rendit fameuse par ses désordres, il ne veut pas s'expliquer davantage. Mais que de

(1) T. III, p. 459.
(2) T. IV, p. 107.

rapprochements dans les esprits avec Mme de la Vallière, sœur Louise de la Miséricorde, représentée dans l'auditoire par sa fille Anne-Marie de Bourbon, épouse, depuis le 16 janvier 1680, du prince Armand de Conti : avec Mme de Montespan, avec Mlle de Fontanges, dont les conversions étaient encore bien douteuses !

Le prédicateur profite de la disposition de son auditoire pour revenir sur le sermon du troisième dimanche, sur l'*Impureté*, et donner des explications provoquées par des rapports qui lui ont été faits à son sujet. D'après ces explications, on voit que l'orateur est accusé d'avoir parlé trop ouvertement des scandales publics, de s'être servi d'expressions choquantes ; l'orateur, de son côté, accuse ses censeurs de l'avoir condamné sans l'avoir entendu, d'avoir parlé de lui en termes inconvenants ; il s'autorise de l'exemple de saint Paul, prêchant la même morale dans l'Église naissante, au *siècle de la sainteté*. L'affectation avec laquelle Bourdaloue insiste sur cette *Église naissante*, qui avait besoin de pareilles leçons, malgré *sa sainteté*, montre qu'il a reconnu dans l'auditoire quelques disciples de Port-Royal. En terminant, il rappelle avec fierté que s'il juge à propos de revenir sur le passé, c'est uniquement pour l'honneur de la parole divine.

Il faut l'entendre lui-même : ce passage qui n'est qu'un cri d'indignation contre les vices de la cour, et surtout contre le vice des mauvaises langues, est un de ceux où s'accentue plus énergiquement la verve de notre orateur ; on y trouve la fierté concentrée de l'apôtre avec une pointe de satire :

Si dans un autre discours j'ai parlé plus en détail de ce péché, c'est des paroles toutes pures de saint Paul que je me suis servi. J'ai cru qu'étant consacrées, je pouvais, à l'exemple de ce grand apôtre, les employer dans un audi-

toire chrétien; et ceux qui m'ont entendu savent avec quelle réserve, toutes consacrées qu'elles sont, bien loin d'en développer tout le sens, je n'ai fait que l'effleurer. Quand saint Paul, avec une entière liberté, reprochait aux fidèles certains vices énormes, ou quand il tâchait à leur en imprimer l'horreur par le dénombrement et la peinture qu'il leur en faisait, il se contentait de les prévenir, en leur disant : Plût à Dieu, mes frères, que vous voulussiez un peu supporter mon imprudence! et supportez-la, je vous prie; car vous savez le désir ardent que j'aurais de vous voir tous dignes d'être présentés à Jésus-Christ comme une vierge sans tache. J'ai usé de la même précaution; et quoique indigne de me comparer à cet homme apostolique, Dieu m'est témoin que le même zèle m'a porté à vous faire les mêmes reproches ou les mêmes remontrances. Confondez-moi, Seigneur, si j'oublie jamais la fin pour laquelle vous m'avez confié la grâce de votre Évangile. Or, non seulement les chrétiens de ces premiers temps ne s'offensaient pas de ce que saint Paul leur représentait avec tant de force et sans nul adoucissement; mais, persuadés de l'importance et de la nécessité de cette instruction, ils la recevaient avec une docilité parfaite : ils en étaient édifiés, touchés, pénétrés ou d'une sainte componction, s'ils y avaient part, ou d'une crainte salutaire, s'ils étaient encore dans l'innocence. J'avais droit de croire que je trouverais dans vous les mêmes dispositions, et qu'une morale que saint Paul avait cru bonne pour le siècle de l'*Église naissante*, c'est-à-dire pour *le siècle de la sainteté*, pouvait l'être encore à plus forte raison pour un siècle aussi corrompu et aussi perverti que le nôtre. Je me suis trompé; ce siècle, tout corrompu qu'il est, a eu sur cela plus de délicatesse que celui de l'*Eglise naissante*. Ce que j'ai dit n'a pas plu au monde; et Dieu *veuille que le monde, en me condamnant, ait au moins gardé les mesures de respect, de religion, de piété, qui sont dues à mon ministère :* car, pour ma personne, je sais que rien ne m'est dû. Trop heureux, si, me voyant condamné du monde, je pouvais espérer d'avoir confondu le vice et glorifié Dieu. Trop heureux, si la

censure du monde n'a rien fait perdre à ce que j'ai dit de son efficace et de son utilité, et s'il y a eu des âmes, qui, comme les premiers chrétiens, en aient été, non seulement instruites, mais converties! Ce qui plaît au monde n'est pas toujours le meilleur ni le plus nécessaire pour le monde. Ce qui lui déplaît est souvent la médecine qui, tout amère qu'elle peut être, le doit guérir. *Se choquer de semblables vérités et s'en scandaliser, c'est une des marques les plus évidentes du besoin qu'on en a;* s'en édifier et se les appliquer, c'est la preuve la plus certaine d'une âme solide qui cherche le royaume de Dieu. Mais c'est à vous, Seigneur, à faire le discernement, et de ceux qui en ont abusé et de ceux qui en ont profité. Vous êtes le scrutateur des cœurs; et vous savez que *ce n'est point pour ma justification que je m'en explique ici*, mais pour l'honneur de votre parole. Qu'importe que je sois condamné? mais il importe, ô mon Dieu! que votre parole soit respectée (1).

A propos de ce passage, l'abbé Maury, dans son *Essai sur l'Éloquence*, s'exprime ainsi : « Bourdaloue me pénètre d'un saint respect, lorsqu'il est réduit à faire l'apologie de son sermon sur *l'Impureté*, dans son homélie sur la Madeleine ». Maury n'a pas compris la situation; Bourdaloue ne fait nullement acte d'humilité, il fait acte d'autorité, il s'explique, mais en termes qui jettent une nouvelle confusion sur ses auditeurs indiscrets et de mauvaise foi.

Bourdaloue n'avait pas à se justifier devant une société mondaine; il tenait avant tout à montrer le miracle de l'amour divin dans la sainte pénitente; son discours doit être lu en entier. Nous nous contenterons ici de citer le passage où l'orateur présente Madeleine comme un modèle achevé de conversion; elle a donné du scandale, elle a donné de pernicieux exemples; nous allons voir comment

(1) T. IV, p. 114.

elle a tout réparé, et en conséquence, ce qu'ont à faire les dames de la cour qui se sont rendues coupables des mêmes désordres.

C'était une pécheresse connue dans toute la ville par sa vie mondaine et déréglée; mais elle aima : *Dilexit;* et désormais, autant qu'elle s'était déclarée pour le monde, autant voulut-elle se déclarer pour Jésus-Christ. Elle ne chercha point à lui parler en secret, elle voulut que ce fût au milieu d'une nombreuse assemblée; elle ne craignit point ce qu'on en dirait; au contraire, elle voulut que le bruit s'en répandît de toutes parts; elle prévit tous les raisonnements qu'on ferait, toutes les railleries qu'elle s'attirerait, et c'est justement ce qui l'engagea à rendre son changement public : pourquoi? afin de glorifier Dieu par sa pénitence, autant qu'elle l'avait déshonoré par son désordre; afin de gagner à Dieu autant d'âmes par sa conversion, qu'elle en avait perdu par son libertinage; afin de se mieux confondre et de se mieux punir elle-même, par cette confession, de tous les faux éloges et de tous les hommages qu'elle avait reçus et goûtés avec tant de complaisance. C'est pour cela qu'elle entre dans la maison de Simon le Pharisien, remplie d'une sainte audace : elle n'avait rougi de rien, lorsqu'il s'agissait de satisfaire sa passion, et maintenant elle ne rougit de rien, lorsqu'il s'agit de faire au Dieu qu'elle aime, une solennelle réparation; on l'avait vue dominer dans les compagnies, et maintenant elle veut qu'on la voie prosternée en posture de suppliante; on avait été témoin du soin qui l'avait si longtemps occupée, de se parer et de s'ajuster, de se conformer aux modes et d'en imaginer de nouvelles, et maintenant elle veut qu'on soit témoin du mépris qu'elle en fait : elle le veut, et ne le vouloir pas comme elle, c'est n'être pas pénitent *comme elle;* et ne l'être pas *comme elle, c'est ne le point être du tout* (1).

(1) T. IV, p. 128.

Mme de la Vallière, sœur Louise de la Miséricorde, trouvait ici son éloge, mais d'autres, Mme de Montespan et même Mlle de Fontanges, étaient encore loin de leur modèle.

Le dimanche des Rameaux, le P. Bourdaloue prêche sur la *communion pascale* (1); il en fait ressortir l'obligation rigoureuse pour tout chrétien, obligation qui commande l'innocence de la vie, conservée ou recouvrée. L'homme est ici son propre juge : s'il se présente à la sainte table, coupable avec un semblant d'innocence, il boit et mange son jugement et sa condamnation; mais, reprend l'orateur, un grand de la terre, un roi ne trouvera-t-il pas une absolution complaisante qui lui rendra une dignité factice et le réhabilitera au moins aux yeux des peuples? Bourdaloue répond que, quant à lui, il n'y a pas d'apparence qu'il se détermine jamais à la donner (2).

Il y avait encore assez de foi dans les cœurs pour qu'un pareil *non possumus*, exprimé avec tant de netteté, agitât les consciences coupables. Bourdaloue, d'ailleurs, n'avait pas oublié qu'en 1675 Mme de Montespan n'avait pu obtenir l'absolution de son curé, le P. Lécuyer de l'Oratoire, que le P. de la Chaise, aidé de Bossuet, avait obtenu la séparation des deux coupables; le prédicateur de la station de 1680 se devait donc à lui-même, et au succès de sa mission, de rappeler à ses auditeurs la nature et l'étendue de leurs devoirs.

Le prédicateur entre en matière avec la mansuétude d'un ministre du Dieu de paix; sa personne, sa parole et son regard sont pleins de compassion pour les criminels auxquels il s'adresse. Jésus-Christ, dit-il, vient à vous

(1) *Œuv.*, t. IV, p. 181.
(2) *Ibid.*, p. 192.

plein de douceur : le peuple va au-devant de lui pour chanter le libérateur de Lazare, le puissant prophète qui ressuscite les morts les plus avancés dans la pourriture du tombeau (1).

Deux sortes de personnes saluent l'entrée du Sauveur à Jérusalem : les amis de Jésus-Christ et les Pharisiens ; des justes comme les apôtres et les disciples fidèles, et des impies tels que les Pharisiens. L'orateur fait ensuite le portrait du disciple digne de participer à la communion ; il faut être disciple de Jésus-Christ, extérieurement, et aussi par le fond de l'âme. C'est une obligation d'approcher des sacrements, mais avec réflexion, maturité, et l'orateur de préciser les conditions requises surtout de la part des courtisans. Ici Bourdaloue expose la doctrine de l'Église et défend sa Compagnie du reproche que ses adversaires lui adressent, de donner des absolutions sans discernement :

Car enfin, dirai-je à un de ces pécheurs, si vous vous adressez à moi dans ces jours de solennité, et que je ne vous trouve pas en état de recevoir cette grâce de réconciliation, sans laquelle il ne vous est pas permis ds communier (or, qu'y a-t-il de plus ordinaire à des hommes comme vous?) que ferai-je alors ? Vous accorderai-je la grâce de l'absolution que vous me demandez ? je trahirai donc mon ministère. Ne vous l'accorderai-je pas ? il faudra donc que vous ne mangiez point l'agneau avec le reste des fidèles, et que vous soyez absent de la table de Jésus-Christ. Si je vous y admets, je suis prévaricateur, et je me damne avec vous : si je vous en exclus, vous scandalisez l'Église. Voyez-vous l'extrémité où vous vous jetez, pour n'avoir pas pris les mesures que la loi de Dieu et la prudence chrétienne vous prescrivaient ? *Que, par considération pour votre personne*, j'intéresse l'honneur du sacrement qui m'a été confié, c'est à quoi *il n y a*

(1) *Œuv.*, t. IV, p. 182.

pas d'apparence que je me détermine jamais. Je sais trop quelles sont les bornes de mon pouvoir; l'éclat de votre fortune et de votre dignité ne m'éblouira pas. Qu'arrivera-t-il donc? ce que je dis : qu'il n'y aura ni pâque, ni sacrement, ni culte de religion pour vous, et qu'ensuite on vous remarquera; que celui qui se trouve chargé, comme pasteur, du soin de votre âme, en sera dans l'inquiétude et dans le trouble; que votre mauvais exemple se communiquera; que le libertinage prendra sujet de s'en prévaloir, et que vous serez responsable de l'abus qu'il en fera : pourquoi? parce que vous n'avez pas usé de la diligence nécessaire pour vous préparer. Si dès l'entrée de ce saint temps, *convaincu comme vous l'étiez du désordre de votre conscience*, vous eussiez eu recours au remède que l'Église vous présentait, et que, par une prévoyance chrétienne, vous fussiez venu dès lors vous soumettre à son tribunal, on aurait mis ordre à tout. Vous n'étiez pas encore en état de participer au corps de Jésus-Christ, mais on vous y aurait disposé; vous étiez trop faible pour manger ce pain de vie, mais on vous aurait fortifié ; on aurait guéri vos plaies, on vous aurait excité à sortir de vos habitudes, on vous aurait fait passer par les épreuves de la pénitence, revêtu de la robe de noces, on vous recevrait enfin maintenant dans la salle du festin (1).

C'est ainsi que Bourdaloue savait allier la fermeté des principes avec la charité du Samaritain. Les Jésuites confesseurs à la cour ne suivaient pas d'autres règles, et le P. de la Chaise lui-même ne s'en est jamais écarté ; on oublie que les premiers retours du roi à la vertu datent de son entrée à la cour à la fin de l'année 1674; les relations du temps, quand elles ne disent pas nettement que le confesseur refusa l'absolution, le font entendre indirectement en signalant ses absences par suite de voyages ou de maladies qui sont autant de refus colorés, les seuls que

(1) T. IV, p. 192.

le roi pût accepter publiquement et sur les lesquels l'erreur n'était pas possible.

La morale de Bourdaloue était comprise, et tout l'auditoire, avec Mme de Caylus, voyait bien qu'elle soulevait de violentes tempêtes dans les cœurs des coupables.

L'orateur, plein de son sujet et fort de son autorité, loin de faiblir, poursuit son idée et ses leçons. Il rappelle les règlements prescrits autrefois contre les infracteurs de la loi pascale; il ajoute :

Aujourd'hui on a trouvé moyen d'abréger ces choses et si je puis me servir de cette expression, d'en être quitte à bien moins de frais (1).

En effet, d'après la doctrine du livre de la *fréquente communion* d'Arnauld, avec un *Domine non sum dignus* (2), on pouvait se dispenser de l'accomplissement de la communion annuelle.

L'innocence du cœur ne suffit pas, au dire du prédicateur, pour se présenter dignement à la communion : il faut encore aller au-devant du Christ, il faut avoir en main la palme du vainqueur, il faut être dépouillé des vaines parures et les mettre sous les pieds du Sauveur. Bourdaloue ne manque pas l'occasion de condamner les vanités scandaleuses des dames de la cour et d'entrer ainsi dans des détails pratiques, toujours dirigés contre la scandaleuse influence des femmes :

Pour recevoir dignement le Sauveur des hommes dans le sacrement de ses autels, dit-il, vous devez quitter tout ce

(1) T. IV, p. 194.

(2) Seigneur, « je suis indigne. » Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet, en parlant des Jansénistes.

qui s'appelle *superfluité mondaine*, surtout cette superfluité d'habits, d'ajustements, de parures, qui, selon la pensée de Tertullien, est comme une idolâtrie et une espèce de culte que vous rendez à votre corps : vous devez, dis-je, la quitter, non par des considérations humaines, mais par un respect religieux. On vous l'a dit tant de fois, mesdames, et personne ne le doit mieux savoir que vous-mêmes : vous le reconnaissez devant Dieu, combien ce luxe profane est opposé à l'humilité de votre religion, de combien de péchés il est le principe, à combien de scandales il vous expose. Mais ce que je ne puis comprendre c'est qu'étant aussi portées que vous l'êtes à tout ce qui regarde la vraie piété, on vous engage néanmoins avec tant de peine à la pratique de ce détachement. Ce que je ne puis comprendre, c'est qu'après tant de remontrances que l'on vous a faites, après les règles que vous a données saint Paul, l'organe et l'interprète du Saint-Esprit, après les exhortations pressantes des Pères de l'Église, qui ont traité ce point de morale comme un des plus essentiels à votre état ; après votre propre expérience, plus capable de vous convaincre que tous les discours, vous contestiez encore avec Dieu pour conserver ces restes du monde dont on ne peut vous déprendre. Ce qui m'étonne, c'est qu'après tant de communions, on en voit toujours parmi vous d'aussi passionnées pour cette vanité, d'aussi affectées dans leurs personnes, d'aussi curieuses de plaire que les âmes les plus libertines et les plus déréglées. Voilà ce qui me surprend. Mais ce scandale ne cessera-t-il point, et refuserez-vous à Jésus-Christ, je dis à Jésus-Christ entrant dans votre cœur, un sacrifice aussi léger, et néanmoins aussi nécessaire et aussi agréable à ses yeux que celui-là ? Ah ! mes frères, conclut saint Ambroise, quel avantage pour vous de pouvoir faire un triomphe à votre Dieu des mêmes choses qui font le sujet de vos désordres ! Quelle consolation de le pouvoir honorer, non seulement de vos superfluités, mais de vos vanités mêmes ! Il faut mettre sous les pieds de Jésus-Christ tout ce que l'orgueil du monde invente pour se donner un faux éclat et pour se distinguer ; c'est ainsi que

vous sanctifierez la communion, et que la communion vous sanctifiera (1).

Jésus entre dans les cœurs, et parce qu'il n'est point accueilli en ami, il devient juge redoutable, et maudit les ingrats. Recueillons maintenant les passages du discours qui vont directement à notre sujet, qui s'adressent au roi et à la cour. Bourdaloue, parlant des pharisiens modernes, s'exprime ainsi :

Hommes, dans le fond, ennemis de Jésus-Christ, mais qui n'osent pas se déclarer, et qui s'aveuglent quelquefois jusqu'à se le dissimuler à eux-mêmes, ils voudraient bien ne communier jamais, mais ils y sont engagés par des bienséances de condition et d'état dont ils ne peuvent pas se dispenser : c'est un magistrat, et le scandale qu'il causerait retomberait sur sa personne; c'est un père de famille, qui serait infailliblement remarqué ; c'est une femme de qualité, qui ferait tort à sa réputation; c'est un homme d'Église, qui se décrierait et qui passerait pour un libertin (2).

Autant de communions sacrilèges dont l'orateur va faire connaître les suites :

De là, vous jugez, chrétiens, ce qui accompagne ordinairement de semblables communions : c'est qu'au moment même où ces hommes perdus et impies reçoivent le sacrement de Jésus-Christ, ils conjurent contre lui dans le cœur; ils forment des projets pour satisfaire leurs passions brutales, et le jour de la communion devient pour eux un jour d'excès et de débauche. Voilà, mes chers auditeurs, ce qui arrive, et il vaut mieux vous le dire, pour vous en donner de l'horreur, que de s'en taire, tandis que vous êtes exposés à la conta-

(1) T. IV, p. 199-200.
(2) *Ibid.*, p. 209.

gion de cette impiété. On déclame tant tous les jours contre d'autres désordres, et l'on ne parle point de celui-ci ; mais c'est celui-ci néanmoins qui attaque directement la religion : on insiste sur de légères imperfections qu'on remarque dans quelques âmes dévotes qui fréquentent les sacrements, et l'on ne dit presque rien des chrétiens sacrilèges qui profanent le corps de Jésus-Christ ; mais c'est contre eux qu'il faudrait employer le zèle évangélique. Si, de temps en temps, on leur représentait le malheur de leur état, peut-être enfin y seraient-ils sensibles, et de vives mais salutaires remontrances les réveilleraient de leur profond assoupissement (1).

Et alors ce sacrement de vie est transformé en sacrement de démon et de mort éternelle. Voilà pourquoi Notre-Seigneur ne vient à eux qu'en versant des larmes : *Videns civitatem flevit super illam* (2).

Faudrait-il donc ne communier jamais plutôt que de communier indignement ? Question captieuse, s'écrie l'Apôtre, que le libertinage seul inspire, sur laquelle le P. Bourdaloue s'étend avec clarté, force, éloquence :

Non, mon cher auditeur, l'un ne vaut pas mieux que l'autre ; et cette comparaison, faite par ceux dont je parle, je veux dire par les libertins, marque un principe encore plus mauvais et plus corrompu que n'est la conséquence même d'une communion indigne : car ils ne raisonnent de la sorte que parce qu'ils sont impies et déterminés à vivre dans leur impiété. Ce n'est point par respect pour Jésus-Christ : ils font bien paraître dans tout le reste qu'ils sont peu touchés de ce motif ; ce n'est point en vue de la sainteté du sacrement : à peine en croient-ils la vérité ; ce n'est point dans le dessein d'une prompte conversion, ils en sont bien éloignés, et ils

(1) T. IV, p. 210.
(2) Luc, XIX, 41.

n'y pensent pas. Ce n'est donc que par un esprit d'irréligion ; or, dire par un esprit d'irréligion : Il vaut mieux ne point communier du tout que de communier mal, je soutiens que c'est un raisonnement d'athée.

A quoi j'ajoute une proposition que je soumets à votre censure, mais que je crois vraie, savoir : que de ne point communier du tout par ce principe de libertinage et d'irréligion, est un désordre encore plus abominable devant Dieu que de communier indignement par principe de négligence ou de fragilité. Et, en effet, on a toujours cru que de manquer au devoir de la communion pascale, de la manière que je viens de l'expliquer, c'était une espèce d'apostasie, parce qu'un des caractères les plus marqués du christianisme, c'est la communion. On a toujours cru que de manquer à ce devoir de Pâques, c'était s'excommunier soi-même, mais d'une excommunication plus funeste encore que celle que fulmine l'Église par forme de censure : car, être excommunié par l'Église, c'est une peine que saint Paul même prétend être utile; mais s'excommunier soi-même, c'est un crime qui va droit à la ruine du salut et à la damnation. On a toujours cru qu'un chrétien qui ne faisait pas la Pâque devait être considéré comme un païen et comme un publicain, selon la parole du Sauveur même, parce qu'il n'écoute pas la voix de l'Église, et qu'il méprise ses ordres : et moi, non seulement je le regarde comme un publicain et comme un païen, mais il me paraît pire qu'un païen, parce que je suis persuadé qu'un bon païen, je dis bon, autant qu'il le peut être dans sa religion, vaut mieux qu'un chrétien de nom, mais au fond sans religion. Tel est le désordre que je combats, et plût au Ciel que ce fût un fantôme! mais ce désordre n'est pas si rare que vous le pouvez penser; on ne sait que trop combien il y a de ces libertins, et de ces libertins distingués par leur qualité et par leurs emplois, qui se flattent d'une prétendue bonne foi, en ne communiant jamais, parce qu'ils ne veulent pas, disent-ils, se rendre sacrilèges en communiant. Ne les scandalisons point ici, gardons-nous de les faire connaître; mais aussi, je les conjure

de ne pas scandaliser Jésus-Christ, leur Sauveur, par le mépris de son sacrement, de ne pas scandaliser l'Église, leur mère, par une désobéissance opiniâtre; de ne pas scandaliser les fidèles, leurs frères, par leur exemple pernicieux; de ne pas se scandaliser eux-mêmes par le déréglement de leur conduite. Que feront-ils donc? Communieront-ils indignement? A Dieu ne plaise! Mais, entre ces deux extrémités, il y a un milieu : c'est de communier, et de bien communier. Toute dévotion qui porte à ne point communier, est une fausse dévotion; et toute maxime qui porterait à communier en état de péché, serait une abomination; mais le point solide est d'approcher de la table de Jésus-Christ, et d'en approcher avec des sentiments de religion, de pénitence, de piété, de ferveur, qui sanctifient une âme, et qui la disposent à manger ce pain céleste qui doit être pour nous le gage d'une éternité bienheureuse (1).

Voilà un enseignement complet et pratique sans obscurité, sans détours. L'orateur se met au-dessus de la censure des disciples d'Arnauld, et affirme hautement qu'il faut faire la sainte communion et la bien faire. Cette leçon s'adressait à tous les courtisans, aussi bien au roi qu'à ses complices; reproduite à plusieurs reprises comme on peut l'admettre, elle finit par triompher : en 1674, elle ébranle pour une première fois le souverain; en 1680, elle décide l'exil de la dernière favorite. Mlle de Fontanges, étant tombée malade au commencement du Carême 1680, fut éloignée de la cour; elle se réfugia auprès de sa sœur, puis, après quelques mois de repos, elle rentra à Versailles, où elle vécut dans un état de langueur doublement amère, jusqu'en avril 1681; puis on la conduisit à Paris, et de là au couvent de Port-Royal de la rue Saint-Jacques, où elle mourut le 28 juin 1681. Le roi avait manifesté le

(1) T. IV, p. 212.

désir de voir le P. Bourdaloue l'assister à ses derniers moments (1).

De cette époque date la vie régulière du roi; il se rapprocha de son épouse Marie-Thérèse, et la consola de ses infidélités passées.

Pendant les années qui s'écoulent de 1681 à 1684, Mme de Maintenon goûta la jouissance de ses succès dans la sécurité d'une vie indépendante et honorée; elle reçut la récompense de ses constants efforts par les témoignages non équivoques de reconnaissance que lui prodiguaient le roi et la reine, et par le concours efficace qu'elle trouva de leur part pour l'établissement de l'institut de Saint-Louis.

Nous plaçons le sermon *sur la résurrection de Jésus-Christ* (2) du premier volume des *Mystères*, à une époque postérieure à la conversion définitive du roi. Ce sermon, au jugement de Maury, est un des plus remarquables discours de notre orateur : il montre ce mystère comme le *fondement de notre foi;* le miracle de la résurrection est la preuve la plus convaincante de la divinité de Jésus-Christ.

Cette première partie, dit Maury, est inimitable (3). Elle nous apprend ce qu'est Jésus-Christ par sa résurrection : il est Dieu. Cette résurrection est le fondement de notre *espérance*, elle est le gage de notre résurrection future, elle en est le principe, le motif et le modèle.

Nous ne nous arrêtons pas à analyser la première partie; elle ne renferme guère qu'un seul passage qui fasse allusion à la conversion du roi; nous signalons cependant quelques pages où l'orateur s'élève, avec ses auditeurs, au-dessus de ce pauvre monde, rend gloire et grâce au Dieu

(1) Clément, *Police de Louis XIV*, p. 194.
(2) T. X, p. 255.
(3) *Essai sur l'éloquence de la chaire*, p. 163.

ressuscité, et invite les anges du ciel à suppléer à l'insuffisance des habitants de la terre.

L'orateur a donné la preuve de la résurrection de Jésus-Christ par les faits :

Arrêtons-nous ici, s'écrie-t-il, pour rendre à Jésus ressuscité l'honneur qui lui est dû.

Puis se rappelant que les anges ont été seuls appelés à rendre à Jésus-Christ l'adoration qui lui appartient, il s'écrie :

Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu; et vous me le faites connaître si évidemment dans votre résurrection, que j'aurais presque lieu de craindre qu'elle ne fît perdre à ma foi une partie de son mérite. Car je sens mon âme toute pénétrée des vives lumières qui sortent de votre humanité sainte, et qui sont comme les rayons de la divinité qu'elle renferme. Je ne comprenais pas ce que saint Paul voulait faire entendre aux Hébreux, quand il leur disait que le Père éternel avait commandé aux anges d'adorer son Fils dans le moment qu'il ressuscita, et qu'il fit sa seconde entrée dans le monde : *Et cum iterum introducit primogenitum in orbem terræ, dicit : Et adorent eum omnes angeli Dei* (Hébr., I, 6). Mais j'en vois maintenant la raison : c'est que Jésus-Christ en ressuscitant montra à tout l'univers qu'il était Dieu, et que l'adoration est le culte propre de Dieu et uniquement affecté à Dieu. Voilà pourquoi le Père éternel voulut que ce culte fût rendu solennellement à Jésus-Christ par tous les esprits bienheureux. De savoir pourquoi il s'adressa aux anges et non pas aux hommes pour leur donner cet ordre : Ah! mes frères, dit saint Jérôme expliquant ce passage, c'est notre instruction d'une part, mais notre confusion de l'autre. Car il ne s'adressa aux anges que dans la connaissance anticipée qu'il eut de l'ingratitude, de la dureté, de l'insensibilité des hommes. Il ne s'adressa aux anges que parce qu'il prévit

que les hommes seraient des esprits mondains, qui, bien loin d'adorer Jésus-Christ en vérité, l'outrageraient, le blasphémeraient, et, par le déréglement de leur vie, le couvriraient de honte et d'opprobre. Il est vrai que les hommes, encore plus que les anges, devaient adorer ce Dieu renaissant du tombeau, puisque c'était leur Sauveur, et non pas le Sauveur des anges; mais le désordre des hommes, le libertinage des uns, l'hypocrisie des autres, l'orgueil de ceux-ci, la lâcheté de ceux-là, c'est ce qui détermina le Père céleste à recourir aux anges comme à des créatures plus fidèles, quand il voulut procurer à son Fils unique le tribut d'honneur qui lui était dû en conséquence de sa résurrection. Comme s'il eût dit : Que les anges soient ses adorateurs, puisque les hommes sont des impies qui le scandalisent. Car c'est le reproche que chacun de nous a dû se faire aujourd'hui dans l'amertume de son âme : reproche qui suffirait pour nous tirer de l'assoupissement où nous sommes, et pour ranimer notre foi; reproche qui, par une suite nécessaire, produirait notre conversion et le changement de nos mœurs (1).

On saisit facilement la portée de cette pensée si vivement développée : « Que *les anges soient ses adorateurs*, puisque *les hommes sont des impies qui le scandalisent.* »

Le prédicateur expose ensuite les conséquences de cette résurrection divine : elle est le gage de notre résurrection et le fondement de notre espérance; *comme Jésus-Christ*, nous ressusciterons; *avec lui* nous ressusciterons, parce que nous sommes ses membres; et nous lui serons semblables, mais à cette condition que nous travaillerons, dès la vie présente, à notre sanctification. Il en sera bien autrement, si nos corps restent à l'état de corps de péché; car alors ils ressusciteront, mais comment : « Comme des objets d'horreur pour servir à la confusion de l'âme et

(1) T. X, p. 273.

pour partager son tourment, après avoir servi et avoir eu part à ses crimes. »

L'orateur ne s'en tient pas à cet enseignement général : il voit sur le front et dans les yeux de ses auditeurs un reflet d'incrédulité qui le courrouce ; il veut que tous, avec lui, tirent du mystère de la résurrection la conséquence pratique qu'il impose ; il réfute donc l'une après l'autre les difficultés que l'incrédulité oppose.

Il faut se transporter à l'année 1682 pour saisir les allusions historiques que contient le discours ; le langage du prédicateur est d'accord avec l'état moral du prince. Louis XIV a vu mourir Mlle de Fontanges en juin 1681 ; docile aux leçons de Mme de Maintenon, et à l'action de la grâce, fatigué, si l'on veut, de la domination de ses mauvais penchants, il s'est rapproché de la reine, mais les inquiétudes de ceux qui aiment son âme, sont toujours les mêmes. C'est dans l'appréhension de nouvelles rechutes que Bourdaloue s'écrie :

Mais, hélas! qui *persévèrera? souffrez, mes chers auditeurs*, que je *m'attache particulièrement à ce point* en finissant ce dernier discours. Qui, dis-je, persévèrera? où sont ces âmes fidèles à leurs promesses et inébranlables dans leurs résolutions? Il n'y a que vous, ô mon Dieu! qui les connaissiez, puisqu'il n'y a que vous qui puissiez connaître et le cœur de l'homme et l'avenir; deux choses qui vous sont toujours présentes, mais qui nous sont également cachées, et jusqu'où nos faibles lumières ne peuvent s'étendre.

J'ai lieu néanmoins, Seigneur, de me consoler par les conjectures que je puis avoir d'un secret dont la parfaite connaissance vous est réservée; et je sais en particulier, tout l'univers le sait avec moi, *qu'il y a ici un cœur que votre main a formé, un cœur ennemi de l'inconstance et de la légèreté, fidèle dans ses paroles, égal dans sa conduite, inviolablement attaché aux lois qu'il veut bien se prescrire;* qui s'étant proposé de

grands desseins, n'en peut être détourné par aucun obstacle; qui a fait des prodiges de valeur pour les exécuter; et ce qui n'est pas un moindre prodige, qui a renoncé pour cela non seulement au repos et aux plaisirs, mais à ses avantages mêmes et à ses intérêts. Jusqu'où la perfection de votre loi ne peut-elle point porter, ô mon Dieu! ce cœur ferme et intrépide? et qui jamais dans ce sens a été plus propre que lui au royaume du ciel (1)?

Bourdaloue suit son idée, et l'on s'explique facilement que les courtisans puissent encore trouver l'orateur indiscret. Dans sa péroraison, il loue le roi de la fermeté dont il fait preuve dans le gouvernement du royaume, et en particulier dans les faits de guerre récents, mais c'est pour arriver à son but, à décider enfin Louis XIV à un changement complet de vie sans retour aucun, sans rechute aucune. C'est surtout pour se vaincre lui-même que le roi doit user de fermeté, laissons la parole au prédicateur :

Mais après tout, Sire, Votre Majesté sait assez que la fermeté d'un roi chrétien ne doit pas en demeurer là; qu'elle doit être occupée dans lui à quelque chose encore de plus digne de lui; qu'il en doit être lui-même le sujet, et que, comme toutes les qualités qu'on admire dans les héros seraient peu estimées des hommes, si la fermeté y manquait, ainsi la fermeté même est peu estimée de Dieu, si elle n'est jointe avec sa grâce, qui seule fait à ses yeux notre mérite. Oui, c'est pour conserver la grâce, que Votre Majesté a reçu de Dieu ce caractère de fermeté et de constance; et jamais la guerre, ce théâtre si éclatant pour elle, ne lui a fourni de plus nobles triomphes que ceux d'un monarque qui fait triompher dans sa personne la grâce de son Dieu. Si, dans tous les états, la persévérance chrétienne est le dernier effet de la grâce, on peut dire que c'est une espèce de

(1) T. X, p. 292.

miracle dans un roi, et surtout dans le plus absolu des rois, puisqu'il trouve dans sa grandeur même les plus dangereux ennemis qu'il ait à combattre. Mais aussi, de quel mérite devant Dieu ne doit pas être la persévérance d'un prince qui, se voyant au-dessus de tout, et maître de tout, s'étudie à l'être encore plus de lui-même ; qui, recevant à tous moments les hommages des hommes, n'oublie jamais ce qu'il doit à Dieu ; qui joint avec la majesté du trône l'humilité de la religion ; avec l'indépendance d'un souverain, la charité d'un chrétien ; avec le droit d'impunité, l'équité la plus droite et tous les sentiments de la plus exacte probité ?

Voilà, Sire, les victoires que la grâce toute-puissante de Jésus-Christ doit remporter dans vous. Demeurant ferme dans cette grâce, vous confondrez les libertins, qui craignent votre persévérance ; vous consolerez les gens de bien, qui en font le sujet de leurs vœux ; et constant pour un Dieu si constant lui-même pour vous, en gouvernant un royaume de la terre, vous mériterez de posséder le royaume éternel, que je vous souhaite, etc. (1).

On voit par ces extraits quelles sont encore, en 1682, les préoccupations du zélé prédicateur ; la hardiesse de son langage prouve qu'il est toujours l'apôtre infatigable dans l'œuvre si importante de la conversion du roi, qui, du reste, à cette époque, marchait à son accomplissement définitif.

Le sermon pour le lundi de Pâques (2) n'entre pas dans la série des sermons de la cour ; il reproduit la première partie du sermon de la veille sur le miracle de la Résurrection, et dans la deuxième partie, il s'applique à montrer que ce mystère doit servir à exciter pour ce Dieu-Homme toute la tendresse de notre amour, parce que Jésus-Christ est ressuscité pour nous, est resté sur la terre

(1) T. IX, p. 294.
(2) T. X, p. 297.

après sa résurrection encore pour nous, en qualité de maître et de docteur, se familiarisant avec ses disciples comme avec des frères; il conserve les cicatrices de ses blessures, pour conserver dans la gloire le souvenir des hommes et apaiser la colère de Dieu ; pour nous apprendre à garder le souvenir de ses plaies, pour nous apprendre à aimer les beautés célestes au mépris des beautés terrestres, par la contemplation de la divine humanité revêtue de gloire. Après avoir excité dans les cœurs l'amour de Notre-Seigneur, l'homme de Dieu cherche à conduire l'âme de son auditeur à des degrés de perfection plus élevés :

Je dis que vous devez à Jésus-Christ votre amour, mais je ne dis pas que vous le devez sentir, cet amour : car il peut être dans vous, quoique vous ne le sentiez pas. Il doit être dans la raison, et non dans le sentiment; il doit être dans la pratique et dans l'action, et non dans le goût ni dans la douceur de l'affection : il peut même quelquefois être plus parfait, lorsque sans être ni sensible, ni doux, il est généreux et efficace, embrassant tout, et ne goûtant rien, surmontant la nature par la pure grâce et, dans les aridités et les sécheresses, soutenant une exactitude et une fidélité qui ne se dément jamais (1).

Le P. Bourdaloue en tenant ce langage semble pressentir les destinées futures du roi converti; une vie tissue d'épreuves généreusement acceptées, en expiation d'une longue suite de triomphes et de plaisirs trop facilement recueillis et trop humainement goûtés.

Cependant la transition fut lente : Louis XIV, vers la fin de l'année 1681, se détacha doucement du vice et commença à éprouver le sentiment chrétien de sa dignité.

Mme de Maintenon avait été et était encore auprès de

(1) T. X, p. 310.

lui l'instrument des miséricordes divines; elle avait grâce pour cet étrange ministère par la réunion de toutes les qualités qui attirent et des vertus qui commandent l'estime et le respect. Depuis environ douze ans que le roi la voyait à l'œuvre, il avait pu apprécier la sensibilité de son cœur et la solidité de son jugement; de toutes les femmes qu'il avait aimées, elle seule lui avait parlé de vertu; il n'ignorait pas que toute son ambition était de le voir triompher de ses ennemis. Devenue la confidente habituelle du monarque, elle parvint par ses conseils à rapprocher Louis XIV de son épouse Marie-Thérèse; dès lors une ère nouvelle de bonheur sans mélange commença, Marie-Thérèse, plus que tout autre, en goûta les charmes. Ce résultat inespéré était, de la part de Mme de Maintenon, le fruit de ses prières et d'une vigilance discrète et persévérante. Après la disgrâce de Mme de Montespan, elle n'eut plus un instant de repos; l'apparition de Mlle de Fontanges lui fit perdre un instant courage; elle frémissait dès qu'elle rencontrait sur ses pas, dans les salons de Versailles, quelque nouvelle venue qui pût être un danger pour son néophyte; elle faisait aussitôt part de ses inquiétudes à son directeur et aux amis dignes de sa confiance et capables de l'aider à détourner le danger. Peu de temps après la mort de Mlle de Fontanges, le 5 août 1681, elle écrivit à M. de Montchevreuil: « Vous connaissez Mlle d'Oré, elle fit samedi *Médianoche* avec le roi, on dit qu'elle a une sœur plus belle qu'elle, *ce n'est pas là nos affaires* (1). »

Cette demoiselle d'Oré faisait partie de la suite de Mme de Montespan, encore attachée à la maison de la reine; pendant quelque temps, elle attira l'attention du roi, mais il n'y eut point de scandale. Six mois après, Mme de Maintenon trahit encore ses préoccupations dans

(1) *Corresp. gén.*, t. II, p. 197.

une lettre à son frère d'Aubigné, où elle lui annonce que les « filles de Mme la Dauphine vivent toujours dans une régularité qui étonne toute la cour (1). » Vers le même temps, 2 juin 1682, elle fait part à son directeur, l'abbé Gobelin, du nouveau et touchant spectacle que présente la société de Versailles : « Le plaisir de voir à la messe le roi très chrétien et très aimable ne saurait vous manquer, lui écrit-elle, non plus que celui de la simplicité de ma chambre... Je suis ravie de ce que le monde loue ce que fait le roi... » En effet, l'aspect de la cour avait totalement changé depuis que le scandale avait cessé ; nous en avons la preuve dans un tableau des plaisirs de la cour que nous a laissé le grand prévôt de l'hôtel du roi, le marquis de Sourches. Il n'est plus question ni de bonne chère, ni de gros jeu, ni d'usuriers, ni de fêtes galantes; il y règne tant de réserve, que Mme de Maintenon elle-même craint que la reine, sous l'influence d'une direction trop sévère, ne nuise, par ses scrupules, à l'union qui doit exister entre tous les membres de la famille royale. « Si la reine, dit-elle à l'abbé Gobelin dans la même lettre, avait un directeur comme vous, il n'y a pas de bien qu'on ne dût espérer de l'union de la famille royale; mais on eut toutes les peines du monde à persuader, sur la médianoche, son confesseur, qui la conduit par un chemin plus propre selon moi à une carmélite qu'à une reine (2). »

Nous présentons maintenant le tableau de la cour en fête à l'arrière-saison de l'année 1682, tableau qui fait contraste avec la description de l'abbé de Choisy que nous avons donnée au commencement de ce chapitre.

« On y avait comédie trois fois la semaine, disent les mémoires (3), un bal tous les samedis, et les trois autres

(1) *Corresp. gén.*, T. II; p. 231.
(2) *Ibid.*, p. 240.
(3) *Mém. du marquis de Sourches*, t. I, 1682, p. 109.

jours, tout ce qu'il y avait d'hommes et de femmes de condition à la cour s'assemblait à six heures du soir dans le grand appartement du roi, lequel était magnifiquement meublé, y ayant pour plus de 6 millions d'argenterie. Il était très bien éclairé, il était orné d'un grand nombre d'excellents tableaux, et tous ceux qui y venaient avaient une liberté entière de se divertir à tout ce qui leur plaisait. Dans une chambre, il y avait des violons et des hautbois, avec lesquels on dansait quand on en avait envie; dans l'autre, la reine jouait au reversy, et le roi était de part du jeu; dans l'autre, Mme la Dauphine jouait avec les dames, Monseigneur jouait de son côté et Monsieur et Madame du leur, et dans cette même chambre, il y avait un grand nombre de tables couvertes de tapis magnifiques où chacun jouait au jeu qui lui plaisait le plus: et l'on y était suivi par un grand nombre de domestiques qui ne songeaient à autre chose qu'à prévenir l'intention des joueurs. Dans la quatrième chambre, il y avait un billard où le roi jouait très souvent avec les meilleurs joueurs de la cour. Dans la cinquième, il y avait une magnifique collation où chacun allait boire et manger quand il lui plaisait. Mais ce qui était le plus charmant, était l'esprit de liberté qui était répandu par la bonté du roi qui ne permettait pas même qu'on lui fît ces jours-là aucune cérémonie, et qui allait et venait familièrement au milieu de tous les joueurs et spectateurs sans avoir personne qui le suivît que son capitaine des gardes. »

Tout profane que puisse paraître ce tableau de la cour, on doit convenir que l'on était bien loin des scandales des années 1662 et suivantes, provoqués ou tolérés jusqu'au moment où Louis XIV, en réparation de ses déplorables exemples, éloignait de la cour et exilait les principaux fauteurs de désordre, le chevalier de Lorraine, les jeunes seigneurs mal notés et ses propres enfants légitimés.

comme le duc de Vermandois qu'il ne réintégra à la cour qu'en cette année 1682, après promesse de vivre désormais plus chrétiennement.

A cette époque, Mme de Maintenon poursuivait avec constance l'œuvre de Saint-Cyr en faveur des jeunes filles nobles et sans fortune; le roi l'assura de son puissant concours et considéra cette création comme une œuvre expiatoire; c'est ce qu'il fit entendre lui-même dans une visite à l'Institut de Saint-Louis. Mme de Maintenon, en lui présentant ses pensionnaires, lui dit que « certainement le plus grand nombre d'entre elles vivrait et mourrait dans l'innocence... — Ah! répondit le roi, si je pouvais en donner autant à Dieu que je lui en ai ravi par mon mauvais exemple (1)! ».

La mort de la reine (30 juillet 1683) vint trop tôt mettre un terme à cette ère de bonheur; les vrais amis du roi, Mme de Maintenon la première, craignirent que la mort de Marie-Thérèse ne servît de prétexte pour ramener à la cour l'empire du désordre.

Dès le 12 du mois d'août, elle faisait part de ses inquiétudes à Mme de Brinon, ancienne religieuse qui la secondait dans ses bonnes œuvres; elle la priait de ne point se lasser de prier pour le roi. « Il a, dit-elle, plus besoin de grâce que jamais, pour soutenir un état contraire à son inclination et à ses habitudes (2) ».

La pensée de Louis XIV se reporta bientôt sur Mme de Maintenon. « Elle n'était plus alors dans une fort grande jeunesse, dit l'abbé de Choisy (3), mais elle avait des yeux si vifs, si brillants; il pétillait tant d'esprit sur son visage, quand elle parlait d'action, qu'il était difficile de la voir souvent sans prendre de l'inclination pour elle. Le roi,

(1) Languet, *Mém. sur Mme de Maintenon*, p. 319.
(2) *Lett. hist.*, t. I, p. 10.
(3) Coll. Petit., 2 s., t. LXIII, p. 309.

accoutumé dès son enfance au commerce des femmes, avait été ravi d'en trouver une qui ne lui parlait que de vertu ; il ne craignait pas qu'on dît qu'elle le gouvernait ; il l'avait reconnue modeste et incapable d'abuser de la familiarité du maître. »

Louis XIV prit enfin Mme de Maintenon pour compagne, et le mariage eut lieu secrètement dans la courant de l'année 1684. Bien qu'il n'y ait jamais eu d'acte public de ce contrat, personne n'a douté de sa réalité ; on connaissait la familiarité respectueuse du roi avec Mme de Maintenon ; on eut bientôt conscience de l'autorité dont elle jouissait à la cour sur tous les membres de la famille royale ; sa conduite toujours grave et édifiante garantissait la régularité de sa position. Ce n'est pas un léger mérite pour cette femme célèbre que d'avoir su rendre insensible la transition d'une condition inférieure et précaire à la position *la plus souhaitable* (1), comme dit Mme de Sévigné, et de n'avoir jamais laissé échapper le moindre acte ni le moindre mot qui pût trahir son secret. Sa tenue extérieure ne changea pas, ses habitudes de piété changèrent encore moins ; elles se fortifièrent au contraire de la toute-puissance qui lui était donnée et dont elle fit un bon usage.

« Mme de Maintenon, dit Languet, profita de la confiance que Louis XIV prit en elle pour le tourner du côté de la vertu, et elle y réussit par sa douceur, sa modestie et cette souveraine raison, animée par la piété qui se faisait sentir en elle et qui dans ses discours avaient tant de charmes (2). »

De tout ce qui précède, nous tirons cette conséquence incontestable, que Mme de Maintenon a été l'instrument

(1) *Lett.* du 6 avril 1680, t. VI, 348.
(2) Languet, *Mém. sur Mme de Maintenon*, p. 183.

le plus efficace de la conversion de Louis XIV; elle seule a pu faire entrer dans cet esprit grossier au point de vue surnaturel, dans ce cœur éperdu de vanité et de folles amours, les austères vérités enseignées par les directeurs, confesseurs et orateurs; avec l'arrivée du P. de la Chaise à la cour de 1674, commencent les premiers retours du roi à la vie chrétienne. Bossuet ménagea l'éloignement momentané de Mme de Montespan; et de tous les orateurs le P. Bourdaloue est celui dont l'action a été, au dire des contemporains, comme nous l'avons montré, la plus continue, la plus efficace et la plus décisive. Cette conversion n'est pas évidemment l'œuvre de quelques sermons isolés; elle est le résultat d'un ensemble de sermons et d'événements, que la Providence avait ménagés dans une période de sept années, de 1674 à 1681. Louis XIV revint à Dieu à la belle époque de son règne. Cet acte généreux a rehaussé son mérite et soutenu sa gloire au milieu des adversités qui assombrissent la fin du règne.

C'est du sein même de sa famille que partit le premier trait qui blessa son cœur de père et de souverain. Pour se soustraire au nouveau régime inauguré à la cour par Mme de Maintenon, devenue l'épouse secrète mais incontestée du roi, un grand nombre de jeunes seigneurs quittèrent la France à la suite du prince de Conti et se rendirent à la guerre de Hongrie; cette équipée chevaleresque eût été pardonnable si le roi n'avait appris, par la correspondance des princes qui tomba sous ses yeux, les motifs secrets de cette campagne. « Le roi ayant voulu savoir, dit Mme de Maintenon, ce qui obligeait MM. les princes de Conti d'envoyer incessamment des courriers, en fit arrêter un; on a pris toutes ses lettres et on en a trouvé plusieurs pleines de ce vice abominable qui règne présentement, de très grandes impiétés et de sentiments pour le roi bien contraires à ce que tout le monde lui doit et bien éloignés

de ceux que devraient avoir les enfants de gens comblés de bienfaits et d'honneurs ; ceux de M. de la Rochefoucault sont les plus criminels... » Le roi ne fut pas moins sensible à l'ingratitude de la princesse de Conti, fille de Mme de la Vallière ; cette jeune princesse faisait comprendre hautement au roi qu'elle se plaisait peu à la cour, entre Sa Majesté et les dames de son entourage : aussi s'attira-t-elle de Mme de Maintenon ce reproche cruel mais mérité, un jour qu'elle était venue s'excuser en versant un torrent de larmes : « Pleurez, Madame, pleurez, car il n'y a pas de plus grand malheur que de n'avoir pas un bon cœur (1). »

Nous ne devons pas tenir compte des propos répétés par des historiens de mauvaise foi, qui attribuent au changement de vie du roi les malheurs de la France, que, du reste, ils exagèrent à dessein ; nous n'avons pas non plus à remonter aux causes de cette décadence, mais il nous sera bien permis de dire que si les chefs du royaume, ministres et grands seigneurs, avaient secoué l'influence morale des vingt-cinq premières années de scandales, pour accepter et perpétuer les traditions sévères des trente-cinq dernières années du règne de Louis XIV, le dix-huitième siècle n'aurait pas vu naître cette ère de révolution qui secoue si violemment, encore aujourd'hui, les fondements de notre société française.

(1) *Corresp. gén., de Mme de Maintenon,* t. II, p. 409 (1685) et note.

IV. — LES COMPLIMENTS. — TU ES ILLE VIR. — COMPLIMENTS AU ROI. — A LA REINE. — AUX PRINCES. — AUX ÉVÊQUES.

Avant de passer aux *compliments* adressés au roi par le P. Bourdaloue, nous avons un mot à dire au sujet de l'apostrophe *tu es ille vir*, que notre orateur se serait, dit-on, permise à l'imitation du prophète Nathan, reprochant au roi David l'adultère dont il s'était rendu coupable. On fait à Bourdaloue une gloire de cette hardiesse, et nous affirmons qu'il ne la revendique nullement. Bourdaloue attaque les vices, mais il respecte toujours les personnes. A l'époque où le P. Bourdaloue occupait la chaire royale, les mœurs publiques simples ou plutôt sans façon du seizième siècle, avaient bien changé, et ce qui pouvait être toléré par Henri IV et sous son règne n'était plus de mise sous Louis XIV.

Un Jésuite, le P. Gontery, prédicateur du roi Henri IV, religieux aussi pieux qu'éloquent, s'était permis, à Saint-Gervais de Paris, d'interpeller le roi du haut de la chaire, au sujet de regards inconvenants qu'il échangeait, pendant le sermon, avec une dame de la cour. Le roi ne s'en offensa pas outre mesure, mais il fit comprendre au zélé prédicateur qu'il n'aimait pas recevoir en public de pareilles leçons. Louis XIV qui s'oubliait d'une manière scandaleuse dans la vie privée, gardait toujours au dehors les convenances de sa position; il ne paraît pas qu'il ait jamais trahi ses préoccupations, lorsqu'il était à sa chapelle; les courtisans qui portaient plainte contre les hardiesses du prédicateur, recevaient toujours la réponse

convenable. D'ailleurs, Bourdaloue avait été trop bien élevé pour dépasser les limites de la discrétion. Nous avons de lui une profession de foi à ce sujet qui peut, au besoin, lever tous les doutes. Dans son sermon sur la *Résurrection* (1), il déclare devant Dieu qu'il n'a jamais caché la vérité à ses auditeurs, qu'il a toujours pris soin de la leur présenter avec toute la liberté, *quoique respectueuse*, dont doit user un ministre de la parole divine. Avec les caractères si connus de Louis XIV et du P. Bourdaloue, il est impossible d'admettre le propos en question.

Nous ajoutons une raison puissante contre son authenticité, c'est qu'aucun des contemporains n'en a parlé; or, que de témoins intelligents et communicatifs nous avons des événements de la cour! Mme de Sévigné, Mme de Maintenon n'en disent rien; cependant Mme de Sévigné ne ménage pas ses termes quand elle parle des témérités de Bourdaloue « prêchant contre l'adultère à tort et à travers. » Peut-on supposer que Mme de Sévigné se fût privée du malicieux plaisir de raconter le fait du *tu es ille vir* et de gloser sur David et le prophète Nathan, si le P. Bourdaloue avait renouvelé la scène; et si elle avait eu lieu, eût-elle pu l'ignorer? on se rappelle l'émotion produite par le sermon sur *l'Impureté*. Comment admettre que le roi eût été plus endurant et surtout que les favorites n'eussent pas réclamé une satisfaction proportionnée à l'affront?

Nous avons parlé du sermon de Pâques sur les rechutes, qui parut foudroyant, et que les courtisans signalèrent au roi comme manquant de discrétion : le propos de Nathan aurait fait une bien autre impression.

Mme de Maintenon elle-même s'inscrit en faux contre cette anecdote, lorsqu'elle compare les prédications du

(1) T. IV, p. 321.

P. Mascaron avec celles du P. Bourdaloue qu'elle trouve plus poli que son collègue.

L'anecdote du *tu es ille vir* ne date point du règne de Louis XIV, c'est beaucoup plus tard que les critiques se sont donné le plaisir d'humilier le grand roi par la bouche de son prédicateur. L'abbé Oroux, dans son histoire de la chapelle du roi, en parle en 1774 sur la foi de l'auteur des *Mémoires de Mme de Maintenon*, La Beaumelle, dont on connaît le génie inventif; et encore La Beaumelle ne sait-il auquel des orateurs habituels de la cour, il doit attribuer ces paroles. Si le fait avait été certain, il serait resté attaché au nom de son téméraire auteur, surtout si l'on admet toutes les circonstances accumulées par La Beaumelle (1); il suffit de l'entendre pour douter de sa véracité. La Beaumelle vient de parler d'une des conversions de Louis XIV, à la suite d'un sermon véhément contre *l'amour de la gloire et des femmes*, il ajoute : Les Jésuites dont le zèle est si prudent, parlèrent avec autant de liberté que s'ils ne l'étaient pas; un d'eux, expliquant la parabole de Nathan (2), en osa faire l'application au roi et, s'échauffant contre lui, l'apostropha *vingt fois* de ce mot, *tu es ille vir*. Le roi demanda ce que signifiaient ces paroles. Personne n'osait les traduire : l'un disait qu'il ne les avait pas entendues, l'autre qu'il avait oublié le latin; on dit, Sire, que *tu es cet homme-là*, répondit le duc de Montausier (3). Le roi ne put se défendre d'un mouvement d'indignation... cependant, se rappelant les reproches de Mme de Maintenon, Louis aurait répondu : il

(1) *Mém. pour servir à l'hist. de Mme de Maintenon*... Maestricht, 1778, t. II, p. 95.

(2) Reg. XII, 7.

(3) M. Roux, auteur d'une histoire détaillée de Montausier, ne parle pas de cette anecdote. Voir Oroux, *Hist. de la chapelle et des cours de France*, t. II, p. 510.

a fait son devoir, faisons le nôtre. Autant de paroles, autant de contes invraisemblables, et d'autant plus invraisemblables que toutes ces impertinences ne peuvent s'appliquer qu'au P. Bourdaloue, seul prédicateur Jésuite à la cour, depuis 1670 jusqu'à l'Avent 1681 prêché par le P. Gaillard (1), et alors tout scandale avait cessé. Or après ce que nous avons dit du caractère de la prédication du P. Bourdaloue à la cour, il nous paraît inutile d'insister davantage sur les propos de La Beaumelle et d'Oroux son copiste.

Depuis la fin du dernier siècle, le *tu es ille vir* a passé dans la tradition, à l'aide de l'esprit moderne qui aime à faire la leçon aux rois. Anquetil en fait mention; son autorité, unie à celle de La Beaumelle, ne présente pas une grande garantie; elles ne valent pas un mot de Mme de Sévigné, et ce mot nous manque.

Les *compliments* occupent une place assez importante dans les discours du P. Bourdaloue pour mériter, à notre avis, de fixer notre attention : ils ont été jugés trop légèrement par les uns et trop sévèrement par les autres. Il est donc de notre devoir de chercher la vérité entre ces deux extrêmes et de ramener les lecteurs à une plus juste appréciation. Nous montrerons par des explications et des faits que Bourdaloue, tout en prenant d'office le langage des hommes de cour, n'a jamais dérogé ni à la gravité ni à la dignité de son caractère.

Le compliment oratoire, dans la chaire chrétienne, est une partie de discours en forme d'éloge, adressée au roi, aux princes de la terre ou de l'Église qui président l'assemblée. Cet usage remonte à la plus haute antiquité dans

(1) Le P. Gaillard prêcha un seul sermon au Carême de cette année; les autres furent prêchés par divers prédicateurs réguliers et séculiers.

l'Eglise qui a toujours été une école de respect et d'attachement à ses chefs spirituels et temporels.

Du haut de sa chaire d'*éloquence sacrée*, Maury traite du *compliment oratoire;* il présente Bossuet et Fénelon comme des modèles du genre et donne les règles à suivre : « Il faut lier, dit-il, le compliment qu'on fait, louer par les faits pour louer sans flatterie; ennoblir l'éloge en l'associant avec courage à quelque grande et utile vérité; éviter les généralités qui ne caractérisent et ne satisfont personne; exercer un pareil ministère public avec dignité et retenue, pour ne compromettre ni son estime ni son héros; mêler avec une sage hardiesse l'instruction aux louanges, ou plutôt la faire sortir de l'instruction elle-même (1)... »

Bourdaloue, dans ses compliments, n'a point suivi d'autres règles; nous serions même tenté de croire que Maury a emprunté sa théorie à la pratique de Bourdaloue, s'il n'ajoutait plus bas (2) : « Bourdaloue n'a jamais excellé dans cette partie, tous ses compliments sont sages mais communs. » Pour preuve, il cite le compliment final du sermon sur la *Conception de la sainte Vierge* (3) et concentre tout l'intérêt du passage sur un texte latin, où il ne voit qu'un jeu de mots déplacé.

Bourdaloue prêchait à la cour deux jours après le mariage d'Adélaïde de Savoie avec le duc de Bourgogne, fils du grand Dauphin qu'on appelait à la cour *Monseigneur;* après avoir rempli son ministère par des présages qui deviennent des leçons, dit Maury, Bourdaloue s'écrie avec le fidèle messager d'Abraham, Eliézer, lorsqu'il rencontra Rebecca : *Ipsa est mulier quam præparavit Dominus*

(1) *Essai sur l'éloq. de la chaire,* t. I, p. 259.
(2) *Ibid.*, p. 260.
(3) *Œuv.*, t. XI, p. 52-55.

filio Domini mei; oui, s'écrie-t-il, voici la femme que Dieu a préparée pour le fils de mon maître, *de mon Seigneur!* et Maury d'ajouter « La plupart des courtisans trouvèrent cette allusion très heureuse, et ceux dont le goût était plus délicat, jugèrent qu'à force d'être exacte et littérale, elle dégénérait en jeu de mots. » Nous nous permettons de croire que jamais Bourdaloue n'a prémédité un pareil trait d'esprit, et que toute sa préoccupation s'arrêtait à la comparaison flatteuse des fiancés avec les personnages bibliques. Maury, en relevant une semblable puérilité et en basant tout un jugement sur un propos de ce genre, mériterait ici le reproche qu'il adresse à Bourdaloue, si l'on ne savait que bien souvent l'imagination l'entraîne au-delà de ses propres pensées. Nous verrons plus loin que, dans ce compliment de circonstance, il y a des leçons à recueillir qui laissent bien loin le misérable jeu de mots.

On trouve les compliments de Bourdaloue un peu longs, et peut-être, en effet, doit-on leur reprocher une certaine prolixité; si l'on veut cependant étudier de près la marche du discours, on verra que, dans ces longueurs apparentes, il y a toute une série de leçons que le royal auditeur ne pouvait digérer qu'à petite dose. Ajoutons que les personnes et les faits mis en scène dans le compliment, étaient, pour les auditeurs, palpitants d'intérêt, tandis qu'après deux siècles, ils nous laissent froids et insensibles. Mieux vaudrait, pour juger sainement des choses, se mêler à la foule des courtisans de Louis XIV et suivre leurs impressions consignées dans les mémoires du temps. Laissons de côté les admirateurs d'office, rédacteurs de la *Gazette*, du *Mercure de France*, ou du *Journal de Dangeau*, mais ne dédaignons pas les jugements désintéressés de Mme de Sévigné, de Mme de Maintenon, dans leurs correspondances intimes; du marquis de Sourches et même de Bayle, qui

étaient bien plus que nous en état de juger de l'à-propos et des délicatesses de l'orateur. Convenons enfin que l'ère de révolution sous laquelle nous vivons, a trop affaibli en nous les sentiments de respect, d'honneur et même de politesse, pour que nous puissions porter sur la matière un jugement équitable. Quoi qu'il en soit de l'appréciation de Maury, nous verrons bientôt que le P. Bourdaloue a rempli toutes les conditions posées par le rhéteur. Il loue par les faits et mêle avec hardiesse l'instruction à l'éloge.

Nous n'avons pas, dans les œuvres imprimées du P. Bourdaloue, tous les compliments qu'il a prononcés dans les douze stations, dont cinq de Carême et sept d'Avent. Ceux que l'éditeur a publiés au nombre de quatorze, ont été conservés à cause de l'intérêt historique qui s'y rattache et de la nature des leçons qu'ils renferment ; à ces titres, ils méritent d'être étudiés.

L'usage demandait que l'orateur ouvrît chaque station d'Avent par un compliment au roi, le jour de la Toussaint ; un autre compliment devait terminer le discours de clôture, le jour de Noël.

La station de Carême commençait au jour de la Purification de la sainte Vierge avec un compliment au roi, et se terminait le jour de Pâques avec un compliment d'adieu.

Les mémoires contemporains parlent d'un compliment au roi sur le rétablissement de sa santé, qui fit sensation ; Mme de Maintenon en fait part avec émotion à son amie Mme de Brinon, et Dangeau le signale comme étant « le plus touchant et le plus pathétique qu'il ait jamais entendu (1). » Cette pièce oratoire n'a point été conservée.

En suivant l'ordre adopté par l'éditeur, qui n'est autre que l'ordre de l'année ecclésiastique, nous trouvons pour

(1) *Journal*, 1686, t. I, p. 436.

l'ouverture de la station de l'Avent, fête de la Toussaint, quatre compliments.

Tous renferment l'allusion historique, la louange et la leçon.

Le premier sermon de la Toussaint traite de la *récompense des saints;* récompense méritée par une vie laborieuse que l'orateur propose à l'imitation de ses auditeurs; il conclut son discours par ces mots : *Vivons* comme les saints, *combattons* comme eux, *souffrons* comme eux, si nous voulons régner avec eux et participer à leur gloire. Cette pensée sert de thème au *compliment.* L'orateur demande pour le roi une sainteté glorifiée dans le ciel. Il lui accorde tous les talents qui font les grands rois, l'art de *régner* sur les hommes, le nombre de conquêtes, mais il ajoute cette leçon :

Votre Majesté est trop éclairée pour croire que ce qui fait la perfection d'un roi selon le monde, suffise pour faire le bonheur et la solide félicité d'un roi chrétien. Régner dans le ciel, sans avoir jamais régné sur la terre, c'est le sort d'un million de saints, et cela suffit pour être heureux. *Régner sur la terre, pour ne jamais régner dans le ciel, c'est le sort d'un million de princes, mais des princes réprouvés, et par conséquent malheureux* (1).

Bourdaloue ne laissera pas le roi sous cette impression, il lui rappellera les encouragements que saint Bernard adresse à une tête couronnée et lui promettra le concours de ses prières en quelques mots où se révèle la sensibilité de son cœur d'apôtre; laissons-le parler (2) :

Ma confiance est que vous régnerez sur la terre et dans le

(1) T. I, p. 38.
(2) *Ibid.*, p. 39.

ciel : que, malgré tous les dangers, malgré tous les obstacles du salut auxquels la condition des rois est exposée, Votre Majesté, sanctifiée par la vérité, je dis par la vérité des maximes de sa religion, en gouvernant un royaume temporel, méritera un royaume éternel. C'est dans cette vue, Sire, que j'offre tous les jours à Dieu le sacrifice des autels : trop heureux, si, pendant que tout le monde applaudit à Votre Majesté, éloigné que je suis du monde, je pouvais attirer sur elle une de ces grâces qui font les rois grands devant Dieu et selon le cœur de Dieu !

Car, c'est à vous, ô mon Dieu ! et à votre grâce, de former des rois de ce caractère, de saints rois ; et ma consolation est que celui à qui j'ai l'honneur de porter votre parole, par la solidité et par la grandeur de son âme, a de quoi accomplir vos plus grands desseins. La sainteté d'un chrétien est comme l'effet ordinaire de la grâce ; la sainteté d'un grand en est le chef-d'œuvre ; la sainteté d'un roi en est le miracle ; celle du plus grand et du plus absolu des rois en sera le prodige ; et vous en serez, Seigneur, la récompense. Puissions-nous tous y parvenir, à cette récompense immortelle !

Ce discours nous transporte aux années de prospérités, de grandeur et de régularité ; nous le plaçons à l'année 1684. Colbert est mort (1) et Louis XIV règne par lui-même ; il a pris les armes pour forcer l'ennemi à respecter le traité de Nimègue, et ses succès en Flandre et en Espagne, les soumissions des Génois et des Algériens, autorisent l'orateur à prononcer ces paroles flatteuses :

Si le bonheur d'un prince pouvait consister dans le nombre des conquêtes, s'il était attaché à ces vertus royales et éclatantes qui font les héros et que le monde canonise, Votre Majesté, contente d'elle-même, n'aurait plus rien à désirer...

(1) 6 septembre 1683.

Puis viennent les leçons que nous avons rappelées.

Le sermon sur le *jugement dernier*, pour le premier dimanche de l'Avent, contient, dans l'introduction, un *compliment* qui porte le caractère de moralité habituel chez Bourdaloue. Il a pompeusement relevé la gloire du roi, juge souverain dans ses États ; il ajoute cette leçon qui devait être comprise d'un prince aussi chrétien et aussi coupable que Louis XIV :

Mais, Sire, si c'est le propre des rois de juger les peuples, il n'est pas moins vrai que c'est le *propre de Dieu de juger les rois ;* et comme le grand privilège de la souveraineté est de ne pouvoir être jugé que de Dieu seul, on peut dire que la grande marque de l'autorité suprême de Dieu est d'être lui seul le juge de tous les souverains. Il nous l'a lui-même marqué en cent endroits de l'Écriture ; et si son jugement doit être terrible pour toutes les conditions des hommes, il semble néanmoins qu'il affecte de le faire paraître plus redoutable pour les grands et pour les rois de la terre.

C'est de ce jugement, Sire, où les rois seront appelés aussi bien que les peuples, que j'ai à parler aujourd'hui. Autrefois saint Paul, prêchant cette matière en présence des infidèles mêmes et des païens, la traitait avec tant de force et tant d'énergie, qu'ils en étaient émus, saisis, effrayés : *Disputante autem illo de justitia et castitate, et de judicio futuro tremefactus Felix* (Act., 24 ; 25). Je n'ai ni le zèle, ni l'éloquence de saint Paul ; mais aussi j'ai l'avantage de parler devant un roi chrétien et très chrétien, devant un roi docile aux vérités de la religion et disposé, non seulement à les écouter, mais à en profiter. Ainsi j'ai droit d'espérer de mon ministère, tout indigne que j'en suis, un succès beaucoup plus heureux (1).

On répétait bien souvent aux oreilles du roi qu'il ne

(1) T. I, p. 42.

relevait que de Dieu, mais on ne lui disait pas si souvent que ce Dieu était un juge plus rigoureux pour les rois que pour tout autre, et que, pour prévenir leur condamnation, les rois doivent se montrer dociles aux enseignements de la religion.

Le second sermon pour la fête de *la Toussaint*, sur *la sainteté*, *Mirabilis Deus in sanctis suis* (1), a dû être prononcé après la révocation de l'édit de Nantes, en 1686 au plus tôt, ou plus vraisemblablement en 1691. Le résultat de cette mesure est rappelé comme un des faits les plus notables du règne.

Dieu est admirable dans ses saints, parce qu'il apprend au monde, par leurs exemples, à estimer la pauvreté, à aimer les pleurs et l'adversité; par eux, il nous apprend à renverser tous les obstacles opposés à la sainteté : le libertinage, l'ignorance et la lâcheté. L'orateur finit la troisième partie de son discours, en montrant au roi et aux courtisans que nul ne peut se soustraire à l'obligation de devenir saint, que la sainteté est accessible à tout le monde; dans le ciel, il y a des représentants de toutes les races et de toutes les positions sociales. Avec cette pensée, il entre dans la partie élogieuse et amène cette dernière leçon que, par la sainteté seule, un roi gouverne bien son royaume et mérite la récompense des élus.

Cette morale regarde généralement tous ceux qui m'écoutent; mais j'ai la consolation, Sire, en la prêchant devant Votre Majesté, de trouver dans son cœur et dans la grandeur de son âme tout ce que je puis désirer de plus favorable et de plus avantageux pour la lui faire goûter à elle-même. Car je parle à un roi dont le caractère particulier est d'avoir su se rendre tout possible, et même facile, quand il a fallu exé-

(1) T. I, p. 245.

cuter des entreprises, ou pour la gloire de sa couronne, ou pour la gloire de sa religion. Je parle à un roi qui, pour triompher des ennemis de son État, a fait des miracles de valeur que la postérité ne croira pas, parce qu'ils sont bien plus vrais que vraisemblables; et qui, pour triompher des ennemis de l'Église, fait aujourd'hui des miracles de zèle qu'à peine croyons-nous en les voyant, tant ils sont au-dessus de nos espérances. Je parle à un roi suscité et choisi de Dieu pour des choses dont ses augustes ancêtres n'ont pas même osé former le dessein, parce que c'était lui qui seul en pouvait être tout à la fois et l'auteur et le consommateur.

Dieu vous a donné, Sire, par droit de naissance, le plus florissant royaume de la terre, et il vous en prépare un autre dans le ciel, qui est le royaume de ses élus. C'est entre ces deux royaumes que Votre Majesté se trouve comme partagée; mais avec cette différence, qu'elle doit regarder le premier comme *le sujet de ses obligations*, et le second comme la récompense de ses vertus. Or, elle n'apprendra jamais mieux le secret de les accorder ensemble, je veux dire de bien gouverner l'un et de mériter l'autre, que dans les maximes de la sainteté chrétienne. Car c'est par elle, dit l'Écriture, que les souverains exercent sur leurs sujets l'absolue puissance que Dieu leur a donnée : *Per me reges regnant* (Prov., 8; 5) .C'est par elle que les souverains s'acquittent envers leurs sujets des devoirs que Dieu leur a imposés.

En un mot, c'est par la sainteté chrétienne que les rois sont les images de Dieu, les ministres de Dieu, les hommes de Dieu, et voilà, Sire, ce que Dieu vous dit par ma boucher et ce qu'il vous a dit *depuis tant d'années*(1) que j'ai l'honneu, de vous annoncer sa sainte parole. Votre Majesté l'a reçue; elle l'a honorée comme la parole du Tout-Puissant et du Roi

(1) T. I, p. 284. — Après la révocation de l'édit de Nantes, Bourdaloue a prêché les Avents de 1686, 1689, 1691, 1693, 1697.

des rois : ce sera pour elle une parole de vie et de salut éternel (1)...

Un troisième discours sur la fête de *la Toussaint*, avec le même texte : *Dieu est admirable dans ses saints*, développe cette pensée : Dieu est admirable de nous avoir donné les saints pour intercesseurs et pour patrons (2), et il n'est pas moins admirable de nous les avoir donnés pour exemples; d'où naît l'obligation de les *honorer* et de les *imiter*. Le compliment n'est qu'une application au roi, aussi flatteuse que digne, de cette double obligation, tout en lui rappelant que la gloire de ce monde est éphémère, tandis que le royaume du ciel ne finira jamais :

Qui que nous soyons, nous avons tous une obligation générale de nous sanctifier; mais il est vrai que les grands en ont une particulière; et je ne craindrai point d'ajouter que cette obligation particulière pour les grands est encore plus étroite pour Votre Majesté. Ce n'est point assez; et pourquoi ne dirais-je pas que vous avez sur cela une obligation qui vous est personnelle, et qui ne peut convenir à nul autre qu'à vous? Cette obligation, Sire, qui vous est si propre, cette raison d'aspirer à la sainteté et à la plus sublime sainteté, c'est votre grandeur même, et le haut point d'élévation où nous vous voyons. Car, puisque le ciel a mis Votre Majesté au-dessus de tous les monarques de l'univers, et puisque, entre toutes les puissances humaines, il n'y a rien qui l'égale, elle se trouve spécialement obligée par là, pour ne pas descendre, de se porter vers Dieu, de ne rechercher que Dieu, de ne s'attacher qu'à Dieu. C'est pour cela que Dieu vous a donné ces qualités éminentes, qui font l'admiration de tous les peuples : c'est pour cela, et pour cela seul qu'il vous a fait naître. Non, Sire, il ne

(1) En 1686, Bourdaloue prêchait son troisième Avent.
(2) T. XI, p. 383.

vous a point fait naître précisément pour être grand dans le monde, ni pour être roi; mais il vous a fait roi, et le plus grand des rois, pour être saint. Sans la sainteté, tout l'éclat de votre couronne, toute la splendeur de votre règne, tous ces titres qui vous sont si justement dus, de roi puissant, de roi sage, de roi magnifique, de roi conquérant, ne sont rien, ou ne sont, selon le langage de l'Écriture, qu'illusion et que vanité : *Vanitas vanitatum*. Voilà, Sire, *ce qu'ose représenter à Votre Majesté* le dernier de vos sujets qui, jugeant des choses par les lumières de l'Évangile qu'il a l'honneur de vous prêcher, s'estimerait mille fois plus heureux de donner sa vie pour le salut de votre âme que pour l'accroissement de vos États. Non point qu'en fidèle et zélé sujet, je ne puisse et ne doive prendre part à ces succès éclatants qui font de votre royaume le plus florissant empire du monde; mais après tout, ce royaume de la terre passera, et le royaume du ciel ne finira jamais : l'un aura son temps, et l'autre que Dieu réserve à ses saints n'aura pour terme que l'éternité bienheureuse (1).

En plaçant ce discours à l'Avent de 1689, nous donnons l'époque où Louis XIV se met au-dessus de tous les monarques de l'Univers, en tenant tête à la nouvelle coalition, et achève de ruiner la France par les exigences de son ambition. L'orateur ne parle point d'ambition, non plus que des abus de force dont le roi se rend coupable sous l'inspiration de Louvois, pour mettre le désert et la dévastation entre l'Empire et la France; il se contente de lui rappeler qu'en dehors de la *sainteté*, tout est vanité ; qu'*il aimerait mieux le voir croître en sainteté plutôt qu'en puissance*, bien, qu'en fidèle sujet, il prenne part aux *succès éclatants de ses armes*. C'était faire comprendre qu'il n'approuvait pas la prodigieuse levée de

(1) T. XI, p. 422.

boucliers qui mettait l'Europe en feu. Encore ici la leçon se fait jour.

Le quatrième sermon pour la *Fête de tous les Saints*, prêché devant le roi, a pour texte ces paroles de saint Mathieu : *Accesserunt ad eum discipuli ejus, et aperiens os suum, docebat eos* (1). Notre-Seigneur enseignait à ses disciples la *science des saints*. A son exemple, l'orateur espère seconder les faibles dispositions de ses auditeurs, en leur enseignant : 1° à concilier entre elles leur condition et leur religion ; 2° à corriger leurs désordres par leur religion ; 3° à s'aider de leur condition même mondaine, pour se perfectionner dans leur religion (2).

Le compliment est étendu, mais il est fécond en graves enseignements. Il commence par cette interpellation hardi :

C'est à vous, Sire, de posséder éminemment la science des saints ; il faut à un roi de la grandeur dans la sainteté même, puisqu'avec une sainteté vulgaire et commune, il est impossible qu'il satisfasse aux importants devoirs dont il est chargé comme roi. En effet, si, selon l'Évangile de ce jour, une partie de la science des saints est d'être pacifiques, la science d'un saint roi, et d'un roi chrétien, doit être, dit saint Augustin, de mettre sa gloire à donner la paix, doit être d'employer sa puissance et de n'épargner rien pour établir, pour affermir, pour faire fleurir et régner la paix. Aussi est-ce particulièrement aux princes et aux rois de ce caractère qu'il est dit aujourd'hui : *Beati pacifici* (Matth., 5; 9). Or, suivant cette règle, Sire, si jamais prince sur la terre a eu droit de prétendre au mérite de cette béatitude, on ne peut douter que ce ne soit Votre Majesté, car elle vient de *donner la paix à toute l'Europe*, de la manière la plus chré-

(1) Matth., v, 2.
(2) T. XI, p. 428.

tienne dont jamais monarque chrétien l'ait donnée et l'ait pu donner : je veux dire, au milieu de ses conquêtes, dans le comble des prospérités et des succès dont Dieu jusqu'à la fin a béni ses armes, dans le désespoir où étaient ses ennemis, malgré leur formidable ligue, de pouvoir lui résister, et lorsqu'ils étaient forcés de reconnaître et de confesser que vous étiez, Sire, le seul victorieux et le seul invincible. C'est en de si favorables conjonctures que vous avez voulu être le pacificateur du monde chrétien, et c'est ainsi que toute l'Europe vous est redevable de son bonheur. Non content d'avoir été jusqu'à présent le plus glorieux et le plus puissant des rois, vous voulez encore, Sire, être le meilleur de tous les rois; après avoir été, comme conquérant, l'admiration de tous les peuples, vous voulez, pour couronner votre règne, être le père de votre peuple. Le dirai-je, Sire, avec la respectueuse liberté que me fait prendre mon ministère? Votre peuple n'en est pas indigne : car jamais peuple sous le ciel n'a tant aimé son roi, n'a été si passionné pour la gloire de son roi, ne s'est épuisé pour son roi avec tant de zèle, n'a fait pour la conservation de son roi tant de vœux à Dieu. Votre Majesté l'a senti, et elle ne l'oubliera jamais : tous les cœurs sur cela se sont ouverts, et le vôtre, Sire, en a été touché. Ce peuple, encore une fois, n'est donc pas indigne de vos bontés; et si l'on pouvait les mériter, je dirais qu'il les a méritées par son attachement sans exemple, par sa fidélité à toute épreuve, par son obéissance sans bornes, par son amour tendre pour Votre Majesté. *Beati pacifici :* Heureux les pacifiques, et encore plus les pacificateurs, puisque, malgré les faux raisonnements de la politique mondaine, c'est ce qui fait les saints rois, les rois selon le cœur de Dieu, les rois dignes de posséder le royaume de Dieu (1).

Du haut de la chaire, Bourdaloue se fait ici l'interprète de tout un peuple et nous pouvons ajouter de toute l'Eu-

(1) T. XI, p. 462.

rope ; depuis Mme de Maintenon (1) jusqu'au dernier des sujets et des rivaux du roi de France, tout le monde demandait la paix ; le traité de Riswick (septembre 1697) répondit aux vœux de la nation.

Le P. Daniel, dans son journal historique de Louis XIV, s'exprimait ainsi, à l'année indiquée, 1697 (2) : « C'est ici l'heureuse année de la paix, dont toute l'Europe avait tant besoin et après laquelle tous les peuples soupiraient. » Cette invitation à la paix fut la dernière parole que le pieux et éloquent orateur adressa au monarque conquérant.

On peut lire, dans la correspondance générale de Mme de Maintenon, une lettre de l'évêque de Chartres au roi, à la date de 1697 (3), dans l'esprit de cette péroraison : « Tous les peuples, lui dit-il, sentent les obligations qu'ils vous ont dans cette paix si désirée de tous côtés, ils élèvent leurs mains au ciel pour demander la conservation de votre sacrée personne... » Il faut aussi noter le passage où Bourdaloue rappelle au roi combien son peuple l'aime et combien, par cet amour, il est digne d'avoir un père aussi dévoué à son peuple. Le cœur de Mme de Maintenon, si sensible aux bonnes paroles que Bourdaloue avait dites, à l'occasion du rétablissement de la santé du roi en 1686, en dut être vivement touché. Si la correspondance est muette à ce sujet, c'est qu'alors elle était en délicatesse avec le prédicateur et se livrait entièrement à Mgr de Noailles.

La station de l'Avent était terminée avec le sermon de

(1) Legendre raconte dans ses mémoires tous les efforts que Mme de Maintenon fit pour décider le roi à faire la paix (*Mém.* p. 401). Mme de Maintenon ne cesse pas d'exprimer son amour pour la paix dans sa correspondance de 1693 à 1697.

(2) *Hist. de France*, t. XVI, p. 264.

(3) *Corresp. gén.*, t. IV, p. 194.

la fête de Noël. Nous trouvons trois compliments à la suite des trois sermons prêchés le jour de cette solennité.

Le premier compliment pour clôture de la station, attaché au premier sermon de la Nativité de Notre-Seigneur, avec le verset (1) : *Et subito facta est cum angelo... gloria in altissimis*, répond par le contexte à l'année 1693; il mérite l'éloge que le grand prévôt, marquis de Sourches, fait du compliment final de cette année, lorsqu'il dit dans ses *Mémoires* (2) : « Le célèbre P. Bourdaloue, jésuite, termina ce sermon (de Noël) par un magnifique compliment qu'il fit au roi. » L'éloge ne fait qu'un avec le sujet du discours, qui traite de la paix apportée par Jésus-Christ sur la terre, paix avec Dieu, paix avec nous-mêmes, paix avec le prochain; c'était un discours de circonstance en cette année où, de toutes parts, on demandait la paix avec d'autant plus d'insistance, que les succès des généraux (3) pouvaient faire craindre une nouvelle période de guerres qui viendrait accroître les misères d'une année de disette.

Avant de s'adresser au roi, le prédicateur, profitant de la disposition générale des esprits, demande à ses auditeurs de commencer par rétablir la paix entre eux, il leur dit (4) :

Mais quel est notre aveuglement et le sujet de notre confusion? Le voici : dans les temps où Dieu nous afflige par le fléau de la guerre, nous lui demandons la paix; et dans le cours de la vie, nous ne travaillons à rien moins qu'à nous procurer la véritable paix.

(1) Luc, II, 13. — T. I, p. 203.
(2) *Mém. inéd.*, t. XVI, p. 123.
(3) Luxembourg à Nerwinde, 29 juillet 1693; Catinat à Marsaille, 4 octobre; le maréchal de Noailles guerroyait du côté des Pyrénées.
(4) T. I, p. 237.

Nous faisons des vœux afin que les puissances de la terre s'accordent entre elles pour donner au monde une paix que mille difficultés presque insurmontables semblent quelquefois rendre comme impossible; et nous ne voulons pas finir de pitoyables différends dont nous sommes les maîtres, qu'il nous serait aisé de terminer, que notre seule obstination fomente : et ces puissances de la terre, si difficiles à réunir, sont souvent plus d'accord que nous ne le sommes les uns avec les autres. Cette paix entre les couronnes, malgré tous les obstacles qui s'y opposent, est plutôt conclue qu'un procès, qui fait la ruine et la désolation de toute une famille, n'est accommodé. Ah! Seigneur, je ne serais pas un fidèle ministre de votre parole, si, dans un jour aussi solennel que celui-ci, où les anges, vos ambassadeurs, nous ont annoncé et promis la paix, je ne vous demandais, au nom de tous nos auditeurs, cette paix si désirée, qui doit pacifier tout le monde chrétien, cette paix dont dépend le bonheur de tant de nations, cette paix pour laquelle votre Église s'intéresse tant et avec tant de raison, cette paix que vous seul pouvez donner, et qui désormais ne peut être que l'ouvrage de votre providence miraculeuse et de votre absolue puissance. Je n'aurais pas, comme ministre de votre parole, le zèle que je dois avoir, si, à l'exemple de vos prophètes, je ne vous disais aujourd'hui : Donnez la paix, Seigneur, à votre peuple, afin que ce ne soit pas en vain que nous l'ayons engagé à apaiser votre colère pour l'obtenir.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Ces paroles sont l'expression d'un vœu et aussi l'expression d'une leçon indirecte au roi; pour la faire accepter, Bourdaloue invitera Sa Majesté à partager la gloire de ce Messie nouvellement né, qui veut être aujourd'hui glorifié par toute la terre en qualité de *roi pacifique : Magnifi-*

catus est Rex pacificus super faciem universæ terræ (1). Écoutons :

Le Seigneur et le Dieu des armées qui vient au monde pour y faire régner la paix, et qui veut être aujourd'hui glorifié par toute la terre en qualité de roi pacifique : voilà, Sire, ce que chante l'Eglise dans cette auguste solennité; voilà ce que nous célébrons : modèle admirable pour Votre Majesté, et que je lui propose ici avec d'autant plus d'assurance, que je sais que c'est le modèle qu'elle se propose elle-même et sur lequel elle se forme. Car, sans oublier la sainteté de mon ministère, et sans craindre que l'on m'accuse de donner à Votre Majesté une fausse louange, je dois, comme prédicateur de l'Évangile, bénir le ciel, quand je vois, Sire, dans votre personne, un roi conquérant, et le plus conquérant des rois, qui met néanmoins toute sa gloire à être aujourd'hui reconnu le roi pacifique, et distingué comme tel entre tous les rois du monde. Je dois, en présence de cet auditoire chrétien, rendre à Dieu de solennelles actions de grâces, quand je vois dans Votre Majesté un monarque victorieux et invincible dont tout le zèle est de pacifier l'Europe, dont toute l'application est d'y travailler et d'y contribuer par ses soins, dont toute l'ambition est d'y réussir, et qui, par là, est sur la terre l'image visible de celui dont le caractère est d'être tout ensemble, selon l'Écriture, le Dieu des armées et le Dieu de la paix.

Cette paix est l'ouvrage de Dieu, et nous reconnaissons plus que jamais que le monde ne la peut donner : mais notre confiance, Sire, est que, malgré le monde même, Dieu se servira de Votre Majesté, de sa sagesse, de ses lumières, de la droiture de son cœur, de la grandeur de son âme, de son désintéressement, pour donner cette paix au monde. Ce qui nous console, c'est que Votre Majesté, suivant les règles de sa religion, ne fait la guerre aux ennemis de son État que pour procurer plus utilement et plus avantageusement

(1) T. I, p. 239.

cette paix à ses sujets. Ce qui nous rassure, c'est que, dans les vues qui la font agir, toutes ses conquêtes aboutissent là, et qu'elle ne gagne des batailles, qu'elle ne force des villes, qu'elle ne triomphe partout que pour parvenir plus sûrement et plus promptement à cette paix. Ce qui soutient nos espérances, et au même temps ce qui augmente notre vénération et notre zèle pour Votre Majesté, c'est que son amour pour son peuple l'emportera toujours en ceci par-dessus ses intérêts propres; et que, touchée de ce motif, il n'y aura rien qu'elle ne sacrifie au bien de cette paix : qu'ainsi, en véritable imitateur du Dieu des armées et du Dieu de paix, vous aurez, Sire, l'avantage, après avoir été le héros du monde chrétien, d'en être encore le pacificateur. Car voilà ce qui mettra le comble à vos travaux héroïques; voilà ce qui couronnera votre règne; voilà ce qui achèvera votre glorieuse destinée.

Malgré l'étendue de cette péroraison, nous la donnons dans son entier : on y trouve le cœur du religieux priant Dieu de mettre un terme au fléau de la guerre. Il sait qu'il est l'écho d'un grand nombre d'amis et de courtisans et en particulier de Mme de Maintenon, qui écrit sous la même inspiration que le P. Bourdaloue, à la fin d'août 1693 : « Je languis de la continuation de la guerre, et je donnerais tout pour la paix. Le roi la fera dès qu'il le pourra et la veut aussi véritablement que nous (1)... »

Voici la fin du discours, où se révèlent toutes les grandes qualités de l'esprit et du cœur de l'éloquent religieux : il trahit son embarras par la prolixité de son langage, il veut et ne veut pas rendre Louis XIV responsable de la durée de la guerre, et finit par recourir au Dieu des armées qui voit le fond des cœurs et peut seul mettre un terme à tant de calamités.

(1) *Corresp. gén.*, lettre à Mme de Brinon, p. 384, 28 août 1693.

Accomplissez mes vœux, Seigneur, ou plutôt bénissez les intentions de ce roi pacifique et conquérant, qui sait si bien se conformer aux vôtres. Donnez-nous, par lui, cette paix que vous nous promettez aujourd'hui par le ministère de vos anges; et, s'il était vrai que vous fussiez encore irrité contre les hommes, si les péchés des hommes méritaient encore les fléaux de votre justice, permettez-moi, Seigneur, de vous faire ici la prière que vous fit autrefois David, et de vous dire comme lui, dans le même esprit : *Dissipa gentes quæ bella volunt* (Psalm., 67; 31). Dissipez ces nations opiniâtres qui veulent la guerre; renversez leurs desseins, rompez leurs alliances, rendez vaines leurs entreprises, troublez leurs conseils. Souffrez que j'ajoute avec le même prophète : S'il faut, ô mon Dieu! que votre colère éclate, répandez-la sur ces nations qui ne vous connaissent point, et sur ces royaumes qui n'invoquent point votre nom; c'est-à-dire, sur ces nations où la vérité de votre religion n'est pas connue, et sur ces royaumes où l'hérésie a aboli la pureté de votre culte. Mais, par un effet tout contraire, répandez votre miséricorde sur ce royaume chrétien, où vous êtes invoqué, servi, adoré en esprit et en vérité; répandez-la sur ce monarque qui m'écoute, et qui, plus zélé pour votre gloire que pour la sienne, met aujourd'hui à vos pieds, non seulement son sceptre et sa couronne, mais toute la gloire de ses conquêtes, pour vous en faire un hommage comme au Dieu de la paix; qui, pour le bien de votre Eglise, préfère cette paix à l'accroissement de son empire, et qui, au milieu de ses prospérités et du succès de ses armes, ne refuse pas pour elle de se relâcher de ses droits. Dans des dispositions aussi saintes, que ne doit-il pas attendre de vous, et quels effets, ou plutôt quels miracles de protection, n'avons-nous pas droit de nous promettre pour lui (1)?

Ces discours font justice d'une accusation bien téméraire adressée au P. Bourdaloue par l'auteur d'une com-

(1) T. I, p. 241.

pilation intitulée : les *Éphémérides universelles*, où vont puiser, en toute confiance, les faiseurs de journaux. Dans un article sur Bourdaloue, l'auteur dit que, fidèle à l'adresse des Jésuites, Bourdaloue mesurait prudemment les vérités, et que, suivant la remarque de Voltaire, Bourdaloue n'a point fait de sermon contre les maux de la guerre (1).

Avant de parler du compliment final de l'*Avent* de 1697, nous devons signaler un compliment de circonstance, prononcé à la suite du sermon pour la fête de la *Conception de la Vierge*, deux jours après le mariage du duc de Bourgogne. L'union des deux époux avait été consacrée le samedi 7 décembre précédent par le cardinal de Coislin (2), premier aumônier du roi, assisté de M. le curé de Versailles. Le lendemain 8 décembre, deuxième dimanche de l'Avent, la jeune duchesse de Bourgogne entendit pour la première fois la messe à côté de Monseigneur; le soir, le jeune couple entendit le sermon et vêpres *en bas, avec le roi et dans son rang*... Ils entendirent le salut dans la tribune *avec le roi et dans leur rang*. Enfin le lundi 8 décembre eut lieu la solennité de la *Conception de la sainte Vierge*, avec sermon sur la fête par le prédicateur de la station; l'orateur ne pouvait manquer de faire allusion à l'heureux événement qui mettait la cour en joie. Il abandonne donc son sujet pour ne plus s'occuper que de l'union des jeunes princes; et donner satisfaction aux convenances du moment, non moins qu'au zèle qui l'entraîne, comme il s'en explique lui-même, zèle qui lui inspirera bien des leçons utiles, utiles à tous, au roi, aux jeunes époux, à toute la cour « qui jamais n'avait été si nombreuse, ni si magnifique, dit la *Gazette de*

(1) *Éphém. univer.*, mai, 1829, 8°, t. V.
(2) *Mém. du marquis de Sourches*, 1697, p. 42.

France (1), chacun s'empressant de prendre part à une joie publique, et sans exemple en France, du roi mariant son petit-fils. » L'esprit de foi seul inspire l'orateur ; l'intérêt de l'Église et de la religion aussi bien que l'intérêt de l'État sont les seuls mobiles de sa conduite et de son langage élogieux ; en parlant du jeune prince, il rend hommage à ses éminentes qualités, hommage qui remonte à son précepteur, l'archevêque de Cambrai, alors écarté de la cour, et gravement compromis auprès du roi au sujet du Quiétisme. La princesse Marie-Adélaïde de Savoie qui nous *apporte la paix*, a sa part de l'éloge ; et son premier titre, c'est d'être un *ange de paix;* elle est riche de toutes les qualités qui la rendront parfaite devant le monde, et personne n'ignore qu'elle est entre les mains de Mme de Maintenon.

Nous trouvons ici quelques phrases pleines de sens et de leçons pratiques ; elles sont précieuses à recueillir. En parlant de la jeune princesse, Bourdaloue s'exprime ainsi : « On est charmé... de cette science du monde si avancée, de ce talent qu'elle a de *savoir plaire à qui elle doit plaire...* » ; et plus bas : « *Instruite de la religion* qu'elle professe, elle fera son capital de *la pratiquer...* » C'est ainsi que Bourdaloue comprend son rôle ; il rappelle à la jeune épouse ses devoirs envers le roi, envers le grand Dauphin son beau-père, envers son époux et son entourage ; il l'invite à reprendre les traditions laissées par les *grandes reines*, *Anne d'Autriche et Marie-Thérèse*, dont la mémoire est en bénédiction. « Voilà, dit Bourdaloue, voilà *plus que son rang*, ce qui me la rend vénérable... » Ces paroles *plus que son rang...* ont sur les lèvres du prédicateur une portée qui peut échapper aujourd'hui, mais que les préoccupations du temps nous feront com-

(1) P. 600.

prendre. C'était alors un grand événement à la cour que de *prendre son rang*, et tous les mémoires contemporains en conservent le souvenir.

Bourdaloue recueille ce propos et ne craint pas de dire à l'auditoire que son attention devrait bien plutôt se porter sur les bons exemples des princes que sur des détails d'étiquette.

Ces quelques mots nous dispensent de reproduire le texte du compliment trop étendu pour être donné ici; on le trouvera dans le deuxième volume des *Mystères*, XIe volume des *Œuvres complètes* de Bourdaloue, p. 52 à 55.

Le deuxième compliment de clôture, en suivant l'ordre de l'éditeur, se trouve dans le second Avent, au jour de la fête de la Nativité (1). Le sermon a pour texte : *Ecce evangelizo vobis gaudium magnum* (Luc, II, 10).

L'orateur présente le mystère comme un *mystère de joie* et un *mystère de crainte;* un mystère de crainte pour les mondains, un mystère de joie pour les chrétiens fidèles; par les allusions du compliment, il appartient à l'année 1697. Bourdaloue, alors âgé de soixante-six ans, prêche son septième Avent à la cour devant le roi alors âgé de cinquante-neuf ans, dont cinquante-quatre ans de royauté et trente-six de règne depuis la mort de Mazarin. Le traité de Riswick, qui donne la paix à toute l'Europe, avait été signé avec l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande et l'Empire, du 20 septembre 1697 au 31 octobre; le mariage du jeune duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, avec une princesse de Savoie, avait eu lieu le 7 décembre et, le 9, Bourdaloue avait prêché, le jour de la célébration de la fête de la Conception de la sainte Vierge, devant la cour et les

(1) T. I, p. 171.

jeunes princes, l'espoir du roi et de toute la France.

Bourdaloue prend part à la joie publique, mais avec la gravité de l'apôtre blanchi au milieu des luttes et des vicissitudes du monde et de la cour; en terminant son sermon, il célèbre les dernières splendeurs du règne et donne de sévères leçons. Planant au-dessus de cette splendide cour, dont l'éclat le trouve insensible, il apparaît comme le juge des vivants et des morts, des élus et des réprouvés, rappelant ce texte du jour : *Hic positus est in ruinam et resurrectionem multorum* (1). La venue de Jésus-Christ est un motif de joie et un motif de crainte; à chacun des auditeurs de se faire la part de joie ou de crainte qui lui revient. La péroraison est un éloge du prince, les allusions y sont nombreuses et n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt historique, mais alors elles avaient un grand intérêt d'actualité. Quelques mots peuvent être interprétés comme des adieux du P. Bourdaloue à la chaire royale; il félicite le roi d'avoir consacré sa vie et sa force à établir le règne de Dieu dans ses États, d'avoir toujours réussi dans ses entreprises; il regarde comme un insigne bonheur, pour le prédicateur du roi, « dans la place qu'il occupe depuis si longtemps », d'avoir toujours eu de nouveaux sujets de se féliciter de sa mission (2).

L'orateur passe ensuite en revue les événements et les personnages de l'époque; tous ont un mot d'éloge qui rejaillit sur le souverain. Si nous pouvions oublier les années malheureuses qui suivirent les derniers beaux jours du grand règne, nous ne pourrions ne pas nous associer à la joie commune. L'orateur loue le zèle du roi pour le maintien de la religion dans sa pureté et dans son autorité; il le félicite de sa longévité, et lui fait hon-

(1) Luc, II, 34.
(2) T. I, p. 471.

neur de la nombreuse famille présente sous ses regards.

Dès maintenant mes vœux sont accomplis; et la prière que j'en ai faite cent fois à Dieu, sans préjudice de l'avenir, me paraît déjà exaucée. Car, depuis l'établissement de la monarchie, aucun de nos rois a-t-il régné, et si longtemps, et si heureusement, et si glorieusement, que Votre Majesté? Et pour le bonheur de la France, non seulement Votre Majesté règne encore, mais nous avons des gages solides, et presque des assurances qu'elle règnera jusqu'à l'accomplissement le plus parfait qu'ait eu jamais pour un roi cette sainte prière : *Dies super dies regis adjicies* (Ps. LX, 7). Depuis l'établissement de la monarchie, aucun de nos rois a-t-il vu dans son auguste famille autant de degrés de générations et d'alliances, que Votre Majesté en voit aujourd'hui dans la sienne? Et sans être ni oracle, ni prophète, j'ose prédire avec confiance à Votre Majesté, du moins j'ose espérer pour elle qu'elle n'en demeurera pas là; mais qu'un jour elle verra les fruits de cet heureux mariage qu'elle vient de faire (1), et qui étendra ses années à une nouvelle génération. Après tant de glorieux travaux, voilà, Sire, les bénédictions de douceur dont vous allez désormais jouir, et que Dieu vous préparait : une profonde paix dans votre État (2), un peuple fidèle et dévoué à toutes vos volontés, une cour tranquille et soumise, attentive à vous rendre ses hommages et à mériter vos grâces; la famille royale dans une union qui n'a peut-être point d'exemple (3), et que rien n'est capable d'altérer; un fils, digne héritier de votre trône, et qui n'eut jamais d'autre passion que de vous plaire; un petit-fils

(1) Mariage du petit-fils de Louis XIV, le duc de Bourgogne, et de la princesse Adélaïde de Savoie, morts tous deux en 1712, ainsi que leur fils aîné Louis de Bourgogne. Leur second fils Louis, devint roi sous le nom de Louis XV.

(2) Cette paix ne fut pas de longue durée; la guerre de la succession d'Espagne y mit un terme dès 1700 et 1701.

(3) Mme de Maintenon avait beaucoup contribué à conserver l'union entre tous les membres de la famille royale.

formé par vous (1), et déjà établi par vous; une princesse, son épouse, votre consolation et votre joie (2), de jeunes princes dont vous devez tout vous promettre, et qui déjà répondent parfaitement aux espérances que vous en avez conçues (3). Voilà, dis-je, les dons de Dieu qui vous étaient réservés. C'est ainsi, concluait David, que sera béni l'homme qui craint le Seigneur; et c'est ainsi qu'est bénie Votre Majesté (4).

Bourdaloue parlait ici sous l'inspiration de son cœur, dans un temps où l'heure de la justice approchait.

Le troisième sermon sur la nativité de Jésus-Christ, *Et hoc vobis signum* (5), par les allusions du compliment final, doit être placé aux fêtes de Noël de l'année 1684.

Bourdaloue développe cette vérité de notre foi, que l'*humilité* et la *pauvreté* de Notre-Seigneur sont les signes les plus naturels et les plus efficaces de la mission du Dieu Sauveur. Il termine la deuxième partie, en montrant comment et combien ce mystère d'humilité a triomphé de l'orgueil des grands et les a transformés, et il attend de ses auditeurs l'achèvement de cette transformation, s'ils veulent que ce signe de salut ne soit pas pour eux un signe de réprobation. Mais il a confiance dans l'efficacité de ce mystère d'humilité, parce que le souverain en a donné l'exemple.

Mais, grâces soient rendues au Dieu immortel qui nous fait voir encore aujourd'hui, pour notre consolation, ce signe respecté, révéré, adoré par le premier roi du monde, je veux dire, qui nous fait voir le premier roi du monde fidèle à

(1) Le duc de Bourgogne a été l'élève de Fénelon.
(2) Mme de Maintenon s'était chargée de faire son éducation.
(3) Il est question des jeunes princes des familles d'Orléans, de Condé et de Conti.
(4) T. I, p. 473.
(5) T. X, p. 1.

Jésus-Christ, déclaré pour Jésus-Christ, saintement occupé à étendre la gloire de Jésus-Christ, et à combattre les ennemis de son Église et de sa foi. L'hérésie abattue (1), l'impiété réprimée, le duel aboli, le sacrilège recherché et hautement vengé, tant d'autres monstres, dont Votre Majesté, Sire, a purgés la France, et qu'elle a bannis de sa cour, en seront d'éternelles preuves. Le dirais-je néanmoins, et pourquoi ne le dirais je pas, puisqu'il y va des intérêts du Seigneur, et que je parle devant un roi à qui les intérêts du Seigneur sont si chers? *de ces monstres que Votre Majesté poursuit* (2), et contre qui elle a déjà si heureusement employé son autorité royale, il en reste encore, Sire, qui demandent votre zèle et tout votre zèle. L'Écriture me défend de les nommer; mais il me suffit que Votre Majesté les connaisse, et qu'elle les déteste. Elle peut tout et la seule horreur qu'elle en a conçue sera plus efficace que toutes les lois pour en arrêter le cours. Ils ne soutiendront pas sa disgrâce, ni le poids de son indignation; et quand elle voudra, ces vices honteux au nom chrétien cesseront d'outrager Dieu et de scandaliser les hommes. C'est pour cela, Sire, que le ciel vous a placé sur le trône; c'est pour cela qu'il a versé si abondamment sur votre personne sacrée les dons de force, de sagesse, de piété qui vous distinguent entre tous les monarques de l'univers. Mais c'est par là même aussi que Votre Mjaesté attirera sur elle toutes les bénédictions dont Dieu récompensa autrefois la religion de David : Car je le protégerai, dit le Seigneur, parlant de ce saint roi, je l'appuierai, ma main s'étendra pour le secourir et mon bras le fortifiera; j'exterminerai ses ennemis de devant ses yeux, toutes ses entreprises réussiront; enfin, j'en ferai mon fils aîné, et je l'élèverai au-dessus de tous les rois de la terre, oracle accompli dans votre Majesté, encore plus visi-

(1) *L'hérésie abattue* : La révocation de l'édit de Nantes n'était pas publiée, mais elle était préparée efficacement par de nombreuses missions et des mesures de répressions peut-être excessives en quelques endroits.

(2) Il s'agit de monstres d'immoralité.

blement que dans le religieux prince en faveur duquel il fut d'abord prononcé. Nous n'en doutons point, Sire : voilà d'où sont venus et d'où viennent sans interruption ces prospérités et *ces succès qui ont étonné toute l'Europe, et dont le bruit s'est répandu jusqu'aux extrémités de la terre.* A ces succès, ô mon Dieu! à ces prospérités passées, vous en ajouterez de nouvelles; vous bénirez toujours un roi dont le premier soin est de vous honorer et de vous servir, dont le souhait le plus ardent est de faire de *sa cour, une cour chrétienne*, et du monde même, s'il en était maître, un monde chrétien (1).

La leçon découle de l'énumération des prospérités de la France sous le règne de Louis; on sent que l'orateur se tient sur la réserve; il parle des intentions du roi, de quelques sages mesures obtenues au profit de la religion et de la morale, mais il reste encore beaucoup à faire. Le journal de Dangeau parle de ce discours et donne à penser légitimement que le passage avait frappé les auditeurs; il dit à la date du 25 décembre 1684 : « Le P. Bourdaloue prêcha et, dans son compliment d'adieu au roi, il attaqua un vice qu'il conseilla fort à Sa Majesté d'exterminer dans la cour. Ce compliment-là fut remarquable aussi bien que son sermon. » Les princes et les seigneurs coupables furent en effet éloignés de la cour; déjà en 1682, le marquis de Sourches parle de scandales contre lesquels le roi avait sévi rigoureusement; le récit s'accorde avec ce que nous trouvons dans ce compliment qui date de deux années plus tard (2). De nouvelles bénédictions récompenseront le zèle que le roi met à faire de la cour une *cour chrétienne.* L'orateur exprime l'espoir que le roi n'en demeurera pas là ; l'avenir répondra au

(1) T. X, p. 34.
(2) Voir Appendice n° XIX. L'immoralité punie à la cour; détails extraits des mémoires du marquis de Sourches, année 1682.

passé... On ne peut s'empêcher d'admirer la discrétion du prédicateur malgré son ardent désir de louer le souverain. Suivant toutes les probabilités, le mariage du roi avec Mme de Maintenon était accompli ; mais cette mesure était-elle assez rassurante? Une vague inquiétude domine la langage du prédicateur, mais elle va disparaître bientôt pour faire place à la plus ferme confiance dans la persévérance du nouveau converti.

Nous avons trois sermons d'ouverture de Carême, prêchés le 2 février, fête de la Purification de la sainte Vierge, pour cinq Carêmes, et une ouverture prêchée le jour de la Purification, avec deux sermons de clôture, suivis de compliments, pour la fête de Pâques.

Le premier sermon, qui se présente dans l'ordre adopté par l'éditeur, traite de *l'obéissance à la loi*, nous en avons parlé au sujet de la conversion du roi à l'année de 1674 ; quelques allusions aux événements de l'année 1679, au traité de Nimègue et aux réformes accomplies à la cour, nous autorisent à supposer que Bourdaloue a prêché le même sermon le 2 février 1680.

Le deuxième sermon d'ouverture du Carême, pour le jour de la Purification, a été prononcé en février 1682 ; le compliment final l'indique clairement ; nous en parlerons dans notre chapitre : *Bourdaloue et l'Église*. L'allusion la plus saillante s'adresse à l'assemblée du clergé et au décret d'extension de la Régale (1).

Le troisième sermon d'ouverture du Carême, pour la fête de la Purification de la sainte Vierge, a dû être prononcé en février 1689. Le verset raconte le mystère et nous présente la sainte Vierge et saint Joseph offrant le divin Sauveur à Dieu dans le temple de Jérusalem : *Postquam impleti sunt dies purgationis ejus secundum legem*

(1) Voir T. II; *Bourdaloue et l'Église*.

Moysi, tulerunt eum in Jerusalem ut sisterent eum Domino (1).

Le journal de Dangeau annonce cette prédication unique du P. Bourdaloue le jour de cette fête; la station du Carême fut remplie par le P. de la Rue.

Dans ce sermon, l'orateur montre que le *domaine* de Dieu sur l'homme est un domaine *essentiel*, *universel* et *éternel* (2).

En ce jour, fête solennelle de l'ordre de Saint-Michel, les *grands seigneurs* de la cour se rassemblaient autour du roi, fiers de sa faveur et de leurs privilèges. Dès le début, l'orateur va les ramener à l'idée juste qu'ils doivent avoir d'eux-mêmes. C'est la pensée qui doit un jour inspirer à Massillon ce premier mot de l'oraison funèbre de Louis XIV; « Dieu seul est grand, mes Frères ».

Il n'y a qu'*un Seigneur*, dit saint Paul: *Unus Dominus* (Eph. 4; 5); et Dieu seul a droit de prendre absolument cette qualité à l'égard de l'homme. Quand on dit, en parlant des grands de la terre que les hommes qu'ils ont élevés et dont ils ont fait la fortune, sont leurs *créatures*, c'est une flatterie que l'usage a introduite, mais que la religion, bien loin de l'approuver, contredira toujours. En effet, les grands peuvent bien avoir des serviteurs, ils peuvent bien avoir des sujets, ils peuvent bien même avoir des esclaves; mais il ne convient qu'*à Dieu d'avoir des créatures* qui, dans le fond de leur être, soient à lui et dépendent de lui (3)...

C'est dans cette dépendance qu'il fait consister le domaine essentiel de Dieu sur l'homme; son domaine universel consiste dans une entière oblation de nous-mêmes

(1) Luc, II, 22.
(2) T. XI, p. 235.
(3) T. XI, p. 236.

à la divine Majesté ; dans la troisième partie du discours, l'orateur invite les fidèles à s'offrir au plus tôt à Dieu comme Jésus-Christ s'est offert de lui-même, c'est-à-dire par Marie sa mère. Ainsi nous reconnaîtrons le domaine éternel de Dieu sur nous.

Le compliment au roi nous place au commencement de l'année 1689, à la veille des épreuves de la nouvelle coalition entre l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande et l'Allemagne, au moment où se dénoue la révolution d'Angleterre ; le roi est encore glorieux des succès passés, mais son orgueil commence à souffrir de la stérilité de ses victoires. Le langage de l'orateur reste dans les formules ordinaires de l'éloge, avec des allusions à la coalition qui menace de nouveau ; en cet éloge qui exprime la pensée publique sur la prééminence *du plus grand roi du monde* sur tous les souverains de la terre, nous trouvons ce commentaire : « Que s'il est de l'intérêt et de l'honneur de Dieu, de maintenir Sa Majesté dans le lustre qui lui attire les regards du monde entier, c'est que plus le roi Louis sera grand, plus Dieu tirera de gloire des hommages qui lui sont rendus (1). » Bourdaloue ne doutait pas que le fils aîné de l'Église ne se fît toujours un honneur d'être son défenseur. C'est la pensée qu'il développe dans le compliment, c'est aussi un engagement qu'il lui fait contracter en l'honneur de l'Église. Nous en citerons les passages les plus saillants.

Cette morale, Sire, d'un Dieu souverain maître, est pour les rois aussi bien que pour les autres hommes ; et je le dis avec d'autant plus d'assurance et plus de consolation en présence de Votre Majesté, qu'entre tous les autres monarques, il n'en est point qui rende au souverain Maître du monde de plus éclatants témoignages d'une *soumission vraiment chré-*

(1) T. XI, p. 292.

tienne. Nous vous voyons, Sire, au comble de la grandeur humaine; tout ce qui peut relever un roi, et lui donner dans le monde un grand nom, le ciel l'a réuni dans votre personne sacrée : l'éclat de la majesté, l'étendue de la puissance, la sagesse des conseils, le succès des entreprises, la gloire des armes. Voilà ce que nous admirons.

Et plus bas :

Qu'il est beau, Sire, après avoir paru sur le trône en souverain, pour imposer aux peuples la loi; après avoir tant de fois paru à la tête des armées en conquérant, pour soutenir les droits de votre empire, et pour abattre l'orgueil et confondre les projets de tant de nations ennemies, de paraître ensuite aux pieds du Seigneur en suppliant, pour *honorer son domaine, supérieur à toute domination*, ou plutôt le principe et l'appui de toute domination; pour lui faire une protestation solennelle de la plus religieuse et de *la plus humble dépendance;* pour lui soumettre, par l'oblation la plus parfaite, tout ce qu'il vous a soumis! Qu'il y a là de fermeté d'âme et de noblesse, qu'il y a d'équité et de droiture, qu'il y a de solide piété, et par conséquent de véritable grandeur! *Il est*, si je l'ose dire, *de l'intérêt et de l'honneur de Dieu, de maintenir Votre Majesté dans ce même lustre qui lui attire les regards du monde entier*, puisque, *plus vous serez grand, plus Dieu tirera de gloire des hommages que vous lui rendez*. Il aura, Sire, dans votre personne royale, aussi bien que dans la personne de David, un roi selon son cœur, fidèle à sa loi, zélé pour sa loi, protecteur et vengeur de sa loi. Mais ce ne sera pas sans retour de sa part, ni sans récompense : après vous avoir couronné si glorieusement sur la terre, il vous prépare dans le ciel une couronne immortelle, que je vous souhaite au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit (1).

La leçon est ici habilement jointe à l'éloge, et, ne ces-

(1) T. XI, p. 290.

sons de le remarquer, c'est par la pratique des vertus solides, c'est toujours par l'humilité que Bourdaloue amène son auditeur à la vie chrétienne.

Il ne nous reste que deux sermons pour la fête de Pâques, avec deux *compliments* de clôture. Le premier (1) a pour texte : *Traditus est propter delicta nostra et resurrexit propter justificationem nostram* (2), et pour sujet, les caractères essentiels d'une vraie résurrection spirituelle, indiqués par la résurrection du Sauveur. Il ressuscite et paraît ressuscité, ce qui veut dire qu'il *faut se convertir* et *paraître converti*. Le compliment final (3) fait partie du sermon pratique sur lequel nous nous sommes suffisamment étendu en parlant des discours qui ont le plus efficacement contribué à la conversion du roi (4).

Nous en disons autant du deuxième compliment de clôture, qui sert de conclusion au deuxième discours sur la Résurrection de Jésus-Christ (5), dans lequel l'orateur invite le roi à mettre autant de fermeté à vaincre ses passions qu'il en met à vaincre ses ennemis.

Les *compliments* directs à la reine Marie-Thérèse sont rares ; ils s'adressent à sa piété bien connue et ne laissent aucun indice sur l'époque où ils furent prononcés.

Le *premier* termine l'introduction au sermon sur *la religion chrétienne* (6) pour le mercredi de la première semaine de Carême. Dans ce sermon, Bourdaloue condamne la curiosité des hommes qui demandent des prodiges pour affirmer leur foi ; et il montre qu'avec Jésus-

(1) T. IV, p. 287.
(2) *Rom.*, IV, 25.
(3) *Œuv.*, t. IV, p. 321.
(4) Voir p. 309.
(5) T. X, p. 291.
(6) T. II, p. 252.

Christ et son évangile, l'esprit de l'homme n'a plus rien à demander : l'orateur trouve, dans la conduite de la reine, la preuve sensible et convaincante de ce qu'il annonce. Aux yeux de l'orateur, la reine, par sa vertu, sa piété, était une merveille vivante, produite par Jésus-Christ, l'auteur de tout don parfait ; il s'exprime en ces termes :

Quel effet plus merveilleux peut avoir la religion chrétienne, que de sanctifier au milieu de la Cour, et jusque sur le trône, la plus grande reine du monde ; et cela seul ne doit-il pas déjà nous faire conclure que cette religion est nécessairement l'ouvrage de Dieu, et non pas des hommes ? Plaise au ciel, chrétiens, qu'un tel miracle ne serve pas un jour de témoignage contre nous ! mais ne puis-je pas bien vous faire la même menace que nous fait à tous le Fils de Dieu dans notre évangile, en nous proposant l'exemple d'une reine : *Regina surget in judicio* (Matt., 12 ; 42). Le Sauveur du monde parlait d'une reine infidèle, et je parle d'une reine toute chrétienne. Cette reine du Midi n'est tant vantée que pour être venue entendre la sagesse de Salomon : mais, Madame, outre que vous écoutez ici la sagesse même de Jésus-Christ et sa parole, que n'aurais-je point à dire de la pureté de votre foi, de l'ardeur de votre zèle pour les intérêts de Dieu, de la tendresse de votre amour pour les peuples, des soins vigilants et empressés de votre charité pour les pauvres, de ces ferventes prières au pied des autels, de ces longues oraisons dans le secret de l'oratoire, de tant de saintes pratiques qui partagent une si belle vie, et qui font également le sujet de notre admiration et de notre édification ? Cependant, Madame, Votre Majesté n'attend point aujourd'hui de moi de justes éloges, mais une instruction salutaire ; et c'est pour seconder sa piété toute royale que je m'adresse au Saint-Esprit, et que je lui demande, par l'intercession de Marie, les lumières nécessaires (1).

(1) T. II, p. 255.

On connaît la vie de Marie-Thérèse : délaissée dès la première année de son mariage, elle ne jouit guère de son royal époux que pendant les deux dernières années de sa vie, de 1681 à 1683, après avoir vécu en présence de rivales et s'être pliée, plus encore par vertu que par caractère, à leurs caprices. On lui a reproché de n'avoir point fait assez d'avance au jeune roi ; mais n'était-ce pas au roi à venir au-devant d'une jeune princesse timide et pieuse, au milieu d'une cour fastueuse, évaporée? Sa piété qui ne s'est jamais démentie, fit sa force et sa consolation. Ainsi dès 1660, année du mariage, jusqu'en 1681, plus de vingt ans s'écoulèrent, sans que jamais la reine eût donné le moindre signe de mécontentement; les deux dernières années de sa vie lui suffirent pour compenser cette longue épreuve. Elle aimait à remercier Mme de Maintenon de l'avoir fait rentrer dans les bonnes grâces du roi, auxquelles la mort vint sitôt mettre un terme.

Bourdaloue avait donc raison de dire : « Quel effet plus merveilleux peut avoir la religion chrétienne que de sanctifier, au milieu de la cour, et jusque sur le trône, la plus grande reine du monde (1)... » La parole suivante, qui donne place à la pieuse reine au tribunal du souverain Juge, *Regina surget in judicio*, dut faire pâlir les favorites coupables, menacées d'être un jour appelées à comparaître au même tribunal, pour rendre compte de leurs sacrilèges usurpations.

Le deuxième *compliment* termine l'exorde du sermon sur *la parfaite observation de la loi*, dont nous avons déjà fait ressortir la morale pratique. Ce sermon, sous un titre sans éclat, renferme les enseignements les plus élevés et les plus fermes que Bourdaloue ait donnés à la cour. L'orateur parle devant la reine, et montre

(1) T. II, p. 255.

qu'en transgressant volontairement et habituellement les préceptes qui paraissent de moindre importance, on s'expose à violer bientôt et en mille rencontres les plus graves préceptes et ce que la loi nous ordonne sous les plus grièves peines. Le compliment, conçu dans les termes les plus modestes, rend hommage aux vertus de la reine beaucoup trop oubliée; tout l'auditoire y applaudit et, par ses applaudissements, il proteste contre les scandales qui s'étalent autour d'elle :

Quelle consolation pour moi, Madame, de parler à une reine, ou devant une reine qui, sur le trône et malgré tous les dangers de la Cour, sait si bien rendre à Dieu ce qui lui est dû; qui, fidèle à la loi, et à toute la loi, va bien encore, dans la pratique, au delà de la loi; en un mot, qui, par la plus rare et la plus merveilleuse alliance, réunit dans son auguste personne tout l'éclat de la grandeur humaine, et tout le mérite de la sainteté chrétienne? Ce n'est donc point ici pour vous, Madame, une morale trop sublime et nouvelle; mais sans que ce soit une morale nouvelle, ni trop relevée pour Votre Majesté, elle y trouvera toujours de quoi animer de plus en plus la ferveur de sa piété (1).

A l'occasion d'un sermon de charité, prêché devant Monsieur, frère du roi, à Saint-Eustache, paroisse du prince, le P. Bourdaloue ajoute quelques mots flatteurs à l'adresse du duc d'Orléans (2). Le style et la pensée appartiennent au langage d'étiquette; vers la fin, cependant, Bourdaloue se révèle. Le prince, en effet, avait beaucoup de réformes à faire dans son entourage. On se plaignait de l'influence que le chevalier de Lorraine exer-

(1) T. III, p. 163.
(2) Premier vendredi de Carême, t. II, p. 127.

çait sur sa conduite. On condamnait avec raison ses familiarités avec Mme de Montespan.

Nous donnerons la conclusion de ce compliment; il est peut-être trop flatteur, mais la dernière leçon rétablit les droits de la vérité. Le grand prévôt de la cour, marquis de Sourches, convenait que le duc d'Orléans, frère du roi, *avait de grandes qualités* (1); Bourdaloue, se contentait de lui reconnaître beaucoup de *dispositions naturelles* et ajoutait avec finesse :

S'il m'est permis de le dire, Monseigneur, pour m'acquitter de mon ministère et pour votre édification, ces qualités que nous admirons ne doivent pas seulement servir à faire de Votre Altesse Royale un prince selon le cœur des hommes, mais un prince vraiment chrétien, et selon le cœur de Dieu (2).

Et en effet Dieu a droit d'être est plus exigeant que les hommes.

Toujours la leçon unie à l'éloge.

Le jour de la Pentecôte, Bourdaloue se vit en présence de la reine d'Angleterre, Marie-Beatrix d'Este, épouse en secondes noces, du roi Jacques. Elle était fille d'Alphonse d'Este IV, duc de Modène, et de Laure Martinozzi, nièce de Mazarin. Obligée de quitter le royaume, elle arriva en France sous la conduite de Lauzun, le 21 décembre 1688; le roi Jacques II la rejoignit à Boulogne le 4 janvier 1689.

Le *compliment* du P. Bourdaloue termine le discours sur le mystère de la Pentecôte (3). Le *Journal des savants* de 1709 (4) le signale comme touchant. Quand on se rappelle à quelles épreuves cette famille fut soumise par

(1) *Mém. du marquis de Sourches*, t. I, 1681.
(2) T II, p. 128.
(3) T. X, p. 385.
(4) *Journal des Savants*, année 1709, p. 346.

la révolution anglaise de 1688, on prend part à la vive émotion que l'on dut éprouver en voyant cette reine déchue faire revivre le spectacle de la vertu chrétienne aux prises avec l'adversité, au milieu de la cour de Louis XIV, alors dans tout l'éclat du faste de son siècle.

L'orateur ne se perd pas dans les considérations politiques; il ne voit dans la reine qu'une femme, une héroïne chrétienne, victime de sa fidélité à la foi catholique, et, à ce titre seul, digne de l'estime et de l'admiration des peuples.

Et vous, ô Esprit de mon Dieu, principe de toutes les grâces, auteur de toute sainteté, venez nous éclairer et nous fortifier; venez sanctifier *cette maison qui vous est dévouée*, et qui ne veut être gouvernée que par vous, parce que tout autre esprit que vous ne la tiendrait pas dans l'ordre qui y règne, et dans cette parfaite charité qui y a toujours entretenu la paix de Dieu. *Vous nous mettez ici* devant les yeux un exemple aussi éclatant qu'édifiant, seul capable de nous convaincre du souverain empire que vous avez sur les esprits et sur les cœurs; une des plus grandes reines du monde, sanctifiée par la pratique de toutes les vertus chrétiennes, qui, dans l'élévation de son rang, a su conserver l'esprit d'une profonde humilité, d'une solide piété, d'une sainte et exacte régularité; une reine qui a tout sacrifié, et qui s'est sacrifiée elle-même pour sa religion; une reine victime de sa foi, et persuadée de la vérité catholique, jusqu'à la défendre aux dépens de trois royaumes; une reine dont les malheurs n'ont ni ébranlé la constance, ni ralenti le zèle; enfin, une reine qui sert aujourd'hui de spectacle au monde, aux anges et aux hommes, mais encore plus à Dieu qui l'éprouve : voilà, divin Esprit, ce que nous regardons comme un chef-d'œuvre de votre grâce; et telle est aussi, Madame, l'heureuse et glorieuse destinée de Votre Majesté. Dieu vous a choisie pour être une preuve, mais une preuve illustre et mémorable de la toute-puissance de son Esprit. Il vous a choisie pour

allier dans votre personne toute la perfection du christianisme avec toute la grandeur du siècle. Il vous a remplie de l'esprit de vérité, de l'esprit de sainteté, de l'esprit de force, pour faire de vous un modèle des plus héroïques vertus. C'est ce qui nous inspire pour Votre Majesté une si profonde vénération (1).

Enfin nous trouvons deux compliments adressés à deux évêques d'Amiens, François Faure et Henry Feydeau de Brou. Les attaches du P. Bourdaloue avec les deux prélats avaient une double origine : son séjour prolongé dans la ville d'Amiens, où il avait été régent de 1650 à 1654, puis prédicateur et confesseur, de 1666 à 1667 ; plus tard ils s'étaient rencontrés à la cour à titre de prédicateurs du roi.

Le premier *compliment* que nous ayons à citer, s'adresse à Mgr Faure, évêque d'Amiens en 1654 et mort en 1687. Cet évêque, d'abord religieux cordelier, s'attira, par son zèle et son talent oratoire, les bonnes grâces de la reine Anne d'Autriche, qui ne cessa par la suite de lui témoigner de l'estime et de la confiance. Il prêcha avec succès à la cour, ramena à la vraie foi plusieurs grands seigneurs : le duc d'Yorck, qui devint l'infortuné Jacques II, roi détrôné d'Angleterre, lui dut son retour dans le sein de l'Église catholique (2). Son activité et son zèle furent récompensés; la reine nomma Faure, évêque de Glandèves en Provence ; le roi Louis XIV le mit en possession du siège d'Amiens en 1654, et le nomma maître de sa chapelle en 1657. Mgr Faure était un évêque de cour, prédicateur habile, porté par tempérament à la conciliation ; il sut à la fois ménager les Jansénistes et les Jé-

(1) T. X, p. 385.
(2) *Hist. des Évêq. d'Amiens,* par M. J. B. M. D. S. Abbeville, 1770, p. 233.

suites; il faut cependant lui rendre cette justice, qu'il ne fut point appelé à siéger dans l'assemblée de 1682. On lui doit l'institution des confréries du Saint-Sacrement dans le diocèse d'Amiens. Pendant les années 1668-69-70, il se dévoua au service des malades de son diocèse atteints de la peste; doué du don de la parole, il en fit usage pour l'instruction et l'édification de son diocèse. A la fin de sa vie, sachant par expérience, combien la liberté est nécessaire pour attirer les pécheurs au tribunal de la pénitence, il soutint les religieux, et en particulier les Jésuites, contre certaines exigences des curés au sujet de la communion pascale.

Le *compliment* qui nous occupe est extrait d'un sermon pour la fête de saint François Xavier. Ce grand saint était le patron de l'église du noviciat de la Compagnie au faubourg Saint-Germain. Il est vraisemblable que l'évêque d'Amiens, se trouvant à Paris pour prêcher l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre à Saint-Denis, le 20 novembre 1670, fut invité à officier pontificalement le jour de la fête titulaire du noviciat, qui tombait un mardi 2 décembre. Le P. Bourdaloue, alors en résidence dans cette maison, prêchait pour la première fois l'Avent à la cour; il pouvait et devait se croire et se dire inférieur en éloquence à l'évêque d'Amiens, dont la réputation était depuis longtemps établie et comme prédicateur et comme pasteur.

L'orateur vient d'exposer son sujet : la propagation de la foi par saint François Xavier, miracle non moins surprenant, ni moins divin que celui de la propagation de l'Évangile (1). L'orateur ajoute :

C'est, Monseigneur, ce que nous allons voir; et je ne puis douter qu'entre les honneurs que reçoit de la part des

(1) T. XII, p. 37.

hommes, l'illustre saint dont nous célébrons la mémoire, il n'agrée surtout le culte et le témoignage de piété que Votre Grandeur vient ici lui rendre. On sait quel fut son respect et sa profonde vénération pour les évêques, légitimes pasteurs du troupeau de Jésus-Christ, et les dépositaires de l'autorité de Dieu ; on sait avec quelle soumission il voulut dépendre d'eux ; que c'était sa grande maxime ; que c'était, disait-il lui-même, la bénédiction de toutes ses entreprises, et que c'est enfin une des plus belles vertus que l'histoire de sa vie nous ait marquées. Mais, Monseigneur, si Xavier eût vécu de nos jours, et qu'il eût à travailler sous la conduite et sous les ordres de Votre Grandeur, combien, outre ce caractère sacré qui vous est commun avec plusieurs, eût-il encore honoré dans vous d'autres grâces qui vous sont particulières ? Aussi zélé qu'il était pour l'honneur de l'Évangile, combien eût-il révéré dans votre personne un des plus célèbres prédicateurs qu'ait formé notre France ; un homme dont le mérite semble avoir eu du ciel le même partage que celui de Moïse, et à qui nous pouvons si bien appliquer ce qui est dit de ce fameux législateur : Dieu l'a glorifié devant les têtes couronnées par le ministère de sa sainte parole, et lui a donné ensuite l'honorable commission de gouverner son peuple. Voilà, Monseigneur, ce qui eût sensiblement touché le cœur de Xavier ; et Votre Grandeur n'ignore pas comment les nôtres sur cela même sont disposés. Que n'ai-je, pour traiter dignement le grand sujet qui me fait aujourd'hui monter dans cette chaire et paraître en votre présence, *ce don de la parole* et cette *éloquence vive et sublime* qui vous est si naturelle ! mais le secours du Saint-Esprit suppléera à ma faiblesse, et je le demande par la médiation de Marie.

Le sermon pour la *fête de saint Jean-Baptiste* renferme un éloge adressé à l'évêque d'Amiens, Mgr Feydeau de Brou, successeur de Mgr Faure. Nommé en 1687, il ne fut canoniquement institué qu'en 1692. Prélat dis-

tingué par sa science, il remplit la fonction de prédicateur et d'aumônier du roi ; c'est à la cour que des relations d'une certaine intimité s'établirent entre les deux orateurs.

En 1685, lorsque Bourdaloue fut envoyé à Montpellier, l'abbé Feydeau de Brou le remplaça pour la station de l'Avent.

Devenu évêque d'Amiens, trouvant dans son diocèse la réputation du P. Bourdaloue toujours vivante par les ministères qu'il y avait remplis, Mgr Feydeau de Brou se fit honneur de l'inviter à prêcher dans sa cathédrale. Bourdaloue répondit à l'invitation, bien certainement après l'année 1692, année du sacre de l'évêque, et avant l'année 1697, année dans laquelle l'évêque d'Amiens se compromit de nouveau avec la cour romaine, en protestant, avec quelques autres évêques français (1), contre l'approbation donnée à Rome au traité du cardinal Sfondrate, intitulé : *Nodus prædestinationis dissolutus*. On se rappelle que le cardinal Sfondrate avait combattu les prétentions gallicanes de l'assemblée de 1682, et, plus tard, les privilèges exagérés des ambassadeurs français à Rome.

L'éloge du prélat appartient à un sermon pour la fête de saint Jean-Baptiste (2), dont le *chef* est une des plus insignes reliques du trésor de la cathédrale d'Amiens.

Bourdaloue adresse à l'évêque des paroles très flatteuses, et qui portent le caractère de la vraisemblance ; il loue son zèle, sa ferveur, sa vigilance, sa vigueur pour l'observation de la discipline et en même temps sa dou-

(1) Voir d'Avrigny, *Mém. chron.*, an 1697. Le Tellier, archevêque de Reims ; de Noailles, archevêque de Paris ; Bossuet, évêque de Meaux ; et de Sève, évêque d'Arras. Les jansénistes les appuyaient.

(2) T. XII, p. 308.

ceur pour la faire aimer. Il retrouve en lui « un prélat qui, comme saint Jean-Baptiste, à édifié la cour, et que la cour a respecté... qui n'a pas craint de reprocher aux grands leurs désordres... » Cet éloge nous présente le portrait de l'évêque accompli :

Du reste, chrétiens, parlant devant un prélat que je considère ici, non seulement comme l'évêque et le pasteur de vos âmes, mais comme un des maîtres de l'éloquence de la chaire, où tant de fois il s'est distingué, j'aurais eu besoin, dans tout ce discours, des dons excellents qu'il a reçus du ciel, et qu'il a su si dignement et si saintement employer. Du moins, Monseigneur, ai-je eu l'avantage de trouver en vous de quoi persuader à votre troupeau les saintes vérités que je viens de lui annoncer, et de quoi les lui rendre sensibles : car en faisant l'éloge du précurseur de Jésus-Christ, je n'ai pu m'empêcher de bénir le ciel, qui, pour ma consolation, me fait voir encore aujourd'hui dans votre personne, un prélat rempli de l'esprit de Jean-Baptiste et imitateur de ses vertus; je veux dire, un prélat aussi éclairé que zélé, aussi fervent que vigilant, et si j'ose m'exprimer de la sorte, aussi aimable que vénérable : un prélat plein de vigueur et de force pour faire observer la discipline, mais en même temps plein d'onction et de douceur pour la faire aimer; un prélat qui, comme Jean-Baptiste, a édifié la cour, et que la cour a respecté; que le plus grand des rois a honoré de son estime; qui, prêchant aux grands du siècle avec une liberté tout évangélique, mais aussi avec une égale sagesse, les a instruits de leurs devoirs, et n'a pas craint de leur reprocher leurs désordres; un prélat dont la saine doctrine, la solide piété, la vie édifiante lui ont mérité l'auguste rang qu'il tient; et qui, sans cesse occupé de ses fonctions, n'a en vue que la gloire de Dieu, que les intérêts de Dieu, que l'accroissement du culte de Dieu; enfin, un prélat qui, dévoué aux travaux apostoliques, et, selon l'expression de saint Paul, n'estimant pas sa vie plus précieuse que lui-même, sacrifie

tous les jours sa santé aux exercices de son ministère, à consacrer de dignes sujets et à les former pour servir utilement à son Église, à visiter les ouailles que la Providence lui a confiées, à sanctifier son peuple et à le conduire dans le chemin de la perfection chrétienne. Voilà, Monseigneur, les exemples que vous donnez; et qui, plus efficaces que mes paroles, sont, pour toute cette assemblée, autant d'exhortations pressantes et touchantes (1).

(1) T. XII, p. 345.

CHAPITRE II

Le P. Bourdaloue et les courtisans

I. — LES SEIGNEURS A LA COUR DE LOUIS XIV. — L'ESPRIT DE COUR. — LA VIE DE COUR.

Le ministère que le P. Bourdaloue remplissait auprès du roi, n'était point perdu pour les seigneurs de la cour. Tout en saluant le souverain au début du sermon, selon les règles des convenances et de l'étiquette, le prédicateur du roi faisait la leçon à tout l'auditoire. Les seigneurs, aussi bien que leur maître, étaient assez clairvoyants et assez loyaux, pour prendre chacun leur part dans l'enseignement du religieux orateur.

Il nous a semblé que la part faite aux courtisans était suffisamment large et définie pour pouvoir être mise en lumière avec intérêt et profit. En rassemblant dans ce chapitre les passages des sermons de Bourdaloue qui tendent plus directement à la réforme des courtisans, soit en critiquant et en condamnant leur conduite, soit en leur indiquant leurs devoirs, nous ferons ressortir plus vive-

ment les qualités et les défauts de cette brillante société du dix-septième siècle, aussi bien que la hardiesse apostolique du prédicateur.

Louis XIV était trop absolu, trop indépendant pour avouer des semblables : il ne voulait reconnaître que des *créatures*. Il se faisait à l'idée, qu'en vertu du droit divin, il pouvait, au moins par des honneurs et des faveurs, changer la condition des hommes. L'histoire dit qu'il a eu la main heureuse dans le choix de ses capitaines et de ses ministres, il serait plus juste de dire que la divine Providence l'a bien servi; elle a été prodigue envers lui de ses plus riches trésors.

A l'époque où nous prenons l'histoire de Louis XIV, de 1674 à 1682, l'époque la plus glorieuse de son règne, nous voyons, rassemblés autour de son trône, tous les gentilshommes du royaume, amenés à ses pieds par la politique de Richelieu et de Mazarin.

Ces habiles ministres avaient fini par triompher de l'ancienne noblesse; ils avaient concentré toutes les forces de la France dans la main du roi. Avec leurs châteaux ruinés, leurs terres dévastées par les guerres de religion ou de parti, les seigneurs n'avaient plus qu'à se rapprocher du souverain, pour retrouver, au prix de leur courage héréditaire, l'honneur de leur blason et même le pain de chaque jour.

Tous les documents du temps signalent la misère des gentilshommes français à cette époque, et, avec la misère, les vices qui s'ensuivent : un grand nombre d'entre eux, élevés et formés au milieu des luttes civiles, étaient ignorants, grossiers, orgueilleux, ambitieux, jaloux et sensuels; prêts à tout sacrifier pour avoir part aux honneurs et aux trésors de la cour : tels nous les présente le P. Bourdaloue; tels ils sont dépeints par le prévôt de l'hôtel du roi; tels, par Mme de Sévigné : témoignages pré-

cieux qui justifient les graves et dures leçons de l'orateur.

Les courtisans dont il est ici question, appartenaient tous, ou à peu près, à la noblesse militaire; ils étaient attachés à la maison du roi ou aux princes de la famille royale; ils remplissaient ou se disposaient à remplir dans l'État les fonctions qu'ils demandaient à la faveur du maître.

La noblesse de robe, la magistrature, vivait à part, retranchée dans la dignité de son ministère et dans l'indépendance de ses grandes fortunes; toutefois, on rencontrait encore des magistrats dans les antichambres de Versailles, dans les couloirs et les ruelles. Le haut clergé était généralement d'une tenue plus correcte, mais non sans subir l'influence du temps; beaucoup d'abbés, qui n'avaient d'autre vocation que l'ordre de leur naissance, cherchaient fortune à la cour et se ressentaient de l'esprit qui y régnait.

La noblesse, dit le marquis de Sourches, en 1681 (1), ne croyait pas être bien, si elle n'était à la cour ou dans les cours... puis il ajoute en note : « Si la noblesse voulait être à la cour et dans les services, ce n'était que par un entêtement de vanité et parce qu'elle mourait de faim dans les provinces, au lieu qu'elle subsistait dans les troupes ou de ce que le roi leur donnait, ou d'industrie; les troupes étaient belles, à la vérité, mais les officiers étaient épuisés et la plupart étaient obligés de quitter par nécessité; et, comme tout le monde, en se plaignant toujours, ne laissait pas de faire des dépenses qui allaient à les rendre agréables au roi, il ne pouvait croire que chacun fût aussi réduit à l'extrémité qu'il l'était effectivement. » Mme de Sévigné, en donnant à sa fille des conseils d'économie, lui parle de *la gueuserie des courtisans* et cela en

(1) *Mém. inéd.*, t. I, p. 9 et note 27.

1680, au mois d'août; puis elle ajoute (1) : « Ils n'ont jamais un sou, et font tous les voyages, toutes les campagnes, suivent toutes les modes, sont de tous les bals, de toutes les courses de bague, de toutes les loteries et vont toujours quoiqu'ils soient abimés; j'oubliais le jeu qui est un bel article; leurs terres diminuent, il n'importe, ils vont toujours... » Dans de pareilles conditions, la noblesse était sous la pression de la plus mauvaise des conseillères, la faim, et passait par toutes les exigences pour arriver à la faveur, source de tous les biens.

Bourdaloue connaissait son auditoire, aussi lui parlait-il avec autorité et n'usait-il à son égard que des ménagements rigoureusement inspirés par la charité.

Avant lui, Molière avait fait aussi de la morale à la cour; il avait pris note de tous les défauts et surtout des ridicules de la société; avec un art infini, il rendit plaisants les vices de l'humanité, mais il ne les corrigea pas. Le frontispice d'un théâtre peut, il est vrai, porter cette légende prétentieuse : *Castigat ridendo mores* (2), mais le bon sens public convient que le ridicule corrige difficilement les mœurs vicieuses; s'il a du succès, c'est le succès du rire, non celui du repentir. Il est sans puissance auprès des hommes d'un âge mûr, surtout lorsque les mœurs publiques pactisent volontiers avec ce qui prête à rire. Quand le P. Bourdaloue se sert de l'arme du ridicule, c'est pour exciter le mépris du vice.

« La Cour, écrivait Corbinelli à Bussy-Rabutin, c'est un Protée qui change de face à tous moments. J'ai ouï dire à un officier de la Cour des plus assidus, que quand il a été deux jours à Paris, il tâte le pavé quand il retourne à Versailles, comme s'il ne reconnaissait plus

(1) *Lettres*, t. VII, p. 33. 21 août 1680.
(2) Il corrige les mœurs en riant.

le maître ni ses ministres; on y change de maxime tous les huit jours pour le moins. Prenez donc tout ce que je vous ai mandé sur ce point-là et comptez qu'il n'y a rien de fixe dans ce pays-là que la grandeur du roi, sa magnanimité, sa bonté et sa piété (1). » Et pourquoi cette mobilité? c'est ce que nous expliquera le P. Bourdaloue.

Tout y est vanité, mensonge et déception, tyrannie, cupidité, envie, amour de la fortune, ambition, impiété, suffisance, même en présence des choses de Dieu.

... État déplorable, dit-il, mais état ordinaire des gens du monde; et particulièrement de ceux qui vivent à la cour; il n'y a plus pour eux de parole de Dieu, parce qu'il n'y a plus de sujets qui aient les qualités requises pour la rendre supportable (2).

Quelle vie mène-t-on à la Cour? Une vie de plaisirs sans règle, vie d'intempérance poussée à l'excès; il faut des spectacles prohibés, des romans, des promenades, enfin le jeu avec ses damnables conséquences. Bourdaloue traite ces sujets avec l'abondance et l'énergie que lui donne sa connaissance approfondie du cœur humain et de la société qui l'entoure; rien ne lui échappe, et bien qu'il ne néglige aucun détail, il laisse encore beaucoup à penser, par la finesse et la fécondité de son langage; d'où nous concluons que tout lecteur qui a traversé les orages de la vie, sans laisser atteindre son bon sens, sa loyauté et sa foi, trouvera toujours, dans la lecture des sermons du P. Bourdaloue, un attrait tout particulier, et l'intérêt s'accroîtra d'autant plus qu'il goûtera mieux les conseils de perfection chrétienne que le saint religieux sait associer à ses peintures morales.

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, 2 septembre 1687, t. VIII, p. 19.
(2) T. IV, p. 15. *Sur la parole de Dieu.*

A la Cour tout est vanité.

On ne respire dans cette région corrompue qu'un certain air de vanité, l'on n'y estime que ce qui a de l'éclat, l'on n'y parle que d'élévation ; et de quelque côté qu'on jette les yeux, l'on n'y voit rien ou qui ne flatte, ou qui n'allume les désirs ambitieux du cœur de l'homme. Quelle apparence donc que Jésus-Christ, le plus humble de tous les hommes, pût être écouté là où règnent le faste et l'orgueil? S'il eût apporté avec lui des honneurs et des richesses, il eût trouvé des partisans auprès d'Hérode, et il en trouverait encore partout ailleurs; mais, ne prêchant à ses disciples que le renoncement au monde et à soi-même, ne nous étonnons pas qu'on lui ait marqué tant de mépris (1).

Bourdaloue parle ici de la cour du roi Hérode, et son pinceau reproduit exactement la cour de Versailles.

Dans le premier sermon pour la Fête de tous les Saints, il oppose aux récompenses abondantes du ciel les récompenses trompeuses de la terre, et met en évidence la vanité de ce monde et les tristes déceptions des hommes ; suivons-le :

Il est vrai, on voit dans le monde des hommes qui, selon le monde, paraissent amplement récompensés ; on en voit dont les récompenses vont même bien au delà de leurs services et de leurs mérites. Mais en voit-on de contents? en voyez-vous? en avez-vous vu? espérez-vous jamais d'en voir? et s'ils ne sont pas contents, à quoi leur servent leurs prétendues récompenses? Ils regorgent de biens et d'honneurs, je le veux; et il semble que le monde se soit épuisé pour les élever à une prospérité complète. Mais cependant leur cœur est-il satisfait? ne désirent-ils plus rien? se croient-ils heureux? et, dans leur prospérité même, dans

(1) T. X, p. 145.

ce bonheur apparent, trouvent-ils en effet la félicité? N'est-ce pas au contraire, dit saint Chrysostome, dans ces sortes d'états qu'il est plus rare, ou plutôt moins possible de la trouver? N'est-ce pas dans les grandes fortunes que se trouvent les grands chagrins? et qui pourrait dire le nombre de ceux qui n'y sont parvenus que pour être plus malheureux, et pour le sentir plus vivement? Le monde n'avait pourtant rien épargné pour contenter leur ambition et pour les combler de ses faveurs. Mais en même temps le monde n'avait pas manqué de mêler parmi ses faveurs des semences d'amertume qui en étaient inséparables, et qui devaient bientôt après produire des fruits de douleur. Le monde, en les rendant puissants et opulents, leur avait donné tout ce qui était de son ressort; mais il n'avait pu leur donner ce rassasiement, cette paix du cœur, sans quoi ni la puissance, ni l'opulence, n'empêchaient pas que leur état ne fût un état affligeant. Quelque heureux qu'ils parussent, combien leur manquait-il de choses pour l'être (1)?

Encore si l'avenir était à eux! mais hélas! poursuit l'orateur : Quelles déceptions l'avenir leur ménage si, d'ici-bas, ils ne font rien pour Dieu!

Quelle désolation, par exemple, pour tant de grands, lorsqu'après avoir tenu dans le monde des rangs honorables que leur donnaient leurs dignités, leurs emplois, leurs charges, il leur en faudra prendre d'autres que le mérite seul règlera, et où l'arrêt de Dieu les réduira? Si Dieu, au moment que je parle, leur faisait voir l'affreuse différence de ce qu'ils sont aujourd'hui et de ce qu'ils seront alors, dans quelle consternation cette vue ne les jetterait-elle pas? et quand, à la mort, il faudra quitter en effet ces rangs de naissance et de fortune, pour passer à d'autres rangs qu'une exacte et rigoureuse justice leur assignera, quelle douleur pour eux de se trouver dans un si prodigieux abaissement, dans un

(1) T. I, p. 20.

éloignement infini de Dieu, parce qu'ils n'auront presque rien fait pour Dieu (1)!

Sur le servilisme des cours, Bourdaloue est hardi et éloquent. On y devient esclave, idolâtre et lâche.

En parlant de la Providence, il gémit de voir tant de chrétiens secouer le joug de Dieu pour se mettre dans la dépendance des créatures.

Malgré les rigoureuses épreuves qu'on fait tous les jours de l'indifférence, de la dureté, de l'insensibilité de *ces fausses divinités de la terre*, par une espèce d'enchantement, on consent plutôt à souffrir et à gémir en comptant sur elles, qu'à jouir de la liberté par une sainte confiance en Dieu. Demandez à ces adorateurs de la faveur, à ces partisans et à ces esclaves du monde, ce qui se passe en eux, et voyez s'il y en a un seul qui ne convienne que sa condition a mille dégoûts, mille déboires, mille mortifications inévitables, et que c'est une perpétuelle captivité. N'est-ce pas ainsi qu'ils en parlent dans le cours même de leurs prospérités ? Mais quand, après bien des intrigues, leur politique vient à échouer, et que, par une disgrâce imprévue qui les déconcerte et qui dérange tous leurs desseins, ils se voient oubliés, négligés, méprisés, ah ! mes frères, s'écrie saint Augustin, c'est alors qu'ils rendent un hommage solennel à cette Providence dont ils n'ont pas voulu dépendre. Et c'est alors même aussi que Dieu a son tour, et que, par une espèce d'insulte que lui permet sa justice et qui ne blesse en rien sa miséricorde, il croit avoir droit de leur répondre, avec ces paroles du Deutéronome : *Ubi sunt dii eorum in quibus habebant fiduciam ? Surgant, et opitulentur vobis* (Deut. 32, 37). Où sont ces dieux dont vous vous teniez sûrs, et qui devaient vous maintenir? ces dieux dont la protection vous rendait si fiers, où sont-ils ? Qu'ils paraissent maintenant, et qu'ils viennent vous secourir. C'étaient vos dieux, et vous faisiez plus de fonds

(1) T. X, p. 327.

sur eux que sur moi : hé bien ! adressez-vous donc à eux dans l'extrémité où vous êtes; et puisque vous les avez servis comme des divinités, qu'ils vous tirent de l'abîme et qu'ils vous relèvent : *Surgant, et opitulentur vobis* (1).

Doué d'un caractère énergique, fier et indépendant, que n'exclut pas la profession d'obéissance, Bourdaloue exprime souvent sa pensée sur la servitude des hommes; il a des formules de langage à lui, par lesquelles il s'affirme lui-même et fait entendre qu'il est au-dessus des préjugés vulgaires. Sur la servitude des gens de cour, il s'exprime en ces termes :

Quel est l'état du monde où l'on soit exempt de toute dépendance, et où l'on fasse toutes ses volontés ? Je dis plus, et je demande quel est même l'état du monde où l'on ne soit pas continuellement obligé de rompre sa volonté, de renoncer à sa volonté, d'agir contre sa volonté, et dans les choses souvent les plus rebutantes et les plus contraires à notre sens ? Cet état de franchise dont je parle, cet état de pleine liberté, est-ce la Cour ? mais qui ne sait pas quelle est la vie de la Cour? et y a-t-il esclave plus esclave que tout ce qui s'appelle gens de Cour (2) ?

Nous trouvons le développement de cette affirmation dans le deuxième sermon sur la *Purification de la sainte Vierge*, où il traite de la liberté des enfants de Dieu, acquise par le mystère de la rédemption. C'est un commentaire du texte de saint Paul : *Nolite fieri servi hominum* (3).

Car il y a, dit-il, une servitude des hommes incompatible avec le bienheureux état de cette rédemption parfaite où

(1) T. III, p. 283.
(2) T. XV, p. 208.
(3) I Corinth., VII, 23, t. XI, p. 225.

nous entrons aujourd'hui, une servitude des hommes, essentiellement opposée à la liberté que Jésus-Christ nous a acquise, une servitude des hommes redoutable à tous les serviteurs de Dieu. Mais à qui le prédicateur de l'Évangile en doit-il donner plus d'horreur, qu'à ceux qui mènent la vie de la Cour ? où les effets que produit cette damnable servitude sont-ils plus funestes et plus pernicieux qu'à la Cour ? Servitude des hommes, engagement comme nécessaire à l'iniquité, disposition prochaine à l'injustice, assujettissement aux erreurs d'autrui, aux caprices d'autrui, aux passions d'autrui ; servitude des hommes dont on sent tout le poids, dont on voit toute l'indignité, dont on connaît les dangereuses suites, dont on gémit dans le cœur, dont on voudrait être délivré, et dont on n'a pas le courage de secouer le joug; servitude des hommes qui vous fait entrer dans toutes leurs intrigues et tous leurs desseins, quelque criminels qu'ils soient; qui vous fait acheter leur faveur aux dépens de tous les intérêts de Dieu, aux dépens de tous les intérêts de la conscience et du salut, aux dépens de vous-mêmes et de votre âme. Ah ! mes frères, êtes-vous hommes, et surtout êtes-vous chrétiens, pour servir de la sorte ? Prenez garde : je dis pour servir de la sorte. Car à Dieu ne plaise que je fasse d'ailleurs consister la liberté chrétienne à s'affranchir du juste devoir qui nous soumet aux puissances légitimes. Mais du reste cette dépendance que nous inspire la religion a ses bornes, et j'en reviens toujours à la maxime de saint Paul : *Nolite fieri servi hominum.* Non, vous ne devez point servir les hommes jusques *à en faire vos divinités*, jusques à les substituer en la place du premier et souverain Maître à qui vous appartenez, jusques à leur vendre sa loi, à leur vendre votre innocence, à leur vendre votre éternité, en vous rendant fauteurs de leurs vices, complices de leurs désordres, compagnons de leurs débauches, approbateurs perpétuels de tout ce que leur suggèrent la cupidité, le plaisir, l'ambition, l'envie, la haine, la vengeance, le libertinage et l'impiété. Voilà ce que j'appelle, non plus une obéissance raisonnable, mais une servitude, et la plus vile servitude :

voilà de quoi un Dieu sauveur a prétendu nous dégager (1).

La leçon est terrible pour le courtisan dont elle dévoile les faiblesses et les turpitudes; elle est humiliante pour l'idole qu'il sert, pour le Souverain que l'on déifie si volontiers; elle sera complète lorsque l'orateur aura dénoncé à l'opinion publique l'origine, le développement et les funestes conséquences de cette idolâtrie moderne.

Dans le sermon sur l'*amour et la crainte de la vérité*, nous lisons :

Savez-vous, chrétiens, ne perdez pas ceci, quelle a été la source de l'idolâtrie, et d'où est venu originairement ce désordre de la superstition et du culte des fausses divinités qui a si longtemps régné dans l'univers? C'est de ce penchant et de cette facilité qu'ont les hommes à croire ce qui leur est avantageux, quelque incroyable qu'il puisse être. Oui, voilà ce qui a rendu tant de nations idolâtres. On faisait entendre à certains hommes qu'ils étaient des dieux; et à force de leur dire qu'ils étaient des dieux, on les accoutumait à être traités et honorés comme tels. Ceux qui commencèrent les premiers à leur tenir ce langage, savaient assez qu'il n'en était rien; mais la flatterie ne laissait pas de les porter à faire tout ce qu'ils auraient fait de bonne foi, s'ils eussent été persuadés de ce qu'ils disaient. Les princes même et les conquérants à qui on rendait ces honneurs, n'étaient que trop convaincus qu'ils ne leur convenaient pas; mais le désir de s'élever, joint à un intérêt politique, faisait qu'ils les souffraient d'abord, et bientôt après qu'ils les exigeaient. C'était par une erreur grossière que les peuples se soumettaient à les leur déférer; mais cependant cette erreur s'érigeant peu à peu en opinion, et étant devenue insensiblement une loi de religion, tout mortels qu'ils étaient, on leur bâtissait des temples, on leur consacrait des autels, on offrait en leur nom des sacrifices, et ces hommes profanes et impies pas-

(1) T. XI, p. 225.

saient pour les divinités de la terre. C'est ainsi que le démon se prévalait de l'orgueil des uns et de la simplicité des autres. Or, nous n'oserions dire que le christianisme ait entièrement détruit ces abus; car il en reste encore des vestiges, et il n'est rien dans le monde de plus ordinaire qu'une espèce d'idolâtrie qui s'y pratique, et dont l'usage est établi. *On ne dit plus aux grands et aux riches qu'ils sont des dieux;* mais on leur dit *qu'ils ne sont pas comme les autres hommes*, qu'ils n'ont pas les faiblesses des hommes, qu'ils ont des qualités qui les distinguent et qui les mettent au-dessus des hommes; et on les sépare tellement du commun des hommes, qu'enfin ils oublient qu'ils le sont, et qu'ils veulent être servis comme des dieux : ne considérant pas que ceux qui se font leurs adorateurs, sont, pour la plupart, des personnes intéressées, déterminées à leur plaire, ou plutôt gagées pour les tromper (1).

Encouragés par les seigneurs courtisans, les poètes ont été les premiers à brûler de l'encens en l'honneur de l'idole, les orateurs sont venus ensuite; quelques orateurs sacrés ont oublié la dignité de leur caractère, les uns naïvement, les autres avec une arrière-pensée coupable. Mme de Sévigné parle à sa fille d'une thèse dédiée au roi, où le soutenant le compare à Dieu, mais d'une manière où l'on voit clairement que Dieu n'est que la copie. La thèse fut supprimée par décret de la Sorbonne (2). Dans les délibérations de l'assemblée de 1682, nous entendons le président Harlay de Champvallon dire, le 17 mars, que la qualité de roi imprime dans nos esprits l'idée d'une grandeur si élevée au-dessus de ce que sont tous les autres hommes, que nous regardons ceux qui la possèdent presque comme s'ils faisaient une espèce séparée (3)... Le promoteur Chéron

(1) T. V, p. 440.
(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. VII, p. 402; 13 juin 1685.
(3) *Procès-verbaux des assemblées du clergé*, t. V, p. 491.

avait dit que Louis XIV était *plus quam Rex*... et mieux encore, dans l'Église, *plus quam sacerdos* (1). Dans son respect pour la majesté royale, Bourdaloue n'a jamais dépassé les limites que lui traçaient sa foi religieuse et son patriotisme, et s'il tient un langage réservé, c'est qu'il sait que, le plus ordinairement, les fautes des rois sont les fautes de leurs ministres.

Bourdaloue, devant qui la majesté royale est peu de chose en comparaison de la majesté divine, devient plus incisif quand il reproche aux courtisans de Louis XIV de craindre bien plus de s'attirer la disgrâce de César, que d'offenser toutes les divinités du Capitole ; puis il ajoute :

A combien de chrétiens ce reproche pris à la lettre ne convient-il pas? et quel droit n'aurais-je pas aujourd'hui de dire encore dans cet auditoire : *Majori formidine Cæsarem observatis?*

Grâces au Seigneur qui, par une providence particulière, nous a donné un roi fidèle et déclaré contre le libertinage et l'impiété, un roi qui sait honorer sa religion et qui veut qu'elle soit honorée, un roi dont le premier zèle, en se faisant obéir et servir lui-même, est que Dieu soit servi et obéi! Mais si, par un de ces châtiments terribles dont Dieu punit quelquefois les peuples, le Ciel nous avait fait naître sous la domination d'un prince moins religieux, combien verrions-nous de courtisans, tels que les concevait Tertullien, qui ne balanceraient pas sur le parti qu'ils auraient à prendre, et qui, sans hésiter et aux dépens de Dieu, rechercheraient la faveur de César? *Majori formidine Cæsarem observatis.*

Sans faire nulle supposition, combien en voyons-nous dès maintenant disposés de la sorte, c'est-à-dire, non pas impies et scélérats, *mais prêts à l'être*, s'il le fallait être, et si l'être

(1) *Procès-Verbaux*, t. V, p. 376. — Plus que roi — plus que prêtre. .

en effet était une marque qu'on exigeât d'eux, de leur complaisance et de leur attachement? Auraient-ils là-dessus quelque scrupule, ou écouteraient-ils leurs remords et leurs scrupules? La concurrence de la créature et de Dieu les arrêterait-elle? et, emportés par l'habitude où ils sont élevés de se conformer en tout aux inclinations du maître de qui ils dépendent, ne se feraient-ils pas un principe, s'il était libertin, de l'être avec lui; et s'il méprisait Dieu, de le mépriser comme lui (1)?

Le reproche était sanglant, et cependant il était habile; il flattait le roi converti et invitait les courtisans à le suivre dans sa vie exemplaire comme ils l'avaient imité dans sa vie scandaleuse.

L'idole de la cour, dit l'orateur, dans son sermon sur la Providence, c'est la *fortune.*

N'est-ce pas, chrétiens, ce que Dieu reprochait aux Israélites, quand il leur disait, par la bouche d'Isaïe : Pour vous, qui avez méprisé mon culte, vous qui dressez un autel à la Fortune, et qui, par une apostasie secrète, lui faites dans le fond de vos cœurs des sacrifices, sachez que ma justice vengeresse ne vous épargnera pas (2). Or, ce sacrilège n'a pas seulement été le crime des Juifs et des païens, on le voit encore au milieu du christianisme, surtout à la Cour, et c'en est un des plus grands scandales. Oui, mes chers auditeurs, et vous le savez mieux que moi, *l'idole de la Cour, c'est la fortune; c'est à la Cour qu'on l'adore, c'est à la Cour qu'on lui sacrifie toutes choses, son repos, sa santé, sa liberté, sa conscience même et son salut;* c'est à la Cour qu'on règle par elle ses amitiés, ses respects, ses services, ses complaisances, jusqu'à ses devoirs. Qu'un homme soit dans la fortune, c'est une divinité pour nous : ses vices

(1) T. I, p. 341. *Sur le respect humain.*
(2) Isaïe, LVX, 21.

nous deviennent des vertus, ses paroles des oracles, ses volontés des lois. Oserai-je le dire? qu'un démon sorti de l'enfer se trouvât dans un haut degré d'élévation et de faveur, on lui offrirait de l'encens. Mais que ce même homme qu'on idolâtrait vienne à déchoir, et qu'il ne se trouve plus en place, à peine le regarde-t-on : tous ces faux adorateurs disparaissent et sont les premiers à l'oublier : pourquoi? parce que cette idole de la fortune qu'on respectait en lui ne subsiste plus (1).

Nous trouvons ici l'énumération des vices qu'engendre l'amour des richesses, vices ou désordres qui amènent si souvent la chute ou au moins, la décadence des familles, des sociétés et même des empires.

Le sermon *sur les Richesses* met au grand jour cette vérité, nous en citerons quelques traits : ce sont autant de tableaux de mœurs où nous verrons l'homme et surtout le courtisan aux prises avec la passion des richesses, avec d'autant plus d'âpreté que son mérite et son blason sont moins équilibrés.

Tous les moyens sont bons pour l'homme atteint de l'amour de l'or; et ici, Bourdaloue, après saint Augustin, fait appel à la philosophie ancienne du satirique Horace. On voudrait bien, dit-il, employer des moyens honnêtes pour s'enrichir, mais à défaut de moyens honnêtes, on est secrètement disposé à en prendre qui ne le sont pas.

Laissons le prédicateur énumérer les moyens criminels qu'invente la passion.

Supposons un homme dans cette disposition; que ne fera-t-il pas, et qui l'arrêtera? quelle conscience ne sera-t-il pas en état de se former? à quelle tentation ne se trouvera-t-il

(1) T. III, p. 272.

pas livré? le scrupule de l'usure l'inquiétera-t-il? le nom de confidence et de simonie l'étonnera-t-il? manquera-t-il d'adresse pour déguiser et pour pallier le vol? sera-t-il en peine de chercher des raisons spécieuses pour autoriser la concussion et la violence? s'il est en charge et en dignité, rougira-t-il des émoluments sordides qu'il tire, et qui décrient son ministère? s'il est juge, balancera-t-il à vendre la justice? s'il est dans le négoce et dans le trafic, se fera-t-il un crime de la fraude et du parjure? si le bien d'un pupille lui est confié, craindra-t-il de le ménager à son profit? s'il manie les deniers publics, comptera-t-il pour péculat tout ce qui s'y commet d'abus? Non, mes chers auditeurs, rien de tout cela ne sera capable de le retenir, ni souvent même de le troubler. Du moment qu'il veut s'enrichir, il n'y aura rien qu'il n'entreprenne, rien qu'il ne présume lui être dû, rien qu'il ne se croie permis. S'il est faible et timide, il sera fourbe et trompeur; s'il est puissant et hardi, il sera dur et impitoyable. Dominé par cette passion, il n'épargnera ni le profane, ni le sacré; il prendra jusque sur les autels. Le patrimoine des pauvres deviendra le sien; et s'il lui reste encore quelque conscience, il trouvera des docteurs pour le rassurer, ou plutôt il s'en fera. Il leur cachera le fond des choses; il ne s'expliquera qu'à demi, et, par ses artifices et ses détours, il en extorquera des décisions favorables, et les rendra, malgré eux, garants de son iniquité. Que le public s'en scandalise, il aura un conseil dont il se tiendra sûr; du moins, quoi qu'on en puisse dire, il parviendra à ses fins : il veut être riche, et il le veut absolument : *Rem, rem, quocumque modo, rem* (1).

L'orateur ne craint pas de se faire l'écho des malédictions de la sainte Écriture, en demandant hardiment aux hommes qui entassent richesses sur richesses s'ils *prétendent habiter seuls au milieu de la terre*. On veut s'enri-

(1) T. III, p. 10.

chir en peu de temps, et il répond par cette observation ironique :

S'enrichir par une longue épargne ou par un travail assidu, c'était l'ancienne route que l'on suivait dans la simplicité des premiers siècles; mais de nos jours on a découvert des chemins raccourcis et bien plus commodes. Une commission qu'on exerce, un avis qu'on donne, un parti où l'on entre, mille autres moyens que vous connaissez, voilà ce que l'empressement et l'impatience d'avoir a mis en usage. En effet, c'est par là qu'on fait des progrès surprenants; par là qu'on voit fructifier au centuple son talent et son industrie; par là qu'en peu d'années, qu'en peu de mois, on se trouve comme transfiguré, et que, de la poussière où l'on rampait on s'élève jusque sur le pinacle (1).

Nous ne trouvons pas dans le moraliste La Bruyère de portraits mieux burinés que ceux de Bourdaloue, parlant du sot orgueil des enrichis, devenus suffisants et fiers envers les hommes leurs semblables, libertins et impies envers Dieu :

N'avoir besoin de personne, premier effet de l'opulence, et disposition prochaine et infaillible à mépriser tout le monde. Dans l'indépendance où se trouve le riche mondain et dans l'état où le met sa fortune, de se pouvoir passer du secours d'autrui, de l'amitié d'autrui, des grâces d'autrui il ne considère plus que lui-même, et il ne vit plus que pour lui-même. Affabilité, douceur, patience, déférence, ce sont des noms qu'il ne connaît point, parce qu'ils expriment des vertus dont il ne fait aucun usage, et sans lesquelles il a de quoi se soutenir. Qu'ai-je affaire de celui-ci, et que me reviendra-t-il d'avoir des égards pour celui-là ? Enflé qu'il est de ce sentiment, il ne sait ce que c'est que de céder, que

(1) T. III, p. 14.

de s'abaisser, que de plier, dans des occasions néanmoins où la charité et la raison le demandent. Et comme l'amour-propre est le seul ressort qui le fait agir, n'étant jamais humble par indigence et par nécessité, il ne l'est jamais par devoir et par piété (1).

Voilà le riche au milieu de ses semblables : l'orgueil envers les hommes le conduit jusqu'au mépris de Dieu. Pour l'avare, l'amour de l'or est une idolâtrie il marche à la suite de la tribu d'Éphraïm, qui répondait au prophète Osée que son or la rendait heureuse et qu'elle l'avait pris pour idole (2). Voici maintenant la définition du riche en présence de ses devoirs de chrétien :

Qu'est-ce qu'un riche dans l'usage du siècle ? ne vous offensez pas de ma proposition; plus vous l'examinerez et plus elle vous paraîtra vraie. Qu'est-ce qu'un riche enflé de sa fortune ? un homme, ou absolument sans religion, ou qui n'a que la surface de la religion, ou qui n'a que très peu de religion; un homme pour qui il semble que la loi de Dieu ne soit pas faite; un homme qui ne sait ce que c'est que de se contraindre, pour s'assujettir aux observances de l'Église; un homme qui, sans autre raison que parce qu'il est riche, se dispense de tout ce qu'il lui plaît; un homme qui ne se soumet à la pénitence qu'autant qu'elle ne lui est point incommode; un homme pour qui les ministres mêmes de Jésus-Christ ont non seulement des égards, mais de la crainte; un homme qui, jusque dans le tribunal de la confession, où il paraît en posture de coupable, veut qu'on le respecte et qu'on le distingue; un homme qui accommode le culte de Dieu à ses erreurs et à ses goûts, au lieu de régler ses goûts et de corriger ses erreurs par la pureté du culte de Dieu (3).

(1) T. III, p. 19.
(2) *Ibid.*, p. 24.
(3) *Ibid.*, p. 26.

Les richesses engendrent la corruption.

Cette pensée à elle seule devrait être une source de salut; parce que les richesses mettent celui qui les possède dans un danger continuel et l'oblige à se tenir sur ses gardes par la mortification, par la pauvreté du cœur, par les réparations; loin de se condamner à ce genre de vie, on se laisse aller à la corruption générale. Le tableau suivant qui nous met sous les yeux Paris corrompu par les richesses est d'un haut intérêt :

A Dieu ne plaise que je vous conduise, quoique seulement en esprit, dans les maisons *de tant de riches voluptueux dont cette ville est remplie*, et que, tirant le rideau, je fasse paraître, comme sur la scène, toutes les impuretés qui s'y commettent, et que je pourrais justement appeler les abominations de cette capitale. Quelque précaution que je pusse prendre pour vous les représenter, votre pudeur en souffrirait. Je ne parle point des concubinages, dont l'argent prodigué est le soutien; des adultères, dont il est l'attrait; de mille autres péchés abominables, dont il est la récompense. Car, dit saint Jérôme, c'est l'argent qui séduit la simplicité des vierges, qui ébranle la constance des veuves, qui souille les mariages les plus honorables. C'est par les folles dépenses, où l'argent se consume, que l'on persuade qu'on aime et qu'on sait malheureusement se faire aimer; que l'on est recherché des plus fières, et que l'on triomphe même des prudes et des spirituelles; c'est par là que subsistent ces damnables commerces qui, dans les familles les mieux établies, causent tous les jours de si funestes divisions et de si tristes renversements. On demande à quoi cet homme s'est ruiné, et l'on est surpris: mais voici d'où sa ruine est venue, et d'où elle a dû venir: une débauche secrète qu'il entretenait, une passion à laquelle il a tout sacrifié, et pour laquelle il s'est piqué de n'épargner rien, voilà ce qui a épuisé ces revenus si clairs et si amples. La convoitise de la chair, cette sangsue, selon la parole de Salomon, qui crie

toujours : Apporte, apporte, et qui ne dit jamais : C'est assez ; voilà ce qui dissipe les biens de la plupart des riches. Encore si l'on n'y employait que les biens ordinaires, le désordre serait moins grand ; mais ce que nous appelons par respect les biens de l'Église, ces biens qui, de droit naturel et de droit divin, sont des biens sacrés, depuis que la piété des fidèles les a légués à Jésus-Christ dans la personne de ses ministres : voilà à quoi ils sont prostitués. Combien de fois, ô opprobre de notre religion ! combien de fois le revenu d'un bénéfice a-t-il été le prix d'une chasteté d'abord disputée, et enfin vendue à l'incontinence sacrilège d'un libertin, engagé par sa profession dans les fonctions les plus augustes du sacerdoce ? Je ne sais si le prophète aurait pu enchérir sur ce que je dis, ni s'il avait vu de plus grandes abominations (1).

Bourdaloue termine ce remarquable discours en condamnant :

Ce que la coutume et l'esprit du siècle ont rendu, non seulement supportable, mais louable, quoique essentiellement opposé aux lois de l'Évangile et de la raison. Parce qu'on a du bien, on veut jouir sans restriction, et dans toute l'étendue des désirs qu'un attachement infini à soi-même et à sa personne peut inspirer. On veut que le fruit des richesses soit tout ce qui peut contribuer à une vie commode, pour ne pas dire délicieuse : meubles curieux, équipages propres, nombre de domestiques, table bien servie, divertissements agréables, logements superbes, politesse et luxe partout. Luxe, ajoute saint Jérôme, qui insulte aux souffrances de Jésus-Christ, aussi bien qu'à la misère des pauvres ; luxe à qui Dieu, dans l'Écriture, a donné sa malédiction, quand il disait, par la bouche d'un autre prophète : *Et percutiam domum hiemalem cum domo æstiva, et peribunt domus eburneæ,*

(1) T. III, p. 34.

et disperdam habitatores de domo voluptatis (1) : Je détruirai ces maisons de plaisance, ces appartements d'hiver et d'été; ces édifices qui semblent n'être construits que pour y faire habiter la volupté même, je les renverserai, et je déchargerai ma colère sur ceux qui y vivent comme ensevelis dans une molle oisiveté et dans un profond repos (2).

Cette malédiction atteignait, un siècle plus tard, et les princes de la maison royale et les seigneurs qui avaient semé autour de Versailles et de la capitale tant de maisons de plaisance dont les ruines ne rappellent plus que le passage de la justice de Dieu, comme le saint orateur le dit en finissant :

Vous amassez de grands trésors; mais après avoir été pour vous sur la terre des trésors d'iniquité, ce seront, au jugement de Dieu, des trésors de colère et de vengeance (3).

La même pensée est traitée et développée avec une vive éloquence à la fin du discours sur la *restitution*. Nous citons :

Qu'avez-vous donc fait en accumulant revenus sur revenus, profits sur profits, en prenant de toutes parts et à toutes mains, et ne vous dessaisissant jamais de rien ? vous l'éprouvez à présent et vous le sentirez pendant toute l'éternité. Vous vous êtes fait un trésor de colère pour le jour redoutable des vengeances divines. Vous avez suscité contre vous, autant d'accusateurs qu'il y a eu de malheureux que vous avez tenus dans l'oppression et dont la ruine vous a enrichis. N'entendez-vous pas leurs cris qui s'élèvent au trône du Seigneur ? du moins il les entend, et c'est assez.

(1) Amos, I; 5, III, 15.
(2) T. III, p. 35.
(3) *Ibid.*, p. 38.

Oui, il entend les cris de ces domestiques dont vous exigiez si rigoureusement les services, et à qui vous en refusiez si impitoyablement la récompense; les cris de ces marchands qui vous revêtaient, qui vous nourrissaient, qui vous entretenaient de leur bien, et qui n'en ont jamais touché le juste prix; les cris de ces ouvriers qui s'épuisaient pour vous de travail, et qui n'ont jamais eu de vous leur salaire; les cris de ces créanciers que vous avez fatigués par vos délais, arrêtés par votre crédit, privés de leurs plus légitimes prétentions par vos artifices et vos détours; les cris de ces orphelins, de ces pupilles, de ces familles entières : le Seigneur, encore une fois, le Dieu d'Israël les entend, ces cris ; et qui vous défendra des coups de sa justice irritée, et des foudres dont son bras est armé pour vous accabler (1) ?

Bourdaloue termine son discours *sur les richesses* par un conseil paternel; il engage les riches à détourner les maux qui les menacent en partageant leurs biens avec les pauvres.

Cependant, voulez-vous en faire des trésors de justice et de sainteté? après les avoir légitimement acquis, partagez-les avec les pauvres; cherchez-les, ces pauvres, dans les prisons, dans les hôpitaux, en tant de maisons particulières, disons mieux, dans ces tristes et sombres retraites où ils languissent; allez être témoins de leurs misères, et vous n'aurez jamais l'âme assez dure pour leur refuser votre secours : il y aurait là une inhumanité, une cruauté dont je ne vous puis croire capables; votre cœur s'attendrira pour eux, vos mains s'ouvriront en leur faveur, et ils vous serviront d'avocats et de protecteurs auprès de Dieu : voilà le fruit solide que vous pouvez tirer de vos biens, voilà le saint emploi que vous en devez faire (2).

(1) T. VII, p. 364.
(2) T. III, p. 38.

L'ambition est surtout le vice de la cour, dit le P. Bourdaloue dans le sermon prêché devant le roi, le mercredi de la deuxième semaine de Carême, puis il ajoute :

Quoiqu'il n'y ait point d'état à couvert de cette passion, et que sa sphère, pour ainsi parler, soit aussi étendue que le monde, on peut dire néanmoins, et il est vrai, que c'est particulièrement dans les palais des rois que se trouvent les ambitieux; que c'est là qu'ils forment de plus grands projets, là qu'ils font jouer plus de ressorts, et là même qu'il est beaucoup plus difficile de les détromper et de les guérir. Il y a des vices, dit saint Chrysostome, que l'on combat sans peine, et qui se détruisent d'eux-mêmes, parce que le monde, tout aveugle et tout corrompu qu'il est, a toutefois encore assez de lumière pour en voir la honte, et assez de raison pour les condamner. Mais à la cour, bien loin de se faire un crime de l'ambition, on s'en fait une vertu; ou si elle y passe pour un vice, du reste on la regarde comme le vice des grandes âmes, et l'on aime mieux les vices des grandes âmes que les vertus des simples et des petits (1).

L'orateur combat dans l'ambitieux trois erreurs qui le mènent infailliblement à sa perte : la *présomption*, qui lui inspire la pensée de se faire de sa propre autorité, une place dans le monde, alors que Dieu seul est maître de nos destinées; *l'esprit de domination*, qui lui fait oublier que les honneurs et les fonctions publiques sont de vrais assujettissements au service du prochain; *l'amour du repos*, comme si les honneurs du siècle n'étaient pas des engagements à souffrir et à travailler.

Nous ne suivrons pas ce discours dans tous ses détails, mais nous ne pouvons nous dispenser de citer quelques

(1) T. II, p. 438. *Sur l'ambition*, pour le mercredi de la seconde semaine.

passages saillants où Bourdaloue fait preuve d'une grande connaissance du cœur humain, jointe au zèle de l'apôtre; médecin spirituel des âmes, il suit et décrit la marche de la passion dans l'homme, et dénonce les intrigues de l'ambitieux qui, poursuivant ses desseins en dépit des vues de la Providence, finit par effacer de son âme toutes les idées d'honneur que Dieu y avait imprimées.

Quand, à l'exclusion du mérite, on voit, comme il n'arrive que trop, remuer tous les ressorts de l'intrigue, de la cabale, de l'intercession, de la faveur; quand le crédit et l'amitié s'en mêlent, et qu'ils y ont la meilleure part; quand on y emploie la ruse et la fraude; quand on y joint l'importunité, et qu'à l'exemple de la mère des deux disciples, on joue toute sorte de personnages, de suppliant, de négociant, d'offrant, d'adorateur et de client; quand on ne se cache pas même d'user de tels moyens, mais qu'on s'en déclare, qu'on s'explique ouvertement de ses prétentions, qu'on se fait une politique d'en venir à bout, et qu'après n'y avoir épargné ni souplesse ni bassesse, on se glorifie encore du succès comme d'un trait d'habileté : le dirai-je? quand on s'introduit aux honneurs par la porte de l'infamie, et que, pour s'en ouvrir le chemin, on corrompt celui-ci par promesses, celui-là par présents, cet autre par menaces; enfin, quand pour y réussir plus sûrement on s'appuie du vice même et de l'iniquité dont on recherche la protection; quand tout cela, dis-je, à force d'être commun, passe même pour innocent, pour légitime, pour honnête, que peut-on conclure, sinon que toutes les idées de l'honneur, j'entends celles que Dieu nous avait imprimées, s'effacent tous les jours de nos esprits, puisque nous n'envisageons plus ces honneurs du monde comme des rangs marqués par la Providence, mais comme des objets de nos passions, ou comme des dons de la fortune, exposés aux entreprises des plus hardis (1).

(1) T. II, p. 447.

Il jette un trait d'ironie à la survivance :

C'est assez, selon le langage ordinaire, qu'un tel soit fils d'un tel, pour que le fils ait l'assurance de vouloir être tout ce qu'a été le père. Avec cela, quelles que soient son indignité et son incapacité personnelle, il n'y aura rien qu'il n'entreprenne ; il jugera, il condamnera, il gouvernera, il décidera du sort et de la vie des hommes ; il sera, comme dit l'Évangile, sur le chandelier, lorsqu'il devrait être caché sous le boisseau (1).

Bourdaloue condamne à mots couverts l'accaparement des bénéfices ecclésiastiques par des hommes indignes ou incapables :

Cette place est-elle faite pour reconnaître des services tels que ceux dont vous voulez vous prévaloir ? Est-il juste, par exemple, que le sacerdoce et ce qui lui est annexé, soit la récompense d'un service temporel et mondain ? Y aurait-il simonie plus visible et plus condamnable que celle-là ? faut-il, parce que vous avez servi, qu'un pouvoir de mal faire et de vous perdre vous soit mis en main ? Ayez servi avec tout le zèle, avec toute la fidélité qu'on pouvait attendre de vous, cette fidélité doit-elle être récompensée dans votre personne, souffrez que je m'exprime ainsi, par la prostitution de l'autorité ? N'y a-t-il point pour ces prétendus services, que vous mettez à un si haut prix, d'autre justice à vous rendre, que de vous faire monter à un degré où Dieu ne vous veut pas (2) ?

On ne trouvera pas les expressions de Bourdaloue trop fortes quand on se rappellera l'usage que les maîtres du temps faisaient des honneurs et des biens de l'Église, consacrés au culte ou au soulagement des pauvres. La sœur de Mme de Montespan était abbesse de Fontevrault

(1) T. II, p. 448.
(2) *Ibid.*, p. 450.

la sœur de Mlle de Fontanges devint abbesse de Chelles; le président de Nouvion aspirait à l'archevêché d'Albi, c'est-à-dire aux revenus du siège : nous ne finirions pas si nous voulions étaler ici la liste de ces scandales, le plus souvent donnés au détriment de l'honneur et des intérêts de l'Église.

Ambition des grands de la terre pour l'avenir de leurs enfants : voyons dans quels termes s'exprime, devant le roi et devant la cour, le généreux prédicateur :

Combien de pères, et même de pères chrétiens, ou plutôt oubliant qu'ils sont chrétiens, tiennent le langage de cette mère de notre évangile : *Dic ut sedeant hi duo filii mei* (Matth., 20; 21). Placez mes deux enfants auprès de vous, et qu'ils aient, l'un à votre droite, l'autre à votre gauche, les plus hauts ministères de votre royaume. S'il y en a quelques-uns assez retenus pour ne s'en pas déclarer si grossièrement, où sont ceux qui, dans le cœur, ne se le disent pas à eux-mêmes? car c'est là un des articles sur quoi je soutiens que la morale de Jésus-Christ, dont nous nous glorifions tant quelquefois, ne nous a point encore réformés. Tant de dévotion, tant de régularité qu'on le voudra sur tout autre point, on y consent, on s'en pique; mais on veut voir sa famille honorablement établie, je dis honorablement selon les maximes du monde; on veut voir ses enfants pourvus, et pourvus avantageusement selon les idées du monde : c'est-à-dire, les uns dans l'Église, avec tout le faste du monde; les autres dans le monde, avec tout le luxe du paganisme; les uns riches des dépouilles des peuples, les autres du patrimoine de l'autel; les uns sur le pinacle du temple, où souvent la tête leur tourne; les autres dans les magistratures, où le poids de leurs obligations les accable; et parce que la corruption des mœurs suit presque infailliblement, de là les uns et les autres déréglés et scandaleux dans leur état : *Dic ut sedeant hi duo filii mihi* (1).

(1) T. II, p. 451.

Où trouver, en dehors de l'Église, un moraliste qui ait osé parler si haut, en prose ou en vers, d'un abus si commun dans la société du dix-septième siècle? Si l'ambition des familles est un désordre social, l'ambition personnelle n'est pas moins redoutable pour un État, ambition par laquelle un personnage quelconque sans expérience, sans talent, ne pense aux honneurs que par des considérations toutes secondaires et complètement étrangères au bien public (1).

Après cet exposé des conséquences désastreuses de l'ambition pour le bien d'un État, Bourdaloue, sans tenir compte des susceptibilités de ses auditeurs, va leur dire qu'avec un pareil abus, il ne faut pas s'étonner si Dieu, jaloux de ses droits, s'élève contre nous. Il ne faut pas s'étonner si toutes les conditions du monde sont avilies, si elles se trouvent occupées par des sujets indignes, si l'on voit tant d'ecclésiastiques scandaleux, tant de juges corrompus, tant de grands sans conscience et même sans religion; puis il s'écrie :

Ah! Seigneur, je prêche une morale toute raisonnable, toute solide, toute chrétienne; mais où est-ce que je la prêche? au milieu de la cour, et devant des auditeurs appliqués à m'écouter, mais peu disposés à me croire : ce sont des mondains; et qui, parmi ces mondains, comprendra ce langage ou le voudra comprendre? Mais au moins, Seigneur, si le monde n'est pas touché de ces maximes, s'il ne les reçoit pas, elles lui auront été annoncées, il en aura été instruit, il ne se prévaudra pas contre votre loi de son ignorance, et les ministres, par leur silence, ne laisseront pas l'ambition prescrire contre votre Évangile; car, ce que je dis, je le redirai toujours, et toujours je rendrai contre le monde ce témoignage à la vérité, que les honneurs du siècle doivent être, de votre part, autant de vocations (1).

(1) T. II, p. 454.

Autre erreur de l'ambitieux : il cherche dans les honneurs et les fonctions qu'il poursuit, *un vain empire* et *une fière domination*, tandis que les honneurs du siècle ne sont que de vrais assujettissements à servir le prochain (1). Les païens traitaient les petits avec empire, tandis que, parmi les chrétiens, les petits doivent être traités avec amour et même, selon les règles de la foi, avec un sentiment de respect. C'est la doctrine de Jésus-Christ qui éclaire d'un nouveau jour ce que la philosophie humaine n'avait fait que pressentir. Écoutons et admirons avec quelle autorité le prédicateur poursuit la lutte avec les ambitieux de la cour de Louis XIV :

Voyons donc si, parmi ceux qui se poussent aux honneurs du monde, on ne trouve pas de ces âmes païennes qui abusent de leur condition, et qui, joignant l'orgueil à l'autorité, la rendent également impérieuse et insupportable; voyons si, dans le christianisme, malgré l'exemple d'un Dieu humilié et anéanti, on ne trouve pas encore tous les jours de ces maîtres hautains et durs qui ne savent que se faire obéir, que se faire servir, que se faire craindre, sans savoir ni compatir, ni soulager, ni condescendre, ni se faire aimer; qui, usant de toute la force et souvent même de toute l'aigreur du commandement, n'y mêlent jamais, selon le précepte de l'Apôtre, l'onction et la douceur de la charité. L'esprit de domination que je combats ne manquera pas de prétextes pour se justifier; mais la parole que je prêche aura encore plus d'efficace pour le confondre (2).

Bourdaloue montre ensuite les conséquences funestes de l'autorité jalouse, qui foule aux pieds l'humilité de l'Évangile, si bonne conseillère, et cède à toutes les petitesses d'une ambition aveugle et sans frein :

(1) T. II, p. 441.
(2) *Ibid.*, p. 460.

Jalousie d'autorité, s'écrie-t-il, ah! tentation funeste, à quelles extrémités et à quels excès ne portes-tu pas tous les jours les hommes? combien de scandales as-tu causés? combien de ressentiments et de vengeances as-tu autorisés? de quels maux n'as-tu pas été le principe, et quels biens n'as-tu pas mille fois arrêtés? Si l'humilité, telle que notre Évangile nous la propose, servait à cette passion de correctif et de remède, Dieu en tirerait sa gloire, et ces droits qui nous touchent si sensiblement n'en seraient que mieux maintenus; mais, parce qu'on ne sait rien ménager, et que, pour venir à bout de ses entreprises, on suit le génie altier et indépendant de l'ambition, il faut que, pour un droit souvent très frivole, souvent douteux, souvent chimérique, la paix soit troublée, l'union et la concorde ruinés, l'innocence opprimée, la patience outrée; que le dépit et la haine s'emparent des cœurs, et qu'un fantôme mette partout le désordre et la confusion (1).

L'orateur nous a dit plus haut : « L'esprit de domination que je combats ne manquera pas de prétexte pour se justifier, mais la parole que je prêche aura encore plus d'efficacité pour le confondre » : défi vraiment apostolique, admirablement exprimé par le trait final contre les parvenus :

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que les plus impérieux, ce sont communément ceux à qui cet empire qu'ils affectent doit moins convenir. Des gens qui de leur fond ne sont rien, des gens sortis de l'obscurité et du néant, mais devenus grands par machines et par ressorts, ce sont là ceux qui parlent avec plus d'ostentation, qui agissent avec plus d'autorité, et qui, pour relever leur fausse grandeur, se font une gloire d'abaisser même et de dominer les vrais grands. Ce n'est pas assez : des gens dévots par état et par profession, des gens plus obligés par là même à dépouiller, du

(1) T. II, p. 463.

moins à mépriser toute supériorité humaine, ce sont quelquefois les plus jaloux de leurs prétentions, les plus obstinés dans leurs sentiments, les plus absolus dans leurs ordres. Qui voudrait leur résister, qui voudrait les contredire et contester avec eux, à quels retours ne s'exposerait-il pas, et quels scandales n'en a-t-on pas vus (1) ?

Dans un autre sermon sur le même sujet, adressé non plus à des courtisans avides d'honneurs, mais au simple peuple, lui aussi avide de grandeur ou d'élévation, nous trouvons un tableau détaillé des troubles que l'ambition répand dans une âme; ce passage doit être médité par tout homme livré à l'étude des passions humaines :

Pour parvenir à cet état où l'ambition se figure tant d'agréments, il faut prendre mille mesures toutes également gênantes, et toutes contraires à ses inclinations; il faut se miner de réflexions et d'étude; rouler pensées sur pensées, desseins sur desseins, compter toutes ses paroles, composer toutes ses démarches, avoir une attention perpétuelle et sans relâche, soit sur soi-même, soit sur les autres. Pour contenter une seule passion, qui est de s'élever à cet état, il faut s'exposer à devenir la proie de toutes les passions : car y en a-t-il une en nous que l'ambition ne suscite contre nous; et n'est-ce pas elle qui, selon les différentes conjonctures et les divers sentiments dont elle est émue, tantôt nous aigrit des dépits les plus amers, tantôt nous envenime des plus mortelles inimitiés, tantôt nous enflamme des plus violentes colères, tantôt nous accable des plus profondes tristesses, tantôt nous dessèche des mélancolies les plus noires, tantôt nous dévore des plus cruelles jalousies; qui fait souffrir à une âme comme une espèce d'enfer, et qui la déchire par mille bourreaux intérieurs et domestiques? Pour se pousser à cet état, et pour se faire jour au travers de tous les obstacles qui nous en ferment

(1) T. II, p. 463.

les avenues, il faut entrer en guerre avec des compétiteurs, qui y prétendent aussi bien que nous, qui nous éclairent dans nos intrigues, qui nous dérangent dans nos projets, qui nous arrêtent dans nos voies; il faut opposer crédit à crédit, patron à patron, et pour cela s'assujettir aux plus ennuyeuses assiduités, essuyer mille rebuts, digérer mille dégoûts, se donner mille mouvements, n'être plus à soi, et vivre dans le tumulte et la confusion. Dans l'attente de cet état où l'on n'arrive pas tout d'un coup, il faut supporter des retardements capables, non seulement d'exercer, mais d'épuiser toute la patience ; durant de longues années il faut languir dans l'incertitude du succès, toujours flottant entre l'espérance et la crainte ; et souvent, après des détails presque infinis, ayant encore l'affreux déboire de voir toutes ses prétentions échouer, et ne remportant pour récompense de tant de pas malheureusement perdus, que la rage dans le cœur et la honte devant les hommes. Je dis plus : c'est que cet état, si l'on est enfin assez heureux pour s'y ingérer, bien loin de mettre des bornes à l'ambition et d'en éteindre le feu, ne sert au contraire qu'à la piquer davantage et qu'à l'allumer ; que d'un degré on tend bientôt à un autre : tellement qu'il n'y a rien où l'on ne se porte, ni rien où l'on se fixe ; rien que l'on ne veuille avoir, ni rien dont on jouisse : que ce n'est qu'une perpétuelle succession de vues, de désirs, d'entreprises et, par une suite nécessaire, qu'un perpétuel tourment (1)...

Quel est le courtisan, quel est le favori qui ne se reconnaisse dans les traits d'un pareil tableau de mœurs ? Tous ont les yeux fixés sur l'orateur, et, suivant l'expression de Mme de Sévigné, la respiration est suspendue jusqu'à ce qu'il ait jugé à propos de se taire.

La troisième partie du premier sermon sur l'*ambition* apprend aux courtisans que s'ils jouissent des honneurs du siècle, c'est pour *travailler* et *souffrir*.

(1) T. VII, p. 118.

Tel est l'enseignement que donnait le Sauveur aux fils de Zébédée (1); Bourdaloue ne veut point parler des revers de fortune, des tristes révolutions que l'on appelle *décadences et malheurs du siècle*, et ici il fait allusion à la chute de Jacques II (2); il s'arrête à montrer que l'homme qui aspire aux honneurs du siècle se fait une étrange illusion, s'il croit trouver dans une position élevée une vie plus douce et plus commode. Le développement de cette pensée occupe la troisième partie du discours.

Je soutiens, moi, qu'il n'y a rien dans la vie de si amer à quoi il ne doive s'attendre, et rien de si dur qu'il ne doive être prêt à supporter. Pourquoi? en voici les preuves : écoutez-les. C'est que l'élévation où il se trouve l'oblige à se faire de continuelles violences; c'est qu'elle le réduit à la nécessité d'endurer souvent beaucoup des autres; c'est qu'elle l'engage dans une vie pleine de soins affligeants dont il ne lui est pas permis de se décharger; c'est qu'elle exige de lui qu'en mille occasions il soit disposé à s'immoler, à se sacrifier comme une victime, tantôt de la vérité, et tantôt de la justice et de l'innocence. Or, se faire de telles violences, souffrir de la sorte, agir de la sorte, se sacrifier, s'immoler de la sorte, est-ce goûter le repos, et y a-t-il là de quoi contenter les sens (3)?

La conclusion est un appel énergique au sentiment du devoir, même jusqu'à l'effusion du sang :

Il est bon que vous compreniez une fois qu'il n'y a point sur la terre de supériorité, point de dignité qui ne vous engage indispensablement à vous faire, en certaines conjonctures, le martyr du bon droit et de l'équité, le martyr de l'innocence, le martyr de la religion, le martyr de la gloire

(1) Math. xx, 20, t. II, p. 466.
(2) 1688.
(3) T. II, p. 467.

de Dieu ; que vous devez alors abandonner tous vos intérêts, et qu'autrement tout chrétien que vous êtes de profession, vous n'êtes en effet qu'un mondain et un réprouvé (1).

Le mondain qui ne comprend pas ces vérités s'expose à de graves humiliations. L'orateur en appelle au témoignage de saint Bernard :

Ah! mon cher auditeur, saint Bernard le disait dans un sentiment d'humilité, mais ne pouvez-vous pas le dire avec vérité : Je suis la chimère de mon siècle : *Chimera sæculi!* car je suis tout, et je ne suis rien ; ou plutôt, je veux parvenir à tout, et ne m'acquitter de rien. Je suis dans la magistrature, et je n'ai du magistrat que l'autorité et la robe : c'est l'être, et ne l'être pas. Je suis dans les affaires, et je n'ai de l'homme d'affaires que l'opulence et le faste : c'est l'être, et ne l'être pas. Je suis dans l'Église, et je n'ai d'ecclésiastique que le caractère et l'habit : c'est l'être, et ne l'être pas. *Chimera sæculi.* Le beau spectacle, poursuivait le même Père, au sujet de certains ministres de Jésus-Christ, le beau spectacle de les voir engagés dans l'Église : pourquoi? pour en recueillir les revenus, pour se montrer sous la mitre et sous la pourpre; jamais pour servir à l'autel, jamais pour assister à l'office divin, jamais pour subvenir aux besoins des pauvres, jamais pour vaquer à l'instruction des peuples, jamais pour s'employer à l'édification des âmes que la Providence leur a confiées. Que sont-ils ? on ne peut bien le dire, puisqu'ils ne sont, à proprement parler, ni du monde, ni de l'Église, ni de la robe, ni de l'épée : *Chimera sæculi.*

Ouvrons, mes Frères, ouvrons aujourd'hui les yeux; et pour nous apprendre, ô mon Dieu! à bien user des honneurs du siècle, apprenez-nous seulement à être raisonnables; car il ne faut qu'être raisonnable pour en comprendre les obligations. Détrompez-nous, Seigneur, des fausses idées que nous avons des choses, et dissipez, par les lumières de votre

(1) T. II, p. 471.

Évangile, les erreurs où nous sommes tombés par la corruption du monde. Ne permettez pas qu'une lueur passagère nous éblouisse, et que des honneurs mortels et périssables nous fassent perdre cette gloire immortelle où vous nous appelez (1).

Dieu ne peut habiter au sein d'une société où règne l'orgueil avec toutes ses vanités, ses ambitions, ses mensonges, ses tyrannies, ses cupidités. L'air qu'on y respire, celui qui domine à la Cour, est un air d'impiété repoussante; Bourdaloue l'analyse et nous en fait connaître les éléments délétères. Dans le deuxième sermon sur la Passion, il fait comparaître le Sauveur devant le tribunal d'Hérode et de sa Cour; après les précautions oratoires que réclame la présence du roi, il s'adresse aux courtisans et leur dit :

Ne craignons point de nous expliquer; parlant ici devant le plus chrétien de tous les rois, et le plus zélé pour sa religion, je puis, hardiment et sans aucun risque, profiter de l'avantage que me fournit mon sujet, pour vous représenter dans toute son horreur le désordre d'une Cour profane et impie; et si parmi mes auditeurs il y avait encore aujourd'hui de ces courtisans réprouvés, qui se font un mérite et une gloire de leur libertinage, je sais trop les dispositions et les intentions du monarque qui m'écoute, pour ne pas seconder sa piété, en leur déclarant une guerre ouverte, et employant contre eux toute la force et toute la liberté du ministère évangélique. Hérode, homme sans religion, voit le Fils de Dieu soumis, non seulement à sa puissance, mais à son jugement. Que fait-il, tout impie qu'il est? il reçoit d'abord Jésus-Christ avec honneur, et même avec joie, dans l'espérance de lui voir faire des miracles. Ne perdez rien, s'il vous plaît, des circonstances que je marque. Au lieu des

(1) T. II, p. 475.

miracles que cherche Hérode, Jésus-Christ en fait d'autres devant lui, encore plus convaincants et plus touchants; mais Hérode ne les connaît pas. Frustré de son attente, il méprise cet homme, dont il avait entendu tant de merveilles : *Sprevit illum cum exercitu suo* (Luc., 23; II); et par dérision, il le renvoie revêtu d'une robe blanche. Quatre caractères de l'impiété, et surtout de celle qui règne plus communément à la Cour : savoir *la curiosité*, *l'ignorance*, *le mépris des choses de Dieu*, *l'esprit railleur*. En peut-on produire un exemple plus approchant de nos mœurs et plus sensible que celui-ci (1)?

Il faudrait lire le discours entier et suivre l'orateur dans toutes ses critiques toujours pleines de vérité et aussi pleines de sel et d'à-propos; il fait bien connaître l'esprit dominant des Cours : esprit de curiosité. Bourdaloue vient de parler du vif désir que le roi Hérode témoigne de voir Jésus et ses miracles; Jésus-Christ ne tint pas compte de ces puérils désirs; il n'en fallut pas davantage pour irriter ce roi curieux et vain. Trompé dans son attente, Hérode méprise Jésus-Christ :

Voilà l'esprit du monde, et en particulier l'esprit de la Cour. On les veut voir à la Cour, les hommes extraordinaires, les hommes rares et singuliers, les hommes même distingués par la sainteté de leur vie. On les veut voir, non pas pour les écouter, ni pour les croire, mais pour les examiner et pour les censurer, mais pour y découvrir du faible, mais pour en rabattre l'estime, car c'est à quoi aboutit cette maligne curiosité dont le monde se pique. Comme les entrées à la Cour sont toujours riantes et agréables, et que les issues en sont ordinairement tristes et funestes, c'est ce que le Sauveur éprouve lui-même : il est reçu dans la Cour d'Hérode comme un prophète et comme un faiseur de miracles;

(1) T. X, p. 172.

mais il en sort bientôt après comme un misérable et comme un insensé (1).

Et pourquoi? parce que Jésus-Christ ne veut pas se prêter aux caprices d'esprits qui ne cherchent qu'à se satisfaire. S'il refuse d'accomplir des miracles devant Hérode et sa Cour, c'est que tous ils sont indignes de cette faveur; du reste, ces miracles sont inutiles, soit parce que les gens de Cour ont assez de lumière pour arriver à la vérité par les voies ordinaires, soit parce que, en présence des miracles les plus visibles, ils ont l'art d'en éluder les conséquences pratiques.

Parce que l'impiété, indépendamment des miracles, n'a d'ailleurs que trop de lumières pour se convaincre, et qu'il n'est pas juste que Dieu s'oblige à employer des moyens extraordinaires, tandis qu'il nous en fournit d'autres suffisants, mais dont nous abusons par notre malice; secondement, parce que tout impie et tout libertin qui demande des miracles pour se convertir, n'en serait pas moins libertin ni moins impie après les avoir vus; et qu'ayant étouffé dans son cœur toutes les lumières de la raison et de la foi, il saurait bien encore, pour se maintenir dans la possession de son libertinage, éluder la preuve que formeraient contre lui les miracles, en les attribuant, soit à l'illusion des sens et à l'art magique, soit à toute autre vertu occulte, mais naturelle (2).

Après tout, continue Bourdaloue, ce ne sont pas les miracles qui ont manqué; ce qui manque aux gens du monde, c'est *l'intelligence* pour les comprendre. Ici vient un tableau des humiliations miraculeuses du Sauveur, que l'impie, dans son *ignorance*, ne peut comprendre.

Que dis-je, chrétiens? Jésus-Christ fit des miracles en

(1) T. X, p. 173.
(2) *Ibid.*, p. 175.

présence d'Hérode; mais il en fit qu'Hérode ne connut pas, et *dont son ignorance, compagne inséparable de l'impiété*, ne lui permit pas de faire le discernement. Car la curiosité d'Hérode allait à voir des miracles de puissance, des miracles de grandeur, des miracles de gloire et d'éclat; et Jésus-Christ, par une opposition à l'esprit du monde, qu'il soutint jusqu'à l'extrémité et aux dépens de lui-même, lui fit voir des miracles d'humilité, des miracles de charité et de douceur : miracles que le monde ignore, et qu'il fait profession de méconnaître; et c'est en cela que consiste la dépravation de son jugement. Car si Hérode eût bien raisonné, cette modestie d'un homme que tant de miracles avaient rendu célèbre et vénérable, ce silence si constant, ce refus de se justifier, cet abandon de sa propre cause et par conséquent de sa vie, cette tranquillité et cette patience au milieu des outrages et des insultes, cette fermeté à les souffrir sans se plaindre : tout cela lui aurait paru quelque chose de plus surnaturel et de plus divin que les miracles mêmes qu'il avait souhaité de voir. Et, en effet, c'est par là qu'un de ces deux criminels crucifiés avec Jésus-Christ fut non seulement touché, mais persuadé et converti (1).

Au sujet du *mépris* que le roi Hérode témoigne à Jésus-Christ en présence de sa Cour, Bourdaloue insiste sur la haute influence de l'exemple donné par les rois et par les grands. Ce texte suppose que Louis XIV est devenu un modèle, et aussi que ses courtisans ont encore besoin de leçons; l'orateur ne les épargne pas. Nous citons :

Hérode ne trouvant pas dans Jésus-Christ de quoi contenter sa curiosité, il le méprise; troisième caractère de l'esprit libertin du monde. Hérode avec sa cour : observez, s'il vous plaît, cette parole, avec sa cour. Car que ne peut point l'exemple d'un roi, pour imprimer à toute une cour les sentiments de mépris ou de respect dont il est prévenu à

(1) T. X, p. 176.

l'égard de Dieu? et selon les lois du monde, que doit-on attendre autre chose de ceux que leur naissance, leur emploi, ou quelque autre engagement attachent à la cour, sinon qu'emportés par le torrent, ils se fassent un mérite, si le maître qu'ils servent est impie, de l'être comme lui? L'usage du monde ne va-t-il pas là? et quand, par sa miséricorde, Dieu nous donne un roi qui respecte sa religion, et qui veut que sa religion soit respectée, vous, mes chers auditeurs, qui, quoique courtisans, êtes chrétiens, et qui, lorsqu'il lorsqu'il s'agit d'être chrétiens, devez peu estimer d'être courtisans, ne devez-vous pas regarder un don si précieux comme une des grâces les plus singulières? Hérode méprisa Jésus-Christ, et plût à Dieu que Jésus-Christ n'eût jamais été méprisé que dans la cour d'Hérode? c'était la cour d'un roi infidèle; et ma douleur est que, de la cour d'un roi infidèle, cette impiété et ce mépris de Jésus-Christ ont passé dans les cours des princes chrétiens (1).

L'esprit railleur est un des caractères de l'esprit de cour; il régnait dans le grand siècle, en attendant qu'il s'incarnât dans la personne de Voltaire, au dix-huitième siècle. Bourdaloue en quelques lignes le décrit et le dénonce :

Enfin, dernier caractère du libertinage, Hérode joint au mépris la raillerie la plus outrageante. Le Verbe de Dieu, la Sagesse éternelle de Dieu lui sert de jouet; et il donne Jésus-Christ en spectacle à toute sa cour et à tout le peuple, le faisant couvrir d'une robe blanche et le renvoyant comme un fou. Telle est la ressource la plus ordinaire du libertin et sa plus forte défense, un esprit railleur. Vous aurez beau vous appuyer des raisonnements les plus solides, pour convaincre un de ces esprits malignement enjoués et agréables : une vaine plaisanterie lui tiendra lieu de réponse; et parce que ceux qui l'écoutent ne sont souvent ni mieux instruits ni

(1) T. X, p. 178.

mieux disposés que lui, on s'attachera plutôt à un mot qu'il dira et qu'il saura assaisonner d'un certain sel, à un conte qu'il inventera, à un trait vif qui lui échappera, qu'aux solides vérités que vous voudrez lui faire comprendre. Esprit opposé à l'esprit de Dieu, surtout lorsqu'il s'attaque aux choses saintes : on traite de folies les plus sages maximes de l'Évangile, et d'amusements frivoles les plus salutaires pratiques du christianisme. Esprit le plus difficile à guérir, parce qu'il ne peut être guéri que par de sérieuses réflexions, et qu'on se fait de tout un badinage et un jeu. Esprit de la cour, où la conduite d'un homme de bien n'est souvent regardée que comme superstition, que comme vision, que comme simplicité, pusillanimité, lâcheté (1).

Bourdaloue attaque dans les courtisans un vice qui prête à tous les autres un funeste concours : la *fausse conscience*. Sans entrer dans tous les détails pratiques de ce sujet qu'il traite avec la finesse et la verve d'un moraliste consommé, nous citerons quelques-unes des pensées les plus frappantes. Un passage remarquable nous montre comment se forment ces fausses consciences, et aussi comment elles se perdent.

Vous diriez, et il semble en effet, qu'il y ait pour la cour d'autres principes de religion que pour le reste du monde, et que le courtisan ait un titre pour se faire une *conscience différente en espèce et en qualité de celle des autres hommes*. Car telle est l'idée qu'on en a, si bien confirmée, ou plutôt, si malheureusement justifiée par l'expérience. Voici, dis-je, ce qu'on en pense et ce qu'on en dit tous les jours : Que quand il s'agit de la conscience d'un homme de cour, on a toujours raison de s'en défier et de n'y compter pas plus que sur son désintéressement. Cependant, mes chers auditeurs, saint Paul nous assure qu'il n'y a qu'un Dieu et une foi : et malheur à celui qui le divisant, ce seul Dieu, le représentera à la cour

(1) T. X. p. 179.

moins ennemi des déréglements des hommes que hors de la cour; ou qui, partageant cette foi, la supposera plus indulgente pour une condition que pour l'autre! Anathème, mes Frères, disait le grand Apôtre, à quiconque vous prêchera un autre Évangile que celui que je vous ai prêché! Fût-ce un ange descendu du ciel qui vous l'annonçât, cet Évangile différent du mien, tenez-le pour séducteur et pour imposteur (1).

D'où viennent donc ces erreurs et cette perversion des consciences? le voici :

Elle n'est donc venue que de vos résistances à la grâce et aux vues que Dieu vous donnait. Elle ne s'est formée que parce que vous avez vécu dans une indifférence extrême à l'égard de vos devoirs; que parce que le dernier de vos soins a été de vous en instruire; que parce qu'emporté par le plaisir, occupé des vains amusements du siècle, ou accablé volontairement et sans nécessité de mille affaires temporelles, vous vous êtes peu mis en peine d'étudier votre religion; que parce qu'aimant avec excès votre repos, vous avez évité d'approfondir ce qui l'aurait évidemment, mais utilement troublé. Elle ne s'est formée que parce que, dans dans le doute, vous vous en êtes rapporté à votre propre sens; que parce vous vous êtes fait une habitude de votre présomption jusqu'à croire que vous aviez seul plus de lumières que tous les autres hommes; que parce que vous vous êtes mis en possession d'agir en effet toujours selon vos idées, rejetant de sages conseils, ne pouvant souffrir nul avis, ne voulant jamais être contredit, faisant gloire de votre indocilité, et, comme dit l'Écriture, ne voulant rien entendre, ni rien savoir, de peur d'être obligé de faire et de pratiquer.

C'est ainsi, dis-je, mon cher auditeur, que suivant le torrent et le cours du monde, vous vous êtes fait une conscience à votre gré, et vous êtes tombé dans l'aveuglement. Or,

(1) T. I, p. 137.

n'êtes-vous pas le plus injuste des hommes, si vous prétendez qu'une conscience fondée sur de tels principes vous rende excusable devant Dieu (1)?

L'orateur signale, dans la deuxième partie du discours, les conséquences de cette erreur pernicieuse qui s'attache au principe et à la règle même des mœurs qui est la conscience (2). Il n'y a point de mal qu'on ne commette, qu'on ne commette hardiment, tranquillement, sans ressource et sans espérance de remède :

On s'abandonne aux plus violentes et aux plus ardentes passions, on se satisfait, on se venge, on s'empare du bien d'autrui, on le retient injustement, on dévore la veuve et l'orphelin, on dépouille le pauvre et le faible; tandis qu'à l'exemple des Pharisiens, on se fait des crimes de certains points très peu importants; on est exact et régulier comme eux jusqu'au scrupule sur de légères observances qui ne regardent que les dehors de la religion, pendant que l'on se moque et que l'on se joue de ce qu'il y a dans la religion et dans la loi de Dieu de plus grand et de plus indispensable, savoir, la justice, la miséricorde et la foi (3).

Et dans le sentiment profond de malheur irrémédiable qui menace ceux de ses auditeurs qui pourraient être victimes de leur fausse conscience, il s'écrie :

Ah! Seigneur! quelque irrité que vous soyez, n'aveuglez point le cœur de ce peuple; n'aveuglez point les consciences de ceux qui m'écoutent : et que je n'aie pas encore le malheur de servir malgré moi, par l'abus qu'ils feraient de votre parole et de mon ministère, à la consommation et aux

(1) T. I, p. 153.
(2) *Ibid.*, p. 139.
(3) *Ibid.*, p. 143.

tristes suites de leur aveuglement. Déchargez votre colère sur tout le reste, mais épargnez leurs consciences. Leurs biens et leur fortunes sont à vous; faites-leur en sentir la perte, mais ne les privez pas de ces lumières qui doivent les éclairer dans le chemin de la vertu. Humiliez-les, mortifiez-les, appauvrissez-les, anéantissez-les selon le monde, mais n'éteignez pas le rayon qui leur reste pour les conduire (1).

C'est bien là le langage apostolique d'une charité clairvoyante.

Nous trouvons dans le sermon sur la *sainteté*, prêché devant le roi, le trait suivant qui définit une des maladies les plus communes des sociétés gâtées par les fausses consciences, la négation de la vertu et de la sainteté :

La première injustice que le libertin fait à la sainteté chrétienne, est de ne la vouloir pas reconnaître, c'est-à-dire de prétendre que ce que l'on appelle *sainteté* n'est rien moins dans les hommes que sainteté; que dans les uns c'est vanité, dans les autres singularité; dans ceux-ci dépit et chagrin, dans ceux-là faiblesse et petitesse de génie; et, malgré les dehors les plus spécieux, dans plusieurs, imposture et hypocrisie. Car c'est ainsi, mes chers auditeurs, qu'on en juge dans le monde, mais particulièrement à la cour : dans ce grand monde où vous vivez, dans ce monde que je puis appeler l'*abrégé du monde*. Monde profane dont la malignité, vous le savez, est de n'admettre point de vraie vertu; de ne convenir jamais du bien; d'être toujours convaincu que ceux qui le font ont d'autres vues que de le faire; de ne pouvoir croire qu'on serve Dieu purement pour le servir, ni qu'on se convertisse purement pour se convertir; de n'en avoir aucun exemple qu'on ne soit prêt à contester; de critiquer tout, et, à force de critiquer tout, de ne trouver plus rien qui édifie.

(1) T. I, p. 149.

« Malignité, reprend saint Jérôme, injurieuse à Dieu et pernicieuse aux hommes (1). »

Comment l'homme, ainsi livré à sa fausse conscience, avec sa seule raison pour guide, pourra-t-il échapper au désastre? Bourdaloue répond à cette question dans un sermon sur le *jugement dernier* prêché à la cour : c'est un tableau de l'homme déchu, dont la vie n'est plus une vie d'homme, c'est le portrait du libre penseur de tous les siècles. Il parle comme aurait parlé saint Paul :

Nous péchons contre toutes les vues de notre raison, et c'est par où Dieu d'abord nous jugera. Car enfin, pourra-t-il dire à tant de libertins et à tant d'impies, puisque votre raison était le plus fort retranchement de votre libertinage, il fallait donc exactement vous attacher à elle ; et pour ne donner aucune prise à ma justice, plus vous vous êtes licenciés du côté de la foi, plus deviez-vous être réguliers, sévères, irrépréhensibles du côté de la raison. Or, voyons si c'est ainsi que vous vous êtes comportés; voyons si votre vie a été une vie raisonnable, une vie d'hommes. Et c'est alors, chrétiens, que Dieu nous produira cette suite affreuse de péchés dont saint Paul fait aux Romains le dénombrement, et qu'il reprochait à ces philosophes qui, par la raison, avaient connu Dieu, mais ne l'avaient pas glorifié comme Dieu : des impudicités abominables, et dont la nature même a horreur; des artifices diaboliques à inventer sans cesse de nouveaux moyens de contenter les plus sales désirs, et une scandaleuse effronterie à en faire gloire; des injustices criantes à l'égard du prochain, des violences, des usurpations, des oppressions soutenues du crédit et de la force; des perfidies noires et des trahisons, communément appelées intrigues du monde; des jalousies enragées, qu'il me soit permis d'user de ce terme, fomentées du levain d'une détestable ambition ; des animosités et des haines portées jusques

(1) T. I, p. 251.

à la fureur, des médisances jusques à la calomnie la plus atroce, des avarices jusques à la cruauté la plus impitoyable, des dépenses jusques à la prodigalité la plus insensée, des excès de table jusques à la ruine totale du corps, des emportements de colère jusques au trouble de l'esprit. Mais que dis-je, et où m'emporte mon zèle? tout cela se trouve-t-il donc dans la conduite d'un homme abandonné à sa raison, et déserteur de sa foi? Oui, mes frères, tout cela s'y trouve communément, et l'expérience le vérifie (1).

Comment finiront ces *déserteurs de leur foi*, pour qui la justice de Dieu, l'enfer et son éternité ne sont plus que de vains mots?... L'orateur indigné est tenté d'appeler sur ces pécheurs incorrigibles les grands châtiments du souverain Juge; tout en exprimant ses craintes sur l'inutilité de son discours, il développe sa pensée et imprime fortement dans les esprits le dogme de l'enfer et de l'éternité :

De vous donner une idée juste de cette éternité, c'est ce que je n'entreprends pas : et qui le pourrait? plus on creuse dans cet abîme, plus on se confond, plus on se perd. Usez, tant qu'il vous plaira, de figures et de comparaisons : sans tant de comparaisons et de figures, je m'en tiens à la foi; et saisi d'une frayeur salutaire, je me prosterne devant cette redoutable justice, qu'il est encore temps de fléchir en notre faveur, mais que rien ne peut toucher après la mort. Ah! Seigneur, si jamais, et pour mes auditeurs et pour moi, j'ai formé des vœux à votre autel, voici le plus sincère et le plus ardent : c'est, mon Dieu, que votre grâce nous éclaire, et qu'elle dissipe, en nous éclairant, le charme qui nous aveugle. *Tant de fois vous m'avez envoyé dans cette Cour pour y annoncer vos divines vérités;* mais de toutes vos vérités, quelle autre dut plus exciter mon zèle? J'y vois des mondains occupés du monde, possédés du monde, enchantés du monde. Je les vois enivrés de leur grandeur, idolâtres de leur fortune, amateurs

(1) T. I, p. 63.

d'eux-mêmes et esclaves de leurs sens. Je les vois désolés, consternés, comme foudroyés au moindre revers qui trouble leurs projets ambitieux et qui déconcerte leurs intrigues criminelles. Mais sur l'éternité, nulle inquiétude, nulle attention : soit prétendue force d'esprit et impiété, soit confiance présomptueuse et témérité, soit oubli, négligence, aveuglement, quoi que ce soit, ils vivent en paix et sans alarmes. Cent fois on leur a représenté l'horreur d'une éternelle damnation : mais ils nous écoutent comme les enfants de Loth, dont il est parlé dans l'Écriture, écoutèrent leur père qui, de la part de Dieu, vint les menacer d'un incendie général. Il semble que ce soit un jeu pour eux. Dans la juste indignation qui nous anime, ne pourrions-nous pas, à l'exemple de vos prophètes, vous presser enfin, Seigneur, de vous faire connaître, et de faire éclater sur eux votre justice? Mais, mon Dieu, nous nous souvenons que s'ils tombent une fois dans les mains de cette justice inexorable, rien ne les en pourra retirer; que s'ils se damnent une fois, ou s'ils vous obligent une fois à les damner, c'est pour toujours, et voilà ce qui réveille toute notre compassion. Nous savons d'ailleurs que ce sont des âmes précieuses, que ce sont des âmes rachetées de votre sang, que ce sont des âmes appelées à votre gloire : seront-elles éternellement perdues pour vous, ô mon Dieu ! et serez-vous éternellement perdu pour elles (1)?

Nous n'avons pas à nous étendre davantage sur l'esprit qui anime l'homme de cour, nous savons dans quelle atmosphère il respire; voyons maintenant à quels actes il se livre.

Par respect pour l'éloquent religieux, par respect pour nos lecteurs, nous nous dispenserons d'étaler ici les scandales beaucoup trop connus de la cour de Versailles, sous le règne de Louis XIV; nous nous défions des récits

(1) T. III, p. 76.

passionnés de Saint-Simon, et plus encore de la correspondance de Mme la duchesse d'Orléans, princesse Palatine ; nous n'acceptons pas sans réserve les propos de Mme de Sévigné, non plus que les découvertes de M. P. Clément, dans ses études sur *Louis XIV et Mme de Montespan*. On ne peut juger sainement un siècle d'après l'étude exclusive de ses vilains côtés. La lecture des œuvres de Bourdaloue nous suffit pour apprécier la conduite morale de la cour ; et, avec l'auteur, nous nous préoccupons beaucoup plus de la guérison des malades que des jouissances malsaines que donne le spectacle du vice en action, quelque brillants qu'en soient les dehors.

Nous avons parlé du Sermon de l'*Impureté*, au sujet de la mission de Bourdaloue auprès du roi ; nous n'y reviendrons pas. D'autres sermons donnent sur la vie de la cour des détails intéressants ; en particulier, le sermon pour le troisième dimanche après Pâques, sur les *divertissements du monde* (1). Quand on sait quelle large place les *divertissements* ont occupée dans cette cour, combien d'hommes, et quels hommes, y ont épuisé leur esprit et même leur génie, combien d'autres y ont épuisé leurs forces, on s'explique l'indignation de l'éloquent réformateur. Dans ce discours, on trouvera des tableaux très réussis des mœurs légères des courtisans, suivis de graves conseils et de sévères menaces ; il mérite donc que nous nous y arrêtions un moment.

L'orateur combat la passion du jeu et revient encore sur ce sujet dans d'autres sermons où il traite de la *Pénitence*, et de la *Restitution* ; après le jeu, viennent les comédies, les bals, la lecture des romans, certaines promenades publiques, autant d'écueils où vont échouer les natures les plus honnêtes.

(1) T. V, p. 378.

Bourdaloue, ici moins que jamais, ne s'attardera aux généralités; dans le sermon sur les *divertissements du monde*, il dit avec son grand sens pratique : « Ne condamnons pas les choses dans la spéculation, disons ce qui se pratique et ce qui se passe devant nos yeux (1). » Et les yeux rencontrent à la cour de Versailles, au premier rang, Marie-Thérèse que l'on disait atteinte de la triste passion du jeu (2) ; peut-être pour excuser les scandales bien autrement certains et bien plus inexcusables de Mme Montespan (3). Écoutons maintenant le P. Bourdaloue interpellant son auditoire :

Vous aimez le jeu; et ce qui perd votre conscience, c'est ce jeu-là même; un jeu sans mesure et sans règle; un jeu qui n'est plus pour vous un divertissement, mais une occupation, mais une profession, mais un trafic, mais une attache et une passion, mais, si j'ose ainsi parler, une rage et une fureur; un jeu dont on peut bien dire à la lettre que c'est un abîme qui attire un autre abîme, ou même cent autres abîmes. Car de là viennent ces innombrables péchés qui en sont les suites; de là l'oubli de vos devoirs, de là le déréglement de votre maison, de là le pernicieux exemple que vous donnez à vos enfants, de là la dissipation de vos revenus, de là ces tricheries indignes, et, s'il m'est permis d'user d'un terme plus fort, ces friponneries que cause l'avidité du gain; de là ces emportements, ces jurements, ces désespoirs dans la perte; de là souvent, et plus que de la fragilité du sexe, ces honteuses ressources où l'on se voit forcé d'avoir recours; de là cette disposition à tout, et peut-être au crime, pour trouver de quoi fournir au jeu. Retranchez ce jeu; et parce qu'il est bien plus aisé de le quitter absolument que de le modérer, quittez-le, faites-en une déclaration publique; donnez à Dieu une preuve de la

(1) T. V, p. 395.
(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, 1675, 24 novembre, t. IV, p. 247.
(3) Pierre Clément, *Mme de Montespan et Louis XIV*, ch. VI.

sincérité de votre contrition, en coupant la racine du mal ; et pour vous assurer vous-mêmes que vous ne voulez plus pécher, imposez-vous la loi de ne plus jouer. Sans cela, vous aurez beau dire comme le publicain de l'Évangile : Seigneur, soyez-moi propice, je reconnais mon péché; votre voix est la voix de Jacob, mais vos mains sont les mains d'Ésaü (1).

La deuxième partie du sermon sur les *divertissements du monde* (2) est consacrée tout entière à combattre la passion du jeu, « principe de mille malheurs, dit Bourdaloue, et source de tant de désordres » ; il y condamne *l'excès dans le temps* qu'on y emploie ; *l'excès dans la dépense* qu'on y fait ; *l'excès dans l'attachement et l'ardeur* avec lequel on s'y porte. Donnons le tableau du joueur qu'il nous a laissé :

Un homme du monde qui fait du jeu sa plus commune et presque son unique occupation; qui n'a point d'affaire plus importante que le jeu, ou plutôt, qui n'a pas d'affaire si importante qu'il n'abandonne pour le jeu; qui regarde le jeu non point comme un divertissement passager propre à remettre l'esprit des fatigues d'un long travail et à le distraire, mais comme un exercice réglé, comme un emploi, comme un état fixe et une condition ; qui donne au jeu les journées entières, les semaines, les mois, toute la vie (car il y en a de ce caractère, et vous en connaissez) : une femme qui se sent chargée d'elle-même jusqu'à ne pouvoir, en quelque sorte, se supporter ni supporter personne, dès qu'une partie de jeu vient à lui manquer ; qui n'a d'autre entretien que de son jeu; qui, du matin au soir, n'a dans l'idée que son jeu; qui, n'ayant pas, à l'entendre parler, assez de force pour soutenir quelques moments de réflexion

(1) T. I, p. 410. *Serm. sur la Pénitence,* quatrième dimanche de l'Avent.

(2) T. V, p. 394.

sur les vérités du salut, trouve néanmoins assez de santé pour passer les nuits, dès qu'il est question de son jeu : dites-le-moi, mes chers auditeurs, cet homme, cette femme, gardent-ils, dans le jeu, la modération convenable? cela est-il chrétien? Ce jeu perpétuel, ce jeu sans interruption et sans relâche, ce jeu de tous les jours, et presque de toutes les heures dans le jour, s'accorde-t-il avec ces grandes idées que nous avons du christianisme, et que Jésus-Christ lui-même a pris soin de nous tracer? Car ce n'est point moi qui les ai imaginées : c'est le Sauveur du monde qui, dans toute la suite de son Évangile, ne nous a parlé d'une vie chrétienne que sous la figure d'un combat, d'un négoce, d'un travail, pour nous faire entendre que ce doit être une vie laborieuse et agissante. Or, y a-t-il rien de plus incompatible qu'une vie de travail et une vie de jeu (1)?

A propos des excès condamnables par les dépenses qu'entraîne le jeu, le prédicateur prend à parti les joueurs endettés, dont le tort grandit avec le préjudice qu'ils causent à leurs créanciers; les chefs de famille qui se mettent hors d'état de « fournir à leurs enfants ce que demande non seulement une éducation honnête et sortable à leur naissance, mais quelquefois la nourriture et le vêtement (2) »; les maîtres qui privent leurs domestiques du fruit de leurs peines; puis il continue :

Jeu plein d'injustice, jeu également odieux et à Dieu et aux hommes : à Dieu, qui voit l'ordre de sa providence renversé et ses lois violées; aux hommes, qui se trouvent par là frustrés de ce qui leur est dû et de ce qui leur appartient par de si justes titres. Ah! mon cher auditeur, acquittez-vous, voilà votre principale obligation; n'engagez pas pour un vain plaisir le sang de vos frères et la substance des

(1) T. V, p. 395.
(2) *Ibid.*, p. 401.

pauvres. Jusque-là il n'y a point de jeu pour vous, ou il n'y en doit point avoir ; et pour peu que vous y puissiez mettre, c'est toujours trop, puisque c'est le bien d'autrui que vous exposez, et dont vous faites la plus inutile et la plus injuste dépense. Si vous voulez jouer, que ce soit du vôtre ; et souvenez-vous que le vôtre même n'est plus à vous pour le risquer, tandis qu'il est sujet à des charges et que vous en êtes redevable. Importante maxime que je voudrais pouvoir bien imprimer dans l'esprit de tant de grands et de tant d'autres ! Que tout à coup on verrait tomber de tables de jeu, si le jeu, par la loi des hommes, était interdit à ces débiteurs, qui, bien loin de le quitter pour se dégager de leurs dettes, entassent dettes sur dettes pour l'entretenir, et se rendent enfin insolvables ! Mais si la loi des hommes n'a rien ordonné là-dessus, faut-il une autre loi que la loi de l'Évangile, que la loi de la conscience, que la loi de la nature (1) ?

Quelques lignes plus bas, Bourdaloue s'autorise du malheur du temps pour reprocher avec une nouvelle amertume à ses auditeurs les excès auxquels ils se livrent, toujours par l'entraînement de cette même passion :

Qu'on dise après cela que les temps sont difficiles, qu'on a bien de la peine à se maintenir dans son état, qu'on est obligé de se resserrer, et qu'on ne peut pas aisément se dessaisir du peu qu'on a. Je ne contesterai point avec vous, chrétiens, sur le malheur des temps ; sans en être aussi instruit que vous, je le connais assez pour convenir qu'on doit maintenant plus que jamais user de prudence et de réserve dans l'administration des biens ; mais n'est-ce pas justement ce qui achève de vous condamner ? et quel témoignage plus convaincant puis-je produire contre vous que le vôtre ? car voici ce qui me paraît bien déplorable dans la conduite du siècle : on n'entend parler que de calamités et de misères ; il

(1) T. V, p. 401.

semble que le ciel irrité ait fait descendre tous ses fléaux sur la terre pour la désoler; chacun tient le même langage, et ce ne sont partout que plaintes et que lamentations. Mais voyez l'insoutenable contradiction! au milieu de ces lamentations et de ces plaintes, tant de jeux ont-ils cessé? tant de mondains et tant de mondaines se sont-ils retranchés sur le jeu, en ont-ils plus mesuré leur jeu, se sont-ils réduits à un moindre jeu? En vérité, mes chers auditeurs, n'est-ce pas insulter à l'infortune publique, n'est-ce pas faire outrage à la religion que vous professez, n'est-ce pas allumer tout de nouveau la colère du ciel (1)?

La description d'une table de joueurs au dix-septième siècle qui termine la seconde partie est d'une vérité frappante (2) :

Quel spectacle, de voir un cercle de gens occupés d'un jeu qui les possède, et qui seul est le sujet de toutes les réflexions de leur esprit et de tous les désirs de leur cœur! quels regards fixes et immobiles, quelle attention! Il ne faut pas un moment les troubler, pas une fois les interrompre, surtout si l'envie du gain s'y mêle. Or, elle y entre presque toujours. De quels mouvements divers l'âme est-elle agitée selon les divers caprices du hasard! De là les dépits secrets et les mélancolies; de là les aigreurs et les chagrins; de là les désolations et les désespoirs, les colères et les transports, les blasphèmes et les imprécations. Je n'ignore pas ce que la politesse du siècle vous a là-dessus appris; que sous un froid affecté et sous un air de dégagement et de liberté prétendue, elle vous enseigne à cacher tous ces sentiments et à les déguiser, qu'en cela consiste un des premiers mérites du jeu, et que c'est ce qui en fait la plus belle réputation. Mais si le visage est serein, l'orage en est-il moins violent dans le cœur? et n'est-ce pas alors une double peine que de la

(1) T. V, p. 402.
(2) *Ibid.*, p. 405.

ressentir tout entière au dedans, et d'être obligé, par je ne sais quel honneur, de la dissimuler au dehors? Voilà donc ce que le monde appelle divertissement, mais ce que j'appelle, moi, passion, et une des plus tyranniques et des plus criminelles passions (1).

Voyons encore comment il met aux prises la passion du jeu avec le devoir pressant de la restitution :

On a des dettes à payer, on a une nombreuse famille à entretenir et des enfants à pourvoir, on a des domestiques à récompenser, on a des aumônes à faire et des pauvres à soulager. A peine les revenus y peuvent-ils suffire, et si l'on était fidèle à remplir ces devoirs, on ne trouverait plus rien, ou presque rien pour le jeu. Toutefois, on veut jouer, et c'est un principe qu'on a tellement posé dans le système de sa vie, que nulle considération n'en fera jamais revenir. On le veut à quelque prix que ce soit, et pour cela que fait-on? voilà le désordre et l'iniquité la plus criante. Parce qu'on ne peut pas acquitter ses dettes si l'on joue, ou qu'on ne peut jouer si l'on acquitte ses dettes, on laisse languir des créanciers, on se rend insensible aux cris de l'artisan et du marchand, on use d'industrie et de détours pour se soustraire à leurs justes poursuites et pour leur lier les mains, on les remet de mois en mois, d'années en années, et ce sont des délais sans fin : on n'a rien, dit-on, à leur donner, et néanmoins on trouve de quoi jouer (2).

(1) Mme la duchesse d'Orléans, qui n'aimait ni les Français ni leurs usages, écrivait à sa sœur, le 14 mai 1695 : « Ici en France, aussitôt que l'on est réuni, on ne fait rien que jouer au lansquenet..., on joue ici des sommes effrayantes, et les joueurs sont comme des insensés; l'un hurle, l'autre frappe si fort la table du poing que toute la salle en retentit; le troisième blasphème d'une façon qui fait dresser les cheveux sur la tête; tous paraissent hors d'eux-mêmes et sont effrayants à voir. »

(2) T. V, p. 399.

De tous les points de morale que notre orateur a touchés, l'obligation de payer ses dettes est, avec le libertinage des mœurs, celui qu'il a traité avec le plus de hardiesse et de persévérance. Nous avons déjà vu, d'après le marquis de Sourches, que les courtisans, jeunes et vieux, s'endettaient facilement et comptaient sur l'aide des usuriers ou sur la faveur des dépositaires de la fortune publique; aussi Bourdaloue, qui avait mission et grâce pour combattre les désordres royaux quels qu'ils fussent et de quelque part qu'ils vinssent, n'a-t-il pas craint de dire clairement sa pensée sur ce sujet.

Aux yeux du moraliste chrétien, la restitution n'est pas seulement un devoir de morale humaine; pour lui et pour tous les chrétiens, c'est un devoir de religion. L'orateur emprunte la pensée de saint Thomas, qui affirme « que l'intérêt de Dieu est nécessairement renfermé dans l'intérêt du prochain et qu'il n'est pas possible de s'acquitter auprès du prochain sans s'acquitter par là même auprès de Dieu qui en est le protecteur et comme le tuteur (1) ».

Dans le discours sur cette matière, pour le vingt-deuxième dimanche après la Pentecôte (2), Bourdaloue ne veut parler que de la *restitution par rapport aux biens de la fortune; et il se promet beaucoup de cette matière :* c'est, qu'en effet, le plus grand nombre des auditeurs avait besoin de se remettre en mémoire les principes les plus vulgaires de l'honnêteté, et aussi de dissiper les illusions qui portent la masse des hommes à prévenir l'injustice des autres par des injustices non moins criantes. Voici en quels termes l'orateur pose le fondement de la morale en matière de restitution :

Un homme chrétien, qui veut vivre selon les principes de

(1) T. VII, p. 331. *Sur la Restitution.*
(2) *Ibid.*, p. 329.

la loi de Dieu, doit avoir plus de délicatesse pour ne pas blesser les intérêts de son frère, que pour conserver les siens propres; et sa principale étude ne devrait pas être de se préserver de la mauvaise foi de ceux qui l'approchent, mais de préserver ceux qui l'approchent et de se préserver soi-même de la sienne. Cette conséquence passerait, même dans le paganisme, pour indubitable : jugez si elle peut être contestée dans la religion de Jésus-Christ. Or, voilà, mes chers auditeurs, l'important secret que je dois aujourd'hui vous découvrir, pour vous faire prendre selon Dieu une conduite sûre, et pour vous mettre à couvert de la rigueur de ses jugements : c'est cette exactitude de conscience, cette fidélité inviolable, cette horreur de tout ce qui ressent l'injustice (1).

Cette liberté de langage ne doit point nous étonner après ce que nous savons de l'autorité de l'orateur, et aussi d'après ce que nous savons du sans gêne des courtisans et des notables bourgeois, qui ne se mettaient nullement en peine de tout sacrifier à leurs privilèges et à leurs titres; et d'après quel principe? parce qu'au milieu du monde, ce n'est ni la grâce, ni la raison, ni la nature même qui gouverne l'homme (2), c'est la passion : la passion, qui sait pallier les usures, trafiquer du patrimoine des pauvres et des bénéfices de l'Église, qui considère le bien du prochain comme le supplément de son indigence; qui enseigne l'art des contrats simulés qui se font tous les jours au mépris des lois divines et humaines.

Bourdaloue entre dans le détail des iniquités secrètement commises chaque jour, *ou dissimulées par l'éclat éblouissant dont on les entoure*. Nous gémissons du spectacle de tant de bassesses dans le commerce des

(1) T. VII, p. 333.
(2) *Ibid.*, p. 336.

hommes, bassesses que l'on ne s'avoue pas, mais qui n'en sont pas moins réelles.

Car de croire, dit-il, qu'il n'y ait de violences et de vols que ceux qui se font dans les forêts et dans les lieux écartés, c'est une erreur trop grossière pour vous l'attribuer, et vous êtes trop éclairés pour ne savoir pas que, comme il y a des larcins qui n'osent se produire et qui donnent de la confusion, aussi y en a-t-il dont les hommes ne rougissent point, et qui se commettent dans les conditions les plus éclatantes, suivant cette parole du philosophe : *Multi furto non erubescunt* (Senec.) (1).

Bourdaloue ne s'arrête pas à ces iniquités qui peuvent paraître exagérées; il entre dans le secret de la vie pratique et montre combien il est facile de commettre l'injustice : quand on a entre les mains le bien de son maître; quand on est livré au commerce, que l'on donne et reçoit; quand on a des charges et des emplois qui sont, dit l'orateur, « autant de spécieux moyens pour prendre commodément et honorablement ; quand on exerce la profession de juge ou d'officier de guerre, avec pouvoir de ruiner ceux mêmes dont on doit prendre la défense. »

Or, qu'y a-t-il dans le monde de plus commun que tout cela? D'où il faut conclure que les grands, les riches, les hommes constitués en dignité, qui semblent être les plus éloignés de l'usurpation et du larcin, sont néanmoins ceux qui s'y trouvent les plus exposés : car ce riche mondain, au milieu de sa grandeur et de sa magnificence, est chargé du bien d'une infinité de pauvres, du bien d'un domestique qui le sert, du bien d'un artisan qui travaille pour lui, du bien d'un marchand qui le fournit; et ce bien, sans qu'il

(1) T. VII, 339.

y prenne garde, est autant le sujet de ses iniquités que de sa honte (1).

Bourdaloue serre encore de plus près le puissant de la terre qui ne se contente pas de commettre l'injustice quand l'occasion se présente ; il gémit de voir des gens assez esclaves de la corruption de leurs désirs, pour rechercher sciemment et délibérément les occasions particulières d'attenter sur le bien du prochain. Voici comment il s'exprime :

Vous savez, chrétiens, quelle est leur ambition : c'est d'avoir des deniers à manier, c'est d'entrer dans un traité, c'est d'obtenir une commission : voilà le plus haut point de leur fortune ; et vous savez quelle commission est la plus considérable et la plus importante dans leur estime : celle où il y a plus d'affaires, c'est-à-dire, celle où il y a plus de périls, celle où il est plus à craindre de se damner, celle où un homme, s'il veut oublier les lois de la religion et les violer, le peut plus sûrement et plus avantageusement. Car voilà l'idée véritable de ce genre d'emplois, et voilà ce qui les distingue : le pouvoir de faire plus ou moins de mal (2).

L'auditeur, anxieux, rassemble des prétextes pour se soustraire aux étreintes d'une morale aussi nettement définie ; l'orateur lui répond qu'il ne doit pas s'exposer à l'injustice ; et l'auditeur d'objecter qu'il faut bien remplir les emplois publics. S'il faut quelqu'un pour ces emplois, répond Bourdaloue, « c'est quelqu'un qui craigne d'y être, quelqu'un qui tremble en y entrant, quelqu'un qui gémisse et qui s'afflige sincèrement d'en porter la charge ». Il termine par le trait suivant, où nous voyons une allusion

(1) T. VII, p. 341.
(2) *Ibid.*, p. 342

à la catastrophe qui fit tomber le ministre Fouquet (1) du faîte de la fortune dans l'exil et la prison. Au contradicteur qui objecte que tout emploi est avantageux, quand on peut s'enrichir en peu de temps, l'orateur répond :

Quiconque veut devenir riche en peu de temps, ne peut guère être juste selon Dieu : Permettez-moi, mes Frères, de faire ici une réflexion : vous en faites souvent de politiques sur les affaires du monde ; en voici une chrétienne, que la politique la plus intéressée ne détruira pas. Toutes les règles de la conscience vous apprenaient qu'il n'est rien de plus contraire au salut qu'un emploi où il est aisé de s'enrichir ; mais toutes les règles de la conscience n'avaient pas assez de force pour vous le faire fuir dans cette vue. Qu'a fait Dieu? il a permis que les considérations humaines vinssent au secours de votre devoir, et que l'intérêt même temporel vous obligeât à ne plus tant désirer ce qui se trouvait sujet à tant de recherches et à de si tristes décadences. Je ne sais si vous profiterez de cette leçon, mais malheur à ceux pour qui ce dernier remède de la miséricorde et de la sagesse divine n'aura d'autre effet que d'exciter leurs murmures et de les jeter dans le désespoir! *Vous m'entendez*, et il n'est pas nécessaire que je m'explique davantage (2).

La difficulté de restituer n'est que trop manifeste; tout le monde est de cet avis, et l'auditoire interrogé n'y contredira pas.

Je vous le demande, chrétiens, c'est à vous-mêmes que j'en appelle, et à ce long usage du monde que vous avez encore plus que moi. En voyons-nous aujourd'hui beaucoup qui, pour satisfaire au christianisme et à la loi de Dieu,

(1) Fouquet fut arrêté en 1661 et mourut en 1680.
(2) T. VII, p. 343.

prennent le parti de restituer un bien mal acquis? je ne veux que cette preuve de ma seconde proposition (1).

Bourdaloue cite deux traits de probité dans l'antiquité, leur rareté en fait autant de phénomènes qui n'établissent pas une loi; il oppose l'expérience telle que la connaissance des hommes l'établit et il prend l'auditoire encore à témoin de ce qu'il avance :

Vous savez ce qui arrive, surtout parmi les grands du siècle : on traite un homme d'importun et de misérable parce qu'il demande son bien, et ce misérable est contraint de poursuivre une dette comme s'il poursuivait une grâce, parce que c'est à un grand qu'il a affaire; n'en obtenant jamais d'autre réponse, sinon qu'il n'y a rien encore à lui donner, quoiqu'en même temps il y ait tout ce qu'il faut pour cent dépenses superflues, quoiqu'il y ait tout ce qu'il faut pour le luxe, quoiqu'il y ait tout ce qu'il faut pour le jeu, quoiqu'il y ait tout ce qu'il faut pour le crime; et avec cela peut-être ne laisse-t-on pas d'affecter tout l'extérieur de la dévotion, et de *se déclarer pour la morale la plus étroite* (2).

Suivons encore l'orateur dans l'énumération des vaines excuses que sait entasser le débiteur avec autant d'hypocrisie que de déloyauté; elles sont d'une vérité toujours actuelle.

Hé quoi! dit un mondain délibérant avec soi-même sur une importante restitution, faudra-t-il donc ruiner mes enfants, en leur ôtant ce qu'ils ont toujours envisagé comme l'héritage de leur père; et tout innocents qu'ils sont de mon injustice, auront-ils la disgrâce et le malheur d'en porter la

(1) T. VII, p. 344.
(2) *Ibid.*, p. 347.

peine? Faudra-t-il déchoir du rang que je tiens dans le monde, et, d'une fortune opulente me voir réduit dans une vie obscure? Faudra-t-il me faire connaître pour ce que je suis, pour un ravisseur du bien d'autrui et, en le restituant, exécuter contre moi-même un jugement si sévère? Où prendre de quoi réparer toutes les injustices dont je me sens coupable? où trouver ceux qui les ont souffertes et à qui je devrais satisfaire? Toutes ces raisons se présentent à son esprit, le jettent dans la confusion et dans le trouble, le portent à des désespoirs, lui donnent des dégoûts de sa religion, lui en rendent l'exactitude odieuse, le tentent de ne plus rien croire, le mettent au terme de tout risquer et de mourir impénitent : en un mot, lui représentent cette restitution plus fâcheuse que la mort même, et malgré les sollicitations pressantes de l'Esprit de Dieu, lui font conclure : Non, je ne le puis. Vous ne le pouvez, mon cher auditeur? Ah! plût à Dieu que cette parole fût sincère et véritable; et qu'au lieu de l'extrême difficulté dont je conviens, elle signifiât dans vous une impuissance absolue? Quelque déplorable que fût votre sort, votre salut du moins serait hors de risque; car si vous n'aviez pas de quoi satisfaire les hommes, vous auriez de quoi contenter Dieu. Mais la question est de justifier cette impuissance dont vous vous prévalez; et je vais vous faire voir qu'il n'est rien de plus faux que le prétexte de cette impossibilité allégué par la plupart des hommes en matière de restitution, comme aussi rien n'est plus vrai que l'impossibilité réelle du salut sans la restitution (1).

L'autre partie du sermon sur la *restitution* donne la réponse aux objections qu'invente le débiteur, ainsi que la solution aux difficultés qu'il a lui-même multipliées autour de lui sans pouvoir justifier sa conduite; Bourdaloue fait voir que l'impossibilité de la restitution est imaginaire, que, faute de restitution, l'homme coupable de retenir le bien d'autrui se met hors la voie du salut.

(1) T. VII, p. 349.

Nous ne suivrons pas l'orateur dans le détail des réponses qui sont celles d'un directeur de conscience éclairé, prudent et ferme; nous citerons cependant un passage qui donne la mesure de cette sûreté de principe qui caractérise le moraliste, défenseur des droits éternels du Dieu de justice : tout se réduit à ce principe incontestable : *Point de salut sans la restitution* (1), et voici les raisons :

De toutes les obligations à quoi le salut est attaché, il n'en est pas de plus étroite que celle-ci, ni qui souffre moins d'adoucissement, de tempéramment, d'accommodement : obligation rigoureuse, dit l'Ange de l'école, soit à l'égard des hommes ministres de Dieu, soit à l'égard de Dieu même. A l'égard des hommes ministres de Dieu, parce qu'ils n'en peuvent jamais dispenser; à l'égard de Dieu, parce que s'il le peut, il ne le veut pas. Remarquez, s'il vous plaît, ce que je dis. Dieu a donné aux hommes qui sont ses ministres sur la terre une puissance presque sans bornes. Ils peuvent, en vertu de la juridiction qu'ils exercent, considérée dans sa plénitude, dispenser des lois de l'Église les plus saintes, absoudre des censures les plus foudroyantes, relever des serments les plus authentiques, faire cesser l'engagement des vœux les plus solennels, effacer les crimes les plus énormes, remettre les peines et les satisfactions les plus légitimement imposées. Ils ont, dis-je, tous ces pouvoirs en mille rencontres. Mais s'agit-il de restituer? chose étonnante, chrétiens! ces hommes que l'Écriture appelle des dieux, et qu'elle traite de tout-puissants, ne peuvent plus rien. Ces clefs données à saint Pierre n'ont pas la vertu d'ouvrir le ciel à quelque usurpateur que ce soit, tant qu'il se trouve volontairement chargé du bien de son prochain; et l'Église, à qui il appartient de lier et de délier en tout le reste, nous fait entendre que là-dessus elle a les mains liées

(1) T. VII, p. 358.

elle-même. Ce n'est pas assez; mais selon de très savants théologiens, après le Docteur angélique, Dieu même à notre égard, et à proprement parler, ne peut user sur cela de dispense. Il peut bien, disent-ils, comme Seigneur absolu de toutes choses, transporter la propriété et le domaine de mon bien à celui qui me l'a ravi, parce que je n'ai rien dont Dieu ne soit le maître plus que moi-même. Mais s'il ne fait pas ce transport et tandis que ce bien est à moi, Dieu, tout Dieu qu'il est, ne peut dégager quiconque me l'a enlevé de l'obligation de me le rendre : pourquoi? parce que cette obligation est nécessairement renfermée dans la loi éternelle et invariable de la souveraine justice (1).

Bourdaloue termine ce discours en rappelant aux mauvais riches, détenteurs du bien d'autrui, les malédictions qui pèsent sur leur tête; il s'écrie :

Qu'avez-vous donc fait en accumulant revenus sur revenus, profits sur profits, en prenant de toutes parts et à toutes mains, et ne vous désaisissant jamais de rien? vous l'éprouvez à présent et vous le sentirez pendant toute l'éternité. Vous vous êtes fait un trésor de colère pour le jour redoutable des vengeances divines. Vous avez suscité contre vous autant d'accusateurs qu'il y a eu de malheureux que vous avez tenus dans l'oppression et dont la ruine vous a enrichis. N'entendez-vous pas leurs cris qui s'élèvent au trône du Seigneur? du moins il les entend, et c'est assez. Oui, il entend les cris de ces domestiques dont vous exigiez si rigoureusement les services, et à qui vous en refusiez si impitoyablement la récompense; les cris de ces marchands qui vous revêtaient, qui vous nourissaient, qui vous entretenaient de leur bien, et qui n'en ont jamais touché le juste prix; les cris de ces ouvriers qui s'épuisaient pour vous de travail, et qui n'ont jamais eu de vous leur salaire; les cris de ces créanciers que vous avez fatigués par vos délais,

(1) T. VII, p. 358.

arrêtés par votre crédit, privés de leurs plus légitimes prétentions par vos artifices et vos détours; les cris de ces orphelins, de ces pupilles, de ces familles entières : le Seigneur, encore une fois, le Dieu d'Israël les entend, ces cris; et qui vous défendra des coups de sa justice irritée, et des foudres dont son bras est armé pour vous accabler?

Il n'y a, mes Frères, qu'une restitution prompte et parfaite qui puisse vous préserver de ces foudroyants anathèmes, que Dieu, vengeur des intérêts du prochain, est prêt à lancer sur vos têtes (1).

Nous trouvons, sur les lèvres de Bourdaloue, dans une des circonstances les plus solennelles de sa vie, un passage qui témoigne de l'importance qu'il attachait à ce point de morale pratique, à la restitution, de la part des grands de la cour. Il prêche, à Saint-Louis, devant l'auditoire le plus distingué de la capitale, rassemblé pour honorer les funérailles du prince Henri de Condé, père du grand Condé, le 10 décembre 1683, il le présente comme un modèle à suivre aux seigneurs endettés :

L'homme contre lui-même le plus droit et le plus équitable, *se retranchant pour payer ses dettes* (*écoutez, grands, et instruisez-vous d'un devoir que quelques-uns goûtent si peu*), se retranchant pour payer ses dettes, et aimant mieux rabattre sa grandeur que d'intéresser la justice; n'ayant jamais su ce secret malheureux de soutenir sa condition aux dépens d'autrui; et, dans le désordre où il trouva les affaires de sa maison, s'étant mesuré à ce qu'il pouvait, et non pas à ce qu'il était; persuadé, malgré le dérèglement de l'esprit du siècle, que ses dépenses devaient au moins être bornées par sa conscience. Voilà, ajoute l'orateur, ce que je soutiens être dans un prince l'ornement de la vraie religion (2).

(1) T. VII, p. 364.
(2) T. XIII, p. 379. *Oraison funèbre de Henri de Bourbon.*

La parenthèse accentuée est un trait qui devait porter coup, et Bourdaloue seul pouvait sans témérité dire des vérités aussi crûment; et quand bien même l'orateur aurait voulu défendre la maison de Condé contre le reproche d'une économie exagérée qu'on lui imputait à tort ou à raison, toujours est-il qu'en pareil circonstance ces quelques mots peuvent être mis au rang des hardiesses de la chaire. Elles sont aussi une réponse aux impertinences de M. Sainte-Beuve, qui prétend que jamais Jésuite n'aurait imposé, au prince de Conti converti, la nécessité de restituer, comme l'exigèrent, dit-il, les directeurs de Port-Royal (1).

L'oisiveté n'est pas moins redoutable pour l'homme du monde que la vie agitée des plaisirs incessants. Bourdaloue l'a compris lorsqu'il a mis au nombre des enseignements utiles à répandre dans son auditoire le sujet de *l'oisiveté*. Il établit la nécessité du travail comme suite du péché originel qui l'a transformé en châtiment, et en second lieu il le présente comme imposé à l'homme pour remplir ici-bas une mission : mais Dieu a-t-il distingué les chrétiens, a-t-il dit à ceux-ci : « Vous arroserez la terre de vos sueurs ; et à ceux-là : Vous n'en goûterez que les délices? » Non, certes, Dieu n'a pas tenu ce langage, et tous les hommes étant pécheurs, tous sont condamnés au travail.

Que faut-il donc penser des désordres d'une vie oisive? C'est une seconde révolte de la créature contre Dieu. La première est la transgression de la loi, la désobéissance du *non serviam;* la deuxième est la fuite du travail, c'est-à-dire le refus formel de subir la peine de sa révolte.

Bourdaloue aime à faire entrer sa morale par les sens : c'est pourquoi il va nous dépeindre l'homme oisif sous toutes ses faces; laissons-le parler et n'oublions pas ici

(1) *Histoire de Port-Royal*, t. V, p. 39.

que le mal de l'oisiveté ne consiste pas seulement à *ne rien faire*, mais aussi et surtout à *faire des riens*. Nous lisons, à la fin de la première partie du sermon, la page suivante, qui est une critique très spirituelle des occupations ordinaires de la société contemporaine :

Ne parlons point seulement en général, mais pour l'édification de vos mœurs; et pour vous rendre ce discours utile, entrons dans le détail. Un homme du monde tel qu'à la confusion de notre siècle nous en voyons tous les jours; un homme du monde dont, par une habitude pitoyable, la sphère est bornée au plaisir ou à l'ennui; qui passe sa vie à de frivoles amusements, à s'informer de ce qui se dit, à contrôler ce qui se fait, à courir après les spectacles, à se réjouir dans les compagnies, à se vanter de ce qu'il n'est pas, à railler sans cesse, sans jamais rien faire ni rien dire de sérieux; un chrétien réduit à n'avoir point de plus ordinaire ni de plus constante occupation que le jeu, c'est-à-dire qui n'use plus du jeu comme d'un relâchement d'esprit dont il avait besoin pour se distraire, mais comme d'un emploi auquel il s'attache, et qui est le charme de son oisiveté; un chrétien déconcerté et embarrassé de lui-même quand il ne joue pas : qui ne sait ce qu'il fera, ni ce qu'il deviendra, quand une assemblée ou une partie de jeu lui manque; et, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, qui ne joue pas pour vivre, mais qui ne vit que pour jouer : une femme professant la religion de Jésus-Christ, tout appliquée à l'extérieur de sa personne; qui n'a point d'autre exercice que de consulter un miroir, que d'étudier les nouvelles modes, que de parer son corps; qui, négligeant ses propres devoirs, est toujours prête à s'ingérer dans les affaires d'autrui; ne sachant rien, et parlant de tout; ne s'instruisant pas où il le faut, et faisant la suffisante où il ne le faut pas! qui croit qu'elle accomplit toute justice, quand elle va inutilement de visite en visite, qu'elle en reçoit aujourd'hui, qu'elle en rend demain; qui se fait un devoir prétendu d'entretenir par de vaines lettres mille com-

merces superflus, et même suspects et dangereux, et qui, à l'heure de la mort, ne peut rendre à Dieu d'autre compte de ses actions, que celui-ci : J'ai vu le monde, j'ai pratiqué le monde. Encore une fois, un homme, une femme peuvent-ils se persuader que tout cela soit conforme à cet ordre de justice que Dieu a établi sur nous en qualité de pécheurs? Cette continuité de jeu, cette vie de plaisir, est-il rien de plus opposé aux idées que Jésus-Christ nous donne de notre condition (1) ?

Nous avons ici le tableau complet d'une vie tissue de riens. Quelqu'un osera-t-il dire qu'il est d'une qualité et dans une élévation où le travail ne lui convient pas?

Bourdaloue répond :

Quelle conséquence! Parce que vous êtes grand selon le monde, en êtes-vous moins pécheur, et l'éclat de votre dignité efface-t-il la tache de votre origine? cette dignité est-elle au-dessus des pontifes et des souverains (2) ?

Il termine en citant de nombreux exemples qui établissent soit les conséquences funestes de *l'oisiveté*, tels que les idolâtries des Israélites, les abominations de Sodome, la chute de Samson, les désordres de Salomon; soit les avantages d'une vie de travail, comme nous en trouvons d'admirables preuves dans la vie des Pères du désert et dans les familles solidement chrétiennes. C'est le langage pratique auquel il nous a habitués.

Disons la vérité, s'il y a de l'innocence dans le monde, où est-elle, sinon dans les conditions et dans les états où la loi du travail est inviolablement observée? Parmi les grands, les nobles, les riches, c'est-à dire, parmi ceux dont la vie

(1) T. V, p. 239.
(2) *Ibid*, p. 242.

n'est qu'amusement et que mollesse, ne cherchez point la vraie piété, et ne vous attendez point à y trouver la pureté des mœurs ; ce n'est plus là qu'elle habite, dit le patriarche Job. Où est-ce donc qu'elle peut se rencontrer? dans les cabanes d'une pauvre fainéante, qui n'a point d'autre occupation que la mendicité? non, chrétiens; l'oisiveté perd aussi bien ceux-là que les riches; et ce genre de pauvres, que Jésus-Christ ne reconnaît point, est également sujet au libertinage. Où est-ce donc enfin que l'innocence est réduite? je vous l'ai dit : à ces médiocres états de vie qui subsistent par le travail; à ces conditions moins éclatantes, mais plus assurées pour le salut, de marchands engagés dans les soins d'un légitime négoce, d'artisans qui mesurent les jours par l'ouvrage de leurs mains, de serviteurs qui accomplissent à la lettre ce précepte divin : Vous mangerez selon que vous travaillerez; c'est là, encore une fois, qu'est l'innocence, parce que c'est là qu'il n'y a point d'oisiveté (1).

La condition des hommes sur la terre leur impose rigoureusement la *loi du travail.* Tel est le sujet de la deuxième partie du sermon sur *l'Oisiveté*, et nous admirons avec quelle clarté et quelle sûreté Bourdaloue impose à son auditoire la loi éternelle du travail. Elle s'étend à tous et en tout temps, et chacun a ses engagements particuliers : le jeune homme aide le vieillard, la femme soutient le juge et le soldat par les soins domestiques, l'artisan travaille pour le riche, et le riche par justice et par charité s'emploie pour l'artisan.

Plus une position est élevée, plus elle est sujette à des devoirs qu'on ne peut accomplir sans une action assidue et constante. Une dignité dans le monde, oblige un homme à s'intéresser pour tout un peuple ; suivons cet enseignement :

(1) T. V, p. 249.

Si je suis sage et si je raisonne bien, la grandeur et l'élévation de mon état, au lieu de flatter mon orgueil, sera pour moi un fonds d'humilité et de crainte, dans la pensée que plus je suis grand, plus j'ai d'obligations devant Dieu, dont je ne puis m'acquitter que par mon travail. Ah ! s'écrie saint Bernard, écrivant au même pontife dont j'ai déjà parlé, ne vous laissez pas enfler de la pompe qui vous environne, puisque le travail qu'on vous a imposé est encore plus grand que votre dignité (1).

Arrivons aux conclusions : la première touche l'éducation des jeunes gens, qui n'échapperont aux désordres de leur vie que par le travail.

Dites-moi un genre de vie où l'homme puisse être oisif sans manquer aux devoirs essentiels de sa conscience : et pour ne point sortir des exemples que je viens de marquer, si ce jeune homme de qualité passe ses premières années dans les divertissements et les plaisirs, comment acquerra-t-il les connaissances qui sont le fondement nécessaire sur lequel il doit bâtir tout ce qu'il sera un jour? N'ayant pas ces connaissances, comment sera-t-il capable d'exercer les emplois où on le destinera ; et s'engageant dans ses emplois avec une incapacité absolue, comment pourra-t-il s'y sauver? Quoi donc! Dieu lui donnera-t-il une science infuse, au moment qu'il entrera en possession de cette dignité? Commencera-t-il à s'instruire lorsqu'il sera question de juger et de décider? Fera-t-il l'apprentissage de son ignorance aux dépens d'autrui? justifiera-t-il ses fautes et ses erreurs par l'oisiveté de sa jeunesse? Dira-t-il qu'il est excusable parce qu'il a prodigué son temps, qui lui devait être d'autant plus précieux qu'il ne pouvait plus être réparé ? Cependant, chrétiens, rien de plus commun : car si le monde est aujourd'hui plein de sujets indignes et incapables de ce qu'ils

(1) T. V, p. 254.

sont, il n'en faut point chercher d'autre principe. La vie paresseuse et inutile des jeunes gens est la cause principale de ce désordre, et ce désordre, la source funeste de leur réprobation (1).

Après cette leçon indirecte aux pères de famille auxquels incombe le devoir de préparer l'avenir de leurs enfants, l'orateur expose les conséquences de la paresse dans les hommes appelés par leur naissance à prendre la direction des affaires publiques, et termine par cette pensée de saint Chrysostome, qui n'est pas sans noblesse :

S'il arrivait, dit ce Père, qu'une étoile de la dernière grandeur interrompît son cours et qu'elle perdît toute sa vertu, ce serait un défaut dans le monde, qui néanmoins n'y ferait pas une grande altération. Mais si le soleil venait à s'obscurcir tout à coup, et que toute son action fût suspendue, quel trouble et quelle confusion dans l'univers! Il en est de même des états de la vie. Que dans une condition médiocre un homme oublie et néglige ses devoirs, le préjudice qu'en reçoit le public ne s'étend pas toujours fort loin, et souvent cet homme ne fait tort qu'à lui-même; mais qu'un grand, mais qu'un prince, mais qu'un roi, si vous le voulez, abandonne la conduite des affaires, c'est comme l'éclipse du premier astre qui fait souffrir toute la nature. Il me semble que cette vérité n'a pas besoin d'autre preuve (2).

Le discours sur *l'Oisiveté*, qui est attaché au dimanche de la Septuagésime dans l'édition du P. Bretonneau, a été prêché à la cour et devant un auditoire de courtisans; le contexte le montre clairement. D'après l'édition des sermons de 1693, le même sujet aurait été traité le vendredi de la deuxième semaine de Carême.

(1) T. V, p. 255.
(2) *Ibid.*, p. 258.

Nous terminons ce que nous avons à dire sur la vie de cour, par l'analyse du sermon de Bourdaloue, prêché, d'après le P. Bretonneau, le sixième dimanche après la Pentecôte (1). Ce sermon sur la *Tempérance chrétienne* est d'une vérité frappante ; il a été adressé à un auditoire spécial, à une réunion d'auditeurs qui avaient besoin d'être ramenés à la pratique d'une vertu ordinairement respectée par les fidèles ordinaires. Quand Bourdaloue met en cause les excès *d'intempérance* dont les cours donnent le scandale, nous ne pouvons croire qu'il dénonce devant un public quelconque des coupables absents.

On est assez disposé à condamner les excès d'intempérance auxquels se livraient nos ancêtres ; et c'est justice, les excès sont toujours condamnables ; mais nous ne savons si c'est à notre siècle à se récrier contre les désordres du dix-septième siècle. Les abstinences de l'Église qui sont après tout hygiéniques, étaient généralement observées à la cour. Le roi n'a de sa vie manqué un jour maigre, dit Saint-Simon (2), à moins de vraies et très rares incommodités. Quelques jours avant le Carême, il tenait un discours public à son lever, par lequel il témoignait qu'il trouverait très mauvais qu'on donnât à manger gras à personne, sous quelque prétexte que ce fût, et ordonnait au grand Prévôt d'y tenir la main et de lui en rendre compte... Mme de Montespan, au rapport de Mme de Caylus, jeûnait austèrement les carêmes.

Personne n'ignore que le grand débordement des mœurs publiques appartient à l'histoire du dix-huitième siècle. La débauche, encore dissimulée au déclin du dix-septième, devint un scandale public quand on entendit parler des soupers du *Temple*, où régnait le duc de Ven-

(1) T. VI, p. 213.
(2) *Mém.*, t. VIII, p. 189.

dôme, et des orgies du Palais Royal, où le régent et la duchesse de Berry préparaient le triomphe d'un sensualisme éhonté sur ce que l'on appelait alors le parti dévot, qu'il ne faut pas toujours confondre avec les jansénistes. On prit d'abord avec le ciel des accommodements; on arriva bien vite aux excès ; dès lors la plus grossière intempérance devint une source de désordres monstrueux.

C'est ainsi qu'à la cour, les *médianoches* (1) étaient condamnés par les *dévots*, à l'exemple de la reine; c'était, à la veille du jour consacré au Seigneur, un exercice de bouche qui paraissait peu digne d'un chrétien. Mais ces médianoches de cour n'étaient rien en comparaison de ce qui se passait clandestinement dans des rendez-vous de princes ou de grands seigneurs, en compagnie de femmes à mœurs légères. Mme de Sévigné décrit, le 6 avril 1672, un de ces soupers au passage du samedi au dimanche de la Passion; et à cette époque tout chrétien s'abstenait de viande pendant le Carême entier. Sans tenir compte du temps et des convenances du moment, M. le Duc, fils du grand Condé, après un souper à Saint-Maur, des *plus beaux poissons de la mer*, donna rendez-vous à la société, dans une petite maison près de l'hôtel de Condé, où, après minuit, on servit le plus grand médianoche du monde en viandes très exquises (2). « Cette petite licence, dit Mme de Sévigné, n'a pas été très bien reçue »; puis elle cite les personnages qui figurent dans cette partie de plaisir suspecte, dames et messieurs, entre autres le chevalier de Lorraine, sans oublier les hautbois, les musettes, les violons, puis elle ajoute : « De madame la Duchesse (3) ni

(1) Repas servi en gras dans les soirées de la cour, à l'heure de minuit, passage du samedi au dimanche, le samedi était jour d'abstinence.

(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. III, p. 11.

(3) Épouse du duc d'Enghien, M. le Duc, l'amphytrion.

du Carême, pas un mot, l'une était dans les appartements et l'autre dans les cloîtres. » Ces sortes de scandales n'étaient pas rares dans la haute société; et nos mangeurs de viande du Vendredi saint des temps modernes, courtisans eux aussi et puissants du jour, avaient été devancés par des courtisans et des princes de la cour de Louis XIV.

Écoutons maintenant le P. Bourdaloue, entendons-le parler de la *Tempérance chrétienne* comme d'un remède contre les désordres qui n'exercent que trop facilement leur empire dans les cours chrétiennes.

Et pourquoi pensez-vous, dit-il, qu'il y ait tant de corruption parmi les grands du monde, et dans les cours des princes? n'en cherchons point d'autre source que celle même que nous a marquée Jésus-Christ : c'est qu'on y vit mollement, c'est qu'on s'y nourrit délicieusement, c'est que le corps y a toutes ces commodités et toutes ses aises abondamment. Je sais qu'il n'y a point d'état que le vice ne puisse corrompre; mais après tout il faut convenir que ces conditions médiocres et laborieuses, où les facultés ne permettent pas d'accorder si libéralement à la chair ce qu'elle demande, sont plus à couvert de la contagion, et qu'elle y fait moins de ravages; au lieu que ce serait une espèce de miracle, si dans ces palais des rois et dans ces maisons des puissants et des opulents du siècle, où la sensualité est sans cesse écoutée et flattée, la vertu ne succombait pas aux atteintes des plus vicieuses passions, et si la parole de l'Écriture ne s'y accomplissait pas : *Incrassatus, impinguatus, dilatatus* (Deut. 32, 15); ce peuple ne s'est rien refusé, rien épargné, et au milieu d'une affluence somptueuse, il s'est *mis dans un embonpoint qui lui fait plaisir et qu'il a bien soin de conserver;* mais que s'ensuit-il de là? c'est qu'il ne connaît plus le Dieu qui l'a créé, et qu'il l'a renoncé pour se livrer tout entier à lui-même, et ne s'occuper que de lui-même : *Dereliquit Deum factorem suum* (Ibid.). Ah! Seigneur, n'est-ce pas ainsi que ceux à qui vous avez dispensé vos dons avec

moins de réserve, les tournent contre vous, et ne vous en font point d'autre hommage que de s'ensevelir, non seulement dans la vie la plus oisive, mais, par une conséquence immanquable, dans la vie la plus lascive et la plus dissolue (1)?

On ne saurait trop peser cette phrase qui exprime si bien l'indignation méprisante du religieux, en présence du peuple des cours qui s'est mis dans un *embonpoint qui lui fait plaisir et qu'il a bien soin de conserver.*

Dans ce sermon, Bourdaloue, commentant le mystère de la multiplication des pains, montre à ses auditeurs ce qu'il peut y avoir de déréglé et de défectueux dans la réfection du corps, et comment on peut la sanctifier (2).

Il demande au chrétien de secouer le joug de ses appétits, de ne les satisfaire que par besoin et nécessité, et d'en éloigner toute recherche et toute délicatesse.

Dans la première partie, nous découvrons une applicacation touchante du mystère. Bourdaloue compare au peuple juif turbulent, ingrat et rebelle sous la conduite de Moïse, le peuple nouveau conduit par Jésus-Christ le maître des âmes, peuple qui oublie tout pour le suivre : en récompense de son oubli des besoins de la vie, Jésus, par sa puissance, arrache des cœurs les passions animales et terrestres pour y substituer les passions toutes spirituelles et toutes pures. Réprimons donc les appétits de la chair, si nous voulons être dignes de suivre Notre-Seigneur et d'entendre sa voix. C'est saint Paul que Bourdaloue fait parler :

Oui, mes Frères, leur disait ce maître des Gentils, il y en a plusieurs parmi vous dont je vous ai déjà parlé, et

(1) T. VI, p. 232.
(2) *Ibid.*, p. 216.

dont je vous parle encore avec douleur, qui vivent en vrais apostats de la croix de Jésus-Christ. Hommes livrés à leurs sens, plongés dans leurs sens, idolâtres de leurs sens, et qui ne doivent pas attendre d'autre fin qu'une damnation éternelle : pourquoi ? parce qu'ils se font une divinité de leur corps, et que toute leur attention est à satisfaire cette chair mortelle et corruptible. Or, ce que cet apôtre remontrait en des termes si forts aux premiers chrétiens, n'ai-je pas droit de vous le dire à vous-mêmes, et ne puis-je pas vous adresser les mêmes paroles ? Car ne savons-nous pas qu'il n'y en a que trop de ce caractère dans le siècle où nous sommes, qui ne semblent vivre que pour nourrir et engraisser leur corps ; qui n'ont d'autre pensée, d'autre vue, d'autre occupation que celle-là ; qui, pour une partie de plaisir et de bonne chère, abandonnent, aux plus saints jours, tous les exercices de piété ; et bien loin de se priver du nécessaire comme ces troupes de notre Évangile, pour venir entendre Jésus-Christ dans la personne de ses ministres, laissent les prédications les plus importantes et les plus salutaires enseignements, pour ne pas manquer une occasion de satisfaire leur cupidité ? Je veux croire, mes chers auditeurs, que vous n'êtes pas de ce nombre, mais je dois toujours condamner ici ce scandale pour vous en préserver (1).

L'orateur cite l'exemple de Notre-Seigneur, des saints, des solitaires, et il met en action saint Augustin, luttant contre la concupiscence :

Je me vois engagé dans une guerre continuelle et contre qui ? contre la concupiscence qui règne encore dans moi malgré moi, et qui me doit être d'autant plus suspecte, qu'elle me paraît moins criminelle, parce qu'elle se couvre du prétexte de la nécessité (2).

(1) T. VI, p. 219.
(2) *Ibid.*, 222.

Il faut fuir *l'excès :* c'est par l'excès que l'homme se rabaisse à la condition de la bête, et quel opprobre pour notre siècle, s'écrie l'orateur, quel opprobre pour la société que de voir de pareils exemples donnés par des personnes du sexe (1) ! Il fallait que le scandale fût bien connu pour que Bourdaloue, avec sa prudente discrétion, se crût permis de révéler ces turpitudes.

Nous ne parlerons ni de la duchesse de Berry ni de ses excès à la cour si brutalement décrits par Saint-Simon (2); ni des orgies du Temple : ces derniers appartiennent au siècle qui suit. Mais déjà les rendez-vous suspects étaient connus, et l'orateur comprenait qu'il était de son devoir de détourner ses auditeurs de la fréquentation de ces lieux de débauche :

Parce que les excès se commettent plus ordinairement en certaines assemblées, le moyen de se maintenir dans une vie sobre et tempérante, c'est de les éviter, autant que le permettent la charité du prochain et votre état. C'est de méditer souvent ces paroles que saint Augustin confesse avoir été le principe de sa conversion : *Non in comessationibus et ebrietatibus; sed induimini Dominum Jesum Christum* (Rom., 13; 13, 14). L'esprit de Dieu n'est point dans ces fréquents repas, ni dans ces fausses joies du monde ; mais pour se revêtir de Jésus-Christ, il faut se résoudre à vivre frugalement. C'est de faire divorce avec ses faux amis et ces compagnons de débauche, qui sont les vrais ennemis de la piété et autant de corrupteurs. C'est de fuir ces maisons publiques où l'intempérance semble être dans un plein règne; de considérer que si l'Église en a défendu l'entrée à ses ministres sur les plus grièves peines, si les Pères généralement en ont

(1) T. VI, p. 228. — Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet, lorsque nous étudierons la mission du P. Bourdaloue auprès des dames de son siècle.

(2) *Mém.*, t. V, p. 343.

donné horreur aux chrétiens, c'est parce qu'ils ont cru que si l'excès n'y était pas toujours, au moins l'occasion prochaine de l'excès en était moralement inséparable (1).

Bourdaloue savait à qui il parlait; il n'était pas sans connaître, par les rapports de ses amis, les lieux de rendez-vous, les hôtels, les tripots où les gens de qualité, oubliant toute pudeur, se livraient à toutes sortes de débauche; nous avons cité l'hôtel de Condé, le prieuré du Temple surtout était bien connnu, et certainement il était le plus légitimement diffamé.

L'austère prédicateur regarde toute recherche, toute délicatesse sensuelle, comme une faute contre la tempérance chrétienne. Lui objecte-t-on la conduite de Dieu à l'égard des Israélites rebelles, ses attentions pour nourrir délicatement ce peuple ingrat dans le désert; il répond que si Notre-Seigneur se montre plus difficile pour ses disciples que le Dieu d'Israël ne s'est montré pour son peuple, c'est que celui-ci était un peuple maudit, tandis que les disciples de Jésus-Christ étaient un peuple de prédilection.

Autre question que l'orateur se pose : de quelle perfection la réfection du corps est-elle capable (2)? Elle peut et doit être sanctifiée par la prière; et l'orateur entre dans les détails de la vie chrétienne et rappelle le devoir de la prière à ceux de ses auditeurs qui ont plus de raisons pour y satisfaire et qui s'en préoccupent le moins.

Disons plutôt, mes chers auditeurs, que c'est à ce signe qu'il devrait et qu'il voudrait nous reconnaître pour ses disciples et pour chrétiens, mais qu'il ne nous reconnaît plus : car ce saint usage n'est-il pas presque aboli dans le monde?

(1) T. VI, p. 229.
(2) *Ibid.*, p. 234.

du moins, où n'est-il pas négligé? où n'est-il pas traité de menue pratique et de léger exercice? combien même de ces auditeurs mondains à qui j'en parle, de ces esprits forts ou prétendus forts, m'accusent peut-être présentement de descendre à un détail frivole et puéril? Hé quoi! l'homme vivra des bienfaits de Dieu sans penser à Dieu, et je ne pourrai pas lui rappeler le souvenir de son bienfaiteur qu'il oublie! et, ce qu'il y a de plus étrange, c'est à ces tables où tout abonde, tandis qu'ailleurs on mange à peine, selon l'expression de l'Écriture, un pain étroit et mesuré; à ces tables où tout est servi avec tant de propreté, avec tant d'assaisonnements et tant d'apprêts, avec tant de pompe et tant de magnificence, lorsqu'autre part on ne mange qu'un pain de douleur, qu'un pain détrempé dans les larmes et dans les sueurs : c'est, dis-je, à ces tables si bien dressées et si bien couvertes, qu'on refusera impunément au souverain Seigneur, de qui seul on tient tout cela, et à qui seul on est redevable de tout cela, les justes hommages qui lui sont dus! Vous en penserez, mes Frères, et vous en direz tout ce qu'il vous plaira : pour moi quoi que le monde en puisse penser et quoi qu'il en puisse dire, je ne craindrai point de me faire entendre là-dessus, et, pour éviter la censure du monde, je ne me tairai point sur un devoir si légitime et si raisonnable (1).

En deux mots, le P. Bourdaloue rappelle à tous l'obligation de la prière avant et après le repas, le *Benedicite et les Grâces*. C'est ainsi qu'on donne à la table la première place à Jésus-Christ, et sa présence chassera du repas les discours dissolus, qui en font le plus *mortel agrément*, suivant l'expression de notre prédicateur.

On n'y débitera plus de ces maximes corrompues, et même si abominables, sur l'usage de la vie, comme si nous ne

(1) T. VI, p. 236.

l'avions reçue que pour jouir de ses plaisirs; sur l'emploi du temps, comme s'il n'était donné que pour se divertir, et que la brièveté de ses années dût être un motif pour les rendre plus voluptueuses et pour les passer avec plus de licence : *Comedamus et bibamus; cras enim moriemur* (Isaïe 22; 13). On n'y célébrera plus, et l'on n'y exaltera plus tant ces divinités fabuleuses dont les noms portent avec eux les plus sensuelles idées, et expriment les plus grossières et les plus sales passions. On n'y déchirera plus personne, ou par piquantes railleries, ou par de cruelles médisances : pourquoi? parce qu'on y respectera la présence de Dieu (1).

Dans ce passage, nous trouvons le programme habituel des entretiens de table.

Enfin, c'est un devoir pour le chrétien de faire la part du pauvre. Cette dernière partie du discours est un appel à l'aumône des plus entraînants. L'orateur, de l'une des circonstances de son évangile, tire cette conclusion : le mystère de l'aumône. C'est avec un motif mystérieux que Notre-Seigneur a multiplié les pains de manière qu'il restât sept paniers pleins des restes; ils étaient destinés aux pauvres qui pouvaient survenir. Et dès lors ils n'étaient point superflus (2). C'est ainsi que dans les maisons des riches il doit y avoir du superflu pour les membres de Jésus-Christ. Imitons l'exemple de saint Louis, qui invitait les pauvres à sa table et souvent, par respect pour les membres de Jésus-Christ, ne voulait manger qu'après eux. Bourdaloue convient qu'il n'en demande pas tant de ses auditeurs, et avec malice il leur expose ce qu'il attend d'eux.

Quoi qu'il en soit, il n'est point ici question de tout cela, et ce n'est point ce que j'exige de vous. Tout cela était

(1) T. VI, p. 240.
(2) *Ibid.*, p. 243.

héroïque dans saint Louis, et peut-être serait pour vous un sujet de complaisance et de vaine gloire. Ce que je vous demande, mes chers auditeurs, c'est qu'au lieu de nourrir les pauvres dans vos maisons et à vos tables, comme saint Louis, vous les nourrissiez dans les hôpitaux, où ils sont malades; vous les nourrissiez dans les prisons, où ils sont captifs; vous les nourrissiez dans leurs familles et dans ces tristes demeures où la honte les retient; vous les nourrissiez dans ces communautés religieuses, où ils attendent votre secours, après s'être volontairement dépouillés eux-mêmes de ce qu'ils pouvaient posséder comme vous. Voilà à quoi doivent au moins servir vos superfluités, que vous faites étaler avec tant de faste devant vos yeux, et que vous laissez quelquefois dissiper avec si peu d'ordre et si peu de fruit (1).

Pour fixer dans les esprits les grandes vérités qu'il vient d'annoncer, Bourdaloue termine son discours en rappelant la parabole du mauvais riche qui est toujours une menace pour les heureux du monde, oublieux de leurs devoirs envers les pauvres, leurs frères; et, en réveillant le souvenir de ces règles supérieures de conduite qui doivent diriger l'homme par la noblesse des pensées et des sentiments, il ne veut pas qu'une âme faite pour Dieu se laisse absorber par la préoccupation de la chair; qu'un chrétien tienne ce langage que Jésus-Christ ne veut pas entendre sortir de la bouche de ses disciples : Que mangerons-nous, que boirons-nous? Il ne comprend pas que l'on puisse ne se rien refuser à soi-même et retrancher tout à nos *frères qui sont les pauvres;* comme si tous les biens n'étaient que pour nous, et qu'ils n'y dussent avoir aucune part; comme si Dieu prenait plus de soin des oiseaux du ciel que de ces hommes formés à son image...

Ce sermon est, on le voit, un sermon sur la vie pratique

(1) T. VI, p. 244.

dans ce qu'elle a de plus vulgaire, la réfection du corps; nous ne pouvons nous lasser d'admirer la clarté, la sagesse et la fermeté de sa doctrine; il dit tout, il le dit clairement, sans ménagement pour les personnes, et toujours en s'appuyant sur l'Évangile et les saints Pères.

La mission de Bourdaloue s'étend au delà de la peinture des mœurs contemporaines et des hardies interpellations aux coupables assez osés pour afficher le scandale; hardiesse excusable dans un temps où les hommes de lettres, moralistes profanes, poètes, satiriques et comédiens, mettaient en scène les fanfarons du vice, toujours sous prétexte de corriger les mœurs, mais en réalité pour en répandre le scandale plus loin.

Bourdaloue, s'inspirant de l'esprit de l'Église, après avoir lavé et essuyé la plaie morale, ajoute l'huile et le vin qui calment et fortifient le blessé; il s'emploie à indiquer le remède, et à tracer devant ses auditeurs le chemin du salut. Les courtisans peuvent être saints et doivent devenir saints, et plus que tous autres, ils doivent contribuer au salut de leurs frères. Bourdaloue leur enseigne cet art difficile, et par sa méthode il aplanit les difficultés de l'entreprise.

Il convient, en premier lieu, des difficultés de l'œuvre: en même temps il affirme que ces difficultés s'évanouissent pour tout homme qui ne s'ingère pas de son propre mouvement dans la vie des cours, et n'y entre que conduit par la main de Dieu. Nous trouvons cet enseignement dans le sermon *sur la Tentation* :

Oui, chrétiens, je l'avoue, la Cour est un séjour de tentations, et de tentations dont on ne peut presque se préserver, et de tentations où les plus forts succombent : mais pour qui l'est-elle? pour ceux qui n'y sont pas appelés de Dieu, pour ceux qui s'y poussent par ambition, pour ceux qui y

entrent par la voie de l'intrigue, pour ceux qui n'y cherchent que l'établissement d'une fortune mondaine, pour ceux qui y demeurent contre leur devoir, contre leur profession, contre leur conscience; pour ceux dont on demande ce qu'ils y font, et pourquoi ils y sont, dont on dit : Ils sont ici, et ils devraient être là; en un mot, pour ceux que l'Esprit de Dieu n'y a pas conduits. Etes-vous de ce caractère et de ce nombre? alors j'en conviens, il est presque infaillible que vous vous y perdrez. C'est un torrent impétueux qui vous emportera; car comment y résisterez-vous, puisque Dieu n'y sera pas avec vous (1)?

Ce langage donne la mesure de la sagesse chrétienne de l'orateur, de sa prudence, de ce jugement droit qui sait rattacher les événements de ce monde à l'action incessante et trop peu connue du Maître du monde. Bourdaloue fait connaître le danger de la situation et en fait connaître le point fort, la vocation ou, en d'autres termes, la volonté de Dieu : l'abbé Gobelin, directeur modeste mais sûr, ne disait pas autre chose à son illustre pénitente, Mme de Maintenon, lorsqu'il lui imposait l'obligation de rester à la Cour.

Bourdaloue ne défend pas l'entrée de la Cour, mais il veut qu'on y entre à l'appel de Dieu, et qu'après avoir répondu à cet appel, on vive conformément à la voix de sa conscience : il faut répondre à cette vocation et se bien persuader que la vie des courtisans est une vie de sacrifices. Le sermon sur les *Tentations*, déjà signalé, est un modèle d'éloquence apostolique, il doit être lu et médité tout entier; l'esprit et le cœur chrétien aussi bien que le goût littéraire y trouveront de pures et vives jouissances. L'orateur montre successivement avec rapidité et lumière comment un courtisan peut faire son salut à la Cour, en y

(1) T. II, p. 190.

accomplissant sérieusement son devoir; comment au contraire il court à sa perte en n'y poursuivant que les libertés et les plaisirs faciles.

Dans le sermon *sur le Zèle pour l'honneur de la Religion*, Bourdaloue indique à ses auditeurs les obligations que leur impose la considération dont ils jouissent aux yeux du vulgaire :

Un grand par son élévation est plus en état de faire honneur à sa religion; de même aussi que sa grandeur et la distinction de son rang, par un malheur inséparable, le met en pouvoir de nuire davantage à la religion et de lui porter des coups plus mortels. Devoir particulier pour vous, pères et mères : un père et une mère, par l'autorité qu'ils ont dans leur famille, sont plus capables d'y entretenir l'esprit de religion, et par conséquent en deviennent beaucoup plus criminels s'ils ne prennent pas soin de l'y conserver et que, par un abandon total des œuvres religieuses, ils le laissent peu à peu se détruire, soit dans eux-mêmes, soit dans ceux que le ciel leur a soumis. Devoir particulier pour vous, à qui la réputation, l'érudition, le génie, donnent, sans autre droit, un certain crédit dans le monde : il ne faut souvent qu'une parole d'un homme de ce caractère pour maintenir ou pour affaiblir la foi et la religion dans des esprits prévenus en sa faveur et disposés à l'écouter (1).

Bourdaloue pousse plus loin ses enseignements; il va montrer que la Cour elle-même peut devenir une école de vertu et de sainteté :

On s'étonne qu'il y ait eu des saints à la Cour, et moi je prétends que c'est la Cour même, où, par l'ordre de Dieu, ils se trouvaient attachés, qui les faisait saints. Oui, la Cour les formait à la religion; la Cour, qui, pour tant d'autres, a été et est si souvent une école d'impiété, par un

(1) T. VII, p. 267.

don singulier de Dieu, apprenait à ceux-ci le christianisme, et les élevait à la sainteté. Comment cela? rien de plus naturel ni de plus simple. Attachés à la Cour par leur condition, ils avaient honte de n'avoir pas pour Dieu une obéissance aussi prompte et une fidélité aussi inviolable que celle dont ils se piquaient à l'égard de leur prince; et cette comparaison les portait à tout entreprendre : ils se reprochaient avec douleur d'être moins vifs et moins empressés pour le Dieu de leur salut, que pour le maître de qui dépendait leur fortune temporelle; et à force de se le reprocher, ils parvenaient enfin à pouvoir se rendre le témoignage favorable que leur conscience sur ce point exigeait d'eux, et où consistait pour eux le capital et l'essentiel de la religion. Je veux dire, ils parvenaient enfin à avoir pour Dieu cet amour de préférence si nécessaire au salut, et néanmoins si rare à la Cour; mais Dieu qui les avait choisis, voulait que la Cour même le leur enseignât, et leur en fournît un motif auquel ni leur raison, ni leur foi ne pussent résister; et quel était ce motif? je le répète : l'application sans relâche avec laquelle ils faisaient leur cour à un homme mortel, la disposition sans réserve à n'épargner rien pour lui plaire, le parfait dévouement à ses intérêts, la soumission aveugle à ses volontés, l'infatigable assiduité auprès de sa personne, l'attention à mériter ses bonnes grâces, l'ambition d'être à lui, la crainte d'être oubliés de lui, beaucoup plus d'en être disgraciés et réprouvés : tout cela c'était pour les saints autant de leçons du culte suprême et de l'amour souverain qu'ils devaient à Dieu; et ces leçons, bien étudiées, bien méditées, bien appliquées, faisaient sur eux des impressions qui les sanctifiaient. De même, on est surpris qu'il y ait eu des hommes qui, dans la profession des armes, soient arrivés à la sainteté; et moi je dis que rien ne pouvait mieux les disposer à la sainteté que la profession des armes. Comment les Maurice, les Sébastien, les Eustache l'y ont-ils trouvée? Ils devenaient sans peine les martyrs de Jésus-Christ (1).

(1) T. XI, p. 456.

Et la conclusion, la voici :

Si vous vous perdez à la Cour, ce n'est point aux tentations de la Cour que vous vous en devez prendre ; c'est à vous-mêmes, et à votre lâcheté, à votre infidélité, puisque le Saint-Esprit vous le dit en termes formels : *Perditio tua, Israël* (Osée. 13 ; 9). Et, en effet, n'est-ce pas à la Cour que, malgré les tentations, l'on a pratiqué de tout temps les plus grandes vertus? n'est-ce pas là qu'on a remporté les plus grandes victoires? n'est-ce pas là que se sont formés tant de saints? n'est-ce pas là que tant d'autres peuvent se former tous les jours? Dans des ministères aussi pénibles qu'éclatants, être continuellement assiégés d'hommes intéressés, d'hommes dissimulés, d'hommes passionnés ; passer les jours et les nuits à décider des intérêts d'autrui, à écouter des plaintes, à donner des ordres, à tenir des conseils, à négocier, à délibérer, tout cela et mille autres soins pris en vue de Dieu, selon le gré de Dieu, n'est-ce pas assez pour vous élever à la plus sublime sainteté (1)?

Il ne veut pas que l'homme de Cour s'autorise des scandales publics pour rester dans la mauvaise voie ; outre qu'il n'est pas sage de se laisser entraîner aux exemples pernicieux du grand nombre, il y a injustice à ne pas faire la part du bon exemple et ne pas reconnaître que les bons exemples sont encore nombreux et méritent qu'on se fasse honneur de marcher à leur suite. C'est un des raisonnements que nous trouvons dans le sermon sur *l'Hypocrisie :*

Non, mes Frères, Dieu n'a point tellement abandonné son Église, qu'il ne se soit réservé de parfaits adorateurs, comme autrefois il s'en réserva parmi les Juifs, lorsque cette aveugle nation tomba dans l'infidélité. Nous voyons

(1) T. II, p. 190.

encore des hommes tels que la religion les demande, dont la vie exemplaire nous peut servir de modèle. Nous voyons des femmes, des vierges, dont la ferveur nous édifie et dont la dévotion ardente, charitable, humble, désintéressée, a tous les caractères de la sainteté évangélique. Outre ceux ou celles que la Providence, par une vocation particulière, a renfermés dans les solitudes et dans les cloîtres, il y en a dans tous les états : Il y en a jusqu'à la Cour; et si le libertin les méconnaît, ils ne feront pas moins devant Dieu sa condamnation, parce qu'il affecte de les méconnaître (1).

Le passage suivant s'applique plus directement à nos courtisans :

J'ai dit que les saints ont trouvé dans leur condition des moyens de glorifier Dieu, dont ils ont su avantageusement se prévaloir pour acquérir tout le mérite de leur religion : et je n'en veux d'autre preuve que l'histoire de leur vie : combien y en a-t-il dont la sainteté n'a été si éminente ni si éclatante, que parce qu'ils ont eu dans leur condition des occasions de faire pour Dieu de grandes choses ? Ils avaient dans le monde de la qualité (ne quittons point ce qui vous est propre, et qu'il n'y ait rien de vague dans cette morale), ils avaient dans le monde de la qualité, de la dignité, de l'autorité : comme élus de Dieu, ils ont fait servir tout cela à la piété, à la charité, à l'humilité. Si saint Louis n'eût été roi, aurait-il fait pour Dieu ce qu'il a fait? aurait-il réprimé l'impiété, aurait-il puni le blasphème, aurait-il dompté l'hérésie, aurait-il établi tant de saintes lois? la royauté donnait de la force à son zèle, et son zèle pour Dieu n'avait du succès que parce que la royauté en était le soutien (2).

Et plus bas il montre que le courtisan trouve les moyens les plus efficaces de salut dans les humiliations, les morti-

(1) T. VI, p. 260.
(2) T. XI, p. 458. *Toussaint.*

fications auxquelles il est constamment exposé; il ajoute qu'à la Cour, l'alliance entre la piété et la grandeur est facile.

Les courtisans peuvent avoir de grands défauts, mais à ces défauts il y a des remèdes que la piété fournit : l'extrait suivant du livre des *Pensées* exprime avec force cette vérité.

Ce qui nous indispose à l'égard des grands, et ce qui nous porte le plus souvent contre eux aux murmures et aux mépris, ce sont leurs hauteurs et leurs fiertés, ce sont leurs airs dédaigneux et méprisants, ce sont leurs façons de parler, leurs termes, leurs gestes, leurs regards, toutes leurs manières, ou brusques et rebutantes, ou trop impérieuses et trop dominantes. Ce sont encore bien plus leurs tyrannies et leurs duretés, quand, par l'abus le plus énorme du pouvoir dont ils ont été revêtus, ils tiennent dans l'oppression des hommes comme eux, et leur font sentir sans ménagement tout le poids de leur grandeur; quand, par l'indifférence la plus mortelle, uniquement attentifs à ce qui les touche, et renonçant à tous les sentiments de la charité, ils voient d'un œil tranquille et sans nulle compassion des misères dont assez ordinairement ils sont eux-mêmes auteurs; quand, par une monstrueuse ingratitude, ils laissent sans récompense les services les plus importants, et oublient des gens qui se sont immolés et qui s'immolent sans cesse pour leurs intérêts. Ce sont leurs injustices, leurs violences, leurs concussions, et, si je puis user de ce terme, leurs brigandages, soit connus et publics (car souvent même ils ne s'en cachent pas), soit particuliers et secrets, mais qui ne causent pas moins de dommages et ne donnent pas moins à souffrir. Ce sont les désordres de leur vie, leurs débauches, leurs excès, leur irréligion, tous les vices où ils s'abandonnent avec d'autant plus de liberté, que c'est avec plus d'impunité. Voilà, tout grands qu'ils sont, ou par la naissance, ou par la faveur, ce qui les

rabaisse infiniment dans les esprits et ce qui les avilit. On respecte dans eux leur caractère ; on redoute leur puissance ; on leur rend les hommages qu'on ne peut leur refuser, ni selon les lois du monde, ni selon la loi de Dieu : mais leurs personnes, comment les regarde-t-on? et tandis qu'au dehors on les honore, quelle estime en fait-on dans le cœur, et quelles idées en conçoit-on? S'ils en étaient instruits, il faudrait qu'ils fussent bien insensibles, pour n'en être pas pénétrés jusque dans le fond de l'âme.

Or, la piété retranche tout cela, réforme tout cela, change tout cela. En faisant de la grandeur une grandeur chrétienne, elle en fait une grandeur aimable et vénérable : comment? parce qu'elle en fait une grandeur modeste et humble, qui, sans abandonner ses droits ni oublier ses prérogatives, du reste ne s'enorgueillit point, ne s'enfle point, ne se laisse point infatuer d'elle-même ; qui n'offense personne, ne choque personne, ne s'éloigne de personne ; qui, tout au contraire, se rend affable à l'égard de tout le monde, prévenante, honnête, douce, condescendante (1).

Et en même temps, le jour de la Toussaint, Bourdaloue ouvrait le ciel aux yeux de ses auditeurs et leur montrait des rois, des seigneurs et des courtisans parmi les bienheureux, bien dignes d'eux par la noblesse du sang et la sublimité des vertus.

Entrez en esprit dans cet auguste temple de la gloire, où règnent avec Dieu tant de bienheureux. Vous y verrez des saints qui ont tenu dans le monde les mêmes rangs que vous y tenez aujourd'hui; qui se sont trouvés dans les mêmes engagements, dans les mêmes affaires, dans les mêmes emplois; et qui, non seulement s'y sont sanctifiés, mais, ce que je vous prie de bien remarquer, qui s'en sont servis pour se sanctifier. Parcourez tous les ordres de ces

(1) T. XIV, p. 409. *Pensées.*

illustres prédestinés, vous en trouverez qui ont vécu comme vous auprès des princes; et qui n'ont jamais mieux servi leurs princes que quand ils ont été plus attachés à leur religion et à Dieu. Vous en trouverez qui se sont signalés comme vous dans la guerre, et peut-être plus que vous, parce la sainteté, bien loin de les affaiblir, n'a fait qu'augmenter en eux la vertu militaire et la vraie bravoure. Vous en trouverez qui ont manié comme vous les affaires, et si vous n'êtes pas aussi saints qu'eux (ne vous offensez pas de ce que je vous dis), qui les ont maniées plus dignement et plus irréprochablement que vous. Vous en trouverez que leur probité seule a maintenus à la Cour; qui s'y sont avancés sans avoir recours aux artifices de la politique mondaine, et qui n'ont dû le crédit qu'ils y avaient qu'à leur droiture et à leur piété. En un mot, vous en trouverez qui ont été tout ce que vous êtes, et qui, de plus, ont été saints (1).

Et même aux yeux de Dieu, les grands de la terre sont plus propres que tous autres à rendre gloire à la majesté divine, à cette condition qu'ils seront, avant tout, grands par d'héroïques vertus :

C'est un grand miracle que, malgré la bassesse de leur condition, Dieu ait suscité les pasteurs pour être comme les premiers apôtres du Messie, et pour publier dans le monde sa venue : mais un miracle encore bien plus grand, c'est que, malgré l'orgueil presque inséparable de la puissance humaine, Dieu, dans les Mages, ait inspiré aux puissants du siècle tous les sentiments de la vraie humilité; car l'humilité dans la grandeur est le chef-d'œuvre de la grâce. Ainsi, sans me contenter de vous dire avec l'apôtre saint Paul, que Dieu a choisi les faibles pour confondre les forts, et les petits pour humilier les grands je puis ajouter qu'il

(1) T. I, p. 280.

a pareillement choisi les forts pour instruire les faibles, et les grands pour servir de modèles aux petits (1).

Par cette nouvelle grandeur, le courtisan ajoute à la noblesse du sang un titre plus glorieux encore, le titre d'enfant de Dieu.

Au milieu de la Cour, se déclarer pour Jésus-Christ par une pratique constante, solide, édifiante de tout ce que vous prescrit la religion, voilà ce que vous prêche le divin précurseur? Et qui peut vous déposséder de cette liberté chrétienne? qui le doit? S'il faut être esclave, ce n'est point l'esclave du monde, mais le vôtre, ô mon Dieu! Il n'y a que vous, et que vous seul, dont nous puissions l'être justement; et quand nous le sommes de tout autre, nous dégénérons de cette bienheureuse adoption qui nous met au nombre de vos enfants, et qui nous donne droit de vous appeler notre Père (2).

II. — LE P. BOURDALOUE ET LES DAMES DE LA COUR.

Le 9 décembre 1697, deux jours après le mariage de Louis de France, duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, avec Marie-Adélaïde de Savoie, le P. Bourdaloue, prédicateur de la station de l'Avent, prononça un sermon sur le mystère de la Conception de la sainte Vierge (3). Pour la première fois, la jeune duchesse *paraissait en son rang* (4).

(1) T. X, p. 33.
(2) T. I, p. 338.
(3) La fête avait été remise au lundi, à cause de la coïncidence avec le deuxième dimanche de l'Avent.
(4) Dangeau, le *Mercure de France* et la *Gazette* donnent, à cette date (décembre 1697), le détail des fêtes splendides qui eurent lieu à l'occasion du mariage du duc de Bourgogne.

Cet événement, joint à la solennité religieuse, avait rassemblé autour de la chaire une assistance nombreuse et brillante; tous, seigneurs et dames, étaient jaloux de prendre part à la joie du souverain et tenaient à affirmer leurs droits de préséance dans la nouvelle organisation de la maison royale.

Le P. Bourdaloue arrivait alors à la fin de sa carrière oratoire, sans avoir rien perdu de son zèle et de son énergie; ses forces physiques avaient pu baisser, mais son autorité morale allait toujours en croissant : aussi le voyons-nous conserver son sang-froid et sa fierté habituelle au milieu des joies et des splendeurs de cette brillante fête, et profiter de ce grand concours de dames, de ce déploiement inouï de luxe dans un moment de calamités publiques, pour leur adresser une énergique leçon de morale.

Dans le courant du sermon, nous trouvons ces paroles :

En vous réglant sur l'exemple de Marie, vous sanctifierez le christianisme dans vos personnes; car je vous l'ai déjà dit plus d'une fois, Mesdames, et j'ose *encore une fois vous le redire, c'est de vous, et presque uniquement de vous, que dépend le bon ordre et la sanctification du christianisme;* j'en appelle là-dessus à vos propres connaissances; et pour vous convaincre de cette vérité, je ne veux point d'autres témoins que vous-mêmes (1).

Bourdaloue revient souvent sur cette idée que partage avec lui tout homme philosophe, historien, homme de lettres et homme d'Église, s'il est au courant de la vie intime de la société française au dix-septième siècle. Les femmes y ont rempli un grand rôle, bon ou mauvais, mais toujours puissant. Bien que Louis XIV les ait toujours

(1) T. XI, p. 46.

laissées en dehors de la politique, il faut avouer que sa sagesse s'est montrée bien courte et bien aveuglée par les passions, en ne prévoyant pas les conséquences que ses tristes exemples ménageaient à l'avenir de sa race et de son empire.

Il faut donc pardonner à Bourdaloue la hardiesse de sa parole; son âge, son caractère sacré et sa longue expérience l'autorisaient à parler haut et ferme : dans sa chaire de Versailles, il est plus souverain que le roi sur son trône.

A l'époque où nous place le sermon sur la *Conception de la sainte Vierge*, Louis XIV mène une vie régulière, mais il ne peut arrêter les funestes conséquences du passé : Bourdaloue n'ignore pas ce qui se passe et il n'est pas homme à tenir la vérité captive.

Le mal remontait aux années de prospérité, alors que la royauté, dans toute sa force et dans tout l'éclat de son prestige, s'était comme déifiée; le paganisme était entré dans les mœurs, le sens moral chrétien avait disparu. Et comment en douter quand nous voyons Mme de la Vallière, sur le point d'entrer au Carmel, parer de ses mains Mme de Montespan; l'abbesse de Fontevrault, Gabrielle de Mortemart, en tiers avec sa sœur, doublement adultère, rendre visite à Louis XIV; la duchesse d'Orléans, Henriette d'Angleterre, conduire elle-même, en 1670, Mlle de Keroual à la cour de son père Charles II (1); Mme de Maintenon, se faire un mérite de consacrer son temps et ses facultés, son intelligence et son cœur, à l'éducation du *fils du Roi*, le duc du Maine (2); Mme de Sévigné, avec son cousin Bussy de Rabutin, trouver que la condition des filles

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, 11 septembre 1675; t. IV, p. 128. Mlle de Keroual, paya de son honneur le titre de duchesse de Porstmouth.

(2) Légitimé de M. de Montespan.

de la reine n'était pas à dédaigner même en perspective des suites qu'elle peut avoir pour l'honneur de sa propre fille. Bussy, avec sa désinvolture habituelle, écrivait à sa cousine en 1681, après la retraite de Mlle de Fontanges à Port-Royal de Paris, où elle mourut peu de temps après (1) : « Si ce temps dure, un chemin sûr aux belles filles pour se sauver, ce sera de passer par les mains du roi (2) ! »

Mme de Sévigné fréquente les salons de Ninon de Lenclos, bien qu'elle trouve cette femme *dangereuse et très dangereuse* pour son fils; elle avoue que Ninon est une femme sans foi, comme sans mœurs, qui semble vouée à pervertir les jeunes gens; elle se plaint aussi des relations du jeune marquis son fils avec la Champmêlé. Racine et Boileau, tout jansénistes qu'ils sont, se donnent rendez-vous chez la célèbre actrice, et là, au frais du gentilhomme, on se permet *toute espèce de diableries*, au dire de la marquise sa mère, qui en prend facilement son parti (3).

Nous ne soulevons que timidement le voile qui couvre les désordres de la société à la fin du dix-septième siècle, et nous nous contentons de cet aperçu pour expliquer le zèle, souvent amer, avec lequel Bourdaloue attaque aussi bien la licence des mœurs des femmes de son siècle que leur vanité, leur légèreté, leur immodestie, leur fausse piété, leur sensualité. Dans tous ses discours nous retrouverons, avec le prêtre compatissant, le moraliste accompli, l'observateur fin et clairvoyant. Sa doctrine n'a rien d'exagéré, il le dit et le répète sans cesse, et il en apporte lui-même la preuve lorsqu'il met le doigt sur la plaie. Nous allons le voir à l'œuvre.

(1) Juin 1681.

(2) *Lettre de Bussy-Rabutin à Mme de Sévigné,* 12 avril 1681, t. VII, p. 147.

(3) *Lettres de Mme de Sévigné,* t. II, p. 137.

Dans le sermon sur la *Conception de la sainte Vierge* (1), Bourdaloue commence par exposer l'enseignement de l'Église d'après les saintes écritures et d'après la tradition, puis il en tire les conséquences morales. Il nous apprend ce que nous sommes sans la grâce, ce que nous sommes par la grâce.

Le mystère de la *Conception de la sainte Vierge* nous fait voir que *sans la grâce* il n'y a que corruption de notre nature par le péché; cette considération amène, dans la première partie du discours, un tableau remarquable de l'homme déchu; c'est l'image d'une société ou d'une cour corrompue :

Nous savons que ce premier péché nous a attiré un déluge de maux, et que, par les deux plaies mortelles qu'il nous a faites, l'ignorance et la concupiscence, il a répandu le venin de sa malignité dans toutes les puissances de notre âme; que c'est pour cela qu'il n'y a plus rien en nous de sain, que notre esprit est susceptible des plus grossières erreurs, que notre volonté est comme livrée aux plus honteuses passions; que notre imagination est le siège et la source de l'illusion; que nos sens sont les portes et les organes de l'incontinence; que nous naissons remplis de faiblesses, assujettis à l'inconstance et à la vanité de nos pensées, esclaves de nos tempéraments et de nos humeurs, dominés par nos propres désirs. Nous n'ignorons pas que de là nous vient cette difficulté de faire le bien, cette pente et cette inclination au mal, cette répugnance à nos devoirs, cette disposition à secouer le joug de nos plus légitimes obligations, cette haine de la vérité qui nous corrige et qui nous redresse, cet amour de la flatterie qui nous trompe et qui nous corrompt, ce dégoût de la vertu, ce charme empoisonné du vice : de là cette guerre intestine que nous sentons dans nous-mêmes, ces combats de la chair contre

(1) T. XI, p. 1.

la raison, ces révoltes secrètes de la raison même contre Dieu, cette bizarre obstination à vouloir toujours ce que la loi nous défend, parce qu'elle nous le défend, et à ne vouloir point ce qu'elle nous commande, parce qu'elle nous le commande, à aimer par entêtement ce qui souvent en soi n'est point aimable, et à rejeter injustement et opiniâtrément ce qu'on nous ordonne d'aimer, et ce qui mériterait de l'être. Renversement monstrueux, dit saint Augustin, mais qui, par là même qu'il est monstrueux, devient la preuve sensible du péché que nous contractons dans notre origine, et que nous apportons en naissant. Voilà, encore une fois, ce que nous éprouvons et ce que nous regardons comme les suites malheureuses de notre conception (1).

L'orateur n'est pas moins éloquent lorsqu'il poursuit, dans l'âme déchue, les progrès de la corruption originelle : on est dans la misère, dit-il, et l'on n'en est pas humilié, on n'en gémit pas ; si par hasard on en gémit, c'est parce que les passions troublent le repos, causent de mortels chagrins. Le pécheur, au lieu de déplorer sa misère, s'en glorifie... ; il se soumet à ses passions et veut que tout le monde s'y soumette. « *Entrer dans vos passions,* dit Bourdaloue à l'auditoire que nous connaissons, *c'est savoir vous plaire* (2). » Seul il pouvait énoncer hautement une vérité aussi humiliante ; il poursuit : Plus elles sont honteuses, plus on est jaloux de les voir respecter. On tourne contre Dieu les dons qu'il a prodigués à sa créature : talents de l'esprit, force du corps, capacité, santé, dons de la nature, et par conséquent du Créateur, tout est infesté par la malignité du péché.

Écoutons maintenant la parole même de l'orateur :

Malgré la grâce du baptême, qui efface en nous ce péché,

(1) T. XI, p. 9.
(2) *Ibid.* p. 14.

par un dernier désordre qui ne peut être attribué qu'à la dépravation de notre cœur, nous suscitons encore tous les jours dans le christianisme, si j'ose ainsi m'exprimer, de nouveaux péchés originels, pires que le premier, et d'une conséquence pour nous plus pernicieuse. Qu'est-ce à dire, nouveaux péchés originels? c'est-à-dire, certains péchés dont nous sommes les auteurs, et qui, par une fatale propagation, se communiquant et se répandant, passent de nos personnes dans celle des autres. J'appelle péchés originels, ces péchés de scandale contres lesquels le Fils de Dieu a prononcé dans l'Évangile de si foudroyants anathèmes; j'appelle péchés originels, certains péchés des pères et des mères à l'égard de leurs enfants : d'un père qui, par succession, inspire à son fils ses inimitiés et ses vengeances; d'une mère qui, oubliant qu'elle est chrétienne, pervertit sa fille en lui inspirant la vanité et l'amour du monde; j'appelle péchés originels, certains péchés des chefs de famille à l'égard de leurs domestiques : d'un maître, qui, pire qu'un infidèle, fait des siens les ministres de ses débauches; d'une femme qui, abusant de son autorité, engage la conscience d'une jeune personne que Dieu lui a confiée, et la perd en l'obligeant à être la confidente de ses intrigues; j'appelle péchés originels, certains péchés des grands à l'égard des peuples, des prêtres à l'égard des laïques, des supérieurs à l'égard de leurs inférieurs. En quoi le péché d'Adam fut-il si énorme devant Dieu? en ce qu'il ne fut pas le péché d'un seul, mais de plusieurs; en ce qu'Adam, violant le précepte, nous comprit tous dans le malheur de sa désobéissance; en ce qu'étant notre chef, il ne put commettre ce péché sans nous en rendre coupables (1).

Quelle terreur un pareil langage devait répandre sur un auditoire aussi coupable même après tant d'expiations!

Il faut cependant mettre le baume sur la plaie; et Bourdaloue ramène son auditoire à la confiance; se tournant

(1) T. XI, p. 20.

vers la sainte Vierge et s'adressant à sa compatissante miséricorde par le titre de mère de Dieu qu'elle doit à nos iniquités, et par le privilège de *sa Conception* sans tache, il lui demande de bien connaître l'état de grâce où elle a vécu et où Dieu nous appelle à vivre. C'est le sujet de la deuxième partie du discours.

Bourdaloue établit les heureux effets du privilège de Marie, ce que nous sommes par la grâce et avec la grâce.

Ce fut, dit l'orateur, comme un germe divin qui se forma dans son cœur, mais dont la vertu se répandit ensuite dans tout le corps de ses actions (1).

Voilà ce que nous devenons nous-mêmes avec la grâce et par la grâce, c'est-à-dire par le baptême : l'homme, de pécheur, devient enfant de Dieu ; ses actions sont dignes de Dieu et de la vie éternelle que nous devons posséder en Dieu.

Le titre d'enfant de Dieu, voilà, aux yeux de Bourdaloue, le titre par excellence, et il veut que son auditoire partage sa pensée ; avec sa piété tout apostolique, il rappelle que la noblesse du sang, bien loin d'être un titre d'exclusion, est au contraire un motif de sainteté.

Ma confiance doit être dans ce titre honorable d'enfant de Dieu ; et malheur à vous, mes chers auditeurs, si jamais il vous arrivait de faire consister la vôtre dans une grandeur seulement humaine. Je ne prétends point pour cela diminuer les avantages, même extérieurs et temporels, que vous avez reçus de Dieu dans votre naissance. Ce que nous voyons dans la conception de Marie, je dis la grandeur du monde sanctifiée par la grâce du Créateur, doit m'inspirer un autre sentiment. Car Dieu n'a point méprisé dans Marie cette

(1) T. XI, p. 27.

grandeur de la naissance, dont l'Église même semble aujourd'hui lui faire honneur. Au contraire, il a voulu que Marie fût d'un sang noble et royal : pourquoi? pour faire éclater, dit saint Chrysostome, la vertu de sa grâce, et pour donner aux grands du monde cette consolation dans leur état, non seulement que la grandeur peut servir de fond à la plus éminente sainteté, mais que la sainteté, pour être éminente, ne trouve point de fond qui lui soit plus propre que la grandeur : pour leur marquer que, selon le dessein de la Providence, ils peuvent, sans rien confondre, être grands et être saints; mais qu'ils ne sont grands que pour être saints, et que plus ils sont grands, plus ils sont capables d'honorer Dieu, quand ils sont saints (1).

Puis revenant à la masse des auditeurs, il ajoute cette parole :

Je parle donc à tous sans exception, puisqu'il n'y a point de juste sur la terre, de quelque condition qu'il soit, qui n'ait droit de dire comme chrétien : Je suis né de Dieu, et cette grâce, qui me sanctifie, n'est rien moins, dans moi, qu'une participation de la nature de Dieu (2).

Titres de noblesse qui ne doivent point être stériles, et que nous devons soutenir par la pratique des vertus, zèle, ferveur, reconnaissance, pureté de mœurs; adoption divine qui doit étouffer les désirs charnels et développer la vie raisonnable.

Le chrétien, sanctifié par la grâce, est enfant de Dieu, héritier de Dieu, cohéritier de Jésus-Christ.

Troisièmement, enfin l'exemple de Marie va nous apprendre ce que nous *devons à la grâce*. L'usage qu'elle a fait de la grâce de *sa Conception*, est le modèle le plus

(1) T. XI, p. 31.
(2) *Ibid.*, p. 32.

parfait que Dieu puisse mettre devant nos yeux, pour nous apprendre l'usage que nous devons faire de la grâce de notre sanctification (1).

Marie fuit le monde et la corruption du monde; elle travaille à sa perfection, et tous les jours croît en perfection (2)... en un mot elle marche constamment dans la crainte du Seigneur, dans l'austérité et la pénitence. A cet exemple de la sainte Vierge, Bourdaloue oppose la vie des gens du monde et tire cette conclusion qui s'adresse, comme on le verra, aux dames de la cour; il ne reste pas dans les généralités, il précise sa pensée.

On ne nous oblige pas à fuir le monde en général, mais on nous oblige à fuir un monde particulier qui nous pervertit et qui nous pervertira toujours, parce que c'est un monde où règne le péché, un monde d'où la charité est bannie, un monde dont la médisance fait presque tous les entretiens, un monde où le libertinage passe non seulement pour agréable, mais pour honnête; un monde d'où nous ne sortons jamais qu'avec des consciences, ou troublées de remords, ou chargées de crimes; un monde au torrent duquel nous sentons bien que nous ne pouvons résister.

Voilà l'essentielle et importante vérité que nous prêche Marie par son exemple; et c'est à vous, âmes fidèles, *dont elle a honoré le sexe*, de vous l'appliquer personnellement. Car l'exemple de Marie est fait pour vous; et quand saint Ambroise parlait aux femmes chrétiennes de son siècle, c'était la règle qu'il leur proposait. Considérez Marie, leur disait-il; il n'y a rien dans sa conduite qui ne vous instruise. Voyez avec quelle réserve et avec quelle modestie elle reçut la visite d'un ange; et vous apprendrez comment vous devez traiter avec des hommes pécheurs. *C'était un ange, mais sous une figure humaine;* et voilà pourquoi elle prétendit

(1) T. XI, p. 37
(2) *Ibid.*, p. 40.

avoir raison et même obligation de se troubler. C'était le ministre de Dieu, l'ambassadeur de Dieu; mais elle savait qu'une épouse de Dieu doit se défier des serviteurs de Dieu même. Elle était confirmée en grâce, et le Seigneur était avec elle; mais il n'était avec elle, reprend saint Ambroise, que parce qu'elle ne pouvait être sans peine avec tout autre qu'avec lui; elle n'était confirmée en grâce, que parce qu'elle était confirmée dans la défiance d'elle-même. Voilà le modèle et le grand modèle sur lequel Dieu vous jugera; mais sur lequel j'aime bien mieux que vous vous jugiez dès aujourd'hui vous-mêmes (1).

C'est après cette application que Bourdaloue répète une fois de plus aux dames de la cour :

C'est de vous et presque uniquement de vous que dépend le bon ordre et la sanctification du christianisme (1)...

Marie, malgré son innocence, marche au-devant des rigueurs de la pénitence; tandis que nous, pécheurs, chargés de crimes, nous cherchons les avantages de l'innocence, qui sont le repos, la tranquillité, le plaisir, la joie, auxquels nous n'avons aucun droit, et nous fuyons l'assujettissement, le travail, l'humiliation, la souffrance, les larmes, qui sont le juste payement et la solde du péché. Et cependant, où voit-on plus de sujet et de matière de pénitence qu'à la cour? s'écrie l'orateur; n'est-ce pas là que règnent avec plus d'empire l'orgueil de l'esprit, la mollesse des sens et l'amour de soi-même?

Enfin, Marie travaille sans cesse à sa perfection, tandis que l'homme du monde croit toujours en faire assez : pour un homme du monde, dit-on, pour un courtisan, il n'en

(1) T. XI, p. 44.
(2) *Ibid.*, p 46.

faut pas davantage. Voici le dernier trait par lequel Bourdaloue, toujours avec la même autorité, la même énergie, impose à son royal auditoire l'obligation du travail de la perfection chrétienne :

Dans cette vie, ou il faut croître, ou il faut déchoir. C'est ce que saint Paul enseignait aux premiers fidèles. Croissez, mes Frères, leur disait-il, dans la science de Dieu; croissez dans son amour et dans sa grâce; croissez dans la foi et dans toutes les vertus : sans cela vous êtes dans la voie de perdition. Or, pour croître de la sorte, il faut agir, et c'est ce qu'a fait Marie. Sans laisser jamais la grâce oisive, elle l'a rendue agissante, fervente, appliquée à de continuelles pratiques de piété et de charité. Mais quelles bonnes œuvres pratiquez-vous, et à quels devoirs de charité envers les pauvres vous adonnez-vous? S'il y a pour vous un moyen sûr et infaillible de persévérer dans la grâce, au milieu du monde où vous vivez, c'est celui-là. Car au lieu que saint Bernard vous déclare, et avec raison, que quoi que vous fassiez, vous ne conserverez jamais l'humilité dans le luxe, la chasteté dans les délices, la piété dans les intrigues et dans les vaines occupations du siècle, je vous dis, pour votre consolation, qu'en donnant vos soins aux pauvres de Jésus-Christ, et en vous employant pour eux, vous corrigerez votre délicatesse par la vue de leurs misères, votre vanité par les services que vous leur rendrez, votre froideur et votre indévotion par la sainteté de cet exercice, et qu'ainsi, malgré les périls mêmes de votre état, mettant cette grâce en œuvre et la faisant agir pour Dieu, vous la sauverez pour vous-mêmes. Et de quoi nous sert-il, mes chers auditeurs, de posséder cette grâce si précieuse, et de n'en faire aucun usage (1)?

C'est donc ainsi que Marie a honoré la grâce, et que nous devons l'honorer.

(1) T. XI, p. 49.

Ce discours, tout moral et d'une pratique clairement définie, est terminé par un compliment adressé à la jeune duchesse de Bourgogne ; l'orateur énumère toutes les qualités qui brillent ou doivent briller dans une princesse de sang royal. Nous en avons parlé ailleurs (1).

Il faut convenir que Bourdaloue semble ici se préoccuper beaucoup moins de la solennité des noces royales que de la sanctification des jeunes époux et des nombreux témoins qui viennent faire leur cour au petit-fils de Louis XIV.

Dans le sermon sur *le Scandale*, que nous datons de l'année 1686, Bourdaloue fait encore une large part aux dames de la cour; il prêche devant le roi, et sa présence ne l'intimide pas; nous pouvons même affirmer qu'il s'en applaudit, parce qu'il compte sur le sens droit du souverain pour l'intelligence des applications personnelles.

Bourdaloue relève avec esprit, mais toujours avec gravité, les illusions dont les femmes mondaines se rendent coupables dans le commerce de la vie :

Ainsi, dit-il, une femme, remplie des idées du monde et vide de l'esprit de Dieu, se trouve engagée dans les visites, dans des conversations dangereuses et qu'elle ne veut pas interrompre, se portant à elle-même témoignage qu'elle ne s'y propose aucune intention criminelle : toutefois, elle voit bien que par ce commerce elle entretient la passion d'un homme sensuel, qu'elle excite dans son cœur des désirs déréglés, qu'elle le détourne des voies de son salut, qu'elle donne lieu à ses folles cajoleries; elle voit bien qu'en souffrant ses assiduités, sans qu'elle le veuille perdre, elle le perd néanmoins : en est-elle moins homicide de son âme? non, chrétiens; le scandale qu'elle donne est un péché pour elle, et un péché grief. Son intention, dans ce commerce,

(1) Page 431.

n'est que de satisfaire sa vanité ; mais, indépendamment de son intention, sa vanité ne laisse pas d'allumer dans ce jeune homme et d'y nourrir une impudicité secrète. Elle ne répond à l'attachement qu'on a pour elle que par des complaisances qu'elle appelle de pures honnêtetés, et elle est bien résolue d'en demeurer là ; mais sa résolution n'empêche pas que l'effet de ses complaisances n'aille plus loin, et que, malgré elle, elle ne fasse périr celui qu'elle voudrait seulement se conserver, et à qui elle n'a pas le courage de renoncer (1).

Illusions qui tiennent à des appréciations fausses de la fragilité humaine. Ces femmes veulent ignorer que la mort des âmes est souvent attachée à des choses légères suivant l'opinion du monde, et qui sont des abominations devant Dieu :

A des immodesties dans les habits, à un certain luxe dans les parures, à des nudités indécentes, à des modes que le dieu du siècle, c'est-à-dire que le démon de la chair a inventées ; à des légèretés et des privautés où l'on ne fait point difficultés de se relâcher d'une certaine bienséance ; à des entretiens particuliers dont le secret, la familiarité, la douceur affaiblit les forts et infatue les sages ; à des airs d'enjouement peu réguliers et trop libres ; à des affectations de plaire et de passer pour agréable. Tout cela, dites-vous, est innocent. Hé quoi ! répond saint Jérôme, vous appelez innocent ce qui fait à l'âme de votre prochain les plus profondes et les plus mortelles blessures ! Et quand, selon vos vues que Dieu saura bien confondre, tout cela en soi-même serait innocent, du moment que les suites en sont si funestes, devez-vous vous le permettre, ou plutôt ne le devez-vous pas avoir en horreur ?

Est-ce ainsi qu'a raisonné saint Paul, et sont-ce là les

(1) T. I, p. 92.

principes de morale qu'il nous a donnés? Non, non, disait cet homme apostolique, je ne me croirai jamais permis ce que j'aurai prévu, et ce que je saurai devoir être nuisible au salut de mon frère (1).

Bourdaloue est admirable lorsqu'il charge le scandaleux des péchés dont il est la cause, bien qu'ils lui soient inconnus; il n'en est pas moins responsable parce qu'il en a été le principe : de là l'obligation de demander à Dieu, avec le saint roi David, l'oubli des iniquités passées et inconnues : *Ab occultis meis munda me* (2). Prière que Bourdaloue veut entendre sortir de la bouche des femmes mondaines qui l'écoutent, et il explique ce qu'il entend par femme mondaine.

Quand je dis une femme mondaine, je ne dis pas une femme sans religion, ni même une femme sans règle, qui vit dans le libertinage et le désordre; mais je dis une femme du monde qui, conténte d'une spécieuse régularité dont le monde se laisse éblouir, est toutefois bien éloignée de vouloir se gêner en rien, ni s'assujettir à marcher dans la voie étroite de la loi de Dieu. Je dis une femme du monde, qui, se piquant d'être irrépréhensible dans l'essentiel, ne laisse pas, par mille agréments qu'elle se donne et qu'elle veut se donner, d'être un scandale pour les âmes. Je dis une femme du monde qui, sans être passionnée, ni attachée, n'est pas souvent moins criminelle que celles qui le sont, et qui, avec la fausse gloire dont elle est si jalouse et dont elle sait tant se prévaloir, d'être à couvert de la censure et au-dessus des faiblesses de son sexe, n'en est pas moins, par les péchés qu'elle entretient, ennemie de Dieu. Prière qui serait déjà le commencement de sa conversion, si, à l'exemple de David, elle disait chaque jour à Dieu : *Ab alienis parce :* Pardonnez-

(1) T. I, p. 94.
(2) Ps. XVIII, 13.

moi, Seigneur, tant de péchés dont je me croyais en vain justifiée devant vous, et que l'aveuglement de mon amour-propre m'a fait jusqu'à présent envisager comme des péchés étrangers, mais dont je commence aujourd'hui à sentir le poids. Pardonnez-moi toutes ces pensées, pardonnez-moi tous ces désirs, pardonnez-moi tous ces sentiments que j'ai fait naître par mes ajustements étudiés, par mes discours insinuants, par mes manières engageantes, quoiqu'accompagnées d'ailleurs d'une modestie que m'inspirait plutôt une fierté profane qu'une retenue chrétienne : *Ab alienis parce* (1).

Après cette énumération, combien restait-il de femmes innocentes dans l'auditoire?

Dans la seconde partie du discours, l'orateur fait ressortir la gravité du scandale quand ceux ou celles qui le donnent, sont obligés, par devoir, de donner bon exemple. Quel sera le désordre d'une mère mondaine, qui, chargée de l'obligation d'élever, dans la personne de ses filles, des servantes de Dieu et des épouses de Jésus-Christ, est assez aveugle, disons mieux, est assez cruelle pour en faire des victimes de Satan et des esclaves de la vanité du monde; qui, sous ombre de leur apprendre la science du monde, leur apprend celle de se damner !.. L'orateur continue en signalant ces mères dépravées qui donnent des leçons qu'elles contredisent par leurs exemples :

Et de quel effet, poursuit-il, peuvent être les instructions et les remontrances d'une mère dont la réputation est ou décriée ou douteuse, à une fille qui n'a plus la simplicité de la colombe, et qui, à force d'ouvrir les yeux, est peut-être devenue aussi clairvoyante et aussi pénétrante que le serpent (2)?

(1) T. I, p. 100.
(2) *Ibid.*, p. 106.

Sévère leçon pour une mère chrétienne ! Cette femme a contracté aussi des obligations de bon exemple envers ses servantes : et ici nous admirons l'esprit vraiment apostolique du prédicateur qui ne craint pas de traiter la matière en présence d'une cour si orgueilleuse ; il insiste énergiquement sur les devoirs du maître envers ses serviteurs. Il accuse cette femme qui se dit chrétienne, d'apprendre à une pauvre fille innocente qui s'est vouée à son service, ce qu'elle devrait éternellement ignorer ; elle en fait la confidente de ses intrigues, et exige d'elle des services où l'obéissance fait son crime.

Qu'aurez-vous à répondre, s'écrie Bourdaloue avec un redoublement de force, qu'aurez-vous à répondre à Dieu, quand il vous la produira dans son jugement couverte de péchés, et quand vous la verrez dans l'enfer, compagne inséparable de votre peine ? Ne vous offensez pas de la véhémence avec laquelle il vous paraît que j'en parle ; peut-être ne fut-elle jamais plus nécessaire. Mais sans rien dire davantage de ces scandales qui vont jusqu'à rendre ceux qui vous servent les complices de vos désordres, que ne peut point et que ne fait point sur eux votre exemple, lors même que vous y pensez le moins et que vous le voulez moins ? Car de croire que votre conduite lui doit être inconnue et qu'elle demeure secrète pour elle, abus, chrétiens ; cela ne peut être et ne fut jamais. Autant de domestiques que vous avez, ce sont autant de témoins de votre vie ; et non seulement autant de témoins, mais autant de censeurs qui vous éclairent, qui vous observent, et qui vous rendent toute la justice que vous méritez (1).

Nous aurons bientôt occasion de revenir sur ce sujet que le P. Bourdaloue traite avec étendue et énergie ; pour le moment, suivons-le dans le combat qu'il engage contre

(1) T. I, p. 109.

les scandaleuses vanités des grandes dames du monde et écoutons les derniers conseils qu'il leur donne pour les détourner du danger qui les menace.

Aujourd'hui, femme mondaine, par une malheureuse vanité de votre sexe, vous vous piquez de paraître partout, d'être partout applaudie, de voir le monde et d'en être vue, de briller dans les compagnies, de vous produire avec tout l'avantage et tous les artifices d'un luxe affecté, et dans une telle disposition, vous vous flattez que Dieu sera votre soutien et votre appui! Or je dis, moi, qu'il retirera son bras, qu'il vous laissera tomber, et que quand, par des vues tout humaines, vous sauriez vous garantir de ce que le monde même condamne et traite de dernier crime, vous ne vous garantirez pas de bien d'autres chutes moins sensibles, mais toujours mortelles par rapport au salut; je dis que ces grâces, sur quoi vous fondez votre espérance, n'ont point été destinées de Dieu pour vous fortifier en de pareilles conjonctures, et que vous ne les aurez jamais, tandis que vous vivrez dans le désordre où je viens de vous supposer (1).

Elles ne sont pas d'une plus solide vertu que la vierge Eustochium, disciple du grand saint Jérôme :

Pourquoi ce grand maître de la vie spirituelle, ce docteur si sage et si éclairé, obligeait-il cette sainte vierge Eustochium à s'interdire pour jamais certaines libertés dont on ne se fait point communément de scrupule, les rendez-vous dérobés, les visites fréquentes, les mots couverts et à double sens, les lettres enjouées et mystérieuses, les démonstrations de tendresse et les privautés d'une amitié naissante? pourquoi, dis-je, lui faisait-il des crimes de tout cela? pourquoi lui en faisait-il tant appréhender les suites, s'il savait que Dieu nous a tous pourvus d'un préservatif infaillible et d'un remède toujours présent (2)?

(1) T. II, p. 180.
(2) *Ibid.*, p. 182.

Il faut fuir les occasions, mais il faut aussi s'instruire et agir :

Demandez, dis-je, à cette femme mondaine si elle compte comme un péché de ne vouloir jamais ménager quelques moments pour écouter la parole de Dieu et pour y assister avec le commun des fidèles, tandis qu'elle perd les heures qui y sont destinées, et qu'elle les emploie, à quoi? le matin, dans un repos lent et plein de mollesse, et le soir, dans un soin frivole de ses ajustements et de ses parures (1).

Et dans le sermon sur *les Œuvres de Foi :*

Elle passe sa vie dans un embarras d'occupations vaines et frivoles, ou dans une oisiveté monstrueuse à l'égard du salut. Elle est chrétienne, et à peine lui voit-on jamais faire une action du christianisme : point de retraite, point de pratique de charité envers le prochain, point de visite des hôpitaux, point de soins d'élever ses enfants ni d'instruire ses domestiques; une messe par cérémonie, un sermon par curiosité, une légère aumône par forme d'acquit ou par une compassion humaine : voilà à quoi se réduit toute sa vie selon Dieu. Que s'ensuit-il de là? je vous l'ai dit, un assoupissement, une léthargie, et enfin une extinction entière de la foi (2).

Les femmes devront s'instruire à l'école de Jésus-Christ, et fermer l'oreille à la voix du monde qui n'enseigne qu'erreur et mensonge, surtout quand il s'agit de pureté des mœurs :

On vous l'a dit cent fois, femmes chrétiennes, et l'on ne peut trop vous le redire : en matière d'impureté, notre reli-

(1) T. V, p. 292.
(2) T. VI, p. 152.

gion condamne mille libertés comme criminelles, qui, dans l'estime commune, passent pour de simples vanités, et pour des légèretés dont on ne peut croire que Dieu se tienne si grièvement offensé. Si l'on était bien persuadé que ce sont des péchés et souvent des péchés mortels, est-il croyable que tant de personnes élevées dans la piété fussent néanmoins là-dessus si peu régulières, et qu'elles voulussent exposer ainsi leur salut? Non; mais parce que le monde, ou pour mieux dire, parce que le libertinage du monde s'est mis en possession de qualifier tout cela comme il lui plaît, sans consulter d'autre règle, on se le permet sans scrupule, et ce sont ces erreurs du monde qui entretiennent dans les âmes le règne de l'esprit impur (1).

Bourdaloue se déclare l'ennemi de la fausse piété, dans quelque condition de la vie qu'elle se manifeste; les moralistes, poètes ou prosateurs, n'ont pas mieux parlé :

Une femme est la première à toutes les saintes assemblées; elle a l'usage de la méditation, et elle aspire à l'oraison la plus relevée; elle ne se pardonnerait pas de s'être dérangée seulement une fois d'une certaine méthode qu'elle suit, et dont elle s'est fait une règle invariable. Mais venez à la contrarier dans une rencontre, vous la trouverez fière, hautaine, impatiente et aigre, se prévalant de sa vie régulière et de son exacte vertu, pour vouloir être d'ailleurs en liberté de faire tout ce qui lui plaît, et selon qu'il lui plaît. Mais tâchez à pénétrer dans l'intérieur de son ménage, et sachez comment elle s'y comporte : elle n'a ni complaisance pour un mari, ni affection pour des enfants, ni vigilance sur des domestiques. Il faut que chacun souffre de ses caprices et tour à tour essuie ses chagrins. Pourvu qu'elle ait passé devant les autels une partie de la journée, qu'elle ait assisté à certaines cérémonies, tout serait renversé dans

(1) T. III, p. 341-342.

une maison, qu'à peine elle y prendrait garde et y donnerait quelque soin. Que n'aurais-je point à dire de tous les autres états, si je voulais pousser plus loin ce détail (1)?

Dans le livre des *Pensées*, il condamne encore, dans les femmes, *la dévotion zélée;* la vérité de la scène égale la vivacité du coloris :

Dévotion zélée, mais fort zélée pour autrui et très peu pour soi. Depuis que telle femme a levé l'étendard de la dévotion, il semble qu'elle soit devenue impeccable, et que tous les autres soient des pécheurs remplis de défauts. Elle donnera dans un jour cent avis, et dans toute une année elle n'en voudra pas recevoir un seul. Quoi qu'il en soit, nous avons du zèle, et le zèle le plus ardent, mais sur quoi? sur quelques abus assez légers que nous remarquons, ou que nous nous figurons dans des subalternes, et dans des états qui dépendent de nous. Voilà ce qui nous occupe, sans que jamais nous nous occupions des véritables abus de notre état, dont nous ne sommes pas exempts, et qui quelquefois sont énormes. Cependant on inquiète des gens, on les fatigue, on va même jusqu'à les accabler. Le prophète disait : *Mon zèle me dévore* (Ps. 68; 10); mais combien de prétendus zélateurs ou zélatrices pourraient dire : *Mon zèle, au lieu de me dévorer moi-même, dévore les autres* (2).

Plus bas, nous lisons ce portrait de la fausse dévote en face de ses devoirs d'épouse :

Que n'aurions-nous point lieu de penser et de dire, mes chers auditeurs, de ces femmes pieuses, ou se flattant de l'être, mais qui, sans égard à l'engagement d'un légitime mariage et au sacré lien dont elles sont attachées, demeu-

(1) T. VI, p. 184.
(2) *Pensées*, t. XIV, p. 398.

rent tranquillement dans des divorces qu'elles tâchent de justifier par de spécieux prétextes, et que le public équitable et droit est forcé de condamner? Que ne pourrions-nous point penser et dire de tant d'autres sur divers sujets que je passe, qui ne sont que trop connus? qu'en pense-t-on en effet, et qu'en dit-on? On demande comment telle ou telle chose, dont elles n'ont aucun remords de conscience, peut s'accorder avec la dévotion. On ne le comprend pas, et il est aussi très difficile et même impossible de le comprendre. Cependant elles s'en tiennent à leurs pratiques ordinaires, elles y appliquent toutes leurs pensées, elles y donnent tous leurs soins; et si elles s'accusent au saint tribunal, si elles croient avoir des reproches à se faire, ce n'est que de quelques négligences là-dessus, et de quelques fragilités qu'elles se représentent comme de grièves transgressions (1).

Avant de tracer, d'après Bourdaloue, le portrait de la femme vraiment dévote, de la femme chrétienne, nous rassemblerons quelques portraits bien dessinés qui reproduisent au naturel les personnages du temps :

Que pense-t-il de la dévotion des gens de cour?

Elle prend toutes les formes, dit-il, surtout à la Cour elle prend toutes les qualités de la Cour. La Cour (ce que je ne prétends pas néanmoins être une règle générale), la Cour est le séjour de l'ambition : la dévotion y devient ambitieuse; la Cour est le séjour de la politique : la dévotion y devient artificieuse et politique; la Cour est le séjour de l'hypocrisie et de la dissimulation : la dévotion y devient dissimulée et cachée; la Cour est le séjour de la médisance : la dévotion y devient critique à l'excès et médisante. Ainsi du reste. La raison de ceci est que, dans la dévotion même, il y a toujours, si l'on n'use d'une extrême vigilance, quelque chose d'humain et un fonds de notre nature corrompue,

(1) T. VI, p. 188.

qui s'y glisse et qui agit imperceptiblement. On est pieux, ou l'on croit l'être; mais on l'est selon ses vues, mais on l'est selon ses avantages personnels et temporels, mais on l'est selon l'air contagieux du monde, que l'on respire sans cesse (1)...

Nous relevons encore dans les sermons de Bourdaloue quelques tableaux de mœurs, d'où nous concluons que nos églises présentent aux yeux des anges moins de scandales qu'au dix-septième siècle; les sociétés mondaines trouvant moins souvent alors l'occasion de se rencontrer, de se voir, de s'étudier, de se critiquer, transformaient le lieu de la prière et l'assemblée des fidèles en champ d'observations profanes et souvent coupables.

A propos de la *cérémonie des Cendres*, Bourdaloue interpelle les dames de son auditoire en ces termes :

Combien *de femmes mondaines et criminelles* ont paru devant les autels pour y recevoir cette cendre, mais y ont paru avec toutes les marques de leur vanité, avec tout l'étalage de leur luxe, et, ce qui en est comme inséparable, avec toute l'enflure de leur orgueil? Or en de telles dispositions ont-elles eu l'esprit de la pénitence? et n'ayant eu que l'extérieur de la pénitence sans en avoir l'esprit, ne sont-elles pas du nombre des hypocrites que condamne aujourd'hui le Fils de Dieu dans l'Évangile? Ce sont néanmoins, me diriez-vous, des femmes réglées, et du reste, hors la vanité qui les possède, irréprochables dans leur conduite; mais, chrétiens, jugerons-nous toujours des choses selon les fausses idées du monde, et jamais selon les pures maximes de la loi de Dieu? Appelez-vous femmes réglées celles qui n'ont pour principe de toutes leurs actions que l'amour d'elles-mêmes? Appelez-vous femmes irréprochables celles qui voudraient n'être au monde que pour y être adorées et

(1) T. XIV, p. 400.

idolâtrées? Appelez-vous simple vanité celle qui exclut et bannit d'une âme deux vertus, les plus nécessaires au salut, savoir : l'humilité et la pénitence? Terre, terre, disait le prophète, écoutez la voix du Seigneur : c'est-à-dire, pécheurs, qui, formés de la terre, devez bientôt retourner dans le sein de la terre; vous cependant qui oubliez ce que vous êtes, et qui vivez tranquilles dans l'état de votre péché, écoutez Dieu qui vous parle par ma bouche, et ne méprisez pas sa voix. Pour faire de dignes fruits de pénitence, humiliez-vous sous sa toute-puissante main; et que cette humiliation ne soit pas seulement extérieure et superficielle, mais qu'elle pénètre jusque dans l'intérieur de vos âmes : déchirez vos cœurs et non point vos vêtements (1).

Il demande donc l'humilité dans le lieu saint, rappelle aux chrétiens qu'ils sont les ministres du sacrifice que le prêtre offre en leur nom; à ce titre, l'orateur condamne comme autant de profanations, comme autant de sacrilèges, les irrévérences commises au saint sacrifice de la messe, il condamne la femme coupable qui se présente devant les saints autels pour y disputer à Dieu l'encens qui lui est dû, pensée qu'il exprime par forme d'interpellation, dans un sermon sur *le culte d'adoration rendu à Jésus-Christ dans le sacrement.* Après avoir exposé la conduite des âmes vraiment dévotes à l'égard du Saint Sacrement, il leur oppose la conduite des gens du monde, et conclut :

De tout ceci, jugez, femmes mondaines, avec quelle affreuse indécence vous venez dans nos temples, non pas honorer un Dieu humilié, mais vous donner en spectacle, mais attirer sur vous les regards, et vous faire voir parées comme des idoles; mais, si j'ose dire, vous faire encenser vous-mêmes et adorer (2).

(1) T. II, p. 67.
(2) T. XV, p. 436.

Dans le sermon *sur l'Amour et la Crainte de la Vérité* (1), Bourdaloue condamne cette tendance qu'ont les hommes à se créer de fausses divinités, à se créer des idoles. Les grands de la terre s'y laissent prendre, ne considérant pas que ceux qui se font leurs adorateurs sont, pour la plupart, des personnes intéressées, déterminées à leur plaire ou plutôt gagnées pour les tromper (2). Il nomme, par leurs noms, les désordres qui devraient faire rentrer en elles-mêmes les femmes mondaines qu'il évangélise : c'est le jeu qui devient pour elles une passion insurmontable ; il y en a, dit-il, qui ne peuvent se supporter ni supporter personne dès qu'une partie de jeu vient à leur manquer, qui n'ont pas la force pour soutenir quelques moments de réflexion, et trouvent assez de santé pour passer des nuits dès qu'il est question de leur jeu (3). Bourdaloue ne craindra pas de dénoncer en public un vice plus ignoble encore : *l'intempérance des femmes* de son siècle ; il la qualifiera *d'abomination;* et, en effet, dans le sermon sur *l'Intempérance*, il s'écrie :

Quel opprobre pour nous, mes chers auditeurs, et pour nous tous; et en particulier (car je ne puis ici passer sous

(1) T. V, p. 417.

(2) *Ibid.* p. 441.

(3) Nous citons un fait qui donne la mesure du désordre; Bussy-Rabutin garde la responsabilité du récit. Il est tiré de sa *Correspondance*, 6 mars 1679, t. IV, p. 320. Le marquis de Trichâteau à Bussy.

« On m'écrivit par le dernier ordinaire que, la nuit du lundi au mardi, Mme de Montespan perdit quatre cent mille pistoles contre la banque, qu'elle regagna à la fin sur les huit heures du matin étant quitte. Bouyn qui tenait la banque voulut se retirer, mais la dame lui déclara qu'elle voulait encore s'acquitter d'autres cent mille pistoles qu'elle devait de vieux, ce qu'elle fit avant que de se coucher. Monsieur fut au lever du roi en sortant de chez Mme de Montespan ; ainsi finit la bassette qui a été abolie pour jamais... »

silence un des plus grands scandales de notre siècle ; je dis de notre siècle où nous *l'avons vu naître*, et où nous le voyons croître tous les jours), quel opprobre pour les personnes du sexe ! Que le sexe soit vain, qu'il soit jaloux d'un agrément périssable, qu'il mette sa gloire à paraître et à briller, ou par la richesse des ornements dont il se pare, ou par l'éclat de la beauté que la nature lui a donnée en partage, c'est une mondanité qu'on lui a reprochée dans tous les temps. Mais que, par une corruption toute nouvelle, il en soit venu à des *intempérances qui lui étaient autrefois* inconnues ; qu'il affecte sur cela une prétendue force, et qu'il s'en glorifie, c'est un abus que l'iniquité de ces derniers âges a introduit parmi nous, et plaise au ciel qu'il n'achève pas de bannir du christianisme toute vertu ! Encore ose-t-on quelquefois demander si ce sont là toujours devant Dieu des excès criminels. Mais je demande, moi, si l'on peut former là-dessus le moindre doute. Faut-il recourir à la morale chrétienne pour résoudre une telle question ; et les païens ne s'élèveraient-ils pas contre nous au jugement de Dieu, si nous ne condamnions ces désordres, non seulement comme des crimes, mais comme des abominations (1) ?

Ce jeu, cette intempérance, ces désordres qui en laissent supposer bien d'autres, ne sont, hélas ! que trop certains ; les *Mémoires de Saint-Simon*, les *Lettres de Mme de Sévigné* nous font connaître la société compromise dans l'affaire des poisons. La marquise résume son récit par ce jugement du maréchal de Villeroi : « Ces messieurs, ces dames, disait-il, ne croient pas en Dieu, ils croient au diable » ; puis elle ajoute : « Que l'on contait des sottises ridicules de tout ce qui se passait chez ces coquines de femmes (2). » La duchesse d'Orléans ne ménage point ses termes lorsqu'elle parle des dames françaises à sa sœur

(1) T. VI, p. 228.
(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. VI, p. 229.

Louise. Le 7 août 1699, la Palatine écrit : « s'enivrer est chose fort commune chez les dames de France, et Mme de Mazarin a laissé une fille, la marquise de Richelieu, qui s'en acquitte à la perfection (1) »; et le 28 janvier 1705 : « Les cavaliers boivent aussi volontiers avec la femme de chambre qu'avec sa dame, lorsque celle-ci est coquette; mais, à vrai dire, ce n'est pas tant ces filles qui boivent ici jusqu'à l'ivrognerie que des personnes de bien plus grande qualité (2). »

Bourdaloue veut que les femmes chrétiennes emploient les moyens efficaces pour arrêter les désordres qui déshonorent leur sexe; qu'elles fuient les occasions, qu'elles imitent les saintes femmes de l'Église, disciples de saint Jérôme; qu'elles renoncent aux vains divertissements du monde et surtout à ces promenades dangereuses alors fort en vogue à Paris, soit au *beau boulevard* (aujourd'hui boulevard Beaumarchais), soit au *Cours la Reine*, où commençaient toutes les intrigues scandaleuses.

Quel avenir l'orateur assure-t-il à ces femmes qui n'auront jamais vécu que dans la vanité et le sensualisme? Écoutons la leçon qu'il leur donne dans son sermon sur *l'Éloignement et la fuite du Monde*, à l'usage des femmes mondaines qui voient avec regret leurs charmes s'effacer.

Vous, surtout, femmes mondaines (car il est certain, et nous le voyons, que ce sont communément les personnes du sexe qui s'entêtent davantage du monde, et qui y demeurent attachées avec plus d'obstination,) vous dis-je, femmes du siècle, ayez devant Dieu et devant le monde même, le mérite d'avoir quitté le monde, avant qu'il vous ait quittées. L'accès favorable que vous y avez, l'encens que vous y recevez, l'empire que vous semblez y exercer, tout cela n'a qu'un

(1) *Lettres de la duchesse d'Orléans*, t. I, p. 40.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 76.

temps, et qu'un temps bien court. Ce temps est suivi d'un autre où le monde s'éloigne; où il n'a plus que de l'indifférence, pour ce qu'il idolâtrait, et même que du mépris, lorsqu'il voit que, malgré toute son indifférence, on s'opiniâtre à le rechercher. Faites par devoir ce qu'il faudra bientôt faire par nécessité. Et vous au moins que le cours des années a, en effet, réduites dans cette nécessité qui vous est si dure, n'en ayez pas la peine sans en recueillir le fruit. D'involontaire qu'elle est par elle-même, changez-la, par une sainte résolution, dans un moyen salutaire de retourner à Dieu, et de vous remettre dans la voie du salut. Tout contribuera à seconder ce dessein, tout le favorisera. Dieu par sa grâce vous y aidera, et le monde y ajoutera son suffrage. Car, si vous avez à craindre les railleries du monde, ce n'est plus désormais quand vous vivrez séparées de lui, mais au contraire quand vous voudrez toujours entretenir les mêmes liaisons avec lui. Autrefois il eût demandé pourquoi l'on ne vous voyait point ici ni là; mais peut-être commence-t-il maintenant à demander pourquoi l'on vous y trouve, et ce qui vous y attire. Heureuses que votre Dieu soit encore disposé à vous recevoir, quoique vous n'ayez que les restes, et, si j'ose le dire, que le rebut du monde à lui offrir (1) !

Voilà un conseil sage donné aux dames déjà mûres et souvent les plus attachées aux vanités d'un autre âge, un conseil sage qui est assaisonné d'ironie; les traits abondent dans ce passage que Molière exprimait en d'autres termes, sans dire plus vrai ni plus fort.

Ajoutons un motif tiré des fins dernières.

Que faire donc : *croire et bien vivre*, dit l'orateur aux dames de la cour, dans son sermon sur *la Résurrection :*

C'est à vous, femmes du monde, à profiter de ce point de religion et à en profiter. Peu en peine de l'avenir vous ne

(1) T. VII, p. 70.

pensez qu'au présent; en refusant à votre âme tous vos soins, vous n'êtes occupées que de votre corps. Hélas! en voulant le conserver, vous le perdez; voilà à quoi vous ne pensez pas et à quoi vous penserez, mais trop tard, quand au son de la dernière trompette, ce corps renaîtra de sa propre cendre et que vous entendrez sortir de la bouche de Dieu ces formidables paroles : *Quantùm in deliciis fuit, tantùm date illi tormentum* (Apoc. 18, 7); que les délices où ce corps a vécu, soient la mesure de son tourment. Après que vous en avez fait votre idole, que vous l'avez tant ménagé et tant flatté, la mort en a fait la pâture des vers; et la nouvelle vie que je lui rends en va faire la pâture des flammes, dont le sentiment lui sera d'autant plus douloureux, qu'il a plus goûté les faussses douceurs où vous l'avez nourri : *Quantùm in deliciis fuit, tantùm date illi tormentum* (1).

Quitter le monde n'est pas tout; il faut encore agir en conséquence d'une si généreuse résolution; il faut, à l'exemple de sainte Madeleine, renoncer effectivement à la vanité, y renoncer non par sentiment humain, mais par amour pour Jésus-Christ. Écoutons et nous apprendrons les conditions d'un retour sincère à Dieu, dans le récit que trace Bourdaloue de la conversion de la sainte Pénitente :

Elle aima, *dilexit;* et du moment qu'elle aima, elle cessa d'avoir ces soins excessifs d'une beauté fragile, dont elle s'était toujours occupée. Voyez-la aux pieds de Jésus-Christ, les cheveux épars, le visage abattu, les yeux baignés de larmes. Voilà ce que l'Évangile nous présente comme un modèle de l'amour-propre anéanti. Pense-t-elle encore, dans cet état, à ce qui la peut rendre plus agréable? Craint-elle, à force de pleurer, de ternir et de défigurer son visage? A-t-elle sur cela, dans la douleur que lui cause son péché, la

(1) T. X, p. 290.

moindre inquiétude? Non, non, mes frères, dit saint Grégoire pape, ce n'est plus là ce qui la touche. Que ce visage, disait la bienheureuse Paule, détrompée du monde et animée d'un vrai désir de satisfaire à Dieu; que ce visage dont j'ai été idolâtre, et que tant de fois, contre la loi de Dieu, je me suis efforcée d'embellir par de damnables artifices, soit couvert d'un éternel opprobre : *Turpetur facies illa, quam toties contra Dei præceptum cerussâ et purpurisso depinxi.* Remarquez, mesdames, ces paroles de saint Jérôme; et si vous êtes chrétiennes, ne préférez pas au sentiment de ce grand homme, qui est le sentiment de tous les Pères, l'erreur d'une fausse conscience qui vous séduit : *Facies illa, quam toties contra Dei præceptum cerussâ et purpurisso depinxi;* ce visage que tant de fois j'ai voulu déguiser par des couleurs empruntées, à qui tant de fois j'ai donné un faux lustre, malgré les défenses et contre la volonté de mon Dieu. Ainsi en jugea Madeleine convertie. Ah! que cette grâce périssable soit pour jamais effacée; que ces yeux deviennent comme deux fontaines, pour arroser la terre de mes larmes; que ces cheveux, sujet ordinaire de ma vanité, ne servent plus qu'à mon humiliation; que cette chair soit désormais une victime de mortification et d'austérité (1).

Ainsi Madeleine commence par négliger le soin de sa personne; elle est aux pieds de Jésus qui lui fait oublier tous les agréments qu'entretenait sa vanité; elle ne craint pas d'user son corps par les rigueurs de sa pénitence; son visage qui a fait sa perte, pourra être sans regret couvert d'opprobres; elle voudrait être anéantie, elle se résigne à devenir aux yeux de Dieu une hostie vivante.

Bourdaloue résume toute la perfection qu'il réclame de ses auditeurs en ces quelques mots :

Quelle est donc la perfection, et par conséquent la vraie

(1) T. IV, p. 117-118.

piété? c'est cette plénitude de fidélité qui réunit tout et qui embrasse tout, le précepte et le conseil : le précepte par devoir, et le conseil par amour; le précepte, parce que c'est l'ordre de Dieu, et le conseil, parce que c'est le gré de Dieu (1).

Puisque nous sommes à la Cour de Louis XIV, nous terminerons ce chapitre par un passage des mémoires du temps, où nous trouvons le tableau d'une *vraie dévote à la cour*, dû au pinceau d'un courtisan célèbre. L'auteur, qui est homme de qualité, s'adresse à une demoiselle d'un âge mûr; elle a quarante ans, et dès lors elle ne peut prendre plaisir à la vie des jeunes filles de quinze à vingt-quatre ans; il la détourne du mariage et l'engage à se mettre dans la dévotion. Il continue en ces termes : « Ainsi je vous dois dire ou qu'il vous faut faire religieuse, ou vous mettre dans la dévotion. Si vous prenez ce dernier parti, vous devez vous habiller modestement, renoncer à tous les plaisirs du monde, en connaître l'abus; et tout au plus à cause de votre qualité, vous pourriez une fois l'année aller à l'Opéra pour faire votre cour au roi, et il faudrait qu'il vous l'eût ordonné; ne témoignez point y avoir pris plaisir, n'y louez rien, afin que l'on apprît que vous avez été inappliquée (2). Il ne faudrait manquer ni à grande messe, vêpres, salut ni sermon; vous trouver aux assemblées des pauvres, aller aux hôpitaux, faire beaucoup de bien aux pauvres, assister les malades et les familles dans les nécessités, ne sentir de plaisir des biens que Dieu vous a donnés, que par celui que vous prendriez à en faire une distribution qui lui serait agréable (3). » Nous étonnerons bien des lecteurs en leur

(1) T. VI, p. 189.
(2) Cette direction d'intention n'appartient pas à la morale de Bourdaloue.
(3) Collec. Petitot, 2e ser., t. XLIII, p. 154.

disant que le conseiller n'est autre que le duc de Lauzun, s'adressant à Mlle de Montpensier; on ne pourrait mieux définir une sincère dévote de Cour. Bourdaloue lui-même ne tiendrait pas un langage différent.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

PRÉFACE. II

PREMIÈRE PARTIE

VIE DU P. BOURDALOUE

CHAPITRE I. — *La famille.*
Origine. — Education première, 1632-1648. . . . 13

CHAPITRE II. — *L'homme religieux.*
I. Noviciat. — Scolasticat. — Régence. — Débuts en province, 1648-1669. 3
II. Le P. Bourdaloue à Paris. — La maison professe. — Ses débuts. — Prédicateur à la Cour. — Ses emplois en communauté. — Son apostolat à Paris, 1669-1704. 22
III. Bourdaloue religieux exemplaire. 33

CHAPITRE III. — *Le P. Bourdaloue et ses relations au dehors.*
Les familles de Lamoignon, Claude le Peletier. — La société de Bâville. — La marquise de Sévigné. — Boileau. Despréaux. — J.-B. Santeuil, de l'abbaye Saint-Victor. 47

CHAPITRE IV. — *Mort du P. Bourdaloue.*
Sa santé toujours délicate. — Il demande à quitter Paris. — Ses dernières Œuvres. — Ses derniers instants. — Sa mort. — Ses obsèques. — Regrets publics, 1704. 74

DEUXIÈME PARTIE

L'ŒUVRE DU P. BOURDALOUE

LIVRE PREMIER

Son œuvre littéraire. — Bourdaloue orateur

CHAPITRE I. — *La prédication à Paris au dix-septième siècle* 89

CHAPITRE II. — *Authenticité des Œuvres imprimées du P. Bourdaloue.*

Authenticité incontestable. — La part de l'éditeur. — Disparition des manuscrits originaux. — Les éditions frauduleuses, leur utilité. — Sermons inédits. . . 101

CHAPITRE III. — *Caractères de l'éloquence du P. Bourdaloue.*

I. Sa vogue. 130

II. Excellence personnelle de l'orateur. 146

III. Les moyens qu'il met en œuvre. — Foi, raison, bon sens. 151

IV. Unité de but. — La morale. — La réforme des mœurs. 160

CHAPITRE IV. — *Méthode oratoire du P. Bourdaloue.*

I. Les préliminaires du discours. — Corps du discours. 175

II. Confirmation et preuves. 183

III. Conclusion et péroraison. 190

CHAPITRE V. — *Le style du P. Bourdaloue.*

I. Sa diction. 196

II. Action oratoire du P. Bourdaloue. — Il ne prêchait pas les yeux fermés. 206

III. Onction dans les discours du P. Bourdaloue. . . 214

LIVRE SECOND

Son œuvre apostolique à la Cour

CHAPITRE I. — *Le P. Bourdaloue et Louis XIV.*

I. Le prédicateur et la Cour. 229

II. Apostolat du P. Bourdaloue auprès du roi. . . 229
II s'impose à la cour. 244
III. Bourdaloue réformateur de la Cour — La conversion du roi. 258
IV. Les compliments. — *Tu es ille vir.* — Compliments au roi, à la reine, aux princes, aux évêques. . . 408

CHAPITRE II. — *Le P. Bourdaloue et les Courtisans.*
I. Les seigneurs à la Cour de Louis XIV. — L'esprit de Cour. — La vie de Cour. 454
II. Le P. Bourdaloue et les dames de la cour . . . 541

FIN DU TOME PREMIER

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

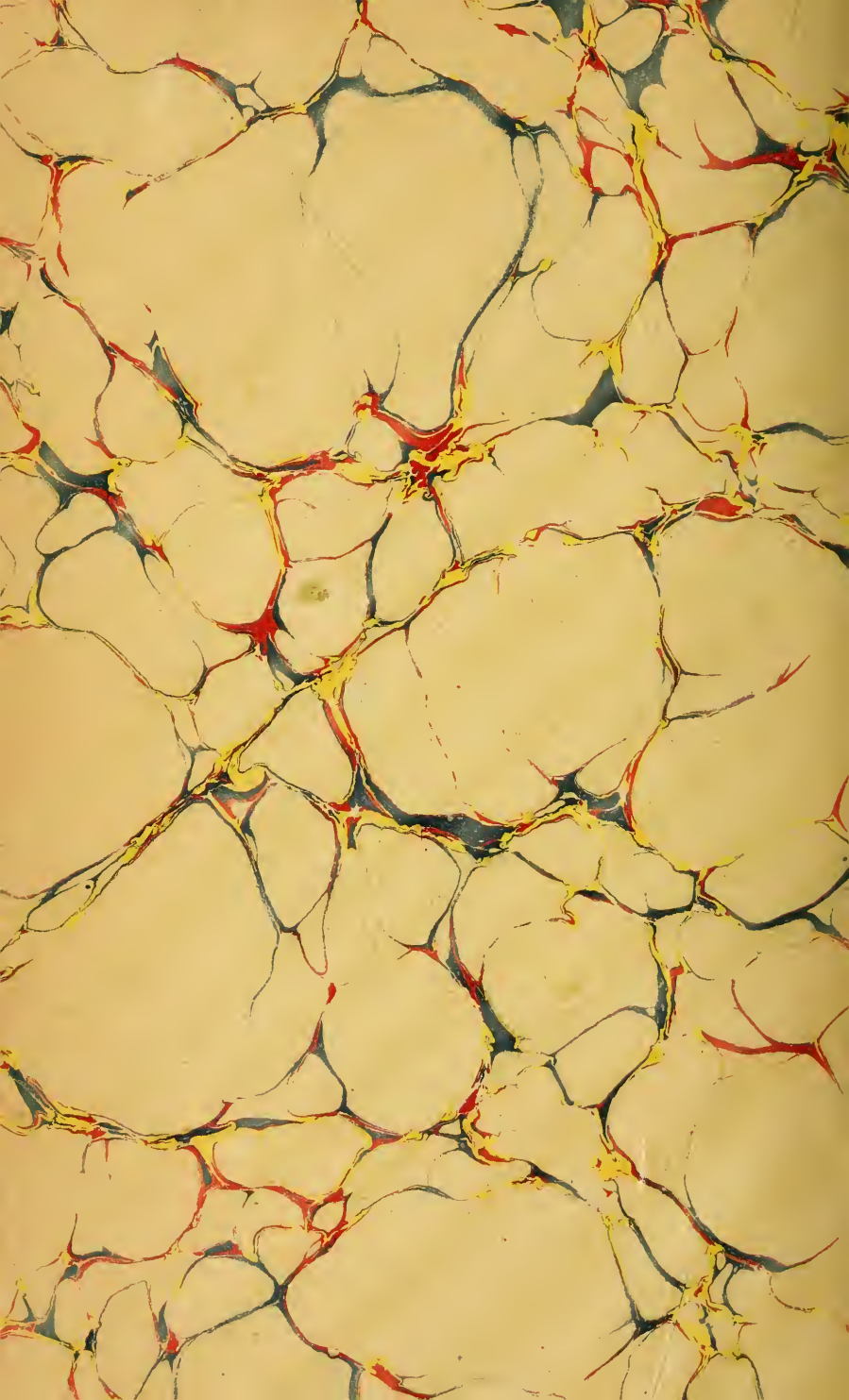

BX
4705
B728L3
t.1

Lauras, Matthieu
Bourdaloue

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 18 13 08 013 7